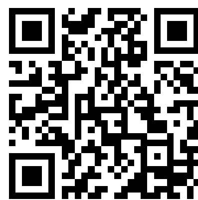


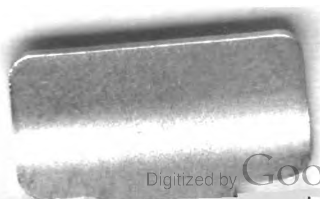


Revue de l'Agenais

Société des sciences, lettres & arts d'Agen, Société des sciences, lettres et arts d'Agen, Société académique d'Agen


BERKELEY
LIBRARY
UNIVE TY OF
CALIFORNIA





REVUE DE L'AGENAIS

REVUE

DE L'AGENAIS

ET DES

ANCIENNES PROVINCES DU SUD-OUEST

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES & ARTS D'AGEN

Tome vingt-troisième. — Année 1896.

AGEN

IMPRIMERIE P. NOUBEL. — Vᵉ LAMY, SUCCESSEUR

43, Rue Voltaire, 43

1896

La *Revue de l'Agenais* entre aujourd'hui dans sa vingt-troisième-année. A cette occasion, ses rédacteurs sont heureux d'annoncer aux abonnés que désormais chaque numéro contiendra une photogravure, représentant soit un monument de la région, soit un personnage célèbre, soit un simple document. Un dessin complète ou peut même remplacer une description archéologique. La multiplicité des planches, qui sont devenues depuis quelques années le complément indispensable de tout ouvrage technique, ne prouve-t-elle pas surabondamment que celui-là seul est recherché et apprécié, qui, à côté du texte, reproduit l'image des monuments, des personnages ou des objets que l'on veut connaître.

Depuis longtemps déjà la *Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen* avait le désir d'ajouter des illustrations aux notices qui en exigent. Elle peut essayer aujourd'hui d'entrer dans cette voie, grâce au perfectionnement et à l'abord plus facile des procédés en usage.

Ainsi pourront être connus, et par suite étudiés, bien des monuments, encore existants, de l'Agenais et des contrées circonvoisines ; plus d'un peut être sera sauvé de la destruc-

tion ou de l'oubli par la divulgation qui en sera faite. Ainsi également pourront être reproduits des tableaux ou des portraits d'hommes éminents, qui ont rendu à notre pays de signalés services, et dont on ignore de plus en plus les noms. Ce sera faire œuvre de justice et souvent même de réparation envers leur mémoire que de rappeler leurs mérites et de fixer à tout jamais leurs traits.

Les planches, qui sortiront des ateliers de M. Bellotti, photograveur à Saint-Etienne, présentent un caractère artistique qui doit assurer le succès de notre nouvel essai.

En s'efforçant de mettre la *Revue de l'Agenais* au niveau des autres publications périodiques de la région, ses rédacteurs croient donc rester une fois de plus fidèles aux devoirs qui leur incombent, et, en entrant dans cette voie, s'assurer plus que jamais l'approbation de ses lecteurs.

LA RÉDACTION.



Cliché Philippe Lauzun — *Phototypie Bellotti, Saint Etienne*

LE CHATEAU DE NÉRAC

LE

CHATEAU DE NÉRAC

Par quel monument pouvons-nous mieux inaugurer la série de nos publications illustrées que par le château d'Henri IV? Quel autre, par les souvenirs qu'il rappelle, bien plus encore que par son état actuel, mérite davantage d'attirer l'attention de nos lecteurs? N'est-ce pas vers lui que, durant près d'un demi-siècle, se sont tournés les regards, souvent anxieux, de la cour de France, et la pléiade de poètes, de philosophes, d'hommes de guerre, de princes et de princesses illustres qu'il a abrités sous son toit, ne doit-elle pas le faire considérer comme un précieux joyau, dont notre pays ait, à juste titre, le droit de se montrer fier?

Certes, nous voudrions pouvoir le présenter tel qu'il se trouvait au temps des derniers d'Albret, c'est-à-dire dans son état d'entière conservation. Trois de ses côtés malheureusement ont totalement disparu; l'aile septentrionale a seule été conservée. Néanmoins, cette ruine est encore assez intéressante avec sa galerie couverte aux arceaux surbaissés, aux chapiteaux curieusement ouvragés, pour que nous n'ayons pas hésité à la faire reproduire en photogravure en tête de ce volume.

Notre première planche représente donc la seule partie du Château de Nérac qui soit encore debout.

Ce dernier affectait, on ne l'ignore pas, la forme d'un vaste quadrilatère à peu près régulier.

Ses deux ailes latérales nord et sud mesuraient chacune à l'extérieur 40 mètres de long sur 6 de large. L'aile orientale, qui donnait sur la Baïse, s'étendait sur une longueur de 30 mètres sur 7 de large.

L'aile occidentale, au contraire, plus resserrée, ne mesurait que 25 mètres de long et 3 de large.

La cour intérieure mesurait 30 mètres de long sur 15 de large à son milieu. On y accédait par une entrée unique, ouverte au centre de la façade ouest; au devant de cette porte se rabattait le pont-levis sur les fossés toujours pleins d'eau. Ces fossés entouraient le château de tous côtés, sauf au levant où la pente abrupte du rocher qui dominait la Baïse le défendait suffisamment. Quatre tours rondes, très en saillie, fort peu engagées par suite dans les courtines, le flanquaient à chaque coin. Deux autres plus petites et demi-circulaires se dressaient à droite et à gauche de la porte d'entrée. La façade ouest était donc défendue par quatre tours.

Chacune des ailes du château de Nérac accusait une date et un caractère différents. Un plan très exact, retrouvé dans un manuscrit de 1782, signé Dupin de Francueil[1] et conservé au musée de Nérac, permet de se rendre compte de leur divers aménagements. Bien plus, ce même manuscrit contenait une aquarelle représentant la façade intérieure de l'aile orientale. Conservée, comme le plan, au musée municipal, ce dessin est intitulé: *Fac-simile d'un dessin du château de Nérac, pris sur un manuscrit de 1782.*

Enfin il existe dans ce même musée une reproduction, qui paraît très exacte, du château de Nérac; elle a été exécutée en relief avec du liège. M. de Villeneuve-Bargemont, ancien sous-préfet de Nérac, qui la possédait, en fit don, le 18 octobre 1815, au Conseil général du département de Lot-et-Garonne, alors qu'il cessa, après les Cent-Jours, d'être préfet de ce département. C'est celle que nous reproduisons également ici en photogravure.

---

[1] Dupin de Francueil, fils de Claude Dupin, économiste et fermier-général sous Louis XV, devint, comme son père, fermier-général à la fin du siècle dernier. Il épousa Marie-Aurore, fille naturelle du maréchal de Saxe, dont il eut un fils Maurice Dupin, qui fut le père de Georges Sand. On n'ignore pas que l'illustre écrivain épousa le baron Dudevant, propriétaire du château de Guillery, entre Lavardac et Durance, et qu'elle vint habiter notre pays, les premières années de son mariage. Faut-il dans ce rapprochement chercher la provenance du manuscrit de 1782, ainsi que celle du plan et de la jolie aquarelle du château ? Ou bien faut-il admettre qu'attaché à la maison de Bouillon, qui, on le verra, devint propriétaire du duché d'Albret, Dupin de Francueil eut, quelques années avant la Révolution, l'occasion de relever pour elle le plan de l'antique château?

Nous n'entreprendrons pas, on le pense, dans ce court exposé, de décrire minutieusement l'ancien château des sires d'Albret et des rois de Navarre. Nous préférons renvoyer nos lecteurs aux nombreux travaux, écrits bien avant nous sur ce sujet, et notamment à la *Notice historique sur la ville de Nérac*, par ce même comte de Villeneuve-Bargemont (Agen, impr. Noubel, 1807), et aussi à l'ouvrage très-consciencieux de M. Samazeuilh, *Nérac et Pau* (Agen, impr. Quillot. 1854). Tous deux se sont inspirés des documents précédents, et, en ce qui concerne seulement la description du château, bien plus complet de leur temps que de nos jours, on peut dire qu'ils ont épuisé le sujet.

Contentons-nous de rappeler que, d'après eux et à en juger par les armoiries qui se voyaient encore, avant la Révolution, sculptées sur les diverses pièces du bâtiment, la partie la plus ancienne était l'aile occidentale. Elle renfermait la porte d'entrée, au-dessus de laquelle était sculpté l'écusson des d'Albret « de gueule, sans pièces d'armoiries ; ce qui prouve, ajoute M. de Villeneuve, que ce corps de logis fut construit avant 1389, époque à laquelle cette maison obtint le privilège de porter les armes de France. »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la seule aile qui nous ait été conservée, bien mutilée et réduite à moitié, est l'aile septentrionale. Comme complément à notre planche et explication de la photogravure mise en tête de ce travail, nous croyons devoir reproduire, in extenso, la description qu'en donne M. de Villeneuve, qui la fait remonter à la fin du xv[e] siècle.

« Le bâtiment septentrional, dit-il, le seul qui n'ait pas été détruit, fut élevé postérieurement au précédent, puisque l'on voyait sur les clefs des voutes des appartements et sur les cheminées l'écusson d'Albret écartelé de France, mais sans timbre, sans cordon de Saint-Michel et sans les deux épées qui étaient l'attribut de la charge de connétable. Cette construction est donc l'ouvrage des successeurs de Charles I[er], (mort en 1415), et ne peut être attribuée qu'à Charles II, son fils, qui avait survécu à Jean, mort en 1456. Ce qui achève de le démontrer, c'est que la partie de l'est, que nous allons voir être l'ouvrage d'Alain, fils de Jean, présentait partout l'écusson de France et le collier de l'ordre.

« Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle fut appliquée la galerie saillante, en demi-voute, dont le faite est soutenu par des colonnes torses et qui présente un morceau d'architecture assez curieux. Sur le chapiteau de la troisième colonne, en effet, du côté de la rivière, on voit sculpté un moine bénédictin dans son costume, revêtu de sa cucule, et environné d'une grande quantité de lapins. Il est courbé sur un gros dogue qui sem-

ble le menacer, et, tandis que d'une main il lui présente un long papier déroulé, de l'autre il cherche à l'apaiser. Ce morceau, d'une sculpture grossière, existe encore, à l'exception de la tête du moine qui a été détruite. Et si l'on se rappelle l'étymologie du mot Albret, il ne paraît pas permis de douter que ce ne fut un monument et un emblème de la transaction conclue entre les seigneurs de ce nom et les moines.

« On remarquait, ajoute M. de Villeneuve, sous les voûtes de cette galerie l'écusson aux armes d'Albret et de France, sans timbre et sans traces du collier. Il est à présumer que cette galerie, ainsi que le reste du bâtiment, fut l'ouvrage de Charles II (1415-1471). Ce qui tend à fortifier cette conjecture, c'est que l'on voyait sculptés, dans différentes parties, des CC entrelacés en chiffres. »

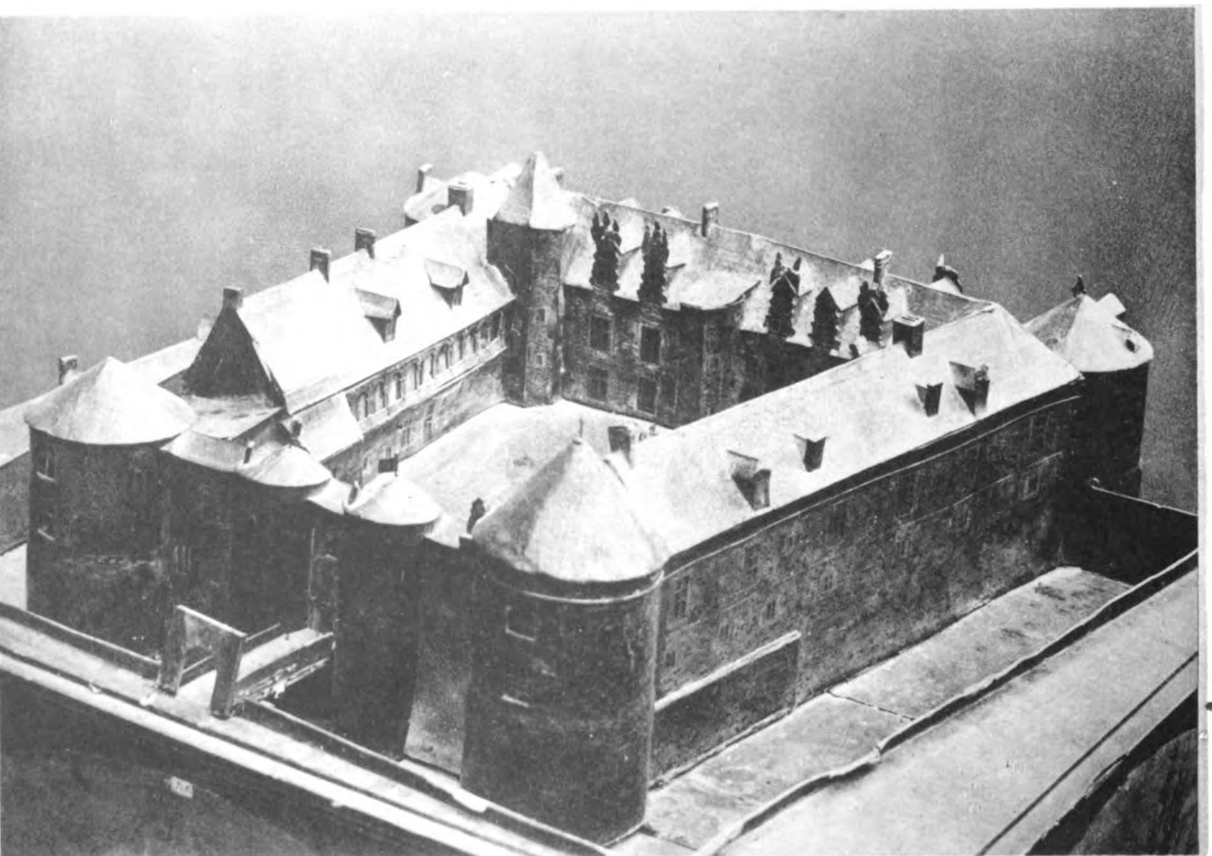
Tout en partageant, dans ses grandes lignes, la manière de voir de M. de Villeneuve, M. Samazeuilh croit ne devoir faire remonter la construction de cette aile gauche qu'à Alain le Grand, sire d'Albret, qui prit pour femme Françoise de Bretagne, et qui vivait de 1471 à 1522.

L'aile orientale, qui n'existe plus et qui dominait la vallée de la Baïse, était postérieure aux deux précédentes. Elle était véritablement l'œuvre d'Alain d'Albret, dont les armes, écartelées de France, se retrouvaient sur les croisées à doubles meneaux et la plupart des manteaux de cheminées ; elle accusait tous les gracieux caractères des premières années de la Renaissance [1].

Enfin l'aile méridionale, également détruite en son entier en 1793, ne datait que du milieu du xvi[e] siècle. Un *Mémoire de l'abbesse de Sainte Claire de Nérac* la fait remonter à Henri d'Albret, roi de Navarre. M. de Villeneuve, au contraire, affirme « qu'elle fut bâtie par Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, en grande partie avec les pierres des églises et des monastères de Nérac, que cette princesse fit démolir en 1560, lorsqu'elle proscrivit le culte catholique. » Divisée, d'après le plan de 1782, en deux corps de logis seulement, elle comprenait du côté de l'ouest une magnifique salle, dite *Salle des Gardes*, de 20 mètres de long sur 6 de large ; puis à la suite, à l'extrémité orientale, une chambre d'honneur, de 8 mètres de long, à laquelle correspondait, au premier étage, la chambre à coucher du Roi. « Le lit d'Henri de Bourbon, nous dit toujours M. de Villeneuve, d'après un ancien manuscrit, était placé dans une alcove pratiquée

---

[1] Voir l'aquarelle de 1782 au musée de Nérac.



Cliché Philippe Lauzun — *Phototypie Bellotti, Saint Etienne*

LE CHATEAU DE NÉRAC

dans l'angle de la chambre, entre le levant et le midi. Cette chambre, construite en planches de sapin, sans moulures, ni peintures, ni dorures, et un petit écusson aux armes de France, sans support, sans timbre, sans couronne, était la seule chose qui distinguât la modeste demeure de celui qui fut un de nos plus grands rois. »

Plus tard, on installa dans cette aile la Chambre des Comptes de Nérac, puis celle de l'Edit, lorsque de demeure privée le château de Nérac devint édifice public, par suite de l'avènement d'Henri de Bourbon au trône de France.

Tout cela est démoli ! Tous ces souvenirs sont à jamais détruits ; et, sauf ce dernier pan de mur, il ne reste plus rien de ce qui fut autrefois le château des sires d'Albret[1] !

— Et cependant quel autre édifice, plus que celui-là, aurait mérité d'être pieusement conservé ? Quel autre dans toute notre région de Gascogne évoque, avec celui de Pau, de plus glorieux et de plus éloquents souvenirs ?

La fortune prodigieuse de la maison d'Albret, de cette petite famille, pauvre et inconnue à ses débuts, sortie du plus profond des Landes, et, à force de courage, d'audace, de bonheur et aussi d'intrigues, arrivée à la couronne de France, n'est-elle pas faite pour étonner la postérité et capter l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur pays ? C'est principalement au château de Nérac que se déroulent les phases de ces existences si mouvementées ; ses murs, durant trois siècles, furent les témoins de tous les faits et gestes des membres de cette vaillante race.

---

[1] En outre des dessins déjà cités, il en existe un autre, reproduit à la fin de l'ouvrage, devenu fort rare, de M. Rougier de Labergerie, ancien sous-préfet de Nérac, et intitulé *Trente années de la vie d'Henri IV, son séjour et celui de sa Cour à Nérac* (Agen, imp. Noubel, 1826). Ce dessin n'est que la reproduction d'un tableau beaucoup plus ancien qui portait pour titre : *Vue du château de Nérac en 1610*. La vue est prise de la Garenne, c'est-à-dire de la rive droite, et permet d'admirer sur la rive gauche, et au bout du pont à deux arches inégales, très pittoresques, les deux façades est et sud du château, avec leurs tours couronnées, les fenêtres de ses deux étages, et le commencement du Jardin du Roi. Nous possédons également un autre exemplaire de ce joli dessin, reproduit en lithographie, et attribué à l'ingénieur Lomet.

Il est en effet convenu de considérer l'année 1306 comme date de la fondation de cette seigneurie par Amanieu d'Albret, VIIe du nom, en échange des services rendus par lui et sa famille aux moines de Condom, à qui elle appartenait. Aussi est-ce cette ville que les sires d'Albret choisirent, avec Casteljaloux, pour y fixer, à partir de cette époque, leur principale résidence. C'est donc à ce moment que dut s'élever leur première demeure, que les évènements ou les caprices de leurs successeurs transformèrent plusieurs fois dans la suite.

La filiation d'Amanieu VII d'Albret est suffisamment connue pour que nous n'ayons pas, ici encore, à y insister; nous préférons renvoyer nos lecteurs à l'article que leur a consacré M. Samazeuilh, dans sa *Biographie,* devenue très-rare, *de l'Arrondissement de Nérac.*

Aussi passerons-nous sous silence les innombrables faits d'armes des premiers d'Albret pendant les luttes du moyen-âge et les longues guerres Anglaises ; leur hésitation au début à servir tel ou tel parti ; leur habileté à se ranger du côté où les poussait leur intérêt ; puis, dès la fin du XIVe siècle et durant tout le XVe, leur attachement à la maison d'Armagnac, dont ils partagèrent le mauvais sort à la bataille de Launac (1362), où six des leurs furent faits prisonniers : *Et dé Labret, tout lou troupet,* dit la chronique de Michel de Vernis ; leur fidélité au roi de France, pour lequel Charles Ier trouva la mort sur le champ de bataille d'Azincourt ; les exploits de son fils Charles II dans l'armée de Guienne, à côté de Xaintrailles et de Lahire contre les Anglais ; enfin la fortune inouïe à laquelle atteignit Alain le Grand, qui sut si habilement profiter de la ruine de Jean V d'Armagnac et se faire pardonner par Louis XII ses menées ténébreuses à propos du duché de Bretagne. C'est lui qui construisit les deux ailes est et nord du château qui nous occupe.

Par ce prince on arrive au XVIe siècle, c'est-à-dire à l'époque la plus florissante du château de Nérac.

Par son mariage avec Catherine de Foix, la riche héritière de la maison de Foix, le fils aîné d'Alain le Grand, Jean d'Albret, devint roi de Navarre, comte de Foix et vicomte de Béarn. Par son union avec Marguerite d'Angoulême, la propre sœur de François Ier, le fils de Jean, Henri d'Albret, compagnon d'infortune à Pavie du roi-chevalier, devint un des plus riches et des plus puissants princes de tout le royaume de France.

Et quelle Cour au château de Nérac, la demeure préférée de sa femme, la Marguerite des Marguerites, « corps féminin, cœur d'hom-

me et tête d'ange », ainsi que la qualifiait son protégé Clément Marot! Quel lustre jeté sur cette demeure par l'aimable auteur de l'Heptaméron et toute la pléiade de poëtes, de philosophes, de théologiens, d'hommes illustres, dont elle s'entoura !

Mais voici qu'apparait la sombre figure de sa fille, Jeanne d'Albret. Avec elle s'envolent les nobles amusements et les jeux de l'esprit. L'orage gronde; la guerre religieuse éclate, et c'est le fanatisme et la persécution qui règnent à Nérac. Sur l'ordre de la princesse, Mongonméry porte la dévastation dans toute la province, et Nérac se voit abandonné pour « le petit Genève de Pau. ».

Ce n'est toutefois qu'une éclipse passagère. Jeanne est morte, empoisonnée, dit-on, aux noces de son fils. Et cinq ans ne se sont pas écoulés, que, s'échappant de la prison du Louvre et revenant vivre au grand air des Landes, Henri de Navarre ramène à Nérac le mouvement, la jeunesse, et avec elle tout le cortège des fêtes et des plaisirs.

C'est Marguerite de Valois, sa femme, tout aussi aimable, plus captivante peut-être que la première Marguerite, qui tient, sous les ombrages de la Garenne, une nouvelle Cour d'Amour. C'est Catherine de Médicis, sa mère, qui, tout en signant les Conférences de 1579, lui amène son escadron volant. Et c'est Rebours, Fosseuse, Dayelle la belle Grecque, Mesdemoiselles de Duras, de Montaigu, de Tignonville, plus tard dame de Pardaillan et de Panjas, et jusqu'à la poëtique Fleurette, qui, de leurs grâces comme de leur jeunesse, forment cette guirlande célèbre des Marguerites, récompensant de leurs plus doux sourires, à commencer par le Vert-Galant, cette héroïque et légendaire troupe de gentilshommes Gascons, indissolublement liés au roi de Navarre, qui firent sa fortune et le suivirent dans tous ses combats.

« Félicité qui me dura l'espace de quatre ou cinq ans que je fus en Gascogne, écrit Marguerite dans ses Mémoires ; faisant la plupart de ce temslà nostre séjour à Nérac, où nostre Cour estoit si belle et si plaisante, que nous n'envions point celle de France ; y ayant Madame la princesse de Navarre, sœur du Roi, qui despuis a esté marié à Monsieur le duc de Bar, mon nepveu, et moy avec bon nombre de dames et de filles. Et le Roy mon mary estoit suivi d'une belle troupe de seigneurs et gentilshommes, aussi honnestes gens que les plus galans que j'ay veus à la Cour, et n'y avoit rien à regretter en eux, sinon qu'ils estoient huguenots. Mais de cette diversité de religion, il ne s'en oyait point parler ; le Roy mon mary et Madame la princesse sa sœur allants d'un costé au presche, et moi et mon

train à la messe, en une chapelle qui est dans le parc ; d'où, comme je sortois, nous nous rassemblions pous nous aller promener ensemble en un très beau jardin qui a des allées de lauriers et de cyprès fort longues, ou dans le parc que j'avait faict faire, en des allées de trois mille pas qui sont au long de la rivière ; et le reste de la journée se passoit en toutes sortes d'honnestes plaisirs, le bal se tenant d'ordinaire l'après-disnée et le soir. »

Ce ne furent pas les coups de canon, d'ailleurs inoffensifs, du maréchal de Biron, tirés en août 1580 contre le château de Nérac, où était enfermée la reine Marguerite, qui vinrent troubler cet heureux état de choses, mais bien les infidélités réciproques des deux époux, et plus encore l'affreuse politique.

Mais, tandis qu'elle réussissait à Henri de Navarre, porté par son courage comme par son génie aux plus hautes destinées, elle précipitait sa femme de chute en chute, lui faisant regretter chaque jour davantage les douces heures passées au château de Nérac.

Leur départ fut, en effet, pour Nérac un coup mortel. C'est le 11 mars 1588, bien après s'être séparé définitivement de Marguerite, qu'Henri de Bourbon vit pour la dernière fois le berceau de ses ancêtres. Un instant, et en souvenir du beau temps passé, le maître de la France dota la capitale de l'Albret de la Chambre de l'Edit de Guienne. Mais, redevenue protestante quelques années après sa mort, et par cela seul rebelle à la Royauté, la ville de Nérac dut subir en 1621 un siége de plusieurs mois, et finalement ouvrir ses portes à l'armée de Mayenne et à Louis XIII. Ses murs furent démantelés, ses édifices en partie ruinés, et son importance à tout jamais perdue.

Propriété des Condé, Nérac, ou tout au moins son château, dut encore subir le simulacre d'un siége pendant les troubles de la Fronde. Peu après, l'Albret passait des mains des Condé dans celles des ducs de Bouillon, par son échange avec les principautés de Sedan et de Raucourt. Exilée à Nérac, Marie de Mancini, une des nièces de Mazarin et femme du duc de Bouillon, vit s'ouvrir devant elle les portes de l'antique château. Puis, l'oubli se fit définitif sur la vieille demeure, troublé seul, plus d'un siècle après, par le bruit du marteau révolutionnaire.

Il n'est pas de monument qui ait été, plus que le château de Nérac, victime des fureurs aveugles et des haines stupides de 1793 ! Alors, en effet, furent brisés tous les écussons, preuves irréfutables de l'âge des diverses constructions ; alors disparurent « toutes les marques de féodalité et d'esclavage »; et, comme nous l'avons déjà dit,

furent démolies de fond en comble l'aile du sud, qui renfermait la belle salle des Gardes, ainsi que l'aile du levant, avec sa jolie façade Renaissance. Il ne resta debout que l'aile septentrionale. Encore fut-elle à moitié détruite, et la seule partie intacte, morcelée en plusieurs lots et vendue au plus offrant!

Quel exemple fut donné à Nérac par la ville de Pau? Pourquoi cette ville n'a-t-elle pas su, comme sa sœur aînée, conserver et restaurer son château d'Henri IV? Avec sa Garenne intacte, ses vieux remparts, son site si pittoresque en étage au dessus de la Baïse, elle pourrait aujourd'hui rivaliser avec la capitale du Béarn; et elle aurait dû faire, comme elle, de la demeure de ses princes un lieu de pèlerinage pour l'archéologue et pour l'artiste.

A-t-elle même su conserver à sa véritable place la statue du vainqueur de Coutras et d'Ivry, qui, solennellement posée, en 1829, en face de son château et au centre de sa cour d'honneur, par les soins pieux de M. le comte de Dijon, s'est vue reléguée depuis à l'extrémité de la ville, au-devant du principal hôtel, rendez-vous habituel des voyageurs de commerce et des marchands de vin?

Puisse-t-elle, malgré tout, instruire les plus indifférents! Et, par les souvenirs si vivaces qu'elle évoque, apprendre à la génération oublieuse et sceptique à laquelle ils appartiennent, sinon les exploits d'Henri IV et les services rendus au pays par *lou Noste Henric*, du moins le culte de l'ancienne France et le respect dû à son glorieux passé!

PH. LAUZUN.

LES
COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE
ET LES
PREMIERS ROIS DE NAVARRE

(SUITE)

§ VII. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ACCOMPLIS DANS LE SUD-OUEST DE LA GAULE FRANQUE, DEPUIS LA PREMIÈRE CAPTIVITÉ DE PÉPIN II JUSQU'AUX TEMPS VOISINS DE L'ORIGINE DU DUCHÉ FÉODAL DE GASCOGNE. — En 851, le comte Sanche-Sancion ne pouvait plus que se compromettre à soutenir désormais la cause de Pépin II. Aussi songeait il à la déserter. Les Aquitains semblaient revenir à ce prince ; mais Pépin II en profita pour traiter avec la plus grande rigueur ceux qui l'avaient abandonné, et même ceux dont il n'était pas absolument sûr. Se méfiait-il du comte de Vasconie Citérieure? Aucun texte n'en témoigne. Toujours est-il que nous lisons dans les Annales de Saint-Bertin, sous la date de 852. « Sanche, comte de Vasconie *(comes Vasconiæ)*, prit Pépin, fils de Pépin, et le conduisit devant Charles, qui l'emmena prisonnier en France, et qui, après un colloque avec Lothaire, ordonna qu'il fut tondu et renfermé au monastère de Saint-Médard, dans la ville de Soissons[1]. » D'après les Annales de Metz, Pépin II aurait été

[1] Sancius comes Vasconiæ Pippinum Pippini filium capit, et usque ad præsentiam Caroli servat. Quem Carolus captum in Franciam ducit, ac post colloquium cum Lotharii in monasterio Sancti Medardi apud Suessiones tonderi jubet. *Ann. Bertin*, ap. BOUQUET, VII, 68-69. — Karolus Aquitaniam quasi ad partem regni sui jure pertinentem affectans, Pippino nepoti suo molestus efficitur; eumque crebris incursionibus infestans, grande detrimentum proprii exercitus sæpe pertulit., etc. *Ann. Franc. Metens*, ap. BOUQUET, VII, 185.

arrêté dans l'Aquitaine même, et par ses propres sujets. Ce second récit est vague. C'est pourquoi le premier me semble préférable. Nous y voyons, d'abord, à propos de Pépin II, que Sanche-Sancion le prend (*capit*), et puis le garde (*servat*), et le conduit enfin vers Charles *usque ad præsentiam Caroli*. Qu'est-ce à dire? Sanche-Sancion conduisit-il son prisonnier à Charles, ou celui-ci vint-il le prendre? J'inclinerais volontiers vers la première hypothèse, car nous lisons dans la seconde phrase : *Carolus captum in Franciam ducit.*

La trahison de Sanche-Sancion ne tarda pas à lui profiter. A ses anciens domaines, Charles le Chauve ajouta l'héritage des ducs Séguin, et Guillaume, et de leur successeur probable mais innommé. Ainsi, le frère d'Azenar-Sanche, tout en conservant le gouvernement direct des comtés de Vasconie Citérieure, et de Fezensac ou Auch, tout en gardant sa suprématie sur celui de Bigorre, fut investi par Charles le Chauve du comté de Bordeaux, et du Grand Comté des Vascons. Sans doute, aucun texte contemporain ne témoigne en termes exprès de cet accroissement de fortune. Mais raisonnons. Sanche-Sancion venait de rendre à Charles le Chauve un service de premier ordre. Désormais, tout rapprochement entre l'ancien partisan de Pépin II et ce prince devenait absolument impossible. Or, cette année là (851), les Normands s'étaient une fois de plus emparés de Bordeaux, d'où ils dirigeaient des incursions dans l'intérieur de notre Sud-Ouest. Quel homme mieux désigné que Sanche-Sancion, par sa puissance relative, par le voisinage de ses possessions antérieures, pouvait y ajouter plus utilement le comté de Bordeaux et le Grand Comté des Vascons? Voilà donc comment s'accrût la fortune de ce seigneur. Voilà pourquoi, dans le récit de la translation des reliques de sainte Fauste, nous le verrons bientôt désigné comme duc (*dux*) défunt des Vascons, de même qu'Arnaud, son neveu et son héritier.

A quelle époque mourut Sanche-Sancion? Sur ce point, aucun texte précis ne nous renseigne. Mais tout porte à croire qu'il décéda quelques années après 851. Toujours est il que le passage des Annales de Saint-Bertin cité dans le précédent paragraphe atteste qu'en 855, les Normands prirent encore une fois de plus Bordeaux (*Burdegalam Aquitaniæ civitatem invadunt*), et parcoururent à leur gré le pays dans tous les sens (*hac illacque pro libitu pervagantur*). Sanche-Sancion vivait-il encore à cette date? Cette supposition n'a rien de téméraire. En tous cas, ce duc, ou son neveu et successeur

Arnaud, ne purent alors faire tête aux pirates. — Il est prouvé qu'en 855, Charles l'Enfant fut sacré roi d'Aquitaine à Limoges.

En 860, Frotaire était déjà archevêque de Bordeaux. Le *Gallia christiana*[1] place avant lui Adalelme, dont la date du décès n'est pas connue. Nous ignorons également si le plus récent de ces prélats succéda sans intermédiaire au plus ancien. Frotaire souscrivit au second concile de Toul (860), au troisième concile d'Aix-la-Chapelle (862). Un diplome de la même année porte : ***Frotarius sanctæ metropolis eclesiæ Burdigalensis episcopus***[2]. Nous constatons la présence du même prélat au concile de Pistes (864), où il approuva une constitution faite en faveur de l'abbaye de Saint-Germain l'Auxerrois, et où il se trouve à tort désigné sous le nom de ***Lotarius***.

Après Sanche-Sancion apparaît, comme duc des Vascons, son neveu Arnaud, sur lequel nous sommes uniquement renseignés par le récit de la translation des reliques de sainte Fauste[3]. Ce texte porte

---

[1] *Gall. christ.*, II, 796.

[2] Mabill. ad ann., 864, nº 13.

[3] Tempore quo post Domini Nostri Jesu-Christi Incarnationem DCCCLXIIII annus impletus est, obtinente regnum Francorum Carolo rege filio Ludovici magni imperatoris, grassata est ingens persecutio in Ecclesia Christi in regione Aquitaniæ, seu Gasconiæ. Siquidem paganorum barbaries, quos usitato sermone Danos seu Normannos appellant, a suis sedibus cum innumerabili exeuntes gestamine, ad Sanctonicam sive Burdigalensem urbem sunt advecti. Indeque passim in præfatis discurrentes provinciis, urbes depopulando, monasteria, ecclesias, necnon et cunctas hominum ædes igne cremantes, non parvas hominum strages occidendo dederunt.

Eo vero tempore apud Gascones, quibus montes Pyrenæi vicini sunt, ducatus apicem Arnaldus vir illuster obtinebat. Hic etenim filius cujusdam comitis Petragoricensis, vocabulo Imonis fuerat; et avunculo Sanctioni, qui ejusdem gentis dux fuerat, in principatum successerat. Denique idem Arnaldus sæpius cum præfatis barbaris ad defensionem Ecclesiæ præliando certaverat, et multos ex illa terra spurcissima natione interficiens, maximam ad ultimum sui nobilissimi exercitus partem amiserat.

Erat autem in pago Lemovicino a præfatis paganis incensum monasterium, quod Sollemniacum more antiquo vocant, ubi memoratus Arnaldus maxima caritatis devotionne erat adstrictus ; ob hoc videlicet quia noverat cum a S. Eligio Noviomagensi episcopo in honore S. Petri apostoli nobiliter fuisse constructum, et maximam habitatorum illius cænobii fuisse regulæ sanctæ observationem. Tantam etenim erga ipsum archisterium

qu'en l'année de l'incarnation 864, et Charles le Chauve étant roi, les Normands, débarqués en grand nombre, s'emparèrent de Saintes et de Bordeaux, et se répandirent dans les provinces voisines, brûlant les monastères, les églises, les maisons, et massacrant bien des hommes. En ce temps-là l'autorité ducale (*ducatus apicem*) sur les Gascons voisins des monts Pyrénées (*Gascones qui montibus Pyrenæis vicini sunt*) était exercée par Arnaud, homme illustre (*Arnaldus, vir illuster*), fils d'Imon, comte de Périgord (*comitis Petragoricensis*). Arnaud avait succédé à son oncle Sancion (*avunculo suo Sanctioni*) qui avait été duc de la même nation (*qui ejusdem gentis dux fuerat*), c'est-à-dire des Gascons. Arnaud avait plusieurs fois bataillé contre les Normands, dont il avait tué un grand nombre, mais en payant sa victoire de la perte d'une partie de ses meilleurs soldats. Or, il existait alors, en Limousin, le monastère de Solignac (*Solemniacum*) qui fut détruit par les Normands. Arnaud avait une grande dévotion pour ce couvent, bâti en l'honneur de saint Pierre, apôtre, car il savait que le fondateur était saint Eloi, évêque de Noyon. Les moines y suivaient la règle de Saint-Benoît.

Arnaud voulait prendre le froc dans ce monastère; mais il mourut avant de réaliser ce projet. Au temps où il était encore en pleine

---

habebat devotionem, ut spondens voveret se in eodem pro Christi amore comam capitis sui depositurum, et monasticis semetipsum subdendum disciplinis. Postea vero id implesset, nisi inopinata morte præventus esset.

Hic vero dum incolumis adhuc in suo statu persisteret, curam ferens memorati cœnobii, admonebat sæpius monachos ejusdem loci, ut in partes Gasconiæ, quas regebat, pro adipiscendis sanctorum martyrum reliquiis penetrarent. Ibique illis hoc spondebat provisurum, ne inanem paterentur itineris laborem. Visum est autem abbati (*Bernardo*) ejusdem monasterii et omni ipsius congregationi, ut aliquem ex fratribus pro prælibato negotio illo mittere deberent. Miserunt autem quemdam monachum, religiosum scilicet sacerdotem nomine Adalrium, cum nepote ejusdem ducis Arnaldi, nomine Gotafrido, qui in illis partibus tunc iter carpebat.

Aliquando ergo prædictus frater cum sui itineris comitibus apud memoratum principem commoratus est... sance cum multa sanctorum pertransisset loca, et opportunum non vidisset ut cæptum negotium explere potuisset et jam ad propria redire decerneret: hi cum quibus ire decernebat, tandem pervenit in agro Fidenciaco, ubi ecclesia mirifice olim in honorem S. Faustæ virginis et martyris constructa, et ab ipsis, quos supra taxavimus paganis combusta fuerat. In eadem denique basilica sanctissima membra hujus martyris, completo Christi gloriosissimo triumpho,

santé, ce seigneur disait souvent aux moines qu'il fallait aller chercher des reliques de saints et de martyrs dans le pays de Gascogne qu'il gouvernait (*in partes Gasconiæ quas regebat*). Le duc répondait du succès. C'est pourquoi l'abbé du monastère (Bernard) et ses moines pensèrent qu'il fallait envoyer quelqu'un des leurs à cet effet. Leur choix tomba sur un pauvre religieux, sur un saint prêtre nommé Aldarie. Ce moine, qui voulut faire route avec Godefroi, petit-fils ou neveu du duc Arnaud (*nepote ejusdem Arnaldi nomine Gotafrido*), qui allait partir pour ce pays.

Après être demeuré quelque temps auprès du prince (*principem*), c'est-à-dire d'Arnaud, le moine partit avec ses compagnons. Il passa par force lieux, où se trouvaient des reliques de saints, mais sans pouvoir remplir le but de son voyage. Aussi songeait-il à s'en retourner, quand il arriva avec ses compagnons dans le pays de Fezensac (*in agro Fidentiaco*), où s'élevait jadis, en l'honneur de sainte Fauste, vierge et martyre, une église détruite par les Normands. Là se trouvaient les os de la sainte, et on les y vénérait depuis longtemps. Alors, le moine, se fiant à la miséricorde de Dieu, fort aussi de l'autorité et du consentement dudit juge (*prædicli judicis*), c'est-à-dire de Godefroi, profita du crépuscule du soir pour s'approcher, avec quelques compganons, du tombeau de sainte Fauste, dont ils emportèrent les reliques en Limousin.

Tels sont les faits consignés dans le texte que je cite, et que Mabillon date à peu près de 864[1]. Laissant à cet érudit toute la responsabilité de son affirmation, je dois surtout m'inquiéter de la valeur du document au point de vue de l'histoire de notre Sud-Ouest.

---

tumulata a christianis fuerant, et congruo honore longissimis temporum successoribus venerato.

Igitur cum per Dei voluntatem hæc quæ retulimus, memoratus frater comperisset, confisus Dei omnipotentis miseratione, simulque auctoritate consensu supradicti judicis fretus, quodam diei crepusculo, transeunte noctis excursu antequam res ab incolis ejusdem loci posset agnosci, paucis secum sociis adhibitis, accedit ad S. Faustæ virginis et martyris sepulcrum .... Quid multa? levantur sanctissima ossa ex tumulo ubi multo tempore jacuerant, et linteaminibus præcipuis involuta, cum magna exultationis lætitia ab his, a quibus inventa fuerant, feruntur ad propria, etc. *Hist. translat. reliq. S. Faustæ*, ap. BOUQUET, VII, 344-345.

[1] MABILL. *Acta SS. Ordinis S. Benedicti parte*, 2, *sæc.* 4, *p.* 73.

Dans notre texte, Sanche-Sancion est tout simplement appelé Sanche (*Sanctionis*), au datif et au génitif. Mais l'identité de ce personnage ne fait aucun doute. Il est, en effet, présenté comme duc des Vascons avant son neveu et héritier Arnaud. Or, les documents précités n'accordant à Sanche-Sancion, jusqu'en 851, que le titre de comte de Vasconie Citérieure, il s'ensuit que ce seigneur ne devint duc que vers cette date, c'est-à-dire quand il eut livré Pépin II à Charles le Chauve, et obtenu ainsi de ce prince le comté de Bordeaux et le Grand Comté des Vascons.

Arnaud est présenté comme le fils d'Imon, comte de Périgord, et comme le neveu et l'héritier de Sanche-Sancion. Imon avait donc épousé une sœur de ce dernier seigneur. Ainsi, de deux choses l'une, ou bien Sanche-Sancion ne se serait pas marié, ou du moins il n'aurait pas laissé d'enfant mâle capable, au décès de son père, de recueillir sa succession.

Dans le récit de la translation des reliques de sainte Fauste, Arnaud, et par conséquent son oncle Sanche-Sancion. sont présentés comme ducs des Gascons ou Vascons voisins des Pyrénées. (*Gascones quibus montes Pyrenæi vicini sunt*). Au premier abord, on pourrait être tenté d'induire de là que, même après 851, l'autorité de ces deux seigneurs se bornait à la Vasconie Citérieure. Mais nous avons déjà vu qu'en 836, Sanche-Sancion avait recueilli ce pays, et le comté de Fezensac ou Auch dans la succesion de son frère Azenar-Sanche, et qu'il avait également hérité de sa suprématie sur le comté de Bigorre. D'autre part nous lisons, dans le récit précité, qu'Arnaud commandait en Fezensac, c'est-à-dire dans une région assez éloignée du versant septentrional des Pyrénées Gasconnes.

Ainsi, les mots *Gascones, quibus montes Pyrenæi vicini sunt*, n'ont qu'une signification approximative. Maintenons donc, telle que je l'ai déjà établie la composition du duché des Vascons, à dater de 851.

A quelle époque Sanche-Sancion, mourût-il, et fut-il remplacé par Arnaud ? Pour répondre à cette question, il faut considérer d'une part que ce seigneur vivait encore en 851, et l'autre qu'après la date assignée par Mabillon à notre texte, le duc Arnaud était déjà décédé treize ans plus tard, c'est-à-dire en 864. Or, ce seigneur nous est donné comme ayant souvent (*sæpius*) guerroyé contre les Normands. Cela suppose évidemment un assez long exercice de l'autorité ducale. Sanche-Sancion dût donc mourir peu d'années après 851. Le duc Arnaud laissa-t-il des descendants ? Pour répondre à cette question, nous n'avons que la partie de notre texte rela-

tive au voyage en Fezensac entrepris par le moinè Aldarie avec Godefroi, parent du duc Arnaud, qui se rendait dans ce pays : *Aldarium cum nepote ejusdem ducis Arnaldi, nomine Gatofrido, qui in illis partibus tunc iter carpebat*. Mais quoi ? *Nepos* désigne à la fois le petit-fils et le neveu. En tous cas, ce Godefroi devait posséder la pleine confiance d'Arnaud. Notre texte nous le montre, en effet, partant pour la Vasconie dans l'intérêt du duc, et il lui donne plus bas le titre de juge (*judicis*). Tenons donc pour assez vraisemblable que Godefroi, petit-fils ou neveu d'Arnaud, lui avait succédé comme duc des Vascons avant 864. Je ne doute pas que son duché ait passé, jusqu'aux premières années du IXe siècle, à une série de seigneurs dont les noms ne nous sont point parvenus. Il est vrai que, selon la doctrine universellement acceptée en France, Sanche Ier, dit Mitarra, serait devenu duc de Gascogne vers 872, et que, par son prétendu fils Mitarra-Sanche, et par son prétendu petit-fils Garsie-Sanche, dit le Courbé, ce futur roi de Navarre, serait la souche des ducs héréditaires de Gascogne. Sur la foi de mes devanciers, j'ai professé jusqu'ici cette erreur commune. Mais nous verrons, en temps utile, que le duché féodal de Gascogne ne commença que vers 926.

Voilà, ce me semble, tout l'enseignement à tirer du récit de la translation des reliques de sainte Fauste, si l'on accepte ce texte comme authentique dans toutes ses parties. Mais en est-il bien ainsi ? Je n'oserais l'affirmer. Les objections que je vais fournir à ce sujet sont tirées de l'histoire du Périgord et de celle du Limousin. Or, notre texte fait d'Arnaud un fils d'Imon, comte de Périgord, et il nous montre ce duc des Vascons également investi d'une grande autorité en Limousin.

Il est prouvé que, lors de la création du royaume d'Aquitaine (778), Wuilbod était comte de Périgord. Mais ses successeurs sont inconnus jusque vers le milieu du IXe siècle. En 860, et peut être plus tôt, Imon paraît avoir gouverné ce pays. Voilà du moins ce qui résulte du texte précité de la translation des reliques de sainte Fauste. Ce document lui donne pour fils Arnaud, duc des Vascons avant 864, d'après Mabillon. La chose, dit Léon Desalles, n'a rien de surprenant, car les fonctions de duc et de comte n'étaient pas alors héréditaires. Nous ne savons rien, du reste, sur la vie d'Imon, et sur la date de sa mort. « Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il n'existait pas en 866. Cependant, il pourrait se faire que cet Imon ou Emenon fut le même que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, appellent aussi Imon, lequel était frère de Turpion, comte d'Angoulême, et de

Bernard avec lequel il partagea la dignité de comte de Poitiers, dès 838, et qui se retira auprès de Turpion vers 840. Devenu comte d'Angoulême en 863, il porta, dit-on aussi, le titre de comte de Périgord jusqu'à sa mort, le 2 juin 1866.

« Adhémar de Chabannais nous apprend, de son côté, qu'Emenon ou Imon, était d'abord comte de Poitiers; qu'après la mort de Pépin, fils de Louis le Débonnaire, il avait voulu intervenir pour le jeune Pépin, fils du précédent, que Louis le Débonnaire le chassa de Poitiers, pour ce fait, ainsi que son frère Bernard; qu'à la suite de cela il fit Ramnufe comte de Poitiers, Turpion comte d'Angoulême, Ratier comte de Limoges, Seguin comte de Bordeaux, et Landry comte de Saintonge, si bien qu'il renouvela tous les comtes de l'ancienne Seconde Aquitaine, moins celui de Périgueux et celui d'Agen. — Nous savons également que Emenon, qui remplaça Turpion (comme comte d'Angoulême), portait le titre de comte d'Angoulême et de Périgord. Il y a donc de fortes présomptions pour croire que Turpion était comte de Périgord, comme Emenon[1].

« Vers le milieu du IX[e] siècle, les Normands ayant envahi l'Aquitaine, y commettaient toutes sortes de ravages. En 863, Charles le Chauve leur opposa Turpion, créé ensuite d'Angoulême en 863, par Louis le Débonnaire. » Turpion périt dans un combat contre les pirates, et deux ans après Emenon, son frère, succomba sous la main de Landry, comte de Saintes, qu'il frappa lui-même d'un coup mortel. « En mourant, Emenon laissa un fils en bas âge appelé Adhémar, qui fut fait plus tard comte de Poitiers.

« La mort d'Emenon mettait une partie de l'Aquitaine sans chef capable de la défendre contre les Normands. Dans cette occurrence Charles le Chauve, en 866, désigna Wulgrin pour succéder à Emenon, et le fit en même temps comte d'Angoulême et de Périgord, comme l'étaient sans doute, ses prédécesseurs[2]. Ce Wulgrin, frère d'Aldoin, abbé de Saint-Denis, et parent du roi, était fort âgé quand il succéda à Emenon, et déjà bien connu dans les provinces méridionales, parce qu'il avait été souvent chargé d'y rendre la justice, avait épousé Roselinde, sœur de Guillaume II, duc de Toulouse, qui lui

[1] Labbe, *Nova bibl. mss.*, II, 160.

[2] Chron. d'Adhémar de Chabannais. *Id.* de Maillezais; Hist. des évêques et comtes d'Angoulême. Labbe, *Nov. bibl. mss.*, II, 162, 199, 251.

donna deux fils dont il sera bientôt parlé[1], et parce que, neuf ans auparavant, il avait été obligé de s'emparer de vive force de l'Agenais, patrimoine de sa femme. Ce seigneur eut de nombreux et terribles combats à soutenir contre les Normands. Pour mieux leur résister, il construisit les châteaux de Mastas et de Marcillac en Angoumois, dans lesquels il établit en qualité de vicomtes, Robert, guerrier fort versé dans les lois, et son ami Ramnulphe, père de trois enfants, dont deux périrent plus tard de la main de Bernard, comte d'Angoulême et de Périgord, et petit-fils de Wulgrin, qui vengea sur eux sa sœur Sancie, dont ils avaient voulu faire leur victime. Quand il fut fait comte d'Angoumois et de Périgord, Aldoin et Guillaume étaient déjà grands. Il mourut le 3 mai 886, après avoir gouverné pendant vingt ans, les provinces qui lui avaient été confiées[2], et fut enterré à Angoulême, près de la basilique de Saint-Cybar. Ses deux fils lui succédèrent, on dit même, mais sans preuve, qu'il leur partagea sa succession[3].

« Selon Adhémar de Chabannais, l'histoire des évêques et comtes d'Angoulême et même la Chronique de Maillezais[4], Wulgrin aurait laissé l'Angoumois à Aldoin ou Audoin, le Périgord et l'Agenais à Guillaume.

« Rien de moins réel cependant que ce prétendu partage, complè-

---

[1] Dans Adhemar, et dans l'histoire des évêques et comtes d'Angoulême (*Bibl. nov. mss.* II, 167 et 251), il est appelé duc (Hélie) ; mais ce duc Hélie ne peut être que celui des auteurs de l'*Art de vérifier les dates* disent avoir été plus tard comte de Périgord ; car il n'y avait alors aucun duc appelé Hélie, ni aucun autre personnage distingué portant ce nom que le fils de Boson. Les chroniqueurs lui donnent le titre de duc, sans doute parce qu'à cette époque il n'avait d'autre qualité que de commander des troupes. *Note* de Léon Dessalles.

[2] Et non pas dix-sept ans, comme le dit par erreur Adhémar (Labbe, *Bibl. Nov. mss.* II, 163). Il avait gouverné l'Agenais vingt-neuf ans. *Note* de Léon Dessalles.

[3] Tous ces faits qui, il faut bien le dire, présentent une ample matière à la critique, reposent sur la Chronique d'Adhémar de Chabannais, sur l'histoire des évêques et des comtes d'Angoulême qui n'est guère que la copie d'Adhémar et sur la Chronique de Maillezais (Labbe *Nov. Bibl. mss.* II, 162 et 163), et sur le *Breve Chronicon Normannorum seu Britannorum* (Morice de Beaupois, *Hist. de Bretagne*, I, Preuves, col. 150). *Note* de Léon Dessalles.

[4] Labbe, *Bibl. Nova. mss.* II. 162-251.

tement en opposition avec les faits qui vont suivre, que les intérêts de la féodalité naissante ne pouvaient pas accepter et que l'usage général repoussait.

« C'est ainsi que Raymond et Emengaud son frère, fils d'Eudes comte de Toulouse, mort en 918, qu'un peu plus tard, les deux fils de Bozon, comte de Provence, et ceux d'Arnaud, comte de Carcassonne, jouirent en commun des successions de leurs pères [1].

« Il est positif du reste que l'autorité d'Aldoin et de Guillaume ne fut en aucun temps circonscrite à telle ou telle partie du territoire placé sous le commandement de leur père, par Charles le Chauve, et dont l'Agenais fut de bonne heure violemment distrait par Ebles, comte de Poitiers, qui s'en empara. Aussi n'exercèrent-ils jamais, directement ni indirectement, aucun pouvoir l'un en dehors de l'autre, car il n'est pas possible de considérer, comme un acte d'autorité spéciale la pensée qu'eut un moment Adalric de construire une église à Angoulême, pour y déposer le bois de la vraie croix, apporté dans cette ville par les moines de Charrous, afin de le protéger contre les incursions des Normands, et qu'il refusa longtemps de restituer à ces moines.

« Aldoin mourut le 27 mars 916, vingt-huit ans après Wlgrin [2] ne laissant qu'un fils Guillaume surnommé Taillefer. Il fut enterré à côté de son père.

« Guillaume survécut au moins quatre ans à son frère Aldoin, car il était encore de ce monde lorsque son fils Bernard mit à mort les deux fils du vicomte Ramnulphe, et au sujet desquels il est dit qu'il est dit qu'il les frappa quatre ans après qu'Aldoin eut cessé de vivre [3].

« Il est vrai que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* [4], prétendent, je ne sais sur quelle garantie, que Guillaume mourut cette même année ; mais rien ne permet de l'affirmer. Il est à croire cependant qu'il ne vécut pas longtemps après.

« On ignore le nom de sa femme ; mais indépendamment de Bernard, il eut deux filles, Sancie, dont il a déjà été question, qui se maria avec Adhémar, comte de Poitiers, sans laisser de postérité, et Emma, unie à Bozon, comte de la Marche, dont la descendance, par

---

[1] *Hist. génér. de Languedoc*, II, 110-111.
[2] Et non pas 30 ans, comme le dit Adhémar. *Note* de Léon Dessalles.
[3] Chron. d'Adhémar de Chabannais ; Labbe, *Bibl. Nov. mss.*, II, 165.
[4] *Art de vérifier les dates*, II, 375.

cette Emma, après la mort de Bernard et des enfants de Bernard, décédés sans postérité, aurait dû posséder les comtés de Périgord et d'Angoulème, tandis qu'elle n'hérita que du Périgord seul[1]. »

Inutile d'emprunter davantage à Léon Dessalles, en ce qui concerne les premiers comtes du Périgord. Je tenais seulement à montrer ici quel était le domaine d'Imon, ou Emenon, de Turpion son frère, et de Wulgrin, fils de Turpion. Il comprenait le Périgord et l'Angoumois, auxquels Wulgrin ajouta l'Agenais. Ainsi, Aldoin et Guillaume, fils de ce dernier seigneur, gouvernèrent d'abord ces trois districts. Mais Ebles, comte de Poitiers, leur ayant bientôt enlevé l'Agenais, il ne leur resta plus que le Périgord et l'Angoumois. Après la mort du comte Bernard, Emma, sa fille, femme de Bozon I, comte de La Marche, recueillit le Périgord dans la succession de son père. Ainsi furent réunis le Périgord et la Marche. Quant au comté d'Angoulême, il échut, après la mort d'Aldoin, à son fils Guillaume, dit Taillefer, dont je n'ai pas à désigner ici les successeurs[2].

Voilà ce qui ressort des recherches de Léon Dessalles, qui l'emportent de beaucoup sur celles des auteurs de l'*Art de vérifier les dates* concernant les premiers comtes de Périgord.

De cette doctrine, il résulte que le duc des Vascons Arnaud, neveu de Sanche-Sancion, dont il est parlé dans le récit de la translation des reliques de sainte Fauste, n'exerça jamais la moindre autorité dans le Périgord, l'Angoumois et l'Agenais, où son père Imon avait pourtant commandé. Mais nous avons vu que, dans le texte, ledit Arnaud joue un rôle important en Limousin. Il y combat les Normands, et porte un tel intérêt au monastère de Solignac, qu'il y aurait pris le froc si la mort n'était venue le surprendre inopinément (*inopinata morte*). Or, Solignac, commune actuelle du canton sud de Limoges (Haute-Vienne), a toujours fait partie du diocèse de Limoges. On attribuait à saint Eloi, qui devint évêque de Noyon, la fondation du monastère qu'Arnaud protégeait, et dont les moines suivaient la règle de Saint-Benoît. Ainsi, le protecteur aurait exercé, en Limousin, une autorité considérable. Il s'agit donc de rechercher si Arnaud a réellement pu jouir d'une telle situation. Or, voici quelles furent, en somme, les destinées du Limousin jusqu'à la seconde moitié du IXe siècle.

---

[1] Chron. d'Adhémar de Chabannais; LABBE, *Bibl. Nov. mss.* II, 170.

[2] Léon DESSALLES, *Histoire du Périgord*, I, 140-144.

Les *Lemovices* de César, peuple de la Celtique, occupaient le territoire désigné au temps du Haut et Bas-Empire sous le nom de *civitas Lemovicum*. Auguste annexa cette cité à la primitive Aquitaine, en même temps que tout le surplus de la Celtique compris entre la Garonne et la Loire. Sous le Bas-Empire, la *civitas Lemovicum* faisait partie de la Première Aquitaine. Le diocèse primitif de Limoges eut la même étendue que cette cité, qui persista durant les périodes Wisigothique et Mérovingienne. Il est prouvé que Roger en 778, Ratier en 837, et Raymond en 841, étaient comtes de Limoges. Ce dernier eut pour successeur Gérard. Puis, le pays dont s'agit se démembra. Avec Boson, dit le Vieux, commença, durant la première partie du xe siècle, la série des comtes de La Marche. Ce pays était borné au nord par le Berry, à l'est par l'Auvergne, au sud par le Limousin proprement dit, et à l'ouest par l'Angoumois et le Poitou. Sous la monarchie des Bourbons, ce territoire formait une province divisée en Haute-Marche, capitale Guéret, et Basse-Marche, capitale Bellac.

Le reste du Limousin primitif comprenait : 1° le Haut-Limousin, sis entre la Vezère et la Vienne, plus le petit territoire où se trouve la villle de Limoges, c'est-à-dire à peu près toute l'élection de Limoges telle que nous la montrent les documents des xviie et xviiie siècles ; 2° le Bas-Limousin, équivalent aux élections de Brives et de Tulle. Dans ces deux pays, nous ne trouvons que des vicomtes relevant des ducs de Guienne. Dans le Haut-Limousin, se sont les vicomtes de Limoges, et dans le Bas-Limousin ceux de Turenne. Au point de vue ecclésiastique, le Limousin, c'est-à-dire le diocèse primitif de Limoges ne subit qu'un seul démembrement, par la création de l'évêché de Tulle en 1317. Au xviiie siècle ce dernier diocèse ne contenait guère que quarante-quatre paroisses.

De ce sommaire exposé des destinées du Limousin vers la fin du haut moyen-âge et au début de la période féodale, il résulte clairement qu'au temps du duc Arnaud, ce pays avait, depuis 778, ses comtes particuliers. Imon, père d'Arnaud, n'avait donc aucune autorité hors du Périgord, de l'Angoumois et de l'Agenais. Ainsi, il ne pouvait transmettre à son fils aucune autorité en Limousin, dont les comtes n'auraient pas d'ailleurs supporté une pareille entreprise.

Encore une objection, qui cette fois sera brève. Dans notre texte, Arnaud est présenté comme animé de sentiments si pieux envers l'abbaye de Solignac, qu'il aurait certainement pris le froc si la

mort n'était venue le surprendre. Voilà, ce me semble, une préoccupation singulière de la part d'un duc des Vascons, et surtout en faveur d'un monastère du Limousin, de l'abbaye de Soulignac, déjà ruinée par les Normands, dont les ravages ne devaient pas d'ailleurs cesser de si tôt. Notez encore que, dans notre texte, Arnaud semble se complaire dans le Limousin, où ses intérêts sont inexplicables, et ne gouverner que de loin son duché des Vascons.

Voilà ce que j'avais à dire pour et contre le récit de la translation des reliques de sainte Fauste. En somme, j'estimerais qu'il n'y a peut-être pas lieu de l'écarter à toute force, surtout pour les parties où le rédacteur est visiblement dégagé de tout intérêt de couvent. Ne repoussons donc pas absolument Arnaud comme le neveu et l'héritier de Sanche-Sancion, duc des Vascons, et comme le grand-père ou l'oncle de Godefroi, qui lui succéda peut-être.

Quelle fut, dans notre Sud-Ouest, l'autorité des ducs Sanche-Sancion, d'Arnaud, peut-être de Godefroi, et de leurs successeurs innommés. Il est à croire que la suprématie de ces seigneurs se maintint longtemps vis-à-vis des comtes de Bigorre. Mais dans les comtés de Vasconie Citérieure, de Fezensac, dans le Grand Comté des Vascons, et dans celui de Bordeaux, les ducs dûrent en général gouverner directement, et sans l'intermédiaire de comtes. A cette habitude présumée, je ne vois qu'une exception, celle de Garcie, d'abord vicomte et puis comte de Fezensac ou d'Auch, sous l'autorité d'Azenar-Sanche comte de la Vasconie Citérieure, et prédécesseur de son frère le duc futur Sanche-Sancion. Mais ce ne peut être là qu'un fait passager. D'ailleurs, nous avons vu qu'au temps d'Arnaud, le Fezensac dépendait directement de ce duc.

On a pourtant prétendu que, sous les ducs des Vascons, et sous les ducs héréditaires de Gascogne, le Bordelais, compris dans leur duché continua d'être régi, sous l'autorité de ces hauts seigneurs, par des comtes particuliers. Mais cette doctrine repose exclusivement sur une charte concernant la prétendue fondation de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. Ce texte, publié par Marca, et donné par lui comme authentique, est maintenant accepté comme la vérité même. Non seulement on affirme qu'au temps des ducs héréditaires de Gascogne, Bordeaux avait ses comtes particuliers, mais certains vont jusqu'à prétendre qu'il en était de même au temps des ducs Sanche-Sancion et Arnaud. Cette seconde assertion ne reposant sur aucune preuve, je l'écarterais sans discussion, si l'on n'avait dit que l'exis-

tence de comtes féodaux de Bordeaux, au temps des ducs héréditaires de Gascogne. permet d'induire qu'il en était de même durant les temps immédiatement antérieur.

Il s'agit donc de voir ce que vaut cette charte, dont on peut lire le texte ci-dessous[1], et dont voici la traduction:

« Au temps où le comte Guillaume dit le Bon (*Guillelmo comite qui vocatur Bonus)* régnait *(regnabat)* dans la cité de Bordeaux, ce seigneur convoqua un jour les principaux officiers de sa maison (*majores domus)*, et leur dit: « Donnez-moi conseil sur une chose dont je veux vous parler. J'entends dire que, dans maintes régions, on construit des monastères. Je veux que vous y songiez, et que vous me disiez en quel lieu vous me donnez conseil de construire, soit en dedans, soit en dehors de la ville, un monastère pour la rédemption de mon âme, et de celle des gens qui m'aideront dans cette entreprise. » Alors, parla devant tous Trencard, jeune homme très éloquent, noble de race, et versé dans les lettres.

« Il ne me convient pas, dit-il, qu'une province aussi parfaite soit dépourvue de moines. Nous avons entendu dire par beaucoup de vieillards qu'en dehors de la ville, et dans l'oratoire élevé en l'hon-

[1] Fundatio monasterii S. Crucis Burdigalensis: Regnante Guillelmo Comite qui vocatur Bonus in civitate Burdigalensi convocavit majores domus quadam die, et ait ad illos. Date mihi consilium, de hoc quod vobis loqui volo. Audio quod per multas regiones construuntur monasteria ad servitium Dei faciendum in ordine monachale, et volo ut cogitetis et dicatis in quo loco dederitis mihi consilium, ut pro redemptione animæ meæ, vel omnibus adjutorium facientibus construatur unum monasterium intus civitatem, aut foras. Erat autem juvenis eloquentissimus de nobili genere, litteris eruditus, cujus nomen vocabatur Trencardus, locutus est coram omnibus dicens: Non est convenientiæ ut tam perfecta Provincia sicut ista est, sit extranea a consortio monachorum. Audivimus a multis senibus dicere, quod foras civitate, in oratorio quod est in honore Sanctæ Crucis ædificatum, ab antiquis temporibus fuisset habitatio Monachorum non parva sed a Paganis est destructa, et est in mea hæreditate, et fuit antecessoribus parentibus meis. Et et si tibi et omnibus placet ut ædificare velis, hoc quod ad me pertinet ad servitium Dei faciendum, ego derelinquam. Placuit hoc consilium Comiti, et omnibus ibi qui aderant scientes, quod per voluntatem Dei evenisset. Venit Comes Guillelmus, et cœpit ædificare, et perseveravit. Cum completa esset edificatio monasterii, constituit XIII. Monachos et Abbatem, cui nomen Elis in servitio Dei perse-

neur de la Sainte Croix, se trouvait jadis une importante (*non parva*) habitation de moines détruite par les païens. Elle était sise sur ma terre et celle de mes aïeux. Et s'il plait à toi duc, comme à tous, d'y bâtir, je renoncerai à ce qui m'appartient dans l'intérêt du service de Dieu. » Cet avis plût au comte et à tous les assistants, renseignés du reste sur ce qui était advenu par la volonté de Dieu. Le comte Guillaume vint là, commença d'y faire construire, et persévéra. La construction achevée, il établit là treize moines, quatorze avec l'abbé Elis, persévérants dans le service de Dieu. Ayant rassemblé les chefs des Bordelais, il appela sa mère Entregodis et sa femme Aremburgis, et ils vinrent devant l'autel élevé en l'honneur de la Sainte Croix. Là, le comte Guillaume dit, en présence de tous: « Moi, Guillaume, fils du comte Raymond, je donne ces terres, cette vigne, et l'église de Saint-Hilaire de Hortellan (*de Hortellano*) avec ses appartenances, et la villa appelée Soulac (*villa quœ vocatur Solaco*), avec l'oratoire de Sainte-Marie mère de Dieu, avec les étangs (*cum Aquis dulcis*), depuis la mer salée jusqu'à la mer douce (*de mare Salissœ, usque ad mare dulcia*), avec les dunes (*montaneis*), les bois de pins (*pineta*),

---

verantes, et congregans omnes principes Burdegalensium, vocavit matrem suam nomine Entregotis, et uxorem suam Areburgis, et venerunt ante altare quod est in honore Sanctæ Crucis ædificatum et dixit coram omnibus Guillelmus Comes: In nomine Sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Guillelmus filius Raymundo Comiti, do istas terras cum ista vinea, et Ecclesia santi Hyllarii de Hortellano cum omni ei pertinente, et villa quæ vocatur Solaco, cum oratorio Sanctæ Dei Genitricis Mariæ, cum Aquis dulcis, de Mare Salissæ, usque ad mare dulcia, cum montaneis, cum pineta, cum piscatione, cum cuncta prata salnicina capiente cum servis et ancillis. Cuncta hæc, do Deo et ad hoc Altare in honore Sanctæ Crucis ædificato a Constitutione hunc locum et Dei servitio adimplendum. Si quis vero quod futurum esse non credimus voluntati nostræ, vel quislibet ad inventionibus, aut aliquis de heredibus nostris.... cupiditas, vel quælibet persona obvius vel repetitor extiterit, a Conventu omnium Christianorum, vel limitibus Ecclesiarum extraneus habeatur. Et Judæ Traditioris. D. N. Jesu Christi perfruatur consortio insuper etiam partibus ipsius Monasterii vel fratrum ibidem consistentium, sociato quoque cum exactione sacratissimo fisco, auri libras Centum, ac argenti mille, coactus exsolvat, et quod ceperit nullatenus valeat vindicare. Sed præsens donatio quæ a nobis pro amore Dei Ecclesia Sanctæ Crucis conscripta est firma et illibata omni tempore valeat permanore, cum stipulatione subnixa. Actum ubi signum Guillelmo Comiti, signum Aldeberti Archiepiscopi. MARCA, *Hist. de Bearn*, 206.

le droit de pêche (*piscatione*), tous les prés salés (*prata salsicina*), y contenus, avec les serfs et servantes (*servis et ancillis*). Tout cela je le donne à Dieu et à cet autel élevé en l'honneur de la Sainte-Croix, pour établir un lieu ou Dieu soit servi. Mais si, ce que nous ne voulons pas croire, il advient que quelqu'un, ou un de nos héritiers... ou toute autre personne s'oppose à ma volonté, fait obstacle, et réclame les biens donnés, qu'il soit tenu pour séparé de l'assemblée de tous les chrétiens, et exclu des églises. Qu'il ait le sort du Judas traître à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et en outre, que sans pouvoir les recouvrer jamais, lui et le complice de son action soient tenus de payer au monastère ou moines y résidant, et au fisc (*sacratissimo fisco*) cent livres d'or, et mille livres d'argent. Mais que la présente donation par nous faite pour l'amour de la Sainte Église de Dieu demeure à toujours ferme et inébranlée, comme la stipulation qui s'y rattache. Ici les seings du comte Guillaume, et de l'archevêque Aldebert. »

Tel est le texte dont se prévaut Marca, pour affirmer qu'au temps des ducs héréditaires de Gascogne, Bordeaux avait ses comtes particuliers. Mais quoi? Nous sommes en face d'une pièce fausse, et si maladroitement fabriquée que je puis, sans inconvénient, réduire mes critiques à l'indispensable.

Et d'abord, le texte, accepté par Marca comme une véritable charte, comme un document contemporain de sa prétendue fondation de l'abbaye de Sainte-Croix vers 900, n'est en réalité qu'un récit dont le rédacteur raconte les événements au passé. Voyez plutôt. — Le comte Guillaume le Bon convoqua (*convocavit*), les principaux chefs de la ville de Bordeaux, et leur tint le discours (*ait ad illos*), le discours plus haut rapporté. Et alors, ledit comte parle à l'indicatif présent: *audio, volo*, etc. Puis, il est parlé du jeune et généreux Trincard à l'imparfait: *erat autem juvenis... vocabatur Trencardus*. Après quoi, celui-ci s'exprime comme le comte Guillaume, au passé défini (*audivimus à multis senibus dicere*). Puis la fondation de l'abbaye par ledit comte est racontée au même temps (*cepit ædificaræ et perseveravit... constituit XIII monachos*, etc.). Enfin, la dernière partie du texte, Guillaume le Bon reprend la parole à l'indicatif présent. (*Ego Guilielmus,... do istas terras*, etc.). Ici, nous sommes donc en face, non pas du véritable acte de fondation de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, mais d'un texte rédigé après coup, et, selon toute apparence à une date assez distante de

celle de la fondation véritable. Sur la fin, le comte, usurpant sur le pouvoir de l'Église excommunie les spoliateurs éventuels du monastère, réservant en outre, sur l'amende invraisemblable de cent livres d'or et mille livres d'argent, une part pour son trésor féodal, pour son *sacratissimum fiscum*, expression notoirement inusitée à cette époque. Notez encore que la prétendue charte n'est datée du règne d'aucun souverain, ni de la domination d'aucun duc de Gascogne. J'ai déjà dit que ces ducs résidaient habituellement à Bordeaux. Il est d'ailleurs notoire que leurs droits sur cette ville leur venaient de Sanche-Sancion, d'abord comte de Vasconie Citérieure, et puis duc de la Vasconie cispyrénéenne, qui étendit sa domination sur le Bordelais après que le dernier comte carolingien de ce district et du Grand Comté des Vascons eut disparu vers 851.

La prétendue charte de fondation de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux ne mérite donc aucune confiance. Ainsi, je puis reprendre le cours de mon exposé.

En 866, Frotaire, archevêque de Bordeaux, assista au troisième concile de Soissons, et signa la même année une lettre synodale au Pape Nicolas Ier, et un privilège en faveur de l'abbaye de Solignac en Limousin. Le même prélat participa également aux conciles de Troyes (867). L'année suivante (868), Charles le Chauve lui donna l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, enlevée au fils de Robert, comte de Poitiers, dont le père était mort récemment [1]. Nous constatons la présence du même prélat au concile de Verberie (869), et au troisième concile d'Attigny (870). Vers 876, les religieuses du couvent de Sainte-Croix de Poitiers, n'ayant pu s'accorder sur le choix d'une abbesse, Charles le Chauve, et Hincmar, archevêque de Reims, écrivirent à Frotaire.

Tous mes devanciers fixent vers 872 l'avènement de Sanche Ier, dit Mitarra, dont ils font le premier duc héréditaire de Gascogne, et auquel ils donnent pour successeur son prétendu fils Mitarra Sanche. J'ai moi-même accepté jusqu'à ce jour cette doctrine officielle, et j'en fais à nouveau ma confession pénitente. On verra, dans la *Seconde Partie* du présent mémoire que les deux personnages dont s'agit n'ont jamais existé.

Après avoir transféré sa résidence à Poitiers, Frotaire y vivait assez tranquille, et sans grand souci de son diocèse de Bordeaux, que

---

[1] Mabill. ad ann. 868.

les Normands continuaient à piller. Ce prélat profita de la mort de Wulfoald, archevêque de Bourges, pour se faire élire à sa place par Charles le Chauve. Un diplôme de ce souverain, daté du 13 juillet 876, en faveur de l'abbaye de Beaulieu, donne à notre prélat le titre d'archevêque de Bourges [1]. Frotaire payait d'ailleurs ce patronage par d'étranges complaisances. Quelques jours après, le 21 juin, un concile s'ouvrit à Pontion. Charles le Chauve y assistait. Il voulut faire approuver par les prélats réunis des lettres du pape Jean VIII conférant à Anségise, archevêque de Tours, la primatie des Gaules et de la Germanie, et le plaçant ainsi au-dessus de tous les métropolitains. Les évêques refusèrent. Plus que tout autre, Frotaire aurait eu des raisons de s'élever contre de telles prétentions, puisqu'avant lui certains de ses prédécesseurs auraient,dit-on,porté le titre de patriarche. Ce prélat fut pourtant le seul à souscrire aux désirs de l'empereur [2]. Aussi, à la septième session dudit concile, quand on lut la requête où Frotaire demandait sa translation de la métropole de Bordeaux à celle de Bourges, les prélats indignés rejetèrent tous sa demande [3]. Aussi voyons-nous, parmi les souscripteurs du concile, Frotaire prendre seulement le titre d'archevêque, sans faire mention du siège qu'il occupe [4] ?

Au mois de septembre suivant, le pape Jean VIII, informé de ce qui se passait, intervint pour déclarer que la translation de Frotaire

---

[1] Ad deprecationem Frotarii Bituricensis archiepiscopi. — Data III idus julii, Indict. VIII, anno XXVI regnante Carolo gloriosissimo imperatore et in successione regni Lotharii anno VI imperii autem ejus anno I. Actum Pontioni palatio imperiale... *Gall. Christ.* II, *Instr. eccl. Bituric.*, col. 4.

[2] Responsum ab eis extorquere non poterunt, excepto quod Frotarius Burdegalensis episcopus, quoniam de Burdegala ad Pictavis, indeque ad Bituricas favore principis contra regulas se contulit, per adulationem respondit quod imperatori placere cognovit. *Ann. Berlin.* ap. BOUQUET, VII, 120.

[3] Lecta est proclamatio Frotarii Burdegalensis episcopi, quia non poterat consistere propter infestationem paganorum in civitate sua, ut liceret ei Bituricensem metropolim occupare. Cujus petitionibus unanimitas episcoparum non acquievit. *Ann. Berlin.* ap. BOUQUET, VII, 121.

[4] Frotarius archiepiscopus consensi et subscripsi. *Synod. apud. Ticin.* ap. BOUQUET, VII, 690. — Tous les autres prélats ajoutent le nom de leur siège.

à Bourges n'étant que momentanée, cesserait avec les causes qui la motivaient [1].

Peu de temps après, le 6 octobre, Charles le Chauve, revenant de Mauriena, mourait empoisonné, dit-on, par son médecin juif nommé Sédécias. Le défunt eut pour successeur son fils Louis le Bègue. Ainsi s'opéra, par la fixation des royaumes d'Aquitaine et de France sur la même tête, et sans concession de ce premier État à un tiers, comme on l'avait fait depuis Louis le Débonnaire, la suppression du royaume d'Aquitaine. Il n'y eut plus désormais deux royaumes distincts. Les deux n'en feront plus qu'un, bien que Louis le Bègue et quelques-uns de ses sucesseurs aient parfois, et comme par hasard, réuni le titre de roi d'Aquitaine à celui de France. Louis le Bègue fut même reconnu roi des Aquitains, à la diète tenue à Compiègne, durant le mois de décembre de l'année 877, en même temps qu'on le proclamait roi des Francs. Mais le second de ces titres absorbait nécessairement le premier. Ainsi disparut, après un peu moins d'un siècle de durée (778-877), le royaume d'Aquitaine. Bientôt allait se constituer le duché de même nom, qui comprit une portion de l'État disparu.

Plus que jamais les Normands ravageaient notre Sud-Ouest. Mais ni Louis le Bègue, ni ses successeurs, n'étaient désormais en état de tenter le moindre effort en faveur de ce pays. Ainsi, par la force des choses se préparait déjà, pour les premiers temps féodaux, l'influence des rois de Navarre dans l'ancienne Vasconie cispyréenne, et la création du duché héréditaire de Gascogne.

En ce temps-là, vivait Bernard, marquis de Gothie, fils d'un autre Bernard, comte du Mans, et de Blichilde, fille de l'abbé Gozlin, qui fut plus tard évêque de Paris, et qui défendit cette ville contre les Normands. Bernard appartenait à une famille hostile aux rois Francs. Il ne voulut pas reconnaître Louis le Bègue. Avec Emenon, son frère, comte de Poitiers, Hugues, fils du roi Lothaire, Valdrade, qui voulait s'emparer de la Lorraine, et quelques autres seigneurs, il se mit en guerre contre le nouveau souverain, et se fortifia dans Bourges. Quand Frotaire y voulut entrer, ce prélat en trouva les

[1] Super exterminio Burdegalensis provinciæ... Burdegalensis diæcesis episcopum, fratrem scilicet nostrum Frotharium, in Bituricensem ecclesiam cardinalem fieri decernentes, metropolitanæ dignitatis privilegio iterato munere curavimus. *Johann. VIII. Epist. ad Carol Calv. imper.*, ap. Bouquet, VII, 466.

portes fermées et défendues par les hommes du marquis de Gothie. C'est alors qu'arriva dans la Gaule le pape Jean VIII, forcé pour la seconde fois de quitter Rome par la faction de Carloman. Il s'achemina vers Troyes, où Louis le Bègue lui avait donné rendez-vous, et où un concile devait s'ouvrir le 1er août 878. Chemin faisant, le pape exhortait les prélats et seigneurs à se rendre à cette assemblée, où devaient être jugées d'importantes questions. Il écrivait à Frotaire d'y comparaitre avec tous ses suffragants, pour se défendre au sujet du changement du siège. et autres reproches que lui adressait l'épiscopat de la Gaule[1]. Jean VIII promettait aussi de s'occuper de la querelle du prélat avec Bernard marquis de Gothie. « Te fermer, disait-il, tout accès à ton siège épiscopal, c'est m'outrager moi-même[2] ». Puis il adressait à Bernard la lettre suivante :

« A notre très cher fils Bernard, le plus noble des marquis.

« Nous vous reprenons avec une affection paternelle des choses dans lesquelles Votre Noblesse peut offenser Dieu, et surtout de ce qui s'est passé à l'égard du vénérable évêque Frotaire. auquel, nous a-t-on dit, vos hommes ont témérairement fermé l'entrée de sa ville épiscopale. Le Seigneur a gardé pour lui seul, ô mon cher fils, le jugement des évêques, et il ne permet pas aux laïques de se l'attribuer. C'est pourquoi nous vous avertissons de réparer promptement et légalement les torts que vous avez eus envers cet évêque, parce que, s'il en est autrement, nous ne pourront souffrir qu'ils restent impunis[3]. »

---

[1] JOHANN. VIII, PAP. *Epist. ad Frotar.*, ap. BOUQUET, IV, 170.

[2] Frotario venerabili archiepiscopo Biturigensi. — Auditis denique deploratione atque angustia literis tuæ fraternitatis, quæ vobis ab hominibus Bernardi comitis sunt illatæ, recens dolor priori est augmentatus, et quod tibi sedis tuæ aditus clausus, mihimet id reputo. Hortamur interim dilectionem tuam patienter differre, et ad Trecas... quantocius properare. Ep. 104, ap. LABBE, Conc. IX, 83.

[3] Dilectissimo filio Bernardo nobilissimo marchionum. — Quia tempore nonnullos diligimus specialius, idcirco his quæ nobilitatem vestram Deum offendere cognoscimus vos paterno increpamus affectu, præsertim de causa Frotarii venerabilis episcopi, cui, ut audimus, vestri homines, iter civitates suæ, ne ad sedem suam ingrederetur, temerarie clauserunt... Quia nos illud, nisi pro digna emendatione, inultum remanere nullo modo patimur officio ac ministerio sacerdotali. BOUQUET, IX 164 ; LABBE, conc. IX, 84, Ep. 105.

Sans doute, Frotaire craignait de trouver au concile de Troyes des évêques hostiles à ses prétentions. Et puis, Louis le Bègue, faible et mourant,était pour lui un bien médiocre protecteur. C'est pourquoi le prélat résolut de ne pas comparaître. De son côté, le marquis Bernard cherchait à se justifier auprès du pape. Réduit à désavouer sa rébellion, il prétendait ne s'être opposé à l'entrée de Frotaire à Bourges, que pour empêcher celui-ci de livrer la ville aux ennemis de Louis le Bègue[1].

Le pape et les prélats furent très irrités de l'absence de Frotaire. « Nous sommes tous mécontents et étonnés, lui écrivit le Saint Père, de ce que tu tardes tant à venir. Ainsi, sans aucun délai, comparai- avec tes suffrageants devant nous et le saint synode. Prépare-toi à te défendre et sur tes changements de siéges, et sur d'autres excès pour lesquels tu pourrais être frappé par les décisions des pères, ce que nous sommes loin de désirer... Ton absence, au lieu de te servir, te ses rait funeste. Si tu as un privilége ou des écrits de nous ou de nos prédécesseurs, aie soin de les apporter sans retard[2].» Il est à remarquer qu'ici Jean VIII donne à Frotaire le titre d'archevêque de Bordeaux et non plus celui de Bourges.

Enfin, le protégé de Charles le Chauve comparut devant le concile. Il y protesta contre l'accusation de Bernard, marquis de Gothie, et offrit d'en prouver l'injus ice. Il se plaignit des hommes de ce seigneur qui l'avaient empêché d'entrer à Bourges, le vicomte Girard, Umbert, Angwarn, Ingelbert. Aussitôt le pape fit sommer le marquis de comparaître avec les hommes dénommés par le prélat[3].

---

[1] Nunciatum est quod Frotarius... civitatem Biturigam inimicis vestri senioris Domini Ludovici gloriosi regis tradere maluerit : ideo illuc ipse contendere malueras. *Epist. Joann VIII Pap. Bernardo comiti*, ap. Bouquet, IX, 111.

[2] Cur venire distuleris moleste cuncti ferimus et valde miramur. Quapropter repulsa mora, præsentiam tuam cum prædictis suffraganeis nobis et sanctæ synodo citissime exhibe : sic tamen instructus ut cum de mutatione contra canones sedium et de aliis excessibus, quibus, quod non optamus, Patrum regulis feriri possis... illæsus et innocens recedere valeas... Ne absentiam tuam tibi aliquid putes prodesse, sed immo secundum Patrum statuta magis obesse, etc. *Epist. Joan. VIII, Pap. ad Frotar. archiepisc. Burdegal.*, ap. Bouquet, IX, 171.

[3] Ecce enim jam dictus episcopus nostro et filio præfato regi gloriosissimo super hoc reclamare studuit, dicens se velle in omnibus sibi et tuis

Il semble que la translation de Frotaire au siège de Bourges fut enfin approuvée par le concile. On croit même ce prélat chargé, avec Adalgaire, évêque d'Autun, de présenter au pape, en présence des évêques, des lettres où Charles le Chauve, peu de temps avant sa mort, avait donné l'empire à Louis le Bègue. Cette mission montre bien que les accusations de Bernard, marquis de Gothie, n'avaient élevé aucun soupçon sur la fidélité du prélat envers le prince carolingien[1].

Quant à Bernard, marquis de Gothie et à ses complices, ils furent excommuniés. Louis le Bègue déclara ce seigneur déchu de ses honneurs et dignités, et les partagea entre Théodoric, son camérier, et Bernard, comte d'Auvergne.

En 879. apparaît Airard, le premier des archevêques connus de la ville d'Auch[2]. Or, j'ai constaté plus haut qu'en 830 Auch était encore un simple évêché. Donc, à cette seconde date, Eauze était encore la métropole religieuse de notre Sud-Ouest. Il faut par conséquent placer entre 830 et 879 la destruction de cette ville par les Normands, et par suite la translation du siège archiépiscopal à Auch. Ainsi furent réunis les diocèses primitifs d'Eauze et d'Auch. Là-dessus, je demande à borner ici ces constatations, puisque je dois bientôt traiter le sujet à fond, dans un mémoire intitulé *Influence religieuse et politique des archevêques d'Auch en Navarre et en Aragon, jusque vers la fin du XIII[e] siècle.*

---

justitiam facere. Quapropter hortantes mittimus ut ad hoc placitum... veniri satagas, adducens tecum Girardum vicecomitem, Ungbertum, Angwarnum, Ingelbertum, super quos ipse reclamat. *Id. Ibid.*, ap. Bouquet, IX, 171.

[1] Lecti sunt in synodo canones Sardicensis concilii et decretum papæ Leonis de episcopis sedes suas mutantibus... pro Frotario Burdegalensi episcopo qui de Burdegalis, Pictavis indeque ad Biturigensem civitatem exiliisse dicibatur... Frotarius autem et Adalgarius episcopi attulerunt in conventum papæ Johonni præceptum quo pater suus Ludovico regnum tradiderat. *Ann. Bertin.*, ap. Bouquer, VIII, 30. — Les auteurs du *Gallia christiana* (II, 32) disent qu'on ignore si Frotaire comparut au concile, sa signature ne figurant pas au bas des actes. Mais le texte des Annales de Saint-Bertin ne laisse aucun doute sur ce point.

[2] Reverendissimis et sanctissimis Airado archiepiscopo, et Involato Conveniensi, et Wainardo Conserano, Sarstono Bigorrensi episcopis. Labbe, *Sacr. concil.* IX, 129-130.

Il semble bien qu'après le concile de Troyes, Frotaire ne conserva pas longtemps la faveur du pape Jean VIII. En effet, en l'an 882, ce pape, d'ailleurs prodigue d'excommunications, écrivit à un abbé nommé Hugues d'éviter tout commerce avec l'évêque de Porto, Formose, anathématisé, et pourtant futur pape, avec Frotaire, archevêque de Rouen, Adhelard, archevêque de Tours et Frotaire, archevêque de Bourges[1]. Les motifs de cette disgrâce sont inconnus.

Frotaire occupa le siège de Bourges au moins jusqu'en 889. On croit qu'il mourut à Plaisance, en se rendant à Rome, et qu'il fut enseveli par les soins d'une abbesse, nommée Engerberge[2].

Cette histoire de Frotaire jette quelques rares et tristes lueurs sur l'histoire de notre Sud-Ouest entre 860 et 889. Ainsi, nous savons qu'après leur entreprise de 851, les Normands saccagèrent plusieurs fois le Bordelais, et sans doute aussi bien d'autres territoires de la Gaule Franque. Voilà pourquoi nous avons vu, en 876, Frotaire chercher d'abord refuge à Poitiers, et bientôt à Bourges. S'il ne revint pas ensuite à Bordeaux, c'est donc qu'il ne s'y croyait pas en sûreté. A la mort de Charles le Chauve (877), je l'ai déjà dit, son fils Louis le Bègue, roi d'Aquitaine depuis 872, réunit tous les Etats de son père, et devint ainsi roi de France. L'État Aquitain finit donc après une durée presque séculaire (778-877). Il est vrai que plus tard on voulut le relever. Quelques personnages prirent le titre de roi d'Aquitaine. Mais ces entreprises n'aboutirent pas.

Pour en revenir à Frotaire, son séjour à Bourges jusque vers 889, prouve assez que les Normands continuaient à dévaster notre Sud-Ouest. Ils devaient les continuer longtemps encore. Sans doute, nous ne sommes pas renseignés à ce sujet par des actes authentiques. Il n'y a pas lieu, en effet, de se fier ici aux cartulaires de Condom, de Saint-Sever, de Lescar, etc., dont je ne puis évidemment faire ici la critique suffisante. N'importe. Il est assez clair qu'Arnaud, duc de Vasconie, et ses successeurs, s'il en eut, comme je le suppose, étaient impuissants à protéger notre pays pour le compte de Louis le Bègue et de ses premiers successeurs. Cette tâche devait passer aux

---

[1] Inter hæc ab omni te consortio Formosi anathematisati optamus, fili carissime, separare Johannis archiepiscopi Rotomensis, Adhelardi Turonensis, Frotarii Bituricensis. JOHANN. VIII, PAP. *Ep.* 305, LABBE, *Concil.*, IX.

[2] *Gall. christ.* II, 33-34, *Instrum. Eccl. Bituric.*, 4, 5, 6.

rois de Navarre, dont l'influence se trouva augmentée d'autant, je veux dire des Pyrénées à la limite septentrionale du comté de Bordeaux. Mais, encore une fois, je ne puis qu'indiquer ici cette question absolument nouvelle, et je la réserve pour la *Seconde Partie* du présent mémoire.

Jean-François BLADÉ.

(*A suivre.*)

CAUSERIES

SUR

LES ORIGINES DE L'AGENAIS

IV.

Les Voies Romaines.

(*Suite*)

III.

Voie d'Agen à Toulouse par Lectoure. Table théodosienne : d'*Aginnum* à *Latora* XVI l.

Voie d'Agen à Saint-Bertrand de Comminges par Lectoure. Itinéraire d'Antonin : d'*Aginnum* à *Lactura* XV l.

Les deux grandes routes ont un tracé commun d'Agen à Lectoure, c'est-à-dire sur le seul point qui nous intéresse.

Au XVIe siècle, on voyait encore les restes d'une voie romaine pavée entre la porte du Pin et la tour de Péchabout. C'était le point de départ d'une voie d'Agen à Toulouse par la rive droite de la Garonne non marquée dans les itinéraires et aussi sans doute de celle qui nous occupe, voie connue dans notre département sous le nom de *Peyrigne*.

A l'époque romaine la vaste plaine entre Péchabout et Lécussan était sans doute coupée par des marais ou des bras secondaires de la Garonne que des couches épaisses d'alluvions ont comblé depuis des siècles. Le lit principal du fleuve devait être guéable sur bien des points, les cours d'eau étant d'autant moins profonds qu'ils s'éten-

dent sur de plus vastes surfaces. Il est donc fort possible que le passage entre Boë et Lécussan, très fréquenté au moyen âge, marque la traversée de la voie romaine. Mais, comme les abords d'Agen étaient sillonnés de routes, on pouvait aussi rejoindre la Peyrigne à Lécussan en traversant la Garonne en face d'Agen et en suivant, sur la rive gauche, le vieux chemin autrefois appelé de Villelongue qui desservait les nombreux et riches établissements dont les ruines ont été reconnues à Dolmayrac.

A partir de Lécussan, la voie gagne, dans la direction du sud, de hauts plateaux qu'elle ne quitte pas ; elle passe par Moirax, Brimont et sort du département après avoir servi de limite entre les communes de Lamontjoie et de Pergain. Dans ce trajet, elle a été transformée en chemin vicinal. Au cours des travaux de restauration, exécutés il y a quarante ans environ, la largeur primitive de la voie n'a pu être déterminée. D'après le témoignage de M. Bécane, cette largeur était très variable faute de bordure de pierre ; là où le pavage subsistait encore on a constaté qu'il reposait sur une couche de béton d'une faible épaisseur.

Au delà des limites de notre département, la Peyrigne passait par Larroumieu et Marsolan. A partir des bois de Latapie, au sud de Larroumieu, jusques dans la vallée de Marsolan, on peut voir des portions de la voie antique depuis longtemps abandonnées, qui ont conservé par petites places des restes de pavage. Des fossés ou des murs de soutènement de deux assises délimitent la chaussée dont la largeur varie de six à douze mètres. Cette inégalité dans les mesures doit être le résultat de restaurations partielles.

Les 15 ou 16 lieues de distance marquées par les itinéraires représentent 33 à 35 kil. 1|2. En réalité, la voie antique, qui eût été plus directe si elle eût passé par la vallée du Gers, offre une longueur de 40 kilomètres entre Agen et Lectoure.

Il est possible que les voyageurs aient eu le choix entre deux routes : une bifurcation aurait existé à quelques kilomètres au-delà de Moirax. La voie se dirigeait sur Astaffort par Amans, qui porte dans un acte de 1062 le nom significatif de Mansio villa [1]. Il y aurait

---

[1] Acte de fondation du prieuré de Layrac. On trouve encore dans les registres paroissiaux du xviie siècle les formes d'Amans-Aux-Avilles, d'Amans-Aville, de Mans.

L'église d'Amans paraît dater du xie siècle ; c'est probablement l'édifice qui existait en 1062.

eu un relai sur ce point, où l'on a élevé plus tard une église romane à chevet plat, fort curieuse, qui n'a pas été décrite.

La voie se dirigeait d'Astaffort sur Barbonvielle, où elle quitte notre département. A partir de cet endroit, elle a été fort bien étudiée par M. Camoreyt, qui croit à l'origine gouloise de cette route restaurée par les Romains et qui est qualifiée de *magnum iter* dans un acte de 1352.

Le même auteur signale un autre embranchement de Saint-Mézard à Lectoure qui franchissait le Gers au Moulin-Neuf. A proximité de cette voie se trouvait une colonne monumentale[1].

Les pèlerins de Lectoure avaient donc le choix entre de nombreux chemins pour aller assister aux fêtes tauroboliques.

IV.

La voie de Cérons à Sos et la Ténarèze.

La Ténarèze, qui s'étend des Pyrénées à la Garonne, n'est mentionnée dans les textes anciens que pour une portion entre Sos et Eause.

Le pèlerin qui, allant de Bordeaux à Jérusalem, a noté les stations jusques à Suse en Piémont ne faisait qu'une étape sur la Ténarèze. Suivons l'ordre de sa marche.

Après avoir franchi les étapes de Cérons à Bazas (9 lieues), de Bazas à *Tres Arbores* (5 l.) qui paraît être *Les Trois Chênes*, commune de Goualade (Gironde), il atteignait la *mutatio de Oscineio* (8 l.), dans cette partie du Bazadais aujourd'hui rattachée au Lot-et-Garonne, puis *Scittio* ou Sos (8 l.) auquel le titre de capitale des Sotiates est toujours décerné par les uns contesté par les autres ; enfin la *civitas Elusa* (8 l.). De Sos à Eause il cheminait sur la Ténarèze.

Il serait difficile de reconnaitre exactement la voie antique entre Les Trois Chênes et Sos. Le mouvement des dunes qui s'est fait sentir jusques à la Gélise et n'a été arrêté par le boisement qu'à une époque récente, l'invasion du sable fin dans nos landes ont enseveli sous des couches parfois profondes les ruines romaines et les vieux chemins.

---

[1] *L'emplacement de l'oppidum des Sotiates*, par E. Camoreyt, Paris, H. Champion, 1883, 50 p. et pl. Extrait de la *Revue de Gascogne*.

Dans cette région peu accidentée la route pouvait être directe et elle l'était si on en juge par l'accord approximatif du chiffre réel de la distance et des chiffres fournis par les itinéraires. Il y a 40 kilomètres des Trois Chênes à Sos et les deux étapes de l'Itinéraire, chacune de 8 lieues, ne représentent que 35 kil. 1[2. L'écart est en somme de moins d'un huitième. Il faut chercher la *mutatio de Oscineio* à moitié chemin entre Les Trois Chênes et Sos, c'est-à-dire à proximité de Houeillès; les uns ont proposé Esquieys, entre Houeillès et Pompogne, d'autres Escinjot, aujourd'hui simple moulin sur le Ciron à 4 kil. au sud-ouest de la ville de Houeillès. On a trouvé des substructions antiques dans ces deux localités.

La Ténarèze a été assez bien étudiée entre les Pyrénées et Sos, notamment par M. Curie-Seimbres[1], qui fait dévier cette route vers Bordeaux suivant l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem.

Nous préférons voir la suite de la Ténarèze dans le grand chemin qui, de Sos à Thouars, est le prolongement direct de la route pyrénéenne. Son tracé bien connu a été particulièrement étudié par M. Samazeuilh.

En allant du sud au nord, à partir des limites du département du Gers, la Ténarèze, qui est remplacée par le chemin n° 9, dessert les localités suivantes :

Commune de Sainte-Maure. — Taret. Il existe un tronçon abandonné entre Jeandaillon et Toulèze. Bonencontre. Pireou. Péan. Croix-de-La-Pierre. Lesparrot. Pinot.

Sos. — Saint-Martin.

Réaup. — Mation. A peu de distance sur la droite, le camp ou refuge de Lamothe. Moumon. Marre. Il existe un tronçon abandonné à Crieré.

La voie sert de limite entre Réaup et Lisse.

La voie traverse Barbaste, Lavardac et Vianne puis sert de limite entre les deux communes de Feugarolles et de Thouars.

C'est en 1835 qu'on a enlevé le pavage de la Ténarèze pour restaurer la route. La largeur de la chaussée était alors de 12 à 15 mètres. Le pavage composé de grosses pierres rougeâtres, d'un grain très dur reposait sur une couche de béton mal aggloméré. Deux anciens

[1] *Revue d'Aquitaine*, t. X, p. 545, 601. Voir aussi une notice de M. l'abbé Breuils publiée dans la *Revue de Gascogne*, 1891, p. 548.

agents-voyers, M. de Lafitte et M. Boyer m'ont donné à ce sujet des renseignements identiques.

V.

Voie d'Eysses à Cahors par *Diolindum*.

D'après la Table théodosienne, il y a :

D'*Excisum* à *Diolindum* XXIV l., soit 53 kil. 1/2.

De *Diolindum* à *Bibona* XV l., soit 33 kil. 1/2.

La longueur de l'étape entre Eysses et *Diolindum* nous prouve que cette dernière station ne doit pas être cherchée sur notre territoire mais dans le Quercy.

Le nom *Diolindum* paraît perdu ; pour déterminer l'emplacement de cette station, les étymologies ne sont d'aucun secours.

C'est pour avoir tenu un compte exagéré d'une similitude de nom que d'Anville et Walckenaër ont proposé La Linde (Dordogne). On ne saurait s'expliquer une pareille pointe de la route vers le nord quand il s'agit d'aller de l'ouest à l'est et l'étape entre La Linde et Cahors deviendrait d'une longueur invraisemblable.

Quelques auteurs, entre autres ceux du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, inclinent à placer *Diolindum* à Duravel (Lot).

On a trouvé dans cette localité des ruines d'établissements gallo-romains importants. De nombreuses colonnettes de marbre utilisées dans la construction de son église romane en proviennent vraisemblablement. De belles mosaïques ont été exhumées il y a une dizaine d'années[1]. Près de la gare subsiste encore une tour pleine, circulaire, de 10 mètres de diamètre, réduite à 5 mètres de hauteur. Cet édifice gallo-romain porte le nom de *Roc de La Pile*. On n'est pas fixé sur sa destination ; les uns y voient une pile dans le genre de celles qui jalonnent les voies antiques ; d'autres supposent que c'est un tombeau.

Duravel est à 33 kilomètres d'Eysses. On peut admettre que les contours aient allongé la route de plus d'un tiers, ce qui correspond aux 24 lieues marquées sur la carte.

[1] Dans la propriété de M. Joubert, à peu de distance de son habitation et de la ville. Les dessins de ces mosaïques, relevés par les soins de feu M. Cohen, ingénieur à Cahors, sont conservés chez M. Joubert.

Cette voie n'a pas été reconnue. Aux abords de Duravel, à l'ouest, elle redescend des hauteurs de Cavaignac[1]; elle parait donc venir des coteaux entre Condat et Bonaguil. Elle ne suivait pas la rive du Lot où, depuis Fumel, il a fallu tailler les rochers en brèche pour établir la grande route et le chemin de fer actuels.

La commune de Lacaussade, dont le nom est significatif, marque peut-être la direction et le milieu du trajet de la voie entre Eysses et Duravel. Il faudrait pouvoir vérifier au moins quelques tronçons dans cette région très accidentée où les vallées et les coteaux n'offrent pas de lignes continues, en sorte qu'il n'y a pas de tracé qui s'impose.

VI.

Voie d'Agen à Cahors.

Au commencement du siècle, les voies romaines de l'Agenais se distinguaient encore des autres vieux chemins par les restes de leur pavage.

Aussi personne n'hésitait à considérer comme une voie romaine une route pavée d'Agen à Blaymont que l'on pouvait suivre aussi sur le territoire du département du Lot jusques à Cahors. Elle a été partout transformée par l'application du ballast mais à peine rectifiée.

Cette route n'est indiquée dans aucun des textes anciens; toutefois la découverte d'une borne milliaire ne laisse aucun doute sur son origine.

Cette borne, qui est aujourd'hui au musée d'Agen, était déposée depuis un temps immémorial, dans l'église de Roudoulous, c'est-à-dire à proximité de l'emplacement où elle avait dû être érigée. Elle marque en effet 6 lieues, soit 13 kil. 1/2 à partir d'Agen (la *Ci*[*vitas*] *N*[*itiobrigum*] ou *Nitiobrogum*). Agen est à 12 kilomètres à vol d'oiseau de Roudoulous.

L'inscription de la borne milliaire nous apprend aussi que la voie romaine d'Agen à Cahors a été faite sous Dioclétien, Maximien,

---

[1] On trouve des indications sur cette voie romaine dans un ouvrage anonyme qui vient de paraître, *Les corps saints de Duravel au diocèse de Cahors*, typ. Firmin-Didot, 1895, in-8°, p. 188.

Constance Chlore et Galère, c'est-à-dire entre les années 293 et 305. Elle est donc postérieure de près d'un siècle à celles que nous venons de décrire.

L'épaisseur de la chaussée, était, d'après les renseignements qui m'ont été fournis par d'anciens agents-voyers, de 0,80 centimètres. Le pavage reposait non sur une couche de béton mais sur des lits de petites pierres concassées.

Le tracé a été exactement déterminé sur le territoire du département. De la porte du Pin, la voie passe entre Toucaut et le moulin d'Estrade, gagne les coteaux à l'est par la montée de la Luz et de là forme la limite entre les communes de Bon-Encontre et du Pont-du-Casse.

De Roudoulous, elle remonte au nord, passe entre Carpillou et Norpech et gagne les Tricheries par Stradet. Sur ce point, elle portait au moyen âge le nom de chemin de Na Bruniquel, c'est-à-dire de Dame Brunehaut.

Depuis les Tricheries jusques aux limites du Lot-et-Garonne elle se confond avec la route départementale N° 10.

VII.

Voie d'Agen à Toulouse par la rive droite de la Garonne, et voie clermontoise.

Nous avons vu qu'on pouvait aller d'Agen à Toulouse par Lectoure. Le détour est considérable : il est de toute évidence que les Romains ont eu à créer ou à approprier à tout le moins une route à peu près parallèle à la Garonne, qui rapprochait la distance entre la capitale déjà importante des Volces Tectosages et celle des Nitiobroges.

M. le baron Chaudruc de Crazannes a été, je crois, le premier à signaler cette voie, qui a été aussi étudiée par Dumège dans la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

A partir de Péchabout, la voie passait sans doute par Sainte-Radegonde et Grandfont, où l'on a exhumé les ruines de riches établissements gallo-romains.

Depuis Lafox jusques aux limites du département il faut chercher son tracé à mi-coteau à travers les champs de Laspeyres, Perry, Marsal, Lesparières, Ferrière, Lux, Pierret, Latourasse. Le nom de

ce dernier lieu-dit, dans la commune de Clermont-Dessus rappelle peut-être le souvenir d'une pile dressée sur le parcours de la voie.

Dans la commune de Clermont-Dessus se trouvait l'embranchement d'une voie qui prenait la direction du nord-ouest. C'est une des plus grandes routes parmi celles dont l'origine ancienne n'est pas douteuse. Elle reliait les Nitiobroges avec les Arvernes et portait dans notre pays le nom de clermontoise, tiré ou de son point de départ Clermont-Dessus ou de son point d'arrivée Clermont-Ferrand.

En 1873, j'ai cherché à fixer le tracé de cette voie sur une longueur de 40 kilomètres. Au cours de cette exploration, j'ai pris les notes suivantes :

Le point de départ, le *trivium* sur la route de Toulouse devait être non loin de Ségaillé.

La voie clermontoise a été reconnue dans le vallon de Sainte-Croix, par feu M. Bécane, agent-voyer, lorsqu'il traçait le chemin de grande communication N° 27. Il y a de cela plus de quarante ans. La voie antique fut découverte sur une longueur de plus de 50 mètres. Elle n'avait conservé qu'une couche épaisse de béton et des assises de soutènement d'environ cinquante centimètres de hauteur.

Non loin de l'église de Sainte-Croix, qui doit peut-être son vocable à quelque ancien carrefour, on a en vue le refuge de Lassalle près du château Bertrand ; c'est un rocher isolé aux parois taillés à pic par la main de l'homme. La plateforme supérieure, longue de 50 mètres, large de 12 à 13, est couverte de cendres, indice d'une longue occupation.

On retrouve la voie romaine entre Lézy et Molières. Sur ce point les débris d'amphores et de tuiles à rebord abondent dans les champs; la voie tourne à l'est. Sur son parcours, jusques à Castelsagrat, elle a été transformée, il y a trente ans environ, en chemin vicinal. Les pierres qui la pavaient ont été alors arrachées et amoncelées sur les bords en très grande quantité. On peut les voir de distance en distance. Il en est de bien caractérisées : c'étaient les blocs qui constituaient les bordures de la chaussée ; ils sont en calcaire du pays ; leur épaisseur est uniformément de 0m40 à 0m30 ; leur longueur varie de 1m20 à 0m80 ; leur largeur est arbitraire. Ces blocs sont grossièrement équarris d'un seul côté ; leurs parements, qui n'ont pas été ravalés, ont un air fruste ; aussi ces matériaux sont-ils faciles à reconnaître quand ils ont été utilisés pour la construction des maisons. Le village de Perville et le hameau de Lagarde sont bâtis en partie avec les pierres empruntées à la voie romaine.

Le tracé de la route est maintenu constamment sur l'arête de la haute plaine, dont l'altitude entre Perville et Castelsagrat est de 172 à 202 mètres.

Malgré la transformation de la voie en chemin vicinal, on peut la reconnaître à un caractère particulier : les bordures sont presque perpendiculaires au lieu d'être en talus ; elles sont maintenues par la couche inférieure de béton et quelques restes d'empierrement. Les propriétaires voisins ont pu cultiver leurs terres jusques à la base de cette chaussée, dont la hauteur est de 0m50 au moins et de 3 mètres au plus.

D'après les renseignements les plus précis, la voie romaine avait en moyenne 13 mètres de largeur : le chemin vicinal actuel n'en a plus que 8.

Entre Mansou et Lagarde, sur un point culminant, on remarque, à 30 mètres de la route, un petit tertre factice composé en grande partie de débris de mortier ; on en a extrait des pierres cubiques de petit appareil. Là sans doute s'élevait une *tourasse.*

Voici l'énumération des hameaux et domaines où passe la voie :

A Perville. — Molières, Blanzac, Buffevent, le village, Peyrot, Mansou, Lagarde.

Monjoi. — La route sert de limite entre Monjoi et Castelsagrat.

Castelsagrat. — La route passe au sud de Picard et de Fontes, traverse la ville, dessert Officier, Cap, Terrier Blanc. Sur ce dernier point il existe un tronçon abandonné par suite d'une rectification. Cette portion de la voie romaine a encore plus de dix mètres de largeur.

De Castelsagrat à Bouloc, la voie traverse le territoire des communes de Saint-Nazaire, de Miramont, de Montagudet en se maintenant toujours sur l'arête supérieure des plateaux. Son tracé très direct est facile à suivre sur la carte de l'état-major.

VIII.

Voie secondaire reliant la Ténarèze à Eysses.

Le passage de Thouars est le point de rencontre de la Ténarèze et de la voie de Bordeaux à Agen. Pour les voyageurs qui, arrivés à Thouars, avaient à se diriger vers le nord le détour par Agen était

considérable[1]. Dès l'époque romaine, une route plus directe avait été tracée entre Thouars et Eysses. Cette route desservait Aiguillon, le meilleur poste stratégique de l'Agenais, où deux *castra* munis de fortes murailles furent établis l'un à Saint-Côme, l'autre à Lunat.

Entre ces deux ouvrages, les mieux conservés de tous ceux qui furent élevés dans notre pays à l'époque gallo-romaine, il existe une tour pleine, circulaire, en petit appareil, qui porte le nom de *La Tourasse*.

La voie suivait la vallée du Lot, à peu près parallèlement à cette rivière, probablement jusques au passage de la voie d'Agen à Eysses. On la désignait sous le nom de *Camin-Herrado*.

M. le colonel Duburgua, dans un passage de son mémoire sur Aiguillon, reproduit par M. l'abbé Alis, rappelle qu'un tronçon bien conservé de la voie antique, d'une longueur de 80 mètres environ, se voyait autrefois au village de La Tourasse près de Bourran[2]. Au même endroit un lieu porte le nom de *Darré La Tour*. Il est donc probable qu'une *tourasse* analogue à celle d'Aiguillon, était bâtie sur ce point. Les deux piles étaient exactement à trois lieues, 6 kilomètres 1/2 l'une de l'autre.

IX.

Voie d'Agen à Laplume ou Nérac (?).

Entre la Ténarèze et la voie d'Agen à Lectoure, un immense espace n'est desservi par aucune voie mentionnée dans les textes. Les régions au sud d'Agen n'étaient certainement pas dépourvues de routes à l'époque romaine. Toutefois, si nous trouvons un jalon à proximité d'Agen, il nous est impossible de suivre au-delà un tracé bien caractérisé.

A 6 kilomètres d'Agen, sur les limites des communes de Roquefort et d'Estillac, entre les châteaux du Buscon et de Roquefort, au bas

[1] Les voyageurs venant de Bordeaux qui voulaient se diriger sur Eysses ou simplement sur Aiguillon abrégeaient sans doute en passant la Garonne au Port de Pascau qui s'est appelé au moyen âge de Saintuville ou Centuville et qui a peut-être été de tous temps fréquenté.

[2] *Hist. de la ville d'Aiguillon*, par l'abbé R.-L. Alis, Agen, Ferran frères, 1895, in-8°, p. 11 et suiv. et Pl. I.

du coteau, on voit les restes d'une tour pleine. Son revêtement est détruit mais la composition et la solidité du blocage qui subsiste ne laissent pas de doute sur l'origine de cet édifice, qui était analogue aux *Tourasses* que nous avons citées. Cette pile porte le nom de Peyrelongue, comme celle de Saint-Pierre-de-Buzet.

Le chemin au bord duquel elle s'élève vient directement d'Agen ; de ce point, il oblique au sud-est, atteint le sommet du coteau et passe à proximité du château d'Estillac.

Nous ignorons si le vieux chemin qui, au-delà d'Aubiac, touche aux ruines romaines de La Gleisette est le prolongement de cette route dans la direction de Laplume ou si la voie antique inclinait plutôt au sud-ouest dans la direction de Nérac.

Les neuf routes dont le parcours vient d'être étudié furent certainement ou créées ou appropriées à l'époque gallo-romaine. Les trois textes classiques d'itinéraires, une borne milliaire inscrite, des piles marquant des points de repère, des fragments de pavage prouvent assez leur origine antique.

Elles ne représentent peut-être par le quart du réseau qui fut constitué dès les premiers siècles de notre ère. Un prochain article contiendra quelques données sur les centres de population à l'époque gallo-romaine. Il fallait bien que ces localités fort nombreuses et dont on ne peut signaler à coup sûr qu'une faible partie fussent toutes accessibles ; des chemins secondaires les reliaient aux grandes routes. Mais, combien ces chemins différaient des autres ! Généralement ils n'étaient point pavés; les correspondances entre eux étaient mal établies ; peut-être même n'y avait-il pas de relais permettant la circulation de courriers rapides. Chaque tronçon pris isolément répondait à des nécessités locales et rien de plus.

S'il arrive qu'on puisse reconnaître de vieux chemins au long tracé, directs, d'une largeur uniforme, marquant leur but et offrant les caractères de l'unité sur tout leur parcours, leur origine antique est présumable car le moyen âge n'a rien fait pour la création de grandes routes.

On peut signaler, sous réserves, des chemins ou portions de chemins dont l'établissement est probablement antérieur au moyen âge mais qu'il importe d'étudier avec soin avant de se prononcer.

Vieux chemins de Monflanquin à Lauzun par Laubère, Boudy, Pérignac, La Mandigue, La Serre, Saint-Maurice et Ségalas[1].

Vieux chemins de Boville à Bourg-de-Visa, de Puymirol à Perville, tendant à rejoindre la voie clermontoise.

Vieilles routes de Tonneins à Limoges (?) passant par Gontaud; d'Agen à Sainte-Foy-la-Grande par Castelmoron, Coulx, Tombebœuf, Laperche, Miramont, La Sauvetat, Malromé, etc.

Route d'Agen à Duravel (*Diolindum*) passant par Masquières, canton de Tournon. Elle devait se détacher de la route d'Agen à Cahors (N° VI) vers Roquecor. Dans le Lot, elle passait par Mauroux, Lacapelle-Cabanac, la Combe de Filhol[2]. A Masquières, près de Lanause, un tronçon de cette voie a conservé son pavage.

A Saint-Etienne de Villeréal, entre le village et le pont de La Pagésie, on voit une vieille route profondément creusée et d'une largeur inusitée. C'est probablement une portion de voie à long parcours qu'il serait intéressant de déterminer.

Une voie pavée séparait les communes de Sembas et de Sainte-Colombe; l'administration, qui en a fait un chemin vicinal, l'a indiquée sur ses cartes sous le titre de voie romaine. Non loin de là, à Paillolles-Basse, commune de Cours, on a reconnu également les restes d'une voie pavée.

A Rufliac, près de Perric, tronçon de voie antique munie de son pavage. Sa direction est du nord au sud.

A Virazeil, au lieu dit Lachère, tronçon de voie antique pavée, reconnue à un mètre de profondeur.

Aux environs de Boville, vieux chemin dit de La Côte Rouge, de Cauzac-Le-Vieux à Boville. Fragment de voie pavée entre Boville et Bourg-de-Visa, reconnue aux environs de Massanès par M. Lagrèze-Fossat. Fragment de voie pavée entre le quartier du château et la Séoune.

Chemin dit le Viel Cami, de Quittimont à Prayssas.

L'exécution des grandes voies romaines créées dans notre pays durant les trois premiers siècles de notre ère représente une somme d'efforts comparable à celle que l'exécution de nos chemins de fer

[1] Massip. *Hist. de Cancon* p. 21.

[2] *Les corps saints de Duravel*, ouvr. cité, p. 191.

a coûtée depuis cinquante ans. Sans doute il n'y a pas moins de travail pour paver et pour border une chaussée en gros blocs que pour établir une voie plane au moyen de forts remblais et de tunnels. L'industrie moderne, après quinze siècles fait œuvre de romain.

Les pierres employées au pavage des chaussées, notamment pour la Ténarèze, étaient quelquefois transportées de fort loin.

Notons cependant que pas une de nos voies romaines n'était construite avec le soin qu'on apportait à la confection des grandes voies en Italie. Toutes pêchaient par l'insuffisance de la couche inférieure composée d'une couche trop mince de pierrailles ou de béton grossier. Il devait se produire bien vite des enfoncements, des inégalités; ces routes, pour rester carrossables, devaient après peu de temps exiger des réparations.

Dans sa remarquable histoire de Bordeaux, publiée l'année dernière, M. Camille Jullian, l'érudit qui, dans notre sud-ouest, connaît le mieux la période gallo-romaine, a des aperçus fort intéressants sur les voies romaines, sur la rapidité des communications qu'elles assuraient, sur les restaurations quelles ont exigées. Toutes ces données sont applicables à notre réseau.

Les restaurations faites sous Brunehaut expliquent que le nom de cette reine ait été donné à une portion de la voie d'Agen à Cahors.

Le rôle des piles massives qui jalonnent les voies étant encore mal défini, il est bon de signaler les moindres détails qui se rapportent à ces édifices. Quatre subsistent encore dans notre département et l'emplacement de quatre autres est bien déterminé[1]. Dans trois exemples, ces piles sont à trois lieues gauloises les unes des autres : c'est la distance entre la *Peyrelongue* de Saint-Pierre-de-Buzet et la *Tourasse* d'Aiguillon, et, entre cette dernière et la *Tourasse* de Bourran. La *Peyrelongue*, au pied du côteau de Roquefort, est à trois lieues d'Agen, le grand *quadrivium* de nos voies antiques; cette distance est bien voulue, car, en reportant la construction de cette

[1] On pourrait sans doute en retrouver d'autres dont les fondations à tout le moins n'ont pas été détruites. A Meilhan un des chemins importants de la commune, restauré au XVII[e] siècle, portait le nom de Peyrelongue. Il s'agirait de le déterminer car il doit représenter une portion de la voie de *Sirio* à *Ussubium*.

Le lieu dit La Tourasse, dans la commune de Clermont-Dessus, rappelle vraisemblablement l'existence d'une pile érigée sur la voie d'Agen à Toulouse par la rive droite de la Garonne.

pile à trois cents mètres au-delà, en tirant vers le sud, on l'aurait assise sur un point culminant et rendue apparente de fort loin. Ce fait mérite d'être mentionné car il est bon de provoquer des comparaisons dans le reste du sud-ouest.

Les piles sont circulaires ou carrées, ces dernières plus hautes. N'auraient-elles pas eu des destinations différentes, les unes faisant l'office de bornes, de trois lieues en trois lieues et les autres celle de temple ou de fanal ?

Il nous a paru que la pile de *Peyrelongue* se trouvait sur une limite entre deux peuples (*Fines*). Cette conjecture serait fortifiée si l'on pouvait citer des exemples semblables.

Il serait oiseux de faire remarquer la liaison de nos voies avec celles des pays voisins.

Le proverbe, *Tout chemin mène à Rome* était exact pour nous dès les premiers siècles de notre ère. Le pèlerin de Bordeaux à Jérusalem a marqué ses étapes sur de bonnes routes jusques aux frontières de l'Italie. Pour aller fort loin vers le nord on n'était pas embarrassé davantage. Argenton n'était pas un point *terminus* ; à mi-chemin, de Périgueux, d'autres voies rayonnaient dans plus d'un sens. La voie clermontoise et celle de Cahors menaient également à la capitale Lyon.

Il est surprenant qu'en dépit de ces facilités, nos voies romaines n'aient pas figuré parmi les *Chemins de Saint-Jacques* suivis jusques au dernier siècle par les pèlerins qui, du nord de la France. gagnaient l'Espagne. On passait de préférence par d'autres voies, à l'ouest ou à l'est de l'Agenais [1].

Sans doute, au cours des guerres du moyen âge, les hôtelleries (*hospices*) qui avaient remplacé les stations de relai des voies antiques avaient été détruites. Les routes délabrées et peu sûres restaient à l'abandon.

Pour se rendre compte de l'état déplorable dans lequel elles se trouvaient au XVIe siècle, il faut lire l'enquête officielle faite, en 1584, par Philippe Costes, maître réformateur des Ponts et Chaussées [2]. Ce

---

[1] Voir à ce sujet l'excellente étude de notre ami M. Adrien Lavergne, *Les chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, Bordeaux, libr. Chollet, 1887, tirage à part de la *Revue de Gascogne*.

[2] Archives d'Agen, DD. 17, reg. in-4°, de 289 feuillets. Notons que, dans cette enquête, le chemin de Brax au Passage est appelé *du Limousin*.

rapport nous prouve que les voies romaines aux abords d'Agen étaient encore munies de leur pavage mais on passait à côté pour éviter d'effroyables cahos. Il y avait ainsi deux routes contiguës et l'on préférait celle qui était faite de boue et d'ornières.

On s'explique les difficultés que les chefs militaires éprouvaient dans les moindres expéditions pour le transport de l'artillerie. Les plus petites pièces, telles que les coulevrines devaient être démontées et transportées sur des charrettes à bœufs.

Les marches mêmes étaient pénibles. Le seul moyen pour aller vite était de chevaucher ou d'employer la litière suspendue par des brancards aux flancs de deux chevaux attelés de file.

Si le moyen âge n'avait pas entretenu les voies romaines, on pressent qu'il n'avait pas à plus forte raison créé de nouvelles grandes routes. Le fractionnement du pays en juridictions le plus souvent jalouses sinon hostiles rendait l'entente impossible pour l'exécution des travaux de cette nature. La restauration des routes anciennes et la création de routes nouvelles ne furent entreprises qu'au siècle dernier, grâce à la centralisation réalisée par les intendants.

Une des causes du long abandon des grandes routes dans l'Agenais c'est la facilité que ce pays offre pour la navigation : il est coupé en parties à peu près égales par la Garonne et le Lot également navigables. Le Haut-Pays de Guienne et la Gascogne Toulousaine faisaient toutes leurs exportations par Bordeaux, en utilisant « les routes qui marchent », ces deux rivières. Partout, sur leurs rives, une population de bateliers vivait de ce service. Les péages sur les routes de terre étant devenus d'un produit insignifiant tombèrent en désuétude. Les péages sur eau, qui donnaient lieu à tant d'abus, étaient au contraire une source de revenus énormes. Par exemple un vingtième de droits sur le péage de Lafox comptait dans un patrimoine comme aujourd'hui un gros lot d'actions.

L'établissement de nouveaux péages temporaires était accordé par les rois aux villes afin de leur permettre de payer leurs dettes, de subvenir à des dépenses militaires, de construire un pont ou des fortifications; les seigneurs pouvaient obtenir les mêmes privilèges pour des causes semblables et en récompense de leurs services. En temps de guerre, s'ils étaient assez forts pour s'arroger ce droit, ils se passaient de lettres patentes.

Ainsi les hommes s'évertuaient à rendre onéreux le transport des récoltes et des marchandises par les voie naturelles qui subsistaient presque seules après la destruction des ouvrages romains.

Le Lot ne fut peut-être navigable pour les bateaux d'un fort tonnage que vers le commencement du XIV[e] siècle. A ce moment furent terminés les immenses travaux de construction de moulins, de barrages et d'écluses depuis Cahors jusques à Aiguillon[1].

Notre siècle a tout transformé. Les voies romaines sont généralement devenues des chemins vicinaux que l'on remarque à peine dans l'ensemble d'un vaste réseau. La navigation sur la Garonne et sur le Lot est réduite à d'infimes proportions malgré les ressources de la vapeur. Blasés désormais par la facilité et la rapidité des communications, nous avons un effort à faire pour nous rendre compte des services rendus autrefois par les voies romaines au double point de vue de la pacification du pays et de la civilisation.

G. THOLIN.

(*A suivre.*)

---

[1] Archives de Frespech, FF. 1.

C'est donc par erreur que l'historien de Pellot attribue à cet intendant l'honneur d'avoir rendu le Lot navigable entre Cahors et Villeneuve. Au XVI[e] siècle, les marchandises du Haut-Pays, notamment les houilles d'Aubin, étaient transportables par le Lot (Archives d'Agen, CC. 56). Mais il paraît que, sans doute faute d'entretien des écluses, au milieu du XVII[e] siècle, la navigation était interrompue entre Puy-l'Evêque et Villeneuve. Le fameux ingénieur Clerville refit toutes les écluses à la mode de Hollande. *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot*, par E O'Reilly, Paris, Champion, 1881, t. I, p. 534.

MÉDITATION

L'église est solitaire au milieu du hameau
Paisible ; car les gens font, là-bas, la semaille.
Un vieillard indigent, une poule qui piaille,
La gardent sous la voûte ombreuse d'un ormeau.

Le porche est bas. On croit entrer dans un caveau
Qu'isolerait, aveugle et sourde, la muraille.
Personne aux pauvres rangs de ces chaises de paille,
Attendant, en prière, un office nouveau.

Une pendule, au creux d'un long coffre de chêne,
Suivant l'impulsion rhythmique de sa chaîne,
Trouble l'inerte nef de mornes battements.

Un Christ, écartelé sur les bois infâmants,
Incline, devant moi, sa tête exsangue et blonde.
Et je songe aux douleurs du Juste dans le Monde !

PAUL MARYLLIS.

L'OPPIDUM DES SOTIATES

D'APRÈS M. CAMOREYT et M. l'ABBÉ BREUILS [1]

N'aurions-nous pas, sans le vouloir, encouru le reproche d'ingratitude. Tandis que la *Revue de Gascogne* ne manque point de faire connaître tous les ouvrages publiés par nos auteurs agenais, infidèles à nos devoirs, nous avons trop souvent négligé de signaler à l'attention les livres et les mémoires qui nous viennent d'outre-Garonne et, dans le nombre, ceux même qui intéressent notre propre histoire.

Que le docte et vaillant directeur de la *Revue de Gascogne* nous pardonne. Nul parmi nous ne s'est rencontré pour accepter comme lui une tâche continue de critique, tâche aussi ingrate et aussi difficile qu'elle est méritoire. Chacun de nous, essayant le fardeau que peut supporter ses épaules, s'est en partie récusé et nous faisons moins bien à plusieurs que lui presque seul, constamment sur la brèche.

N'a-t-il point le don d'universalité, des méthodes rigoureuses, des vues nettes sur tous les sujets? N'est-il pas constamment appliqué à ne rien omettre de ce qui est propre à instruire les lecteurs à tous les points de vue de ce que Jasmin appelait la petite patrie? Joignez à cela l'art de tout faire entendre, de relever les défauts avec la discrétion et la mesure qui ne froissent pas l'amour-propre, un tact littéraire impeccable, de la curiosité comme il faut aussi en avoir pour les petites choses. Devinez aussi ce qu'il y a de difficultés à établir l'économie d'un périodique dans le choix, la correction, la distribu-

---

[1] *Revue de Gascogne*, années 1883 et 1895, et tirages à part.

tion des articles. Appréciez ce qu'il y a de généreux à penser toujours aux autres et à leur sacrifier un temps que l'on serait porté naturellement à réserver pour ses travaux personnels. Incapables d'imiter un maître tel que M. l'abbé Couture, du moins nous savons mesurer l'étendue des services qu'il a rendus depuis plus d'un quart de siècle à notre histoire si étroitement liée à celle de la Gascogne. Il faut bien que nous saisissions une occasion même incidente de le dire bien haut en lui exprimant notre reconnaissance.

Il y aurait lieu, tout au moins, de signaler ici brièvement tous les articles intéressants pour nous qui paraissent dans les périodiques de la région : *Revue de Gascogne, Annales du Midi, Revue des Pyrénées, Revue des Universités du Midi, Revue catholique de Bordeaux*, etc.

Nous ne sommes pas encore prêts pour cette fois. Cependant nous ne pouvons laisser passer sans le faire connaître et le discuter un savant mémoire que M. l'abbé Breuils a fait paraître l'année dernière dans la *Revue de Gascogne.*

Il y a douze ans déjà, dans la même revue, M. E. Camoreyt tentait de prouver que ce n'est pas la ville de Sos mais Lectoure qui fut l'oppidum des Sotiates ; il accumulait les preuves contre une attribution généralement acceptée. Aucun texte des auteurs anciens n'a été négligé par lui. Il a étudié le terrain avec plus de soin que ne l'avaient fait ses devanciers : les abords des deux villes, leur relief, les escarpements, la superficie de leur assiette, les vieux chemins qui les desservent ; des plans de Sos et de Lectoure sont joints à son ouvrage. Comme preuve de notre coupable inertie, je dois rappeler que notre revue ne publia pas de compte rendu sur ce travail fort remarquable.

M. l'abbé Breuils, après de si longs délais, vient de s'ériger en défenseur des titres de notre ville de Sos. Il traite incidemment une question non moins importante et cherche à démontrer que les Nitiobroges ne se sont pas étendus sur la rive gauche de la Garonne. Cette dernière théorie est nouvelle, c'est-à-dire contraire à l'opinion reçue jusques à ce jour sans contestation.

Voilà donc deux grosses questions soulevées. Impossible de faire connaître le travail de M. l'abbé Breuils sans remonter à celui de M. Camoreyt. Impossible de résumer en deux pages l'argumentation très serrée des deux auteurs et leurs descriptions. Comme le sujet en

vaut la peine, il sera donc permis de dépasser pour une fois les bornes d'un compte rendu [1].

Voici, en abrégé, le récit que César a fait de la campagne de Crassus en Aquitaine :

En l'an 56 avant notre ère, après avoir hiverné sur les bords de la Loire, Crassus reçut de César l'ordre de faire une expédition en Aquitaine. Parti d'une région qui paraît être l'Anjou, il pénétra en Aquitaine et, presque assuré d'avoir à combattre, amassa des vivres et fit venir des troupes d'élite de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, après quoi il s'avança sur le territoire des Sotiates. Ceux-ci, également renforcés par des auxiliaires, lui livrèrent une bataille acharnée et furent défaits. Crassus mit aussitôt le siège devant l'oppidum dans lequel ils s'étaient réfugiés. Après une longue et vigoureuse défense, tandis qu'une partie des Sotiates avaient fait leur soumission, le roi Adcantuanus, avec six cents compagnons jurés, continua à opposer une résistance désespérée. Il dût aussi se rendre. Alors Crassus se mit en marche pour le pays des Vocates (Bazadais).

Les Sotiates sont donc un peuple aquitain, voisin ou fort rapproché des Vasates.

M. Camoreyt et M. l'abbé Breuils ont essayé de donner des précisions au sujet de la marche de Crassus jusques au moment où il a touché l'Aquitaine. Nous estimons qu il n'y a aucun argument à tirer de cette partie du texte de César pour l'option entre Sos et Lectoure. Ces villes sont à 40 kilomètres l'une de l'autre, ce qui fait deux bien petites étapes. Quel qu'ait été l'endroit où Crassus a franchi la Garonne, il lui a été facile de se porter indifféremment sur l'un ou l'autre de ces points.

---

[1] De nombreux ouvrages, de valeur scientifique très inégale, ont été consacrés à la question des Sotiates. Citons, d'après M. Camoreyt, les conclusions de leurs divers auteurs : Blaise de Vigenère, Baudrand, Lancelot, Bascle de Lagrèze, A. Garrigou ont placé les Sotiates aux abords des Pyrénées et leur ont donné pour oppidum Oloron, Lourdes, Foix, Vic-de-Sos. Marca et d'Ablancourt identifient Aire avec l'oppidum des Sotiates. Sanson, Wailly, Amédée Thierry, Toulougeon, Cassassoles, Camoreyt proposent Lectoure. Les partisans de Sos sont les plus nombreux : Oihénart, de Labastide, de Valois, d'Anville, Larcher, Chaudruc de Crazannes, Dumège, Monlezun, Samazeuilh, abbé Barrère, Barthalès, abbé Breuils.

M. l'abbé Breuils a fait valoir toutes les raisons de croire que les Nitiobroges étaient alors alliés des Romains. C'est donc vraisemblablement dans leur pays que le général romain s'arrêta pour se ravitailler et faire venir des renforts de la Province.

Nous nous séparons de cet auteur lorsqu'il soutient que l'armée de Crassus, pendant cette halte, se maintint sur la rive droite de la Garonne. César nous apprend, au début de ses *Commentaires*, que ce fleuve séparait la Celtique de l'Aquitaine; par conséquent, lorsque, après avoir fait partir Crassus des bords de la Loire, il ajoute : *Quum in Aquitaniam pervenisset* (et non *in fines Aquitaniæ*), il nous fait entendre clairement que son lieutenant avait franchi la Garonne et s'était établi sur la rive gauche en toute sécurité. C'est une preuve de plus que le territoire des Nitiobroges, alliés des Romains, s'étendait sur les deux rives du fleuve. Avant de revenir sur ce sujet important, passons aux études topographiques.

La superficie du plateau de Sos, nous dit M. Camoreyt, est seulement de 140,000 mètres carrés, alors que Gergovie, le plus petit des trois grands oppidum connus, en a 750,000. Lectoure en a 680,000, ce qui paraît suffisant, mais Sos n'aurait pas pu abriter toute l'armée des Sotiates et de leurs auxiliaires. M. l'abbé Breuils observe avec raison que le plateau, presque circulaire, de Sos n'est séparé que par une gorge du plateau de Saint-Martin également élevé, plus vaste, et sur lequel s'est étendue la ville à l'époque romaine. Les deux plateaux réunis ont une superficie convenable pour un oppidum. J'ajouterai que cette configuration d'une place forte coupée en deux permet d'expliquer les incidents de la capitulation. Les Sotiates se rendirent, nous dit César, après un siège en règle où furent employés, de la part des Romains, des mantelets et des tours d'approche et, de la part des Aquitains, des mines pour détruire les ouvrages des assiégeants. Voilà pour le plateau de Saint-Martin. Après la reddition, qui comprenait la masse des réfugiés, dans l'autre partie de l'oppidum (*aliâ ex parte oppidi*) le roi essaye encore de résister, avec une troupe d'élite. Voilà pour le plateau de Sos.

Toutefois, si l'explication est séduisante elle ne tranche pas la question. Ce que la nature avait fait à Sos, le travail de l'homme avait pu le faire aussi à Lectoure : la pointe extrême du plateau pouvait être isolée du reste de la place par des retranchements et former, comme les donjons du moyen-âge, un dernier refuge, dont on pouvait dire aussi *aliâ ex parte oppidi.*

Les considérations topographiques nous paraissent donc de peu de valeur pour déterminer une préférence entre les deux villes.

On peut en dire de même des présomptions tirées de l'archéologie. On a trouvé des monnaies sotiates sur le territoire des deux villes. Sos et Lectoure furent assez peuplés à l'époque gallo-romaine, mais la ville de Lectoure a été, sans conteste, plus importante : desservie par un plus grand nombre de routes, en pays plus fertile, elle n'a pas subi de déchéance.

Ces dernières constatations importent peu, sauf peut-être celles qui touchent à la multiplicité des vieux chemins. L'oppidum d'un peuple gaulois se distingue essentiellement de sa ville ou de ses villes principales, groupes plus ou moins considérables de petites cases bâties en bois et en torchis ; ce n'est pas autre chose qu'un refuge ; il est désert avant et après la guerre [1].

Voici les objections les plus graves qui soient faites à l'identification de Sos :

On a trouvé dans le pavage de l'ancienne église de Sos, remontant au XIe siècle, une inscription du premier siècle ou du commencement du deuxième mentionnant l'*Ordo Elusatium* [2]. Si le marbre, selon toute vraisemblance, n'a pas été déplacé, on doit en conclure que Sos se rattachait au territoire des Elusates. Ce qui le prouve aussi c'est que cette ville a fait partie du diocèse d'Auch, lequel a remplacé comme métropole le siège d'Eauze.

Au moment de la campagne de Crassus, les Ausci, les Elusates, les Vasates, les Nitiobroges, voisins les uns des autres, existaient ; si l'on y ajoute les Lectorates, dont César ne parle pas (omission

---

[1] Voir à ce sujet *La Cité gauloise* par J.-G. Bulliot et J. Roidot, Paris, Champion, 1879.

Cette opinion est si peu discutable que l'on cite un seul oppidum gaulois, celui de Vermand (Aisne), qui soit resté un centre de population pendant la suite des siècles. Sos ou Lectoure offriraient donc une seconde exception.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, I, 115 ; Allmer, *Rev. épig*. I, 61 et 80 ; Bladé, *Epigr. de la Gascogne*, p. 17. Il faut observer qu'une découverte de cette importance annihile la preuve d'autorité fondée sur l'opinion des anciens auteurs. Si Oihénart, de Valois, d'Anville, Larcher, etc., avaient connu l'inscription de Sos auraient-ils fait de cette ville l'oppidum des Sotiates ?

remarquable, qui s'explique fort bien d'après la théorie de M. Camoreyt), où placer le grand peuple des Sotiates ?

M. l'abbé Breuils a bien compris ces difficultés. Nous verrons comment il prétend résoudre les objections tirées du texte élusate.

Pour donner un territoire aux Sotiates il leur attribue la portion du diocèse d'Agen et des bailliages d'Agenais outre-Garonne que l'on a jusques à ce jour rattaché au pays des Nitiobroges. Nous allons revenir sur ce sujet.

Auparavant, nous avons à dire comment M. Camoreyt essaye de résoudre les difficultés qu'il rencontre lui aussi en cherchant à confondre les Sotiates et les Lectorates.

Le même peuple a pu avoir simultanément les deux noms à l'exemple de beaucoup d'autres : les *Basa-Bocates*, les *Bituriges-Vivisci*, les *Volces-Tectosages*, etc. C'est possible ; mais la lecture qu'il propose de la carte de Peutinger *Lectorates-Sotiates*, au lieu de *Lectorates Ausci* n'est guère admissible, attendu que les *Ausci* sont un peuple bien connu, voisin et contemporain des Sotiates. César ne parle pas des Lectorates et des auteurs plus récents ne citent pas les Sotiates ; ainsi généralement un des noms exclut l'autre. Pline (IV, 33) donne les deux noms, d'ailleurs rapprochés l'un de l'autre, dans une énumération de peuples. Il faudrait donc lire ce dernier texte Sotiates-Lectorates et non, comme les éditeurs, Sotiates, Lectorates.

M. l'abbé Breuils a eu raison de dire que normalement la capitale des Sotiates a dû prendre le nom du peuple et s'appeler Sos ; c'est bien la règle ordinaire. Mais M. Camoreyt peut se prévaloir d'une exception. Les Nitiobroges, prenant le nom de leur capitale *Aginnum* sont devenus les *Aginnenses*. De même les Sotiates auraient pris le nom de leur oppidum *Lectora*. Les changements de nom ne s'opérant pas subitement, on peut s'expliquer que le même peuple soit désigné dans certains auteurs sous le nom ancien et par d'autres sous le nom qui a prévalu.

Il serait impossible d'exposer en un petit nombre de pages tous les autres arguments produits pour ou contre dans les deux thèses. Toutefois il est un fait dont M. Camoreyt n'a pas tiré tout le parti qu'il paraît comporter. Il a recherché, comme M. l'abbé Breuils, à quel endroit a dû se livrer entre les Romains et les Sotiates la bataille qui a précédé le siège de l'oppidum. Il s'est prononcé, en raison

d'une étymologie et d'une tradition, pour la *Coma Batalhera*, la vallée même que surplombe Lectoure. C'est beaucoup trop près. M. l'abbé Breuils fait observer que certains détails du texte de César ne peuvent s'appliquer à cet emplacement.

Le nom et la tradition doivent donc se rapporter à quelque autre combat livré sous les murs de Lectoure.

D'autre part, M. Camoreyt rejette en note du plan de Lectoure le passage suivant : « *Voie d'Agen?* (Rive droite du Gers). Restes caractéristiques au passage du Gers, au sud-est du village de Saint-Mézard, lieu dit Moulin-Neuf. Bordée, avant d'aboutir à ce village, de tombeaux à auge de pierre et des débris d'une colonne monumentale antique, ornée de bas-reliefs d'un grand style. Cette colonne, qui fut en partie détruite par le feu, avait, d'après son diamètre et la grande masse de ses débris, de 16 à 18 mètres de hauteur, piédestal et chapiteau compris. La voie existe encore et sert comme chemin ordinaire. (Carte de l'Etat-Major, feuille de Lectoure). »

Un monument de l'importance et de la forme de celui que signale M. Camoreyt fut érigé, sans aucun doute, en commémoration d'un grand évènement et nous en connaissons un seul qui se soit produit dans notre région au cours de la conquête et de l'occupation romaine : la victoire de Crassus. Il est vraisemblable toutefois que la colonne ne fut construite qu'après la pacification de la Gaule et peut-être à l'instigation des peuples qui furent les auxiliaires du lieutenant de César dans son expédition contre les Sotiates. Je laisse au savant archiviste de Lectoure, qui prépare une réponse au mémoire de M. l'abbé Breuils, le soin d'étudier le terrain et d'achever la démonstration. S'il est possible de prouver que la bataille s'est livrée sur le chemin de Lectoure, il n'y aurait plus de doute sur l'identification de cette ville et de l'oppidum anonyme des Sotiates.

Nous rappelons que si la ville de Sos était l'oppidum cherché on ne saurait où placer le territoire des Sotiates. M. l'abbé Breuils avoue implicitement la difficulté en soutenant cette proposition toute nouvelle : les Sotiates s'étendaient jusques à la Garonne.

On appliquait généralement aux Nitiobroges comme à tous les autres peuples la règle d'après laquelle les limites des diocèses primitifs seraient à peu près les mêmes que celles des peuples gaulois ; or, le Condomois a fait partie du diocèse d'Agen et du pays d'Agenais. En le rattachant d'un trait de plume aux Sotiates, M. l'abbé Breuils ne s'est pas demandé quelles étaient pour les Nitiobroges les conséquences de cette suppression de la moitié du territoire qu'on

leur attribue. Limités à la Garonne, bloqués entre les Cadurques à l'est, les Pétrocores, au nord, les Vasates, à l'ouest, c'est-à-dire réduits à la portion congrue qui ne représente guère plus de deux arrondissements, ils n'auraient pas certainement été ce grand peuple taxé au fort contingent de cinq mille hommes quand les Gaulois s'unirent pour aller au secours d'Alise.

M. l'abbé Breuils ne conteste pas, il est vrai, que le diocèse d'Agen n'ait compris le Condomois dès le haut moyen-âge[1] Il fournit en note cette explication : « On a, en effet, un texte de l'époque mérovingienne (673) qui nous montre la cité des Nitiobroges ou le diocèse d'Agen s'étendant sur la rive gauche de la Garonne. Il n'est pas douteux que cette extension des Nitiobroges ne remonte à l'époque romaine. Il suit de là que le territoire Sotiate fut partagé entre les Elusates, qui eurent le *pagus Sossiensis* proprement dit et les Nitiobroges à qui échurent les autres *pagi* sotiates plus haut désignés. »

C'est une hypothèse. Est-il admissible que le grand peuple sotiate ait été ainsi supprimé après la pacification des Gaules, alors qu'il avait été respecté après sa défaite? La monnaie du roi Sotiate Adjetuannus ou Adcantuannus, au revers de laquelle figure la louve romaine, prouve à la fois la conservation des Sotiates après la victoire de Crassus et leur soumission. La suppression des petits peuples de l'Aquitaine au profit des neuf qui constituèrent la Novempopulanie ne paraît pas être antérieure à Dioclétien et, d'après l'inscription de Sos, c'est donc un siècle auparavant que les Sotiates auraient été démembrés. Le fait est trop exceptionnel pour être probable.

Cependant, pour démontrer qu'au temps de César les Nitiobroges ne dépassaient pas la Garonne M. l'abbé Breuils fournit l'explication suivante.

Il est admis que, de Toulouse à Bordeaux, tous les peuples qui touchaient à la Garonne avaient des possessions sur les deux rives. Raison de croire, pensez-vous, que les Nitiobroges étaient dans une condition identique à celle de leurs voisins. Nullement : c'est tout le contraire, nous dit M. l'abbé Breuils, autrement le texte de César

---

[1] Aux preuves que M. Bladé en a donné dans cette revue (t. xx, p. 103) on peut en ajouter une autre. Grégoire de Tours rapporte que l'armée de Gontran, venant du nord, après avoir franchi la Garonne, pilla la basilique de Saint-Vincent, située aux confins de l'Agenais (an 585. — Hist. ecclés. liv. VII, chap. XXXV). Il s'agit de la célèbre basilique élevée au Mas en l'honneur du thaumaturge et du martyr agenais.

d'après lequel la Garonne séparait la Celtique de l'Aquitaine ne serait vrai pour aucun point. N'y a-t-il pas là un peu de subtilité ?

L'interprétation du texte de César dans un sens étroit étant condamnée par les faits n'a pas plus de valeur pour les Nitiobroges que pour les autres peuples.

Les Bituriges, peuple celtique, avaient leur capitale Bordeaux en Aquitaine et des possessions sur la rive droite. Les Vasates, peuple Aquitain, dont la capitale était au milieu des terres, avaient néanmoins franchi le fleuve et poussé une pointe jusques à la Dordogne. Les Nitiobroges, dont la ville principale touchait le fleuve, étendus, de Moissac à Marmande, sur un front de cent kilomètres, trouvaient des centaines de gués sur une rivière alors largement étalée, sans digues, coupée d'îles. Pour quelle raison auraient-ils été les seuls à respecter une barrière ouverte dont on pouvait dire comme d'un plus grand fleuve :

« Nos aïeux franchissaient le *Rhin* comme un ruisseau. »

Le texte des *Commentaires* d'après lequel Teutomat, roi des Nitiobroges, alla au secours de Vercingétorix avec des milices tirées de l'Aquitaine (VII, 31) a été interprété dans ce sens que Teutomat avait des sujets en Aquitaine. On traduisait *ex Aquitaniâ conduxerat* par *amenait d'Aquitaine*. Mais *conducere* peut avoir une autre signification, celle de *recrûter, lever*. M. l'abbé Breuils, qui propose ce sens, en conclut que Teutomat a pu gager des mercenaires en Aquitaine sans avoir pour cela des possessions en Aquitaine. C'est encore bien subtil. Au point de vue grammatical, *lever des soldats en Aquitaine* aurait dû se dire peut-être : *conducere in Aquitaniâ*.

Nous en avons fini avec l'exposé et la discussion des principaux arguments produits dans les deux thèses contradictoires.

Il nous reste à dire quelques mots d'un appendice dans lequel M. l'abbé Breuils a voulu démontrer que Sos a toujours été une ville importante. Ce fut incontestablement un centre de population à l'époque romaine. Cette ville, bien desservie par la Ténarèze et la route de Bordeaux, a dû maintenir sa situation ou se relever de ses ruines à l'époque barbare. Mais n'était-ce point trop de vouloir y placer un évêché même temporaire ?

Un Constance, *episcopus Sciscianensis, legatus Gallorum*, assista au concile d'Aquilée, en 381. Ne serait-ce point un évêque de Sos, se demande M. l'abbé Breuils ? *Sciscianensis* serait une fausse lecture pour *Sotianensis*. Même en admettant cette forme corrigée, nous ne

saurions accepter son application à Sos. D'après les règles de dérivation des mots, les additions de syllabes accentuées ne sont pas possibles. *Sottio*, *Scittio* n'ont pu faire que *Sottiensis*, *Scittiensis*. A plus forte raison, la cité de *Votianum* (correction proposée *Sotianum*) mentionnée dans l'*Anonyme de Ravenne* ne peut pas être Sos[1].

M. l'abbé Breuils voudra bien excuser cette discussion qui comporte de légères critiques. Dans cette question non encore résolue de l'emplacement du grand oppidum anonyme de notre sud-ouest ne fallait-il pas éliminer les arguments douteux et mettre au contraire en relief ceux qui fournissent un commencement de preuve ?

Appelé à rédiger, en forme sommaire, l'article *Sotiates* pour le *Dictionnaire des Gaules*, effrayé de ma responsabilité, je n'ai pas osé me prononcer entre Sos et Lectoure, malgré une préférence personnelle que la lecture de ces pages plus complètes laissera deviner. J'ai eu du moins le plaisir d'étudier, avec la plus scrupuleuse attention, deux mémoires de haute valeur qui touchent essentiellement à nos origines. Il était temps de les faire connaître aux lecteurs de la *Revue de l'Agenais*.

.˙.

L'article ci-dessus était déjà composé lorsque m'est parvenu le n° 80 de la *Revue épigraphique du Midi de la France* qui contient un mémoire très nourri de faits sur la *Géographie de l'Aquitaine romaine*. Son auteur, M. Allmer se prononce pour l'identification des *Lectorates*, des *Sotiates* et des *Datii* : les trois noms désigneraient le même peuple. Un texte de Ptolémée, rectifié et commenté par le savant épigraphiste, donne une énumération de peuples dans

---

[1] Comme V = B, plus souvent employé, *Votianum* a pu faire Botian, Bossan, Bouchan, etc. Si l'on admet facilement des corrections pour le texte de l'*Anonyme* on peut obtenir le nom d'Ossun, ville importante et fort ancienne.

l'ordre suivant: sous les *Nitiobroges* sont les *Vasatii*; sous ceux-ci, les *Datii*; sous ceux-ci, les *Ausques*.

D'après Ptolémée, le chef-lieu des *Datii* est *Tasta*.

Voici bien des sujets de recherches nouvelles. Je puis signaler l'existence sur le territoire de la commune de Nérac d'une localité dite *Tasta*. C'est un hameau situé à 500 mètres à l'est de Cauderoue, sur un plateau dominant la vallée de la Gélise. On y a trouvé de nombreuses sépultures de l'époque mérovingienne et wisigothique, signalées par M. Barrière-Flavy[1].

A 500 mètres au sud de Tasta, au lieu dit *Tastarot*, se trouve un tumulus et un autre tumulus existait à 2 kilomètres, au nord, au passage de Serbat. Faudrait-il voir dans une localité rappelant deux fois le nom signalé par Ptolémée cette capitale des *Datii* qui réclament leur place dans le voisinage des *Vasates*? On peut admettre d'ailleurs fort bien que les *Datii-Sotiates-Lectorates* aient pu avoir leur chef-lieu sur le terroir exceptionnellement fertile de Tasta et leur principal oppidum à Lectoure, cette distinction de la capitale et de l'oppidum étant la règle ordinaire.

Si les Vasates s'étendaient dans le Cayran, comme je l'ai conjecturé dans l'étude sur la voie romaine de Bordeaux à Agen parue dans la précédente livraison, les peuples voisins cités par Ptolémée se présentaient bien dans l'ordre qu'il a déterminé: en allant du nord au sud, par exemple des territoires de Marmade ou du Mas d'Agenais à Auch, on passait succesivement par le territoire des *Vasates* (que M. Allmer unit mais n'identifie pas avec les *Bocates* ou *Bojates*) et des Datii-Sotiates-Lectorates.

Mais voici le territoire que l'on attribuait aux Nitiobroges entamé vers le sud au moins jusque au confluent de la Baïse et de la Gélise. Il y a toujours l'objection tirée de la composition du diocèse d'Agen.

---

[1] *Etudes sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France*, Toulouse, Privat, 1893.

Il reste à rechercher des sépultures ou des vestiges d'une époque plus ancienne. La Salle de *Tasta* était une seigneurie fort ancienne.

Cauderoue, tout voisin, qui fut une baylie au XIV[e] siècle, doit peut-être son nom au culte du soleil que les Gaulois célébraient en faisant rouler des roues enflammées.

On voit que la question de l'emplacement de l'oppidum des Sotiates se rattache à d'autres questions fort importantes, qui touchent à l'identification et aux limites de plusieurs peuples gaulois. La lumière ne sera peut-être jamais complète, à moins que le hasard ne fasse découvrir de nouvelles inscriptions.

G. THOLIN.

JASMIN ET MARTIAL DELPIT

On a publié, dans *La Quinzaine* du 15 novembre et du 1er décembre 1895, sous la signature *P. B. des Valades*, une fort attachante étude intitulée : *Martial Delpit et Augustin Thierry*. De cette étude très documentée, comme on dit aujourd'hui, et qui contient un grand nombre de lettres écrites par Martial Delpit, en sa jeunesse, et aussi plusieurs lettres qui lui furent adressées par divers personnages célèbres tels que le baron de Gérando, Victor Cousin, Mignet, j'extrais un récit doublement intéressant pour les compatriotes de l'illustre poète et du célèbre érudit[1]. Sans doute on n'ignorait pas les circonstances qui vont être ici rappelées, et Martial Delpit lui-même avait eu soin de les retracer dans un article de l'*Artiste*[2], mais on aimera certainement à rapprocher de cet article en quelque sorte officiel, une page intime où se reflètent en toute leur vivacité les premières impressions du plus sympathique des témoins.

T. de L.

---

[1] On sait que le collaborateur d'Augustin Thierry naquit à Cahuzac, commune du canton de Castillonnès, le 25 février 1813. Voir la liste complète de ses publications dans la *Bibliographie générale de l'Agenais* (t. I, p. 227-228). Ce n'est pas en vain que Jules Andrieu avait promis (p. 227) de mentionner « avec soin les excellents travaux » du digne cousin de Jules Delpit.

[2] Par une regrettable faute d'impression on a donné à cet article (p. 228 de l'ouvrage cité ci-dessus) la date de 1836 (24 mai).

« En 1842, l'idée lui vint de faire connaître aux parisiens celui que Lamartine, dans une lettre à Mme de Circourt, appelle *le plus vrai et le plus grand poète du temps présent*, le barbier Jasmin, l'auteur des *Papillotes*.

» Il lui persuada de venir à Paris, et il arrangea tout pour une première lecture chez M. Augustin Thierry. Le grand historien fit de nombreuses invitations, et quantité d'artistes, d'académiciens, de femmes du monde, répondirent à l'appel. Pour quelques-uns, ce ne fut pas sans inquiétude, et M. Martial Delpit lui-même, bien qu'il connût tout le mérite de son compatriote, n'en était pas exempt. Voici en quels termes il a rendu compte lui-même de cette première lecture, qui fut un évènement littéraire [1]......

....

» Il y avait à peine quelques minutes que Jasmin était arrivé, et déjà toute inquiétude avait disparu. Obligé, pour être compris, de se soumettre à la plus rude épreuve, de traduire lui-même ses vers avant de les lire, Jasmin sut donner à cette traduction improvisée la vie et la valeur d'une production originale. Son auditoire ainsi préparé, il lut ses vers d'une voix sonore et accentuée qui prêtait à sa belle langue un charme tout particulier ; il les lut simplement, sans prétention, comme il sait les lire, en grand artiste. Son âme tout entière passe dans sa voix, dans son regard, dans son geste : il est impossible de rester indifférent, l'émotion est électrique et se communique à tous.

» Au second chant de l'*Aveugle*, lorsque le poète arriva à cette plainte de la jeune Marguerite abandonnée : Jour pour les autres toujours ! et pour moi, malheureuse, toujours nuit ! Qu'il fait noir loin de lui ! *Que fay nègre len del !*... Tous les regards se portèrent sur M. Augustin Thierry. Le dernier trait, *Qu'il fait noir loin de lui !* produisit dans toute l'assemblée un frémissement involontaire. On savait que, dans ses moments de tristesse, l'illustre aveugle disait quelquefois : *Je vois plus noir*. Comment le poète avait-il trouvé ce mot si simple, et pourtant si expressif et si amer ? Le génie seul devine ainsi.

» Au troisième chant, un autre incident procura un nouveau triomphe au poète. Craignant de fatiguer l'attention, il avait passé la description

---

[1] C'est dans une lettre adressée à sa mère, Coralie de Pasquet, femme très distinguée, que l'on a trouvé ce récit de premier jet. Le père de Martial, Jean-François Delpit, fut un médecin très renommé : il était inspecteur des eaux minérales des Pyrénées. Les lettres de Martial à sa mère sont charmantes de cœur et d'esprit. Notre compatriote fut, du reste, non moins habile écrivain que remarquable travailleur. Le rédacteur de la *Quinzaine* nous promet en ces termes de donner suite à l'étude si bien commencée : « Ce que nous venons de dire est plus que suffisant, ce nous semble, pour montrer la rare capacité de Martial Delpit comme érudit. Nous parlerons plus tard de l'écrivain et de l'homme politique. »

d'une église. M. Thierry l'interrompit par un mouvement spontané, et lui dit avec une vivacité pleine de grâce : *Pardon, Monsieur, vous passez quelque chose*. Qu'on juge de la joie du poète à ce trait d'attention et de mémoire si aimable pour lui !...

....

» La soirée d'Augustin Thierry, si flatteuse pour le poète d'Agen, fut le signal d'un empressement universel. Charles Nodier, Lamartine, Mme de Rémusat, Mme la vicomtesse d'Haussonville, Mme la comtesse de Boignes, Mme la duchesse de Rauzan, voulurent avoir leur soirée ; des ministres l'invitèrent à leur table, et il eut enfin l'honneur d'être écouté et admiré par la famille royale à Neuilly.

» M. Delpit, on le comprend, fut tout fier et tout heureux d'avoir fait connaître son compatriote dans le grand monde parisien, et nous devons ajouter que Jasmin lui en garda toute sa vie une vive reconnaissance...

» Le lecteur nous pardonnera ces détails, un peu longs peut-être, mais ils donnent une idée d'une tendance que tous ceux qui ont connu M. Delpit se rappellent, le désir de faire valoir ses compatriotes et ses amis, tendance qui n'a rien de vulgaire. »

FRANÇOIS DE GRENAILLE A AGEN

M. G. Clément-Simon, qui a naguères donné à la *Revue de l'Agenais* une si intéressante notice sur un enfant du Limousin devenu un habitant d'Agen, le docte magistrat Pierre Chiniac de La Bastide, vient de consacrer, dans le *Bulletin* de la Société Scientifique, Historique et Archéologique de la Corrèze, une notice non moins intéressante à un autre de ses compatriotes, lequel lui aussi fut, pendant quelques années, l'hôte de la capitale de notre petite province, François de Grenaille, sieur de Chateaunières. J'emprunte à cette notice, écrite avec autant d'agrément que préparée avec conscience, un passage relatif au séjour à Agen du fécond et bizarre polygraphe. Je serais bien trompé si cet échantillon ne donnait pas aux gens de goût sous les yeux desquels je le mets, le vif désir de lire en entier les pages, saupoudrées d'un sel si fin et si piquant, où l'ancien procureur général près la Cour d'Aix se montre non moins bien informé comme biographe que comme bibliographe, et non moins judicieux critique que spirituel narrateur [1].

T. DE L.

---

[1] Un tirage à part est en vente à Paris, chez Honoré Champion. En tête de la brochure (de 60 pages, grand in-8°), on remarque un portrait de l'auteur du *Sage résolu* et, à la fin, une *Bibliographie* qui contient la liste, complètement dressée pour la première fois, des nombreuses productions de Fr. de Grenaille, suivie d'un poème inédit de ce personnage : *Noël Paschal ou hymne sacro-burlesque pour l'heureux avènement de Monseigneur de Tulle en son Evesché, par le sieur de Chateaunières, 1654.*

» C'est un limousin, c'est aussi un gascon et par plus d'un côté. L'inscription dont il a orné son portrait gravé en fait foi : *Franciscus de Grenaille, Dominus de Chateaunières, natus Uzerchii in Lemovicibus, Burdigalæ tantum non mortuus, renatus Aginni, Parisiis immortalis. Ætatis anno 24 Æterni regni 1640*. Et il ajoute encore en exergue : *Sic mortales immortales evadimus*. Il est donc né à Uzerche en Limousin, il n'est pas tout à fait mort à Bordeaux, a repris naissance à Agen, est devenu immortel à Paris. L'image qui représente un beau et élégant jeune homme, est surmontée de ses armes et entourée aux quatre coins d'attributs qui dénoncent ses aptitudes et ses succès divers, à tout le moins ses prétentions variées : un amas de livres, des instruments de musique, un canon, des armures et des drapeaux, une palme et une branche de laurier entrelacées. Voilà comme, en style lapidaire et à l'aide de ces symboles, François de Grenaille, âgé de 24 ans, présente sa personnalité à ses lecteurs. On voit qu'il appartenait aux rives de la Garonne autant qu'aux montagnes du Limousin.

» Cette physionomie m'arrête un instant. Ce n'est pas une réhabilitation littéraire que je veux tenter. Je tiens pour acquis le jugement de la critique. Grenaille est un auteur insipide dont les œuvres sont justement oubliées et n'offrent plus aucun agrément de lecture. Je le sais, sans doute mieux que personne. Mais c'est un type qui a quelque originalité, presque un grotesque par ses débuts fanfarons, ses ambitions déçues et son incontinence éphémère comme écrivain. Sa vie est d'ailleurs peu connue, son caractère d'homme semble avoir été mal jugé sur certains points. J'essaie de reconstituer le personnage.

....

» Né en 1616, [il] fut d'abord destiné à la profession monastique et placé dans un couvent à Bordeaux. Ses supérieurs l'envoyèrent dans leur maison d'Agen. Il avait à peine 20 ans. La vocation ne persista pas, si elle s'était jamais montrée. Il laissa le froc à 22 ans : c'est ce qu'il appelle avoir repris naissance. L'amour, dit-on, ne fut pas étranger à ce changement d'état. Le jeune religieux était féru d'une demoiselle de haute naissance, nièce du vicomte de Pompadour, et ce sentiment invincible le rappela dans le monde. L'amour a fait plus d'un échappé de couvent et l'anecdote n'a en soi rien d'impossible. Je voudrais y croire. Elle accentuerait la présomption outrée de cet adolescent. Mais elle ne m'inspire que peu de confiance. Je crois plutôt que le moine apprenti céda à un irrésistible penchant pour la littérature profane. Là était la vocation, la véritable passion de sa jeunesse. Il donnait tout son temps à la composition littéraire au préjudice des devoirs du noviciat. Durant son séjour à Agen, il fit d'énormes écritures, prépara beaucoup de besogne aux imprimeurs, ainsi qu'il nous l'ap-

prend [1]. Il paraît avoir quitté Agen en 1638. Uzerche lui servit de retraite momentanée, mais au bout de quelques mois il s'établit dans la capitale. »

---

[1] Dans la préface du *Bon esprit* (Paris, 1641, in-4°). M. Clément-Simon rappelle (p. 6) que, dès l'année 1639, vingt-troisième de son âge, le sieur de Chateaunières, lança dans le public ses élucubrations du couvent. En latin, en français, en vers, en prose, ce fut comme une avalanche. A cette date [1645], en six années, il avait mis au jour une trentaine de volumes. »

EXTRAITS D'UNE NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VILLE ET L'ÉGLISE DU MAS-D'AGENAIS

PAR M. FLORIMOND LAGARDE

M. l'abbé Mellingre, qui fut curé du Mas-d'Agenais de l'année 1837 à l'année 1859, a laissé un recueil de pièces pour servir à l'histoire de cette commune. Le registre où ces pièces sont transcrites, légué par lui à M. Ad. Magen, a été donné aux archives départementales par les héritiers de notre regretté secrétaire perpétuel.

Voici comment il est composé :

1° Copie d'une *Notice historique sur la ville et l'église du Mas-d'Agenais*, publiée par M. Florimond Lagarde dans l'*Echo de Marmande* de 1839-40. Cette monographie remplit trente-deux feuilletons de ce journal devenu introuvable. Le soin de M. l'abbé Mellingre a donc sauvé de la destruction un ouvrage dont quelques parties ont un réel intérêt. 68 pages.

2° Notes biographiques sur la famille de Lorman. Mme Colombe de Lorman, veuve Dumigron, dernier représentant du nom, avait donné à M. l'abbé Mellingre ses papiers de famille, parmi lesquels le livre de raison de Paul de Lorman. Des fragments de ce registre sont transcrits à la suite des notes biographiques. 6 pages.

3° Extraits de l'*Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de La Grande-Sauve*, par l'abbé Cirot de La Ville, intéressant le Mas et les environs. 5 pages.

4° Croix de Saint-Benoit ou croix des sorciers. Dessin, description et interprétation. 1 page.

5° Mémoires des troubles de l'année 1652. 14 pages. Ce texte ancien est évidemment tiré des papiers de la famille de Lorman, mais non du livre de raison cité plus haut.

Nous nous proposons de publier prochainement ces derniers textes et ceux que nous tirerons du livre de raison de Paul de Lorman, dont l'original est parvenu aux archives par les mêmes voies que le registre de M. l'abbé Mellingre.

En attendant, nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de la monographie du Mas-d'Agenais, par M. Florimond Lagarde. L'auteur s'est tenu fort au courant des découvertes archéologiques faites de son temps (1839 et période antérieure). Les indications qu'il fournit à ce sujet pourront être mises à profit par ceux qui étudient actuellement cette partie de notre département si riche en antiquités.

G. T.

LE MAS-D'AGENAIS

Situation, Description et Antiquités

La ville du Mas-d'Agenais est située sur la rive gauche de la Garonne, à deux degrés de longitude occidentale du méridien de Paris.

Elle est bâtie au bord du fleuve, sur une berge élevée de cinquante mètres environ au-dessus des eaux ordinaires et formant l'extrémité septentrionale d'une haute plaine étagée, terminée à l'ouest par un coteau rapproché de la ville, à l'est par le village et l'église de Lagruère et au sud par le village et le château de Calonges.

Cette plaine porte le nom de *Camp à Rome*; elle se divise en *Camp à Rome haute* et en *Camp à Rome basse*.

Dans la première division est un hameau connu sous le nom de *Crasso*; dans la seconde, un autre hameau qui porte le nom de *Caton* ou *Catoun*, en langue vulgaire du pays.

A l'extrémité méridionale de cette plaine, est un lieu nommé *Saumaté*, où se trouvent des monticules ou *tumuli* évidemment faits de la main des hommes. On s'occupe déjà depuis quelques années à fouiller ces *tumuli*; on y trouve des débris, des tronçons d'épée, des fers de lance, des ossements humains et des cendres qu'on répand sur les champs voisins pour les fertiliser.

A l'aspect du nord et de l'est, du côté de la Garonne, s'offre à la vue un magnifique bassin, dont la circonférence est d'environ quinze lieues et dans lequel se développe le cours du fleuve avec les villes et les fertiles territoires du Port-Sainte-Marie, Aiguillon, Tonneins, Gontaud, Marmande, Sainte-Bazeille, etc., etc.

Une rue principale traverse la ville dans la direction de l'est à l'ouest. Cette rue s'appelait autrefois et s'appelle encore rue *Galliane*. A son extrémité occidentale on voyait encore naguère des ruines d'une ancienne porte de ville, aujourd'hui entièrement détruite; on l'appelait Porte Galliane[1]. On conserve encore dans l'église une pierre d'un pied carré de superficie, portant sculptée dans un cartouche les armoiries anciennes de la ville qui sont une main aux doigts étendus sur un écu avec le millésime de 1596 coulé en plomb, époque sans doute de la construction de la porte Galliane à l'un des côtés de laquelle elle a été enlevée.

En dehors de la porte dont nous venons de parler, presqu'au fond de la voie par où de ce côté on descend à la Garonne, il existe une fontaine qui garde encore le nom de fontaine *Galliane*.

Vers le milieu et au nord-est de la rue Galliane est la place publique, qui n'est autre chose évidemment que le vaste lit de l'ancien ravin de Pompéjac, qu'avec le temps la main des hommes a élevé et comblé. Ce ravin a dû être très profond comme on peut s'en assurer en considérant le vieux mur de la terrasse nord du prieuré où l'on

[1] Ces diverses dénominations se rencontrent dans un cahier de reconnaissances féodales faites devant notaire par les habitants du Mas au chapitre, en l'année 1618. Ce cahier que j'ai en mon pouvoir, fait souvent mention de la rue *Galliane*, de la Porte *Galliane*, de la fontaine *Galliane* et de la chapelle *Pompéjac*. (*Note de M. l'abbé Meltingre?*)

distingue encore vers la base les bouches toujours plus élevées, suivant les diverses époques, par où il déchargeait dans la Garonne le superflu des eaux de la haute plaine et celle de la *hountasse* ou vieille fontaine. Sa direction était du sud au nord, en suivant la rue du Bois.

Sur le bord de ce ravin, à droite, était une antique chapelle dite de Saint-Jean de Pompéjac ; sur le tertre gauche, au nord de la place publique, sur la berge du fleuve, s'élève l'antique église du lieu. Les bâtiments de l'ancien Prieuré du Mas-d'Agenais, sont contigus à l'église du côté du nord-ouest. La chapelle Saint-Jean de Pompéjac n'existe plus; des maisons de particuliers l'ont remplacée depuis la grande Révolution.

Sur la place publique, on voit une halle vaste et élevée dont la construction paraît ancienne et qui n'offre d'ailleurs rien de bien remarquable ; elle a été pavée il n'y a pas bien longtemps en dalles de Gironde.

Au nord de la halle, vis-à-vis à peu près de la petite porte de l'église, on aperçoit les traces de l'orifice d'un grand puits qu'on a comblé depuis bien des années. Là se rendaient, dit-on, par des canaux souterrains suivant la direction de la rue des Bois les eaux de la fontaine dite *hountasse*; on dût ménager aux habitants du Mas l'avantage de ces eaux lorsque sans doute on rendit plus étroite l'enceinte des murailles de la ville : cette dernière enceinte, en effet, laissait en dehors des murs les trois sources abondantes qui fournissent aux besoins des ménages aujourd'hui.

On a trouvé, il y a plusieurs années, dans l'intérieur d'une muraille située au sud à quelque distance de la ville et qui faisait partie d'une ancienne enceinte de la ville, une statuette en bronze de la déesse *Pallas* armée du casque et de la lance et tenant dans sa main gauche une chouette. Cette statuette fut remise à feu M. Canihac, curé du Mas, qui, dit-on, la donna à M. Canihac, son neveu, docteur en médecine à Bordeaux.

On a de plus trouvé dans *Camp à Rome* quelques médailles romaines ; ces médailles ont été dispersées mais elles ont été vues par plusieurs habitants du Mas.

Sur la place publique, au devant de l'église, à un mètre environ de profondeur, on a rencontré un tombeau de marbre blanc de la dimension de deux mètres de longueur, un de largeur et un de profondeur. Le tombeau est ciselé et porte à l'extérieur de son côté droit le monogramme du Christ, le *Labarum* ou *Vexillum* de Cons-

tantin sculpté en relief et bien conservé. Ce tombeau se voit aujourd'hui près du puits d'une métairie appelée la Grande Garesse, voisine de la ville dans Camp à Rome basse. Il sert d'abreuvoir.

Au levant et à une certain distance de la ville, près de l'église de Lagruère, on trouve dans ce moment, à deux mètres environ sous terre, des chapiteaux de colonnes de pierre ornés de rinceaux élégants, des grandes tuiles plates, des débris de marbre de poteries, d'éperons et d'instruments en fer. Ces objets se sont rencontrés surtout amassés dans le lieu élevé appelé Le Fort formant comme un promontoire avancé au confluent du ruissau de *Lzs Cloutasses* et de la Garonne. On a enlevé de nos jours ce tertre pour combler cette partie de la Garonne où passeront bientôt les eaux du Canal. Ce plateau élevé ou est bâtie l'église de Lagruère et qu'entourent la Garonne et le ruisseau de las Cloutasses a dû servir primitivement à un établissement romain civil et peut être même militaire, témoins les monnaies, les marbres et les mosaïques en petites pierres blanches qu'on y a trouvées. Plus tard, comme l'indiquent la tradition, le nom donné à ce lieu, *Maubourguet*, et les massifs de tours et de murailles qu'on y a trouvés, ce point paraît avoir été occupé dans le moyen âge par un *fort* détruit sans doute dans les guerres de religion.

A Saint-Martin, au couchant de la ville du Mas, sur la route de l'ancienne Ussubium, aujourd'hui *Hures,* on a trouvé un support de cuvette en marbre blanc de la hauteur d'un mètre. Il a la forme d'une urne ; il est revêtu d'une inscription. Ce marbre a été transporté dans le jardin du presbytère, où il est encore [1].

---

[1] J'ai attribué par erreur ce passage à M. l'abbé Mellingre, dans la notice consacrée à la voie romaine d'Agen à Bordeaux parue dans la dernière livraison de la *Revue*. Le témoignage de M. Lagarde sur le lieu de la découverte de l'inscription d'*Ussubium* est d'ailleurs d'une grande autorité.

Lorsqu'il a publié sa notice sur le Mas, Florimond Lagarde, âgé de 45 ans, prenait depuis longtemps des notes pour l'histoire du pays. Habitant à Tonneins, il ne craignait pas de se déplacer pour vérifier une découverte et il a pu obtenir des renseignements qui avaient échappé à Chaudruc de Crazannes et à Saint-Amans. G. T.

Découverte d'un Tronçon de Voie Romaine

Les travaux du pont-canal qui s'exécutent sur la ***Baïse***, un peu au-dessus de *Thouars* et près du lieu de ***Larderet*** ou ***Maubourguet*** ont donné occasion à MM. Baumgarten et Campuzat, ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, de remarquer, sur un chemin qui tend de la Baïse à la Garonne, à partir de Maubourguet, sur la rive droite de la Baïse, à l'ouest jusqu'au lieu dit *La Cardolle* sur la rive gauche de la Garonne, à l'est, chemin qui sépare la commune de *Thouars* de celle de *Feugarolles* et qui est connue dans la contrée sous le nom de *Carrièro herrado* (*chemin ferré*) un pavé qui leur a offert tous les caractères d'une chaussée romaine.

Averti de cette heureuse découverte, je me suis empressé de voir les lieux avec MM. Rosan Bareyre, de Tonneins, et Bachan, d'Aiguillon. Nous avons parcouru ce chemin de la Garonne à la Baïse et de la Baïse à la Garonne; nous en avons pris les dimensions ; nous y avons fait pratiquer des sondes en dix endroits.

Le résultat de notre examen a été celui-ci :

Le chemin a quinze cents mètres de long de la Baïse à la Garonne; il est légèrement sinueux.

On ne trouve point de traces de chaussée sur les bords de la Baïse dans une étendue de dix mètres; le terrain, dans cette partie, est sablonneux et plus bas que la chaussée.

On n'en trouve pas non plus sur le bord de la Garonne dans une étendue de quatre-vingt-dix mètres qui offre aussi un terrain sablonneux et plus bas que la chaussée.

Entre ces deux distances de dix mètres à partir de la Baïse et de quatre-vingt-dix mètres à partir de la Garonne, excepté au point où la route départementale n° 12 traverse la chaussée et excepté encore quelques autres points habituellement marécageux, les petites pierres qui forment maintenant la partie supérieure de la chaussée se montrent à fleur de terre.

La largeur actuelle de cette construction est de quatre mètres au plus et de trois mètres au moins.

Le chemin n'a pour largeur que la largeur de la chaussée, les anciens côtés de celle-ci se trouvent aujourd'hui convertis en fossés profonds et en terres labourables.

La chaussée consiste principalement dans une banquette ou mur construit dans la terre comme le fondement d'une maison et dont le

couronnement actuel ou la couche actuellement supérieure laisse à découvert de petites pierres à fleur de terre et jointes ensemble par un fort ciment.

Tout le terrain sur lequel repose la chaussée est parfaitement solide; il est plus élevé que les berges de la Baïse et de la Garonne; néanmoins il est submersible.

La plus grande épaisseur du mur, est d'un mètre, sa moindre épaisseur est de soixante-six centimètres, sa profondeur est aussi d'un mètre au plus et de soixante-six centimètres au moins.

Au lieu de se trouver toujours au milieu de la chaussée, il est au contraire, disposé de manière à former des lignes obliques qui traversent la chaussée de droite à gauche et de gauche à droite, tantôt par coupes parallèles, tantôt simples et en zig-zags, disposition qui ne pourrait avoir d'autre but probable que de préserver la chaussée des dégradations qu'auraient pu lui faire éprouver les courants des deux rivières pendant la durée des submersions. Les vides résultant de ces irrégularités sont maçonnés à la même profondeur que le mur.

La couche actuellement supérieure de cette maçonnerie est à fleur de terre et consiste aussi en petites pierres bien cimentées, de telle sorte que le mur et les vides forment un seul corps de chaussée, sillonné toutefois, par le mur, qui est toujours apparent et qui se distingue par la symétrie des petites pierres qui composent ses parements.

Dans les sondes, pratiquées principalement au mur, nous avons trouvé partout le *stratumen* composé de pierres plates noyées dans la chaux. Au-dessus du *stratumen* nous avons reconnu les autres couches qui consistent en pierres moindres noyées aussi dans la chaux. Les cailloux y sont aussi en petit nombre. La superficie actuelle de la chaussée n'offre en général que des pierres à nu. Cependant on trouve dans les parties les plus hautes quelques restes de la couche supérieure ou *summun dorsum*. Ce qui existe présente un ciment très dur formé de petits cailloux broyés, de brique et de charbon de terre pilés et de chaux. Toutes les pierres employées dans cette construction, paraissent avoir été extraites des carrières de Vianne, situées sur les bords de la Baïse, à 3,000 mètres en amont, au lieu de Maubourguet.

Nous n'avons pu découvrir, ni dans les fossés, ni dans les terres labourables qui bordent la chaussée, aucune trace de monuments, sauf quelques débris de briques rouges et d'une pâte très fine. Ces débris sont tout à fait informes.

Cette chaussée, dans laquelle il est impossible de ne pas reconnaître le travail des Romains est justement dans la direction de *Burdegala* à *Agennum*, sa distance du confluent de la Baïse n'est que de 3,000 mètres environ.

Rien n'indique toutefois l'ancienne existence d'un pont ni sur la Baïse ni sur la Garonne vis-à-vis la voie romaine. Mais entre cette voie et le confluent de la Baïse, vers les hauteurs de Buzet, la Baïse est guéable une grande partie de l'année ; c'est là probablement que s'effectuait le travers de cette rivière, ou bien, comme il le fallait nécessairement pour le travers de la Garonne, on se servait d'un pont volant.

Il est naturel de se demander pourquoi la voie romaine traversait ainsi deux rivières, tandis qu'elle n'aurait eu qu'à traverser la Garonne si elle avait abouti à cette dernière au-dessous du confluent de l'autre.

La seule réponse que l'on puisse faire à cette question est celle-ci : Les Romains, quoiqu'ils eussent respecté la nationalité et les délimitations de territoire des divers peuples de l'Aquitaine, étaient néanmoins maîtres de toute la contrée et pouvaient, à leur volonté, établir leur voie de la manière la plus solide et la plus directe.

Les terres les plus rapprochées de la Garonne sur la rive gauche de ce fleuve depuis les approches du Mas-d'Agenais jusques au confluent de la Baïse et y compris ce dernier point, ont toujours été des terres meubles, submersibles à une hauteur considérable et sujettes même aux changements de lit du fleuve.

Aussi n'est-ce pas dans ces plaines basses que fut construite la voie romaine ; elle le fut de préférence dans la plaine haute, au pied septentrional des coteaux qui bornent au sud le vaste bassin de la Garonne dans la direction que suit aujourd'hui le tracé du canal latéral.

Elle devait donc arriver à peu près en droite ligne du territoire du Mas au territoire de Damazan ; parvenue à ce point, et évitant toujours la rencontre des bas-fonds, au lieu d'aboutir à la Garonne, au-dessous du confluent de la Baïse, elle parvenait à cette rivière et la traversait vers le point où elle est guéable, et remontant ensuite sa rive droite sur une berge sablonneuse et assez elevée, elle venait joindre, au lieu connu de nos jours sous le nom de Maubourguet, la chaussée que j'ai décrite et qui la conduisait de la Baïse à la Garonne au lieu de *Gardolle*. Là elle traversait le fleuve, venait aboutir à la rive droite vers les hauteurs de Boussères, près du camp romain de Saint-Côme, à mille mètres sud d'Aiguillon et faisait sa

jonction avec la voie romaine de la rive gauche du Lot connue sous le nom de *Camin Ferrat* (chemin ferré) et dont plusieurs fragments existent encore.

On se demande aussi quelle est la vraie position du lieu de *Fines ?* Il existe à mille mètres environ sud-ouest de Thouars, dans le voisinage du point où la Baïse est guéable, sur la rive droite et au bord de cette rivière une métairie qui porte le nom de *Fignac.* A côté de la maison, dans les dépendances de la métairie et sur la berge de la Baïse, est un monticule évidemment fait de main d'homme, haut de quatre mètres, long de douze, large de huit à sa base, de forme à peu près ovale dans la direction du nord-ouest au sud-est et un peu plus étroit du côté opposé. Le sommet de ce monticule, recouvert d'une mousse très épaisse, offre un plateau sur lequel on remarque des traces de sillons irréguliers, mais dirigés dans le sens de la longueur de l'ovale. Du côté de la Baïse, entre celle-ci et la base occidentale du monticule, est un chemin sablonneux qui va. en remontant la rivière, aboutir au village de Maubourguet et de là au fragment de chaussée romaine que j'ai décrit dans l'article précédent.

Ce monticule est connu dans la contrée sous le nom de *Pipey*, *Tipey* ou *Pey de Fignac*, c'est-à-dire, Petit Tertre ou Tertre de Fignac. Il a été pratiqué à l'extrémité sud-est de ce monticule et dans sa partie la plus étroite, une tranchée qui sert de retraite pour les bestiaux de la métairie pendant la durée des inondations. On n'a rien trouvé dans cette partie ainsi fouillée Le centre et le chevet du monticule sont intacts.

Serait-ce à Fignac, serait-ce à Thouars qu'il faudrait chercher le *Fines* de l'itinéraire et de la table ? Mais on ne rencontre dans ces deux localités rien qui convienne à un poste militaire, il n'y existe sauf le monticule, aucune trace de construction.

Je ne retrouve donc ni à Fignac ni à Thouars le *Fines* des Romains. Je ne le retrouve non plus à Damazan, ni dans les localités voisines de ce dernier lieu sur la rive gauche de la Garonne[1].

---

[1] Le tronçon de voie romaine décrit par M. Lagarde représente la dernière lieue de la Ténarèze, qui aboutit à la Garonne. Il fixe à La Gardolle le passage du fleuve. Nous avons dit que cette portion de la voie devait être commun à la route de Bordeaux à Agen.

A la fin de ce chapitre, qui n'est pas reproduite ici, M. Lagarde identifie *Fines* avec Aiguillon, après l'avoir cherché d'abord, avec plus de raison, croyons-nous, sur la rive gauche de la Garonne. G. T.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

SAINT AUSTINDE ARCHEVÊQUE D'AUCH (1000-1068) ET LA GASCOGNE AU XIe SIÈCLE, par l'abbé A. Breuils. — Auch, imprimerie Léonce Cocharaux, 1895. In-8°. Prix : 6 fr. et avec planches 10 fr.

Cet ouvrage est le résultat d'une enquête minutieuse et savamment menée sur les lois, coutumes, usages, mœurs et institutions de la Gascogne au Moyen-Age et plus particulièrement au XIe siècle, si bien défini par M. Léonce Couture, dans sa lettre-préface, le siècle décisif du Moyen-Age catholique et européen.

Rien, semble-t-il, n'a échappé à la sagacité de l'enquêteur, à son intelligente curiosité, à son flair d'érudit, à ses laborieuses et patientes investigations. Aussi bien son œuvre, où fourmillent les notions, les leçons de choses, les renseignements de tout genre, les détails les plus piquants et les plus circonstanciés, doit-elle être considérée, croyons-nous, comme le compendium, ou mieux, comme l'encyclopédie de la science historique sur la matière.

La mode est passée des épigraphes. Sinon, j'aimerais à voir en tête de ce beau livre — beau à tous égards — cette ligne tirée de l'Ecriture : « *Non facilem laborem, imo vero negotium plenum vigiliarum et sudoris assumpsimus.* » Ce qui, dans une entreprise si difficile, aurait désespéré et arrêté tout autre que M. l'abbé Breuils, c'est assurément l'extrême rareté des documents contemporains. A ce titre, son œuvre est presque une création nouvelle. Tel le naturaliste qui, à l'aide d'un ou deux os fossiles, parvient à reconstituer, pièce par pièce et dans son entier, le type de quelque espèce depuis longtemps disparue.

Trois chapitres compacts sont consacrés à la structure et à l'organisation d'une société que beaucoup s'imaginent encore s'être débattue, sans lien ni cohésion, dans le plus lugubre chaos.

Voici d'abord l'Eglise déjà fortement hiérarchisée, fidèle à sa mission civilisatrice, avec sa légion de clercs séculiers et réguliers, ses œuvres, ses moyens d'action, son rôle, son poids social, son influence. Nous assistons aux conseils de l'Evêque, nous le suivons aux conciles, dans ses tournées pastorales, dans toutes ses courses apostoliques. Les monastères n'ont plus de secrets pour nous. Dans les abbayes, abbatiales ou prieurés, les moines prient et travaillent sous nos yeux. C'est l'époque, où selon l'expression d'un chroniqueur contemporain (Raoul Glaber), le monde, en se secouant, rejetait les haillons de son antiquité pour se revêtir, çà et là, d'un blanc vêtement d'églises. Nous visitons ces églises et leurs dépendances : presbytères, écoles, gleysages — sortes de fermes-modèles — où les curés ruraux et les chapelains, vrais pasteurs des peuples, fournissaient largement à tous les besoins religieux, intellectuels et même matériels, bien souvent, de leurs troupeaux.

Vient ensuite la Féodalité. L'état d'âme des seigneurs au point de vue religieux, social, familial ; leurs mœurs, leur instruction ; leurs droits et leurs prérogatives ; leurs charges et leurs obligations ; leurs revenus ; leurs occupations telles que la guerre, les plaids, les duels ; leurs passe-temps tels que la chasse, les courses de taureaux et de chevaux, etc... tout cela est ramassé et condensé dans une vaste synthèse qui paraît complète et définitive. Entre temps. l'auteur échenille pas mal de préjugés, qui traînent encore dans certains manuels et certains cerveaux, sur le droit du seigneur, la corvée, les oubliettes, etc.

Enfin le Peuple. On n'analyse pas une statistique. Il suffira de citer le sommaire du chapitre qui porte ce titre. pour en marquer toute l'importance : « I. Villes, commerce ; l'argent ; les mesures. — II. Classes populaires ; longévité ; alimentation ; état agricole. — III. Aisance relative ; servage ; glèbe ; corvée ; amour de la vie des champs ; densité de la population. — IV. Vie municipale ; justice ; service militaire ; crimes et délits ; leur répression ; prisons ; protection du travail et du capital. — V. Vie religieuse ; églises et clochers ; pélérinages ; cathédrales et sanctuaires ruraux célèbres ; fêtes liturgiques ; fêtes locales ; courses de chevaux et de taureaux ; religion des morts ; usages funèbres ; mariages et baptêmes. — VI. Les femmes du peuple. »

Cette société du xiᵉ siècle nous est révélée comme très active et très vivante, s'il est encore permis de définir la vie : *Motus ab intrinseco*, C'est merveille de voir clercs, nobles, vilains et serfs —

ceux-ci attachés à la glèbe, mais si peu qu'en vérité il n'y paraît guère — préluder, par leurs fréquents voyages, leurs longues chevauchées, à la grande mobilisation des Croisades, tandis que, par leur industrieuse économie, ils préparaient le trésor de guerre de ces gigantesques expéditions.

Ils vécurent non « dans une sorte d'obscurité barbare, sillonnée de livides éclairs, comme on l'a répété pendant des siècles, sans autre harmonie que le bruit des chaînes, les cris des bourreaux, les sanglots des victimes. » On se demande si, avec leur civilisation soi-disant primitive, ils ne surent pas, au fond, beaucoup plus que nous avec tous nos progrès et toutes nos décadences, ce qu'est la douceur de vivre.

L'homme représentatif de cette civilisation, du moins en Gascogne, est saint Austinde. « La métropole et la maison canoniale construites ; la ville de Nogaro et son église fondées ; les églises rendues à elles-mêmes et délivrées en droit, et déjà sur quelques points en fait, de l'oppression des barons ; les sièges épiscopaux restaurés et pourvus de revenus suffisants ; la simonie activement poursuivie et mise en déroute, soit par la propre élection de notre saint, soit par la déposition du puissant évêque de la Gascogne ; la liturgie romaine et les pures lois ecclésiastiques rétablies en Espagne ; la règle de Saint Benoit remise en vigueur et la réforme de Cluny introduite dans les monastères ; la vie régulière et en commun proposée en modèle au clergé séculier par l'institution de la collégiale de Nogaro ; cinq conciles successivement tenus à Saint-Mont, Nogaro, Jacca, Saint-Sever et Auch : telles sont, à regarder de haut, les grandes et puissantes œuvres d'Austinde. » M. l'abbé Breuils a tenu à regarder de près et, dans son livre, chacune « de ces grandes et puissantes œuvres » est l'objet d'une étude approfondie.

Il en est une qui dure encore : c'est la cité de Nogaro. On connait le mot de Gibbon, les évêques ont fait la France comme les abeilles construisent leurs ruches. L'alvéole de saint Austinde est cette petite ville d'Armagnac. Un chapitre entier lui est consacré qui n'est rien de moindre qu'une monographie très complète.

En somme, l'ouvrage que nous présentons aux lecteurs de la *Revue* est fait de main d'ouvrier et on n'en dira jamais assez de bien à notre avis. Comment se fait-il qu'en le lisant, avec toute l'attention qu'il mérite, nous n'ayons pas été toujours également bien impressionné ? C'est notre faute, sans doute, si nous ne nous sentons pas convaincu, comme il faudrait, de la valeur et de l'authenticité de

maints documents qui nous sont présentés, sans plus, comme paroles d'Evangile; si, à défaut de documents directs, l'auteur nous a paru plus d'une fois recourir abusivement à des analogies qui ne sont trop souvent que des trompe-l'œil; s'il nous fait généralement l'effet de n'être pas assez dégagé de la méthode intuitive ou *a priori*; si ses raisonnements, toujours bien déduits, ont l'air parfois d'être basés sur une pétition de principe. On est étonné que, malgré la différence des temps et des milieux, la physionomie de saint Austinde, telle qu'elle nous est dépeinte, offre si peu de contraste avec celle de n'importe quel pieux prélat de notre siècle. Il est certain que l'existence d'un évêché de Gascogne est, pour le moins, sérieusement contestée. Pourquoi M. l'abbé Breuils n'a-t-il pas jugé à propos de mentionner même la controverse? Ce qu'il convient de louer sans réserve c'est une rare justesse d'expression et la souple fermeté du style.

Quant à l'exécution matérielle, elle est irréprochable. M. Léonce Cocharaux a montré, une fois de plus, qu'il est hors pair parmi les imprimeurs de province et que ses presses peuvent rivaliser avec les meilleures et les plus renommées de la capitale.

Abbé DURENGUES.

MÉLANGES

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, en 1895.

Dans le cours de l'année dernière, la Société a perdu trois de ses membres :

M. Jules Andrieu, membre résidant, secrétaire perpétuel (15 avril); M. le docteur Pucheran, membre non résidant; M. Xavier Duteis, membre correspondant (22 octobre).

Ont été nommés, membres résidants :

M. Lac de Bosredon, chef d'escadron, commandant le dépôt de recrutement à Agen ;

M. l'abbé Rumeau, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse d'Agen ;

M. Girard, professeur d'histoire au Lycée d'Agen ;

M. l'abbé Martinon, professeur de rhétorique au collège de Saint-Caprais.

Membres correspondants :

M. Rieux, artiste verrier, à Villeneuve-sur-Lot ;

M. Henri Fourteau, attaché au service des chemins de fer Egyptiens, au Caire ;

M. Joseph Beaune, à Bistauzac, par Gontaud ;

M. le lieutenant-général Alexis de Tillo, commandant la 37e division d'infanterie, à Saint-Pétersbourg.

Le bureau a été ainsi constitué pour l'année 1896 :

M. Bruguière, président; M. Lac de Bosredon, vice-président ; M. Tholin, secrétaire perpétuel ; M. Ratier, trésorier.

M. Bladé, correspondant de l'Institut, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur ; M. Ratier, officier d'Académie.

L'Académie des Jeux Floraux a décerné un premier prix à M. Ratier pour son ouvrage *Lou Rigo-Rago Agenès*.

L'Académie Nationale de Bordeaux a décerné une médaille d'argent à M. l'abbé Durengues pour son *Pouillé historique du diocèse d'Agen*.



Le Musée d'Agen en 1895

Le legs de 15,000 francs fait par M. Félix Aunac pour l'établissement d'une nouvelle salle au Musée reçoit actuellement son exécution. Le corps de bâtiment appartenant à la ville où étaient installés le service central de l'octroi et le dépôt des pompes à incendie est en démolition. On doit reconstruire sur cet emplacement une annexe du Musée.

Dans le cours de l'année dernière, le Musée d'Agen a reçu, entre autres, les objets d'arts suivants :

Tableaux

Entrée du canot de l'amiral Avellan dans l'arsenal de Toulon, le 13 octobre 1893, par M. Chigot. (Don de l'Etat). Cette toile, d'une grande dimension, ne pourra être mise en place que lors de l'aménagement de la salle en construction.

Vue d'Agde, par Lina Bill. (Don de l'Etat).

Paysage, par Ruysdaël. (Don de l'Etat).

Un Arabe en prières, par Saint-Blancat. (Don de M. le baron de Rothschild).

Influenza, par M. Saint-Mézard. (Don de l'auteur).

Eaux fortes

Tanneries sur le ravin du Rummel à Constantine, par Mlle Niel. Epreuve avant la lettre. (Don de M. le baron de Rothschild).

Portrait de femme, par Piquet. Epreuve avant la lettre. (Don de M. le baron de Rothschild).

Objets divers

Poteries chypriotes, étrusques, italo-grecques. 50 pièces. (Don de l'Etat).

Deux scarabées Egyptiens, en porphyre. (Don de M. de Peyrecave, qui les tenait de Mariette-Bey).

Autel gallo-romain, avec inscription, trouvé à Hautefage.

Bracelet de bronze gallo-romain, dans lequel est sertie une intaille, trouvé à Vianne.

G T.

*
* *

DON FAIT PAR HENRI IV DES REVENUS D'UNE ABBAYE A CHARLOTTE-CATHERINE DE MONLUC.

Le maréchal Blaise de Monluc n'eut que des filles de sa seconde femme Isabeau de Boville. L'aînée fut baptisée à Agen, le 25 mars 1565, en la cathédrale Saint-Etienne; elle eut pour parrain et marraine Charles IX et Catherine de Médicis. Dans une étude sur le testament du maréchal [1], M. Clément-Simon résume ainsi sa biographie : « Charlotte-Catherine épousa Aymery de Voysins, baron de Montaut, de Gramont, de Confolens, premier baron d'Armagnac, etc. lieutenant-général au gouvernement de Provence, tué au siége d'Aix le 26 juin 1593. Après la mort de son mari, elle fut tutrice de son fils François de Voysins. Elle vivait encore en 1608, et recevait les hommages des tenanciers de Montaut. Elle était morte en 1634. »

La pièce suivante nous apprend que le roi Henri IV, par reconnaissance des services que la maison de Monluc avait rendus à la couronne, accorda à Catherine (sans doute Charlotte-Catherine), en 1604,

(1) *Recueil*, 2e série, t. II, p. 398.

onze ans après la mort de son mari, les revenus de l'abbaye d'Origny, qu'elle aurait à partager avec Louise de Moncassin.

Sur cette dernière et sur une autre Louise du même nom, religieuse et commendataire de la même abbaye, nous ne possédons aucun renseignement. Dans sa *Biographie de l'arrondissement de Nérac*, Samazeuilh, qui a cité un grand nombre de Moncassin vivant au xvi[e] siècle, ne donne que des indications fort incomplètes sur leurs femmes et sur leurs filles.

G. T.

Aujourd'huy deuxiesme d'aoust l'an mil six cens quatre, le Roy estant à Fontainebleau, ayant esgard et considération aux services que ceste couronne a receus de ceulx des maisons de Monluc et de Moncassin, Sa Majesté a accordé aux demoizelles Catherine de Monluc et Louise de Moncassin l'abbaye d'Origny Sainte Benoicte, ordre de (en blanc), dioceze de Laon, vacante par la mort de fue seur Louize de Moncassin, pour en faire par lesdites damoizelles pourvoir telle personne cappable qu'elle advizeront, en tesmoing de quoy sa dite Majesté m'a commandé leur en expédier toutes titres nécessaires tant en cour de Romme que ailleurs et cependant le présent brevet, qu'elle a pour ce voulleu signer de sa main et faict contre signer par moy secrétaire d'estat et de ses commandemens et finances. Ainsin signé : Henry, et plus bas de Neufville.

(Copie authentique d'après l'original aux archives du Châtelet. Archives du château de Xaintrailles, II. 34).

*
* *

LES DERNIÈRES ROBES DES CONSULS D'AGEN

Il y aurait tout un article à écrire sur les anciennes livrées consulaires, qui se composaient du chaperon, de la robe longue et de la ceinture [1].

---

(1) Des documents faisant partie des archives de l'hôtel-de-ville permettraient de déterminer la provenance et le prix des étoffes. Il existe aussi des règlements variés qui statuent sur les circonstances dans lesquelles le port des livrées consulaires est facultatif ou obligatoire,

Les robes étaient rouges, bordées de velours ; les ceintures étaient noires.

Ces livrées n'étaient point la propriété des titulaires ; achetées aux frais de la ville, elles servaient généralement plusieurs années.

Les insignes consulaires étant devenus hors d'usage à partir de la Révolution, ce qui restait en dépôt à l hôtel de ville d'Agen fut acheté par le Directoire du département et servit à faire un dais pour la cathédrale.

Voici l'acte qui se rapporte à la transformation des dernières robes consulaires.

G. T.

Arrêté du Directoire du département de Lot-et-Garonne. Séance du 24 mars 1792.

Sur le rapport fait au nom du premier bureau, par suite d'un arrêté pris par le Directoire pour faire faire un dais pour le service du culte public dans la cathédrale d'Agen.

Le Directoire, considérant que la simplicité du culte s'allie parfaitement avec une sage économie et que ce double objet se trouvera rempli en achetant les robes consulaires de la ville d'Agen pour faire le dais dont est fait mention.

Sur ce rapport, oui et requérant le procureur général syndic, le Directoire, délibérant au nombre de huit membres, désigne le sieur Bernard Paulhiac pour, conjointement avec l'expert nommé par la municipalité, estimer les robes consulaires et les prendre au nom et pour le compte du Directoire au prix fixé par l'estimation.

Fait en Directoire de département de Lot et-Garonne, le 24 mars 1792, l'an IV de la Liberté. Barsalou fils aîné. Saint-Amans. Brescon. Crébessac. Jean B. Bressolles. Cassaigneau.

*
* *

VIEILLES POÉSIES

Les registres paroissiaux, qui constituent l'état civil ancien, contiennent parfois d'autres pièces que les actes de baptême, de mariage, de sépulture et d'abjuration. Certains recteurs ont mentionné

tout naturellement des faits se rapportant à l'exercice du culte : tournées pastorales, fonte et baptême des cloches, restaurations à l'église, achat ou inventaire de mobilier, comptes de la fabrique, processions ou cérémonies exceptionnelles, formules de prières, textes et commentaires pour les prônes, etc.

Il est plus rare de trouver dans ces registres des notes sur les épidémies, sur les phénomènes météorologiques, sur les faits de guerre. Les renseignements de ce genre ont souvent une réelle importance.

En fait de poésie, on peut trouver des copies de noëls et de cantiques ; on est plus étonné de rencontrer aussi quelquefois des morceaux profanes qui, sans doute, circulaient à l'état de manuscrit et que de bons curés ont voulu sauver de l'oubli. Nous allons donner quatre pièces, dont deux sonnets, et deux chansons populaires que nous avons découvertes en faisant le dépouillement des archives communales. Nous ne saurions toutefois affirmer que toutes ces poésies soient inédites.

G. T.

Sonnet

SUR UNE BEAUTÉ QUI SE PROMÈNE AVANT LE JOUR DANS SON ENCLOS[1].

Ne venés pas sitôt chasser la nuit obscure,
Aminte ; en un moment, l'Aurore, de retour,
Des portes d'Orient doit faire l'ouverture.
Vous lancerés après mille flames d'amour.

Elle va descouvrir sa vivante peinture ;
Les oiseaux éveillés luy vont faire la cour.
Soleil, vous troublerés l'ordre de la nature,
Si vous montrés vos feux avant l'aube du jour.

O Dieux ! Quel changement a mon âme touchée !
Je voys dès le matin toute l'herbe séchée,
Je ne trouve point d'eau dans le fond de ces fleurs.

Sans doute, avec le feu de ses yeux que j'adore,
Aminte a consommé les larmes de l'Aurore,
Ou l'Aurore, de crainte, a retenu ses pleurs.

---

[1] Registre de la paroisse de Cardounet de 1668 à 1706, coté E. Suppl. 26.

A Monsieur l'évesque de Périgueux, sur son sermon de la Mag delène. Dilexit multum. Luc, cap. 7[1]

S'il n'eust beaucoup aimé, ce docteur admirable
Eust-il si bien dépeint ces différens amours
Qui, par un tirranique et funeste concours,
Font l'homme criminel autant que misérable ?

S'il n'eust beaucoup aimé, seroit-il bien croyable
Qu'il debrouillast ainsi leurs plus secrets détours ?
Il faut qu'il ait aimé et qu'il aime touiours ;
On n'est pas si scavant sans estre un peu coupable.

Je croy bien que ses feux ne sont plus criminels,
Qu'il n'offre plus d'encens qu'au pied des saints autels,
Que ses désirs domptés cessent d'estre rebelles.

Mais sans ce tendre amour que son cœur a conceu
Il n'auroit jamais eu des idées si belles (*sic*)
De l'amour inspiré ni de l'amour receu.

A Monsieur l'évesque de Périgueux, excuse pour le sonnet précédent.

Oracle divin de nos jours,
Puisque tout l'univers admire
Croyez-vous qu'il soit des détours
Assez puissants pour vous détruire ?

Vous, en qui nous voyons toujours
Ce repos que la grâce inspire,
Pour ce qu'une femme a peu dire
De cette heureuse paix troublerez-vous le cours ?

---

[1] Transcrit sur un registre de la paroisse de Saint-Sauveur de Meilhan, de l'année 1669, coté E. Suppl, 1961. Les quelques vers qui accompagnent le sonnet prouvent qu'il est l'œuvre d'une femme et que le prélat dont il est question en fut piqué.

Chanson [1]

Au bord d'un cler ruisseau,
Fillant ma quenouillette,
Folète, Belzeronette,
Fillant ma quenouillette,
Mon fuseau
Tomba à l'eau. } (*bis*)

Mon fuseau tomba à l'eau,
Mon cher berger s'y gette,
Folète, Belzeronette,
Plus léger qu'un oiseau. (*bis*).

Les ondes le rejète,
Folète, Belzeronette.
Les ondes le rejete
Au plus profond des eaux. (*bis*)

Il releva sa tête,
Folète, Belzeronette.
Il releva sa tête,
Se criant : Isabeau !

Se criant : Isabeau !
Adieu nos amourettes.
Folète, Belzeronette,
Garde bien nos troupeaux.

Garde bien nos troupeaux,
Ma flûte et ma houlette,
Folète, Belzeronette,
Mon joli chalumeau.

Mon joli chalumeau.
De moi fais une enquête,
Folète, Belzeronette,
Aux nymphes de ces eaux.

Aux nymphes de ces eaux,
En célébrant ma fête,
Folète, Belzeronette,
Offre leur [un] agneau.

Offre leur un agneau,
Couronnez-lui sa tête,
Folète, Belzeronette,
Des roses et de rameaux.

Chanson

A quoy s'occupe Madelon,
Seulette dans cette asie (*sic* p. asile).
A quoy s'occupe Madelon
Seulette [dans] ce valon ?

— Je m'occupe à mon fuseau.
Fille, Fille, Fille,
Je m'occupe à mon fuseau,
Ma houlette et mon troupeau.

— Parmi un passe-temps si doux,
N'as-tu point de peur ma bergère ?
Parmi un passe-temps si doux,
N'as-tu point crainte du loup ?

— Non, dit-elle, je n'en crains rien,
Car j'ai bravé leurs tempêtes,
Non, dit-elle, je n'en crains rien,
Sous la garde de mon chien.

---

[1] Cette poésie et la suivante, sans titre, et, comme on le verra, assez incorrecte, a été transcite sur un registre de la paroisse de Puymiclan, de l'année 1670.

— S'il te survenait quelque amant,
Qui s'opposât à ta fuite,
S'il te survenait quelque amant,
Que ferais-tu, cher enfant ?

— J'abandonnerais mon troupeau,
Je fuirais à perdre haleine,
J'abandonnerais mon troupeau,
Je m'en reviendrais au hameau.

— Si l'amant courait plus que toi,
Qui s'opposât à ta fuite,
Si l'amant courait plus que toi
Que ferais tu, dis le moi ?

— J'entendrais un trouble secret,
Mon âme est interdite.
J'entendrais un trouble secret;
Peut-être que j'en mourrais.

— Il est temps de se découvrir;
Je suis l'amant le plus tendre.
Il est temps de se découvrir.
La belle, tu vas mourir.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.

LE TEMPLE GALLO-ROMAIN D'EYSSES

VILLENEUVE-SUR-LOT

Il paraît étrange que le temple d'Eysses n'ait pas encore été étudié. Il est d'un type rare. De plus, si l'on en excepte les beaux restes du *castrum* d'Aiguillon, c'est le monument gallo-romain le plus remarquable qui subsiste encore dans notre département.

La vue extérieure du temple d'Eysses, que nos lecteurs ont sous les yeux, est la première qui ait été publiée.

Combien plus célèbre est la tour de Vésone, qui fut peut-être le prototype du temple d'Eysses ! Elle est citée dans plus de cent ouvrages. Ses abords ont été fouillés à diverses reprises ; les moindres découvertes pouvant fournir des indications sur l'état primitif du temple ont été consignées avec soin[1]. La ville de Périgueux a su mettre en honneur un des monuments qui attestent le mieux ses origines et son antique prospérité. Par comparaison, notre indifférence a été trop grande. Aujourd'hui même notre bonne volonté sera impuis-

---

[1] Dans sa brochure *Fouilles de la tour de Vésone* (avril 1894), notre savant confrère M. A. de Rouméjous renvoie lui-même aux ouvrages suivants : de Taillefer, *Antiquités de Vésone* ; — docteur Galy, *Catalogue du Musée de Périgueux* ; — de Verneilh, *Congrès archéologique de Périgueux en 1858* ; — Espérandieu, *Inscriptions antiques du Musée de Périgueux* ; — Dujarric-Descombes, *Les Fouilles de la tour de Vésone* et article dans le *Journal de la Dordogne* du 26 février 1894.

sante à donner le mot d'une véritable énigme. On ne connaîtra le temple d'Eysses qu'après avoir exécuté des fouilles sérieuses et jusques alors on ne pourra émettre que des conjectures.

Cet édifice est réduit à moins de la moitié d'une tour circulaire, à revêtement continu en petit appareil, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. La partie conservée, le côté ouest, n'offre aucune trace d'ouverture. L'épaisseur du mur est de 1m10. La hauteur actuelle de cette *cella*, qui comprend cent assises de 0m10, est approximativement de 10 mètres; son diamètre intérieur est d'environ 11 mètres.

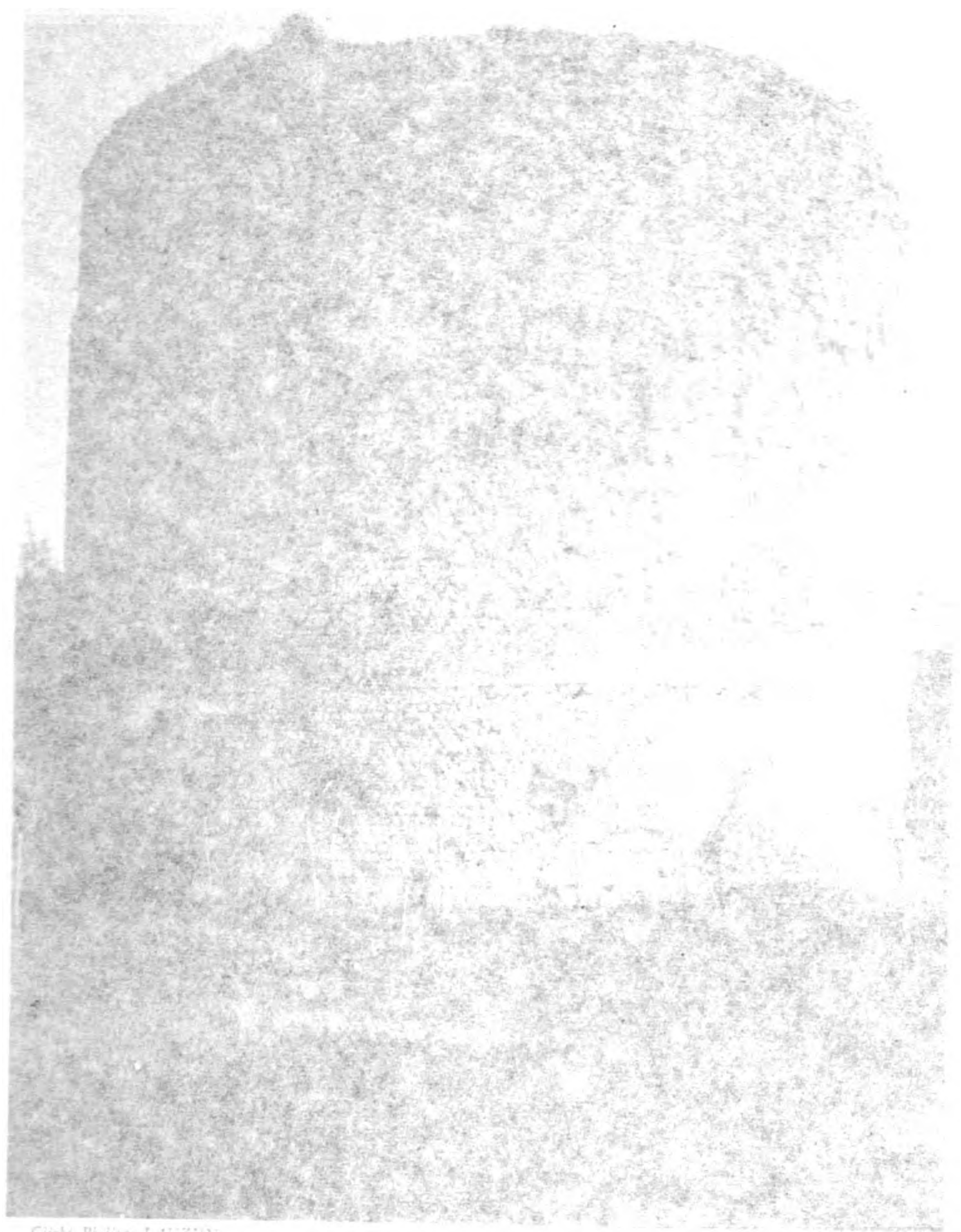
Le temple d'Eysses a pris l'aspect d'une tour de château démantelée. Il était fait pour résister aux outrages du temps et sa ruine est évidemment l'œuvre des hommes. N'aurait-il pas servi de défense pendant les guerres du moyen-âge et subi le sort ordinaire des forteresses ? Peut-être aussi — et cette hypothèse est plus probable — a-t-il été mis hors d'usage lors du triomphe du catholicisme. Quoi qu'il en soit, cette particularité d'une destruction partielle lui est commune avec la tour de Vésone. Dans les deux édifices on a démoli le côté de l'est, où se trouvait la porte.

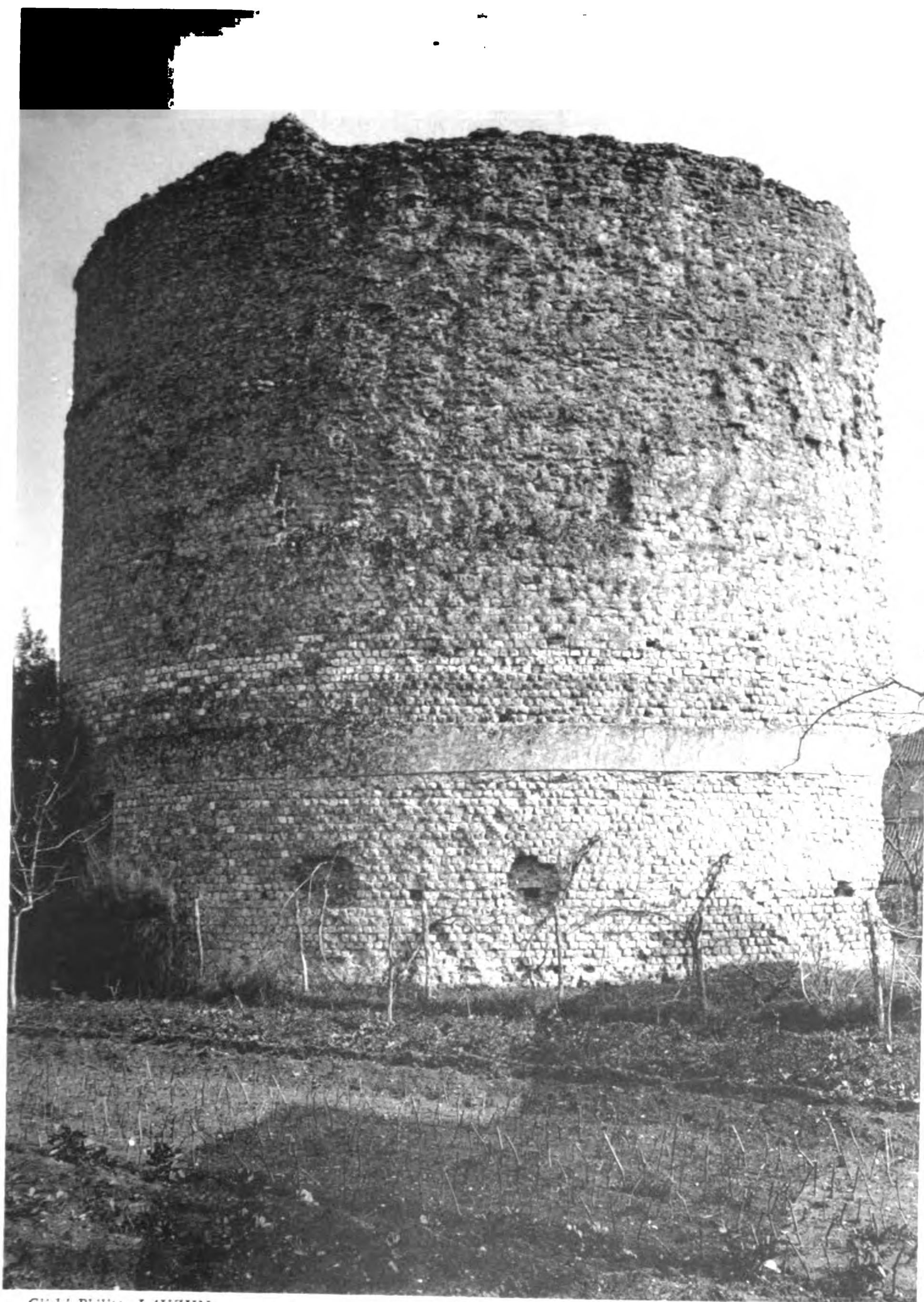
On remarquera dans la vue ci-jointe une litre de plâtre, à une hauteur de 2m50. Relativement moderne, elle rappelle les litres seigneuriales apposées si fréquemment à l'extérieur et à l'intérieur de nos anciennes églises. A part cela, les murs gallo-romains n'ont subi aucun remaniement.

A environ un mètre et quatre mètres de hauteur, il existe des trous de boulin espacés d'un mètre, qui paraissent avoir servi simplement à soutenir les échafaudages lors de la construction [1].

---

[1] J'ai à remercier mon ami M. Lauzun d'avoir bien voulu, tout en prenant des photographies de la tour d'Eysses, vérifier et compléter mes notes qui étaient insuffisantes.





Cliché Philippe LAUZUN

TEMPLE GALLO-ROMAIN D'EYSSES

(VILLENEUVE-SUR-LOT)

Une masure est adossée à l'intérieur de la tour. Il est difficile d'étudier toutes les parties de la *cella*, qui, d'ailleurs, ne semble pas avoir été revêtue de placages de marbre comme la tour de Vésone.

Un si petit nombre d'observations ne saurait satisfaire et force est de nous reporter, en raison des analogies, aux descriptions qui ont été faites du temple périgourdin.

Ce dernier édifice a un diamètre intérieur de plus de 17 mètres ; l'épaisseur de ses murs est de 1^{m}65. Il était en somme d'un tiers plus grand que la tour d'Eysses.

On a constaté l'existence d'une enceinte extérieure à 4^{m}20 de la *cella*. Une colonnade, érigée sur ces soubassements, régnait sur tout le pourtour. On accédait par un escalier à la porte ouverte au levant. Le type de Vésone est celui des temples de Vesta à Rome et à Tivoli. Cet édifice est attribué à la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième.

Les fondations de quatre longs murs parallèles et de murs de refend à l'ouest du temple, ont été mises au jour lors des dernières fouilles. Un puits a été reconnu au nord-ouest. Ce sont peut-être des annexes du sanctuaire.

Le temple de Vésone et celui de La Régale à Villetoureix, décrits sommairement par M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie*, offrent un cordon de trous carrés à une hauteur de plus de dix mètres. Dans une note, reproduite aussi par M. de Caumont, M. le comte de Chastaigner signale pour la tour d'Eysses une disposition pareille [1]. Ces trous ne sont plus apparents. Le couronnement de la tour d'Eysses fait défaut et nous ne pouvons plus savoir s'il existait dans les assises supérieures des trous ou des pièces en relief facilitant une liaison avec un entablement de portique.

---

[1] Cette indication avait été donnée à la session du congrès archéologique de l'année 1858. Depuis lors l'effet des pluies et des gelées a pu ébrécher le haut du monument.

Il n'est pas d'ailleurs impossible que le temple d'Eysses fut dépourvu de galerie extérieure. Les Gaulois avaient des temples réduits à une pile quadrangulaire et massive [1]. A plus forte raison, la *cella* d'une tour pouvait à elle seule constituer un grand temple ou *vernemet*.

Espérons que des fouilles seront entreprises quelque jour pour reconnaître le plan du sanctuaire, consacré à une divinité inconnue, qui marque l'emplacement et fixe le souvenir du vieil *Excisum*. Des recherches faciles à faire sur ce terrain limité amèneraient peut-être des découvertes imprévues.

G. THOLIN.

1 Voir *Les fana ou vernemets (dits piles romaines) du sud-ouest de la Gaule*, par A.-F. Lièvre, Paris, E. Thorin, 1888, in-8°.

MARGUERITE DE LUSTRAC

ET

ANNE DE CAUMONT

Par une coïncidence heureuse, deux hommes de beaucoup de savoir et de beaucoup d'esprit, le comte Hector de La Ferrière-Percy et M. G. Clément-Simon viennent de s'occuper simultanément de Marguerite de Lustrac et d'Anne de Caumont, le premier dans la *Nouvelle Revue*[1], le second dans la *Revue des Questions Historiques*[2]. J'emprunte à ces attrayantes études quelques citations auxquelles j'ajouterai un petit nombre de remarques sans grande importance, car il n'est pas facile de compléter des indications fournies par des travailleurs également consciencieux, également habiles, en un mot, dignes l'un de l'autre.

Donnons d'abord, comme il convient, la parole à l'aîné, au doyen des concurrents. On va voir avec quel brio, quoique octogénaire[3], débute M. de La Ferrière :

« De tout temps, des jeunes filles ont été enlevées, ou pour leurs beaux yeux, ou pour leurs beaux écus ; mais le double rapt de la

---

[1] Livraisons du 1er et du 15 décembre 1895, p. 500-522 et 707-730. L'article est intitulé : *Anne de Caumont duchesse de Fronsac.*

[2] Livraison du 1er janvier 1896, p. 103-141. L'article est intitulé : *Une grande dame au* XVIe *siècle. La maréchale de Saint-André et ses filles.* Il en a été fait un tirage à part, Paris, Bureaux de la Revue, grand in-8o de 41 p.

[3] M. de La Ferrière est né à Lyon en 1811. Ce vaillant éditeur des *Lettres de Catherine de Médicis* continue et — espérons-le ! — continuera longtemps à mériter qu'on dise de lui, comme Virgile du héros troyen : *impiger Hector.*

mère et de la fille est un cas plus rare C'est pourtant ce qui arriva, en 1580, à Madame de Caumont et à sa fille, enlevées et séquestrées toutes deux par Claude de Peyrusse d'Escars, dans son château de la Vauguyon.

« Et ce qui est plus incroyable encore ; mariée à dix ans, veuve à onze du prince de Carency, le fils de son tuteur d'Escars, tué en duel par le baron de Biron, Anne de Caumont fut, de nouveau, enlevée, en 1586, par le duc de Mayenne, que sa grosse fortune avait tentée pour son fils unique.

« Mayenne justifiait ainsi le conseil qu'au siècle suivant, le cynique Bussy-Rabutin donnera aux hommes de son temps : *il faut toujours enlever la fille; on finit par avoir l'amitié des parents, et, après leur mort, leurs biens.*

« Nous commencerons par la vie de la maréchale de Saint-André, si entremêlée avec celle de sa fille qu'il est impossible de les séparer. »

Laissons maintenant M. Clément-Simon nous parler du premier mariage de Marguerite de Lustrac :

« Saint-André[1] s'empressa de retourner en cour [après la bataille de Cérisoles, du lundi de Pâques, 14 avril 1544] pour les préparatifs de son mariage, qui fut fixé au 27 mai[2]. Sa fiancée, âgée de dix-sept ans, était une riche héritière. Antoine de Lustrac, seigneur et baron de Lustrac[3], Gavaudun, Goudourville, La Tour, Fimarcon, Terrasson, La Bastide et autres lieux, n'avait pas d'autre enfant et lui cons-

---

[1] Jacques d'Albon, d'une ancienne et illustre famille lyonnaise. Il était alors simple capitaine des ordonnances et approchait de la quarantaine.

[2] Dans mon édition de la *Notice sur les abbés de Saint-Maurin* par Dom Du Laura (Toulouse, Edouard Privat, 1895, grand-8°, p. 41, note 1), j'ai cité, à propos de l'abbé Jacques de Lustrac, oncle et bienfaiteur de la fiancée, les articles de mariage entre Jacques d'Albon et Marguerite, d'après les manuscrits de Peiresc en l'Inguimbertine de Carpentras. De son côté, M. Clément-Simon a cité ces mêmes articles d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale (fonds français n° 2748).

[3] Antoine de Lustrac venait de se distinguer à la bataille de Cérisoles : « Couvert d'affreuses blessures à la tête, dit M. Clément-Simon, il fut d'abord compté parmi les morts. Il resta privé des deux yeux ». A côté de notre compatriote, son futur gendre fit merveille.

tituait en boirie toutes ces terres[1]. Par sa mère, elle appartenait à l'antique maison de Pompadour, des plus opulentes du Limousin. Elle était fille de cette Françoise de Pompadour dont Mellin de Saint-Gelais a versifié l'épitaphe et dont la mort, d'après lui, fit verser tant de larmes, que les eaux de la Seine en furent doublées, ainsi que celles de la Garonne. Passe pour la Garonne, qui enfle facilement. Pour sa part, Saint-André recevait de son père, Jean d'Albon, le château et la terre de Saint-Germain-des-Fossés, les seigneuries de Mably et de Crespin. Les deux époux se trouvaient assortis par le caractère. Saint-André, favori du Dauphin, premier gentilhomme de sa chambre, superbe cavalier, type de bravoure et d'élégance, était le plus magnifique et le plus raffiné des brillants seigneurs de cette cour fastueuse.... La jeune Marguerite était ardente, ambitieuse, devait rivaliser avec son mari pour l'amour du plaisir et de l'ostentation. »

Ni M. de La Ferrière, ni M. Clément-Simon n'ont cherché en quel lieu vint au monde (1527) la maréchale de Saint-André. A mes yeux, elle est probablement née près de Montflanquin, dans ce château de Gavaudun qui paraît avoir été, au XVIe siècle, l'habitation préférée de la famille de Lustrac[2]. Mais à défaut de tout document spécial relatif à la naissance de Marguerite, je n'ose insister sur la vraisemblance de ma conjecture et je me contente d'appeler sur ce point l'attention des chercheurs.

Demandons encore à M. Clément-Simon une intéressante citation sur les deux époux et sur leurs châteaux de Vallery (Yonne) et de Coutras (Gironde) :

« Dans le château de Vallery en Gâtinais, près Sens, construit par le maréchal depuis son mariage, les deux époux tenaient leurs états, une véritable cour de dames et de gentilshommes, recevaient avec

---

[1] M. de La Ferrière lui donne inexactement le titre de *vicomte* de Lustrac.

[2] Ce château, construit au XIIe siècle, dont les ruines sont d'une si imposante et si pittoresque beauté, mériterait d'être l'objet d'une de ces monographies où excelle, à la fois comme artiste et comme érudit, M. Philippe Lauzun. Puisse l'historien des vieux châteaux de la Gascogne nous rendre Gavaudun, ainsi qu'il nous a déjà rendu Bonaguil, Xaintrailles et tant d'autres antiques monuments régionaux !

une pompe qui dépassait celle des princes, s'ingéniaient à tous les luxes et à tous les raffinements, particulièrement celui de la table. Ils avaient entassé dans cette belle demeure des meubles du plus grand prix, des objets rares, des curiosités de tout ordre. *Pour les superbetés de belle parure et de beaux meubles, M. de Saint-André en a surpassé mesme les roys*, dit Brantôme[1]. Vallery n'avait pas suffi. La maréchale souhaitait une semblable installation dans le Midi, en Guyenne, où étaient sa fortune et sa parenté. En 1550, son mari acheta pour lui plaire, de l'héritière de Lautrec, la grande terre de Coutras et Fronsac titrée vicomté. Le maréchal y fit construire un château si magnifique qu'il donna lieu à un de ces contes absurdes qui reflètent néanmoins l'impression des contemporains... Pendant la la construction, en 1551, Henri II qui ne refusait rien à son favori[2], érigea Fronsac et Coutras en comté et quatre ans après en marquisat. La maréchale jouissait avidement de ces honneurs, de ce faste, de cette grasse vie. A la cour, elle avait le premier rang après les princesses[3], brillait par sa beauté et sa parure dans toutes les cérémonies et toutes les fêtes. A son passage dans les bonnes villes, elle était reçue aux portes par les consuls, conduite en pompe à son logis, gratifiée de riches présents[4]. Le sieur de Billon, dans son curieux livre: *Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*[5],

---

[1] Suivent d'autres détails tirés du même écrivain sur une admirable tenture représentant la bataille de Pharsale, sur une cuvette d'argent sans pareille dans le royaume, sur des tapis de la Perse, sur des fourrures de martres, sur des marbres et tableaux, sur des dentelles de Brabant et de Venise, sur le linge le plus beau et le plus fin qui fut en France. — M. Clément-Simon ajoute que c'est en ce château, sans doute, que naquit, vers 1546, Catherine d'Albon, l'unique enfant qui provint de cette union.

[2] M. de La Ferrière assure que Saint-André était protégé auprès du roi par l'irrésistible Diane de Poitiers.

[3] *Mémoires du duc de Guise* (p. 144 de l'édition donnée dans la collection Michaud et Poujoulat).

[4] A Limoges, en 1551, les consuls lui offrirent une coupe d'argent dorée de la valeur de plus de 50 écus. Voir les *Registres consulaires de Limoges*, t. I, 1867, p. 449.

[5] M. de La Ferrière, citant lui aussi Billon que j'avais moi-même cité dans ma plaquette de 1873 : *Document inédit relatif à l'enlèvement d'Anne de Caumont* (Paris, in-8°, p. 11, note 13), plaisante ainsi sur l'auteur et son livre : « Sous ce règne où tout l'encens des poètes était réservé à la puis-

nous apprend qu'elle allait comme une reine entourée de ses filles d'honneur, toujours accompagnée de la belle Beaurecueil et de la gracieuse Téligny. Il la surnomme *Marguerite de douceur*. Elle était jeune, heureuse, ne montrait pas encore le fond de son âme. Dans ses châteaux de Bourgogne et de Guyenne, où personne ne la primait, elle affichait l'orgueil et la splendeur jusqu'à scandaliser l'opinion pourtant peu sévère en ce temps de trouble et de licence[1]. »

Un bien piquant passage de la notice de M. Clément-Simon est le récit d'une intrigue amoureuse de Marguerite qu'il place vers 1559 ou 1558, trois ou quatre ans avant la mort du maréchal (tué le 19 décembre 1562, à la fin de la journée de Dreux) : « Elle fila un roman avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et fut rivale en même temps de Jeanne d'Albret, la femme légitime, et de la maîtresse, Mlle du Rouet. Le roman arriva t-il à conclusion ? Jeanne d'Albret n'a pas voulu y croire. Pourquoi serions-nous plus royalistes que la reine ? C'est Joachim du Bellay qui nous a conservé le souvenir de cette bataille de dames. On trouve, en effet, parmi ses poésies, la pièce suivante, dont l'héroïne est à peine dissimulée sous des initiales transparentes : *Chanson pour M*[adame] *la Mares*[chale] *de S*[aint] *A*[ndré]. M. Clément-Simon reproduit, à la suite de cette compromettante chanson, par lui appelée *Stances jaculatoires*, la *response faicte par la reyne de Navarre*, réponse au sujet de laquelle il relève une étrange erreur de Le Roux de Lincy (*Recueil des chants historiques français du* XVI[e] *siècle*, p. 207). M. de La Ferrière, qui ne dit rien de cet épisode, prétend que, sur la demande de Marguerite, Du Bellay, son poète favori, mit dans sa bouche une déclaration d'amour pour le prince de Condé. Mais n'y a-t-il pas là une méprise ? Le poète angevin mourut le 1[er] janvier 1560, et la

---

sante favorite (Diane de Poitiers), Marguerite en eut aussi sa part ; elle fut chantée par le poète Du Bellay et dans un livre au titre bizarre, mais trop affirmatif pour être vrai, le *Fort inexpugnable* etc., dédié à Catherine de Médicis, à Renée de Ferrare, à Jeanne d'Albret et à la duchesse de Guise.

[1] M. Clément-Simon ajoute, sur la foi de l'historien de Libourne, Guinodie, que tous les vaisseaux qui suivaient le fleuve au pied de Fronsac étaient tenus de la saluer d'un coup de canon. Pour croire à ces bruyants hommages je voudrais un témoignage de moins mince autorité que celui de Guinodie.

passion désordonnée de la maréchale de Saint-André pour Louis de Bourbon n'éclata que plus tard.

Je ne suivrai pas les deux narrateurs dans les pages où ils décrivent cette passion à laquelle Marguerite de Lustrac sacrifia tout, sa terre de Vallery, son repos, sa pudeur et même, a-t-on dit, sa propre fille[1]. Il est déplaisant de voir une femme poursuivre un homme, même quand cet homme est le prince de Condé. J'aime mieux les voir s'occuper du second mariage de la maréchale. Voici le récit de M. Clément-Simon dont je rapprocherai quelques phrases de M. de La Ferrière : « Marguerite de Lustrac prit son parti[2]. Avant la mort de Condé, elle était remariée (16 octobre 1568). Mais des hauteurs où elle s'était portée un instant, quelle chute ! L'âge, la naissance, la fortune, étaient pourtant en rapport. Elle avait dépassé quarante ans. Geoffroy de Caumont en avait plus de cinquante. Il était riche et de grande maison, mais sans aucune considération[3]. Longtemps homme d'église, de ces abbés séculiers dont Brantôme n'est pas le type le plus méprisable, il cumulait depuis trente ans les dignités et les bénéfices ecclésiastiques. Protonotaire apostolique, abbé d'Uzerche dès 1540, de Vigeois, de Clairac, prieur de Brive, il avait, après la mort de son frère aîné, quitté le petit collet en gardant les abbayes. Le plus curieux, c'est qu'il était huguenot, mais *huguenot à couvert, réaliste et poltronesque* ; il déjeunait de la messe et dînait

---

[1] M. de La Ferrière constate que la mort de Catherine d'Albon fut attribuée au poison et qu'on alla même jusqu'à regarder la mère comme responsable de l'évènement. M. Clément-Simon s'exprime ainsi sur ce terrible sujet : « Ce crime atroce, allégué par la généralité des historiens, n'est pas démontré, nous n'y croyons pas, mais, pour qu'une mère pût en être soupçonnée, il fallait qu'elle fut tombée bien bas ! » Cette pauvre Catherine, morte si jeune, joue un rôle aussi odieux qu'invraisemblable dans un ouvrage qui a été souvent réimprimé : *Le Prince de Condé, roman historique*, par Boursault (1675). M. Clément-Simon proteste énergiquement contre les ignominieuses accusations dont sont l'objet, dans ce mauvais livre, le maréchal, la maréchale et leur fille que son extrême jeunesse et son angélique innocence rendaient doublement sacrée.

[2] « Elle s'exila volontairement, dit M. de La Ferrière, et alla cacher son dépit et sa honte dans l'un de ses nombreux châteaux. »

[3] Elle se résignait, continue M. de La Ferrière, à épouser Geoffroy de Caumont, d'un âge déjà avancé et protestant comme elle, mais d'humeur non militante, un *huguenot royaliste*, comme l'appelle Brantôme,

du prêche, faisant pérorer les ministres devant ses moines d'Uzerche et de Clairac qu'il corrompit. *N'ayant ni cœur, ni main, ni jugement*, dit Théodore de Bèze [1], il était mésestimé dans les deux partis. Monluc en parle avec encore plus de dédain. Brantôme n'a que deux mots sur ce mariage, mais c'est assez : *J'ay cogneu une dame qui avoit épousé un maréchal de France beau et vaillant, et en secondes nopces elle alla en prendre un tout au contraire de celuy-là.* C'est de Marguerite de Lustrac qu'il s'agit. Elle comprenait bien sa déchéance, car devenue baronne de Caumont, elle continua de se faire nommer la maréchale de Saint-André [2]. »

M. de La Ferrière reproduit plusieurs lettres de Geoffroy de Caumont que j'avais eu le plaisir de publier déjà [3], se moquant du per-

---

[1] M. de La Ferrière cite aussi le cruel passage de l'*Histoire des Eglises réformées* et le parallèle non moins flatteur pour Blaise de Monluc qu'injurieux pour Geoffroy de Caumont établi par le duc de Guise entre les deux personnages et que Brantôme nous a conservé.

[2] M. Clément-Simon dit avec raison que le caractère des deux époux se peint dans un procès mentionné par un de ces vieux arrêtistes que personne ne lit plus... excepté l'ancien procureur général près la Cour d'Aix (*Notables questions de droit* par Géraud de Maynard, Toulouse, 1751, t. I, p. 438). Il s'agit d'un procès honteux pour M. et Mme de Caumont intenté à cette dernière par un maître d'hôtel et une femme de chambre qui réclamaient en vain le payement de leurs gages accumulés depuis 14 ans. Ce qui rend encore plus sordide l'avarice des deux époux, encore plus coupable leur déloyauté, c'est qu'ils jouissaient de plus de cent mille livres de rentes, ce qui représente (valeur actuelle) un million de revenu.

[3] Dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. x, 1868, p. 357-367, et dans mon recueil de *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais* (Agen, 1875, p. 119-121). On verra plus loin que M. de La Ferrière a enrichi sa notice de deux autres pièces importantes qui avaient été déjà mises au jour par son humble devancier, dont il n'a pas connu les publications. Cela me rappelle que feu le comte de Cosnac a inséré dans ses *Souvenirs du règne de Louis XIV* (sept volumes in-8°) une foule de documents relatifs à la Fronde qu'il croyait inédits et qui avaient paru par mes soins, à Bordeaux, dans les premiers volumes des *Archives historiques*. Un de mes amis, qui avait l'esprit gaulois, lui montrant, un jour, l'interminable série des Lettres du duc d'Epernon et autres grands personnages de la Guyenne dont j'avais donné la première édition, lui dit, en riant : Vous avez trop facilement cru à la virginité de vos documents.

sonnage, « uniquement préoccupé des biens de ce monde », lequel suppliait bassement (1573) Henri III « de ne pas lui retirer cette abbaye de Clairac à laquelle il tenait encore plus qu'à sa religion », mais dont il ne jouit pas longtemps, étant mort « l'année suivante, laissant sa femme grosse de celle dont nous écrivons la vie et à laquelle elle donna le jour, le 18 mai 1574 [1]. »

M. de La Ferrière a négligé de nous dire où il met le berceau de son héroïne. M. Clément-Simon raconte que Marguerite « accoucha, à quarante-six ans sonnés, au château de Castelnau, en Périgord, d'une fille posthume qui fut la célèbre Anne de Caumont. Anne est-elle une périgourdine, comme je l'ai jadis affirmé ? J'avoue qu'aujourd'hui j'ai bien changé d'opinion — qui n'en change pas ? — et que je suis fort tenté de lui attribuer une origine agenaise. Si le P. Anselme la fait naître au château de Castelnau, qui est incontestablement le Castelnau du Périgord [2], le P. Hilarion de Coste n'hésite pas à lui donner l'Agenais pour patrie. Et le vénérable biographe devait être bien informé sur ce point, comme sur tous les autres points de la vie d'Anne de Caumont, car il écrivait très peu de temps après la

[1] M. Clément-Simon indique une date un peu différente : *19 juin* 1574. S'il s'est trompé, je suis son complice, car j'ai moi aussi indiqué la même date (*Enlèvement d'Anne de Caumont*, p. 41, d'après le *Dictionnaire de Moréri* (édition de 1759, t. v, article *Force ou Caumont*, p. 246), lequel *Moréri* a été suivi par un grand nombre d'auteurs, notamment par Berger de Xivrey dans le t. I du *Recueil des Lettres missives de Henri IV* (p. 344).

[2] Actuellement commune de Castelnau-et-Fayrac, canton de Domme, arrondissement de Sarlat. On ne doit pas penser au Castelnaud-sur-Gupie de notre département (canton de Seyches, arrondissement de Marmande). Ce fut, il est vrai, dans la seconde moitié du XVIe siècle, une terre des Lustrac, mais, comme me l'apprend une obligeante communication de M. Raymond Bazin, maire de Castelnaud, qui prépare avec beaucoup de soin une notice historique sur sa commune, cette terre fut sans cesse vendue et revendue de 1552 à 1576. C'est ainsi qu'on la voit aller et venir d'Adam de Ranquet à Antoine de Lustrac (1552), de Marguerite de Lustrac au conseiller au Parlement de Bordeaux, Le Comte (1564), et, après rachat de l'ancienne propriétaire, à François de la Ville (1568), et, après nouveau rachat de l'ondoyante châtelaine, à Jacques d'Escars, grand sénéchal de Guyenne (1576), lequel la garda définitivement. Mon ami à jamais regretté Adolphe Magen, a confondu, dans son excellente édition des *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant* (Agen, 1887, pp. 32, 75), le *Castelnau* du Périgord avec

mort de la grande dame qui l'avait admis dans son intimité [1], et qui sans doute lui avait elle-même fourni les renseignements les plus exacts et les plus abondants. On m'objectera peut-être que le P. Hilarion de Coste, tout en mettant en Agenais la naissance de la future marquise de Fronsac, semble démentir son propre témoignage en désignant un château de Castelnau qui ne saurait appartenir à notre petite province. Mais le bon religieux n'aurait-il point substitué par inadvertance le nom de Castelnau au nom d'un autre château qui, celui-là, est bien dans l'Agenais, le château, déjà plus haut signalé, où j'ai pensé qu'avait pu naître Marguerite de Lustrac. Voici comment j'essayerai de justifier ma nouvelle manière de voir.

Parmi les *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais* on remarque (N° XLVII, p. 122-126) une lettre de Marguerite de Lustrac à Catherine de Médicis, écrite de Gavaudun, le 11 août 1574, où elle annonce à la reine-mère que, « despuis la mort de feu M. de Caumont », c'est-à-dire depuis le mois d'avril de la même année, elle n'a eu « une seule heure de santé ». Comment une femme qui n'aurait joui, depuis quatre mois, d'*une seule heure de santé* aurait-elle trouvé la force, à une époque où les voies de communication étaient si peu commodes, de voyager de Périgord en Agenais ? Comment, au milieu des « longues et continuelles maladies » dont elle entretient l'indifférente Catherine, aurait-elle osé braver de dangereuses fatigues ? Il est fort probable que la veuve de l'abbé de Clairac, présente à Gavaudun en août 1574, y était déjà installée deux mois auparavant, quand elle mit au monde Anne de Caumont. Personne ne croira qu'une femme dont la santé était aussi déplorable aurait pu se transporter de Castelnau à Gavaudun et — circonstance aggravante ! — quelques jours à peine après ses couches. Les doléances de la correspondante de Catherine de Médicis montrent clairement combien était un infranchissable obstacle, pour la malade, dans l'été

celui de l'Agenais, et il a entraîné dans son erreur M. Clément-Simon, lequel (p. 28 du tirage à part), assigne pour résidence à Marguerite de Lustrac, en 1580, Castelnaud-sur-Gupie, qui ne lui appartenait plus depuis quatre années, et où d'ailleurs, d'après les sûres recherches de M. Bazin, n'existait plus de château pouvant servir d'habitation, ce château ayant disparu à la suite des guerres du XIVe siècle.

[1] Son gros volume était déjà imprimé en 1647, comme je l'ai rappelé dans une note spéciale de l'*Enlèvement* (p. 9).

de 1574, la distance qui séparait les deux châteaux, et, en l'absence de tout document formel, le texte de sa lettre me semble pouvoir être, en quelque sorte, considéré comme équivalent indirectement à un acte d'état-civil[1].

MM. Clément-Simon et de La Ferrière ont comme à l'envi multiplié les intéressants renseignements sur les deux enlèvements d'Anne de Caumont[2], sur ses trois mariages (1° avec Claude des Cars; 2° avec Henri des Cars; 3° avec François d'Orléans, comte de Saint-Paul), sur le mémorable duel dont elle fut la cause en 1586, sur ses malheurs de tout genre. Ils n'ont connu ni l'un ni l'autre une petite plaquette où figure leur héroïne[3] et où l'on trouve notamment une lettre écrite par elle (octobre 1613) au secrétaire d'Etat Paul Phélypeaux, seigneur de Pontchartrain, en faveur de son mari qui avait pris la liberté grande de faire emprisonner, dans le château de Caumont, plusieurs membres du parlement de Bordeaux[4].

---

[1] M. de La Ferrière qui a reproduit, vingt-deux ans après moi, la lettre révélatrice, qu'il appelle une lettre *lamentable*, n'en a pas bien lu certains mots ; par exemple, il a pris *Fauillet* pour *Paulhet*, les *Comarque* pour les *Camangnes*. D'autres noms propres ont été estropiés dans divers passages de sa notice, comme *Loignac* pour *Laugnac*, *Mitlandes* pour *Milandes* ou *Millandes*, *Gavaudan* pour *Gavaudun*, *Ferrasson* pour *Terrasson*, *Longueville* pour *Longuetille*, etc.

[2] M. de La Ferrière a redonné le récit du second enlèvement (octobre 1586) exécuté et raconté par le duc de Mayenne. M. Clément Simon s'est contenté d'analyser ce récit, mais en entourant son analyse de diverses indications supplémentaires.

[3] *Hercule d'Argilemont* (Bordeaux, 1890, in-8° de 38 p.). Extrait des *Actes* de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

[4] J'ai eu l'occasion de mentionner Anne de Caumont dans deux autres de mes innombrables brochures : j'ai cité (*Peiresc abbé de Guitres. Supplément à la notice d'Ant. de Lantenay*. Bordeaux, 1893, grand in-8°, p. 49), un bel éloge donné, en 1635, par le savant abbé à la marquise de Fronsac, et j'ai signalé (*Deux livres de raison de l'Agenais*, Auch, 1893, grand in-8°, p. 19), un acte de 1626 où il est question de la saisie de la seigneurie et terre de Caumont, où il est aussi question d'Anne de Caumont « femme séparée de biens de hault et puissant prince messire François d'Orléans », un des plus grands dissipateurs du monde.

Le lecteur s'est peut-être demandé si Anne de de Caumont, dont la mère eut une si brillante réputation de beauté, était elle-même une jolie femme. M. de La Ferrière, qui a décrit avec tant de succès d'exquises figures féminines d'autrefois [1], nous fait ainsi connaître, au point de vue physique, celle qui fut si admirable, au point de vue moral [2] : « Elle s'est fait peindre dans l'année même de son mariage [1595, à l'âge de 21 ans] et nous avons ce portrait sous les yeux. Les cheveux, abondants et relevés en une seule touffe, sont retenus par un attifet de toilette et, au sommet, s'enroulent en forme de bourrelet ; ils dégagent son grand front, légèrement bombé. Le tout est coloré, les joues un peu trop épaisses, mais la bouche est mignonne ; l'ensemble de ce visage, dont la forme est arrondie, serait insignifiant si deux grands yeux très expressifs ne nous rendaient pas la mâle énergie dont elle a donné des preuves toute sa vie ; deux grandes perles pendent à ses oreilles, une large fraise de point coupé de Venise et à col rabattu encadre sa tête. Sur la robe de velours, un collier de perles, et un tombant, également de perles, de huit rangs, que maintient un gros nœud rouge ».

Je tiens, en terminant, à rapprocher l'un de l'autre les récits des derniers jours d'Anne de Caumont faits par les deux éloquents émules.

M. de La Ferrière s'exprime ainsi : « La comtesse lui survécut de dix ans [à son mari, mort en octobre 1631], abandonnant une partie de ses revenus à des œuvres de charité. Le 11 juin de l'année 1641, elle fut prise d'abord d'un grand frisson, puis bientôt d'une violente

---

[1] Chacun connaît la galerie où il a réuni les séduisantes images de *Trois amoureuses au* XVI*e siècle* (Françoise de Rohan, Isabelle de Limeuil, la reine Margot). Paris, 1885, 1 vol. in-18.

[2] Et pourtant je suis obligé de noter — (les plus saintes personnes pêchent, dit-on, plusieurs fois par jour) — que la fille de l'orgueilleuse Marguerite de Lustrac manquait parfois d'humilité. On lit dans les *Lettres de Louise de Colligny* publiées par Paul Marchegay (1872) ce passage accusateur (p. 27, sous la date du 29 juillet 1601) : « Encore faut-il que vous sachiez que la comtesse de Saint-Paul et Mme d'Elbeuf (Marguerite Chabot, femme de Charles de Lorraine) sont venues aux prises en la chambre de la reine, pour les rangs. »

fièvre, qui épuisa ses dernières forces. Dans la nuit du 17 juin[1], le sommeil ne venant plus, elle se fit lire la Passion, et, sur les quatre heures du matin, les prières des agonisants. Celle de ses femmes qui les récitait ayant dit *pro nobis*, c'est pour moi, lui dit-elle, que vous priez, dites *pro ea*. Peu après elle rendait le dernier soupir. L'année suivante, le duc de Longueville et sa femme, la belle Marie de Bourbon, qui, elle aussi, lassée du monde, ira se reposer des agitations de sa vie dans le couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques, fondé par ses deux belles-sœurs, assistèrent au service qui fut célébré pour l'anniversaire de sa mort. »

A son tour, M. Clément-Simon retrace en ces termes l'édifiant tableau de la fin d'une vie qui avait été aussi pure que tourmentée : « Quant à la comtesse de Saint-Paul, elle était marquée pour toujours du sceau de l'infortune. Comme si l'injuste malédiction de sa mère eût été méritée[2], son existence ne fut qu'une suite de vicissitudes et de malheurs. Mariée à un dissipateur et à un égoïste, elle fut sacrifiée à ses plaisirs. Son riche patrimoine se fondit, elle connut la gène. Pendant que son mari se livrait aux plus folles prodigalités, elle en était réduite à vivre à la campagne de petits emprunts, s'imposant de dures privations pour faire élever son fils unique, le duc de Fronsac. Elle perdit ce fils de grande espérance, à dix-sept ans, tué sans éclat dans une escarmouche, le lendemain de son arrivée

[1] M. de La Ferrière, d'accord, au sujet de cette date, avec l'auteur de l'*Enlèvement d'Anne de Caumont*, n'est pas d'accord avec M. Clément-Simon qui, comme on va le voir, fait mourir Anne de Caumont quinze jours plus tôt. Je puis invoquer, en faveur de *notre* date, l'autorité de la *Gazette* (n° du 21 juin 1642, p. 548) : « Cette semaine, la comtesse de Saint-Pol, dame d'insigne piété, est morte en cette ville [Paris], après avoir fait plus de cinquante mille escus de laiz pieux par son testament, duquel elle a fait exécuteur le duc de Longueville, son neveu. »

[2] M. Clément-Simon fait allusion au testament (17 juin 1597) dans lequel peu de jours avant sa mort, Marguerite de Lustrac, étant au château des Millandes, près Bergerac, déshérita sa fille en l'injuriant, l'accusant de lui avoir pris ses maisons de Gavaudun, de Lustrac, etc. En ce qui regarde Gavaudun, je rappellerai qu'on en avait enlevé les plus belles tapisseries pour en orner à Amiens l'hôtel du comte de Saint-Paul, gouverneur de la Picardie, et que ces tapisseries furent pillées, en mars 1597, par les Espagnols.

devant Montpellier. Son courage résista à ses épreuves, mais non sa santé, qui resta débile, ne lui laissant que de rares intervalles de repos. Séparée judiciairement de son mari, confinée dans une humble retraite, elle supporta toutes ces afflictions avec une admirable résignation, fortifiée par les plus sévères pratiques de la piété. Lorsqu'elle devint veuve, en 1631, rassemblant les épaves de sa fortune, elle consacra ce qui en restait à de bonnes œuvres, vécut plus que jamais comme une religieuse, se mortifiant, visitant les pauvres, s'enfermant dans leur *cahuette*, avec les plus misérables recluses, soignant de sa main les infirmités les plus répugnantes. Sa mort eut le calme et la sérénité qui avaient manqué à sa vie. Entourée de ses domestiques, de ses parents, de son directeur, elle pria à haute voix jusqu'à son dernier soupir, se confessa à tous les assistants, demanda la permission de les bénir et s'éteignit doucement, le 2 juin 1642, à l'âge de soixante-huit ans. Son inhumation fut faite suivant sa volonté au couvent des Filles-Saint-Thomas, qu'elle avait récemment fondé. Sur le lieu de sa sépulture, longtemps honorée comme celle d'une sainte, existait naguère, place de la Bourse, le théâtre du Vaudeville »

Je couronnerai tant de citations empruntées aux amis de la comtesse de Saint-Paul par une citation qu'elle nous fournit elle-même sous la forme d'un billet inédit adressé, en juillet 1621, au sujet de sa chère maison de Caumont [1], à Pontchartrain (déjà nommé) :

---

[1] M. de La Ferrière dit : « A Caumont se rattachaient tous ses souvenirs d'enfance, elle y tenait et, avec cette opiniâtreté que les femmes mettent le plus souvent dans les affaires, elle se refusait à tout arrangement.» Il ajoute que, le 18 juillet 1596, elle écrivait à son cousin germain, M. de La Force : « Je vous diray que j'aymerois mieux être morte que si Caumont bougeoit jamais d'entre mes mains. » Malgré son amour pour cette terre dont sa mère n'avait que l'usufruit, Anne ne paraît avoir guère habité Caumont qui, étant une forteresse beaucoup plus qu'un château, devait être peu logeable pour une femme habituée à de luxueuses installations. Je note toutefois que la maréchale de Saint-André et sa famille devaient s'y trouver, à l'époque où y mourut Jean de Caumont, frère aîné d'Anne, le 5 juillet 1577, selon le P. Hilarion de Coste, le 9 juillet 1579, selon Moréri. Quoique dépourvu de toute élégance et même de tout confort, le château de Caumont abrita de plus nobles têtes encore, et le futur Henri IV y séjourna du 21 au 23 février 1586, le 16 mars de la même année, et peut-

« MONSIEUR,

» Sy jamais j'ay eslé bien fondée à poursuivre qu'il plaise au Roy me randre ma mayson de Caumont et en oster Lestourville, j'estime que c'est a presant que son avarice, mauvaise conduite et domination tirannique ont, en perdant Caumont, pansé perdre ou beaucoup endommager la province. J'escrips sur se suget à Monsieur le Connestable [1] et me promets resevoir de vous touts les bons offices que vous jugerez estre justes et raysonnables soit en ceste occasion soit en celle que j'ay apris que vous aviés proposée à Bordeaux....... [2] l'un de nos secretaires, lequel est sy informé de mon intantion que m'en remetant à sa suffisance, je vous supliray seulement de le croire et que vous ne scauriez obliger personne qui avec plus de ressentiment desire vous servir que moy qui demeureray pour tousjours, Monsieur, vostre tres affectionnée à vous faire service.

» A Paris ce 21e juillet [3]. ANNE DE CAUMONT [4].

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

être en d'autres journées qui, en ce cas, seront indiquées dans la notice historique sur la ville, le château et les anciens seigneurs de Caumont que va bientôt faire paraître mon distingué confrère et cher ami M. l'abbé Alis, curé de Caumont, lequel sans doute nous reparlera de la comtesse de Saint-Paul. J'aime aussi à annoncer qu'un des plus savants et des plus lettrés des religieux de la Compagnie de Jésus, le R. P. Henri Chérot, ne tardera pas à nous donner une étude spéciale sur Anne de Caumont, étude qui complètera tous les travaux antérieurs.

[1] Charles, marquis d'Albert et duc de Luynes, avait été créé connétable le 21 avril 1621.

[2] Anne de Caumont a oublié d'écrire les trois mots que voici : *Je vous envoie.*

[3] L'année manque, mais il est facile de la rétablir à cause de la date de la nomination du Connétable et la date de la mort de Pontchartrain (21 octobre 1621). Entre le 21 avril et le 21 octobre prend place évidemment le document du 21 juillet.

[4] Bibliothèque nationale, collection Clairambault, registre 377, f° 857. Autographe.

RELATION

DU

SIÈGE DE PONDICHÉRY

Soutenu par M. de BELLECOMBE, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Gouverneur de Pondichéry, Commandant Général des Etablissements Français dans l'Inde,

Contre le Major-Général Hector MUNRO, Commandant l'Armée Anglaise. (Année 1778).

(*Suite*)

L'hôpital est évacué. — Au commencement du mois, M. Cheureau avait pris la sage précaution de retirer les malades de l'hôpital qui se trouvait dans la direction du feu de l'ennemi, au fond de la gorge du bastion qui en a conservé le nom; il les fit transporter dans l'église des Capucins comme étant l'endroit le moins exposé et le seul capable de les contenir.

Grande canonnade du dix-huit. — M. de Bellecombe prévoyait, depuis longtemps ce qui arriva le dix-huit. Les Anglais démasquèrent toutes leurs batteries à un signal qui partit de la tranchée du Sud, à cinq heures trois quarts du matin. Cinquante bouches à feu, distribuées dans les deux attaques tirèrent à la fois. Nous leur répondîmes par un feu supérieur qui ralentit le leur, cependant le bastion de l'hôpital fut très maltraité; nous y eûmes plusieurs pièces démontées et vingt hommes tués. Le bastion Nord-Ouest ne fut pas plus épargné. Les ennemis avaient, sans doute, beaucoup souf-

fert, car, vers les deux heures après midi leur feu était considérablement diminué. Au soleil couchant, tout se calma.

Nécessité de travailler. Difficulté d'y réussir. — Il était nécessaire de réparer, dans la nuit les dommages de la journée ; les Anglais avaient tout en abondance et nous eussions manqué de tout si la ville n'eut pas présenté un avantage que n'ont pas les petites places. La quantité d'arbres dont elle est plantée pouvait suffire aux fascines [1] et autres bois propres aux circonstances, mais il fallait des ouvriers ; cinq mille coups de canon et huit cents bombes lancées en douze heures, les avaient tellement épouvantés qu'ils furent se cacher dans des recoins dont la garnison entière n'aurait pas suffi pour les rassembler ; cependant, à force de peine et de soin, on parvint à faire travailler ces malheureux pendant la nuit, les uns à réparer les embrasures avec des fascines, les autres à blinder le revers des parapets avec des cocotiers [2], espèce d'arbre fort tendre dont les éclats sont peu dangereux. Nous fumes six jours à nous mettre en état de répondre, par un feu direct à celui des ennemis qui recommençaient le leur tous les matins et nous causaient des pertes journalières.

Mort de M. Barry. — Il serait trop long d'en faire une énumération détaillée, mais on ne peut pas passer sous silence la perte que nous avons faite le dix-neuf. M. Barry, commandant de l'artillerie, fut emporté par un boulet. Sa mort a causé des regrets universels et des larmes au général qui l'estimait comme officier et l'aimait comme son frère.

---

[1] M. Le Faucheux qui faisait les fonctions de grand voyer fut chargé de fournir les fascines nécessaires ; il avait beaucoup de peine à contenir ses ouvriers à cet ouvrage. Les rues où l'on était obligé de les couper étant fort dangereuses ; il est cependant parvenu à en livrer vingt-un mille et deux mille cocotiers.

[2] On ne parlera pas ici de l'utilité du cocotier si généralement reconnue, mais une chose relative au siège est le choix qu'on était obligé d'en faire pour ne pas abattre ceux de ces arbres qui fournissaient le plus de caloie. Cette liqueur qui découle de l'arbre par le moyen d'une incision remplace, dans l'Inde, le levain qu'on emploie en Europe pour faire lever la pâte.

Les digues sont gardées. — Favorisés par notre impuissance, les Anglais avançaient leurs travaux; les digues étaient des points intéressants à conserver. M. Manceau, capitaine des portes, eut ordre de se porter tous les soirs à celle qui était formée en face du bastion de l'hôpital; ce brave vieillard qui était depuis quarante ans dans l'Inde, dont il avait fait toutes les guerres, s'est comporté, pendant tout le siège avec un zèle et une activité étonnants à son âge.

M. Madec canonne un boyau de la tranchée. — Pour se dédommager du retardement qu'il éprouvait dans ses réparations, M. de Bellecombe fit sortir M. Madec, le vingt-deux, avec quatre-vingt hommes et deux pièces de campagne qu'il porta au bord de la mer, dans la direction d'un des boyaux de la tranchée ; il la foudroya au moment où l'on en relevait la garde et l'ayant inquiétée toute la journée malgré les efforts de l'ennemi pour l'en empêcher, il rentra le soir dans la place sans autre échec qu'une de ses pièces qui avait été frappée d'un boulet[1].

M. Madec est attaqué dans son poste. — La nuit du vingt-trois au vingt-quatre, M. Madec sortit encore avec ses dragons à pied et quarante cipayes pour garder la partie du Sud et arrêter les ennemis s'ils tentaient de venir forcer l'estacade ; trois cents hommes vinrent l'attaquer dans son poste bayonnette au bout du fusil ; il les contint par sa mousquetterie jusqu'à ce que le jour commençant à luire, il fut protégé par le canon de Goudelour. Les Anglais laissèrent vingt hommes des leurs sur la place et emmenèrent promptement tous leurs blessés à l'exception d'un grenadier européen qui fut porté à notre hôpital, où il regrettait fort sa compagnie qu'il disait avoir été complètement détruite[2].

---

[1] Les ennemis firent marcher des troupes pour le prendre en flanc, mais elles craignirent de se mettre sous le feu de la place et se contentèrent de fusiller derrière une espèce de ravin où M. Madec en tua quelques uns. Dans la nuit, les Anglais établirent une batterie au-delà de la rivière d'Ariancoupan, sur le bord de la mer à trois cents toises de la place. Ils l'abandonnèrent quand ils virent qu'on ne venait plus occuper le même poste.

[2] Le capitaine de cette compagnie anglaise se nommait Flatcher ; la batterie d'où il venait en a conservé le nom. Cet officier était fort estimé de ses compatriotes.

Canonnade générale le vingt-quatre septembre. — Nous avions employé cette dernière nuit à augmenter les feux de la partie Sud par quatre pièces de vingt-quatre sur la courtine de Goudelour[1] dont il avait fallu élargir le terre-plein, former les embrasures et les plates formes. La poudrière fut totalement évacuée; grand sujet d'inquiétude de moins; elle était comme le point de mire de la batterie des dix pièces et de celle des mortiers. Ces bastions du Nord avaient été réparés, enfin, à la grande satisfaction du général, tout fut prêt au soleil levé pour recommencer de part et d'autre la scène du dix-huit. Notre artillerie fut servie avec la plus grande vivacité; à onze heures les ennemis ne faisaient plus tirer que la batterie du Sud-Ouest. Le général fit cesser le feu pour laisser reposer les canonniers qui étaient excédés. Il fut lui-même quelques temps se rafraichir dans la poudrière où il dina. De telles journées entrainaient de grandes consommations en tous genres: en nourriture, en canons, et surtout en affuts[2] dont nous n'avions point de rechange. Il fallut se déterminer à fermer pour toujours les embrasures de l'hôpital et de Nord-Ouest. Le véritable moment de sortir était arrivé.

Sortie du vingt-cinq septembre. — Les compagnies de grenadiers et de chasseurs du régiment de Pondichéry, un piquet de cinquante hommes du même corps, cinquante anciens cipayes, quatre vingts hommes du détachement de M. Madec, huit canonniers avec des clous et des marteaux, un ingénieur suivi de cent travailleurs se rendirent, la nuit du vingt-quatre au vingt-cinq dans le tracé de la demi-lune de Goudelour avec l'ordre d'attaquer et de détruire la batterie du Sud pendant que M. Manceau attirerait l'attention des ennemis du côté du bastion de la Reine. M. Madec, ayant été reconnaitre la tranchée avec M. le chevalier de Lossac[3], sous-aide major

---

[1] On fit aussi une seconde embrasure au-dessus de la poterne de la courtine de l'hôpital de la Reine. M. de Crecy chargé de ces deux pièces en a fait le plus grand feu jusqu'au dernier jour du siège; il n'avait avec lui que des bourgeois de bonne volonté qui l'ont bien secondé.

[2] Dès le mois de juillet, il y a eu des ouvriers qui n'étaient employés qu'à faire des affûts; le grand nombre de pièces qu'il a fallu monter à neuf a empêché d'en avoir un certain nombre de rechange.

[3] Le chevalier de Lossac, frère de madame de Bellecombe. En prononçant ce nom on ne peut s'empêcher de rendre l'hommage dû à cette dame qui joint les vertus aux grâces de son sexe; quelle qu'ait été son inquié-

du régiment, en vint rendre compte à M. Desauvergne, qui commandait cette sortie, et lui apporta, pour preuve évidente de la tranquillité des ennemis les armes d'une de leurs sentinelles qui dormait. M. Manceau commença à fusiller à une heure et demie du matin, comme il lui avait été ordonné. Soit la difficulté du chemin, soit que nos troupes aient été aperçues trop tôt. elles n'attaquèrent pas et rentrèrent avec sept hommes et deux officiers blessés.

L'assiégeant est établi sur le chemin couvert. — Il n'y avait plus que les pièces de flanc qui pussent tirer. Malgré l'usage que nous en faisions, l'ennemi s'avançait toujours; il se plaça dans le Sud, sur le bord de l'avant fossé comme il avait fait dans le Nord sur la crête du chemin couvert. Il disposa une batterie de brèche contre le bastion de l'hôpital et deux autres batteries pour détruire les flancs de Goudelour et de la Reine; il en établit dans le Nord contre ceux de Madras et de Saint-Joseph[1]. C'est dans cette position à portée de pistolet que M. de Bellecombe l'a arrêté pendant trois semaines. Au feu du canon, se joignait une mousqueterie continuelle et nécessaire. Il s'est brûlé jusqu'à quatre-vingt mille cartouches[2] en vingt-quatre heures; on jetait des bombes, des carcassets, des grenades, et la proximité du canon le rendait plus destructeur; il perçait nos parapets que l'on établissait toutes les nuits pour les voir détruire au

---

tude sur les dangers auxquels étaient exposés son mari et son frère qu'elle aime tendrement; elle ne s'est jamais permis, même dans les derniers jours du siège la plus courte représentation sur l'extrémité à laquelle la ville serait réduite en cas d'assaut. Elle était aussi sensible à la mort ou à la blessure d'un officier de la garnison qu'elle eût pu l'être pour quelqu'un des siens. Douce et égale en société, généreuse envers les pauvres, compatissante pour tout le monde, c'est par ces titres qu'elle s'est acquise l'estime et l'attachement universels; sa réputation est passée jusque chez l'ennemi qui n'en parle qu'avec respect.

[1] Ils avaient auparavant établi à la seconde parallèle de la tranchée du Nord une batterie de quatre pièces qui écrasait la porte de Madras. Le général fit au-dedans un blindage impénétrable au canon.

[2] On travaillait jour et nuit à l'artillerie pour fournir à la consommation des balles et des cartouches. Il n'était pas possible de fournir des munitions aux soldats pour charger avec des petites mesures cette méthode usitée dans les places assiégées nous aurait été nuisible par la perte qu'elle entraîne.

soleil levant. Sans la constance et les soins des chefs et des subalternes, les feux des flancs auraient été éteints; on parvint cependant à les entretenir ; on éleva des traverses pour empêcher l'effet des batteries à ricochet qui nous incommodaient beaucoup. Le bastion de l'hôpital fut miné pour le faire sauter en cas que l'ennemi tentât de s'y établir, et l'on forma dans sa gorge un retranchement pour s'y défendre jusqu'à l'extrémité.

Partis qui sortent tous les soirs. — Chaque pas des Anglais devenait bien intéressant. Le général pour éclairer et retarder leur marche, faisait sortir tous les soirs de petits partis qui passaient les nuits sous le nez des assiégeants, se battant souvent et les observant toujours. M. Manceau ne pouvait plus prendre son premier poste; les ennemis l'occupaient; une partie de son détachement se tenait dans le chemin couvert du bastion de la Reine à celui de l'hôpital ; l'autre restait à la digue qui retenait, au pont de Villenour les eaux de la grande inondation Les ennemis ont tâché, plusieurs fois de la rompre et toujours sans succès; c'était autant de petits combats qui font honneur à ceux qui les ont soutenus.

Belle action d'un sergent. — Il n'est que trop ordinaire de voir les actions des subalternes ensevelies dans l'obscurité de leur nom et de leur grade, mais une relation dictée par la vérité ne doit rien taire de ce qui a concouru à la gloire des armes du Roi et à la défense de la place. Le trente septembre, le nommé La Grandeur, sergent attaché aux cipayes, commandait le détachement de M. Manceau, qui s'était trouvé incommodé ; les Anglais vinrent, au nombre de cinq cents pour rompre la digue du pont de Villenour et attaquer ce brave homme dans le poste qu'il y occupait, il resta ferme avec sa petite troupe qu'il animait et contenait en faisant le plus grand feu. Le général témoin de cette action accourut du bastion de la Reine à celui de Villenour et fit tirer à mitraille les pièces qui protégeaient le pont; par ce secours, notre détachement garda son poste, et les ennemis s'enfuirent avec perte et confusion.

Belle action de M. Madec. — M. Madec fut, pendant quelques jours, garder en dehors la partie du Nord Ouest. Le vingt-huit septembre, suivi de dix grenadiers cipayes, il sauta dans la tranchée qui couronnait le chemin couvert, en mit les troupes en fuite et se retira à l'approche d'une nouvelle colonne d'infanterie qui n'osa le

poursuivre jusqu'au petit retranchement pratiqué dans le tracé de la place d'armes de Saint-Joseph[1].

Sortie du 4 Octobre. — La nuit du 3 au 4, on fit sortir par la porte de Villenour cinquante hommes du régiment de Pondichéry, quarante grenadiers cipayes, quatre canonniers et six caffres, portant des haches qui restèrent jusqu'à nouvel ordre à l'avancé du pont. Le détachement de M. Manceau fut partagé pour veiller sur l'ennemi dans le Nord et dans le Sud. A quatre heures du matin, M. Madec, auquel le général avait donné ordre de s'emparer de la batterie du Sud-Ouest, se mit à la tête des troupes avec MM. Meder, lieutenant, Marneville, sous-lieutenant du régiment, Duboulac et Karadec, officiers des cipayes; ils marchèrent avec précaution jusqu'à la hauteur de l'ouvrage dans lequel ils sautèrent; la garde en fut égorgée ou dispersée; les six pièces enclouées, les munitions répandues. Le détachement rentra sans avoir perdu un seul homme, emmenant avec lui des prisonniers et une pièce de canon de fonte.

Etat des munitions. — Ces succès toujours récompensés faisaient grand plaisir à la garnison; mais elle diminuait insensiblement, et la fatigue faisait dormir le soldat au milieu des boulets et des bombes; plusieurs en ont été frappés pendant leur sommeil. Nos munitions touchaient à leur fin. Dès le 1er octobre, il n'y avait plus que dix-huit milliers de poudre et quelques gargousses distribuées sur les remparts.

Représentations pour se rendre. — Tout le monde sentait combien la position était critique; il y avait déjà eu des représentions sur la nécessité de se rendre. Le général, plus ferme à proportion du danger, répondit que c'était à lui seul à connaître jusqu'à quel point il pouvait pousser sa défense, qu'il prendrait toujours soin de la vie et

---

[1] Dans l'attaque d'une place dont les dehors sont régulièrement fortifiés, l'ennemi est arrêté par tous les ouvrages qui se protègent entre eux; mais ici, il n'y avait point d'obstacles; il fallait les créer; c'est en cela que la science et l'activité du chef se font plus remarquer. M. de Bellecombe fit faire ce retranchement entre l'inondation et le fossé de la place pour ôter à l'ennemi la communication de la tranchée du Nord avec la partie Ouest dont les glacis informes présentaient des encavements dans lesquels un bataillon pouvait se mettre à couvert.

des biens des habitants. Tous le crurent. On avait trop de confiance en sa parole pour douter de celle-là.

Le général est blessé. — Ce qui arriva le 4. après-midi, jeta le découragement dans la ville. M. de Bellecombe voulut aller visiter la demi-lune du Nord-Ouest que les ennemis accablaient de feux de toute espèce. Le bateau dans lequel il fut obligé de passer fut couvert de balles dont une le frappa à la hauteur des reins ; quelque attention qu'il ait eu de cacher ce malheur, il fut bientôt public et la consternation générale ; le militaire attachant sa propre conservation à celle de son chef tremblait pour ses jours. Dès que l'on sut que la blessure n'était pas dangereuse. chacun reprit courage et servit avec la même ardeur. Le général donna ses ordres comme à l'ordinaire aux commandants des postes, aux ingénieurs et à M. Devaux que la mort de M. de Barry avait rendu chef de l'artillerie. Il chargea M. Désauvergne de veiller aux opérations des ennemis et aux nôtres.

Nouveau poste de nuit de M. Madec. — M. Madec eut ordre de se porter dorénavant la nuit, entre les fossés et avant fossés, vis à vis la capitale du bastion de la Reine pour arrêter l'assiégeant et le prendre en flanc, s'il tentait de passer le fossé pour monter au bastion de l'hôpital, où la brèche était praticable ; cette partie était sans glacis ni chemin couvert ; M. Madec fit dans son poste un retranchement où il plaça deux pièces de campagne qu'il retirait avant le jour dans l'angle du chemin couvert de La Reine, pour en dérober la connaissance aux ennemis.

Batterie Anglaise détruite — On ouvrit une cinquième embrasure au flanc droit de Saint-Joseph et deux au flanc droit de Valdaour. Le 11, ces sept pièces tirèrent avec tant de vivacité et de justesse qu'elles détruisirent en trois heures la batterie située sur l'angle saillant des glacis du bastion Nord-Ouest.

L'ennemi saigne le fossé. — Enfin, le 13, l'ennemi saigna le fossé par une tranchée pratiquée devant le bastion de l'hôpital. Les eaux baissèrent de six pouces en cinq heures, les vannes de l'inondation furent levées et ne suffisaient pas. On fit une troisième ouverture hors des proportions que le général avait données qui s'élargit encore par la rapidité du courant ; le fossé répara au-delà de sa perte, mais l'inondation diminuait considérablement. M. Marchand, attaché au génie, dont M. de Bellecombe a été très satisfait pendant le siège,

travailla sur le champ à arrêter le torrent avec un bateau chargé de briques et fit sur des dimensions plus justes une autre ouverture à la solidité de laquelle M. Dulac présida toute la nuit. L'ennemi, de son côté, agrandit son canal et les eaux dont on mesurait l'écoulement toutes les heures, perdirent plus qu'elles ne recevaient.

Dispositions contre l'assaut. — Dans cette circonstance, il n'y avait plus que l'assaut à craindre. Chacun se disposa, dans son poste, à le recevoir avec fermeté. M. de Coutenceau veillait à l'estacade du Sud et entretenait aux flancs droits de Goudelour et de la petite batterie des feux qui protégeaient la face gauche du bastion de l'hôpital d'où M. de Boistel [1] faisait continuellement de la Mousqueterie et jetait des grenades. M. de Marguenat, malgré le mauvais état du bastion de la Reine, écrasé par le canon de l'ennemi, avait réussi à faire placer à son flanc quatre des pièces de six et de 8 qui découvraient toute la face droite de l'hôpital. Dans le Nord, M. Léonard tenait avec fermeté au bastion Nord-Ouest qui n'était plus qu'un monceau de ruines, mais d'où il incommodait beaucoup la tranchée; il conservait les cinq pièces de flanc droit de Saint-Joseph pour empêcher l'attaque de la face gauche du Nord-Ouest dont M. d'Albignac défendait la droite avec le flanc de Madras qui y était opposé, portant aussi toute son attention à l'estacade du Nord.

Les Anglais s'emparent de la demi-lune du Nord-Ouest. — La nuit du 14 au 15, la demi-lune du Nord-Ouest fut emportée. L'officier qui y commandait se laissa surprendre, sans doute accablé de fatigue comme les troupes sous ses ordres. Ce poste était une véritable fournaise de laquelle il était sorti autant de feu qu'il y en était tombé. M. de Monboccage avait été obligé de le quitter pour cause de maladie; M. Cayoche, son second, avait été tué. Le général en donna le commandement à M. Roubaud, jeune et brave officier qui y fut blessé au bout de quelques jours. M. Faure, premier lieutenant du régiment, le remplaça; il y a montré la plus grande activité jusqu'à l'époque de son malheur. Aussitôt que M. Léonard eut eu connaissance que les Anglais s'en étaient emparés, il y fit faire un feu si suivi qu'ils l'abandonnèrent n'ayant encloué que trois canons et un

[1] Le général avait fait déposer dans la poudrière du bastion de l'hôpital deux cents fusils de rechange pour que la mousquetterie ne fût pas interrompue par la pluie et le mauvais état des armes.

mortier. M. de Bellecombe envoya M. Faure en reprendre possession mais c'était plutôt pour tromper les ennemis par une contenance ferme que dans le dessein d'y résister encore longtemps ; il n'y avait plus dans la place d'autres munitions [1] qu'une réserve pour le cas d'une attaque générale; il fallait commencer à l'entamer.

Conseil de guerre. — Quelque répugnance que le général sentît à remettre la place entre les mains des Anglais, son courage fut obligé de céder aux sentiments d'humanité ; il ne lui restait plus qu'un devoir à remplir. N'ayant aucun moyen pour défendre plus longtemps les sujets du Roi confiés à ses soins, il devait les préserver de l'horreur inséparable du pillage et par un traité toujours sacré, mettre un frein à l'oppression du vainqueur. Le 15, après-midi, il se détermina à assembler un conseil de guerre auquel assista M. l'Intendant avec les officiers supérieurs. On y fit l'exposition de l'état de la place. L'artillerie démontée en grande partie, l'épuisement de la garnison dont les restes étaient depuis soixante-dix-sept jours dans un service continuel sur les remparts, la certitude qu'il ne pouvait arriver aucun secours ni par mer ni par terre [2], la proximité de l'ennemi qui n'avait que quinze toises à parcourir pour être sur les bastions, enfin, la nécessité de pourvoir à la conservation de la vie et des biens des citoyens qui avaient montré le plus grand zèle pendant tout le siège et que nous ne pouvions plus défendre faute de munitions, puisqu'il ne restait plus que trois barrils de poudre de cent livres. Chaque membre du conseil fut invité à donner son avis par écrit. Il fut unanime que la place était désormais hors de défense et qu'on demanderait à capituler [3].

---

[1] Le général faisait faire de la poudre, mais quelques boulets étant tombé, dans le lieu où elle se fabriquait tuèrent plusieurs ouvriers et gâtèrent les matériaux. On transporta cet atelier au bord de la mer; l'air salin et le temps pluvieux empêchèrent qu'elle ne séchât. On n'en eut que trois milliers en quinze jours.

[2] Aiderali avait écrit au mois d'août qu'il allait faire partir un corps de six mille chevaux pour venir à notre secours. Si cette promesse avait été sincère, il eut pu être rendu devant Pondichéry avant le quinze septembre. Mais ce prince, attentif à ses seuls intérêts n'a pas donné de ses nouvelles du moment qu'il a été informé que nous n'avions plus d'escadre.

[3] En sortant du conseil de guerre, le général fit assembler les principaux habitants et leur fit part des articles qui les regardaient dans la capi-

M. de Bellecombe écrit au général Munro. — En conséquence, le 16 au matin, M. de Bellecombe fit cesser le feu des remparts. Il envoya à la tranchée du Sud un officier chargé d'une lettre pour le général Anglais, avec ordre de lui dire de vive voix, comme il lui avait écrit, qu'il était le maître de faire cesser les attaques ou de les suspendre ; qu'il le priait seulement de le faire avertir de son choix. Aussitôt que l'officier eut rempli sa mission, M. Munro qui était dans son camp envoya des ordonnances pour faire éteindre le feu des tranchées. L'aide de camp de M. de Bellecombe ne put retourner que le soir accompagné de celui de M. Munro, porteur de la réponse. Les articles de la capitulation furent promis pour le lendemain.

H. de BELLECOMBE.

(*A suivre.*)

---

tulation qu'il devait proposer. C'était un père qui causait avec ses enfants des intérêts de sa famille.

QUATRE HARANGUES

Prononcées à NÉRAC au XVIIe siècle

Pour la réception du cardinal de RICHELIEU et de divers autres grands personnages

---

Il y a quelques mois, nous avions le plaisir de remuer des monceaux de vieux papiers qui provenaient de deux anciennes familles du sein desquels sortirent divers hommes de loi (avocats, notaires, etc. [1].

Au milieu de ces antiques débris dont quelques-uns ont bien leur valeur, nous remarquons un registre d'environ 300 pages. L'ouvrir fiévreusement et le parcourir à la hâte fut aussitôt fait que pensé. Ce rapide examen nous avertit que nous étions en présence d'un recueil fait par un avocat; nous y trouvâmes trace d'un procès relatif à la maison de Foix, pour l'éclaircissement duquel on fournissait une généalogie de cette famille. Plus loin nous rencontrâmes les noms de Bouglon et de Casteljaloux. C'était plus qu'il n'en fallait pour nous décider à mettre en sureté un manuscrit destiné autrement à disparaître sous le pilon.

Lorsqu'un examen plus attentif nous a été possible, nous avons vu que l'auteur de ce volume, — car c'est un vrai volume, — avait entassé sans ordre des discussions sur des points de droit contro-

---

[1] Les familles Pochet et Gaubert qui ont habité Caumont, St-Julien (commune de Fargues), Villefranche de Queyran, Casteljaloux, etc.

versés, des dissertations philosophiques, des arrêts de parlements, ou même de simples justices. Il y avait joint l'analyse de certains procès et même un grand nombre de plaidoyers prononcés par de Lange, François de Veyres, écuyer, sieur de St-Bonnet, Pierre Brocas, de Guérin, Papus, Timothée Blanche, Etienne de l'Eglise et François Trigemeau, sieur de Léglise. Un prince du barreau, Lemaitre, avait fourni un de ses plus pathétiques discours, le plus connu même au dire d'un connaisseur dont l'immense savoir n'est égalé que par l'extrême obligeance [1].

C'est au milieu de ce monceau de matières, lentement formé par un patient compilateur que nous avons rencontré les quatre harangues que nous publions aujourd'hui.

Les précédents plaidoyers étaient presque tous accompagnés de la date, du nom de l'auteur et du lieu où ils furent prononcés, mais ici la date et le nom du lieu font défaut. Le contexte, par bonheur, désigne clairement la ville de Nérac. Quant aux dates, après avoir fait de patientes recherches pour les établir, nous sommes heureux d'avoir réussi en partie. Il nous a semblé que les personnages qui eurent nom Richelieu, Condé, Lavalette et Sourdis étaient assez illustres pour que toutes les circonstances relatives à leur passage dans l'une des premières villes de ce département fussent mises en lumière.

Le lecteur, nous l'espérons, nous tiendra compte de nos efforts, car notre plus vif désir est de faire aimer davantage notre petite patrie, en travaillant à mieux la faire connaître.

Voici le premier de ces discours :

---

[1] M. Léonce Couture.

Harangue faite par M. Daubuz à Monseigneur le Cardinal de Richelieu [1]

« Nous portons avec humble respect aux pieds de vostre Eminantissime Grandeur non de festons ou de guirlandes tissues de marcessibles flames mais les vœux de nos cœurs, et les voix de nos bouches en sincère protestation de nostre inviolable fidélité envers sa majesté nostre souverain prince, et a vostre service.

Nostre naissance mais de plus fort encore la conscience a gravé de son doit ce devoir en nos ames de reverer le Roy comme l'oingt du seigneur la vive image en terre de ce grand dieu des cieux. *Ut hominem a deo secundum et solo deo minorem*, ne cessans d'inculquer aux oreilles, mais surtout aux esprits de nos auditeurs [2] cet oracle du sage en ses proverbes : Crains Dieu et le Roy et ne t'entremele point avec gens remuans.

Aussi continuons nous de pousser nos prières en haut pour la prospérité de Sa majesté lui souhaitans selon le formulaire des premiers chrétiens qui retantit tous les jours en nos bouches *Vitam prolixam, Imperium securum, domum tutam, exercitus fortes, senatum fidelem, populum probum, orbem quietum, quæcunque hominis et principis vota sunt*. Vœux dont Sa Majesté jouit à souhait auiourdhui sous les auspices de son bonheur, et de votre incomparable sagesse qui vous rend l'Atlas de ce Royaume, le puissant génie de la france diray je l'intelligence celeste qni attachée par un amour et soing affectueux a l'orbe de cette monarchie luy donne de mouvements réglés.

Vous estes M. le pole et le pivot sur lequel contourne ce grand globe terrestre, et certes à bon droit car n'avez vous pas les vertus cardinales [3]. En vous toutes les vertus ne sont elles pas cardinales, admirables plus qu'imitables, plus divines qu'humaines ? Les siecles

---

[1] Le cardinal venait d'assister à l'exécution de Montmorency.

[2] Comme nous le ferons remarquer plus bas, Daubuz, auteur de cette harangue, était ministre protestant. C'est en cette qualité qu'il donnait de pacifiques conseils à ses auditeurs.

[3] Les vertus cardinales accordées au Cardinal faisaient un horrible jeu de mot qui est dans le goût du temps.

advenir auront peine de croire l'histoire véritable de vos rares actions tant elles approchent du miracle, et si vostre eminantissime grandeur me le permet, aussi bien que mon devoir m'y oblige et que la vérité m'y porte je diray M que vous estes sous nostre Roy le grand heros de nostre aage, le nompareil des siècles, le phenix du monde tant est surnaturel leffort de vostre esprit et merveilleuses les œuvres de vostre conduite. Cest ancien prometoit de remuer la pesante machine de la terre par la dextérité de son art si toutefois hors d'icelle on luy assignoit un point sur lequel il peut asseoir son pied. Mais vostre esprit plus grand et plus sublime que le sien meut par une tres sage conduite, et par des ressorts d'une prudence plus qu'humaine, le corps si puissant, et pesant de cet estat estant tout a fait renfermé au dedans sans rechercher aucun point au dehors.

Mais quoy entreprends je de descrire vos actions heroïques? Ce Timothée de jadis pour sa grande beauté qui surmontant tout art ne pouvoit estre peint. Combien moins vos rares vertus, et vos admirables ouvrages pourront ils estre descrits par nos langues. Il nous le faut plustôt admirer, et comme ce peintre de l'antiquité couvrir l'ignorance de nos esprits et la rudesse de nos discours en un subiet si haut du voile d'un silence respectueux nous contentant de dire en stille bas, mais en pensées relevées et hautes que vous estes M. le grand ami de la france, et tres fidelle conseiller de Sa Majesté, et l'homme selon le cœur de nostre Roy. C'est le veritable sentiment de tous les bons françois qui admirent vostre tant heureuse et glorieuse administration. Et entre autre cette ville de Nerac qui vous a pleu honorer de vostre presence, ville des moindres du Royaume, mais qui ne cedera jamais aux plus grandes en fidelité envers son prince, et en affection a vostre service. Elle est véritablement *in minimis Juda*, mais qui a eu lhonneur davoir esté cherie de feu Henry le Grand. Ce grand Alexandre, cestoit icy la capitale de sa Macedoine. Oseray je vous dire M. comme ce personage qui parut à St-Paul *transiens per macedonam* : *Adjuva nos.*

C'est ce que nous espérons M. et comme la cite d'Alexandrie eut advis de l'oracle quelle seroit à la veille de son bonheur lorsque ce magistrat romain y entreroit avec les marques de la souveraineté, ainsi nous pouvons nous promettre que vostre arrivee avec cest estat de gloire dont vos merites et la reconnaissance de nostre souverain vous ont revestu nous aportera de la felicité, voire des a present ne la resentons nous pas puisque ce pauvre lieu affligé depuis longues années dune Iliade de maux, a ce bonheur de conte-

nir aujourdhuy ce Richelieu la gloire de l'europe, l'honneur de la france, et l'amour de nostre Roy. Aussi conterons nous ce jour entre les heureux. Et comme on fichoit le clou au temple de Jupiter autre fois pour marquer les années, ainsi marquerons nous cette journée d'un clou d'or au temple de mémoire pour servir de monument à la postérité de vostre heureux passage et de l'honneur qu'ont receu vos tres humbles et tres obéissans serviteurs. »

Le clou d'or au temple de mémoire, pour employer le style pompeux du ministre protestant Daubuz est demeuré inconnu aux meilleurs chercheurs de cette époque. C'est en vain que nous avions consulté tous nos recueils historiques et le dernier de tous, l'*Histoire de l'Agenais*, de M. Jules Andrieu, lorsque nous avons lu dans le *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac*, par J.-F. Samazeuilh, nouvelle édition publiée par M. Faugère-Dubourg (Nérac, 1880, in 8°) p. 455 :

« Un autre compte, celui de 1632, fait mention de 448 livres pour achat de poëles préparés, l'année 1632, pour l'entrée de la Reine et du cardinal de Richelieu. — C'est l'année de la mort du maréchal de Montmorency, décapité à Toulouse, le 30 octobre. »

On comprend qu'une mention si incidente soit demeurée à peu près inaperçue jusqu'à ce jour. Samazeuilh n'en savait pas plus long ; il n'a rien ajouté. Nos recherches aux archives de Nérac n'ont pas été plus fructueuses que les siennes ; nous avouerons même que nous n'avons pas retrouvé le compte de 1632, cité par notre devancier.

Grâce à l'obligeance de M. Tholin, nous avons été plus heureux aux archives municipales d'Agen.

Voici la proclamation que nous en avons extraite et qui concerne l'entrée de la reine et du cardinal dans la ville d'Agen :

« De par le Roy,
» Et Messieurs les Consuls de la ville d'Agen,

» Il est enjoint et faict commandement comme ci-devant aux habitans de la presant ville de se tenir pretz avec leurs armes en bon estat pour se tenir à l'entrée de la Reyne et de Monseigneur le Car-

dinal[1], à peyne de trente livres que ceulx qui se trouveront navoir leurs armes en bon estat la visite estant faite seront constraints payer. Faict a Agen le dernier de octobre MDC trente deux.

» Du mandement desd. sieurs consuls,

» LEYDET.

» M. de Roques bailhez s'il vous plaict a Durand cinq soulz pr. avoir publié la proclamation sus escripte faict Agen le sezi^e. de nov. 1632.

» BIENASSIS consul, PERRE consul[2]. »

Il est très probable que ce fut après son passage à Nérac que le cardinal de Richelieu, accompagné de la reine, fit son entrée à Agen. Nous avons à l'appui de notre opinion une délibération de la jurade de Condom au sujet de laquelle nous sommes heureux de remercier encore une fois M. Gardère pour l aimable accueil qu'il nous a fait.

Nous donnons à peu près en entier ce précieux document :

« Assemblée tenue dans la maison commune de Condom le quatriesme jour du mois de novembre mil six cens trente deux........ Par les dits sieurs consuls a esté remonstré qu'on luy[3] a donné advis que la reyne regnante doibt venir le jour de demain en la ville de Lectoure et l'on tient qu'elle ne faira point d'arrest et de la qu'elle sen doibt passer en celle de Nerac. Et d'aultant qu'elle n'a jamais esté en ceste ville ny aproché de sy pres dicelle et que toutes les communaultés de la province se sont mises ou se metent en devoir de luy aller faire la reverence pryant l'assemblée d'adviser s'ilz luy doibvent aller randre ce devoir et lui demandent advis sur ce.

» Sur quoy a esté arresté que deux desdits consulz avec trois ou quatre de messieurs les jurats se transporteront en la ville de Nérac pour saluer de la part de la présant ville la reyne regnante. »

---

[1] Le 14 août 1629, les consuls d'Agen avaient député à Montauban, vers le cardinal de Richelieu qui arrivait d'Albi, MM. de Loubatery, et Lescazes, avocat. Ils étaient de retour à Agen le 23 du même mois. — Archives de l'Hôtel de Ville d'Agen, BB. 51.

[2] Archives de l'Hôtel de Ville d'Agen, CC. 370.

[3] A la jurade.

Ce document ne mentionne pas le cardinal mais nous savons par la déclaration d'Agen qu'il était en compagnie de la Reine. Le silence des consuls sur ce point ne saurait infirmer leur témoignage sur les autres. Il demeure donc acquis que les deux illustres personnages passèrent à Lectoure, le 5 novembre, et ne s'y arrêtèrent pas. Se dirigèrent-ils vers Agen ou vers Nérac? Sans en avoir la certitude nous croyons que ce dut être vers cette dernière ville, car la route de Lectoure à Nérac tout en étant aussi commode se trouvait plus courte que celle qui conduisait vers Agen. La capitale de l'Agenais avait d'ailleurs un excellent port où le cardinal pouvait s'embarquer commodément, nouveau motif pour lui de passer à Nérac avant d'échanger la voie de terre pour celle plus rapide de la Garonne.

Toutes ces considérations nous permettent donc de conclure avec probabilité que dès le 5 novembre, au soir, la Reine, le Cardinal et leur suite, firent leur entrée à Nérac où ils furent reçus par une nombreuse députation avec une pompe vraiment magnifique. Ce fut alors sans doute que le ministre protestant, Daubuz [1], harangua le cardinal de Richelieu. Le discours qu'il prononça décèle un esprit supérieur, le style porte malheureusement l'empreinte du mauvais goût de l'époque. Ce qui nous choque aujourd'hui ne choqua personne alors. Le Cardinal dut être satisfait des témoignages de respect et de profonde obéissance qui lui furent donnés. Il dut accepter les compliments qu'on lui adressait et probablement marquer son passage par quelque munificence digne de sa haute puissance.

Le même ministre protestant qui, en 1632, avait harangué l'illustre cardinal fut encore choisi, en 1638, pour exprimer au père du Grand Condé [2] les protestations de respect et d'obéissance de la ville de Nérac. C'était probablement à l'époque où ce prince marchait vers

---

[1] Daubuz (Charles), pasteur, fils d'autre Charles, né à Nérac, au commencement du XVIIe siècle. Voir à ce sujet l'intéressant article qui lui a été consacré par Jules Andrieu, t. 1er de la *Bibliographie de l'Agenais*, in-8°, Agen, 1891.

[2] Henri II de Bourbon, prince de Condé et duc d'Enghien, né en 1588, mort en 1648, fils posthume de Henri IV, élevé par Henri IV dans la religion catholique. Il eut de Charlotte de Montmorency trois enfants : Louis II de Bourbon, surnommé le Grand Condé ; Armand, auteur de la branche des princes de Conti, et Anne-Geneviève qui devint la célèbre duchesse de Longueville.

l'Espagne pour faire le siège de Fontarabie, qu'il ne réussit pas à prendre[1].

La fin de la harangue se termine en effet par des vœux de victoire Il ne peut donc s'agir d'aucune autre circonstance, surtout en admettant que le compilateur a dû écrire son ouvrage entre les années 1645 et 1648, ce que nous croyons pouvoir assurer après un minutieux examen.

Cette harangue est, comme la précédente, pleine du souvenir d'Henri IV. Encore une fois Daubuz se fit l'écho fidèle des sentiments de tous ses compatriotes.

Harangue faicte par le mesme a M. le prince de Condé.

« Grand prince, le premier du plus illustre sang de l'Europe, et le plus illustre du premier Royaume de la Chrestienté nous voicy les tres fidelles subiects de Sa Magesté, et les tres humbles serviteurs de vostre Altesse portant avec toute reverance et respect aux pieds de vostre grandeur les sincères et veritables protestations de nostre obeissance et fidelité au service du Roy et au vostre Monsr qui estes la plus vive image de ce grand monarque et le premier et le plus brilant raion de ce soleil esclatant de la France.

Ces tant eminantes vertus de vostre altesse qui vous font marcher glorieusement sur ses pas et au pair de messeigneurs vos pere et ayeul, ces grands princes portent vostre nom et vostre renom M^r^ au feste de la gloire, et vos incomparables travaux, cette vigilance autant admirable qu'inimitable, ces indicibles soings accompagnés d'une diligence et d'une dextérité incroiable d'une prudence et conduite nompareilles gravent en caractères d'or sur l'airain de l'éternité les traits ineffaçables de vostre invariable fidelité envers le Roy, et de vos inviolables affections au bien et a l'honneur de ce royaume duquel vous estonnes et effrayes les ennemis par vos seules démarches comme ces mémorables et fameux personages de l'antiquité dont parlent les histoires. Toute la France le recognoit ainsi par ap-

[1] Plus près de Nérac, vers la fin de 1615, il avait inutilement fait subir à Mézin un siège de huit jours. Cf. *Histoire de l'Agenais* (in-8°). Agen 1893. t. II, p. 86.

plaudissement, et dans la France cette province-cy par ces acclamations, et dans cette province cette petite ville qui estant favorisée aujourdhuy de l'honneur de vostre presence marquera ce bonheur d'un clou d'or au temple de memoire, ville qui redevable par le surcroit de diverses faveurs a son Roy par dessus plusieurs autres a aussi ses particulieres inclinations et devotions aussi bien que ses obligations a ces glorieux et vénerables noms de Bourbon et Condé, comme ayant esté autrefois le seiour du grand Henry son asile en son adversité, l'obiect de son amour et de ses délices et le siège de plusieurs de ses graces. Aussi ne cessons-nous deslever continuellement nos vœux ardens au Ciel a la divinité pour la prospérité de nostre grand monarque, et l'heureuse benediction de ses armes afin de les rendre bientot victorieuses et triomphantes de ses ennemis sous la sage et magnanime conduite, Mr, de vostre altesse comme ses tres fidelles subiects et vos tres humbles et tres obeissans serviteurs.»

Après Daubuz c'est de Viguier qui prononce deux harangues. Nous regrettons de ne pouvoir donner aucune indication sur ce personnage. Nous croyons néanmoins avoir jadis vu quelque part que ce fut un homme de robe. Par la harangue qui fut adressée au duc de Lavalette, il est facile de voir que ce grand seigneur fit son entrée à Nérac à une époque où il était gouverneur de la province de Guyenne.

La harangue assez courte retrace heureusement les troubles et agitations antérieures. Comme dans les discours précédents les vœux du complimenteur s'inspirent du sentiment religieux.

Harangue faite par M. de Viguier à M. le duc de Lavalette [1].

« Monseigneur nous comptons ce jour qui le premier nous a esclaires de vostre presence en ce lieu entre les plus heureux de nostre vie ayant apprins de l'oracle de verite que la face des grands est comme celle d'un ange de Dieu, et qu'elle dissipe tout mal par son

---

[1] Bernard de Nogaret, duc de Lavalette puis duc d'Epernon, comte de Candalle d'Astarac, de Benauges, etc., captal de Buch, chevalier de la Jarretière, né en 1592, condamné à mort en 1638, il s'enfuit en Angleterre, fut

regard en quelques difficultes et dangers que nous nous trouvions nous aurons tousiours subiet de bien esperer, et de nous tenir assurés et invincibles tant que nous serons sous vostre main selon la confiance que prenoist autrefois ce grand Athenien Alcibiades. Car quand nous regardons a vostre grandeur nous y voions reluire tant d'inclinations genereuses, tant de qualités eminentes, et de vertus heroiques quelle nous paroist comme un astre de bonne influance que Dieu a fait lever sur nous en cette ville pour nostre bien et soulagement. Desia nous y avons ressenti ses effets favorables Mr, nous qui avons esté par vostre sage et vertueuse conduite au milieu de tant d'agitations justement en mesme estat que laiguile du quadrant [1] laquelle à la vérité est sans cesse tremblante pour avoir tout son corps suspendu, mais avec cella se tient fixe sur le point ou elle est assise quelque orage qui esbranle le vaisseau ou elle est, car nous avons veu divers remuemans au dedans et au dehors qui nous ont donné de la fraieur et du tremblement, mais vostre prudence et authorité ont esté comme le point immobile de nostre subsistance contre toutes ces emotions; de l'expériance du passé nous concevons espérance pour l'avenir, et nous promettons toute sorte de bonheur sous vostre juste gouvernement pour la durée et prospérité duquel nous ne cesserons jamais deslever nos prieres ardentes au Ciel du profond de nos cœurs ou vivra tousiours ce vœu tant qu'il y aura vie que Dieu comble vostre personne et vostre illustre maison de ses benedictions [les] plus reservees en la terre et au Ciel, vous donnant icy bas longueur des jours, accroissement d'honneurs, accomplissement de désirs et pour comble là haut possession de son paradis. »

La dernière harangue fut encore prononcée par de Viguier. Elle fut faite, lors du passage du marquis de Sourdis [2] lieutenant-général en Guyenne, le même qui en 1640 était venu à Agen apportant un ordre de transfert à Bordeaux de la Chambre de l'Edit.

---

réhabilité après la mort de Louis XIII et rétabli en 1643 à la survivance de son père comme général de l'infanterie et gouverneur de la Guyenne.

Ce fut probablement vers cette dernière époque qu'eut lieu sa venue à Nérac.

[1] L'aiguille aimantée de la boussole.

[2] Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluyes, chevalier des ordres du Roi en 1633, Mestre du camp de la Cavalerie Légère, Maréchal-

Le rang qui est assigné à ce discours par notre compilateur indique très probablement qu'il fut prononcé à une date postérieure.

Le marquis partait pour une expédition ; nous ne savons laquelle, aussi la conclusion amène une invocation au Dieu des batailles.

Harangue faite par le mesme à M. le marquis de Sourdis.

« Nous eslevons nos yeux du milieu de la foule en recognoissance de ce bonheur incomparable qui nous est advenu en l'arrivée de vostre grandeur en cette ville et avec elle de la félicité en ce lieu joignant à nos yeux ce désir, que nous vous y puissions voir bientôt repasser chargé de lauriers et de palmes, environné de triomphe, et orné de dépouilles des ennemis à leur honte et à la gloire de cet estat. Aussi un chascun se promet ces choses, Monseigneur, sous vostre heureuse et sage conduite, et combattant pour une cause si juste nous pouvons avoir la mesme confiance en vous que les anciens romains avoint des enfans de Scipion qui tant quils soutiendroint leur parti pour la ruine de Carthage ils ne pouvoint que bien reussir en toutes leurs entreprises, et puisque vous prenez nostre cause ne sommes-nous pas certains destre assurés contre touts maux, immobiles a toutes secousses, inaccessibles a tous dangers et invincibles es combats, si nous en avons veu sidevant les effects, appréhendezons-nous maintenant puisque nous voyons vostre esprit si solide en resolutions, vostre sagesse es conseils, vostre prudence en la conduite, votre valeur es combats, et vostre ardeur pour le service de cet estat, non mais de l'expérience du passé, nous y concevons esperance pour l'advenir, et cependant en l'attente des choses que vostre valeur nous promet nous eslevons en vostre absance plus hardiment nos yeux vers ce grand Dieu qui est le dieu des batailles a ce qu'il veuille en les ratiffiant vous donner longueur de jours, accroissement d'honneur, et a nous ce bien de vous pouvoir tesmoigner tant que nous aurons vie que nous sommes, Monseigneur, vos tres humbles et obeissans serviteurs. »

---

des-Camps et Armées du Roi, Gouverneur de l'Orléanois, du pays Chartrain et du Blaisois, et conseiller d'Etat d'Epée, mourut à Paris le 21 décembre 1666, âgé de 78 ans. Il avait épousé Jeanne de Monluc, comtesse de Carmain, princesse de Chabanois, etc., morte à Paris le 2 mai 1657. Elle était fille d'Adrien, seigneur de Montesquiou, et de Jeanne de Foix,

Avant de clore cette petite étude nous tenons à compléter nos indications premières en donnant le nom de celui qui nous a conservé ces harangues. Plusieurs noms figurent sur la couverture du registre; ceux de Bonaventure Dudevant, de François de Léglise, etc., nous y avons également rencontré la première lettre et le paraphe du nom d'un Pochet. En comparant les écritures nous avons attribué à François de Léglise la confection du registre pour lui vraie mine où il dut plus tard puiser à pleines mains.

En ajoutant cette note nous avons voulu rendre un témoignage de reconnaissance à un membre bien méritant d'une famille nombreuse dont une des branches a fait naguère l'objet d'une intéressante notice [1].

Nous n'avons fait d'ailleurs que remplir un devoir de justice : à chacun son bien. *Cuique suum.*

J. DUBOIS.

---

[1] *Une Famille de Soldats.* Notice sur la famille de L'Eglise de Lalande, branche d'Albret et d'Agenois, 1552 à 1855, par Maurice Campagne (in-8°) Bordeaux 1895.

CAUSERIES

SUR

LES ORIGINES DE L'AGENAIS

(*Suite*)

V.

Villes, villas et centres de défrichement à l'époque gallo-Romaine

Une ville construite en matériaux solides, pierre ou briques, ne peut être ruinée sans laisser de traces ; les moindres fouilles mettent au jour les substructions, dont l'étendue se mesure. Souvent aussi des cimetières, faciles à dater au moyen des objets qu'on y rencontre, révèlent par la profondeur de leurs couches ou par leur superficie l'importance relative des villes anciennes.

A l'époque gallo-romaine, l'Agenais n'a compté qu'un petit nombre de villes, qui furent Agen, Aiguillon, Le Mas, Eysses. Si l'on veut être complet pour le Lot-et-Garonne, il faut ajouter la ville bazadaise de Sainte-Bazeille et la ville élusate de Sos, qui n'ont pas dû faire partie du territoire des Nitiobroges. C'est tout. En dehors de ces localités, on n'a trouvé nulle part un ensemble de ruines qui décelât l'existence d'une ville.

Il y eut, il est vrai, des groupements assez importants d'établissements gallo-romains à Pujols, à Montauriol, à Auriac, aux environs de Casteljaloux, etc., mais, pour établir des points de comparaison en se servant de termes usuels, on peut dire que c'étaient là plutôt des bourgs ou villages.

Nous allons étudier successivement et chercher à déterminer ces divers centres de population.

Villes

Agen. Il faut être bref au sujet de cette ville dont tous nos historiens ont beaucoup parlé. Pour citer les ruines apparentes qui se voyaient encore au siècle dernier, on répéterait nos annalistes, qui ont dit à ce sujet le dernier mot, attendu que ces *témoins* ont tous disparu; il n'existe plus, dans le périmètre de la commune d'Agen, un seul pan de mur élevé au-dessus de la surface du sol qui soit antérieur à l'an mille.

Les grands travaux récemment exécutés n'ont pas amené autant de découvertes qu'on aurait pu s'y attendre. La raison en est que, sur bien des points, le sol romain est à une profondeur de six à huit mètres que n'atteignent pas les fondations de nos maisons modernes. L'exhaussement du sol a été constaté dans toutes les villes anciennes. Aux causes ordinaires, ruines successives non déblayées, apport des poussières et superposition des couches dans les chemins et les rues, s'ajoutait pour nous un agent plus actif encore: la Garonne, qui laisse des dépôts d'alluvion à chaque débordement. Ainsi les ilots plus élevés du Château, de Saint-Etienne et des Jacobins ont perdu peu à peu de leur relief tandis que les points intermédiaires et le Gravier lui-même se colmataient.

Deux églises donnent le niveau de deux quartiers au XIIIe siècle : celle des Jacobins et la chapelle de Notre-Dame-du-Bourg. Lors de leur construction, on y entrait certainement de plain pied; on y descend aujourd'hui. Ce sont des points de repère pour constater les exhaussements qui se sont produits depuis six siècles. Mais il faut compter mille ans de plus si l'on se reporte au temps des grandes constructions gallo-romaines. On voit à quelle profondeur sont ensevelies les ruines de la ville primitive.

L'invasion imprévue des barbares, en 276, laissa peu de monuments debout; c'est à partir de cette époque que les villes jusqu'alors ouvertes s'entourèrent de remparts en réduisant leur périmètre. Ces fortifications élevées à la hâte à la fin du IIIe siècle ont le même caractère dans toutes les villes. Pour gagner du temps, on utilisa les matériaux des édifices détruits, tous les blocs que l'on avait sous la main, sans respect pour leur destination primitive : les débris des temples, des monuments commémoratifs, les cippes funéraires, des marbres précieux furent entassés pêle-mêle dans les assises des remparts. Ces ouvrages se distinguent fort bien de ceux

du moyen âge à parements réguliers. Ils sont aussi reconnaissables à la composition de leur mortier.

Il ne paraît pas que l'on ait rencontré sur aucun point de la ville d'Agen un fragment de muraille qui, en raison de sa situation, de son épaisseur et du mode de sa construction, puisse passer pour les restes d'une enceinte édifiée au IIIe siècle. La ville fut probablement reconstruite dans deux ilots : celui du Château, où s'élevaient les temples de Jupiter et des Junons Augustales; celui de Saint-Etienne, où paraît avoir été le forum. De larges fossés, des terrassements complétés par des ouvrages en bois pouvaient assurer la protection des habitants qui s'y étaient établis. En dehors, s'élevèrent, dans le cours des siècles, les arènes, peut-être des temples, puis les premières basiliques. Le quartier de la Plateforme jusques au séminaire et à la Rêmonte, quoique moins bien protégé que les autres, se couvrit aussi de constructions[1].

Le plateau de l'Ermitage fut habité par des artisans. La découverte d'un four à poterie et d'amas considérables de pièces de rebut a révélé une des industries qui s'y exerçaient. Une douzaine de puits, profonds de huit à douze mètres, creusés dans la roche sèche, comblés de terreau noirâtre, ont été reconnus entre la bordure de rochers à pic qui domine Agen et la butte de l'ancien télégraphe à signaux. On a pendant quelque temps attribué aux puits de ce genre une destination funéraire, mais il est aujourd'hui démontré que ce sont des fosses d'aisances[2]. Leur multiplicité sur le coteau de l'Ermitage indique un groupement de population ; comme aux abords de ces fosses on ne trouve ni ruines considérables ni mosaïques, il faut en conclure qu'elles dépendaient d'habitations pour la plupart dépourvues de luxe.

Il y avait aussi des établissements de potier à la Plateforme. Une tranchée ouverte sur la place départementale, il y a une douzaine d'années, a mis au jour des murs en petit appareil et des amas de

---

[1] Inutile de fournir plus de détails sur la ville d'Agen à l'époque gallo-romaine. Le sujet a été fort bien traité par mon excellent confrère et ami M. Ph. Lauzun. Les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement pas oublié le mémoire très complet sur *Les enceintes successives de la ville d'Agen*, paru dans le cours de l'année 1894.

[2] *Une méprise archéologique. Les puits funéraires*, par A.-F. Lièvre, Poitiers, P. Blanchier, 1894, br, in-8°.

tessons de poterie rose lustrée dite samienne et de poterie noire à pâte fine. M. G. Marraud a retiré du milieu de ces pièces de rebut la moitié d'un moule de statuette, qu'il a donné au Musée.

On ne doit pas s'étonner que divers genres de poterie aient été fabriqués à Agen à l'époque gallo-romaine. Les argiles du pays sont éminemment plastiques. Lorsque Honoré de Saint-Amans tenta d'imiter les faïences françaises du XVIe siècle et les faïences anglaises modernes, il trouva dans les environs de sa propriété ou sur les terroirs d'Agen et de Puymirol des terres qui convenaient parfaitement à cette fabrication.

Le cimetière de la ville antique n'a pas été reconnu ; les alluvions ont dû le recouvrir profondément et le dérober aux recherches. Quelques sépultures ont été signalées rue Duranton, d'autres près de la Remonte ; un cippe funéraire provient de l'Ermitage, mais ces découvertes isolées n'ont point révélé l'emplacement de la nécropole.

Les deux villes les plus importantes après Agen étaient celles d'Aiguillon et du Mas.

La première a conservé les restes de deux *castrum*, celui de Lunat, à l'ancien confluent du Lot et de la Garonne, et celui de Saint-Côme, situés à dix-huit cents mètres l'un de l'autre. Entre les deux, se trouvait un *trivium* ou point de rencontre de trois des voies romaines que nous avons décrites. Dans le sous-sol de la ville actuelle les découvertes de mosaïques sont fréquentes. Aiguillon eut peut-être une enceinte complète durant la période gallo-romaine mais cette ville paraît avoir subi une déchéance à l'époque barbare car elle n'a pas de grand cimetière datant des époques mérovingienne et carolingienne. Divisée au XIIIe siècle en deux quartiers et seigneuries distincts, le Lunat et le Fossat, elle recouvra pendant quelques siècles l'importance que justifiait sa position stratégique.

J'ai eu l'occasion de citer souvent *Pompejacum* devenu la *Mansio Agennensis*, le Mas d'Agenais, et *Ussubium*, voisin du Mas et de la nécropole de Saint-Martin-de-Lesque, la plus vaste qui ait été reconnue dans tout le pays. Ces localités sont l'objet de nouvelles études dont quelques-unes paraîtront dans la *Revue*.

Sainte-Bazeille, en Bazadais, était une ville dès l'époque romaine. Son accroissement fut considérable durant le haut moyen âge à en

juger par l'étendue exceptionnelle de son cimetière des époques mérovingienne et carolingienne [1].

Il y eut un temps d'arrêt dans la prospérité de Sainte-Bazeille à partir de la fin du XIIe siècle, époque où Marmande fut fondé dans son voisinage ; cette ville-neuve agenaise devait bénéficier de plus en plus de la décadence de la vieille cité bazadaise.

Excisum, Eysses. Le périmètre de cette station routière est mal déterminé. Du temple gallo-romain, dont on admire les belles ruines, à la prison centrale (ancienne abbaye), sur l'emplacement de laquelle on a trouvé des mosaïques, on mesure trois cents mètres, mais on n'a pas noté, d'après des substructions, l'étendue de la ville romaine hors de ces deux points. Le cimetière actuel de la maison centrale est superposé à la nécropole antique. Quelques parties en ont été fouillées par M. Roger de Quirielle, en 1864 et 1865, et la découverte d'une trentaine de sépultures a fait le sujet d'un mémoire orné de planches [2].

Une abbaye de Bénédictins fut érigée, à une époque inconnue, sur les ruines de la ville gallo-romaine et resta presque isolée. La population locale se groupa de préférence à quatre kilomètres de là, sur le coteau de Pujols, où il était plus facile de se défendre que dans la plaine. Pujols subit à son tour une déchéance lorsque, au XIIIe siècle, entre cette juridiction seigneuriale et l'abbaye d'Eysses, la bastide de Villeneuve d'Agenois fut fondée sur les deux rives du Lot.

La ville élusate de Sos a maintenu son rang depuis l'époque romaine où elle s'étendait non seulement sur l'emplacement actuel mais aussi sur la bordure du plateau voisin de Saint-Martin.

---

[1] Près de la ville, au lieu dit Sérignac, qui portait au moyen-âge le nom de Sent Pey d'Aalon de Pascau on trouve des tombes en pierre sur une superficie de huit hectares. *Hist. de Sainte-Bazeille*, par M. l'abbé Alis, p. 6. Pour les antiquités de Sainte-Bazeille et d'Aiguillon, on peut se référer aux monographies très complètes que M. l'abbé Alis a publiées sur ces deux villes.

[2] Mémoire dédié à M. Féart, sans autre titre ; Villeneuve, imprimerie Leygues, 1865.

Villas, grands domaines et centres de défrichement à l'époque gallo-romaine.

Les Romains sont nos maîtres en fait de colonisation. En constituant un réseau de grands chemins, ils assurèrent la répression des révoltes et du brigandage. La sécurité devint si grande que les plus riches établissements furent créés non pas, comme plus tard au moyen âge, sur les points culminants d'un accès difficile mais dans les sites les plus agréables, au penchant des coteaux, à proximité de sources abondantes. Les murailles des constructions ne ressemblaient en rien à celles de nos châteaux-forts du XIIIe siècle : leur épaisseur était minime ; leur hauteur, celle qui convient à un rez-de-chaussée. La villa gallo-romaine des premiers temps, dépourvue de défenses, était partout accessible, développée sur une grand surface, baignée d'air et de soleil, au dehors comme à l'intérieur où s'élevaient des portiques dont nos cloîtres du moyen-âge furent l'imitation. Selon les saisons, on donnait la préférence aux appartements chauffés par des conduits souterrains ou à ceux qui exposés à l'ouest ou au nord procuraient en été un peu de fraîcheur. La salle des bains et les fours étaient admirablement aménagés. Les colonnades et les placages de marbre, les stucs peints, les mosaïques attestaient le goût des belles décorations si supérieures aux truquages du faux luxe moderne.

Ordinairement la villa était élevée dans un grand domaine. La propriété avait cessé d'être collective pour devenir personnelle. On défrichait beaucoup pour cultiver. A proximité de la villa d'habitation, la villa rustique avait toutes les dépendances que nécessitaient l'entretien du personnel et l'exploitation : métiers de tisserands, forge, ateliers de menuiserie, de charronnage. La colonie devait se suffire. Elle représente le village primitif, bien supérieur à ces groupes de cases au milieu des futaies qui constituaient le *vicus* gaulois.

Sans doute il n'y avait pas de villa somptueuse dans tous les grands domaines de défrichement. Les bâtiments groupés pour l'usage d'une colonie purement agricole, édifiés sans luxe, ont laissé peu de traces ; mais ces petits centres de population ont pu se maintenir, avec leur nom qui se retrouve encore dans celui de nos paroisses.

Les villas les plus anciennes ne durent pas être épargnées lors de l'invasion de 276. Comme si le retour de pareils fléaux n'eût pas été à craindre, on en construisit beaucoup dans le cours du IVe siècle,

qui fut une ère de prospérité. Elles furent incendiées par les barbares dans leurs invasions de 407 à 411 ; la série des monnaies que l'on trouve dans leurs ruines s'interrompt parfois à cette date. Quelques-unes, restaurées, ont pu être détruites plusieurs fois. Après chaque nouveau désastre, les constructions magnifiquement décorées étaient remplacées par des bâtiments plus simples affectés à l'exploitation agricole. La population marquait sa tendance à reprendre possession des même emplacements par la raison qu'une terre anciennement cultivée est plus facile à travailler qu'une forêt vierge. Des substructions antiques trouvées sous les fondations ou à proximité des églises anciennes, des noms d'origine romaine prouvent assez qu'en dépit de leurs ruines successives, les établissements gallo-romains ont déterminé le choix d'une partie des groupes de population tels qu'ils ont subsisté jusques à nos jours.

Mais pour des époques si éloignées, les textes font complètement défaut. C'est d'abord à l'étude du sol, aux révélations que produisent les fouilles qu'il faut demander le sujet des premières pages de nos monographies communales.

Il y a donc quelque intérêt à rappeler les découvertes de villas qui ont été faites sur le territoire de Lot-et-Garonne ; il y en a aussi a démêler les noms de paroisses dont l'origine est gallo-romaine. Il n'est pas impossible de se fonder sur les étymologies pour enrichir la nomenclature des localités de fondation ancienne. La méthode est assurément dangereuse : on sait combien d'erreurs ou d'assertions ridicules se glissent dans les monographies provinciales à propos d'étymologies ; cependant, si l'on se réduit sagement à quelques données établies scientifiquement, les étymologies elles-mêmes peuvent fournir des éléments utiles à l'histoire. N'est-on pas autorisé par exemple à inscrire sur une carte de l'Agenais au v[e] siècle des noms tels que ceux de Monsempron, Montmarès, Marmont dont l'origine gallo-romaine n'est guère douteuse ?

Il est une classe de noms de lieu qui ont, tout comme ceux-ci, une signification bien connue ; je veux parler de ceux qui se composent d'un nom d'homme et du suffixe *iacus* ou *iacum* qui, dans notre pays, a donné généralement les finales *iac* ou *ac* mouillé, comme dans *llac*, *gnac* et plus rarement celles de *ac*, *at*, *ax*, *as*, *an*, *ey*.

Quelques explications sont ici nécessaires. Fastidieuses pour nombre de lecteurs, car elles sont techniques, elles intéresseront peut-être ceux que passionne la recherche des étymologies. A ce titre on voudra bien pardonner une longue page de digression.

Il s'agit d'établir : 1° la signification du suffixe *iacus, iacum* ; 2° l'origine des noms de lieu terminés par ce suffixe et les dates extrêmes de leur création ; 3° les formes des finales dérivées du même suffixe.

1° On est exactement renseigné par plusieurs textes anciens sur la signification du suffixe très répandu *iacus, iacum*. Il est associé à un nom d'homme et quelquefois fixe son souvenir : le lieu où saint Lucain subit le martyre fut appelé *Lucaniacum*. C'est un sens exceptionnel ; la signification ordinaire est celle de propriété : *Latiniacus, Pauliacum* se traduisent par *la propriété de Latinus, la propriété de Paulus*[1].

2° D'après M. Quicherat, « ce suffixe celtique a servi pour la composition au moins jusqu'au septième siècle. » Il peut donc être accolé à des noms gaulois, romains, wisigothiques, germaniques.

En dépit des nomenclatures de noms gaulois qu'on a déjà dressées et que les découvertes de marques de potiers enrichissent tous les jours, on peut hésiter à reconnaître un seul nom de cette origine dans la série des noms de lieu de l'Agenais en *iacum* (*iacus* n'est pas usité dans notre pays). Doulougnac, Besombat, Retombat, dérivent peut-être des noms d'hommes *Dolomnus*, etc., qui ont bien une physionomie gauloise, mais il y a trop de doutes pour qu'on n'hésite pas à se prononcer.

Layrac est peut-être d'origine wisigothique. Certains actes donnent la forme ancienne *Alairac*, qui suppose la forme primitive *Alariacum*, la propriété d'Alaric.

---

[1] Légendes ou vies de saint Domitien, de saint Basle, de saint Lucain, citées par J. Quicherat (*De la formation des anciens noms de lieu*, Paris, Franck, 1867, p. 34). Voir aussi Hip. Cocheris, *Origine et formation des noms de lieu*, p. 169.

Signalons des objections de A. Houzé dans son *Etude sur la signification des noms de lieu en France*, Paris, Ve Hénaux, 1864, in-8°, p. 23. Le suffixe *iacum, iacus* exprime quelquefois l'idée de collectivité appliquée notamment aux arbres : *Piniacus*, Pinaie ; *Verniacus*, aunaie ; *Castaniacus*, chataigneraie. De telles exceptions doivent inviter à la prudence. Ainsi dans nos pays *Cassiacum*, qui a fait *Cayssac*, est peut-être *la propriété de Cassius*, peut-être aussi *La Chênaie*, de *Casse*, chêne. Il y a doute.

Il faut aussi distinguer du suffice *iacus, iacum* le suffixe *acum* dont la signification n'est pas certaine et qui a donné aussi *ac, at, as*.

L'embarras est grand pour déterminer les noms ayant une origine wisigothique ou germanique. Ces derniers doivent être assez rares.

Parmi les noms de nos communes ou paroisses j'en distingue quatre seulement dans la composition desquels entre un nom d'homme d'origine germanique et deux de ces noms ne se terminent point par le suffixe *iacum*, ce sont: Laroque-Timbaut, qui se disait au moyen âge *Rupes Theobaldi*; Gavaudun, qui a dû se dire *Gabaldi Dunum*. Nous retrouvons *Franciscus* dans Francescas. Beauziac dérive peut-être de *Baldiacum* (al = au) mais, pour l'affirmer, il faudrait pouvoir citer des formes anciennes rapprochées du nom proposé.

En somme un tiers environ des noms de lieu en *iacum* portent des noms d'origine romaine signalés par les répertoires et facilement reconnaissables; les deux autres tiers, des noms dont la forme et l'origine sont difficiles à déterminer, mais c'est déjà quelque chose que de pouvoir les noter comme antérieurs au VII[e] siècle.

On peut faire une remarque curieuse. Dans notre département, il est peu ordinaire que les lieux dits ou les simples domaines portent des noms aux finales dérivées du suffixe *iacum*; les noms de ce type sont au contraire appliqués à un assez grand nombre de paroisses, ce qui prouve le succès de la création des grands domaines de défrichement, la persistance des souvenirs qui s'y rattachent, la préférence que la population a manifestée de tous temps pour ces emplacements de choix.

3° Etant donné un lieu dit *Sabiniacum*, c'est-à-dire *la propriété de Sabinus*, les dérivés sont *Savigny* ($v = b$), *Savigné*, *Savignac*, etc., dans diverses parties de la France. Le suffixe *iacum*, qui a donné suivant les prononciations locales, les finales *y*, *é*, *ey*, *ay*, *ex*, *eix*, *eu*, a aussi donné, chez nous et ailleurs, les finales *iac*, *ac*, *at*, *ax*, *as*, *atz*, *an*.

Iac est la forme la plus commune. Nous la trouvons dans *Pauliac*, *la propriété de Paulus*; *Estillac* (*ll* mouillé) *la propriété d'Hostilius*, *Savignac* (*ac* mouillé), *la propriété de Sabinus*; *Montagnac*, *la propriété de Montanus*; *Sérignac*, *la propriété de Sérénus*; *Ladignac*, *la propriété de Latinus*; *Lugagnac*, *la propriétés de Lucanus*; *Agnac*, *la propriété d'Annius* ou *d'Annia*; *Milhac*, *la propriété d'Emilius*; *Aubiac*, *la proprieté d'Albius* ou *d'Albia*, *etc.*

Ac. *Titiacum* ou *Tesiacum*, *la propriété de Titus*, *Titius*, *Tetius* ou *Theseus* a fait *Thézac*; *Floriacum*, *la propriété de Florus*, *Floirac*. *Marsac*, *Clairac*, *Lussac* nous rappellent les noms de *Marcus*,

de *Clarus*, de *Lucius*. M. Quicherat nous apprend que *Neyrac* (Aveyron) dérive de *Nigriacum*. L'origine du nom de Nérac ne serait-elle pas identique ?

At. *Luniacum* ou *Lunacum*, qui est le nom ancien du principal quartier d'Aiguillon s'est traduit par les formes également usitées de *Lunac* ou *Lunat*. Une seigneurie des environs de Villeneuve est dite *Texonacum*, *Taixonnac* ou *Teyssonat*. *Gajacum*, la propriété de *Caius*, a donné *Gajac* mais l'on trouve la forme ancienne *Gajat*. Il existe dans la commune de Monbahus une église qu'on a appelé indifféremment *Loupinac* ou *Loupinat*. Son nom primitif a dû être non point *Lupiniacum* mais *Lupiciniacum*.

Ax, as, atz. *Moiriacum* a donné les formes *Moirax* et *Moiras*. *Bassiacum, la propriété de Bassus* est devenu *Bax, Batz* en passant par les formes *Bassax*, *Bassatz*, aussi bien que *Beyssac*, *Bayssac*, *Baisag*, *Baissac*, *Baissat*, toutes formes dont on a des exemples. *Francescas* doit rappeler le nom de *Franciscus*.

An. Cette forme est par tous pays exceptionnelle. M. Quicherat cite à ce sujet *Lusignan* (Vienne) dont le nom latin est *Liciniacum* et qui doit sa terminaison actuelle à une prononciation nasale *Lusignaa*, entraînant l'extinction du *c* de *Lusignac*. Je cite avec d'autant plus de plaisir cet exemple que nous avons plusieurs Lusignan dans le Lot-et-Garonne et que, du même coup, nous sommes autorisés à voir dans ces localités des *propriétés des Licinius*. Les actes anciens fournissent les formes *Lesinhanum*, *Lésignan*, *Lesinhacum*, *Lesinhac*, *Lesinha*. *Noaillac* s'est dit autrefois *Noalhacum* et *Noalhanum*. Parmi les formes anciennes du nom de *Prayssas* nous trouvons celles de *Preyssacum* et *Preissanum*, *Prexanum*; il y a eu, durant le moyen âge, hésitation pour la finale ; les formes *Prayssac* ou *Prayssan* auraient pu également prévaloir.

Il en est de même de *Grayssas* (*de Grissanis*), de *Sauvagnas* et de *Cassignas*, appelés dans certains actes *Salvanhanum*, *Cassinhanum* et dont les noms primitifs ont été *Salvanhacum* et *Cassinhacum*.

Ey. Voici un exemple unique de la finale *ey*, commune dans l'est et dans l'ouest de la France : *Pompejacum*, *la propriété de Pompeius*, se retrouve trois fois dans le Lot-et-Garonne sous la forme *Pompéjac*, une fois sous la forme de *Pompiey*[1].

---

[1] Il existe dans le pays d'autres noms dont la finale en *iey* ne paraît pas dériver d'*iacum*. Le suffixe *ivus*, que Brachet cite comme ayant donné seu-

Comme une digression en entraîne une autre, il faut justifier quelques-uns des exemples cités plus haut aux yeux de ceux qui ne sont pas rompus avec les règles de dérivation des mots. Il serait trop long et bien inutile de répéter ici les leçons formulées dans la grammaire et le dictionnaire de Brachet, devenus classiques. Voici seulement quelques exemples.

T dur se transforme facilement en *d*. Ex.: A*d*our, de A*t*urris; *d*onc, de *t*unc; ma*d*ur, en patois, de ma*t*urus. C'est pourquoi La*d*ignac nous paraît venir de La*t*iniacum, la propriété de Latinus.

C dur se transforme facilement en *g* dur. Ex.: vi*g*uier, de vi*c*arius; ci*g*ogne, de ci*c*onia. C'est pourquoi Lu*g*agnac nous paraît dériver de Lu*c*aniacum, la propriété de Lucain.

Les mutations de *v* en *b*, de *e* en *i*, de *al* en *au*, de *u* en *ou* ou réciproquement sont si connues qu'il n'est pas nécessaire de justifier Sa*b*iniacum de Sa*v*ignacum, Ser*e*niacum de Ser*i*gnacum, *Al*biacum d'*Au*biacum, L*u*piniacum de L*ou*piniacum.

Les règles qui président aux syncopes seraient plus longues à exposer. Il est possible que la forme primitive d'Auriac ait été Au*reli*acum, la propriété d'Aurélius. Il paraît certain que Lupi*ci*niacum a dû régulièrement se contracter en Lupiniacum[1]. Voir dans Brachet comment ci-*vi*-tatem a fait cité.

La préposition *de* joue parfois un rôle dans l'altération de la première syllabe d'un mot: elle peut faire tomber une voyelle initiale produisant un hyatus et simultanément lui céder la sienne. On a pro-

---

lement la finale *if* (*vif* de *vivus*, etc.), paraît avoir aussi produit dans l'Agenais les finales *ieys*, *ieu*, *iou*. Montesqu*ieu*, Montesqu*iou* se disaient, au moyen âge, de Monte Esqu*ivo*. Il est à présumer que le nom primitif du quartier d'Esqu*ieys*, proche Pompogne, où quelques auteurs ont placé la station *de Oscineio*, dérive également d'Esqu*ivus*.

[1] Il est important de constater que le nom de Lupicinus est attaché à un domaine agenais. Désormais il restera peu de doutes sur l'origine de Claudius Lupicinus, grand personnage du IVe siècle, dont les titres, les services, l'attachement au catholicisme sont connus par l'histoire et par les trois diplômes d'honneur découverts au Touron. On a pu supposer que ce personnage s'était retiré là, pour y mourir, dans son pays natal. Simple conjecture, basée sur un fait d'ordre moral, mais qui a maintenant pour elle une preuve d'un autre ordre.

Le Touron, entre Lucaussade et Monségur, est à 22 kilomètres de Loupinac, annexe de Monbahus.

bablement été surpris que j'aie fait dériver Estillac d'*Hostiliacum*, la propriété d'Hostilius. Il y a pour cela le secours d'un texte. La paroisse d'Estillac figure sous le nom *de Ostiliaco* dans un compte de décimes de l'année 1326. La voyelle initiale ayant été supprimée par euphonie, l'apostrophe a fait séparer l'*e* de la préposition : on a dit successivement : *parrochia de Ostiliaco, de Stillaco, d'Estillaco.*

La préposition *de* explique de même que la forme ancienne Alairac, d'*Alariacum* probable, ait été changée en la forme de Layrac.

Pour faire venir Milhac d'*Emiliacum*, la propriété d'Emilius, on n'a pas de texte mais la vraisemblance : *Sancta Maria de Emiliaco, de Milhaco.*

Dans ces trois cas, la préposition *de* est restée détachée du mot en tout ou en partie. Parfois elle se soude. Le compte de décimes de 1326 donne la forme *de Almerat* pour le Dolmayrac du canton de Ste-Livrade. Dans *Almer*-at on peut reconnaître la forme contractée du nom germanique bien connu Aldemarus.

En somme, on est fondé à considérer comme antérieurs au VIIe siècle les groupes de population, paroisses ou hameaux que distinguent des noms terminés primitivement par le suffixe *iacum*. Dans la revue sommaire du département qui va suivre ces localités seront associées à celles dont l'origine ancienne a pour elle des preuves d'un ordre différent.

D'autres noms sont également significatifs ; par exemple ceux de Gleize, Lagleise, Gleisotte, Glézia, Gleise-Vieille, La Chapelle, Lacapelle, etc. révèlent fréqnemment l'emplacement de très anciens oratoires ou même de temples ou d'établissements païens qui auraient été consacrés à la religion nouvelle. Le fait a été constaté pour quelques parties du centre de la France par un savant archéologue, M. Bulliot. Une riche villa gallo-romaine découverte il y a quelques années dans le Gers porte le nom de Glezia ; à cent mètres de la villa de Bapteste, une propriété porte le nom de Lachapelle ; et nous aurons d'autres ruines gallo-romaines à citer dans plusieurs localités portant un des noms qui précèdent.

Certains noms de lieu nous font même remonter au delà de la période historique ; je crois avoir déjà cité ceux de Lafitte, Pierrefitte, Pierrelate, Les Trois pierres etc., qui se rapportent généralement à des menhirs et à des dolmens. Dans un pays aussi cultivé que le nôtre, les monuments de ce genre ont presque tous disparu, alors que dans un département voisin, le Lot, on en a reconnu des centaines.

Il est bon de citer les lieux dits dont les noms rappellent seuls aujourd'hui leur souvenir. Ce n'est pas une certitude mais une probabilité. Les indications de cette nature peuvent d'ailleurs provoquer des recherches et cette considération seule suffirait à les justifier.

Il faut maintenant que l'on sache dans quelles limites et sous quelles réserves nous demanderons aux noms de lieu des commencements de preuves pour établir nos origines.

Une des évolutions qui peut faire porter à faux les conclusions à tirer des noms significatifs est celle-ci : après avoir emprunté leurs noms à des localités, les familles ont pu reporter ces mêmes noms à d'autres localités. Supposons un lieu dit *de Luco*, au XIIIe siècle ; il rappelle probablement le souvenir d'un bois sacré. Au temps où se formèrent les noms patronymiques, c'est-à-dire au XIIIe et au XIVe siècle, un Guillaume, propriétaire du Luc, en prendra le nom et se distinguera ainsi d'un autre Guillaume qui habite un point élevé et qu'on appellera *de Podio* ou Delpech. Par la suite des temps, des membres de la famille Duluc, acquérant des domaines éloignés, pourront leur donner leur nom ; on commencera par dire : aller *chez* Duluc ; on finira par dire : aller *à* Duluc. Ainsi certains domaines ont changé de nom depuis le XIIIe siècle jusques à nos jours ; on peut le constater dans les séries d'actes de reconnaisssance dont les plus récents rappellent les noms anciens abolis dans la pratique en les rapprochant, avec *sive*, du nom moderne qui a prévalu. On ne peut donc opérer avec une entière sécurité qu'avec l'aide de vieux textes.

Les risques d'erreur existent à un bien moindre degré quand il s'agit des paroisses ou même des hameaux, qui ne changent de nom que par une exception fort rare. Les fondateurs de bastides leur ont souvent imposé des noms, mais sans réussir toujours à faire disparaître la désignation primitive : Castel-Comtal est redevenu Damazan (sans doute de *Damasiacum*, *la propriété de Damaze)* ; Castelseigneur, Laparade ; Grand-Castel, Puymirol. Par contre, le nom imposé de Vianne a fait disparaître le nom ancien d'une église antérieure à la fondation de la bastide ; le nom de Nicole, celui de Canges ; le nom d'Aiguillon, ceux de Lunat et de Fossat. Lorsque des hameaux s'accroissent et s'unissent jusques à former un village, un seul nom finit par représenter tout le groupe. J'ai longtemps cherché où se trouvait un lieu dit Tricheries, près de Saint-Cirq, que, vers la fin du moyen-âge, les seigneurs de Madaillan revendiquaient comme étant de leur domaine. Un acte de reconnaissance passé pour

l'Ordre de Malte permet d'identifier cette localité ; on y trouve : Les Tricheries *sive* Colayrac.

Si les noms dont les finales dérivent du suffixe *iacum* nous révèlent l'emplacement de grands domaines créés jusques au VIIe siècle, les établissements importants fondés sous nos deux premières dynasties peuvent aussi porter des noms significatifs. L'alleu, la terre franche, salique, la terre de la maison, *sala*, est dite Lassale. Il est notoire pour qui a parcouru le pays que, dans un grand nombre de localités de ce nom il existe ou des ruines d'établissements anciens ou de petits châteaux reconstruits dans ces vieux domaines.

Aux mêmes époques, le mot *mansus* désignait certains domaines d'une quantité de terre déterminée, invariable. Ce mot et ses diminutifs a donné dans nos pays les formes Mas, Maze, Mazet, Mazeaux.

Dans nos landes, les noms Coutures, Las Coutures (*de Culturis*) assez communs, s'appliquent à d'anciens défrichements, mais il ne semble pas possible de déterminer s'il faut reporter au-delà de l'an mille la création des centres agricoles qui portent ces noms. On a fait de tous temps des défrichements dans l'immense forêt qui, de notre Gélise, s'étend jusques aux rives de l'Océan.

Les noms dérivés de *sala* et de *mansus*, présumés du haut moyen âge, seront cités à titre de renseignement, dans le but d'appeler des vérifications ou dans les vieux actes ou sur le terrain.

Les notes qui suivront ces causeries, rédigées dans l'ordre des arrondissements et des cantons, comprendront, accessoirement et sous les réserves exprimées, la courte nomenclature des noms présumés significatifs. Leur fonds principal sera puisé à d'autres sources ; elles formeront les premiers éléments bien sommaires d'un répertoire archéologique se rapportant exclusivement aux antiquités, aux fondations, aux monuments antérieurs à l'an mille.

G. THOLIN.

(*A suivre.*)

ÉTAPES ARCHÉOLOGIQUES
EN ITALIE

(Suite)

RAVENNE

Lundi 25 septembre.

Nous voici à Ravenne. Jamais je noublierai l'impression ressentie en arrivant dans cette cité morte.

A Castel Bolognese nous avions fait une station asscz longue pour être ennuyeuse et que nous avions utilisée en faisant connaisance avec le vin de Chianti et la mortadelle, ce saucisson colossal qui figure des colonnades aux étalages des charcutiers. Puis notre compartiment avait vu se renouveler une société assez peu intéressante : des messieurs vêtus comme des rustres et des dames trop parées, les uns et les autres tout aussi indignes d'attirer l'attention d'un amateur de types caractéristiques. En est-il de même dans toute l'Italie nouvelle? J'aime à croire que non.

Au milieu d'aussi insignifiants compagnons de voyage, alors surtout qu'il est nuit, la torpeur s'empare aisément du plus fanatique observateur. On se détend, on se repose un peu, mais non sans quelques remords de ne pas être intéressé par ces voisins quelconques, à défaut du pays que l'obscurité empêche de voir. Ainsi on va longtemps dans un repos ennuyé, attendant fiévreusement un spectacle qui vous arrache à ce pénible état. Cette diversion tant désirée attend un trajet de plus de 80 kilomètres pour se produire.

Au clair de lune, pendant que le train courait parmi de sombres masses d'arbres, au milieu d'une sorte d'étang luisant comme un miroir d'argent dans un cadre de velours noir, a surgi soudain un étrange monument surmonté d'une coupole surbaissée, lourd, mas-

sif, formidable et sombre, comme une chapelle qui serait à la fois un donjon et un tombeau. C'est un tombeau en effet, celui de Théodoric. Puis rien de distinct n'est apparu dans le vertigineux défilé de silhouettes indécises entrevues par la glace du sportello, de sorte que nous avons passé sans transition du môle tragique de Théodoric à la lumière et au luxe banal d'un hôtel cosmopolite.

Il n'y a que l'Italie au monde pour présenter d'aussi saisissants contrastes, d'aussi éclatantes antithèses, et on n'a pas assez de l'effort de tous ses sens tendus doublés par la surexcitation des souvenirs et de l'imagination pour les saisir tous, au passage, dans leur âpre et fantasque poésie.

Dans la nuit le vent a fait rage. De sourds grondements emplissaient un ciel morne où la lune apparaissait à peine à travers la fuite de grandes nuées noires dont elle irisait les bords au passage. Des rafales se tordaient en gémissant dans les airs, mêlant furieusement leur notes claires au bourdonnement continu de l'ouragan dans la forêt, la verte *pinetta* qui enserre la vieille ville forte des Goths. En nos rustiques foyers de France nous rêverions de la *menée d'Ellequin*, de la chasse du roi Arthus entraînant dans son infernal hallali tous les grands chasseurs et toutes les belles pécheresses qu'Henri Heine aperçut un soir, au cirque de Gavarni, de la cabane de la sorcière Huraca.

Non moins sombres, non moins étrangement poétiques, mais différentes cependant, sont ici les légendes que ce fracas des éléments déchaînés suggère à celui qu'une journée trop fatigante tient à demi éveillé dans son lit. Ces légendes, Boccace vous les a jadis contées, charmantes, inhumaines de l'Italie médiévale.

Ecoutez : ces hurlements lugubres, ces crépitements saccadés, ces sourdes rumeurs de la tempête s'ébattant follement dans la forêt troublée : c'est la chasse des amantes inflexibles, des femmes au cœur rebelle à l'amour, qui tournoie dans les nuées et poursuit sa course infernale entre les troncs chenus et les broussailles hérissées ; ce sont les blasphèmes et les cris désespérés du cavalier damné ; c'est le galop de son cheval fantôme sur le sable jonché de branches sèches et d'aiguilles de pins ; ce sont les aboiement des molosses noirs qui le précèdent, lancés comme des flèches, les yeux fulgurants, les dents blanches saillant de leurs rouges babines. Ces gémissements entrecoupés, ces plaintes longtemps modulées que le vent des mers arrache aux branches frémissantes, ces râles effrayants que la tourmente arrache aux géants indomptés de la *pineta*, ce sont

les cris de terreur, et les sanglots de la malheureuse qui fuit toute nue devant le brun chasseur maudit, comme elle, jusqu'à ce qu'elle tombe sous sa lance implacable et serve de curée aux féroces limiers, pour reconstituer soudainement son corps déchiré, reprendre sa vie spectrale, pour recommencer à jamais ce supplice qui manque aux macabres fantasmagories du Valpurgis et auquel Dante a oublié de faire une place dans les *gironi* brûlantes de la cité des larmes.

Ceux dont le métier est de rechercher des mythes solaires dans les théogonies antiques et les légendes des peuples barbares n'ont guère remarqué celle-là, ce me semble. Et pourtant en son étrange horreur, en est-il de mieux caractérisées, de plus belles, de mieux appropriées à la sombre région forestière où Boccace la recueillit?

Je dis recueillit et non inventa, car les poètes n'inventent guère des fictions pareilles. Ils les recueillent toutes faites de la bouche des vieux conteurs, les adornent, les polissent, en les défigurant parfois. Ainsi ont fait Homère et Hésiode, pour les contes helléniques, ainsi faisait naguère Longfellow pour les chants des sauvages chasseurs des prairies américaines.

En son ensemble, c'est la donnée de la *chasse sauvage* dont Henry Heine s'est ressouvenu dans *Atta-Iroll* et Victor Hugo dans la légende du *Beau Pécopin*, mais cette donnée se confond avec l'éternel, l'universel mythe du jour que poursuit et atteint l'obscurité, du soleil dévoré par la nuit jetant la pourpre de son sang sur les gloires du couchant et les derniers flamboiements du crépuscule; le soleil figuré par la radieuse nudité de la blonde pécheresse ; la nuit incarnée dans le brun chasseur damné au cheval noir comme l'Erèbe ; les avant-coureurs de la nuit, les brumes et les nuées du soir représentées par les molosses au pelage noir, aux yeux, à la gueule de feu. Longtemps ils poursuivent l'astre radieux, puis le couchant donne le signal de la curée. Les sombres limiers atteignent enfin leur proie; leurs crocs acérés s'enfoncent furieusement dans ses membres délicats, le sang rougit ses flancs de marbre ; il jaillit à flots pressés avec son cœur et ses entrailles de son sein transpercé par l'épieu du fatal veneur; le jour agonise et meurt dans la pourpre sanglante du crépuscule. La nuit, le chevalier noir triomphe ; mais de cette rosée vermeille qui teint les pâleurs de l'aurore, surgit de nouveau la belle femme nue prête à recommencer sa course éternelle, et le soleil reprend sa route féconde jusqu'au couchant prochain.

Cela ne rappelle-t-il pas la chasse et la mort du cygne rouge, ce

mythe solaire, non moins admirable que celui de la mort d'Héraclès, que Longfellow a placé dans son poème d'*Hiawatha ?*

Can it be the sun descending
O'er the level plain of water ?
Or the Red Swan floating flyng,
Wounded by the magie arrow,
Staining all the waves with crimson.
With the crimson of its life-blood
Filling all the air with splendour,
With splendour of its plumage ?

Cette admirable et poétique légende, amoindrie par les intentions licencieuses de l'auteur du Décaméron, est bien à sa place dans ce pays plat et boisé où de toutes parts, ondulent et moutonnent confusément les innombrables têtes rondes des pins pareilles aux vagues sombres d'un océan végétal. Mais n'est-elle pas importée en cette province conquise sans labeur sur la changeante mer Adriatique ?

Les peuples maritimes songent plutôt à l'immersion du soleil qu'à sa mort violente : « *cur mergat seras œquore flammas* », disaient les vieux latins ; « *sol gengr i œgi* », répétaient les vieux Norses, et les slaves pélagiens se représentaient le dieu de la lumière comme une belle femme qui chaque soir va se baigner dans la mer pour en sortir rajeunie quand l'aurore épand ses pudiques rougeurs sur le ciel. Parmi les régions montagneuses on croit plutôt à l'existence de vastes cavités souterraines où l'astre du jour vient s'endormir chaque nuit auprès d'une amante fidèle, comme le bel Endymion entre les bras de Sélené dans la caverne du Lathmos. Dans les régions sylvestres de l'Europe septentrionale, cette agonie solaire est de préférence symbolisée par un drame sanglant, souvent mêlé à une chasse implacable : ce sont les jarls de l'Olympe scandinave qui poursuivent tout le jour dans la forêt céleste l'éternel sanglier dont la chair leur est servie chaque soir ; c'est Balder tué par la branche de gui que Hoder lui lance par mégarde ; c'est surtout Sigurd, le héros solaire de l'Edda, Sigur, le vainqueur de Fafnir, le conquérant de l'or des Niebelung's, que Gunnard et Guthorn, ses frères, poignardent au solstice d'été.

Malgré quelques réminiscences classiques de la fable de Céphale et Procris, c'est à cette dernière famille de mythes que paraît se rattacher celui dont le joyeux conteur de Certalto s'est plu à enjoliver un de ses récits érotiques, Pourquoi s'en étonner ? Les Visi-

goths ici se créèrent une patrie, et Théodoric, le vainqueur d'Odoacre, le grand monarque barbare qui a longtemps dormi dans le colossal tombeau que nous avons salué aux portes de Ravenne, n'est-il pas le même que Diétrich de Bern, et sous ce nom ne figure-t-il pas, lui le personnage historique si vivant et si fier, dans le cycle légendaire des Niébelungen ?

Au reste il n'est pas surprenant de rencontrer une âpreté si féroce dans cette légende, car Byzantins et Romains, Italiens et Visigoths, tous ont également répandu ici des flots de sang avec la plus sauvage prodigalité, et ce ne sont pas, certes, les barbares guerriers d'Odoacre et de Théodoric qui l'ont fait couler à plus grands flots.

Je ne veux pas refaire ici l'histoire de cette ville tragique ; on en connaît assez les grandes lignes ; quant aux détails il faut les lire dans les ouvrages spéciaux ; l'on sera bien payé de la peine que l'on prendra pour les chercher, car bien des villes, plus célèbres parce qu'elles sont plus visitées, sont loin de posséder des annales aussi dramatiques. Où trouver une autre ville qui ait eu tant de fortunes si diverses, qui ait possédé tant de personnages historiques, grands, terribles ou simplement romanesques? Seconde station navale des flottes d'Auguste, délaissée par la mer, capitale de l'empire d'occident quand Honorius s'enfuit de Rome devant Alaric, résidence d'Odoacre, le chef des Hérules, capitale du royaume des Goths, exarchat relevant de Byzance, proie successive des Longobards, des Francs, des Polenta ; dépendante enfin de la république de Saint-Marc, puis du patrimoine de Saint-Pierre, cent fois prise et délaissée par les conquérants de l'Italie ; ayant possédé dans ses murs Galla Placidia, Odoacre, Théodoric le grand, Amalasonte, Bélisaire, Narsès, Pepin le Bref ; quelle préparation épique pour devenir une ville morte, moins encore, une humble sous-préfecture de l'Italie reconstituée ! La malheureuse cité a été pis même que cela ; après avoir été la rivale de Rome et de Byzance elle fut la proie d'une bande infime d'aventuriers résolus, les Rasponi, dont le nom peut aller de pair avec celui des monstres dont nous avons évoqué les souvenirs maudits, à Padoue et à Ferrare.

Pendant le souper, hier au soir, un jeune avocat fort courtois, et très versé, paraît-il, sur l'histoire de Ravenne, m'a raconté quelques-uns des sinistres hauts faits de cette famille ; puis, non loin de notre hôtel, il m'a montré de loin un édifice tout neuf, une banque ce me semble, dont la flamme vacillante d'un bec de gaz éclairait

mal la façade. Cette bâtisse d'aspect assez maussadement administratif, vient d'être construite sur un terrain maudit, mis en interdit depuis plus de trois siècles, après qu'en un trop juste mouvement de colère les bourgeois eurent démoli jusqu'aux fondements le palais qui s'y élevait, celui de l'abominable Girolamo Rasponi. Cette tragique exécution qui rappelle celles dont Barberousse était coutumier fut motivée par un de ces crimes à la fois hideux et lâches qui révoltent la conscience humaine, et font qu'on se demande avec effroi si certains monstres à face d'homme, n'ont pas été charnellement engendrés par des démons, comme on le croyait volontiers jadis.

Bernardino Diedi et Susanna Succi s'aimaient. Bernardino ne craignit pas de s'attirer la colère de Rasponi en refusant la main de la sœur de ce monstre, et Suzanna, malgré quatorze coups de poignards, resta inébranlablement attachée à son fiancé. Ils se marièrent et pendant deux années, jouirent en paix des fruits de leur fermeté. Mais Rasponi ne pouvait oublier le prétendu affront fait à sa sœur. Longtemps contenue, sa colère fit tout à coup irruption. Une nuit, à la tête de cinquante estafiers, il envahit la demeure des deux amants modèles, massacre d'abord le père, les oncles et les frères de Bernardino qu'il trouve l'épée à la main veillant devant le lit où Suzanna, subitement prise des douleurs de l'enfantement venait de mettre au jour un fils. Laissant aux estafiers le soin de défaire Bernardino, Rasponi se jette sur la malheureuse jeune femme qu'il larde de coups d'épée, puis se rabat sur l'enfant ainsi qu'une bête fauve. Non assouvi encore il massacre les domestiques et, disent les *Chronache e documents di Ravenna,* jusqu'aux chiens et aux chats qu'il put découvrir. L'épouvantable tuerie terminée, Rasponi range ses cinquante sicaires et défile à leur tête dans Ravenne, précédé de torches fumeuses, hurlant son cri de guerre avec des chansons immondes, arquebusant les curieux qui paraissaient aux fenêtres, assaillant à coups d'esponton tous ceux qui se trouvaient sur son passage, et jusqu'à ses propres amis venus pour lui prêter main forte.

Il y a vingt pages plus sanglantes encore, quoique peut-être moins odieuses dans l'histoire de la maison de Rasponi, qui pendant près d'un siècle traita sa propre cité plus cruellement qu'une ville conquise. Assassiner de riches marchands, des notaires apostoliques, des parents à héritage, des rivaux, violer des jeunes filles, séquestrer des religieuses et, après les avoir flétries, les faire épouser de force

par leurs plus infames *Cagnetti*, petits chiens — c'est le nom qu'ils donnaient à leurs bravi — étaient des pratiques courantes parmi eux. Leurs actions d'éclat consistaient à trahir leur patrie, à massacrer d'un seul coup le Conseil de Ravenne siégeant en assemblée solennelle; à incendier le palais de la Chancellerie criminelle, pour faire disparaître d'un seul coup un monceau de procédures gênantes, à s'associer aux bandes du connétable de Bourbon, pour assiéger Ravenne d'où ils avaient été enfin bannis. Mais pour en comprendre toute l'exécrable grandeur, il faut lire ces épisodes monstrueux dans les histoires du temps, dans les chroniques de Thomai, surtout dans les écrits d'Agostino Ruboli, qui échappa comme par miracle au massacre *della Camera*, et dans les dépêches officielles, récemment publiées, de Guichardin.

C'est la bataille de Ravenne qui fut le point de départ de l'incroyable puissance des Rasponi qui, après une longue et rigoureuse expiation de leurs forfaits n'ont plus été, à partir du XVIIe siècle, que d'excellents citoyens, des hommes de bien, et ont fini par s'allier aux Bonaparte, par le mariage du comte Giulio Rasponi avec dona Louisa, la plus jeune fille du beau, du chevaleresque Joachim Murat.

Les trop rares touristes qui viennent ici, se bornent généralement à visiter le tombeau du Dante et les antiques basiliques aux mosaïques d'or. Avec quelque raison, ils veulent voir seulement dans Ravenne la vieille cité byzantine de l'occident et ne songent guère au champ de bataille où mourut si tristement le héros gascon en qui se montraient déjà quelques-unes des plus éclatantes qualités que devait réunir Henri IV.

Ce champ de carnage m'attirait, je tenais à le visiter, et dès l'aube, même un peu avant, je suis parti avec mon jeune avocat dont la voiture m'a laissé au pied même de la colonne commémorative, alors que le soleil vainqueur de quelques légers brouillards commençait à darder ses flèches d'or sur les dômes sombres de la *pineta*.

La colonne se dresse dans un isolement complet, au milieu de quelques cyprès sur le bord de la route qui côtoie le Ronco. Au reste, je ne sais trop pourquoi ce monument est appelé la *colonna*, car il n'a rien d'une colonne. C'est un assez beau cippe carré, en marbre blanc, couvert d'inscriptions et de sculptures, couronné par un lourd chapiteau vaguement ionique que surmonte un assez ridicule petit pinacle pyramidal dont la pointe s'enfonce dans une boule. Sur les flancs du cippe courent des ornements de bon goût encadrant les cartouches où sont gravées les inscriptions en caractères si me-

nus qu'il est assez difficile de les lire. Aussi, pour ne pas perdre trop de temps, j'ai dû me borner à noter le sens général de ces lignes ne pouvant les transcrire intégralement.

« Etranger, lève les yeux, dit la première inscription du socle, et tu verras ce que ce monument signifie. Il te raconte le grand massacre de deux armées française et espagnole, dont fut ensanglantée l'Emilie entière. »

Si l'on suit l'avis ainsi donné on trouve les cartouches où sont racontés en style lapidaire les principales péripéties de la bataille.

« Voyageur, c'est là-bas, de l'autre côté de l'eau, que le général des Francais, Gaston de Foix, ayant établi son camp, mit le siège devant Ravenne. Il ouvrit la brèche et tenta l'assaut. »

« Repoussé par les assiégés, il passa le fleuve de ce côté, et mettant ses troupes en ordre de bataille, il combattit contre le vice-roi espagnol et les troupes du Saint-Siège.

« O carnage épouvantable ! Le voilà le champ fameux où perdirent la vie environ vingt mille hommes acharnés à leur destruction. »

« C'est ici que les Français ayant acquis la victoire, les derniers restes des Espagnols se retirent après avoir massacré Gaston de Foix. Enfin Ravenne fut prise et pillée par les vainqueurs. Adieu. »

« Ces choses se passèrent l'avant-veille des ides d'avril, l'an de l'incarnation 1512, Jules II, souverain pontife, régnant sur la chrétienté. »

« Petrus Donatus Cœsius, évêque de Narni, référendaire du sceau apostolique, gouverneur de l'Emilie, après une visite attentive de ces lieux illustrés par la bataille de Ravenne, a érigé cette pierre afin que le temps n'efface pas la mémoire d'un si grand évènement. »

Ce n'est là, je le répète, qu'une traduction littérale ; le sens de ces inscriptions est fidèlement reproduit, mais la lettre n'y est pas. Le temps m'a manqué pour faire comme il aurait fallu, comme je l'eusse voulu, ce petit relevé épigraphique. D'ailleurs, il faut bien le dire, le latin de Donato Cesi est souvent intraduisible, témoin les deux vers suivants que j'ai fidèlement copiés :

Hac petra Petrus donat Donatus Iberos
Gallosque hic cœsos Cœsius hœc memorans.

Ainsi c'est précisément en ce lieu que fut lâchement massacré par un parti d'Espagnols le glorieux neveu de Louis XII, le beau, le va-

leureux Gaston de Foix, dont nous avons salué le marbre funèbre au musée archéologique du palais Bréra.

Le victoire était assurée, les capitaines espagnols s'enfuyaient avec les misérables restes de leur belle armée, laissant vingt mille hommes dans les marais de Ravenne ou entre les mains des Français. Louis Dars et Bayard quittèrent alors leur jeune général pour se mettre à la poursuite des fuyards. Gaston radieux contemplait ce champ de carnage où venait de se consacrer sa gloire. Les vieux généraux l'avaient félicité; l'avenir lui souriait, lui montrant la couronne de Naples toute prête à ceindre sa noble tête. Pourtant dès le matin, il semblait avoir eu le pressentiment du sort qui l'attendait. « Regardez, Messeigneurs, comme le soleil est rouge », avait-il dit à son état-major, en sortant de sa tente, et un de ses familiers avait répondu : « Savez-vous bien que, c'est-à-dire, Monseigneur, qu'il mourra aujourd'hui quelque prince ou grand capitaine : il faut que ce soit vous ou le vice-roi. » Peu de temps avant il avait terminé une allocution à ses conseillers par ces mots : « Si tant Dieu me veut oublier que je perde la bataille mes ennemis seront bien lâches de me laisser vif, car je ne leur en donnerai pas les occasions ». La mort lui paraissait douce, pourvu qu'elle fut le prix du triomphe. Hélas ! le malheureux vainqueur, sur une exclamation inconsidérée d'un homme de sa suite crut à une défaite. Alors, oubliant la parole donnée à Bayard, de ne pas s'écarter de son poste d'observation, ou ne se souvenant plus que sa tête n'était pas protégée par son armet de guerre. il fonça en désespéré sur des ennemis qui passaient près de là, sans considérer s'il était possible aux siens de le suivre. Quand ceux-ci arrivèrent, il était trop tard. En vain comme Rolland auquel on le compara, le malheureux vainqueur avait-il fait des prodiges dans une lutte épique de un contre quinze. On ne peut aller contre sa destinée. Le fer de chacun de ses ennemis avait porté, et quand on releva le cadavre de Gaston de Foix, on compta sur son beau visage jusqu'à quinze effroyables blessures. Il était tombé sous la force du nombre comme un titan foudroyé, comme un héros d'Homère, vaincu par les dieux, et malgré les siècles qui nous séparent de ce drame, il est impossible de ne pas sentir son cœur se serrer en songeant à cette noble victime des funestes guerres d'Italie, surtout en se demandant s'il ne faut pas voir un jugement de Dieu dans cette fatalité qui le précipita aveuglément vers sa perte. De tous les chefs de guerre qui avaient traversé les Alpes, le jeune duc de Nemours était le plus pur, le plus magnanime. Un cœur d'homme battait dans

sa poitrine de guerrier ; le rude contact de la cuirasse ne l'avait pas encore bronzé à toutes les horreurs guerrières. Pourtant il avait une tache au front, le sac de Brescia, tache d'autant plus saillante que ce front était plus pur. Un crime isolé dans une vie d'homme d'honneur compte autant qu'une bonne action dans une carrière criminelle. Qui sait si le drame de Ravenne ne fut pas l'expiation du sang inutilement versé à Brescia, où la magnanimité de Bayard contrasta si fort avec la cruauté de ses compagnons d'armes. Sans absoudre Gaston de Foix, les historiens s'accordent pour noyer cette fatale concession aux affreuses mœurs militaires du temps, dans l'auréole de gloire qui entoure sa vie et dans le dramatique éclat de mort. Dieu a pesé, Dieu a compté, Dieu a jugé ; ne cherchons pas à pénétrer ses mystérieux decrets ; mais s'il est une fin qui puisse absoudre d'un crime, il semble bien que ce soit celle du dernier comte de Foix qui porta le nom de Gaston Phébus.

Après avoir noté les inscriptions de la colonne, je reprends à pied la route de la ville des exarques, heureux de revoir la campagne, de courir librement par les bois et les sentiers, mais ramené malgré moi aux péripéties de l'inoubliable évènement qui s'est dénoué dans ces champs aujourd'hui si calmes, où ne retentissent plus dans les fraîcheurs de l'aurore que les cris d'un laboureur, excitant un attelage, la chanson d'un petit chevrier à la casaque de peau, et le caquet de quelques laitières qui marchent allégrement devant moi.

On n'avait pas vu pareille hécatombe humaine depuis les grandes journées de la guerre de Cent Ans. Pour venir à bout de l'inébranlable infanterie espagnole de don Ramon de Cardona, il avait fallu l'investir, l'assiéger et y entrer par la brèche, comme dans une véritable forteresse. Ne pouvant la vaincre on avait dû l'anéantir ; chose terrible, car ces castillans étaient deux fois plus nombreux que leurs adversaires. Assommés à coup de cognées par nos brillants gens d'arme, ils continuaient à pousser leur cri de ralliement : Espagna ! Santiago ! se glissant entre les jambes des chevaliers pour les frapper au ventre, et même couchés à terre, hors de combat, râlant sous la pointe des pertuisanes, ils retrouvaient un reste de rage farouche pour mordre à belles dents les souliers de fer de leurs vainqueurs. Aussi ces incomparables soldats luttaient-ils contre des héros, contre la fine fleur de la chevalerie française, la plus admirable qui fut. Sans compter Bayard dont le nom seul, symbole d'honneur,

de bonté et de vaillance, valait toute une armée, les plus fiers représentants de cette chevalerie étaient là ; le seigneur d'Allègre, ce beau vieillard qui ne voulant pas survivre à son fils, comme Talbot, alla chercher la mort dans le camp ennemi, sauvant par cette diversion la vie à plus d'un millier des siens ; le capitaine Fabianus, qui, nouvel Arnold de Winkelried, coucha à terre assez de lances espagnoles pour frayer un passage à ses hommes qui en profitèrent comme les Suisses à Sempach ; le chevalier du Molard et Philippe de Fribourg, qui, ayant eu soif dans le feu de la bataille, trinquaient fraternellement, aussi paisibles que dans leur château, quand un boulet de canon vint disperser leurs membres au vent, réunissant ces deux vieux amis dans la mort comme ils l'avaient été dans la vie. S'il est vrai, comme l'a dit Thomas Adam, que ce qui compose une vie heureuse est de pouvoir sourire à la mort, quels hommes eurent le droit de se dire plus heureux que ces vieux braves dont personne ne sait plus les noms, fors quelques rares érudits, gardiens enthousiastes et pieux des gloires du passé.

L'Arioste, qui parcourut ces lieux quelques semaines après la bataille, en a dépeint toute l'horreur. D'immenses vols de corbeaux venaient à tire d'aile de tous les points de l'horizon, attirés par les exhalaisons pestilentielles de cadavres si pressés qu'on ne savait où poser le pied entre la pourriture humaine et la boue fétide des champs détrempés par le sang.

Un morto all'altro si vicino
Che senza premer ler quesi il terreno
A molte miglia non dava in commino...

Le lit du Ronco était par endroits entièrement comblé par les corps entassés, et parmi les eaux débordées en amont de ces funèbres digues, on voyait des bandes de chiens et de loups se disputer en hurlant les lambeaux dégoûtants, les membres informes des héros français, espagnols, allemands et autrichiens, pêle-mêle couchés dans ce hideux charnier, sans qu'aucune main charitable leur eut procuré l'honneur d'une sépulture.

Ces tragiques souvenirs assaillent obstinément la pensée ; en vain on les écarte ; obstinément ils reviennent car tout les réveille ici. Cette colonne qu'on vient de quitter, ces marais où s'enlisèrent les fantassins de don Ramon de Cardona, ces étroites chaussées sur lesquelles couraient, la lance en arrêt, les gens d'armes français, ces canaux que franchissaient si allègrement les « rustres » du seigneur

du Molard et les archers gascons du Cadet de Duras ; jusqu'à la végétation qui pousse si dru de cette glèbe chaude et humide, comme si elle s'alimentait encore à la fumure épique qu'y jetèrent les troupes de Louis XII, le 11 avril 1512. Le paysage lui-même, avec ses eaux dormantes et ses grands pins mélancoliques semble encore porter le deuil de tous ces morts. Il n'est pas jusqu'aux paysans, qui vont vendre leurs denrées à la ville, sur la figure desquels nous ne croyons trouver quelque chose de sombre et de féroce que nous n'avons pas rencontré ailleurs.

Il serait plus qu'injuste de juger ces braves gens d'après ces impressions passagères. La flamme intérieure qui brûle en nous, fait varier l'aspect des objets extérieurs selon les pensées qui l'alimentent. Sancho Pansa était tout réjoui par la vue des choses qui attristaient le plus don Quichotte. Malgré leur aspect un peu sombre, ces romagnols sont, sans doute, de bons vivants, un peu prompts peut-être à jouer du couteau, mais tout aussi épris que les autres de toutes les joies de la vie, parmi lesquelles, l'art joue un certain rôle qui s'affirme par les bariolages intéressants de leurs pittoresques chariots.

Tout est insolite et réjouissant dans ces véhicules primitifs pour lesquelles les disciples de nos fermes écoles n'auraient pas assez de mépris. Petits, bas, portés sur quatre grosses roues pleines, peints sur toutes les faces d'ornements aux vives couleurs et de figures de sainteté, ils semblent faits plutôt pour promener une madone, dans une procession rustique, que pour voiturer des produits agricoles. C'est une véritable surprise de les voir traînés par deux gros bufles aux cornes énormes, chargés de fruits et de légumes, escortés de campagnards ayant encore beaucoup gardé de leurs beaux costumes traditionnels.

Où passent donc leur temps ceux qui visitent l'Italie et publient leur voyage ? Ils vont se lamentant sur la mort de la couleur locale, ils n'ont vu que des vêtements sortis des magasins de Paris ou de Londres; et ils n'avaient qu'à faire une promenade matinale, à aller tout simplement aux marchés du matin, pour voir quelques-uns des plus pittoresques appareils de locomotion qui existent, plus intéressants que les voitures russes, norvégiennes et napolitaines, aux formes desquelles les images nous ont habitués dès l'enfance.

Avec ces braves contadins je rentre dans Ravenne, qui ne me semble pas aussi triste que tout le monde le dit. Est-ce par contraste

avec la campagne d'où je sors? Est-ce par une secrète sympathie pour tous les lieux tranquilles où la foule ne se rue pas, où l'on peut flaner par les rues contemplant les monuments et griffonnant des notes sans être dérangé par des passants affairés et des touristes ennuyés courant à la recherche d'un casino, d'un café, de quelque chose enfin qui leur rappelle la vie de Paris? Je ne déciderai pas la question; mais il est certain que la journée que j'ai passée ici est une des meilleures du voyage, une de celles dont j'emporterai le souvenir le plus fructueux.

Quand donc réhabilitera-t-on les villes mortes, celles où l'on ne s'enfièvre pas au contact des passions et d'une foule incessamment agitée et bruissante comme les damnés qu'entraînent éternellement les tourbillons furieux du premier cercle infernal? Chacun selon son tempérament, ses goûts et ses habitudes, voit la civilisation sous un jour particulier. Si celle qui nous étreint n'a d'autre but, d'autre idéal, que de faire de nos cités de vastes agglomérations d'usines, de boutiques, fourmillant de milliers de producteurs et de consommateurs sortant des unes pour entrer dans les autres, et de là se ruant vers les lieux de plaisir parmi des flots de poussière et de fumée, dans la plus écœurante des promiscuités; il faut crier anathème à cette civilisation maudite et s'empresser d'effacer de notre mémoire les noms des Stephenson, des Fulton, des Ampère, des Morse, de tous les savants dont les travaux n'ont abouti qu'à un résultat tout matériel, et ont préparé l'esclavage industriel qui nous étreint et nous écrase, prêt à se substituer au servage de jadis. César préférait être le premier dans un pauvre village que le second dans Rome. De même, mieux vaut vivre dans la paix familiale, dans la campagne la plus reculée, dédaigneux des produits de l'industrie moderne, que de perdre sa personnalité dans la vie de surmenage et de fièvre que l'on brûle par tous les bouts dans les raffinements d'une grande ville. Mieux vaut l'existence de ces paysans scandinaves qui, dans de coquets petits chalets, perdus au sein des montagnes et des forêts, vivent de leurs cultures et de leurs bestiaux, tissant leurs vêtements traditionnels, maîtres d'eux-mêmes, lisant la bible et l'histoire de leur patrie, sachant par cœur les œuvres des grands poètes nationaux, se passionnant pour les héros de leurs sagas épiques qu'ils chantent pendant les longues veillées des hivers hyperboréens. Mieux vaut ces dignes paysans heureux et cultivés, dans leur solitude glacée, que les riches négociants de Londres ou de Paris, jouissant de tout le confort frelaté que leur procure la grande ville,

mais ne pouvant élever leurs débiles rejetons dans une atmosphère dévorante, perpétuellement ballotés entre les cuisants soucis des affaires et les plaisirs rongeurs de la société, ne lisant que des journaux et n'ayant pour se former le cœur et l'esprit — comme on disait jadis — que les feuilletons de journaux et le théâtre.

Gibbon parlant du développement colossal de la Rome des Césars, dit que, s'il est vrai qu'une grosse masse qui tombe sur une fourmilière doit écraser des millions d'insectes, il faut avouer que l'homme lui-même a travaillé à sa destruction, car l'établissement des grandes villes, qui enfermaient une nation dans l'enceinte d'une muraille, réalise presque le vœu de Caligula, désirant une seule tête au peuple romain. Cette tête, il ne sera pas besoin d'un tyran pour la couper, les progrès du machinisme et de la chimie, les sophistications de toute sorte, l'abus des plaisirs auront bientôt fait de la priver de tous les principes vitaux, à moins que les révolutions n'aient précipité sa chute.

La civilisation antique a prospéré tant que Rome, la cité monstre, n'a pas eu dévoré les petites cités régionales. La noblesse anglaise s'est conservée saine, active et respectée, évitant les révolutions à son pays, en résidant au milieu de ses tenanciers, tandis que les gentilshommes français s'amoindrissaient et se ruinaient à la cour, en déchaînant l'ère des révolutions. Dans les grandes villes, les soucis de la vie et la soif des jouissances ont tué la famille ; le journalisme y tue la littérature, en attendant que les exigences de la décoration des cafés concerts et de la clientèle américaine aient éteint les pâles restes de ce qui fut l'art français.

Entre l'isolement complet et la promiscuité phalanstérienne des capitales, il est bien des villes, délaissées du commerce, qui offrent un parfait idéal d'intelligente retraite, et certes Ravenne peut être placée au premier rang de celles là. Ni trop grande, ni trop petite, possédant une infinité de monuments merveilleux, uniques, pourvue d'une sérieuse bibliothèque et de musées intéressants, pleine de tous les souvenirs qui peuvent survivre à une capitale déchue, environnée d'une admirable forêt vibrant à tous les vents des mers ; je ne m'étonne pas que Byron s'y soit retiré, et je me demande comment il ne se trouve pas des archéologues pour s'y fixer à tout jamais afin de vivre exclusivement dans les souvenirs du passé, oublieux du présent et bercés jusqu'à leur mort par un rêve d'un passé éblouissant et dramatique qu'aucune importune rumeur moderne ne viendrait interrompre.

Les poètes et les penseurs ont toujours aimé la solitude, et c'est dans la solitude qu'ont été enfantés les chefs-d'œuvre : Les *Essais* sont sortis de la tour de Montaigne, l'*Esprit des lois*, du château de la Brède, *Don Quichotte*, de la prison d'Argamasilla ; dans la ville où mourut le Dante, lord Byron écrivit *Marino Faliero*, *Sardanapale*, les *Deux Foscari*, *Caïn*, les derniers chants de *Don Juan* ; pourquoi donc, dans la solitude inspiratrice de la cité consacrée par ces deux grands poètes, un respectueux admirateur des âges écoulés ne produirait-il pas des œuvres dignes de vivre ?

JULES MOMMÉJA.

(*A suivre.*)

LIVRE DE RAISON DE JEAN DE LORMAN

Il y a plus de quinze ans que j'ai signalé dans cette revue le livre de raison de Jean de Lorman comme offrant assez d'intérêt pour être en partie publié.

Le registre qui contient presque tout ce mémorial était alors la propriété de notre ami si regretté M. Magen, qui avait l'intention de l'éditer. Son projet longtemps ajourné n'ayant pas été exécuté, nous le reprenons aujourd'hui, en rappelant que l'original du livre de Lorman est actuellement aux archives départementales, ainsi qu'une copie d'extraits qui lui font suite, et qui ont été recueillis par M. l'abbé Mellingre, curé du Mas, légataire des papiers de la famille de Lorman. Ces dernières notes s'arrêtent seulement en 1653, qui est l'année du décès de Jean de Lorman.

Il serait inutile de répéter les quelques notes biographiques déjà données en 1880. Le texte qui suit relate d'ailleurs les principaux épisodes de la vie de Jean de Lorman, qui eut beaucoup à souffrir des guerres civiles sous Louis XIII et sous la minorité de Louis XIV. Comme il était de la religion réformée, professée par une minorité dans la juridiction du Mas, il eut aussi de ce fait à subir de grandes épreuves.

G. T.

Remarques du temps que je prins les armes.

Le vingtiesme du mois de décembre mil six cens quinze, je m'en alis à la guerre avec ledict seigneur de Montaignac et demeurasmes au dict Montaignac en garnison quelque temps. J'emmené le cheval que j'avois heu et acheté du dict Bailharguet avec ung autre que j'ey prins de mon dict beau père pour la somme de soixante quinze livres, laquelle m'a été contée avec d'autres sommes que je prins de luy, desquelles je luy ay baillé quitance, comme il sera remarqué cy après et menés avec moy un valet pour penser mes chevaux et Jean mon laquay. De Lorman.

Estat de mes afferes en l'année 1616. Voyage faict par moy en Périgord, suivant l'armée avec Monsieur Montaignac.

Le dixiesme du mois de jenvier mil six cens seize, nous partismes de Montaignac au nombre de vingt ou vingt cinq et, désirant d'aler joindre l'armée quy estoit en Périgord. Monsieur Montaignac donna rendez-vous à Frelier avec ses gens au port de Thoneins où nous fismes notre rencontre, et dis adieu à mon père quy estoit exilé au dict Thoneins à cause du pétardement quy se fist au Mas après mon despart; et, après avoir marché plusieurs journées, nous eusses (*sic*) vent que l'armée estoit le long de la rivière de Larle[1] vers Mussidan, où nous prîmes voye et trovasmes qu'elle estoit campée devant l'abeye de Sourzac[2], mais le jour mesmes que nous arivasmes ceus de dedans entrèrent en capitulation et sortirent vie save. Monsieur de Périgal eust charge d'y entrer avec ses gens, ce qu'il fist de là en hors; le landemain nous marchasmes toute la nuict et passames vers les dix heures de nuit dans Bregerac, esclérés des flambeaux quy estoit le long de la rue aux fenestres, et nous en alasmes à Founroque, où nous trouvasmes une églize ou il y avoit une partie du régiment de monsieur le marquis de Lausun et jusques au nombre de deux cens cinq hommes quy se deffendirent estants attaques

---

[1] On lit bien Larle, nom de rivière inconnu. Mussidan est sur la rivière de Lisle.

[2] Il y avait dans cette localité un prieuré et non une abbaye.

feurieusement despuis la pointe de jour jusques au soir qu'ils feurent contreints de sortir à discrétion. Le capitaine Pompin quy y comendoit feust pendeu par le commandement de monsieur Pardaillan. De là nous feusmes la nuit après à Saint-Justin, où le reste du régiment du dict marquis estoit et, après avoir cerné le fort, monsieur de Théaubon donna avec ses gens quy fist fort... et repoussa jusques dedans le fort ceux qui soutenoit une barriquade par laquelle le dict sieur avoit donné, lesquels aussy enfin voyant une pièce de baterie quy feust menée sur le midy par monsieur de Panissant feurent contraints de se rendre à discrétion ; et Genèvrié, quy estoit le capitaine de ceux quy estoit dedans sachant que ses gens estoit attaqués s'en vint pour se jecter dedans le fort et passa deux corps de garde ; mais il feust prins et n'eût moyen d'entrer dedans. Il portoit de la poudre et quelques mosquetz. De là nous feusmes à une esglize ou il y avoit quelque petite compaignie quy ne fist point de résistance mais sortirent aussy à discrétion, et la dicte esglize, ensemble ce quy estoit dedans, avec la despouille des soldatz feust mize au pillage.

De là nous feusmes à Beaumont, où le marquis de Boissières commandoit et sans résistance fist capitulation, où monsieur de Pardaillan entra avec cent chevaux seulement et y lessa pour commander le dict marquis.

Après nous repassames la Dourdoigne et, ayant roulté quelque temps parmy les chataigniers de Périgort, on reçeut à Bregerac nouvelles de la trefve sur laquelle nouvelle chascun demanda son congé et monsieur Rouhan commença dès lors à se résoudre d'aller à Londun, lieu assigné pour traicter de la paix. Ainsy l'armée, quy estoit de quatre ou cinq mille hommes, commença à se dissiper.

Ma prinse au retour de mon voyage de Périgord.

Le matin du dernier jour de la guerre et la trefve devant commencer le lendemain, comme nous ansuivions nostre chemin en ses quartiers, ayant prins congé des chefs de guerre à Bregerac, nous féusmes surprins sur nostre deslogement à un lieu dict au Freugera [1], entre Alemans et Miremond, par le comte Lausun, quy,

[1] Sans doute Forgereau, l. d. inscrit sur la carte de Cassini entre Allemans et Miramont.

nous ayant cerné avec deux ou trois cens hommes, nous fist entrer en composition et nous contraignist de nous rendre et de sortir la vie de tous sauve, tellement que nous feusmes au nombre de huict de prins ; les autres quy estoit logés à un autre logis avec Frélier se sauvèrent, d'autant qu'ils ne feurent point attaqués. Il n'y eust aucun des nostres de tués, hormis deux valetz du sieur Labernardie et un autre quy se brusla dans la grange où nos chevaux estoit ; mais le sieur conte y perdit huict ou dix hommes. De là nous feusmes conduits à Lausun et parce que nous espérions de sortir en eschange, d'autant que M. Pardaillan tenoit beaucoup de prisoniers que nous avions prins à Fonroque et à Saint-Justin, cella feust cause que nous demeurasmes en détention jusques aux Petites Pasques et enfin nous fausit pactiser et payer rençon parce que Saint-Martin, prisonier plus considérable que M. Pardaillan eust, se sava des prisons de Bregerac, après laquelle évasion je fus eslargi sur ma foy par le dict sieur conte pour aller trouver monsieur de Pardaillan quy pendant la trefve s'en estoit veneu en ses quartiers avec deux ou trois mille hommes, ne sachant le dessain qu'il avoit ; toutesfois, ayant passé le Drot, il print Lagarigue, à laquelle prinse il y eust un grand désordre, car il s'y perdist beaucoup de gens d'un costé et d'autre. J'avois charge de le prier de la part de monsieur Montagnac pour faciliter son eslargissement de vouloir redoner la foy qu'il tenoit du sieur Genevrié, lequel ayant été eslargi s'estoit savé soubs l'assurance qu'il avoit donné au dict sieur de Pardaillan de ne bouger d'auprès de luy et de mourir et vivre pour son party, ce qu'il ne me voulsit jamais accorder ; quoy voyant, je m'en feus truver le conte de Labeauguion et le priay de vouloir fere en sorte pour obliger monsieur Montaignac et à nous tous que de vouloir retirer ceste parolle du dict sieur de Pardaillan, car le dict sieur conte avoit en main la querelle du dict sieur de Pardaillan et Lausun pour l'accommoder, ce qu'il me promist de fere par mesme moyen et me pria assurer monsieur Montaignac qu'il affectionneroit cest affere pour l'amour de luy, ce qu'il fist, et en fin il accorda la querelle entre les dicts sieurs, mais il ne peut jamais retirer la foy du dict Genèvrié, tellement que nous eusmes besoin de sortir par autre moyen.

Obligation countre moy pour ma renson en favéur de monsieur Peicalède.

Le troisiesme d'avril mil six cens saize nous demeurasmes d'acord avec le dict sieur Lauzun que moyenant mille escus que nous baillerions faisant sortir les prisoniers que monsieur Pardaillan luy tenoit à Bergerac et les acquitant de la despence qu'ils avoit faict en la prison au dict Brégerac pendant trois mois, estant au nombre de quinze ou saize, qu'il nous congédieroit, à laquelle capitulation et acord estant contraints de condescendre pour nous rédimer de captivité, nous obtismes du dict sieur Pardaillan qu'il relascheroit en nostre faveur les dicts prisoniers, ce qu'ayant obteneu, monsieur Montaignac les fist sortir, paya leur despence, bailla cinq cens escus et fist en sorte qu'il disposa le sieur Labernardie, advocat, un nommé Marchand, de Nérac, Pierre Longuère, fils de Lacave, de Montaignac, et à moy de nous obliger avec luy envers le dict sieur Peicalède en la somme d'autres cinq cens escus qu'il nous presta, scavoir les dits Labernardie et moy cascun pour cinq cens livres et les dits Lacave et Marchant chascun cent livres et luy pour la somme de trois cens livres, laquelle obligation est solidaire entre tous pour toute la susdicte somme, à laquelle clause je ne voulois jamais consentir ny ne l'eusse faict sans la promesse que le dict sieur de Montaignac et Peicalède me firent particulièrement de jamais ne demender ny permectre qu'il me feust demendé autre chose que la dicte somme de cinq cens livres, laquelle avoit esté espécialisée particulièrement pour moy en la dicte obligation, laquelle passée et reteneue par un notaire du dict Lausun duquel je ne scay le nom.

Nous sortismes le jour des Pasques Fleuries.

Députation faicte de moy par ceux de ceste esglise pour aller au synode de Beaulieu en Limozin.

Le huictiesme septembre mil six cens dix sept, ceux de la religion d'este ville, estant encore espars hors de leurs maisons despuis les troubles derniers et recherchant tousiours les moyens pour se metre en repos avec leurs familles dans leur bien, trouverent bon de deputer un homme expres pour aller au sinode de Beaulieu en

Limozin ou il se devoit tenir, pour représenter l'estat pitoyable auquel ceste pauvre esglize désolée estoit réduit à cause de la malice invétérée que les papistes de ce lieu leur tesmoignoit tous les jours, les poursuivants continuellement pour le soubçon qu'ils avoit que ceux de lad. religion feussent intelligents à ceste entreprise et par ce moyen ils demeuroit privés de la jouissance paisible de leurs biens, souffrant beaucoup de misère et de calamité en leur exil, ensemble pour fere voir le pitoyable et calamiteux naufrage que ceste esglize s'en alloit fere sy elle ne recevoit une assistance subite et extraordinaire du corps desd. esglizes tant de deniers pour subvenir et frayer au procès qu'ils avoit en cour contre les habitans catholiques de lad. ville pour raison du partage faict sur leur différant en la chambre de Nérac, que d'autres faveurs que lesd. esglizes leur pouvoit eslargir gratuitement, comme aussy pour prier l'assemblée de leur donner et engager un pasteur pour les servir après leur restablissement et de leur donner quelque portion de l'argent et bénéficence du Roy pour les aider à payer les gages qu'ilz avoit acoustumé de donner à leurs pasteurs. Et, à ses fins je feus député et prié de fere le voyage, ce que je fis en compagnie de Sere, entien de Caumont, ou, estant arrivés, je representay ce que dessus; et feust ordonné pour l'assistance de lad. esglize que une collecte seroit faite par toutes les esglises de ceste province et que l'argent qui se ramasseroit seroit employé aux afferes desd. habitans de la religion; ensemble me feust octroyé deux portions des deniers du Roy ayant un pasteur actuellement servent quy nous seroit baillé au prochain colloque; et néantmoings pour l'assistance des prisoniers de Bourdeaux que pour mon voyage me feust aussy dors et desja octroyé une portion desd. finances, bien qu'il ne soit pas couché dans l'acte du sinode; et de plus feust aussy ordonné que le sieur Martin, advocat et conseiller de la province, se chargeroit de nos memoires pour en parler au Roy et aux députés généraux estant député desd. esglizes pour aller fere quelques plaintes et suplications au Roy. L'acte de ma députation est dud. jour et ay signé Dupré, Bacoue, Lestrade, Digon, Olivier, Lauga, Basset et autres et l'acte du synode du tretziesme dud. mois et ay signé de Pineau et de Laveran. Je receus pour fere led. voyage la somme de 27 livres du sieur Bacoue et un pistolet de Jean Olivier, marchand, de laquelle je despensis en mond. voyage la somme de 22 livres 12 sols seulement et me suis gardé le reste tant pour cinq livres que j'avois fourni l'esglize lors qu'elle me députa à Bourdeaux pour aller fere homolo-

guer au Roy quy y estoit lors arrivé l'accord quy avoict esté faict entre le sieur de Calonges et lesd. catholiques de ceste ville que pour traire quartz d'escu que led Bacoue me devoit d'espèces advancées à Nérac pour nostre procès de la cancellation de mon oblige.

Desbordement de la rivière de Garone.

Le huictiesme de janvier aud. an [1618] la rivière de Garone sortit en telle abondance qu'on disoit ne l'avoir jamais veue sy haute, et dura l'inundation quatre jours; elle aporta beaucoup de domage tant aux terres quy estoit sesmées qu'au bestial, quy se perdoit et noyoit, et aux maisons dont y en eust plusieurs quy feurent par sa force et violance renversées, ou plusieurs personnes se perdirent. Elle monta de quatre pans plus que jamais elle n'avoit fait, tellement que du cousté de della en la jurisdiction de la presant ville il n'y paroissoit rien de terre; tout estoit couvert et inundé, ce quy ne c'estoit jamais veu ny ouy dire, comme les plus vieux de se temps le reportoit.

Persécutions nouvelles par les habitans catholiques du Mas contre ceux de la religion.

Ceux de la religion de ce lieu estant acablés des longues et véhémentes persécutions qu'ils avoit receu des habitans catholiques despuis le commencement des guerres civilles dernières, enfin sur le partage quy intervint en la cour et chambre de Nérac pour leur rétablissement qu'ils demandoit... le roy, par une declaration spécialle, imposa scilance aux habitans catholiques dudit lieu et assoupit la mémoire des choses quy c'estoit passées entre lesdits habitans pendant lesdits mouvemens et ordona que ceux de ladite religion seroit restablis en leurs maisons et familles, ensemble l'exercice de lad. religion comme ils estoit auparavant lesdits mouvemens, laquelle déclaration est du 21 décembre 1617, quy a estée enregistrée et vériffiée au parlement de Bourdeaux, comme appert de l'arest sur ce donné du 10 mars 1618 et en la chambre de Nérac le 30 dudit mois de mars an susdit 1618, en verteu de laquelle déclaration et enregistrement ceux de la dite religion estant privés du libre exercice

d'icelle et n'ayant point de pasteur se seroit assemblés en la maison de Ducournau à Saint-Martin le... avril 1618 (en ceste assemblée Céré et moy nous y trouvasmes), pour (en consequence de l'acte que j'aportay du synode de Beaulieu députer quelqu'un au colloque de Moncrabeau, quy se tenoit le... dudit mois d'avril) estre pourveus d'un pasteur, ce quy auroit esté faict, et, à ses fins, le sieur Bacoue député, lequel estant revenu dudit colloque avec le sieur Beloy quy nous auroit esté baillé pour pasteur, nous auroit priés à tous et à moy par lettre particulière de nous trouver le lendemain après son arrivée quy estoit le premier de may de ladite année à sa maison de Lacoste au della la rivière de Garone, ce que je fis avec une quinzaine de ceux de ladite religion (Céré n'estoit point en ceste assemblée), où étant, après que ledit Bacoue eust desduit l'effaict de sa députation, il feust arresté que j'estois député pour aller le dimanche après à Caumont au concistoire de la part de l'esglise du Mas pour traicter avec les entiens suivant nos entiens règlements de l'entretement dudit sieur pasteur, desquelles assemblées, mesmement de celle quy avoit esté teneue chez ledit Bacoue ledit premier jour de may les catholiques prindrent prétexte pour continuer leurs persécutions et firent informer contre nous par authorité de la cour soubs couleur que le roy avoit deffendeu en ce temps la toutes assemblées illicites à ceux de la religion et especiallement l'assemblée du cercle quy se devoit tenir ledit premier jour de may de ladite année dans la ville de Castetgeloux, ou ceux de ladite assemblée c'estant présentés ils feurent refusés par les conseuls à cause des deffences et arestz de Bourdeaux et chambre de Nérac sur ce donés et à eux signiffiés, tellement que, soubz ce prétexte que ceste assamblée avoit esté reffuzée ce jour à Castetgeloux, lesdits habitans catholiques du Mas, présuposant que c'estoit celle là, l'auroit donné à entendre audit parlement et au sieur Argilmont comme ayant esté faicte en la terre de M. le comte de S. Paul, lequel fit dès aussy tost metre ledit Bacoue, Mérac et Lagahusère, entiens de Caumont, dans la prison et le parlement députa ung huissier pour informer, quy ouyt dix ou douze tesmoings déposant fausement. Cependant je feus député à Nérac pour présenter requeste en la chambre affin de fere eslargir desdites prisons lesdits Bacoue, Mérac et Lagaguzère, ce que j'obtins le lendemain que je feus arrivé, et, pour signifier arest audit sieur Argilemont, j'emmenay toute la nuict Bernatou, huissier de ladite chambre à ce député, le tout avec grand diligence, craignant qu'ils ne l'eussent conduits à Bourdeaux, ou, je croy, selon l'aparance des

choses pour lors qu'ils feussent esté mal traictés. Cependant le pays estant tout allarmé de cestte assemblée qui se devoit tenir à Casteljaloux et soubs la fausse impression que nos ennemis avoit donnée tant audit parlement qu'à Monsieur Roquelaure, ledit sieur Roquelaure m'escrivit une lettre pour l'aller trouver à Bourdeaux affin de l'esclercir de cest affere, où je feus par l'advis de ceux de ceste esglise et concistoire de Thonains, ou estant je feus trouver Monsieur Pinière(?) et Cameron, ministres, quy, ayant assemblé quelques uns du consistoire, trouvoit fort estrange de ce que j'estois allé là sachant que ledit parlement estoit animé contre nous et estoit résoleus de m'en fere retourner sans parler à mon dit seigneur maistre, leur représentay nostre ignoscence, et, me voyant résoleu à rendre compte de ceste assemblée, s'en vindrent avec moy trouver ledit seigneur au château du Ha où je luy récitay l'affere de mesme façon qu'il c'estoit passé et me remit à l'aprés disnée, où m'estant rendu je truvay monsieur le président Lalane quy informa particulièrement de ceste assemblée, et je recogneus fort bien qu'il en parloit de passion, comme ayant receu une fausse impression, croyant ce quy résultoit d'une fause information qu'il avoit veue, tellement que poursuyvant d'estre conjédié de mondit seigneur, je feus aresté encore jusques au lendemain que je feus adverty par un gentilhomme que le parlement alloit décréter lesdites informations de prinse de corps, ce quy m'occasiona d'aller trouver monsieur le baron de Monferran pour scavoir dudit seigneur de Roquelaure si j'estois assuré audit Bourdeaux sur sa lettre, quy lui respondit qu'aprés la sortie du palais il luy scauroit dire la vérité et résolution quy se prendroit en cest affere, ce qu'il fist et luy dit que je m'en alasse sans le voir, car sy j'estois rencontré on me feroit du desplaisir à cause que ledit parlement avoit se matin décrété lesdites information ; ce que m'ayant faict scavoir je m'en partis le plus secrètement que je peux et, estant arivé en ville, je fis entendre à tous ceu de lad. religion l'efaict de mon voyage et, voyant que les afferes aloit mal pour nous, il faleut quitter nos maisons et nous retirer à Thoneins pour ne tomber à la discrétion de nos ennemis, où nous estant retirés nous feusmes en corps nous présenter aux pieds de la cour et chambre dudit Nérac ou désia nous nous estions pourveus en cest affere ; ce néantmoings le parlement ne laisse de passer oultre et octroyer deffauts à faute de nous représenter au préjudice des arests de la chambre, présidant M. Pichon, portant injonction et déclaration de paines contre le greffier de Bourdeaux à faute d'aporter lesd. informations et pro-

cédures, tellement qu'estants constraincts et sy fort pressés, nous résolumes d'envoyer en cour pour obtenir une interdiction contre led. parlement, ou je feus député par acte du 20 juillet 1618, ou estant arrivé je truvay que le Roy estoit à Saint-Germain-en-Laye où je feus le lendemain et, ayant trouvé les députés généraux ils me dirent que mon arest estoit donné ce quy estoit vray ; mais il le fausit fere corriger apres qu'il feust expédié, d'autant que messieurs les députés ne c'estoit point advisé de deux manques quy y estoit et la correction feust plus fâcheuse et difficile que l'arest mesme tellement que la sollicitation et tracas que je fis en cet affere me rendist tellement mal que je demeurois six sepmaines extrêmement malade presque hors d'espoir d'en relever; ayant heu mon expédition et reveneu en convalescence, je me rendis en ville le 10 octobre de ladite année, ou je trouvai que Monseigneur du Maine[1] avoit remis ceux de ladite religion en la ville avec l'exercice de la religion et nous sursoyant aux poursuites d'une part et d'autre pour raison desdites assemblées, comme apert de l'acte du restablissement faict par Boyvin, archer des gardes du corps de mondit seigneur, du 25 septembre audit an, estant reveneu et rendeu conte de mon voyage et députation, je feus autrefois deputé vers mondit seigneur du Mayne sur le trouble et empeschement que les conseuls nous aportarent à ce que l'exercice de ladite religion ne feust continué en la maison du capitaine Dupré où il avoit esté commencé, ensemble pour fere voir à mondit seigneur l'arest que j'avois apporté du conseil touchant l'interdiction dudit parlement pour l'affere desdites assemblées quy

[1] Nota que Monseigneur le duc de Mayene, ayant heu du roy le gouvernement de ceste province de Guiene, sy en vint acompagné de deux cens gentilhomes et je manquis à mon voyage en cour de le rencontrer à Poitiers d'un jour, car il passa le 26 dudit mois de juillet et moy le 27 du mesme mois ; et de là il print la voye de la poste vers Bourdeaux et je m'en allois par la voye du messager, tellement qu'il arriva audit Bourdeaux vers la fin dudit mois de juillet et estant en la province il fist ledit restablissement et logea sa compagnie dans la présent ville le 17 septembre, quy y demeura jusques au 10 octobre de ladite année, mesmes Monsieur de Tianges, quy estoit lieutenant de ladite compaignie, demeura malade de la fièvre chez madesmoiselle Duduc jusques au 25 novembre qu'il s'en alla à Bourdeaux estant encore fort mal. Ceste compagnie fist quelque petit ravage en ville mais non pas sy grand qu'elle fesoit ailleurs où elle passoit.

estoit du 28 juillet 1618 et pour plusieurs autres choses quy estoit portées par acte de mon envoy et mémoires.

Signes au ciel.

Le 28 octobre audit an il pareut un grand signe au ciel en forme de demy cercle de couleur rouge et bluastre ; ledit signe pareut tous les matins continuellement jusques au 8 du mois de nouvembre, et, comme ce signe disparut, il y en eust un autre en forme d'estoille ayant une longue queue, l'estoille en bas vers l'orient et le crain en haut vers l'occident, quy pareust une fois bluastre et autreffois blanche, l'estoille fort brillante et son crain long démesurément. Elle a duré jusques à presant 14 décembre depuis le 8 novembre et continue encore à paraistre tous les matins deux ou trois heures avant le jour. Tous les deux signes venoit de vers l'orient et tendoit au couchant et disparoissoit à mesure que le jour se levoit. Le 18 de décembre ladite estoille commencea à se lever sur la minuit et apareut au contraire qu'elle n'avoit acoustumé ayant son crain en bas vers l'oriant et l'estoille vers l'occidant, elle paroist de mesme coleur que de costume. Le 26 dudit mois de décembre ladite estoille dispareut et n'a esté veue despuis, tellement qu'il fist un extrèmement beau temps jusques au quatorziesme février suivant sans nulle pluye ce que ceux de ce temps disent n'avoir jamais veu en ceste saizon et croyoit ou que c'estoit un effaict de ceste comète.

A suite de ce beau temps monseigneur le duc du Mayne, gouverneur pour le roy en Guiene, ayant prins les canons quy estoit au chasteau du Ha à Bourdeaux que monseigneur Roquelaure tenoit, luy voulsit aussy avoir ceux qu'il avoit au chasteau de La Réolle, mais M. de Roquelaure y envoya dans ledit chateau cent ou six vingts hommes pour résister contre mon dit seigneur de Mayene, lequel fist levée de quelques gens et les envoya dans la ville de La Réolle et entre autres monsieur d'Argillimont quy y feust employé et emmena d'este ville les cousins Royaumes, fraires, le vieux et le jeune, Lavissière fils, Baqué, gendre de Lavissière, Laurichesse, Bernard Denduran et quelques autres. Monsieur Fabas, monsieur le conte Lauzun, monsieur Baraud tenoit le parti de mon dit seigneur, mais on tenoit que le party de monsieur Roquelaure auroit esté plus fort, car monsieur de Pardaillan, Castetnau, Lavauguyon et autres grands

seigneurs du haut pays et Languedoc le désiroit servir ; mais enfin ils s'acordarent le 21 février 1619 que ceux du château sortirent avec leurs espées simplement au milieu des autres quy estoit le long de la reue rangés en armes et le mesme jour mondit seigneur entra dans le château et estant sorty alla coucher à Marmande pour se rendre le 24 dudit mois à Agen tenir les estats qu'il y avoit convoqués.

1619. *Esvazion de la reyne mère de Blois où elle avoit esté reléguée.*

Le roy Louis XIII à presant regnant ayant relégué la reyne sa mère en la ville de Blois après qu'il eust faict tuer le marquis d'Ancre et emprisoné monsieur le prince de Condé, où elle ayant demeuré près de deux ans, en fin par le moyen de ses amis et espécialement de monsieur d'Espernon, elle auroict faict une ligue pour se fere rédimer de sa détention et de faict monsieur d'Espernon ayant receu quelque mescontentement de sa Magesté se seroit retiré à Mais où ayant demeuré sept ou huict mois enfin un jour à l'improviste, sans la permission et congé de sa magesté, il s'en seroit allé à Angoulesme où estant, pour fere éclore son dessain, il auroit envoyé enlever ladite reyne mère du chasteau de Bloys où sa magesté l'avoit envoyée pour n'en partir sans son commandement et, ayant faict ceste exécution de nuit, l'auroit emmenée à Loches et de là dans Angoulesme. Sa magesté, aigri de cest affront et résoleu d'en avoir raison, auroit envoyé en ceste province des comissions à Monseigneur le duc de Mayene, son lieutenant, pour fere trois régiments et, peu de temps après, on auroit encore envoyé quelques autres pour grossir ses gens. Ses afferes se sont passés puis le 23 février que la reyne sortit jusques à ce jour 25 du mois de mars de l'année susdite, tellement que les troupes n'atendent que le mandement de monseigneur du Mayne pour se rendre où sa magesté luy mandera.

Ls 2 avril en ladite année monsieur Pardaillan Boisse, quy estoit aux mauvaises grâces de mondit seigneur du Mayne, ayant receu mandement de le voir de sa Magesté et mondit seigneur de le recevoir, s'entrevirent à Aiguillon le susdit jour où monsieur de Pardaillan l'alla truver, lequel feust grandement caressé de mondit seigneur quy lui promit que des premières commissions qu'il auroit de sa magesté il luy en feroit part et à ses amis, et ce dit jour il partit d'Eguilhon par eau pour s'en dessendre à Bourdeaux. Monsieur de Pardai-

lhan, suivy de cinquante gentilshomes, l'acompaigna jusques à Thonains où je feus deputé par ceux de la religion de ceste ville avec M: Jean Basset fils pour aller faire la révérance de leur part à mondit seigneur du Mayne, ce que je fis, et mis audit Thonains dans un bateau avec les conseuls dudit lieu et dès aussy tost qu'ils luy eurent parlé je le saluay et lui fis entendre quelques plaintes que j'avois à luy fere contre maistre Anthoine, prieur de ceste ville à cause de quelques poursuites qu'il nous faisoit au Parlement de Bourdeaux pour nous empescher l'exercice de la religion et sur la détantion que le parlement nous faisoit d'une interdiction que j'avois obteneue en cour, le tout au préjudice du restablissement que mon dit seigneur avoit faict auparavant de l'exercice de ladite religion en ceste ville, tellement qu'après luy avoir longuement parlé il me promit que l'alant truver à Bourdeaux il feroit entendre la dite comission et aresteroit la poursuite du prieur, et me donna toute sorte de contentement.

Le mercredi 3 avril la compaignie de monsieur Comarque passa devant ceste ville et s'en alla loger à Lagruère. Le 4 dudit mois au susdit la compaignie de monsieur Malevirade logea à Sainct Martin... et le 7 desdits mois et an les compaignies du sieur Marin et Autièges passarent devant ceste ville et sont descendeues suivant les autres ; et le 8 dudit mois le régiment de monsieur de Moncaup logea en ceste juridiction. Ledit sieur Moncaup logea et fit sa baricade en nostre metérie à Sainct-Martin et demeura jusques au lendemain matin qu'il deslogea et passa la rivière en ceste ville et s'alla loger au della es paroisses de ceste juridiction et y demeura deux jours.

Le dixiesme desdits mois et an la compaignie de monsieur de Monbrun, capitaine au régiment de Guiene, passa devant ceste ville avec son lieutenant et son enseigne qui estoict monsieur Betbeze, fils aisné de monsieur Dupuy, seigneur de Montaignac ; c'estoit la plus belle compaignie quy ayt passée en ce lieu, compozée de trente cadets et de quatre-vingts dix autres honestes hommes bien couverts, et allarent prendre leurs armes à Marmande où monsieur de Monpezat estoit.

Le treize dudit mois audit an la compaignie de monsieur de Lupé, capitaine au régiment de Guiene, passa aussy devant ceste ville, composée de quatre-vingt-cinq hommes seulement, et, le quatorziesme, monsieur Lagraula, lieutenant de la compaignie de monsieur Roquelaure passa avec trente-cinq ou quarante chevaux. Peu après les troupes de mondit seigneur marchèrent vers Angoulesme où

mon dit seigneur estant arrivé, le roy apesa tous les désordres par une bonne et ferme paix qu'il donna à ses subiects. Toutes les troupes étant congédiées se retirarent vers la fin du mois de may ensuivant de la mesme année, sans coup férir.

Députation faicte de moy par l'esglise du Mas en l'assemblée mixte et synodalle à Clairac.

Le mardy vingt septiesme aoust audit an (1619) je partis d'este ville en compaignie de monsieur Belloy et de Basset, entien de ceste esglize, pour me truver en l'assemblée mixte et synodalle quy se tenoit à Clairac suivant la deputation faicte par l'esglise de moy, où je demeuris avec lesdits sieurs despuis ledit jour 27 aoust jusques au 5 septembre suivant, que sont neuf jours et payés pour ma despence, à raison de vingt sols, par jour neuf livres; pour le louage d'un cheval pour m'en revenir, un quart d'escu ; de plus j'avois baillé à un batelier que j'avois aresté pour m'aporter en ville m'estant truvé mal, une pièce de dix sols, revenant en tout à la somme de dix livres six sols, et huict que l'esglize me doit rembourser.

(*A suivre.*)

POÉSIE

LA FIN DE CARTHAGE

Enfin Rome a dompté l'orgueilleuse Carthage
Et la riche cité, qui mirait dans son port
Ses palais somptueux, ses flottes et son fort,
Etend ses murs ruinés sur un champ de carnage.

Six jours, six nuits durant, combattant avec rage,
Asdrubal a lutté ; mais, trahi par le sort,
Sous le ciel assombri voyant planer la mort,
Aux genoux du vainqueur il tombe sans courage.

Au sommet de Byrsa, dans le temple d'Eschmoun,
Debout sur la terrasse où mugit le simoun,
Sa femme au cœur altier que la fureur enflamme,

Sous ses lourds ornements sentant rougir son front,
Lance ses deux enfants dans l'édifice en flamme
Et s'y jette après eux pour cacher son affront.

L. DE BOSREDON.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Les Maisons d'Henry IV dans les Landes de Gascogne et d'Albret, par Alexandre Nicolaï[1].

Henri IV, le prince aimable et simple, le politique génial, le causeur étincelant, le héros épique, l'amoureux légendaire! Quel nom plus magique sur la couverture d'un volume, et quelle figure plus attrayante ? Comment ne pas faire bon accueil « au seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire » ? En ce qui le touche la curiosité n'est jamais assouvie, l'intérêt n'est jamais épuisé, surtout lorsqu'il s'agit de la partie de sa vie qui précède son avènement au trône de France.

En effet, bien qu'on ne puisse nombrer les volumes, pièces de théâtre, brochures, plaquettes, articles qui la concernent, la jeunesse du roi Henri, plus aventureuse et plus variée que le roman le plus inventif, la jeunesse du roi Henri est peu connue et mal connue ; et il nous souvient de ce que nous en disait un jour notre ami Tholin : « Quelle belle histoire ce serait à écrire pour quelqu'un qui pourrait lui consacrer dix années de sa vie ! »

Il disait vrai. Et cependant, si dix ans sont beaucoup dans la vie d'un homme, peut être encore ne serait-ce point assez pour un tel

[1] Il a été tiré de cet ouvrage 40 exemplaires illustrés de 34 gravures dans le texte et accompagnés d'un carton contenant chacun un dessin original et 8 planches photographiées donnant : 1° 4 portraits d'Henri IV ; 2° le portrait de Jeanne d'Albret ; 3° les tours de Barbaste ; 4° le Prieuré de Durance ; 5° la reproduction d'une vieille gravure représentant l'aventure d'Henri IV et du charbonnier de Capchicot. — Chaque exemplaire du prix de 10 fr., est numéroté et signé. Feret et fils, libraires, 15, Cours de l'Intendance, Bordeaux.

sujet. Mais aussi en quelle société étrange et spirituelle, imposante et austère, brillante et gracieuse ne vivrait-on pas, dans la demeure patriarcale et folâtre du bon roi Henri d'Albret, dans l'intérieur puritain de la reine Jeanne et à la cour splendide des derniers Valois !

Quelle foule ondoyante et diaprée que ces poètes et ces ministres, ces magistrats et ces moines, ces mignons et ces capitaines, sans compter ces femmes aussi séduisantes dans les cabanes des Landes et les parcs de la Baïse que dans les bals de Nérac et les fêtes de Fontainebleau ! Aussi, avec de tels acteurs, que de mystères, que de haines, que d'amours, que de poésie, que de folies, que de chasses, que de coups d'épée, que de sièges, que de batailles, que de politique, que de grands évènements ! Et dans quel décor : d'abord les vallées riantes, les gaves bondissants, les pics neigeux des Pyrénées; ici les bois ombreux, les steppes parfumées de l'Albret et de l'Armagnac; là-bas, les méandres de la Seine, les terrasses de Saint-Germain, les galeries du Louvre !

L'historien en tous cas, aura lourde tâche. Mais si l'architecte qui doit élever l'édifice n'a point encore paru, il n'en est que plus juste d'accueillir favorablement ceux qui, peu à peu, réunissent les matériaux de la constrnction. Or c'est une pierre toute taillée que nous apporte aujourd'hui M. Nicolaï.

Ce qu'il nous décrit, c'est une partie du décor ; et son but est de nous faire connaître non point les maisons mêmes ayant appartenu à Henri IV ou plus exactement à Henri de Navarre, mais bien les métairies, pavillons, gentilhommières ou castels dans lesquels, en ses courses de jeunesse à travers la Gascogne ou l'Albret, l'infatigable prince, pour cause de guerre, de chasse ou d'amour, s'abrita, mangea, but ou séjourna. La description archéologique de ces *maisons* paraît avoir surtout préoccupé l'auteur ; mais il n'a pu s'empêcher de glisser souvent dans l'anecdote historique. La pente était riante et, s'il rappelle parfois des historiettes connues, elles viennent si bien à point et sont si aimablement contées qu'on est tenté de se féliciter de la digression.

Les premières *maisons* où nous mène M. Nicolaï sont de simples métairies de Damazan et de Figuès dont la description constitue certainement une des parties les plus intéressantes et les plus neuves du travail. Il y a là, en effet, une reconstitution bien étudiée de l'habitation rurale aisée du XVIe siècle en Agenais, qui fixe comme construction, distribution et mobilier, un type de demeure non dépourvu d'art et d'originalité, mais qui, malheureusement, tend à dis-

paraître du sol en raison de sa modestie même. En cherchant un peu cependant, les artistes et les archéologues pourraient encore trouver dans le Lot-et-Garonne nombre de bâtiments ruraux, granges et surtout pigeonniers dont la conception pittoresque et l'exécution gracieuse mériteraient d'être conservées par le dessin.

M. Nicolaï nous promène ensuite dans les curieuses rues du vieux Calteljaloux ; avec lui nous pénétrons dans la maison des Brocas si riche en son délabrement sous les médaillons princiers qui ornent sa cour intérieure et toute fière encore d'avoir logé trois rois. Puis voici le château de Malvirade près duquel huguenots et catholiques s'écharpèrent dans un de ces corps à corps furieux où, aveuglés par la haine de parti, parents et amis se ruaient les uns contre les autres. Voici la Tour d'Avance et la Tour Neuve,ces donjons étranges, massifs, solitaires, perdus dans la rase campagne, rudes et solides témoins de stratégies disparues et de luttes oubliées. Voici Capchicot, le manoir du charbonnier philosophe et de la charbonnière fûtée, si pimpante en cotillon court, lesquels firent souche d'honnêtes gens, en dépit du qu'en dira-t-on.

Puis la course à travers pays nous amène aux Tours de Barbaste, aux « Quatre-Sœurs » si hardiment campées sur la Gélise pour défendre le moulin caché dans leurs flancs, lequel moulin, depuis, leur a bien rendu la pareille. Créneaux, archères et machicoulis ne sont plus en effet d'un usage courant, et l'esprit pratique de notre siècle eût mis, comme bien d'autres, à engraver les routes les vieux moëllons du château, si son abri n'eut été utile à la meule et ses voûtes propices à la conservation de la farine. Force meuniers dont le temps a rongé la mémoire se sont succédés dans le moulin ; un seul survit et survivra. Vous l'avez nommé : c'est le roi Henri, le fameux « mouliey de las tous de Barbasto », à qui ce titre modeste (lisez la légende) sauva la vie et fit perdre un baiser.

Enfin, après ces randonnées dans l'Albret, nous nous reposons à Durance. Durance : forêt, bastide et prieuré, l'un des asiles intimes préférés d'Henri de Navarre, a fourni à M. Nicolaï quelques-unes de ses meilleures pages. Sa description et sa délimitation du parc créé par Antoine de Bourbon sont un excellent morceau de topographie historique. Nous ne regrettons qu'une chose, c'est que notre guide n'ait pas eu le loisir, au risque d'un hors-d'œuvre, de nous dépeindre, d'après les sources, une des chasses du « reyot », veneur émérite, formé qu'il avait été à l'école de Charles IX, auteur classique en la matière.

En revanche nous assistons, à l'aube, à l'arrivée inopinée du bon prince dans sa bastide tapie au milieu des bois ; et nous avons quelque droit d'y pénétrer à sa suite, car, par une donation intelligente, la porte en appartient aujourd'hui à notre Société des Sciences, Lettres et Arts. Le son du cor a mis en émoi la population et c'est au milieu des saluts, des révérences et des sourires que le roi arrive au modeste logis qu'est son château de Durance. Il appelle les hommes de leur nom, embrasse les enfants, prend le menton aux fillettes et jette les indestructibles germes de cette popularité unique qui, au même lieu, lui survit de trois siècles, intense comme au premier jour. Il ne faudrait pas croire pourtant, comme on l'a fait quelquefois, qu'il ne devint si populaire qu'en abusant de la familiarité et en se rapprochant du commun par l'allure et le train. Le peuple a toujours aimé le panache et il avait où se satisfaire avec Sa Majesté le roi Henri III de Navarre. Si celui-ci se qualifiait en riant de cadet de Gascogne, il était loin en réalité de faire le « petit compagnon », et il eut été mal venu celui qui ne l'eût point pris pour ce qu'il était, pour un des puissants de l'Europe. Chef des huguenots de France, beau-frère du Roi, premier prince du sang, gouverneur de Guyenne, il ne conservait il est vrai, qu'un lambeau de sa Navarre, mais il était souverain de Béarn et réunissait dans sa main les immenses domaines des Foix, des Armagnac et des Albret, auxquels il faut joindre, sans compter le reste, le Périgord, le Limousin et le Vendômois. C'était en souverain et en souverain fastueux qu'il vivait à Nérac. La reine Margot qui s'y connaissait et qui est peu suspecte d'admiration, déclare que sa cour n'avait rien à envier à celle de France : entourage brillant, gardes écossaise et suisse, vieille garde, chambellans, écuyers, officiers à foison, nains et fous en titre d'office, force dames surtout, la fleur de l'escadron volant; état de maison magnifique, grand luxe d'écurie, de vénerie et de bouche, jardins et volières peuplés d'animaux exotiques, foison de bijoux, de plumes, de belles étoffes, bals continuels, galantes promenades, comédie italienne, jeu endiablé et finalement, pour couronner le tout, si l'on en croit les objurgations désespérées de Duplessis-Mornay, des dettes énormes ! On voit donc que les bûcherons et les brassiers de Durance s'émerveillaient à bon droit quand il arrivait au Béarnais de déjeuner à leur table d'un morceau de choine arrosé de piquette, et que jardinières et charbonnières avaient quelque raison d'apprécier les hommages d'un vert-galant qui oubliait pour elles Le Rebours, Dayelle ou Fosseuse.

Mais outre le petit castel de Durance, il est, non loin de la bastide, un autre lieu, que M. Nicolaï nous montre aussi, sur la foi d'un fragment de lettre assez peu explicite, comme une des *maisons* du roi, c'est la Grange, autrement dit le Prieuré de Durance. Au fond, rien ne s'opposant à ce qu'il dise vrai, nous nous garderons de lui chercher querelle. Nous ne serions point étonné d'ailleurs que son but ait été de nous faire connaître, en tout état de cause, cette curieuse construction monacale et celui qui l'habite après l'avoir sauvée de la ruine, M. l'abbé Dardy. Grâce à cet ecclésiastique artiste et lettré la vieille Grange, jadis chef-lieu d'exploitation agricole, hospice et forteresse, offre encore aux touristes l'attrait de ses défenses, de ses appartements et de sa chapelle, et aux amis le charme de l'hospitalité. Le respectable curé de Durance n'a pas seulement conservé et restauré un spécimen bien rare d'architecture médiévale, il a de plus recueilli avec soin et écrit avec goût les souvenirs légendaires du roi Henri dans la contrée, et de ces souvenirs souvent, comme il nous le dit, M. Nicolaï s'est inspiré.

En résumé, la battue que notre auteur a faite dans l'Albret a été complète et féconde. Il nous promet de la continuer en d'autres pays et de suivre son héros d'étape en étape. Nous en acceptons l'augure, d'autant mieux que M. Nicolaï dessine en même temps qu'il écrit, et que de nombreux dessins faits sur nature éclairent le texte et confirment les descriptions consciencieuses de ses ouvrages en leur donnant le cachet tout spécial de la chose vécue.

FRANCISQUE HABASQUE.

*
* *

Boyer d'Agen. LA ROME DES PAPES SOUS LE PONTIFICAT DE LÉON XIII. — — Paris, Silvestre. Grand in-4° illustré. 1er fascicule.

Qu'il me soit permis d'être infidèle pour une fois à l'itinéraire de mes *Etapes archéologiques en Italie*, pour aller faire à Rome une courte visite préparatoire en prenant pour guide un livre nouveau qui ne m'est pas moins cher par l'auguste sujet dont il traite que par le nom aimé de son auteur.

C'est la *Rome des Papes sous le pontificat de Léon XIII*, par M. Boyer d'Agen, ou du moins c'est le premier fascicule de ce livre qui, nous n'en saurions douter après ce début, sera un des plus beaux qui aient été écrits sur Rome.

Un jugement aussi affirmatif devrait être fortement motivé, et entraînerait une sérieuse étude comparative que nous aimerions à faire, s'il ne nous était interdit de dépasser les limites d'une simple note bibliographique. A défaut, nous devons au lecteur et nous nous devons à nous-même d'établir que ce n'est pas à la légère, et pour le plaisir de louer l'œuvre d'un ami, que nous nous engageons aussi formellement.

Sans doute, nous n'avons pas la prétention d'avoir lu tous les ouvrages consacrés à Rome — la vie d'un homme n'y suffirait pas — mais nous en avons lu notre bonne part, et il n'en est pas un parmi les plus importants dont nous n'ayons vérifié sur place les descriptions et les peintures. C'est peu encore ; posséder la littérature d'un sujet est chose à la portée de toutes les patiences ; par dessus tout il faut être imprégné et comme saturé de ce sujet, il faut l'aimer avec passion.

Chacun de nous a sa patrie d'adoption presque aussi chère que celle d'origine, le pays de ses rêves, La Mecque idéale vers laquelle tournent toujours ses aspirations comme le musulman qui dirige invariablement sa prière vers le pavillon sacré où s'abrite le tombeau du prophète entre la pierre d'Abraham et le puits de Zem-zem. Cette patrie d'adoption, « cette Jérusalem que nous voyons d'en haut » celle vers laquelle s'envolent nos plus chères rêveries et où tendent sans cesse nos nostalgies c'est l'*urbs*, la ville par excellence, la ville aux sept collines, qui, si elle a pu nous désappointer quelque peu tout d'abord, nous a laissé au cœur un souvenir à la fois radieux et poignant qui nous hante sans cesse comme celui d'un Eden natal dont nous aurions été bannis sans espoir de retour.

Quand on a un tel culte pour son idole, on peut délibérément s'abandonner à celui qui la célèbre le mieux, alors qu'on sort tout ému de la lecture de son ouvrage.

M. Boyer est un peintre admirable ; non pas un de ces hollandais minutieux qui ne laissent à décrire aucun des détails placés sous leurs yeux, au besoin renforcés par les bésicles et la loupe, mais en florentin du grand siècle qui, à larges touches expressives et sûres, accentue la ressemblance, dégage le trait significatif, marque la grandeur, fait sentir la poésie, palpiter la vie, apparaître tout ce qui

échappe au regard indécis du profane et même, trop souvent, à ceux qui se croient de la race des dieux. Les pages dans lesquelles il nous fait parcourir les étapes successives des monts bleus de l'Ombrie au dôme de Saint-Pierre, la campagne romaine, la ville elle-même, le bourg, enfin cet incomparable Vatican tout regorgeant de splendeurs et de merveilles, sont belles comme un frontispice de Piranèse en tête de l'œuvre de Michel Ange.

Avec quel inexprimable serrement de cœur ne les avons-nous pas lues ! Comme nous sentions à chaque ligne la poignante impression de revoir les vastes horizons, les monuments et les aspects divers de la ville sans égale !

Les éditeurs ont fait d'ailleurs pour le mieux afin de mettre le contexte graphique, l'illustration, à la hauteur de ce texte étincelant; c'est une justice à leur rendre, une dette de reconnaissance à leur payer. Littéralement prodiguées, les reproductions des vues photographiques de Rome viennent, à chaque paragraphe, souligner de leur irrécusable témoignage les éblouissantes descriptions de l'auteur. La prose si vivante de celui-ci pourrait se passer d'un tel secours, mais cependant quel charme pour le lecteur de pouvoir comparer le document scientifique avec le monument littéraire ! Grâce à ce concours, il peut se faire une idée personnelle, comme s'il avait le bonheur d'entreprendre cette initiation sublime sur les lieux mêmes qu'illumine la grandeur des Césars doublée de celle des pontifes romains.

Ah ! ces héliogravures, pour un fanatique de Rome, quelle joie de les admirer en les confrontant aux radieux souvenirs rapportés de ce fond prédestiné du Latium où le Tibre flavescent roule ses ondes bourbeuses entre les ruines mélancoliques du Palatin et le Vatican où s'étagent des palais que dépasse de toute sa coupole la métropole du monde !

Voici l'*agro romano* où serpente le gigantesque aqueduc de Claude, ondulé comme une hydre colossale et majestueuse, comme une rangée infinie d'arcs triomphaux. Voici les vieilles portes aux nobles pierres auxquelles le temps, *edax rerum*, est venu émousser ses dents insatiables. Voici encore, comme au temps du Poussin, les rues pittoresques où des chevriers nonchalants gardent leur capricieux troupeau à l'angle d'un palais bâti par San Gallo ou bien par Vignola ; les classiques promenades où d'amples vasques de marbre s'arrondissent à l'ombre des pins harmonieux; les palmiers d'Orient qui prospèrent dans un humus formé des poussières de vingt siècles et

au fond duquel on trouverait peut-être les gigantesques ossements d'un éléphant de Pyrrhus; les basiliques majeures resplendissantes de mosaïques comme des églises byzantines, sévères, nobles et pures comme des temples antiques...

Vous souvenez-vous de la comparaison qu'établit Victor Hugo, en une de ses *Orientales*, entre le vainqueur d'Austerlitz et le volcan fumeux qui dresse sa tête colossale au-dessus des collines de la Campanie ? Elle me revient en mémoire en parcourant des yeux cette opulente illustration. De Sant' Onofrio, où dort le Torquato près de l'hémicycle de Philippe de Néri, de la Villa Médicis, toute vibrante des souvenirs de nos plus grands artistes, du Pincio abritant ses blanches statues sous l'inaltérable verdure de ses yeuses, des grands murs ébréchés du Palatin, où le lézard se réchauffe au soleil sur le marbre auguste des maîtres du monde, de partout où l'appareil du photographe s'est posé, apparaît, magnifique et géante, au-dessus des flots de maisons, de palais et d'églises, qui ondule autour des sept collines, la sublime coupole vaticane, telle qu'un Mont-Saint-Michel-au-péril-de-la-mer, sur les vagues en démence de l'océan breton. De tous les points de l'horizon, des grèves d'Ostie, où saint Augustin s'entretint pour la dernière fois avec sainte Monique, et des monts de la Sabine où se cachent les ruines d'Albe-la-longue et du camp de Lars Porsenna, l'éblouissant colosse surgit au-dessus de la vaste plaine, se profile sur le radieux horizon, effleuré au passage par l'aile des vautours qu'interrogeait l'antique Romulus, et concentrant la pensée sur l'auguste vieillard qui depuis dix-huit cents ans préside aux destinées de Rome et de l'Eglise. Car ici, plus que dans les strophes de Hugo, le mont se lie au héros, le colosse plus qu'humain s'identifie au dôme de marbre, qu'il anime, qu'il hante, dont il est l'auteur et la raison d'être : un lien indissoluble les unit. Tout fait converger la pensée vers le grand vieillard au doigt duquel brille l'anneau du pêcheur, comme tout conduit le regard vers la coupole harmonieuse et géante que Michel Ange suspendit dans les airs au-dessus de la chaire de saint Pierre. Il en est dans l'œuvre de M. Boyer comme de cette Rome émouvante qui restera toujours la Ville éternelle, quelle que soit l'étiquette éphémère que la politique y applique un moment. Je ne saurais trouver mieux que cette comparaison pour caractériser ce livre.

Dans son entier, l'ouvrage comprendra quatre parties : le *Conclave de Léon XIII*, une *Journée au Vatican*, la *Rome des Papes* et le *Pontificat de Léon XIII*. Nous ne pouvons parler aujourd'hui que

de la première, celle qui prépare les autres, les explique et motive leur raison d'être.

Supprimez les Souverains Pontifes, que restera-t-il de Rome, sinon un désert hérissé de ruines et de monticules recélant des édifices écroulés, comme celui dont les guerres, les invasions et les sièges ont étendu l'aride manteau sur les plaines fécondes où furent Ninive, Ecbatane, Suze et Babylone ? Assez de barbares et de dévastateurs ont conduit leurs hordes sur le sol sacré du Latium pour justifier cette supposition. Par les Papes, la civilisation antique s'est transfusée dans la nôtre ; d'une main ferme, ils ont pris l'héritage glorieux des Quirites, ils l'ont empêché de tomber en déshérence ; grâce à eux le passé s'est relié au présent et se rattache à l'avenir par une chaine ininterrompue dont les Genséric, les Totila, les Attila, les Robert Guiscard, les Charles-Quint et les généraux de la Révolution n'ont pu briser les anneaux. Le fait étant, — et qui oserait le nier ? — C'est dans l'origine de ces rois pacifiques que doit être logiquement cherché le secret de cette grandeur et de cette pérennité.

Je n'ai pas à me préoccuper ici du côté dogmatique et providentiel de la question ; je m'en tiens à ses côtés purement humains, et il me semble trouver le secret de ce prodige dans le dramatique récit que nous donne M. Boyer, du conclave d'où est sorti, la tiare au front et les clefs de saint Pierre à la main, le grand Pape qui laissera la gloire de son nom à notre siècle finissant. L'éloquente peinture de cette scène si simple à la fois et si grande, en dit plus long que les doctes recueils de tous les écrivains spéciaux, car souvent l'œil du poète voit mieux et plus loin que celui du docteur.

Qu'est-ce qu'un conclave ? Une élection au bulletin secret, une de ces fonctions publiques aujourd'hui banales qui n'intéressent plus guère que les politiciens de profession et les dignes fils de M. Joseph Prud'homme. Transportez cette élection sous la voûte de la Sixtine, appelez-y comme p[illegible] quelques soixante vieillards en robe rouge, chefs d'églises, graves et simples comme les chefs des peuples d'Homère, tous intelligences d'élite, élevés au patriciat des rangs les plus divers de la société par leur piété et leurs mérites ; dites-vous bien qu'ils représentent le monde catholique auquel ils vont donner un souverain, que les yeux de l'univers entier sont tournés vers eux, et que depuis des siècles et des siècles, indéfectiblement, ils sont venus accomplir leur œuvre en dépit de tous les obstacles ; qu'ils l'ont accomplie avec plus d'éclat et de succès au moment où l'on traitait la chose d'impossible et de démodée ; rappelez-vous

enfin que leur vote a donné à l'Eglise un de ces Papes vraiment grands devant lequel tous s'inclinent sans distinction de croyances, et qui n'ayant plus de royaume temporel à gouverner a pris en main les rênes du monde entier. Songez à tout cela, réfléchissez-y mûrement, sans parti pris ; vous reconnaîtrez que, comme grandeur, rien ne peut être comparé aux délibérations de ces soixante vieillards en robe rouge enfermés par une seule clef. Songez que cette majesté indicible augmente par le mode spécial d'intronisation usité pour les Souverains Pontifes, assurant avec le respect de la tradition la bienveillante compréhension de tout ce qui est bon, dans les idées nouvelles, qu'elle explique merveilleusement le vivant miracle de perpétuité et de rénovation que Rome présente depuis que le pouvoir est passé des héritiers de César à ceux du pêcheur de Tibériade.

Plus une impression est forte, plus la source dont elle découle est élevée, plus elle est difficile à exprimer, et nous ne parvenons qu'imparfaitement à rendre dans ces lignes trop hâtives, l'émotion qui nous a saisi en lisant les pages si vivantes et si vibrantes où M. Boyer raconte le conclave de 1878. Pareil à un Michelet chrétien, qui, dans les flots pressés de ses périodes étincelantes et de ses métaphores enthousiastes, ne parvient pas à épuiser la poétique vision dont il est obsédé, comme ces gigantesques prophètes que Michel Ange a ployés au souffle de Jéhovah sur la voûte de la Sixtine d'où ils veillaient hagards avec les sybilles délirantes sur les délibérations du Conclave. Sous la plume de M. Boyer, l'histoire, j'allais dire la peinture, de ce grand évènement s'empreint d'une majesté apocalyptique, la chronique se hausse au niveau de l'épopée, d'une épopée où les détails caractéristiques ont leur place comme dans les poèmes du Mœonide, et où les épisodes naïfs et le rire lui-même interviennent tour à tour comme dans le drame shakspearien.

Nous ne pouvions désirer une plus imposante entrée au monument que dédie notre éminent compatriote à la *Rome des Papes*. Nous pourrons désormais le suivre sans hésitation partout où il voudra nous conduire ; rien ne nous déroutera plus, parce que nous aurons bien compris quelle chose admirable en sa majestueuse simplicité est la transmission des pouvoirs du pape mort au pape vivant, et parce que, au rôle qu'il a rempli dans cette transmission, nous avons pu discerner les principaux traits de ce grand camerlingue qui, sous la tiare de Léon XIII, allait concentrer le courage de saint Léon, le génie de Grégoire IX et la bonté de Léon XII.

Il faut nous borner à cette caractéristique générale, sans chercher

à l'illustrer par des extraits et par des observations de détail qui ne sauraient trouver place ici ; qu'il nous soit permis toutefois de louer la partie matérielle de ce livre doublement beau par ce que l'auteur y a mis et par le luxe dont les éditeurs l'ont si libéralement revêtu. Quand. pour le tirage définitif, on aura élagué quelques coquilles regrettables, et quand on aura mieux repéré les planches des glyptographies en couleur du portrait initial de Léon XIII et du frontispice, l'œuvre d'art sera entièrement au niveau de l'œuvre littéraire ; actuellement les glyptographies qui accompagnent le texte nous paraissent, dans leur genre, de véritables chefs-d'œuvre : jamais on n'en avait tant donné et de si excellente venue pour un prix aussi minime.

Il nous en coûterait de clore cette note sans signaler tout particulièrement le gracieux frontispice que madame Boyer a exécuté pour le livre de son mari ; un soleil couchant sur San Piétro pris de sous les chênes verts de l'amphithéâtre de Philippe de Néri à Sant'Onofrio, avec, au premier plan, l'écusson pontifical et des attributs divers. C'est une charmante page peinte en tête de belles pages écrites. N'oublions pas que parmi les dames peintres, Mme Boyer Breton marche tout à fait au premier rang et que ses excellents portraits avec sa savoureuse *Cinquantaine de Figaro* de cette année, l'ont, de l'avis des meilleurs juges, placée bien au-dessus du coquet mais frivole petit clan des femmes artistes, pour la classer en bon rang parmi les peintres véritables.

Puisse l'alliance de ces deux beaux talents nous donner longtemps encore d'autres œuvres à applaudir ! Puisse leur succès si mérité répandre quelque baume sur l'incurable plaie que leur a faite au cœur le départ de la chère enfant qui n'est plus là hélas, pour les applaudir de ses mignonnes petites mains !

JULES MOMMÉJA.

La Commission de direction et de gérance : G. THOLIN, O. FALLIÈRES, PH. LAUZUN.



Cliché Philippe LAUZUN

PORTE DE PARIS, COTÉ SUD

(VILLENEUVE-SUR-LOT)

LA FRONDE A VILENEUVE-D'AGENOIS

LE SIÈGE DE CETTE VILLE PAR HENRY DE LORRAINE, COMTE D'HARCOURT, SA LEVÉE, LA REDDITION VOLONTAIRE DES HABITANTS, APRÈS LE TRAITÉ DE PAIX DE BORDEAUX (1652-1653), D'APRÈS DES DOCUMENTS TRÈS RARES OU INÉDITS.

Dès que l'arrêt d'Union du Parlement de Bordeaux avec les Princes (juillet 1650) fut connu dans l'Agenois, il s'y produisit une grande fermentation. La tyrannie du duc d'Epernon était devenue intolérable aux plus pacifiques et aux plus fidèles sujets de l'autorité royale ; aussi, lorsque, le 16 Mai 1651, on apprit, à Agen, la nouvelle du départ de Mazarin et du remplacement du duc d'Epernon dans le gouvernement de la Guyenne par Louis de Bourbon, prince de Condé, la joie fut-elle générale, et on chanta le *Te Deum* dans les églises d'Agen et de Villeneuve.

Mais cette joie ne devait pas être de longue durée. Anne d'Autriche regrettant son premier ministre ne prit, bientôt, aucun soin de cacher qu'elle en désirait et préparait le retour. Le rappel aux affaires de Servien et Le Tellier, ses ennemis, et la crainte d'être arrêté de nouveau, décident Condé à faire encore appel à la guerre civile et, le 22 septembre 1651, il arrive à Bordeaux pour la faire éclater.

Le 6 octobre, M. le Prince vient à Agen, réunit les trois Ordres, et malgré l'opposition de Bernard de Faure, Ier consul, et de ses collègues, obtient du clergé et des magistrats une adhésion à l'arrêt d'Union du Parlement. Cette adhésion précaire souleva, aussitôt, une sédition des partisans de Mazarin, soutenus par de Faure, qui barricadèrent les rues pour empêcher l'entrée des troupes de Condé. Celui-ci, n'ayant pu venir à bout de cette résistance, part d'Agen le

11 octobre et va à Villeneuve réchauffer le zèle de ses partisans[1]. Sauf les nobles des environs, tous les bourgeois et le peuple de la ville et du village de Pujols se rangent du parti de M. le Prince, lui prêtent serment de fidélité[2], et reçoivent de lui, comme gouverneur, M. de Théobon-Pardaillan qui met en garnison dans la place le régiment de cavalerie qui porte son nom.

Le 27 octobre, le Parlement de Bordeaux envoie ses remontrances au Roi; la guerre est déclarée. Henri de Lorraine comte d'Harcourt, général en chef des armées royales, part de Niort le 8 novembre, délivre Cognac le 18, entre à St-Jean d'Angely le 9 janvier 1652, et s'empare de Barbezieux le 15. M. le Prince se replie de St-André de Cubzac sur Libourne, Montpont, Périgueux et Bergerac ou il arrive le 1er février. Il en repart le 11, du même mois, se rend à Libourne le 16, traverse Bordeaux, passe le Lot à Clairac et va rejoindre son frère, le prince de Conti qui occupe Agen et y est menacé par les troupes du marquis de St-Luc[3]. Après un combat heureux devant Miradoux, le 22 février, auquel avaient pris part les dix compagnies du régiment de Théobon venues de Villeneuve sur l'ordre de Conti, M. le Prince est obligé, le 27, de lever le siège de cette petite ville ou s'était enfermé le régiment de Champagne, commandé par M. de Lamothe-Vedel[4].

D'Harcourt, qui avait franchi la Dordogne près de sa source, redescend en Gascogne par Cahors, Montauban, Auvillars et Astaffort; la Garonne le sépare, seule, de Condé retiré à Agen, ville peu sûre pour les Princes. Condé inspecte ses postes de Tonneins, du Mas-d'Agenais, de Marmande, rentre à Agen, en repart le jour des Rameaux[5] après avoir laissé le commandement à son frère Conti, et va rejoindre le gros de son armée à Châtillon-sur-Loing. Trois jours après (27 mars 1652), Conti abandonne, à son tour, la ville d'Agen qui fait sa soumission; et, mal reçu à Clairac, à Aiguillon, à Tonneins, il rentre à Bordeaux, laissant ses lieutenants isolés au milieu

[1] *Revue de l'Agenais*, t. VIII, p. 474. G. Tholin.

[2] « La levée du siège de Villeneuve d'Agenois », par Lanauze. Imp. G. de la Cour, Bourdeaux, 1652. Collection F. de Mazet.

[3] François de Hayes d'Espinay, comte d'Estelan, marquis de St-Luc.

[4] *Relation de la défaite du marquis de St-Luc*. Imp. G. de la Court, Bourdeaux, 1652. Collection F. de Mazet.

[5] *Histoire de Bordeaux*, par dom Devienne, 1771.

de l'envahissement des armées royales. D'Harcourt met ses troupes en quartier à Condom; le colonel Baltazar mène celles de M. le Prince vers Bergerac et Sarlat[1]; Villeneuve, placée entre les deux armées, se prépare à la résistance.

Cette ville n'était pas, comme le dit par erreur le comte de Cosnac dans ses souvenirs du règne de Louis XIV[2], située sur la rive droite du Lot et défendue par un château. Elle était partagée, comme aujourd'hui, par cette rivière, en deux parties, réunies au centre, par un pont. Ses fortifications consistaient en un mur d'enceinte de 10 mètres de haut et de 2 mètres d'épaisseur, plongeant ses assises dans des fossés larges et profonds. Il était bâti en pierres de moyen appareil depuis sa base jusqu'à 2 mètres au-dessus des bords du fossé, et en briques jusqu'aux créneaux. Les portes, surmontées de hautes tours, avaient aussi leurs assises en pierres de moyen appareil jusqu'à la hauteur des remparts, et les tours étaient construites en briques épaisses jusqu'aux machicoulis de leur faîte[3]. L'eau des fossés était alimentée, à droite de la porte de Pujols par le ruisseau de Lies, et à gauche par celui de Ribas, qui se déversaient dans le Lot par deux ravins, à chaque extrémité du mur d'enceinte. Sur la rive droite, les fossés étaient remplis d'eau, à l'est, par un ruisseau venant d'Eysses et de Jolibeau et s'écoulant dans le ravin situé en face du moulin de Gajac; au nord, par le ruisseau de la Roudal (rue Bernard Palissy) venant également d'Eysses; et à l'ouest par le ruisseau de la Rantine qui faisait tourner un petit moulin au-dessus du ravin de la porte de Casseneuil.

Si nous suivons, de l'extérieur, en partant de notre droite l'enceinte de la rive gauche, nous voyons qu'elle s'appuyait à la Tour-Basse bâtie sur les rochers qui bordent la rivière, près d'une fontaine coulant à l'intersection de la rue Basse et de la rue des Pénitents-Blancs (rue de l'Ecluse). Elle allait de là, en ligne droite, vers la tour de la porte d'Agen, formait une légère courbe jusqu'à l'angle sud, reprenait la ligne droite, rencontrait la poterne de la rue Deltreil, la tour de la porte de Pujols, arrivait à l'angle ouest en formant une autre légère courbe, tournait au nord et se dirigeait, après

---

[1] *Histoire de la Guerre de Guyenne par le colonel Baltazar.* Edition Lefèvre, Bordeaux, 1876.

[2] Renouard. Paris, 1872. T. III, p. 371.

[3] *Histoire de Villeneuve*, par F. de Mazet, p. 29.

la tour de la porte du pont Salinié (porte de la rue de l'Observance, aujourd'hui de Bordeaux), vers la tour de la porte St-Etienne, au-delà de laquelle, longeant le ravin de Basterou, elle aboutissait à la tour Puy-Merle[1], placée comme la Tour-Basse, sur les rochers qui bordent le Lot. Ce mur d'enceinte avait un developpement d'environ 1,020 mètres.

A présent, traversons le pont, dont les trois tours fortifiées avaient été démolies, et dont la grande arche, bâtie par les ordres du cardinal de Richelieu, était terminée depuis 1642, et arrivons sur la rive droite, qui est la partie la plus importante de la ville. En suivant, de l'extérieur le mur d'enceinte, nous trouvons à son point de départ, à droite, sur les rochers du rivage, l'emplacement de deux petites tours carrées qui flanquaient le moulin du ruisseau de la Rantine ; puis, à quelques pas, la tour de la porte de Casseneuil. Ensuite, la muraille, arrivée à l'angle nord, filait en ligne droite jusqu'à l'angle est et était percée, sur ce parcours, par la poterne de la rue du Puits-Couleau, par la porte de la tour de Monflanquin (porte de Paris) par celle de la tour d'Estieu, à l'issue de la rue de la Bombe (rue des Girondins) par la poterne de la rue Labay (rue de la Fraternité) et par celle de la rue d'Albert. De là, le rempart, faisant un angle droit, se dirigeait vers la tour de la porte de Penne, et longeant le ravin du ruisseau de Jolibeau à son embouchure, allait s'appuyer contre un lourd bastion en briques construit sur les rochers du Lot et qui s'appelait La Tourrette[2]. Cette partie de l'enceinte avait un développement de 960 mètres.

M. de Theobon, qui avait ramené son régiment de Miradoux à Villeneuve, mit à profit le répit que l'armée royale lui laissait, en prenant ses quartiers aux environs de Condom, pour approvisionner en vivres et en munitions la ville dont Condé lui avait confié la garde ; pour exercer les bourgeois au métier des armes, organiser des compagnies de milice et faire exécuter des travaux de défense. La rive gauche fut laissée en l'état, soutenue qu'elle était par le puissant château et le village fortifié de Pujols[3] qui la dominent du haut

---

[1] Cette tour fut emportée par la crue de 1783.

[2] Plan cavalier du mur de ville dressé par Illac, architecte, 1792. Archives municipales de Villeneuve.

[3] *Essai historique sur la baronnie de Pujols.* Imprimerie Roche 1891, par l'abbé Gerbeau.

d'un coteau, à une distance d'à peine 2,500 mètres. Mais le mur d'enceinte de la rive droite, depuis l'angle nord jusqu'à l'angle est, fut doublé par un retranchement en terre gazonnée terminé, aux deux extrémités, par des bastions en terre, en forme de demi-lune, dont les angles saillants ou éperons ont laissé longtemps leur nom à cette partie des boulevards de Villeneuve. Le peuple, plus intelligent et plus soucieux des vieux souvenirs de la cité que ses mandataires municipaux, appelle encore aujourd'hui, *Espérou*, la promenade plantée sur cet emplacement.

Theobon était donc préparé à toute attaque. Il savait que d'Harcourt, rassuré par la soumission d'Agen, d'Aiguillon, de Clairac, était libre de ses mouvements entre la Garonne et le Lot; et il apprit bientôt que, pour isoler Villeneuve et empêcher l'arrivée des secours que tenterait de lui envoyer le colonel Baltazar posté entre Sarlat et Bergerac, les troupes royales, passant la Garonne à Marmande, avaient occupé Eymet et marchaient sur la ville rebelle, par Villeréal et Monflanquin.

Autant pour aguerrir ses milices bourgeoises que pour reconnaître et gêner les opérations d'avant-garde des ennemis, Théobon n'hésite pas à lancer des colonnes contre les éclaireurs de d'Harcourt.

« Le quatriesme du mois de May, dit une Relation du siège[1], quarante hommes sortirent de Villeneufve bien résolus, conduits par le sr Lassaigne Gentil-Homme de M. de Théobon, et ayant appris qu'il y avoit un corps de garde composé de huict cavaliers qui faisoient de grandes exactions sur le pauvre peuple et obligeoient les paysans à payer des contributions, ils s'y porterent avec tant de vigueur et de succès que de huict qu'ils estoient quatre furent tués sur la place, deux furent pris prisonniers et les deux autres se sauverent avec autant de peur qu'ils s'estoient approchez avec témérité. Ce premier commencement enfla le cœur de ces braves et les fit résoudre à suivre avec passion et zèle tous les ordres de M. le marquis de Théobon. »

» Ce jeune marquis résolut de faire une sortie, ayant donc appris » que l'armée du comte d'Harcourt estoit campée à Eymet et qu'on

[1] Relation de ce qui s'est passé à Villeneufve d'Agennois par les genereux exploicts des bourgeois et habitans de cette ville. Bordeaux, imp. G. de la Court 1652. Collection de F. de Mazet.

» disposait tout ce qui estoit necessaire pour le siége de Villeneufve
» et sachant que le régiment d'Auvergne avoit été envoyé à Monflan-
» quin soit pour faire les approches soit pour lever une somme
» d'argent qu'il avait imposé sur les habitans, il fit scavoir à son de
» trompe qui le voudroit suivre. Aussitost ces braves Bourgeois se
» préparèrent tous pour faire une sortie resolus de mourir ou de
» vaincre tout ce qui se presenteroit. Mais Mr de Theobon ne vou-
» lant pas qu'on abandonnat la ville, il se contenta de prendre avec
» luy 150 hommes et 60 chevaux, il est vrai que quantité de paysans
» le suyvirent qui faisoient tout en nombre tant Bourgeois que
» paysans de 500 hommes qui se rendirent à Monflanquin à dix heu-
» res de nuict. Les ennemis épouvantés de l'arrivée de ces guer-
» riers se jetterent dans la maison du sieur Maubretagne, qui est la
» plus forte de la ville, située au milieu d'une grande Place. Mais ce
» brave marquis destacha quarante Bourgois conduits par le sieur
» de St Estienne natif de Villeneufve pour s'accrocher à la muraille
» d'un autre coté. Il envoya pareil nombre soubs la conduite du
» sieur Laussac capitaine au Regiment de Theobon, après cela les
» paysans s'approcherent pour y mettre le feu, ce qui fut entrepris
» si généreusement que les Ennemys aymèrent mieux se rendre pri-
» sonniers de guerre que de perir avec la ruine de cette maison. Le
» commandant des ennemys qui fut blessé à la joue d'un coup de
» fuzil fut conduit à Villeufve avec cent quatorze prisonniers, ayant
» perdu deux officiers et plusieurs soldats qui se battirent pendant
» trois heures. Dans cette attaque Mr de Theobon n'y a perdu que
» six soldats. »

Mais il fut contraint, après ces brillantes escarmouches, de défendre les abords immédiats de la ville autour de laquelle se concentraient des troupes de plus en plus nombreuses. Tout se préparait, chez l'ennemi, pour l'investissement et le siége de la place. Le 3 juin, Pierre de Pontac, intendant des armées du Roi, ayant installé ses magasins d'approvisionnement à Agen, prend l'arrêté suivant[1] :
« Il est ordonné aux commandans aux portes de la ville d'Agen de
» saysir et arrester touts les habitants de la ville de Villeneufve

[1] Ordonnance de Pierre de Pontac, conseiller du Roy en ses conseils, Premier Président de la Cour des Aydes de Guyenne, Intendant de la Justice, police et finances de l'armée du Roy, commandée par Monseigneur le comte d'Harcourt. Orig. E. E. 62, communiqué par M. Tholin.

» qu'ils trouveront entrans et sortans dans lad. ville d'Agen pour » les conduire à nostre suite et de prester ayde et main forte au » grand prevost de l'armée à quy nous avons donné pareil ordre. »

Le 8 juin, par trois ordonnances[1] datées d'Eymet, d'Harcourt prescrit d'organiser des gardes aux portes de la ville d'Agen et à leurs tours, d'abattre et de raser les demi-lunes commencées au-devant de ces portes ; il assure le maintien du privilège des habitants de la juridiction d'Agen qui sont exempts de toutes contributions anx logements militaires ; il prohibe les levées qui se font par les commandants de place sur la rivière de Garonne, en amont, sous pretexte de l'entretien des garnisons et accorde aux agenais la liberté du commerce, depuis Toulouse jusqu'a leur port.

Le 9 juin, d'Harcourt est encore à Eymet d'ou il déclare rebelle Bacoue, procureur du Roi, à Casteljaloux et ordonne la confiscation de ses biens[2]. Le 10 il se met en route pour Casseneuil avec le gros de ses forces et y rallie les troupes qui l'y attendaient depuis le 18 mai ; le 11, toute l'armée royale s'avance par le Lédat, les côteaux de Massanès, et campe sur une petite eminence, parallèle à la face nord de la ville, et qui s'étend depuis Malconte, par Jolibeau et Beurre, jusqu'a Bel-Air. C'est au lieu de Malconte, vis-à-vis le bastion nord et à une distance d'environ 600 mètres que s'installe le quartier général. « Pendant le 12, 13 et 14 juin les approches furent » faites et le 15 le siège fut formé » dit la *Relation* citée plus haut. « Le siège commença le 16 juin, jour de vendredy » écrit l'abbé Combettes, recteur de Montagnac-sur-Lède, cité par M. Tholin[3] ; et la *Relation* ajoute : « Des aussitost un feu martial saisit toute la ville » et ceux qui alloient enlever les regiments entiers à deux lieues » loin, ne purent se résoudre à demeurer enfermés dans l'enceinte » de leurs murailles. Ils s'estiment glorieux d'avoir occasion de » combattre leurs ennemis et tesmoignent autant de résolution pour » se deffendre qu'ils avoient eu de cœur pour attaquer. »

---

[1] Orig. EE. 27, copie BB. 17, registre f° 99. Communiqué Tholin.

[2] Jurades de Casteljaloux, copie BB. 8, f° 22. Communiqué Tholin.

[3] *Revue de l'Agenais*, t. VIII, page 475.

*
* *

Cette attitude des Bourgeois de Villeneuve fit comprendre à d'Harcourt que cette bicoque serait malaisée à emporter. Le 17 juin, le lendemain même de l'ouverture des opérations, il demande des renforts et des vivres aux fidèles consuls d'Agen[1] : « Messieurs, leur » écrit-il, j'eusse bien fait venir l'infanterie que nous avons en Xain- » tonge pour fortifier celle que nous avons au siége de Villeneuve, » mais j'aurois fait tort à la confiance que j'ay en votre zèle d'y em- » ployer d'autres que ceux que vous me voudrez donner. Je scay » que vous m'envoyerez bien volontiers le nombre d'hommes armez » de fuzils ou de mousquets et d'espées, fournis de vivres pour six » ou sept jours que vous pourrez, et que cela soit avec toute dili- » gence possible. Au camp devant Villeneufvé le 17 juin 1652. »

Le 22, les trois ordres réunis à Agen décident qu'on tachera d'envoyer des soldats au camp de l'armée royale « ce qui sera difficile à » cause des grandes maladies dont cette ville est affigée depuis tant » de temps et autres calamités publiques[2]. »

Le même jour, d'Harcourt, prévoyant que le siége pourrait bien durer plus longtemps qu'on ne se l'imaginait à la Cour, écrit au cardinal Mazarin[3] : »

» Nous despechons le chevalier de la Roque à Vostre Eminence » pour lui rendre compte de notre entreprise de Villeneuve.... Il » dira que nous ne manquons pas de necessité de toutes choses, » mais que nous ferons suppléer le zèle au deffaut pour en avoir » une favorable issue qui sera sans doute bien moins prompte que » si nous étions mieux pourveux. Nous envoyons un brouillon du » plan des fortifications de la ville que nous avons fait faire à veüe. « Si nous avions des ingénieurs nous aurions peu l'envoyer avec » plus de netteté, mais ce n'est pas le seul ny le plus considerable

[1] Orig. EE. 62. Communiqué Tholin.
[2] BB. 60. Communiqué Tholin.
[3] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t III, p. 372,

» de nos besoins... J'ay un sensible déplaisir du retardement des » troupes dont V. E. a besoin auprès de Leurs Majestez. » Mais, ajoute-t-il, il est impossible de les faire partir avant « qu'elle ne » scient satisfaites de leur quartier d'hyver » c'est-à-dire payées, par l'intendant de Pontac, de l'arrieré de leur solde.

Dans une autre lettre, à la même date [1], il remercie le cardinal du congé d'aller à la Cour qu'il lui a accordé « et je ne differerais pas un moment d'en profiter si le service du Roy ne m'attachoit pour quelques jours au siége de Villeneuve. » Pourtant, le service du Roi n'empêchait pas l'ambitieux général de guetter l'occasion de profiter de ce congé pour aller prendre, secrètement, possession du gouvernement de Brisach qu'il convoitait ardemment, et que la Cour lui faisait trop attendre à son avis. Ce projet n'échappait point à ses lieutenants, surtout à Saint-Luc, qui mécontent du rôle qu'on lui avait assigné de garder, simplement, les abords de la ville sur la rive gauche, écrivait, de son camp, le 28 juin, au cardinal Mazarin, pour lui signaler les inconvenients qu'aurait le congé et le départ de d'Harcourt.

Ce marquis de Saint-Luc voit les choses en noir, comme on peut s'en convaincre par la fin de sa lettre [2]. « Nous avons assiégé Ville- » neufve qui se deffend fort bien. Sans la passion que j'ay pour le » service du Roy je n'y serois pas venu, à moins que d'avoir une » attaque de mon costé. Estant separé de la riviere du coté de M. le » comte d'Harcourt, nostre pont de batteaux n'estant pas encore » faict, je suis contrainct toutes les nuits d'estre à cheval pour em- » pescher le secours qu'ils veulent jetter. Le moindre, à mon avis » rendroit la prise fort incertaine. »

Le 30 juin, les fidèles agenais ont envoyé des munitions et d'Harcourt les en remercie en ces termes [3] : » J'estime bien plus l'affec- » tion avec laquelle vous nous avez envoyé les treize quintaux de » poudre et les boulets que la valeur du présent ; et je suis persuadé » que votre zèle pour le service du Roy est assez grand pour faire » de plus grands efforts si vous en aviez le moyen. Je me suis obligé » par là de le reconnaître aux occasions comme de chastier vos voi-

---

[1] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. III, p. 372.
[2] Idem p. 379.
[3] Original EE. 21, communiqué Tholin.

» sins qui persistent dans une malheureuse opiniâtreté à mourir » dans leur rebellion. »

De son côté, Bordeaux n'oublie pas ses tenaces alliés et le Prince de Conti adresse aux bordelais la proclamation suivante [1] : « Les » Bourgeois et Habitants de cette ville... s'estans offerts de donner » des hommes pour secourir Villeneufve d'Agennois assiégée par les » troupes de M. le comte d'Harcourt, Nous, en acceptant leur bonne » volonté, Ordonnons à ceux qui voudront bailler des hommes ou » aller en personne au secours de la dite ville, de donner leur nom » au s^r marquis de Lusignan, lieutenant-général des armées du Roy » en Guyenne soubs nostre authorité; pour en tenir estat, reigler les » compagnies, les conduire et faire marcher le plus tot qu'il se pourra » avec les trouppes reiglées et Milices que nous tenons prestes pour » cet effect, ensemble les choses necessaires pour leur subsistance. » Fait à Bourdeaux, ce deuxiesme jour de juillet 1652. A. de Bour- » bon. Et plus bas, par Monseigneur Meuret de la Tour. »

Saint-Luc, l'esprit troublé, préoccupé de ces préparatifs de secours dont il a eu des nouvelles, fait des recommandations minutieuses aux consuls d'Agen. Il leur écrit le 3 juillet [2] : « Estant necessaire » pour le service du Roy que nous soyons assurés des batteaux et » passages depuis La Magistère jusqu'à votre port... vous ne man- » querez pas, la presente receue, d'envoyer chercher tous ces bat- » teaux qui se trouveront dans ces lieux et de les faire enfoncer pour » empescher que personne ny passe. Vous me repondrez du retarde- » ment qu'on y apportera. »

Le danger n'était pourtant pas de ce côté, protégé par les fidèles agenais; mais Saint-Luc comptait, pour les passages du Lot plus menacés, sur la vigilance du chevalier de Vivens qui multipliait ses protestations de garder, avec une perspicacité sans défaut, les passages de Clairac, de Fongrave et de Sainte-Livrade. Peut-être, aussi, n'était-il pas sans inquiétude sur l'effet produit, à Agen, par les excès auxquels se livraient ses propres troupes jusqu'aux environs de cette ville. Ses soldats, inactifs dans leur camp et privés du necessaire, s'ennuyaient ferme; et, quand ils battaient l'estrade, ils s'aventuraient beaucoup plus loin que la juridiction de Villeneuve, ne distinguant pas entre amis et ennémis. D'Harcourt, qui a besoin d'être

---

[1] Imprimé par G. de la Court. Bourdeaux, 1652. Collection F de Mazet.
[2] Orig. EE. 62. Communiqué Tholin.

assuré du concours des agenais publie, le 5 juillet, une ordonnance[1] » défendant à tous cavaliers et soldats de son armée de faire aucunes » courses, desordres ny violences dans la jurisdiction d'Agen, à peine » de punition exemplaire. » Mais il est fatigué des difficultés qu'il recontre de la part des assiégés, toujours résolus à une lutte à outrance. et de la part de ses troupes dont l'indiscipline paralyse ses efforts. Hanté, de plus en plus, par l'idée d'abandonner son armée dont il ne tire rien de profitabte à sa renommée, et d'aller se saisir du gouvernement de Brisach qui le mettrait en position de faire ses con ditions au Roi, le général en chef ne cache plus assez son désir de disposer du congé que lui a accordé Mazarin. M. de Pontac, Intendant des subsistances, enragé de mazarinisme, est si fort effrayé. qu'il écrit, du camp devant Villeneuve le 6 juillet, au cardinal[2] : « Si M. le comte d'Harcourt abandonne cette province pour aller » faire un voyage en Cour comme il tesmoigne en avoir le désir, je » suis obligé de dire à Vostre Eminence qu'elle ne doibt plus faire es» tat après cela de la Guyenne... La personne de M. le comte d'Har» court et sa réputation valent dix mille hommes en Guyenne. »

L'effroi de Pontac était d'autant plus justifié que malgré la présence et la réputation de d'Harcourt qui « valent dix mille hommes » Théobon. dès les premiers jours de juillet, avait pris une vigoureuse offensive et refoulé l'armée royale hors de ses tranchées. Voici comment la *Relation*, citée plus haut, rend compte de ce beau fait d'armes. « Les assiégés font une sortie en nombre de cent quarante di» visez en trois corps dont le premier estoit commandé par le sieur » Barrot; le second par le sieur Estienne; et le troisième par le sieur » Landés tous trois natifs de Villeneufve qui donnèrent si courageu» sement (secondés par la ieunesse de cette ville) qu'ils entrèrent » teste baissée jusques dans les trenchées des ennemis. tuèrent deux » cens hommes du régiment de Champagne parmi lesquels estoit La » mothe-Bedel (Vedel) commandant, avec trente-quatre officiers » tuez, à la reserve de deux qui furent amenés prisonniers dans » Ville-Neufve. Tout le reste du Regiment fut mis en fuite et en dé» route, ayant été repoussé l'espée dans les reins jusques à leurs » canons. Ces généreux Bourgeois ne se voulurent jamais retirer » qu'ils ne fussent lassez de tuer ou chargéz des dépouilles de leurs

---

[1] Orig. EE. 27. Communiqué Tholin.

[2] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. III, p. 380.

» ennemis, les fuyards ayant abandonné leurs mousquets et leurs
» armes pour se sauver plus facilement des mains de ces victorieux
» qui se retirérent aussi chargez d'armes que d'honneur et de
» gloire... Leur zèle estoit si grand qu'ils ont fait fondre une cloche
» pour en faire une pièce de campagne qui bat desia dans le camp
» de l'ennemi. »

Les habitants de la rive gauche avaient voulu se signaler à leur tour, contre les troupes de St-Luc, et « sur l'advis qu'ils reçeurent
» qu'il y avoit dans le chasteau de Roger [1] distant de demy-lieue de
» la ville, douze cens boisseaux de bled ramasséz, ils l'assiegerent
» avec tant de vigueur qu'ils tuerent le commandant et quatre ca-
» valiers, en emmenèrent quarante prisonniers, cinquante chevaux,
» avec les douze cens boisseaux de bled froment dans la ville, à la
» veuë de M. le comte, qu'ils distribuèrent à ceux qui en avoient be-
» soing [2]. »

Le chevalier de Crequi. envoyé en mission au camp devant Villeneuve, et témoin de ces échecs répétés, écrit, le 6 juillet, au cardinal Mazarin, pour tacher d'en atténuer la gravité [3] : « Depuis la dernière
» que je me suis donné l'honneur d'ecrire à Vostre Eminence on n'a
» pas été du tout si juste que je me l'estois imaginé à l'attaque de
» cette place qui ne pourra durer encore que peu de temps, le mi-
» neur ayant esté attaché cette nuit. Ce qui donne sujet de desespe-
» rer c'est que notre misère est plus difficile à combattre que la vi-
» goureuse resistance des ennemis qui n'ont fait que cette seule sor-
» tie sur le Regiment de Champagne, dont l'échec ne fait point relat
» cher notre infanterie de la fermeté a bien servir, et M. le comte
» d'Harcourt qui s'y occupe tout de son mieux diligente la chose dans
» le dessein d'aller un tour à la Cour. »

Cependant, le 12 juillet, d'Harcourt réussit, ainsi que le mande le marquis de Langey au ministre Le Tellier [4], à empêcher « Dom Luc
» capitaine dans le régiment de Baltazar, de secourir la ville avec
» cent cinquante maistres qui portèrent des munitions. Il passa, dit
» Langey, un de nos petits corps de garde sans qu'il les arrestat

[1] Domaine de la maison de Montalembert.

[2] La levée du siège de Villeneufve, signée Lanauze. Imprimé par G. de la Court. Bourdeaux, 1652, collection F de Mazet.

[3] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. III, p. 389,

[4] Idem, p. 391,

» parce qu'ils dirent aux vedettes qu'ils estoient de l'armée de M. de
» St-Luc; mais après qu'ils l'eurent passé, par bonheur nostre grande
» garde qui alloit reprendre son poste de jour, leur fist croire, quoy
» qu'elle ne les aperceust point que nous marchions a eux. L'apre-
» hension qu'ils en eurent les fist retirer avec tant de diligence que
» quoy que peust faire M. de Bougy il ne les put joindre en quatre
» lieues de ce pays icy et ne prist que dix ou douze prisonniers des
» plus mal montés. » Mais ce faible avantage ne compensait pas la non réussite de la mine sur laquelle les assiégeants comptaient pour faire sauter la demi-lune du nord. Dans cette même lettre, datée du camp le 14 juillet, le marquis de Langey raconte ainsi cette nouvelle mésaventure : « Nous n'avons pas encore comblé le fossé de Ville-
» neufve à cause qu'on voulut avancer la prise d'une demi-lune par
» ou on l'attaque en y attachant un mineur qui passa dans le fossé
» fort aisement parce qu'il n'avoit de l'eau que jusqu'au dessous des
» bras. Il y travailla au commencement avec assez de bonheur et fist
» presque son fourneau sans qu'ils s'en aperceussent; mais par
» malheur le mineur n'estant pas assez entendu fut plus longtemps
» qu'il ne falloit à l'achever. En ce temps-là malheureusement ils
» s'aperçurent qu'on y travaillait de sorte qu'ils contreminèrent leur
» demi-lune et nostre mine ne fist aucun effect. »

L'auteur de la *Relation*, déjà citée, dit à son tour, en parlant des assiégés : « Il ne se passe jour qu'ils n'enlèvent des prisonniers ou
» du bestail à l'ennemy despuis qu'ils ont veu que leur mine estoit
» esventée, car elle n'a esté de nul effect, ains au contraire ils ont
» perdu quinze hommes qui ont été bruslèz ou tuéz; ainsi quelle
» mine qu'ils fassent leurs ruses et inventions ne serviront que pour
» leur propre perte. »

M. de Langey ajoute, dans sa lettre : « Depuis on s'est résolu d'y
» aller par les formes c'est-à-dire autant que marechaux de camp en
» peuvent scavoir ou je ne remarque ny experience ny vigilance,
» quoy qu'elle soit moins necessaire en cas de siège qu'en tout au-
» tre ; car cette ville n'est point du tout forte ny en fortifications
» ny en hommes, et vous vous estonneriez si vous l'aviez veue qu'on
» peust douter de sa prise. »

M. le marquis de Bougy, qui avait poursuivi les cavaliers de Dom Luc, écrit, aussi, à la même date au cardinal Mazarin [1] : « Je n'ose-

[1] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. III, p. 390.

» rois parler à Votre Eminence du siége de Villeneufve puisqu'il » n'est guère plus avancé que le quatriesme jour que nous y sommes » arrivés et qu'on ne peut encore dire dans quel temps on le pren- » dra, le pœu d'infanterie qui est isy est la principale cause de ce » que l'on y va sy lentement ». Enfin, tout va s'améliorer, si l'on en croit l'Intendant de Pontac, car on construit une galerie couverte pour s'emparer de l'imprenable demi-lune.

Ce présomptueux Intendant écrit, le 15 juillet, au ministre Le Tellier [1] :

« Je me suis donné l'honneur de vous informer depuis peu de » temps de l'estat de l'armée du Roy commandée par M. le comte » d'Harcourt et du siége de Villeneufve. Le mepris qu'on a fait dans » le commencement de ses habitants a causé la longueur d'une atta- » que, laquelle est presentement en estat, ayant esté menée par les » formes ; la galerie couverte qu'on a faite dans le fossé devant » estre achevée ce soir, le mineur se pourra attacher cette nuit et » nous esperons que dans deux ou trois jours nous nous serons ren- » dus maistres de cestes demy-lune qui fait tant de bruit et la quelle » à dire vray est aussi bonne et aussy bien deffendue qu'il s'en soit » veu il y a longtemps. Après cela la ville ne nous fera pas grande » resistance selon les apparences ; cependant nous faisons tout ce » que nous pouvons pour reduire ces rebelles à l'obeissance et par » la force des armes et par toute sorte d'adresse entre autres par » des billets dont je leur fis hier jeter bonne quantité dans la ville » de Villeneuve... L'armée n'a point manqué jusques à present de » pain ny de munitions de guerre... M. le comte d'Harcourt a voulu » se reposer sur moy des soings de ceste fourniture. »

Il est donc démontré, par le témoignage des ennemis qui corrobore les récits des partisans de M. le Prince : que la ville n'était pas du tout forte, ni en fortifications ni en hommes ; qu'on a eu tort, au commencement, de mépriser les habitants ; et que la demi-lune est aussi bien défendue qu'il se soit vu il y a longtemps. Ces aveux des assiégeants sont précieux à retenir pour les villeneuvois ; ils attestent leur vaillance, leur énergie, leur fidélité à la parole donnée ; ils prouvent que les *mazarinades* sont plus exagérées dans la forme qu'inexactes dans le fond, et qu'on peut y ajouter foi en ce qui con-

[1] *Souvenirs du comte de Cosnac*, p. 395.

cerne le siège de Villeneuve. Mais, M. le Président de Pontac, comme tout bon intendant, se vante et veut nous en faire accroire quand il affirme auministre que, par ses soins, l'armée royale ne manque ni de munitions de guerre ni de pain. Comment se fait-il, alors, qu'une armée si bien pourvue se livre aux horreurs contre lesquelles des plaintes et des protestations indignées affluent, chaque jour, au quartier général du comte d'Harcourt?

Déjà, le 14 juillet, M. de Saint-Luc est obligé de répondre aux consuls d'Agen[1] :

« Je suis bien fasché que les troupes vous donnent subiet de vous » plaindre... Vous devez croire que je m'employerai de tout mon » cœur pour faire exemple de tous ces mœurthres et voleries qui » ont été commencés dans votre jurisdiction. »

Le 16 juillet, Hermand de Godailh, sieur d'Arasse, conseiller du Roi écrit, de Talives, aux consuls d'Agen[2] : « Auiourdhuy, de fresche » datte, trente ou quarante cavalliers de l'armée de M. de Saint-Luc » ont esté à Arasse m'ont enlepvé le betail de deus metayries qu'ils » ont entierement pillées et prins beaucoup de meubles de notable » valeur; ont esté vers Saint Juillia ou ils ont faict beaucoup de » ravages. Agreez, Messieurs, s'il vous plaist que je vous demande » vostre secours et vous coniure de mettre quelque ordre à ce mal » naifsant; car ils y ont trouvé un tel goust qu'ils y seront tous les » jours et s'avanceront chaque jour d'une paroisse. Je vous parle » non seulement pour mon interest, mais pour celuy de tous nos » habitans qui ont du bien en ses cartiers, m'asseurant que vous y » apporterez quelque remède. »

A la même date, d'Harcourt apostille une requête de trente gentilshommes des environs de Villeneuve qui n'avaient pas été, quoique amis de Mazarin, à l'abri du brigandage des maraudeurs. Cette humble requête est ainsi rédigée[3] :

« A Monseigneur le comte d'Harcourt pair et grand escuyer de » France, gouverneur d'Alsace et general des armées du Roy en » Guyenne et provinces circonvoisines.

---

[1] Original EE, 27, communiqué Tholin.

[2] Autographe EE, 62, communiqué Tholin.

[3] Autographe reproduit dans l'histoire de Villeneuve, p. 110-115. Collecion F. de Mazet.

» Monseigneur,

» Les gentils hommes soubs signés ici presans, et plusieurs autres
» contraincls de demurer dans leurs maisons pour y conserver leurs
» familhes ou y perir avecque elles, remontrent à Votre Altesse que
» depuis que Monsieur le Prince a commencé la guerre en Guyenne.
» ils ont eu ces troupes la plus part des peuples, et toutes les villes
» du peis contre eux et particulièrement la desloyale Villeneuve.
» contre la quelle ils ont esté en guerre, mais comme ils estoient
» faibles ils ne pouvaient estre que sur la deffancive et tacher de se
» conserver en temoignant leur fidellité au Roy, esperant ces com-
» mandeniens pour y rendre une parfaicte obeissance, en attendant
» lesquels, Monseigneur, tous ceux qui ont eu le moyen et la liberté,
» tant ceux qui avoient de l'employ que des volontaires, se sont
» rendus près de Vostre Altesse pour recevoir les siens mais n'en
» ayant pas receu après le combat d'Agen qui les attachat pres de
» vostre personne, ils n'ont pas eu toujours l'honneur d'y estre,
» ayant été congediés à cause que les ennemis entreprenoient sur
» leurs maisons lesquelles ils vouloient conserver comme plusieurs
» ont faict pour le service du Roy comme ils y sont obligés ; et pen-
» dant quelque temps, Monseigneur, que vous occupiés vostre
» armée en d'autres cartiers pour le service de Sa Majesté, ils
» estoient dans celuy-ci oppressés et souhaitaient avec des vœux
» tous cincères de vous y voir venir pour avoir l'honneur d'apuyer
» de toutes leurs forces vos desseins et pour voir soumettre les re-
» belles à l'obeissance, et en vous voyant tousjours triomphant ce
» voir delivrés de la tirannie des ennemis du Roy et de son Estat
» pour le service duquel ils ont tant de zèle que cella leur faisoit
» esperer que vous seriés leur liberateur; Mais, Monseigneur. ils
» sont bien trompés dans leurs atantes, puisque c'est vostre armée
» quy les percecute, et à ce point qu'elle les volle sur les chemins
» et chasse de leurs maisons, les pilhe et les demoulit, leur enleve
» tous leurs revenus et tous leurs bestiaux, de labourage et autres ;
» et leurs mestayers et toutes leurs manœbres et en toutes les mai-
» sons ou les partis peuvent estre les plus forts ils ne leur laisent
» pas un clou ny un muble et enlevent jusques aux girouettes et
» bruslent tous lenrs tonneaux a faire le vin, sans avoir esgard à
» vos sauvegardes lesquelles ils rompent insolamant et tout cela
» impunémant et sans distinction de condition ny de fidelles ou re-
» belles: c'est une chose, Monseigneur, que Vostre Altesse en estant
» informée la jugera de telle conséquence que tous ces gentils.

» hommes s'assurent qu'elle y mettra ordre tant pour leur indemnité » de ce qu'ils ont souffert et perdu que pour esviter a l'avenir pareils » desordres, et particulièrement en chassant de l'armée, ou faire » prandre emploi a deux ou trois mille hommes qui ce disent volon- » taires ou cavaliers démontés, ne font nulle facsioun et n'employent » leurs temps qu'a ce prevaloir de la tollerance que les officiers ont » pour eux, disant lorsque l'on ce plaint a eux de la prise de nostre » bestailh et mubles qu'il faut leur donner de l'argent pour les ra- » cheter ; c'est tacitement leur faire croire que nous sommes des » revoltés puisque les rebelles se rachetent bien pour de l'argent et » memes en leurs personnes. Tout cela les authorise, de sorte qu'ils » nous enlevent tout et ce mettent a troupes en nos mesteries et les » jouissent sans aller jamais aux occasions ny mesme au camp, c'est » a quoy Vostre Altesse est tres hublement supliée de pourvoir et » afin que les fidelles serviteurs du Roy puissent reprendre leurs » biens la ou ils les trouveront, leur permettre de s'atrouper et » courre sus a telles gens qui en prendront sans ordre de Vostre » Altesse, qui est tres humblement supliée de considerer que la » plus part des gentils-hommes sont reduits a une grande extremité » sy Vostre Altesse ne met ordre pour leur indempnité. Ils esperent » cella de vostre bonté et justice sans la quelle il ne leur saurait » rester quelque chose pour vivre ny pour estre en estat de servir » le Roy pour la prosperité duquel et de Vostre Altesse ils ont tou- » jours prié Dieu.

» Signé : Montegut, Castel, Teyssonnat, Caussade, Carabelles, » Cistelle, Saint-Germain, Teyssel, de Cieutat, Saint-Gruelles, Bujac » de Bonnal, Rigoulières, Lanauze de Carabelles, Castela, Laroche, » Mommayran, Poussou, Cathus, Piles, Beaumont, Bures, Lacassa- » gne, Charles de Favols, Auriole de Laval, Latour de Foissac, Cal- » biac, Beauregard de Furing, Loubos de Favols, Albiac, Paulhac.

» (Apostille). Nous certifions au Roy et a son Conseil que les cy- » dessus nommez ont faict de grandes pertes, en leurs biens, par le » logement des gens de guerre et qu'ils meritent les graces et bien- » faits de Sa Majesté pour l'avoir bien servic.

» Fait au camp devant Villeneuve le seize juillet 1652.

» Signé Henri de Lorraine comte de Harcourt
» par Monseigneur, signé Marin. »

On peut se faire une idée, par cette supplique d'un style fort plat, de ce que devaient souffrir les roturiers et les paysans. L'abbé Combettes, recteur de Montagnac-sur-Lède, dans des notes inscrites sur les registres paroissiaux de cette commune, nous en a laissé le navrant tableau[1] : « Pendant ce siege l'Agenois a esté ravagé hostile-
» ment, notre paroisse comme les autres a veu son bestailh, ses
» meubles, ses vivres, vert et sec, tout enlevés, les paisans tués de
» sang froid, les femmes violées, les maisons bruslées. Ont été tués
» et ensevelis à Montagnac : Antoine Ducros, prins pour guide par
» lesdits picoreurs et par eux cruellement meurtri ; Jean de Pichot
» des Fossés pris par les picoreurs et contrainct de conduire une
» charrette, de fatigue tomba contre la porte de Vigneries ; Jean du
» Petit Biron, de Jeyan, homme vieux tué de sang froid par les
» picoreurs en son village. Les autres blessés languissent encore tel
» que le fils du metayer de Pechmarti à qui d'un coup de pistolet
» on rompit deux dents et persa la langue et le menton. »

FERNAND DE MAZET.

(*A suivre.*)

---

[1] *Revue de l'Agenais*, T. VIII, p. 474. Cité par M. Tholin.

ÉTAPES ARCHÉOLOGIQUES
EN ITALIE

(Suite)

« Je puis repeupler Venise avec le passé » disait lord Byron; pourquoi nous serait-il plus difficile de repeupler Ravenne la morte avec les fantômes des défunts illustres couchés dans les caveaux des églises ou endormis sous les dômes sombres des grands pins? Tout est possible aux poètes; et l'archéologue peut revendiquer une partie de cette puissance, alors surtout que son pied foule une terre historique, pleine de vestiges antiques, et que ses yeux contemplent les mêmes monuments qu'ont contemplé à leur heure tous les grands morts du passé, les sanctuaires éblouissants où a retenti la voix de ceux qui depuis de longs siècles sont allés rendre compte au maitre suprême de leur grandeur, de leur génie, de leurs crimes ou de leurs vertus.

Ces monuments sont, à Ravenne, nombreux, capitaux, étranges, dignes de captiver l'attention de tous. Du tombeau de Galla Placidia à la basilique de Saint Apollinaire in Classe, ils marquent l'apogée de l'art chrétien triomphant, et chacun d'eux montre une des étapes de la transfusion des restes glorieux de l'art chrétien dans le raide hiératisme de l'art byzantin.

Nous avons eu l'occasion de dire ce que nous pensons de cet art que nous abhorrons sans qu'il cesse de nous intéresser. Tant que nous n'avons pas dépassé les limites du pays où il s'est cantonné, il nous obsède comme un mauvais rêve, comme une pensée importune qu'on ne peut chasser. Finissons en donc vite avec lui par une visite à San Vitale, la célèbre église où nous allons le trouver dans toute sa spendeur barbare.

Elle nous a laissé moins froid que nous l'aurions pensé, vu l'état d'esprit qui nous y a conduit. Au point de vue architectural, il est difficile de n'être pas touché par les mérites de cet échafaudage octogonal de piliers, de colonnes, d'arcades et de pendentifs s'arcboutant, s'épaulant et se contrebutant pour supporter le poids de la coupole centrale, et s'étageant par degrés pour lui faire un accompagnement harmonieux et rhythmé d'un très heureux effet. La coupole est particulièrement remarquable par la pureté de ses formes, et surtout parce qu'étant une demi-sphère complète, nettement séparée des arcades inférieures, elle possède une élégance, une légèreté, une franchise de parti pris qu'on cherche vainement dans les coupoles réellement byzantines qui, toutes plus ou moins, à l'exemple de celles de sainte Sophie, sont déprimées ou masquées par de malencontreuses ouvertures qui empâtent et mangent leur profil; car c'est toujours la caractéristique de l'art byzantin de déparer un ensemble, remarquable d'ailleurs par quelque maladresse, par quelque lourde faute de goût; j'allais dire de bon sens, comme si cette qualité solide, mais peu brillante, avait quelque chose à voir avec la civilisation détraquée du Bas Empire. Cela se marque ici, entre autres étrangetés, dans les chapiteaux dont l'abaque est presque un nouveau chapiteau de même forme, faisant double emploi avec celui qu'elle doit compléter, presque aussi haut que lui, mais infiniment moins large; alors que rationnellement il faudrait que ce fut l'opposé; le rôle de l'abaque étant d'ajouter à la saillie du chapiteau, de manière à former une sorte d'encorbellement destiné à équilibrer le porte à faux de la naissance des arcs. Au point de vue strictement architectonique c'est une bien grave hérésie; comme goût, il est difficile de concevoir rien de plus affreux. Les anciens Égyptiens ont plusieurs fois commis la même faute de construction, mais en amoindrissant ses conséquences artistiques: au lieu de superposer deux chapiteaux pareils, ils ont logé entre l'architrave et le tailloir un abaque cubique; ils se sont attachés à varier les formes et à cadencer les profils au lieu de les répéter comme ici sans motifs.

Cela n'empêche pas San Vitale d'être un fort beau monument. A première vue d'ailleurs, sauf ces déplaisants chapiteaux, on ne se croirait pas dans un sanctuaire byzantin, tant les deux derniers siècles ont adorné à leur façon les voûtes et les arcades. Il est piquant de voir la coupole du trésorier Julianus et de l'archevêque Maximianus attifée dans le goût de Tiépolo. Quant aux célèbres mosaïques contemporaines de l'édifice, elles sont toutes groupées dans l'abside

où il n'est pas absolument facile de les bien voir. Autour d'une voûte à fond d'or sur lequel courent de grands feuillages verts encadrant quatre anges qui soutiennent dans leurs bras l'agneau divin, s'étagent des compositions allégoriques, images du sacrifice de la messe, prises à l'ancien testament : Abel et Melchisédec apportant leurs offrandes sur l'autel où se dresse le calice ; le sacrifice d'Abraham ; Abraham recevant les trois envoyés célestes, etc., en un mot la traduction presque littérale de la partie du Canon de la Messe après l'Elévation. Dans le cul-de-four dominant l'autel. apparait, assis sur la sphère du monde, le Christ auquel deux anges présentent saint Vital et l'évêque Ecclesius qui offre au Seigneur le modèle même de l'église : premier exemple d'un symbolisme qui fut en grande faveur pendant tout le moyen âge auprès des fondateurs d'édifices pieux. Cet ensemble est vraiment magistral et considéré à bon droit comme le chef-d'œuvre des mosaïstes byzantins, qui s'en tiennent encore aux saines traditions de l'art chrétien ; art gâté certainement, mais où l'on sent passer encore le souffle irrésistible des maîtres du monde. Cette influence se reconnaît non seulement dans la netteté et l'élégance du dessin, le réalisme du corps et du paysage. la noblesse des draperies et des attitudes, mais même dans l'emploi combiné d'inscriptions grecques et latines. Par exemple, au-dessus de la croix gammée qui luit sur un champ bleu scintillant d'étoiles d'or, au fond de l'abside, on lit le mot célèbre IXΘYC, et au bas les mots SALUS MVNDI.

Non moins intéressantes, mais à un tout autre point de vue sont les deux grandes mosaïques latérales qui représentent Justinien et Théodora avec leur suite, apportant des présents à l'église, comme il le firent effectivement lors de la consécration, l'an 547. On se rappelle les belles pages écrites sur ces précieux tableaux par M. Taine ; on ne saurait plus sainement apprécier au point de vue de l'art en général, ces portraits grimaçants où rien ne vit que les yeux et où les corps disparaissent sous la surcharge des ornements et des pierreries. Les antiquaires sont moins sévères, mais c'est qu'ils se placent à un tout autre point de vue, celui de l'intérêt documentaire, et cet intérêt est très grand ; quelles curieuses études de costumes, d'ornements, d'étoffes on ferait là ; et puis il est si intéressant de voir des portraits authentiques de souverains aussi anciens et aussi célèbres dans tout le faste de la plus luxueuse cour qui fut jamais. Justinien nous apparaît tel que dans sa vie, gros lourdeau, cuistre méticuleux et tatillon, béatement satisfait de lui-même ; Théodora

de son côté a bien le physique de son caractère de courtisane impériale, de du Barry perversement intelligente légitimée par une sotte doublure de Claude l'Imbécile, car je ne saurais voir autre chose dans le compilateur des Pandectes.

Les mosaïques de cette abside sont surchargées de détails; l'œil se fatigue à les suivre et la mémoire ne peut pas s'en charger. C'est comme l'édifice lui-même, d'une architecture si subtile et si compliquée, dont un maitre bâtisseur peut être enthousiaste à bon droit, mais qui fatigue et déconcerte les profanes, ceux surtout pour lesquels la simplicité est la source de toute beauté. Cette architecture est d'ailleurs un véritable non sens; on ne comprend pas que ses auteurs se soient si peu souciés des nécessités du culte. Par son abside ridiculement exiguë et par sa nef octogone démesurée elle est tout à fait l'opposé de ce que doit être une église; le vaisseau à la fois majestueux et égalitaire où tous les fidèles peuvent assister au saint sacrifice. Combien est préférable à toute cette virtuosité dont on n'a que faire, la noble et grave ampleur et la sobre ordonnance des basiliques latines où tous les fidèles, égaux devant la croix, pouvaient voir l'autel avec l'officiant, et où il n'y avait pas de place pour parquer à part les femmes, sous la garde des eunuques, comme dans les tribunes de Saint Vital, qui ne sont à vrai dire qu'une dépendance de l'odieux sérail byzantin: monstrueuse aberration qui parait une insulte à Dieu quand on la rencontre dans ses propres temples.

A *Sant Apollinare Nuovo*, ou *in Citta*, nous avons fui la civilisation morbide de l'Orient pour prendre pied dans les saines et fortes traditions de l'art antique et de l'art chrétien. Nous nous retrouvons dans notre milieu familier, celui qui convient à nos croyances, à nos mœurs, aux goûts de notre race. Devant ces nobles colonnades dont la perspective conduit inéluctablément le regard vers le chœur, on se trouve comme rasséréné. Tout ramène ici à l'art des catacombes, des marbres chrétiens et des basiliques, tandis qu'a Saint Vital on se sent obsédé par les souvenirs de ce vaste effondrement de la morale, de la pensée et du goût qui fut le monde byzantin: monstrueux théâtre où, dans un décor de pierreries et de métaux précieux, se démènent avec des gestes déments des montreuses d'ours passées des grabats du lupanard aux coussins du trône, des courtisanes impériales, des eunuques, des bourreaux, des tyrans efféminés, des légistes incapables d'une pensée personnelle, des théologiens querelleurs, des rhéteurs idiots, des coiffeuses, des parfumeuses, des co-

chers de cirque et les factions des *Bleus* et des *Verts*... Saint Apollinaire est une véritable basilique avec la nef majeure que deux rangs de colonnes séparent des nefs latérales; le chœur fermé de son chancel, le transept, l'arc triomphal et le presbyterium abrité sous la conque de l'abside. Dans cette sobre et claire ordonnance, tout parle à l'œil et à l'esprit. Rien qui ne soit caractéristique n'y vient offusquer le regard; tout détail superflu a été dédaigné. L'architecture des vieux Quirites a trouvé du premier coup, dans la basilique, la formule complète du temple chrétien. On pourra y ajouter plus tard, surcharger avec plus ou moins d'utilité chacune de ses parties essentielles, y greffer des voûtes rondes ou ogivales, des chapelles, des clochers; le plan restera le même en principe. Sous l'enchevêtrement des colonnes, des piliers, des arcs brisés et des contreforts de la plus touffue des cathédrales gothiques, se retrouvent toujours les grandes divisions des basiliques latines dont Saint Apollinaire est un des plus splendides spécimens.

Saint-Martin au ciel d'or, car tel fut son nom primitif, fut élevé par les soins de Théodoric, vers l'an 500, pour servir de Cathédrale à l'arianisme triomphant dans le royaume des Goths. Consacré au culte catholique soixante-dix ans plus tard et placé sous l'invocation de saint Apollinaire, l'édifice a conservé jusqu'à nous le merveilleux décor dont il fut revêtu par le glorieux vainqueur des Hérules, sauf dans l'abside et le chœur, où l'ont remplacé des stucs et des peintures modernes, disparates et grotesques comme une loque d'indienne peinte cousue au collet d'un manteau de brocard.

Les fenêtres percées au-dessus des arcades dans les deux murs de la nef ont fait diviser ce décor en trois parties ou mieux en trois zones superposées. Sur la première qui s'étend au-dessus de l'architrave, figure une longue théorie, à droite de saints, à gauche de saintes, cheminant entre des palmiers et ayant chacun son nom inscrit au-dessus de sa tête; disposition dont s'est inspiré Hippolyte Flandrin pour les peintures murales de Saint-Germain des Prés. Les premiers sortant d'une ville qui n'est autre que Ravenne, s'avancent vers le Christ; les secondes partant d'une autre ville qui est Classis, l'ancien quartier maritime de Ravenne, aujourd'hui disparu sous les broussailles et les marais de la *Pinetta*, se dirigent vers la mère du Rédempteur.

Au-dessus de ces deux théories, dans les panneaux entre les fenêtres, sont placées de grandes figures d'apôtres et de prophètes; au-dessus enfin, s'étend tout autour de l'édifice, une dernière zone de

mosaïques, les plus artistiques, les plus intéressantes de toutes, où sont représentées d'un côté. les miracles et les paraboles du Christ, et de l'autre côté les scènes de la passion ; chaque épisode étant séparé du suivant par un sujet ornemental toujours répété, une sorte de tente supportant deux colombes.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes ces scènes exécutées avec un art relativement merveilleux, une entente du geste et de l'expression, une science du groupement et de la mise en scène qui font prendre en pitié tout ce qui a été fait depuis, jusqu'à Giotto. Il est tel de ces tableaux comme le *Pharisien et le Publicain à la porte du Temple*, qui est de tout point excellent. Il ne faut pas, il est vrai. regarder de trop près, car nous pourrions être gravement choqués par les à peu près d'un dessin qui n'est pas même approximatif. L'auteur des cartons de ces mosaïques n'avait sûrement jamais regardé un objet avant de le reproduire ; il avait des formules toutes faites, il copiait de souvenir quelque modèle célèbre, et se préoccupait fort peu des détails ; mais il avait une parfaite entente de l'art décoratif, beaucoup de verve et de facilité; je ne parle pas d'inspiration, car cet ingrédient manquait à son tempérament d'artiste. Combien d'autres en des temps meilleurs et quoique mieux doués, n'ont pas su produire une œuvre aussi bien conçue et aussi savamment exécutée, qu'on ne saurait plus oublier quand on l'a vue une fois.

On s'arrache avec peine à ce beau sanctuaire pour courir à d'autres édifices non moins dignes d'attention. San Giovanni in Fonte. ou le baptistère des orthodoxes, S.S. Nazario e Celso, ou le tombeau de Galla Placidia, Santa Maria della Rotonda, ou le tombeau de Théodoric.

Plus nous descendons le cours des siècles, plus l'art chrétien nous parait digne des ateliers païens dont il est sorti. Le Baptistère des Orthodoxes, qui fut construit dans la première moitié du cinquième siècle, contient les chefs-d'œuvre du genre, et une décoration unique de stuc et de mosaïques combinés qui étonne par son état de conservation. Sur les mosaïques sont des prophètes drapés à l'antique, se détachant d'un fond d'azur sur lequel courent en rinceaux dorés des feuillages d'une extrême élégance. La décoration en stuc s'étend en large ordonnance au-dessus. Elle forme une série d'arcades contenant des édicules aux frontons bizarres qui rappellent certaines œuvres courantes de la fin du dix-septième siècle. Ce n'est pas positivement beau mais c'est fort curieux à étudier ; on ne se doute-

rait pas, avant de l'avoir constaté, que les mêmes formes puissent ainsi reparaître à plus de mille ans d'intervalle, spontanément et comme par un retour atavique. Au dessus enfin, au sommet de la voûte dans un encadrement circulaire en stuc qu'entourent de grands anges en mosaïque, se trouve le *Baptême du Christ*, l'œuvre principale qu'on vient voir dans ce sanctuaire délaissé. Presque tout est à louer dans cette mosaïque, la figure de fleuve qui représente le Jourdain, le corps du Christ dont on voit les membres inferieurs à travers l'eau dans laquelle ils sont plongés, surtout le saint Jean Baptiste dont la pose est expressive, naturelle, aisée. L'artiste savait également bien composer et dessiner. A l'inverse de ce qu'on éprouve à Saint Apollinare, l'étude minutieuse des détails augmente l'estime qu'a inspirée l'ensemble, chose tellement rare dans les ouvrages de la décadence, que ce morceau semble une précieuse épave du grand siècle.

Le Mausolée de Galla Placidia vaudrait à lui seul qu'on fit le voyage de Ravenne. L'édifice est intact, vierge de toute addition et de tout remaniement, tel enfin que Galla Placidia, qui le fit construire en l'an 440, put le voir avant de venir y prendre place pour l'éternité. Quelques restaurations toutes modernes s'y aperçoivent à peine et n'enlèvent rien à son beau caractère ; on voit bien que les restaurateurs français ne sont pas passés par là.

Quand Galla Placidia gouvernait, ce qu'on appelait encore l'Empire romain, Ravenne venait d'être érigée en capitale grâce à la pusillanimité d'Honorius, qui ne se sentait en sûreté que dans cette cité maritime ceinte par les eaux et défendue par des flottes. La romanesque sœur de l'empereur dut immédiatement songer à rendre cette jeune métropole digne de la résidence impériale. Elle s'empressa de la remplir de palais et d'églises. De cette œuvre gigantesque il est bien peu resté. Les basiliques de St-Laurent, de St-André, de St-Pierre, de Ste-Croix, de St-Jean, de Ste-Agate, ont successivement disparu, ou ont subi des remaniements équivalent à une véritable destruction. Seul, le mausolée qu'elle s'était érigée de son vivant reste pour nous apprendre ce que fut l'art sous cette direction éclairée, mieux que cela, pour nous montrer le point culminant atteint par l'art chrétien avant qu'il ne se prît à rouler sur la pente fatale au bas de laquelle était le cloaque byzantin prêt à l'engloutir.

Essentiellement formé par les quatre bras égaux d'une croix grecque dont les voûtes servent de support à leur intersection, à un élé-

gant petit dôme sur plan carré, l'édifice pareil à un coffret florentin de la renaissance, est entièrement revêtu à l'intérieur d'une chatoyante carapace en mosaïque bleue d'un ton admirable, qui sur les voûtes se constelle d'étoiles d'or formant un fulgurant cortège à la croix autour de laquelle se pressent le bœuf, l'aigle, l'ange et le lion, des quatre évangélistes. Plus riche encore sur les parois, elle se couvre de feuillages et de ceps de vigne qui sortent de vases et de corbeilles, encadrant de leurs rinceaux des panneaux naturels, formés par la structure même de l'édifice, sur lesquels on voit les apôtres groupés deux par deux, graves et beaux comme des philosophes grecs dans leur grande chlamide blanche, des biches buvant à la source mystique, des colombes perchées sur le bord du vase où elles s'abreuvent, gracieux sujet aimé des anciens, devenu un des symboles les plus chers aux artistes chrétiens : détaché du char de Vénus, le doux oiseau n'est plus que la figure de l'âme chrétienne, *anima simplex. palumbus sine fel*, se désaltérant à la coupe du *refrigerium*, ce rafraîchissement divin dont parlait sainte Perpétue racontant qu'elle avait vu l'âme de son frère Dinocrate reçue dans les demeures éternelles, boire à longs traits les eaux jaillissantes du jardin céleste.

Mais toutes ces magnifiques inventions relèvent de l'art décoratif, tandis que deux admirables mosaïques, inscrites dans les lunettes au dessus de la porte d'entrée et de ce qu'on doit appeler l'abside, sont de véritables tableaux, peut-être la reproduction d'originaux célèbres, comme le sont les mosaïques de Saint-Pierre de Rome. La première représente le bon berger, non plus semblable au classique Mercure Criophore portant la brebis égarée sur son épaule, à l'image duquel les peintres des Catacombes avaient représenté le divin conducteur des âmes, celui qui avait dit : « Je suis le bon Pasteur », mais paissant les brebis rachetées par son sang, « dans les prairies toujours riantes de son paradis » selon les termes de la prière de la recommandation de l'âme pour le malade agonisant. Il est assis sur un monticule de gazon dans un paysage agreste où l'herbe entoure les rochers et pousse vigoureusement entre toutes les pierres ; de la main gauche il s'appuie sur une grande croix et de la main droite il caresse une brebis pendant que tous les autres tournent leur tête vers lui. Sans parti pris aucun, cette calme composition nous paraît un modèle achevé dans son genre, digne des meilleurs peintres qui nous restent de l'antiquité.

Le second tableau consacré à saint Laurent nous convient un peu moins. Au centre est le gril de fer, posé sur les flammes, vers lequel s'avance le martyr portant la croix et le livre sacré ; de l'autre côté de l'appareil du supplice, une bibliothèque porte sur ses rayons les quatre évangiles ouverts. La figure du saint est un peu courte et trapue, les plis de ses vêtements sont trop compliqués, l'armoire des livres ne se tient pas d'aplomb, le sujet architectural qui sert de fond, derrière l'instrument du supplice, n'est pas suffisamment clair ; bref, cette mosaïque, malgré ses qualités de mouvement et son caractère dramatique est loin de valoir celle du Bon Pasteur. L'artiste en cela est fidèle aux traditions de l'art antique dont il s'est nourri et qui n'admettaient guère que des sujets simples et calmes, des figures sereines et au repos ; dès qu'il y a été infidèle, il a perdu ses qualités.

Si l'on compare ces mosaïques aux monuments qui les ont précédées et à ceux qui sont venus après elles, elles apparaissent comme la floraison de cet art particulier dont les germes sont dans les hypogées de Lucius, de Domitille, de Priscille et de Prétextat, comme le point culminant jusques auquel cet art n'a pas cessé de s'élever, et qui maintient encore à un niveau supérieur tout ce qu'on exécute autour de lui pendant tout un siècle. C'est l'étude de ces tableaux qui a fait des mosaïques de Saint-Vital des chefs-d'œuvre relatifs après lesquels l'art byzantin tombe bien vite du côté où il penchait, c'est-à-dire dans l'hiératisme sauvage, le mépris de la nature et de l'étude qui l'ont conduit si vite aux horreurs que l'on connait. En architecture nous arriverions aux mêmes conclusions. C'est à l'influence et à l'action incontestable des derniers monuments de l'empire d'Occident que Saint-Vital doit, non-seulement l'appareil tout romain de ses murs et de sa coupole, mais encore l'élégance et la pondération qui en font un bijou unique parmi les édifices byzantins. A ce point de vue les monuments élevés sous l'inspiration de Galla Placidia ont eu certainement une grande action sur les destinées de l'architecture, et plus d'un bon esprit pense que c'est bien plutôt par cette voie que les édifices à coupoles se sont propagés en Aquitaine, que par celle du monde oriental ; et nous ne serions pas loin de partager leur opinion, rien que par haine des systèmes inflexibles et incomplets dans lesquels certains se flattent de nous enfermer à tout jamais.

Mais ce n'est pas le lieu d'aborder ici une discussion sur l'origine des styles qui ne sera jamais connue avec une entière précision, parce que trop d'édifices ont disparu qui eussent témoigné de filiations naturelles et rationnelles qu'on ne soupçonnera peut-être ja-

mais. Est-il possible d'ailleurs de se borner, en cette chapelle, à de sèches observations d'art et d'archéologie? Devant un monument anonyme, on peut être entièrement à sa spécialité, et même encore faut-il que l'archéologue ait bien éteint tout ce qui tient au cœur de l'homme, pour que celui-ci ne s'efforce pas de deviner une personnalité ou une société d'après les vestiges qu'il découvre, comme le géologue qui s'efforce de reconstituer un monde, d'après les fossiles enfouis au sein des strates des rochers, témoins irrécusables eux-mêmes des âges disparus dans l'abîme du temps. Devant un monument auquel s'attache un nom historique, comment ne pas évoquer comme Ulysse, au bord du Styx, les héros disparus, alors surtout que de grands souvenirs s'attachent à ce nom. Celui qui emplit les murs étincelants de ce mausolée est un des plus romanesques de l'antiquité; ses syllabes harmonieuses faites pour être prononcées par des lèvres d'amoureux ou de poètes, font rêver aux aventures à la fois tristes et galantes de la fille de Théodose qui, elle aussi, comme Henriette-Marie de France, a connu toutes les extrémités des choses humaines. Fille du dernier empereur qui eut mérité le surnom de grand, Galla-Placidia apparait dans ces temps obscurs et troublés comme une adorable héroïne de roman, entièrement digne de sympathie et d'intérêt, comme une méconnue rejetée dans l'ombre par l'éclat scandaleux de cette impure Théodora, qu'on s'est évertué vainement à réhabiliter de nos jours, ainsi qu'on avait tenté de le faire pour Néron. Elevée dans le faste et la mollesse des gynécées de Constantinople, dès l'âge de vingt ans elle est en proie au sort. Prise à Rome par Alaric et retenue, comme otage, elle est trainée dans toute l'Italie à la suite du vainqueur, et un mariage l'unit enfin à un chef de barbares, au goth Ataulf. Cette union, qui pouvait paraître imposée, fut un véritable roman d'amour. La belle princesse, née dans le palais des Césars, aima réellement le chevaleresque barbare, qui de son côté, ne trouvait pas de bornes à la prodigalité inspirée par l'amour conjugal. Sans compter les présents de noce il lui offrit pour présent du matin, selon l'usage des barbares, des richesses dignes des *Mille et une Nuits*. Cinquante beaux esclaves vêtus de soie et de brocard, comme des princes, portant dans chaque main un grand bassin d'or, alternativement rempli de pièces d'or et des plus précieux joyaux qu'eût procuré le pillage de l'Italie entière, et ces fastueuses canéphores etaient guidées par un maitre de cérémonies comme en eut peu trouvé le sénateur Flavius Attale qui, véritable jouet de la fortune, après avoir été préfet de Rome et s'être vu cou-

ronné du bandeau des Césars, était tombé dans la valetaille des rois Goths. Leur bonheur qui fut complet dura cinq ans. Retirés dans leur palais de Narbonne au milieu d'un incroyable entassement d'orfèvreries et de bijoux parmi lesquels brillait le trésor du temple de Jérusalem, la table en émeraude de Salomon et le célèbre *missorium* dont les cinq cents livres d'or massif disparaissaient presque sous les incrustations de diamants et d'autres gemmes, ils coulaient leur vie comme les princes des contes de fées dont les épreuves sont terminées. Malheureusement pour Placidia, Ataulf était de la race de ces barbares du Nord pour lesquels il n'était pas de fête sans combat. Au cours d'une expédition contre les Suèves dEspagne, il tomba sous le poignard d'un assassin et Singeric s'empara de son trône. Placidia déchue et confondue avec les plus viles esclaves, eut à subir mille insultes. Attachée à la queue d'un cheval, elle suivit la marche triomphale du meurtrier de son mari. écorchant ses pieds nus aux pierres du chemin. Pleurant son époux, pleurant son fils, mort peu avant, à Barcelone, l'infortunée princesse put enfin rentrer dans Ravenne : elle avait été échangée pour six cent mille mesures de grains. Bientôt les nécessités de la politique la jetèrent en dépit de sa trop juste douleur, dans le lit d'un soldat heureux, Constance, qui ne tarda pas à partager l'empire d'Occident avec son pusillanime beau-frère. Alors cette femme étonnante, montra quelle fermeté d'esprit elle avait hérité de son illustre père; Constance mort, et Honorius restant toujours un fantôme de monarque, Galla Placidia, prit le sceptre entre ses mains viriles et régit effectivement tout ce qui restait de l'empire romain, sous le nom de son frère, puis sous celui de son fils, non sans éprouver encore plus de traverses qu'aucune des régentes dont l'histoire ait conservé le nom. Elle mourut à Ravenne le 27 novembre, l'an 450, et fut placée dans le mausolée qu'elle s'était fait construire, couverte des ornements impériaux, assise sur un trône de cyprès plaqué d'or, d'où ses restes allèrent prendre place dans le vaste sarcophage de l'abside.

Nous la préférons ainsi couchée dans l'obscurité du cercueil, que siégeant, cadavre hideux, sur son siège impérial. Si l'imagination se plait à évoquer le fantôme de Charlemagne, toujours assis dans son caveau d'Aix la Chapelle, l'épée au flanc, le sceptre en main, la couronne en tête, tel dans la mort qu'il était dans la vie, elle répugne à la pensée d'une momie de femme dans cette attitude de législateur éternel veillant toujours au seuil de son tombeau et présentant au lieu de son frais visage d'autrefois un masque affreux ravagé

par la vieillesse et la mort, des orbites percés d'un trou noir à la place des yeux bleus de jadis, un rictus de squelette à la place du doux sourire qui détendait l'arc élégant de ses lèvres roses.

Galla Placidia doit avoir été belle, quoique puisse insinuer le froid Gibbon ; tout au moins devait elle posséder cette indéfinissable beauté du diable qui console aisément de l'autre, puisque peu d'hommes lui résistaient Si nous en croyons le diptyque de Monza elle était bien digne d'être romaine. Sur cet ivoire célèbre, la fille de Théodoric apparait grande, forte, un peu virile comme une impériale matrone habituée à commander à ses sujets et à les séduire par ses attraits. Chose étonnante ; en ce temps où les moindres consuls se couvraient de bijoux et d'étoffes brodées, la jeune impératrice est très simplement mise, élégamment drapée dans sa longue tunique que recouvre la *stola* entourée de cette longue écharpe qu'on appelait *palla*, le tout sobre et grave avec de grands plis savants, comme aux beaux temps d'Auguste. Elle n'a pour tous joyaux que des boucles d'oreille et un lourd collier qui enroule deux rangs de grosses perles autour de son cou. Seule sa chevelure, frisée et étagée en deux bourrelets, se ressent des modes recherchées de l'époque.

Involontairement je rapproche de cette noble et belle effigie le portrait authentique de Théodora, telle qu'elle est représentée, portant des offrandes et environnée de ses femmes, dans la mosaïque de Saint Vital. C'est bien comme l'a définie M. Taine « une lorette poitrinaire. » Ses grands yeux inquiétants vivent seuls sur son visage émacié par la débauche et par la maladie. Au lieu de la noble impératrice de l'ivoire de Monza, nous avons sous les yeux l'infâme créature qui eut été digne de servir de compagne à Tibère dans Caprée, et qui arrivée aux plus hauts sommets de la hiérarchie humaine s'efforce de faire oublier le passé, couvre des plus riches parures son corps flétri, épuisé, et guette de ses yeux de louve, pour l'envoyer au bourreau, le mal avisé qui se souviendra l'avoir vue vautrée toute nue sur le gradin des courtisanes au cirque et à l'hippodrome. Sa tête exsangue et vieillie avant l'âge soutient avec peine le poids de l'immense diadème qui la couronne et duquel pendent, de chaque côté de larges bandelettes raidies par des appliques d'orfèvrerie et de pierres précieuses ; un vaste pectoral non moins lourd, non moins riche, couvre sa poitrine et son cou ; le corps entier jusqu'aux pieds, dissimulé sous un vaste manteau, d'or encore, constellé de bijoux et de gemmes, incommode, disgracieux et lourd,

par l'entrebaillement duquel on entrevoit une robe non moins raide et non moins somptueuse.

Rapprochez les images de ces deux femmes, et vous aurez le plus frappant symbole des deux civilisations qui se rencontrent un instant à Ravenne ; la belle et simple Galla Placidia, c'est la civilisation romaine toujours saine et grande même en pleine décadence ; Théodora, c'est la civilisation byzantine, extravagante, fastueuse, gangrenée, et souverainement répugnante, même à son apogée.

Ravenne étant la ville des morts, nous ne la quitterons pas sans visiter un autre tombeau, celui de Théodoric.

Ici point de luxe, pas de sculptures, encore moins de mosaïques; rien que la pierre nue, froide et colossale. La fière Amalasonthe fit construire ce monument pour son père, et cela fait songer à l'histoire de ces fées qui apportaient dans leur tablier les pierres d'un dolmen ; car c'est une bien étrange figure qu'Amalasonthe et un véritable titan que son père. On a comparé ce tombeau à un dolmen pour la rudesse de son architecture et surtout pour l'énormité du monolithe qui lui sert de coupole. Cette pierre gigantesque a onze mètres de diamètre et a été élevée à quatorze mètres au-dessus du sol. Legrand d'Aussy la donne comme un exemple de ce dont étaient capables les ingénieurs de l'antiquité ; et il est difficile, en effet de se rendre compte des moyens qu'ils avaient à leur disposition pour mouvoir de telles masses, quand on songe surtout que celle-ci, soit brute soit ébauchée, a dû traverser obliquement toute la mer Adriatique pour venir des carrières d'Istrie, où elle fut taillée, jusqu'au sommet des massives assises qu'elle couronne de sa calotte fruste et sévère.

Pour sentir toute la titanesque virtuosité qui a présidé à cette construction, il n'est pas besoin de refaire, avec Legrand d'Aussy, les calculs de Soufflot. Pourtant il est des cas où l'éloquence des chiffres est tellement grande qu'on ne saurait la négliger. Du premier coup d'œil on sent bien l'énormité de l'effort nécessaire pour élever si haut cette masse ; mais l'impression devient de la stupeur quand on vous dit que ce monolithe dont le poids actuel n'est pas inférieur à 147000 kilogrames, devait peser, au moment de l'opération, car il n'était alors qu'ébauché, 500.000 kilogrammes environ, soit 40.000 kilogrammes de plus que cet obélisque de Luxor dont l'érection, sur la place de la Concorde, mit tout Paris en émoi et fut considéré comme une des plus surprenantes opérations de la méca-

nique moderne. Les anciens Egyptiens faisaient encore mieux ; mais il n'en faut pas moins admirer sans réserve les ingénieurs de Théodoric.

En lui même le monument n'a rien de démesuré ; c'est une chapelle, même une assez petite chapelle, mais dans laquelle il n'est entré rien que de colossal; et quand on a mesuré du regard la grandeur de ses assises. supputé leur épaisseur et calculé l'effort de ses arcatures pour résister au poids mort de la tranche de rocher qui arrondit au-dessus sa coupole déprimée, on ne peut se défendre d'une sensation complexe où se rencontrent de la stupéfaction et un certain effroi, comme devant l'œuvre de tout-puissants colosses prêts à surgir devant vous, sauvages, grandioses et terribles. On songe à toutes les architectures barbares et démesurées des temps nébuleux qui confinent à l'histoire, aux mégalites de Locmariaker, aux portiques démesurés en Stonehenge, aux constructions cyclopéennes de Mycènes et de la Grande Grèce.

L'impression du colossal, du démesuré naît moins des dimensions réelles d'un édifice que de celles des matériaux qui le composent : une église romane en briques frappe moins, malgré sa masse, qu'un simple dolmen avec ses quatre pierres brutes. De même l'élégance et la richesse de l'ornementation rapetissent un monument ; si vaste que soit une cathédrale gothique elle est bien loin de produire l'effet colossal d'un temple romain ou égyptien. Or le môle de Ravenne possède à la fois cette grandeur des matériaux et cette rusticité du travail ; en outre ses marbres, exposés depuis tant de siècles aux ravages des hommes et des éléments, sont assez frustes et assez sombres pour rappeler l'aspect de ces vieux monuments druidiques grisâtres et moussus, qu'on voit inopinément apparaître dans nos forêts septentrionales, entre les grands troncs des chênes. Quand il eut surgi de terre aux ordres d'Amalasonthe, il était bien loin d'avoir cette allure sauvage qui nous émeut si fort. Sans parler des mosaïques qui la revêtaient intérieurement de leur carapace d'or et de pierreries, les dix couples de fausses portes qui ceignent son premier étage étaient revêtues d'immenses tablettes de bronze, et les douze consoles qui saillent sur la corniche, servaient de piédestal à autant de statues d'airain entourant quatre colonnes qui soutenaient un splendide vase de porphyre dans lequel on croyait, à tort, qu'étaient enfermées les cendres du monarque, et qui était simplement le couronnement de l'édifice.

Ainsi éblouissant et barbare à la fois,comme un colosse scythique montrant ses membres nerveux et son sayon de peau d'ours sous une profusion de bijoux byzantins, le vieux môle ouvrit un jour ses portes de marbre devant le cadavre d'un autre colosse paré d'or, lui aussi, et le front chargé d'un diadème ; ils étaient dignes l'un de l'autre.

C'est une fière et grande figure que celle de Théodoric, qui, conquérant de l'Empire d'Occident, assis sur la chaise curule des derniers Césars, ayant rudement empreint sa trace dans l'histoire du monde romain agonisant, appartient cependant à la légende au point de se confondre avec les fantastiques héros des contes norains et que les Niébeluengen disputent à Jornandès, à Procope et à Enodius. Quoique Montesquieu se fut proposé de l'écrire, son histoire reste encore à faire ; les éléments en sont dispersés, sauf en ce qui touche aux monuments de son administration, dans un tas d'historiens de dernier ordre, prolixes, confus. sans style et sans pensée, et qui pourtant nous captivent, tant est poignante l'impression qu'on ressent à voir l'océan barbare presser ses flots, lancer comme des ras de marée ses vagues sombres au sommet desquels brillent, comme les génies de la tempête quelques hommes étranges et terribles, Vitigès, Attila, Genséric, Odoacre, Clovis, Totila, jusqu'à ce qu'ait disparu, ainsi qu'un écueil perdu. débris d'un continent disparu, le dernier reste de ce qui fut la grandeur romaine.

C'est comme une nuée confuse où brille de temps en temps un éclair, un épais brouillard dans les trouées duquel apparaissent des fragments de paysage. et la vie du conquérant barbare, du sauvage législateur garde ainsi un caractère particulier d'obscurité et de certitude comme s'il s'agissait d'un véritable héros mythologique, et à vrai dire, cela explique peut-être qu'il puisse prendre place dans les cycles légendaires dérivés de l'*Edda*, la « vénérable grand mère » sous le nom de Diétrich-de-Bern à côté de Brunehaut et d'Attila, avec Gunther, Atli, Gunnar et Hogni, et l'invincible Sigurd. Né sur les bords de ce même lac pannonien devant les eaux duquel Marc Aurèle rédigeait sous sa tente ses immortelles méditations, ses débuts sont d'un véritable barbare, d'un chef de horde entreprenant et farouche qui, aussi bien que le Fléau de Dieu fait le désert sur son passage. Maître de l'Italie, ce sauvage se transforme ; sous sa pelisse sanglante de peau d'ours se drape la toge du consul romain, sa terrible francisque sans beaucoup plus le quitter que s'il eut été Beaudouin-à-la-hache, est remplacée dans sa main par le sceptre du légis-

lateur. Pendant trente-trois ans, il put faire croire à l'Empire d'Occident que l'esprit des Césars revivait dans le dur cosaque dont la rude main ne sut jamais tracer les lettres de son nom qu'en traînant lourdement un calame dans les découpures à jour d'une plaque d'or. Comme Dioclétien, il cultive lui-même son jardin; il restaure les monuments de Rome. Il est l'ami des hommes les plus vertueux et les plus cultivés de son temps. Mais soudain la férocité du fauve pillard des déserts reparaît en lui, et ce sont précisément ces amis là, Symmaque et son gendre Boeticus dont l'affreuse mort vient prouver combien il est impossible au barbare de dépouiller la férorité de ses instincts. Pourtant à la fin de sa longue et vaillante existence, le remords vint s'asseoir terrible à son chevet. Dans un énorme poisson servi sur sa table, il croit reconnaître les traits de Symmaque, et lui, devant qui tous ont tremblé, qui se riait des dangers et ignorait la peur, le voilà qui se trouble, qui s'accuse de son crime, s'en déchire le cœur et meurt de remords, criant que l'affreuse vision le suit partout. Comme Caïn fuyant l'œil terrible de la conscience il se fit sceller sous l'énorme coupole de la Rotonde, dans l'étroit caveau de marbre constellé de mosaïques et d'or, mais comme le premier des meurtriers il ne put s'enfuir de devant Jéhovah, et quand Amalasonthe eut refermé la porte d'airain sur le cadavre royal

L'œil était dans la tombe et regardait Caïn.

On rentre en ville, on s'arrête chez les libraires et les brocanteurs dont les boutiques renferment à côté de bien des objets apocryphes quelques débris antiques véritablement et non sans mérite. J'avise une étonnante faucille à manche de fer, échouée je ne sais comment dans un magasin de bric-à-brac, à côté d'affreux cuivres ayant servi à l'illustration d'ouvrages de piété, et de bronzes romains vieux de trois semaines. Bien entendu on veut très cher de ces derniers tandis que quelques centimes suffiraient à payer l'attribut de Triptolème. Je regrette de ne pouvoir l'emporter avec moi, car il m'intéresse beaucoup, au même titre que les chariots rencontrés ce matin, par la recherche artistique qui s'y manifeste. Les paysans qui se servent de ces instruments là, — assez primitifs en somme — ont une recherche, un amour du beau que sont bien loin de partager nos moissonneurs français et encore moins les doctes professeurs d'agriculture grâce auquels la France est sûrement redevable des maladies de la vigne qui ont suivi les plants américains importés

par des maniaques et dont n'avait que faire le pays du bourgogne, du champagne et du Bordeaux. Faut-il donc que l'art fatalement décroisse avec le progrès de ce qu'on nomme pompeusement la science! Les agriculteurs de par ici sont, m'assure-t-on, fort arriérés et ne méritent que les dédains d'un de nos élèves de Grignon ; or leurs faucilles sont d'un galbe élégant et ornées de grossières niélures qui en font une sorte d'œuvre d'art, digne d'être mise entre les mains d'une Cérès ou d'une Velléda. Dans le Bas-Quercy, partout où la faux n'a pas remplacé l'ancienne faucille, celle-ci, après la moisson, a sa lame bordée d'un joli rang d'épis tressés. et, ainsi décorée est suspendue en lieu bien apparent, au-dessus d'une image, religieuse en général ; les gens qui ont cette jolie recherche du pittoresque ne sont guère en honneur auprès des agronomes. Quant à ceux-ci, ils poussent par les prés et les blés de lourdes machines au cliquetis agaçant, qu'ils cherchent bien plutôt à enlaidir qu'à orner. Le besoin de paraître leur fait accrocher, dans ce qu'ils appellent leur salon, un mauvais *chromo* de dix sous dans un cadre de dix francs... Lesquels ont l'intelligence la mieux faite à l'image de ce Dieu d'amour qui, s'il a fait du monde la plus admirable des machines, s'est complu à la parer de plus de splendeurs que les sens bornés des maîtres de l'art n'en peuvent rêver?

Un pas encore, et nous nous inclinons devant le monument où s'abrite le tombeau du Dante, œuvre exquise de la renaissance mais qui, par sa correction gracieuse, son ordonnance paisible et pondérée jurerait étrangement avec le caractère de l'altier poète auquel le père du cardinal Bembo l'a élevé, si c'était une règle absolue que le monument funèbre dut être en harmonie avec la personnalité qui est venue y déposer la poussière de son enveloppe terrestre. Si le môle abrupt de Théodoric convient parfaitement au souverain barbare qui vint y cacher son âme en proie au vampire du remords, cet agréable petit temple, couronné d'un dôme bien proportionné, est un véritable non sens à un certain point de vue. Que font ici ces formes correctes et finies, ces classiques chapiteaux, ces pilastres bien ordonnés et assez conformes aux canons établis, ces œuvres de serrurerie signées par le ferronnier qui les a adaptées à cette porte, comme un chef-d'œuvre non indigne du nom auguste inscrit sur ce sarcophage entre les médaillons de Virgile et de Brunetto Latini?

On aimerait voir surgir autour de cette tombe auguste une sainte chapelle gothique, arcboutée de puissants contreforts, accostée de robustes tourelles, ajourée de porches sombres et de roses flam-

boyantes; masse à la fois austère et riante, hérissée de gables, de pinacles, de guimberges, de tous les appendices ascentionnels du gothique, montant et pyramidant aux flancs d'une haute tour remplie d'harmonie par la voix puissante et pieuse des cloches; *vox domini sonat super terram in honore suo*, comme dit une de ces inscriptions companaires si fécondes en belles images et en sentences mémorables comme celle-ci qui eut pu être placée par le Dante à la première page de son poème : *vox mea grata bonis, vox metuenda malis*. Et sur cet ensemble architectural, pour en compléter le mystique symbolisme, toute l'encyclopédie du moyen âge, un miroir du monde et une Somme hérissant de ses statuettes les voussures des porches profonds, s'étendant en vastes fresques sur les parois et sur les voûtes, étincelant dans la flamme des roses et des vitraux comme des gemmes fluides ; ensemble profond et poétique, abstrus et méthodique, sublime et populaire, même trivial, le seul qui put figurer dignement l'ardent génie de celui dont on put dire que vivant. il avait parcouru les trois royaumes de l'au-delà.

Ceux qui eussent pu concevoir et exécuter un tel monument ne songèrent pas que le sombre exilé, que l'amer commensal des Cangrande et des Gido da Polenta, put être digne d'autre chose que d'une modeste pierre tombale foulée d'un pied indifférent par les fidèles; et c'est la plus sanglante critique qu'on puisse faire du moyen-âge que de constater le peu de cas qu'il fit des géants de l'art et de la pensée inopinément sortis de son sein, comme ces précieuses floraisons de corail qui germent dans la pourriture des mers. L'ère seule des Michel Ange était digne d'honorer par un monument durable ce passant illustre qui ne fut ni un prince, ni un guerrier, ni un prélat, mais auprès duquel toute grandeur humaine pâlit et s'efface. Le gothique avait alors fini son temps ; nul architecte n'était plus en état d'élever ces féériques oratoires faits de pierre découpée et de vitraux. Peut-être, en somme, les formes classiques de l'asile dernier de l'Alighiéri représentent-elles mieux le culte enthousiaste professé par le poète qui prenait pour guide Virgile, et qui, s'il connut la sérénite radieuse avec la limpide harmonie du Mantouan, par certains retours d'acre mélancolie, semble un fils de Lucrèce, comme par la généreuse ardeur contre le mal, il semble une réincarnation de Juvénal. Ne se déclarait-il pas lui-même membre de la famille des nobles génies, Homère, Horace, Ovide, Lucain, qui méritent comme lui-même, déclare-t-il, le titre de poètes sublimes qu'une voix unanime leur attribue.

Intanto voce fu per me udita,
« Onorate l'altissimo poéta.

. . . .

Perocche ciaseum meco si conviene.
Nel nome che sono la voce sola.

. . . .

Non loin du mausolée du Dante, nous avons vu un groupe de barbares sarcophages chrétiens, semblables à tous ceux que nous avons déjà rencontrés dans les diverses églises de la cité. Le monogramme du Christ y tient la place principale et leur couvercle est demi cylindrique comme celui d'un coffret du XVIIe siècle. C'est là leur caractéristique. Notons les en passant, mais sans nous y arrêter ; c'est à Rome même que nous étudierons ces émouvants spécimens de sculptures où les Rossi et les Le Blant ont lu l'histoire de l'art chrétien, un art original et complet, auquel les historiens seront bien forcés de donner une place qu'il attend encore dans les programmes officiels.

Ainsi nous allons dans la vieille cité morte, scrutateurs enthousiastes du passé et chacune de nos stations nous fait incliner devant un monument funèbre obscur ou célèbre. Ravenne est plus qu'une ville morte, c'est vraiment la cité des tombeaux.

JULES MOMMÉJA.

(*A suivre.*)

RELATION

DU

SIÈGE DE PONDICHÉRY

(*Suite et fin*)

Départ des députés. Otages reçus et donnés. — Le 17, MM. Law et Moracin furent députés pour la porter. Le général avait fait choix de ces deux personnes, tant à cause du caractère éminent dont M. Law a été revêtu dans l'Inde que parce qu'il parle la langue anglaise, avantage nécessaire à la discussion des articles. M. Moracin aussi estimé des Anglais qu'aimé des Français ne pouvait qu'être très utile par sa pénétration et son esprit conciliant. Deux capitaines anglais, MM. Geils et Baross, furent remis au-delà du pont de Vilnour entre les mains d'un officier pour être emmenés en otage à Pondichéry pendant que MM. Carrion et Dufaur, capitaines du régiment, resteraient au camp où ils se rendraient en même temps.

Les Anglais violent le droit de la suspension. — Les ennemis ayant travaillé dans leurs tranchées contre toutes les lois de la guerre, M. de Bellecombe en écrivit à M. Munro. M. Desauvergne fut chargé de cette lettre et revint peu de temps avant MM. Law et Moracin. qui apportèrent la capitulation motivée. Ce dernier retourna au camp le soir même.

Signature de la capitulation. — Enfin, le 18, le colonel Maclane[1] la présenta à notre général. signée de M. Munro et du chevalier Edouard Vernon. A quatre heures et demie du soir, la porte de Vil-

[1] Le même qui avait apporté, le neuf août la sommation de rendre la place,

nour fut livrée à une garde anglaise. Les troupes de la garnison de Pondichéry au nombre de quatre cent quatre-vingt-treize hommes, tant du régiment que de l'artillerie sortirent avec les honneurs de la guerre, drapeaux déployés, tambours battants, mèches allumées, six pièces de canon, et deux mortiers qu'ils laissèrent avec leurs armes dans l'allée d'Ariancoupan [1], devant faire route le soir même pour Madras. Les Anglais firent entrer six mille hommes de leur armée avec l'artillerie de campagne et arborèrent le pavillon de la Grande-Bretagne.

Désordres commis par les Anglais. — Le soleil était couché avant que les troupes fussent en bataille sur la place, ce qui fut cause que le colonel Baillia, qui avait le commandement de la ville, ne put faire poser les sentinelles nécessaires. Il se commit beaucoup de désordres dans la nuit, surtout par trois cents matelots que l'escadre avait débarqués pour servir dans la tranchée et donner l'assaut [2].

Le lendemain, le major général Munro vint voir M. de Bellecombe qui le retint à dîner avec quinze officiers de sa suite et se plaignit amèrement du désordre commis par les troupes anglaises. Il employa les termes les plus propres à faire sentir combien il était offensé de voir violer une capitulation le jour même de sa signature. M. Munro lui en fit toutes sortes d'excuses et pour satisfaction fit battre la générale et publier un ban qui défendait sous peine de

---

[1] On sera peut-être étonné de voir une garnison qui obtient les honneurs de la guerre par capitulation déposer les armes. Les pays changent les circonstances. Il ne s'agissait pas de conduire ces troupes dans une ville de notre nation ; elles devaient rester dans le centre de la domination anglaise jusqu'au moment de leur embarquement pour la France. Il n'était pas naturel de laisser aussi longtemps des soldats armés dans un pays, surtout où les européens ont une si grande prépondérance.

[2] Nous avons appris, depuis la reddition de la place que les anglais devaient donner l'assaut la nuit du onze au douze ; le mauvais temps les en empêcha ; l'exécution en avait été remise à la nuit du dix-sept au dix-huit. Ils devaient faire cinq attaques ; une à chaque estacade, une au bastion de l'hôpital, une à celui du Nord-Ouest et la cinquième à la porte Valdaour. On dit que l'ordre avait été donné de n'épargner aucun européen. Un homme sage doute toujours de l'atrocité d'un fait qui n'est pas prouvé. Une semblable cruauté n'est autorisée que contre des rebelles et déshonore la nation qui la commet envers de braves gens.

la vie à quelque personne que ce fût de commettre aucune violence. Dès ce moment, tout a été tranquille.

CONCLUSION. — Tels sont les faits exacts qui se sont passés à la côte de Coromandel depuis le commencement de juillet. Si on les détache des circonstances, ils seront confondus avec la multitude de ceux dont parle l'histoire des villes assiégées et défendues ; c'est partout le ravage et la désolation, partout l'art qui cherche à détruire ce que l'art défend, le tout avec un peu plus ou un peu moins d'habileté et de courage. Mais ce qui doit paraître étonnant, c'est une ville ouverte encore de toutes parts au moment où les hostilités commencent, qu'un Genéral actif, dépourvu de toutes les choses de première nécessité fortifie en un mois et perfectionne sous les yeux de l'ennemi ; c'est une ville approvisionnée malgré le blocus formé avant une attaque à laquelle on ne devait pas s'attendre en supposant que les traités et le droit des gens sont respectables. Ce qui est étonnant, c'est une ville où le chef a su tellement gagner l'amitié et la confiance des habitants qu'ils regardent la chose publique comme la leur propre et secondent de tous leurs efforts ce même chef qui, de son côté se dévoue entièrement à leur défense. C'est une garnison de sept cents européens et de onze cents cipayes qui résiste sur les remparts à un service continuel de quatre-vingt jours. Enfin, ce qui doit faire l'admiration et l'exemple, c'est un gouverneur abandonné du côté de la mer par une escadre que lui-même avait formée, qui s'enferme dans sa place avec des forces disproportionnées à l'étendue de treize bastions, fait face à une armée de vingt-deux mille hommes, l'arrête trois semaines sur la crête du chemin couvert et ne capitule avec elle au bout de cinquante jours de tranchée ouverte que faute de munitions.

ÉTAT

Des Tués et des Blessés pendant le Siège

Officiers.	tués ou morts de leurs blessures	7	26
	blessés	19	
Régiment de Pondichéry et bas officiers attachés aux Cipayes.	tués ou morts de leurs blessures	45	188
	blessés	143	
Compagnie de Canonniers de l'Inde.	tués ou morts de leurs blessures	29	98
	blessés	69	
Bourgeois.	tués ou morts de leurs blessures	3	10
	blessés	7	

Troupes Noires.

Cipayes et Topaz.	tués ou morts de leurs blessures	52	146
	blessés	94	
Noirs Travailleurs.	tués ou morts de leurs blessures	64	212
	blessés	148	
	Noirs		358
			322
	Total des tués et des blessés		680

Consommation de Munitions de Guerre.

Poudres, milliers	160.000
Boulets	34 000
Bombes, de toutes grandeurs	2.111
Fascines	240.000
Cocotiers	4.000
Canons cassés ou démontés	150
Cartouches	9.000.000

Pertes des Anglais.

54 Officiers tués ou morts de leurs blessures.
489 Soldats européens.
4 578 Cipayes, non compris les Camatis.

Munitions.

80.000 boulets, 500 milliers de poudre.
10.000 bombes, 2.000 000 de cartouches.

La dépense totale du siège coûte aux Anglais, onze lacs de pagodes, qui font en argent de France	9.350.000 liv.
Aux Français	2.294.070 liv.

Lettre écrite par MM. de Bellecombe et Cheureau à MM. du Conseil de Madras (6 juillet 1778) :

« MESSIEURS,

« Les nouvelles de guerre qui se sont répandues à l'arrivée des lettres que vous avez reçues de Suez, ne nous ayant paru. dans le premier instant que des bruits populaires, nous avons hésité à y ajouter foi et n'avions pas cru devoir vous en parler. Tout ce qui se passe autour de nous depuis peu de jours ne nous permet plus de douter que vous ne regardiez ces nouvelles comme certaines : les préparatifs en tous genres que vous faites de tous côtés, l'enlèvement des vivres destinés à Pondichéry, les effets de nos habitants arrêtés, les lettres ouvertes et interceptées, les mouvements de vos troupes, enfin. qui s'approchent de cette capitale. tout parait annoncer des hostilités prochaines, que la certitude seule de la guerre peut autoriser. Votre conduite, Messieurs, nous fait présumer que vous la croyez déclarée, et s'il nous reste sur cela des doutes, c'est qu'il est parmi les nations policées, même dans l'état de guerre, des procédés auxquels on ne manque jamais, et que, quand malheureusement les intérêts et les droits des souverains exigent que leurs sujets prennent les armes, il est d'usage qu'on se prévienne réciproquement, nous ne pensons pas que vous soyez dans le dessein d'y manquer. Mais, votre silence, dans le moment où vous faites les plus grands préparatifs d'attaque, nous parait si surprenant, que nous croyons devoir vous demander formellement, Messieurs, quels sont les motifs de ces dispositions et de ces préparatifs. S'il est vrai qu'il y ait une rupture entre nos deux nations, nous devons nous flatter que la sécurité que nous inspire l'estime que nous avons pour la vôtre, ne nous exposera pas à voir commettre des hostilités contre nous sans que nous soyions prévenus par vous. »

Copie de la réponse de MM. du Conseil de Madras à MM. de Bellecombe et Cheureau, datée du port Saint-Georges, le 13 juillet 1778 :

« MESSIEURS,

« Nous avons eu l'honneur de recevoir votre lettre du 6 du courant qui nous informe qu'à l'arrivée des paquets que nous avons reçus depuis peu par la voie de Suez, la nouvelle d'une guerre s'est aussitôt répandue, que, regardant cela comme un simple bruit populaire, vous n'avez pas cru devoir y ajouter foi, ni qu'il fût nécessaire de nous en écrire, mais que tout ce qui s'est passé autour de vous depuis peu ne vous permet pas de douter que nous regardons cette nouvelle comme vraie ; que les préparatifs de toute espèce que nous faisons de tous côtés, la saisie des provisions destinées pour Pondichéry, les effets de vos habitants arrêtés, des lettres ouvertes et interceptées et enfin le mouvement de nos troupes qui paraissent s'avancer sur votre capitale, le tout annonce de prochaines hostilités que la certitude d'une guerre peut seule autoriser.

« Nous ne vous cacherons pas, Messieurs, que nous avons reçu, depuis peu, des avis de Suez, qui parlent de l'aigreur qui domine entre les cours d'Angleterre et de France ; des lettres qui en parlent ont été reçues par divers particuliers de notre nation et probablement quelques-unes sont parvenues à Pondichéry par lesquelles vous aurez appris les mêmes particularités que nous. Il est vrai aussi qu'en conséquence nous avons pris les mesures qui nous paraissent nécessaires pour notre sûreté, mais nous nions qu'il se soit rien fait de votre côté qu'on puisse regarder comme une infraction à ces termes d'amitié et de bonne intelligence qui sans doute doivent et que nous espérons pouvoir se maintenir entre nous, tant que nos souverains respectifs ne seront pas effectivement en guerre.

« Nous nions positivement ce dont il vous plaît de nous charger : de saisir les provisions destinées pour Pondichéry, d'arrêter les effets de vos habitants, d'ouvrir ou d'intercepter les lettres. Nous assurons que rien de tout cela, s'il est vrai que ces faits existent, n'a été exécuté par nos ordres ou notre autorité ; et en effet, vous vous expliquez sur ce sujet d'une manière si générale que nous sommes encore à savoir sur quels faits particuliers vous voulez faire allusion ; si vous voulez bien nous indiquer les faits où notre conduite ou celle des personnes sous nos ordres vous paraisse peu convenable, nous nous ferons un plaisir de vous donner telle satisfaction ou explication en notre pouvoir.

« Quant à l'espérance que vous témoignez de n'être point exposés à des hostilités avant que d'en avoir été prévenus, nous ne pouvons

faire d'autre réponse sinon que vous nous trouverez toujours agissants envers vous, en toutes occasions, avec l'attention due à ces principes d'honneur et de justice qui sont observés par les nations civilisées, soit en paix soit en guerre.

« Nous avons l'honneur, etc.

THOMAS HUMBOLD, G. WHITEMILL, G. SMITH, HECTOR MUNRO. »

Copie de la lettre de M. de Bellecombe au major Général Munro, le 8 Août 1778 :

« Depuis près d'un mois, Monsieur, j'éprouve des difficultés et même des incursions contraires aux traités. Je les ai dédaignées parce que j'ai dû les regarder comme un brigandage asiatique qu'aucune nation européenne ne saurait avouer et que toutes doivent punir.

« La marche d'une armée anglaise, sous vos ordres, qui menace Pondichéry a lieu de me surprendre puisque rien n'assure une déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre, et que j'ai, au contraire des certitudes de la continuation de la paix. Plus accoutumé aux procédés militaires qu'aux détours de la politique, je suis fort aise, Monsieur, d'avoir à faire à vous. La réputation dont vous jouissez m'assure qu'amis ou ennemis, les règles de l'honneur et de l'honneteté inséparables de l'état qui nous est commun seront exactement suivies.

« Ce sont ces règles que je réclame avec confiance, alors que celles du droit public sont oubliées, et c'est à ce titre sacré que je vous demande, Monsieur, que je vous somme même de me dire si vous venez faire la guerre aux Français. Ce sera un beau moment pour moi parce que je suis prêt à tout événement, et que si le zèle, la valeur, le bon droit peuvent promettre le plus heureux succès à une juste défense, j'ai plus que personne lieu de l'espérer des efforts des braves gens que j'ai l'honneur de commander. Mais j'aurai toujours le regret de voir répandre le sang humain dans des moments où nos deux nations éclairées sur leurs véritables intérêts, ont peut-être renouvelé le traité de paix dont les circonstances semblaient annoncer le terme.

« Quoi qu'il en soit, Monsieur, je suis persuadé que vous prouverez, aussi bien que moi, en Asie, que le climat ne fait dégénérer en rien des militaires européens, et je serai fort attentif à vous rendre constamment ma position digne d'envie puisqu'en suivant ma propre impulsion, d'accord avec mon devoir, je ne violerai ni les lois de l'humanité ni celles des nations.

« J'ai l'honneur, etc. Signé : DE BELLECOMBE. »

Copie de la réponse du général Munro à M. de Bellecombe, du camp du Côteau, près Pondichéry, 9 Août 1778 :

« MONSIEUR,

« J'ai maintenant l'honneur de répondre à la lettre dont vous avez bien voulu me favoriser hier. S'il y a eu quelques irrégularités commises dans la campagne par les partis, je n'en ai aucune connaissance; je puis seulement vous assurer que je ferai observer la plus exacte discipline, et j'espère que rien de pareil n'arrivera à l'avenir.

« Accoutumé comme vous, Monsieur, plus aux procédés militaires qu'à ceux de la politique, je n'entrerai point dans la discussion des derniers différends qui se sont élevés entre la France et la Grande-Bretagne, je vous dirai seulement que je m'estimerais heureux s'ils n'avaient pas eu lieu et que la paix fût encore l'objet des deux nations.

« J'ai l'honneur de vous envoyer, ci incluse, une autre lettre qui vous instruira des raisons pour lesquelles l'armée que je commande marche sur Pondichéry.

« Je suis très-honoré par l'opinion favorable que vous voulez bien avoir de moi et, soit en paix soit en guerre, je serai très flatté de me conserver le droit à votre estime.

« J'espère avec vous, Monsieur, que nous nous prouverons l'un à l'autre que le climat de l'Asie n'affaiblit pas la valeur européenne, et je sens combien la forteresse de Pondichéry acquiert de force par l'avantage qu'elle a d'être commandée par un officier d'une réputation et d'une habileté supérieure comme M. de Bellecombe.

« J'ai l'honneur, etc. Signé : MUNRO. »

Copie de la lettre du major général Munro à M. de Bellecombe, du camp du côteau, 9 août 1778:

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu ordre du Gouvernement et du Conseil de Madras de marcher avec l'armée que je commande et d'attaquer Pondichéry.

« Pour épargner l'effusion du sang et prévenir la perte des propriétés particulières, je vous somme de rendre la ville et forteresse de Pondichéry aux troupes qui sont sous mes ordres.

« J'ai l'honneur, etc. Signé : Munro. »

Copie de la réponse de M. de Bellecombe à la lettre ci-dessus :

« Je viens, Monsieur, de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin, par laquelle vous me donnez avis que l'armée que vous commandez est destinée à faire le siège de Pondichéry.

« Quant à la sommation que vous me faites de vous rendre cette place, je la regarde comme une formalité que vous avez cru devoir remplir, et je suis persuadé que, dans l'intérieur de votre âme vous avez prévu ma réponse. La lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, Monsieur, vous a fait connaître mes sentiments comme commandant de la place de Pondichéry et des troupes françaises, et comme particulier, les sentiments d'estime et de considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : de Bellecombe. »

Copie de la lettre de M. de Bellecombe à M. le major général Munro, en date de Pondichéry, le 16 octobre 1778 :

« Monsieur,

« La défense de Pondichéry ayant rempli tout ce qu'exigeaient de moi la gloire des armes du Roi et l'honneur militaire, je crois devoir me livrer aux sentiments d'humanité qui me portent à arrêter l'effusion du sang et à m'occuper de la conservation des propriétés des sujets dont le gouvernement m'est confié.

« Mais avant d'entrer en négociation avec vous, il m'est important et même indispensable de savoir en quel nom et par quels pouvoir et autorité vous traiterez avec moi. Ce ne saurait être au nom du roi de la Grande-Bretagne puisqu'il n'y a pas de guerre déclarée entre la France et l'Angleterre ; sera-ce donc, Monsieur, au nom du gouvernement et conseil de Madras de qui vous avez reçu l'ordre de venir assiéger Pondichéry ?

« Je m'interdis toute réflexion sur une nouveauté si extraordinaire, et je me borne à vous demander cette solution pour pouvoir rédiger les articles de la capitulation que j'ai à vous proposer. Je vais donner ordre de cesser les feux de la place, mais je les ferai reprendre si celui de vos tranchées ne cesse pas au moment où cette lettre vous sera remise.

« J'ai l'honneur, etc. Signé : de Bellecombe. »

Réponse du général Munro, du camp de Périmbé, 16 Octobre 1778 :

« Monsieur,

« J'ai reçu votre lettre en date de ce jour. Votre défense de Pondichéry vous fait le plus grand honneur comme officier, et mérite les éloges les plus flatteurs pour vos talents militaires.

« J'ai reçu du Conseil supérieur de Madras mes ordres pour assiéger Pondichéry, aussi comme commandant en chef des forces britaniques qui assiégent la forteresse de Pondichéry, je suis prêt à recevoir de vous les articles de la capitulation pour la reddition de cette forteresse, et je dois demander qu'il vous plaise m'envoyer les termes que vous exigez pour la reddition de cette forteresse, dans l'espace de deux heures après que ma lettre vous aura été remise ;

autrement, je dois demander qu'il me soit permis de continuer les hostilités. J'ai envoyé le major Cambell, mon aide de camp, pour attendre votre réponse.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc.

Signé : MUNRO. »

Réponse de M. de Bellecombe (7 h. du s.) :

MONSIEUR,

« Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à celle que je vous ai envoyée ce matin par M de La Villette, mon aide de camp. J'ai fait entrer dans la place Monsieur le major Cambell et lui ai proposé d'attendre que les articles de la capitulation que j'ai à vous demander soient rédigés pour les lui remettre ; mais comme ce ne peut être l'affaire de deux heures, cet officier n'a pas cru devoir rester plus longtemps et m'a demandé de retourner auprès de vous.

» Ce ne sera que demain matin, Monsieur, que je pourrai vous envoyer la capitulation pour Pondichéry. Si, d'ici à ce temps vous jugez à propos de recommencer vos attaques. je continuerai ma défense au premier mouvement offensif que je verrai faire par vos troupes.

« J'ai l'honneur et signé : DE BELLECOMBE. »

M. le Général Munro, à M. de Bellecombe, du camp de Périmbé (16 octobre, à minuit) :

MONSIEUR,

« Comme je suis aussi charmé que vous d'arrêter l'effusion du sang, je consens à attendre jusqu'à demain matin neuf heures pour recevoir les articles de la capitulation avec une lettre de vous ; mais si, à cette heure, je n'ai point de vos nouvelles, je me croirai libre de recommencer les hostilités.

» J'ai l'honneur, etc Signé : MUNRO. »

Réponse de M. de Bellecombe, le 17 octobre (7 heures du matin) :

MONSIEUR,

« Entre neuf et dix heures, je vais vous envoyer, par deux députés, les articles de la capitulation que j'ai à vous proposer. Je les ferai accompagner par deux capitaines qui resteront à votre camp en ôtages, vous voudrez bien en envoyer deux autres qui pourront rester à la croisière des deux allées, où M. Campell avait posé une ordonnance lorsqu'il est venu dans la place, et où M. de La Villette, mon aide de camp les prendra.

» Je vous envoie deux cipayes avec leurs armes qui se sont avancés, cette nuit, dans nos postes où ils ont été arrêtés.

» J'ai l'honneur, etc.

Signé : DE BELLECOMBE. »

M. de Bellecombe à M. Munro, le 17 octobre 1778, à 3 h. après midi :

» On vient de me rendre compte, Monsieur, que, loin de suspendre vos travaux, ils redoublent partout et principalement dans le Sud ; c'est ce qui me détermine à vous envoyer M. Désauvergnes, brigadier d'infanterie, colonel du régiment de Pondichéry pour vous faire sentir l'irrégularité de ce procédé qui viole ouvertement les droits les plus sacrés de la guerre et des nations qui doivent être si chers à des hommes comme vous et comme moi.

» J'ai l'honneur, etc. Signé : DE BELLECOMBE. »

H. DE BELLECOMBE.

JOURNAL
DU LIEUTENANT WOODBERRY

Traduit de l'Anglais, par Georges HÉLIE

(Paris, Plon, in-12, 1896)

C'était un bien honnête homme que le lieutenant anglais Georges Woodberry, qui fut notre ennemi pendant les campagnes de 1813, 1814 et de 1815, mais qui, dans son for intérieur, resta toujours un ami de la France, ne manquant jamais une occasion de nous manifester ses sentiments empreints de la plus cordiale sympathie. Son journal de campagne en fait foi; et c'est avec un véritable plaisir, doublé d'un intérêt souvent palpitant, que l'on en lit les pages, grâce à la traduction que vient d'en faire M. Georges Hélie pour le plus grand profit de l'histoire et de tous ceux qui aiment à juger impartialement cette époque troublée où étaient en jeu les destinées du pays.

A cette heure, où tout ce qui se rattache au premier Empire provoque une si vive curiosité, où le nom de Napoléon est dans toutes les bouches, où les Mémoires de ses généraux sont l'objet d'une si grande faveur, souvent même d'un véritable engouement, il ne nous déplaît pas de sortir du cercle étroit et fermé où l'on n'entend qu'une voix pour passer dans le camp adverse, écouter les blâmes comme les éloges qu'on nous décerne, savoir enfin exactement ce que pense de nous l'ennemi.

Là réside le principal intérêt du journal de cet officier anglais, qui ne hait en France qu'un seul Français, Napoléon, « dont l'unique ambition, s'écrie-t-il, force les deux premières nations du monde à se faire la guerre, quand la paix les rendrait toutes deux si heureuses! » Peut-être aussi est-ce parce qu'il nous préfère, nous ses ennemis qu'il est forcé de combattre, à ses propres alliés les Prussiens, qu'il

déteste souverainement, que nous nous sentons attirés vers cette âme généreuse, cet esprit droit et juste, cet adversaire qui voudrait finir ses jours en France, quand la paix, après laquelle il soupire avec tout le monde, aura rétabli les bons rapports entre les deux peuples.

Au point de vue général, la lecture du journal de Woodberry est aussi attrayante qu'instructive. A côté de passages charmants où il nous dévoile l'état de son âme, nous fait part de ses peines de cœur et de ses espérances amoureuses, nous initie, oh combien discrètement ! à ses bonnes fortunes, où il se complait dans la description des sites pittoresques qu'il traverse tant en Portugal qu'en Espagne et le long des Pyrénées, il nous fournit des renseignements absolument nouveaux sur les opérations militaires de l'armée de Wellington, et il les émaille de récits fort émouvants sur les combats de Vittoria, de Pampelune, d'Orthez, et principalement sur la bataille de Toulouse et plus tard celle de Waterloo, auxquelles il assista [1].

Et quel espoir en Dieu le soutient aux heures du danger ! Quelle belle prière, la *prière du soldat* par le prince Eugène, en tête de son manuscrit ! Comme aussi quelles actions de grâce, après Waterloo, à celui qui donna la victoire à son pays et le préserva de la mort !

Il condamne les massacres, punit les vols et pilleries de ses hommes ; et sa sévérité ne s'adoucit, pour eux comme pour lui-même, que devant les bonnes bouteilles de Barsac ou de Bordeaux, qu'il rencontre, un peu trop nombreuses, sur son chemin. Ses pages respirent la bonne humeur, la joie de vivre, avec une pointe de sentimentalité et de philosophie rêveuse, attenante à sa race. Ce n'est pas en soudard qu'il parle, mais en véritable gentleman, préoccupé avant tout de son confort, de ses chevaux, de ses mules, de sa chienne Vittoria, bien plus que des œillades des nonnes Espagnoles derrière les grilles du couvent d'Olite, que le subjuguent moins, la première année de son séjour en Espagne, que ne le feront les charmes distingués et les manières plus réservées des jeunes filles françaises, rencontrées l'année suivante en Gascogne.

C'est à son long séjour en effet dans notre pays que nous devons de nous être arrêté à ce livre nouveau et que nous croyons utile d'en donner d'assez nombreux extraits. Nous allons voir comment le

---

[1] A rapprocher du journal de Woodberry, le *Récit dela même campagne (1813-1814) par le capitaine anglais Batty*, la *Correspondance militaire et diplomatique de lord Wellington*, l'*Histoire de la Guerre de la Péninsule et du Midi de la France par le colonel Napier*, etc.

lieutenant Woodberry, âgé de vingt-deux ans à peine, sait apprécier notre belle région du Sud-Ouest, où plus d'une fois il écrit qu'il est tenté d'y finir ses jours, combien il la regrette à l'heure du départ, et quels détails piquants il donne sur les mœurs, les habitudes, les sentiments, la foi politique de nos pères, à ces heures bouleversées de 1814, c'est-à-dire de la chute de l'Empire et du retour des Bourbons.

Mais d'abord esquissons rapidement ses premiers mois de campagne et présentons-le, âgé de vingt-un ans, étant né le 13 avril 1792, comme débarquant à Lisbonne, le 3 février 1813, en qualité de lieutenant au 18e régiment de hussards à cheval, destiné à escorter l'armée de Wellington.

— Ses débuts ne sont guère pénibles. Il visite Lisbonne en artiste, occupe avec son escadron les bords du Tage qu'il apprécie en poète, se livre à son sport favori, l'exercice de cheval, fête le plus souvent qu'il peut le dieu Bacchus, auquel il dédie ses premiers vers, chasse le renard et rougit encore aux malicieux regards des brunes Portugaises. L'agriculture l'intéresse et il regrette que les bonnes terres qu'il foule ne soient pas mieux cultivées. Charmé par la nature, il l'apprécie bien mieux que son métier de soldat. Néanmoins l'approche du danger le ramène à des sentiments moins poétiques ; et, dès qu'il a franchi le Douro, qu'il a été inspecté par lord Wellington en personne, et que la campagne est réellement commencée, il a conscience des devoirs qui lui incombent et ne marchande ni sa peine ni son sang pour la cause qu'il défend. Le 2 juin, il reçoit le baptême du feu à l'affaire de Toro ; il traverse Walladolid, Palencia, Burgos, abandonnés à la hâte par le roi Joseph ; et il est légèrement blessé, le 21 juin, à la bataille de Vittoria, qui décida du sort de l'Espagne et força les armées de Napoléon à se replier sur la ligne des Pyrénées.

Du 1er juillet au 7 septembre il reste en garnison à Olite, petite ville au sud de Pampelune, où il devient l'ami des religieuses d'un couvent ; ce qui ne l'empêche pas de rechercher les bals, les fêtes, les plaisirs et d'être de plus en plus sensible aux charmes des Espagnoles. Néanmoins il refuse leur rendez-vous : « La conséquence, écrit-il, pourrait être un couteau planté dans mon corps. » Les gens du pays ont horreur de Napoléon et de ses soldats. Un paysan l'amène près d'une grotte où il voit sept squelettes de Français que lui et son fils avaient massacrés. « Plusieurs milliers de braves garçons ont subi pareil sort dans le pays, victimes de l'ambition de Napoléon. »

Mais la bataille de Pampelune, à laquelle il assiste les 27 et 28 juillet, achève la déroute du maréchal Soult et du général Clausel, et force les Français à abandonner le sol Espagnol. Il parcourt le champ de bataille ; et, sans distinction de partis, fait transporter à l'hôpital et dans les villages voisins tous les blessés qu'il rencontre. Il trouve la guerre odieuse et ne s'en prend qu'à Napoléon. La solitude, du reste, lui pèse fort et il désirerait une compagne près de lui :

« La société d'une femme, écrit-il, et d'une femme de notre pays, serait ici délicieuse; et j'ai souvent souhaité le bonheur d'avoir une agréable compagne ; car, je pense, avec lord Bacon, que, dans la jeunesse les femmes sont nos maitresses, dans l'âge mûr nos compagnes, dans la vieillesse nos garde-malades, et, à tous les âges, nos amies [1]. »

Woodberry est trop anglais pour aimer les courses de taureaux. Que diront les *aficionados* de nos jours en lisant ce passage, écrit le soir d'une de ces courses à Olite, où il est revenu en garnison ?

« Une douzaine de bœufs furent amenés et placés dans une écurie, on en mit en liberté et la farce commença. Il y avait là huit ou dix brutes, habillés de clinquant et décorés d'innombrables faveurs des dames. Jamais je n'ai ri d'aussi bon cœur à aucun spectacle... Un bœuf sauta dans une charrette qui était pleine de spectateurs, et en lança plusieurs en l'air. Enfin un des Espagnols, le plus brillant de tous, fut enlevé par un taureau et le pauvre diable emporté chez lui le ventre ouvert. Je pensais que cet accident mettrait fin au divertissement, mais la plaisanterie continua comme si rien n'était arrivé. »

Suit la description de l'habillement « des pleutres qui taquinaient le taureau. »

Nous ne suivrons pas notre lieutenant dans les derniers mois de l'année 1813, où il franchit les Pyrénées avec l'armée de Wellington, et arriva dans le pays Basque vers la fin de novembre, époque où il fut grièvement blessé à la main, le 18 décembre, dans un engagement avec la cavalerie française, entre les villages de Mendionde et d'Urcuray, près d'Hasparren. Aussi bien cet accident le força-t-il à interrompre quelques jours le récit de sa vie de soldat.

Quand il le reprend, le 1er janvier 1814, la campagne de France est commencée, et c'est notre sol Gascon qu'il va fouler pendant

---

[1] Page 119.

près de six mois : cette partie du journal est la plus intéressante pour nous. C'est celle dont nous croyons devoir faire ici le plus de citations.

— Woodberry passa les deux mois de janvier et de février dans le pays Basque. Les rigueurs de la saison empêchèrent de part et d'autre la continuation des hostilités, et chaque armée garda ses cantonnements respectifs. L'armée anglaise occupa tout le littoral jusqu'à Bordeaux, s'avançant fort avant dans les Landes. L'armée française au contraire, sous les ordres du maréchal Soult, se réorganisa le long des gaves de Pau et d'Oloron, de l'Adour, et dans les plaines de Tarbes.

Ce repos momentané ne convient pas à Woodberry. Il écrit de la chapelle d'Hasparren qu'il est

« Fatigué de cette vie monotone, et que les pauvres diables d'habitants, qui actuellement nous bénissent comme leurs libérateurs, auront bientôt de justes raisons pour nous maudire, car nous consommons toutes leurs provisions. »

Il chasse, malgré le froid, visite le pays, s'intéresse aux vieilles ruines, et apprécie fort les Basques :

« Ils sont très robustes, dit-il, déterminés, beaux, scrupuleusement honnêtes et étonnemment sûrs. On les dits braves, mais ils me sont suspects, car ils ont tous abandonné le drapeau de leur pays. Ils sont courtois et polis dans leurs manières à un degré qui dépasse de baucoup leur état de civilisation. Dans leur régime, ils sont d'une sobriété rare ; pour moi leur existence est un miracle ; avec ce qui suffit à trois Basques par jour, ma chienne Vittoria crèverait de faim. »

Partout où elle passe, l'armée anglaise cherche à laisser de bons souvenirs. Chaque soir ses généraux organisent des bals, des fêtes, de simples sauteries. Woodberry se garderait d'y manquer, et il en sort souvent « fourbu et éreinté. » Dans chaque village du reste l'accueil est excellent. Et si on acclame l'étranger, c'est qu'on ne voit en lui que l'ennemi de Napoléon et non pas l'envahisseur.

« Tous les matins, écrit-il toujours d'Hasparren, le 22 janvier, je contemple les montagnes et je découvre toujours quelque nouveau sujet d'admiration. Ceux qui n'ont pas vu les Pyrénées ne peuvent se faire une idée de leur magnificence. »

Dès la fin de février, le 18e hussards quitte Hasparren et est envoyé en reconnaissance à Ayherre, à la Bastide de Clarence, à Bardos, à Bidache, à Sorde, à Puyoo et enfin à Orthez, où se livre, le di-

manche 27, une vraie bataille, et où, malgré les exhortations du maréchal Soult à ses soldats de bien combattre, l'armée anglaise resta victorieuse, bien que Wellington eut été légèrement blessé. Nos troupes se replièrent en pleine retraite sur Saint-Sever d'un côté, Tarbes de l'autre, et Woodberry fut envoyé vers le nord pour les poursuivre.

Il passe successivement à Saint-Aubin, à Hagetmau, à Mont-de-Marsan où il séjourne quatre jours, s'acharne, mais vainement, à combattre le chef des partisans *Florian*[1] qu'il appelle Florio, bivouaque à Aire et est envoyé à travers les Landes qu'il admire beaucoup sur les bords de la Garonne, à Langon d'abord, puis à Castets où, le 12 mars, « il est le premier Anglais qui ait franchi, dit-il, ce fleuve. »

Le lendemain 13, « cette canaille de Florio, écrit-il toujours pour Florian, lui enlève ses bagages en face de Rions. » Il s'en console à Barsac,

« Village où on fait le vin connu sous ce nom en Angleterre. J'ai acheté pour dix sous une bouteille d'un vin qui se vendrait quinze shillings en Angleterre. Il était délicieux et avait trois ans. »

Le bon vin est décidément son côté faible. Mais c'est à peine s'il en abuse, surtout si nous faisons la part qu'il est en pays conquis.

Chargé, ce même jour, de reconnaître la rive gauche de la Garonne et de s'emparer de tous les bateaux de la rive droite pour les faire passer du côté opposé, il est fait prisonnier par le maire de Cambes, puis relaché par lui pendant la nuit. Il s'égare dans un bois par une nuit noire et fort pluvieuse, se couche sous un arbre et prend un rhume qui le rend fort malade. Mais sa jeunesse en a bientôt raison ; et il se plait tellement à *Beautiran*, qu'il écrit à la date du 15 mars:

---

[1] Sur ce célèbre chef de partisans, qui, durant toute la campagne de 1814, harcela, à la tête de son corps franc, les derrières de l'armée anglaise et tint plusieurs fois en echec, en même temps que la troupe de Basques, commandée par le général Harispe, les bandes espagnoles du général Mina, condottiere comme lui, voir, outre le *Journal de Proché* et le *Journal de Lot-et-Garonne* de 1814-1815, plusieurs pièces relatives à sa bande, aux *Archives départementales de Lot-et-Garonne*, Série M, *ainsi qu'à l'arrestation de la troupe de Beaupuy*, et au *Greffe de la Cour d'appel d'Agen* : *la procédure de la seconde bande de Florian,* jugée par la Cour d'assises de Lot-et-Garonne, du 1er au 16 mars 1816. Ces pièces ont été déjà signalées par M. Bladé, dans la préface du travail qu'il avait commencé dans cette même *Revue*, tome VI, page 341, intitulé: *Etat militaire et politique de la Gascogne en 1814 et 1815*, et qui est resté inachevé,

« Ce pays est beau ; j'y pourrais vivre et peut-être même oublier l'Angleterre. Nous avons encore dansé ce soir ; le maire et sa femme, las de veiller, m'ont confié leurs filles. Celles-ci étaient enchantées de rester. Elles se sont assises sur mes genoux, et j'ai donné mon cœur à l'aînée qui est délicieuse. Mais nous partons demain, et il est bien probable que, comme les autres amours de ma vie, celui-ci n'aura pas de lendemain. »

Rappelé subitement vers le Sud pour renforcer l'armée de Wellington menacée par Soult, il quitte la vallée de la Garonne, revient à *Bazas*, *Roquefort*, *Aire*, « où la troupe de Florian infecte les routes et fait beaucoup de mal, » traverse *Barcelonne* dans le Gers, *Plaisance*, *Rabastens* et arrive enfin à *Tarbes*, où il voit encore l'armée française se replier à la hate sur la route de Toulouse et ne pouvoir tenir les positions qu'elle occupe.

A ce moment le journal du lieutenant Woodberry redevient entièrement militaire, et il nous donne sur les préparatifs de la bataille de Toulouse, la position des deux armées, les ressources dont dispose le général anglais Wellington, sa prudence, son habileté stratégique et jusqu'à ses fautes qui restent ignorées de Soult, les détails les plus intéressants, détails que le cadre forcément restreint de ce compte-rendu nous empêche de relater.

Dans tous les villages du Gers et de la Haute-Garonne qu'il traverse, à *Boulogne*, à *Monblanc*, à *Saint-Lys*, à *Léguevin*, il est comme toujours fort bien reçu. Mais, c'est principalement au *château de Monbardon* qu'il oublie momentanément ses préoccupations militaires et se montre tellement séduit par le charme de ses hôtesses qu'il écrit :

« Je suis dans un beau château, habité par une charmante famille. Si jamais j'ai le bonheur d'avoir une femme et des enfants, que le ciel me permette de jouir de la vie, comme le font ces gens là....

« La propriétaire en est jeune et jolie ; elle a cinq charmants enfants. Sa mère, une femme de Bordeaux, a peut-être des manières encore plus séduisantes que celles de sa fille. Elles m'ont fait toutes deux mille questions sur l'Angleterre et ont paru enchantées de l'heureuse tournure que prend la guerre. Je pourrais passer ma vie avec cette famille, ne fut-ce que pour jouer avec les jolis enfants. J'aime beaucoup cette manière de faire campagne ; nous avons eu un excellent dîner et quantité de vin de Bordeaux. J'espère que la guerre durera encore un an dans ce pays. [1] »

---

[1] Le château de Monbardon (canton de Masseube, arrondissement de Mirande, Gers) était habité à cette époque par la baronne de Ségla et ses deux filles, dont l'aînée avait épousé le marquis de Castelpers et la cadette le baron de Boissat. Le baron de Ségla

Malgré une forte fièvre, qui le tient quelques jours à l'arrière-garde, il note toutes les dispositions prises par ses chefs pour s'emparer de Toulouse ; puis, il donne, avec son régiment, aux premiers combats d'avant garde, et il est cité à l'ordre de l'armée, le 8 avril, pour s'être emparé du pont de Croix-Daurade sur l'Hers et s'y être maintenu, malgré le feu terrible de l'ennemi. « Lord Wellington et son état-major levèrent leurs chapeaux, écrit-il, et acolamèrent nos hussards quand ils nous virent en possession du pont. »

Deux jours après, le 10 avril 1814, se livrait la sanglante bataille de Toulouse, « jour de gloire, s'écrie Woodberry pour les armées Anglaise, Espagnole et Portugaise, mais jour de carnage pour tous ! » Et dans le récit émouvant et fort détaillé qu'il en donne, pas un mot de haine ni de colère pour l'armée française, rien que des regrets de voir tant de braves s'entre-tuer. En revanche, il est ravi de l'échec que Soult inflige aux Espagnols, cependant ses alliés, « où ces lâches canailles, écrit-il, eurent plus à souffrir que jamais aucune armée dans un si court espace de temps... Toute l'armée anglaise éprouva bientôt la joie universelle de les voir aussi bien battus. »

Son seul chant d'allégresse est celui qu'il entonne, le lendemain 13 avril, quand il apprend la chute de Bonaparte :

« Quel plaisir, quelle joie de pouvoir écrire les nouvelles arrivées de Paris ! Buonaparte a abdiqué le trône de France et un nouveau gouvernement est formé. C'est la paix !

« Que Jupiter incruste
« Les sabres, les piques et les canons d'une rouille éternelle.
« La paix fait mes délices. » (Pope).

Il est curieux de suivre, dans le journal de cet Anglais, la marche des évènements et surtout l'impression ressentie par nos populations méridionales au lendemain de ces faits mémorables, impres-

---

était mort pendant la Révolution d'une façon tragique ; c'est ce que nous apprend notre savant ami Monsieur l'abbé J. de Carsalade du Pont, qui, dans ses volumineuses notes, garde encore inédit le récit de ce drame sensationnel. La « jeune et jolie femme, mère des cinq enfants, » dont parle avec tant d'enthousiasme Woodberry, n'était autre que la marquise de Castelpers, et « sa mère encore plus séduisante » la baronne douairière de Ségla. On ne s'étonnera plus que ces deux ardentes royalistes se soient montrées si heureuses des revers de Napoléon. L'ancienne famille de Carsalade du Pont, qui habitait Simorre, à huit kilomètres à peine de Monbardon, se trouvait très intimement liée avec la famille de Ségla.

sion toujours très fidèlement et très impartialement rapportée. A Toulouse, par exemple, la joie est universelle, dès le 14 avril ; et, quand les canons fument encore, que les mourants agonisent et que le sang n'est pas séché dans les champs avoisinants, les rues sont en liesse, Wellington donne à la préfecture des fêtes et des dîners, les théâtres regorgent de monde, tous les chapeaux sont ornés de la cocarde blanche, et

« Pendant la pièce (Henri IV) on exécuta un chant de fidélité en l'honneur des Bourbons auquel toute l'assemblée répondit par le cri de « Vive le Roi ». Au sortir, les femmes d'une certaine catégorie emplissaient toutes les avenues du théâtre; leur conduite aurait fait rougir leurs pareilles en Angleterre.

« Le peuple ajoute Woodberry, est très poli et comprend très-bien le service que nous lui avons rendu; mais les boutiquiers, connaissant l'ampleur des poches de John Bull, ont doublé tous leurs prix depuis notre arrivée. »

Cependant Soult ne veut pas croire à la chute de son Empereur, et, tant qu'il n'en aura pas la certitude, il refuse de déposer les armes. Aussi le 18e hussards reçoit-il l'ordre de surveiller les débris de l'armée française, qui s'est repliée sur Castelnaudary, et d'attendre en vedette les évènements. Mais la destinée de Bonaparte s'accomplit. Soult apprend enfin le départ pour l'île d'Elbe, et, résigné, signe un armistice avec Wellington. Aussitôt, détail bien caractéristique, les officiers des deux armées fusionnent, comme le feront plus tard nos troupes en Crimée aux lendemains des combats avec les Russes, et, dès le 20 avril, au bal du Capitole donné par le général Anglais et auquel assiste Woodberry, le maréchal Suchet, « accompagné de près de deux cents officiers français », fraternise avec toute l'armée anglaise. La ligne de démarcation est la Garonne, bien que Toulouse par exception doive rester aux mains des Anglais jusqu'à la signature de paix ; et les troupes britanniques reçoivent l'ordre d'occuper tout le pays compris entre ce fleuve, les Pyrénées et l'Océan.

— Ici commencent ces étapes du 18e hussards anglais au cœur même de la Gascogne et dans une partie de l'Agenais, qui nous offrent un intérêt tout particulier.

Parti de *Blagnac,* le jeudi 21 avril, le régiment passe le lendemain à *L'Isle-Jourdain* et arrive à *Aubiet*, où, logé dans la maison d'un bûcheron, Woodberry écrit que :

« Le maire, jeune homme très poli, nous apporta du vin et nous offrit tout ce qui pourrait nous être agréable ; mais Croker, mon compagnon, était en ce moment de très mauvaise humeur, et il le renvoya à ses affaires d'une façon assez brutale. »

« Après une agréable étape, nous arrivâmes le lendemain à *Auch*, grande ville où nous avons été reçus avec la plus grande politesse par tous les habitants. Les drapeaux blancs et les bannières de même couleur flottent sur toute la ville. Je suis logé dans la maison d'un gentilhomme, qui a émigré en Angleterre pendant la Révolution et qui a servi quelques années dans notre armée. Il parle très bien anglais. »

Survient le soir un aide-de-camp du maréchal Soult se dirigeant sur Bayonne. Il est aussitôt invité au mess des officiers Anglais, et il donne sur Bonaparte et ses fameux adieux à la vieille garde dans la cour de Fontainebleau, auxquels il vient d'assister, les détails les plus poignants.

Partis d'Auch, le lendemain 24 avril, les Anglais cantonnent à *Lavardens*, « où des jeunes femmes et des enfants, portant des drapeaux blancs et des fleurs, et poussant des acclamations », les reçoivent avec des cris de bienvenue. Les officiers logent au château, et le soir,

« Ils sont régalés par le maire de la façon la plus magnifique. Un de ses amis, le maire de *Montas*[1] vint causer avec nous. Cet individu accablait Bonaparte d'injures, *plus qu'il ne convient à un Français de le faire.* Il a armé ses paysans, et si Auch ne s'était pas déclaré en faveur des Bourbons, il l'aurait attaqué.

« Pauvre diable de Bonaparte ! écrit mélancoliquement Woodberry. Le songe de sa grandeur est fini : il va se réveiller à l'île d'Elbe. Il y a six mois, il négociait pour garder les bords de l'Elbe ; il y a trois mois, il offrait de traiter pour les bords du Rhin ; dans les premiers jours de mars, il ne se trouvait pas satisfait des limites de l'ancienne France ; et maintenant que toutes ses prétentions sont détruites, il parlemente encore pour obtenir quelques articles d'ameublement, quelques livres, quelques bouteilles de vin. Hélas ! pauvre Napoléon ! »

Le lendemain, 25 avril, Woodberry traverse « le village champêtre de *Castera*, réputé pour ses eaux ferrugineuses »[2], passe à *Valence* et arrive le soir à *Condom* :

---

[1] Sans doute *Montastruc*, village à côté de Lavardens, ou peut-être *Montaut*, un peu plus loin.

[2] Il veut dire ; sulfureuses.

« Tout le régiment est logé ici dans d'excellents quartiers. Vers six heures le duc d'Angoulême et le comte de Grammont, qui servaient au 10e hussards, sont arrivés. Le préfet, le maire, la municipalité, le régiment de cavalerie portugaise du général Campbell, une escorte d'honneur de gardes nationaux avec des drapeaux blancs, sont sortis à leur rencontre et les ont suivis dans la ville au milieu des acclamations. Le soir la ville a été brillamment illuminée, et les rues décorées, avec beaucoup de goût, de guirlandes, de fleurs jetées en travers.

« Mon aimable hôte un prêtre, m'a donné un bon dîner. Après avoir soupé avec Russel, je me suis promené par la ville pour voir les illuminations, en compagnie de plusieurs dames que je rencontrai.

« Il y a, à deux lieues d'ici, un petit village où l'on peut obtenir un *Diplôme de menteur*. La méthode pour faire les chevaliers de cet ordre est très curieuse. Comme nous nous attendons à rester ici quelques temps, je me propose d'y aller et de me faire recevoir chevalier.

« Il y a quelques jolies femmes à Condom. Mais les officiers de cavalerie portugaise, qui sont logés ici, sont leurs favoris. Deux d'entre eux vont se marier. »

Enfin, le mardi 26 avril, Woodberry arrive à *Nérac*. Mais il ne peut y rester, et il est désigné, avec la compagnie K, pour aller occuper le petit village de *Lisse*, sur les rives de la Gélise. Il devait y rester plus d'un mois.

« Je suis dans un beau château, écrit-il le soir même, sans se préoccuper autrement du nom de son hôte, appartenant à un marquis de la vieille noblesse du pays ; il est venu me recevoir à la porte et me souhaiter la bienvenue. Il porte la croix de St-Louis. Son fils parle anglais. Sa femme et ses deux jolies filles m'ont accueilli de la façon la plus aimable. »

Et le lendemain :

« Le vieux gentilhomme qui habite ce château est le *marquis de Comminges*, et son fils aîné mon compagnon de promenade de ce matin, le *comte de Saint-Seurin*. La mère, deux filles, belles jeunes femmes, complètent la famille « avec douze ou quatorze domestiques [2]. »

---

[1] Tous les lecteurs ont nommé Montcrabeau.

[2] Woodberry commet ici une erreur de noms. Le château de Lisse, en 1814, n'appartenait pas au marquis de Comminges, mais bien au marquis de Montaut. Il se peut seulement que, ces deux familles s'étant alliées en 1716 par le mariage de Françoise de Montaut avec Nicolas de Comminges, un membre de cette dernière maison se soit trouvé à ce moment au château de Lisse, et que notre Anglais ait ainsi confondu les noms de l'hôte et du propriétaire. Quant au comte de *S. Seurin*, son fils, il faut lire comte de S. Sivié, les marquis de Montaut de Lisse étant issus de la branche des Mon-

« La table est somptueuse, continue Woodberry, et je prends mes repas avec eux. Ils ne boivent ni thé ni café le matin, et je suis forcé de déjeuner seul. Le marquis et le comte son fils sont tous deux chevaliers de Saint-Louis, et portent toujours un ruban rouge à leur habit ainsi qu'une cocarde blanche au chapeau. Le drapeau blanc flotte sur le château. Les filles du marquis sont charmantes et leur vieille mère est très bonne pour moi. Je donne au comte des leçons d'anglais et lui me donne des leçons de français. »

Le quartier général est à Mézin. Il y va quelquefois et il est invité le soir

« chez madame Mélignan, où se rencontrent tous les gens comme il faut de la ville. C'est ce qu'on nomme la *Société*[1]. J'ai vu là plusieurs très jolies filles. Les cartes et la conversation étaient les distractions de la soirée. J'ai remarqué que beaucoup d'hommes comprennent l'anglais... La plupart des habitants de cette ville vivent sur leurs propriétés. »

Le dimanche 1er mai, grand bal et souper à Nérac, offert par les habitants aux officiers de la brigade de hussards. Il va sur les bords de la Baïse qu'il prend pour l'Auzoue, et il y fait la connaissance des plus charmantes filles du pays. Puis il se rend au théâtre, où vers neuf heures la représentation commença :

« d'abord un ballet, puis une danse sur la corde, des chants et des danses diverses, le tout pour un shilling 10 pences ; et encore nous avions une loge d'avant-scène. Grant avait certainement pris une certaine dose de vin ; entre chaque acte, il récitait des morceaux comiques en italien.

« Vers dix heures nous allâmes au bal. La salle n'était pas grande et nous avions à peine assez de place. J'ai dansé pour la première fois les

---

taut S. Sivié. C'est donc Pierre-Joseph-Auguste, marquis de Montaut S. Sivié et vicomte du Saumont, qui reçut en 1814 le lieutenant Woodberry. Né le 11 nov. 1737, chevalier de S. Louis et mort seulement l'année suivante, le 16 novembre 1815, il avait épousé en 1763 Marie-Thérèse du Barbier de Lisse, qui lui apporta la terre et le château de Lisse. Il en eut six fils et deux filles. L'aîné était le comte de S. Sivié, le compagnon de chasse de Woodberry, et le troisième, l'officier de marine, dont il sera également question.

[1] Cette Madame Mélignan était Anne Lebas de Giraugi de Claye, femme de Bernard de Mélignan de Trignan, capitaine au régiment d'Auvergne en 1776, chevalier de Saint-Louis, mort à Mézin, le 21 avril 1822, à l'âge de 75 ans, et frère de Jean Eugène de Mélignan, aumônier de Mesdames Victoire et Adélaïde de France, mort à Agen, le 1er février 1844, doyen des chanoines titulaires de ce diocèse. La famille de Mélignan de Trignan était une des plus anciennes du Condomois, où elle possédait la terre et le château de Trignan, à une demi-lieue de Mézin.

contredanses françaises qui me plaisent beaucoup, avec de très jolies filles. Les femmes françaises sont d'une légèreté admirable ; elles ont les plus jolis pieds et les plus fines attaches ; et non pas une ou deux dans le nombre, mais toutes sans exception dans cette partie de la France. Les hommes dansent très bien, quelques-uns trop bien ; on les prendrait pour des maîtres à danser. »

Assailli de questions le lendemain par les demoiselles de Montaut, il partage pendant un mois la vie de ses aimables hôtes, chassant dans la lande avec les fils du marquis, « dont le second habite le château de Faleyras, sur la rive droite de la Garonne[1], » pêchant dans la Gélise, qu'il appelle toujours l'Auzoue, et ne demandant qu'à finir ses jours dans cet heureux pays. « Quelle différence, s'écrie-t-il, avec la vie anglaise. Un homme de bonne famille peut ici pour 2 ou 300 livres par an mener un train qui lui en coûterait 1,500 en Angleterre. »

Puis, ce sont des promenades à cheval avec les charmantes filles du marquis à travers la lande et les bois de pins, des visites « à M. Pascon, dont le château est un peu plus haut dans la vallée, sur la route de Barbaste, » et qui est officier de cuirassiers dans l'armée de Suchet. « Mais peu importe, nous sommes tous amis maintenant. Puissions-nous rester ainsi longtemps ! Je suis las de la guerre »

Le jeudi 5 mai,

« un troisième fils du marquis est arrivé. Il vient de Bayonne où il était en visite. Il a été destiné à la marine, et était capitaine au service portugais. C'est un aimable jeune garçon, le chéri de la famille[2]. »

Le samedi 7 mai, il va visiter un vieux château, dans la vallée, au-delà de Mézin.

« Les dames qui m'accompagnaient étaient toutes à califourchon, à la mode du pays. Aussi n'ai-je pu reprendre contenance qu'au bout d'un certain temps. Nous étions sous bois et à l'abri du soleil. Les jardins et les plantations du château sont magnifiques... »

A cette description, on devine qu'il ne saurait être question, bien qu'il ne le nomme pas, que du château de Poudenas.

---

[1] Canton de Targon, arrondissement de La Réole, Gironde.

[2] Nous avons dit en effet précédemment que le marquis de Montaut avait un quatrième enfant, officier de marine et chevalier de Saint-Louis, comme ses frères. Il mourut au château de Gayros, non loin de Bayonne.

Woodberry est plein d'indulgence pour ses anciens ennemis, ceux mêmes que l'année précédente il traitait de canailles comme Florian. A la nouvelle que ce dernier a été pendu par la populace de Pau, il ne peut s'empêcher d'écrire :

« Si c'est vrai, j'aurai bien mauvaise opinion du peuple français. Quelle raison de supprimer un homme qui a bravement combattu pour le gouvernement qu'il servait et qui a reconnu la nouvelle Constitution. On dit qu'à Bordeaux elle a été brûlée en grande cérémonie. Tout le monde en est mécontent. Je soupçonne les Français de regretter déjà leur héros. Il n'y a qu'un militaire qui puisse gouverner ces gens-là. »

Le 11 mai, Woodberry et ses collègues du 18e hussards donnent un grand bal aux dames de Mézin et de Nérac, dans cette dernière ville. Il s'y rend avec le comte, dîne à l'hôtel de l'Etoile et va à la sous-préfecture, dont les salons leur ont été prêtés par le sous-préfet.

« Ils étaient décorés de lauriers et de roses, en guirlandes, entremêlés de lanternes de couleur... Il y avait au moins soixante jeunes femmes venues là pour danser, et le double qui se contentait de regarder. On a joué alternativement les contredanses anglaises et françaises. Toutes les quatre danses il y avait une valse. Les rafraîchissements étaient préparés avec le plus grand luxe. La galerie qui conduisait à la salle de bal était très jolie ; de chaque côté de petites portes s'ouvraient sur des buffets. A son extrémité un transparent représentait une dame française et un hussard fléchissant le genou devant elle...

« ... J'ai dansé avec quelques femmes élégantes le cotillon français que j'aime beaucoup. Les Françaises qui raffolent des danses anglaises prêtaient toutes leur attention à nos instructions. J'essayais aussi de valser, mais je me trouvai si étourdi que je tombai, au grand amusement de la société.

« Les femmes, belles pour la plupart, dansaient d'une façon délicieuse; leur manière de valser est très gracieuse. Les hommes sont de bons danseurs, bien meilleurs qu'aucun des officiers anglais ; mais ils avaient l'air de professionnels qui cherchaient à s'éclipser mutuellement et à nous donner des leçons.

« Parmi nos rafraîchissements, il y avait du punch que les Françaises aiment à la folie. Malheureusement elles en buvaient trop : une jeune femme était si grise qu'elle dut renoncer à danser.

« La fête dura jusqu'à sept heures. Le comte ne dansa pas une seule fois ; mes belles hôtesses du château avaient du reste refusé d'assister à ce bal. Je soupçonne la vieille noblesse de ce pays d'être fière à l'excès. Sans doute mes chers amis de Lisse considéraient cette société comme indigne de la présence de la famille d'un marquis. »

Woodberry n'a que vingt-trois ans. Il n'est en France que depuis cinq mois. Et cependant, comme il voit juste, comme il discerne la morgue des uns, la trivialité des autres, et sait apprécier toute chose à sa juste valeur!

Et durant tout ce beau mois de mai, passé sur les bords de la Gélise, les chasses continuent dans les pinadas, les promenades sous bois avec les belles châtelaines, les bals soit à Condom « où l'infanterie a donné un bal, mais où il y avait peu de femmes, » de ce temps comme de nos jours, la cavalerie seule ayant le talent d'enlever tous les cœurs ; soit à Mézin, où Mme Mélignan consent elle aussi à prêter ses salons :

« Les femmes sautèrent et burent du punch jusqu'à cinq heures du matin. Waldie nous a beaucoup amusés; en essayant de tomber aux pieds d'un ange charmant, il déchira malheureusement son pantalon par derrière et aux genoux, et cela fit bien rire. »

L'heure du départ approche cependant, et Woodberry la voit arriver avec peine. Pour la première fois de sa vie, grisé par l'atmosphère de haute distinction qui règne au château de Lisse, il écrit avec une grande naïveté et sans y voir trop clair :

« Presque toutes les Françaises sont désireuses d'avoir des maris anglais ; et je crois vraiment que les plus riches d'entre elles accepteraient les propositions d'un simple hussard. Elles s'habillent, chantent et dansent dans l'espoir de gagner nos cœurs ! »

L'influence du pays Gascon s'exercerait-elle déjà sur l'esprit de notre anglais, toujours si mesuré? Qoiqu'il en soit il dut songer à faire ses préparatifs dès le 25 mai :

« Nous attendons chaque jour l'ordre de rapatriement ; mais nous vivons si heureux ici, les habitants sont si aimables que je resterais quelques mois de plus sans regretter l'Angleterre, où j'ai pourtant de bien chers amis. »

Woodberry quitta définitivement le château de Lisse, le dimanche 29 mai. Ce ne fut pas sans de sincères regrets.

« Le comte m'a donné aujourd'hui en souvenir de lui un petit bol en noix de coco joliment ciselé par lui-même. Je lui ai offert en retour une petite boîte à poudre. Quant aux jeunes dames et à leur mère, je n'ai pas besoin de gages pour ne les oublier jamais. Jamais leur bonté ne s'effacera de ma mémoire. »

Du reste, dans tout le pays, mêmes sentiments de part et d'autre. Son collègue Luard, qui cantonnait à Mézin, alla prendre ce même jour congé des dames :

« Les dames de ce pays, ajoute-t-il, ont des sentiments si vifs que je ne puis supporter de voir pleurer une femme. Luard est un vrai bourreau des cœurs. Il ne craint pas d'aller faire ses adieux à de pauvres créatures dont il a détruit à jamais le bonheur. »

L'idylle était finie. Woodberry traversa *Casteljaloux*, *Bazas*, *Langon*; il séjourna quelques heures au château de *Postiac*, près de Faleyras, en Bénauge, où demeurait le second fils du marquis de Montaut ; cantonna à *Rions*, *Cadillac*, *Créon* ; visita pour la première fois *Bordeaux*, le samedi 4 juin, d'où il revint enthousiasmé ; et prit enfin la direction du Nord, où nous ne le suivrons pas. La paix du reste avait été officiellement signée le 1er juin 1814. L'armée anglaise n'avait plus de raison d'occuper la France.

Avant de s'embarquer à Calais, notre jeune lieutenant obtint la permission de voir Paris. Il fut présenté à Louis XVIII, ainsi qu'à la duchesse d'Angoulême. Puis il s'oublia dans les jardins de Versailles et de Trianon à évoquer les souvenirs du passé ; et finalement il regagna l'Angleterre, « la terre de Liberté » comme il l'appelle, le lundi 18 juillet. « J'avais plus d'une fois renoncé à l'espoir de revoir jamais mon pays ; mais grâce à Dieu, je vais enfin jouir de ce bonheur. »

Ce bonheur ne devait pas être de bien longue durée. Moins de neuf mois après, Napoléon débarquait de l'île d'Elbe, faisait sa rentrée triomphale à Paris, et tout était à recommencer. Le 18e hussards reçut l'ordre immédiat de partir pour le continent, afin de renforcer l'armée de Wellington.

— La campagne de 1815 fait l'objet de la troisième partie du journal du lieutenant Woodberry. Il prend part à tous les combats d'avant-garde, nous révèle combien peu s'en fallut, le samedi 17 juin, que notre armée ne fut victorieuse sur toute la ligne, et enfin assista le lendemain à la bataille de Waterloo. Immobile toute la journée à l'extrême gauche de l'armée Anglaise, il lui est donné de voir se dérouler toutes les phases de ce drame terrible, et ce n'est que lorsque l'Aigle impérial est à jamais foudroyé, qu'il est chargé, le soir, de poursuivre nos soldats.

Si ces dernières pages présentent, au point de vue historique, un intérêt de premier ordre, le lieutenant anglais nous dévoilant des

détails, jusqu'à ce jour inconnus, sur les péripéties diverses de cette bataille mémorable, elles ne nous disent rien de plus sur notre région du Sud-Ouest. Woodberry suit en effet l'armée de Wellington en France, entre à Paris avec elle, et nous manifeste dans ses dernières lignes autant de sympathie qu'au début. C'est contre les Prussiens seuls, ses alliés, qu'il exhale sa colère et sa haine pour les actes de sauvagerie et de cruauté qu'ils commettent, nous montrant Blücher vautré à St-Cloud dans le lit de Marie-Louise, et ne s'apitoyant, comme toujours, que sur le sort réservé à notre malheureux pays.

— En nous étendant, un peu trop longuement peut-être, sur le journal du lieutenant Woodberry, nous avons tenu à appeler avant tout l'attention des lecteurs de cette Revue sur ce livre nouveau, véritable succès de librairie d'ailleurs, écrit, on l'a vu, avec une haute impartialité, et respirant, chose rare chez un ennemi, une sincère affection pour la France.

Les détails, sans prétention aucune du reste, qu'il donne sur la vie de nos pères à cette époque, sur leurs espérances comme leurs désillusions politiques, sont bien faits pour que nous lui manifestions notre intérêt et aussi notre sympathie. Puissions-nous, dans les combats futurs, ne rencontrer jamais que des ennemis aussi chevaleresques ! La conduite du lieutenant Woodberry en France ne permet-elle pas que nous oublions un instant l'égoïsme toujours si révoltant de la race Anglo-Saxonne ? En tout cas, elle jette, semble-t-il, un voile sur le mal que nous firent autrefois ses compatriotes, aux époques sanglantes où le Prince Noir ravageait ce même pays de Gascogne et ne laissait après lui que ruines et désolation.

Ph. LAUZUN.

DOCUMENTS INÉDITS

Testament de Jean GAYAU, imprimeur et libraire d'Agen

Les Gayau formèrent, à Agen, une dynastie d'imprimeurs-libraires qui brilla depuis le second tiers du XVII[e] siècle jusqu'au delà du milieu du XVIII[e] et qui fut remplacée par la dynastie Noubel. Le testament que l'on va lire complète sur quelques points les indications fournies sur le plus célèbre des Gayau, par Jules Andrieu, dans deux de ses plus importants ouvrages[1]. On y verra notamment que Jean Gayau avait pour épouse Cécile Dupred ; que de leur mariage naquirent trois enfants, Raymond et Timothée, connus comme successeurs de leur père, et Pierre, qui n'avait pas, ce semble, été encore mentionné ; que l'aîné de ces trois fils, Raymond, eut de Jeanne Desloms trois enfants, Jean, Cécile et Timothée ; qu'enfin le testateur, alors (31 juillet 1672) malade à Lavardac, sa ville natale, veut, s'il y meurt, être enseveli, dans l'église paroissiale de ladite ville, et, s'il rend le dernier soupir à Agen, dans l'église des Cordeliers où il possédait un tombeau de famille. Notre document contient aussi quelques détails sur la maison habitée par le testateur (près de l'hôtel-de-ville) et sur son atelier. C'est le cas de rappeler combien sont précieuses, pour les chercheurs, les vieilles minutes, et combien il est désirable que ces vénérables papiers passent le plus possible des études de notaires, où ils ne sont pas toujours à l'abri des accidents

---

[1] *Histoire de l'Imprimerie en Agenais*, 1886, p. 56-69 ; *Bibliographie Générale de l'Agenais*, tome I, 1886, article sur l'*Imprimerie en Agenais*, p. 360.

funestes, dans les Archives départementales, où, entourés des meilleurs soins, ils trouveront une hospitalité dont rien ne troublera la paix et ne menacera la durée.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Au nom de Dieu soit. Sachent tous que aujourd'huy dernier du mois de juillet mil six cens soixante douze dans la ville de Lavardac en Albret apres midy regnant Louys par la grace de Dieu roy de France et de Navarre par devant moy notaire royal soubsigné presens les tesmoingtz bas nommés a esté constitué en sa personne sieur Jean Gayau, imprimeur et marchand libraire de la ville et cité d'Agen et y habitant, estant à present dans la presente maison de sieur Arnaud Mandis marchand son beau-frère, lequel estant indisposé de son corps d'une chute qui luy est arribée judy dernier vingt huitiesme du courant, de quoy il est allité dans ladite maison[1], toutesfois estant en ses bons sens memoire et entendement bien voyant oyans parlant et cognoissant ainsy qu'il a apparu à moy dit notaire et tesmoings, considerant qu'il n'y a rien plus certain que la mort ny plus incertain que le jour et heure d'icelle, à ceste cause pour esviter aux differans quy pourroit arriber appres son deces entre ses enfans et autres personnes quy pretendroit ez biens que Dieu luy a donné en ce monde, de son bon gré et liberalle vollonté a dit et desclairé qu'il a fait cy devant conjointement avec Cecille Dupred sa femme icy presente testament mutuel le dixhuitiesme du mois de janvier mil six cens septante, signé dudit Gayau testateur, Dutreilh notaire royal, qui feust clos et scellé d'un ruban blu et cachetté de cire rouge en dix huit endroitz, lequel testament tant ledit sieur Gayau testateur que ladite Cecille Dupred maryés icelle Dupred presentement et dhuement authorisée dudit sieur Gayau, son dit mary pour ce regard ont dit et desclairé que despuis ledit testament sollemme fait ilz ont bien consideré la tenuz d'icelluy estre fort prejudiciable ayant icelluy testateur et Dupred maryés changé de vollonté et en tesmoingnage de ce ils ont icelluy testament presentement ouvert estant en propre original sur lequel l'acte quy y est dessus dacté dudit mesme jour dixnufviesme de janvier mil six cens septante s'est trouvé signé de Mesanger present, Soubiroux present, Gayau testateur, Censier, present, Maurel present et Gauban present, Dutreilh notaire royal, lequel a esté viffé (*sic*) comme ne s'en voulloient lesditz Gayau et Dopred nullement servir et maintenant ledit sieur Jean Gayau a fait son testament non cupatifz en la manière qui s'en suit:

---

[1] Gayau ne mourut pas de cette chute, car Jules Andrieu le montre « exerçant encore en 1680. » J'espère que l'on retrouvera la date précise du décès de l'habile imprimeur.

Premierement a fait le signe de la croix et recommandé son ame à Dieu le père tout puissant créateur du ciel et de la terre et invoqué le Saint-Esprit luy ayant demandé pardon de tous ses pechés le suppliant pour (*sic*) l'intersation (*sic*) de la glorieuse Vierge Marye mere de Nostre Seigneur Jésus Christ luy voulloir faire grace et misericorde en luy pardonnant toutes ses fautes et péchés et lorsqu'il plaira à Dieu separer son ame de son corps qu'il luy plaise la recevoir au royaume celeste de paradis au rang des saintz bien heureux.

Veut et ordonne que appres qu'il aura plu à Dieu sepparer son ame de son corps si tant est qu'il decede dans ladite ville d'Agen que son dit corps soit ensevelly dans son tombeau quy est dans l'Esglise des Reverans Peres Cordelliers de ladite ville d'Agen environ quatre ou cinq pas des deux benitoires quy sont devant la grande porte de ladite esglise et pour ses honneurs funebres ledit testateur se remet à la vollonté de ladite Dupred sadite femme et de ses heritiers bas nommés.

Donne et legue ledit testateur la somme de vingt livres tournois aux religieux dudit couvent à la charge que lesditz religieux assisteront à sa sepulture, diront une grande messe le jour de son enterrement, une messe basse de requiem chaque jour de l'octabe, une autre messe grande le jour de l'octabe et trente messes basses de requiem pendant l'an de son deces et pour le repos de son ame. Et au cas que ledit s[r] testateur decede en ladite presente ville de Lavardac ledit testateur veut et ordonne que sondit corps soit ensevelly dans l'esglise parossielle de ladite ville de Lavardac et que ladite somme de vint livres soit payée à Monsieur le curé de ladite esglise parossielle de Lavardac en par ledit sieur curé assister à son dit enterrement et dire les mesmes messes qu'il charge cy dessus lesditz peres Cordelliers et c'est sans comprendre le droit de la place de sa sepulture.

Dit de plus ledit Gayau, testateur, que mariant Raymond Gayau son filz avec feue Jeanne Desloms icelluy testateur avec ladite Dupred sadite femme auroient entre autres choses donné en cas de separation audit Raymond sondit filz la somme de quinze cens livres moityé payable en argent manuel et l'autre moytié en marchandise, despuis lequel mariage ledit sieur testateur a payé à son dit filz la somme de quatre cens livres. Neantmointz ledit Raymond Gayau quoy qu'il n'eust reçu que ladite somme de quatre cens livres si est-ce pourtant que sur la promesse verballe que ledit sieur testateur luy fit de luy bailler dans peu de jours la somme de trois cens cinquante livres ledit Gayau filz fit quitance de ladite somme de sept cens cinquante livres, laquelle quittance icelluy sieur Gayau testateur ne veut ny entend que puisse avoir valeur que pour ladite somme de quatre cens livres.

Item legue et donne ledit testateur pour le rachapt des cretiens captifz la somme de cent livres payable savoir la somme de trente trois livres dix sous huit deniers dans un an apres le premier terme escheu sans aucun interest,

Donne et legue ledit testateur à Jean, Cecille et Timothée Gayau, ses petits filz et enfans dudit Raymond et de ladite feue Jeanne Deloms à chacun d'iceux la somme de cent livres payables par ses heritiers lorsque lesditz enfans auront atteint l'age de vingt-cinq ans chacun, et cas advenant que aucun desditz Jean, Cecille et Timothée Gayau ses dits petitz filz decederont sans enfans legitimes substitue ausdites sommes ses survivans ou leurs enfans ses representans.

Item legue et donne ledit sieur testateur à ladite Cecille Dupred sadite femme pour les bons et agreables services qu'il a reçu et espere recepvoir à l'advenir savoir est l'usufruit et jouissance de la maison que ledit testateur a dans ladite ville d'Agen devant la maison de ville pres le pont d'Engoine avec les meubles quy s'y trouberont lors de son deces comme sont lictz, coffres, linge, tables, cheses, lampes, landiers, chandelliers, chauderons, cabinetz et toute autre utensille (*sic*) de cuisine de quelque sorte que puissent estre, avec pouvoir aussy qu'il donne à sadite femme de vendre en cas de necessité desditz meubles des premiers meubles qu'elle en pourra trouber argent pour sa norriture et entretien et sans en ladite donation d'usufruit ledit testateur entende y comprendre aucune chose de l'imprimerye, livres ny autres choses de sa boutique ny magasin que le tout il reserbe pour sesditz enfans et heritiers pour estre partagez entre eux.

Ledit testateur desclaire qu'il donne et fait ledit legat à sadite femme aux susdites conditions pour en jouir pendant qu'elle vivra viduellement et non autrement.

Item a fait crié et de sa propre bouche nommé pour ses heriters universelz et generaux en tous et chacun mubles et immubles droitz noms et actions en quel lieu et part que soient Raymond, Pierre et Timothée Gayau, ses enfans naturels et legitimes et de ladite Dupred sa femme pour du tout en fere par esgales partz et portions appres sondit deces à leur plaisir vollonté en payant par eux ses debtes et legatz et en par ledit Raymond rapporter dans la masse hereditaire ladite somme de quatre cens livres cy dessus dite comme avoir esté par luy reçue dudit Gayau testateur son pere et de laquelle heredité ou quoy que soit de tout ce quy se troubera dans la boutique et magasin de quelle nature que soit ledit testateur veut que venant ce partage entre ses enfans que ledit Raymond en face le partage et à cest effect qu'il en face trois lotz desquels ledit Timothée se choisira le premier et puis appres ledit Pierre, et le dernier lot demeurera audit Raymond et au caz que lesditz Raymond, Pierre et Timothée ne se pourront accorder entre eux ledit testateur veut et entend qu'ilz s'accordent d'un expert pour juger de leurs differans auquel il donne plain pouvoir d'en cognoistre et en juger à l'advis et jugement duquel expert icelluy testateur enjoinct sesditz enfans d'en passer en ce que en ordonnera. Et au regard de la susdite maison ledit testateur veut et ordonne que après que la jouissance de ladite Dupred, sa dite femme, aura prins fin, qu'elle soit estimée

entre sesditz enfans heritiers et où ilz ne s'en pourront accorder que l'estimation soit faite par des expertz et, l'estimation faite, veut que la troisiesme partye soit payée par lesditz Raymond et Timothée en argent audit Pierre et que par ce moyen ladite maison demure auxditz Raymond et Timothée pour en faire à leur vollonté six mois après [le decès de] ladite Dupred.

Casse revocque et annulle ledit sieur Gayau testateur tous autres testamentz codicilles et donations qu'il peut avoir cy devant fait et particulierement le susdit testament mutuel ainsy mesmes que ladite Cecille Dupred sadite femme icy presente desclare icelluy annuler pour l'avoir elle mesme ouvert et biffé comme ne voulant elle qu'il puisse en aucune façon valoir.

Veut ledit sieur Gayau testateur que celluy-cy soit son dernier testament et disposition de dernière vollonté et comme tel ou par codicille ou donation Il aye valeur et efficasse ou autrement en la meilleure forme que pourra valoir et du tout ledit sieur testateur m'a requis acte que luy ay concedé en presence du sieur Isaac Dublanc, bourgeois de Bourdeaux, Mathieu et Pierre Castandet, marechaux de forge, Samuel Laberny, maistre chirurgien, sieur Daniel Folly, marchand, Pierre Brochequin, maistre tailleur, et Pierre Dubédat, marchand, habitant de ladite presente ville de Lavardac, quy ont signé avec ledit testateur et ladite Cecille Dupred pour ne savoir de ce requise et moy Gayau, testateur.

Dublanc de Castandet, present, Laverny, presant, de Castandet, present, Dubedat, present, Brochequin.

GAYE, notaire royal [1].

---

[1] Collection du present éditeur, lequel, voulant joindre l'exemple au précepte, destine cet acte, ainsi que beaucoup d'autres actes notariés qui sont en sa possession, aux Archives du département de Lot-et-Garonne.

LA
QUESTION DES SOTIATES

Il y a quelques mois à peine, je cherchais à résumer dans cette revue (p. 57), les meilleurs travaux qui ont été consacrés durant ces dernières années à la question complexe de l'identification de l'oppidum des Sotiates et du territoire de ce peuple.

Le mémoire le plus intéressant sur ces divers sujets avait pour auteur M. l'abbé Breuils, qui se proposait de compléter cette étude et de résoudre des objections de détail sans abandonner une thèse d'ailleurs fortifiée par nombre de preuves.

Tandis que j'appréciais son premier mémoire, attendant la suite pour la faire également connaître, nul ne se doutait que la mort la plus imprévue allait suspendre à jamais l'œuvre inachevée[1].

---

[1] M. l'abbé Breuils est mort à 41 ans, en pleine force, peut-être victime de son amour du travail. Quinze jours de repos lui avaient été prescrits à la suite d'une opération aux oreilles relativement bénigne et de tous points réussie. Mais quinze jours de repos, à Paris, dans une chambre close, loin de ses livres et de ses notes, c'était un supplice. Se sentant bien, après trois jours seulement, il eut l'imprudence de violer la consigne, en repartant pour sa paroisse de Cazeneuve. La fatigue du voyage causa un peu d'enflure, puis une méningite foudroyante.

La plupart des publications que M. l'abbé Breuils multipliait surtout depuis quatre ans sont de premier ordre. Cet érudit excellait à mettre en œuvre les documents, à dégager de leurs formules toutes les parties substantielles: les traits s'appliquant à l'histoire d'une ville, à la biographie d'un personnage; des ensembles, de vrais tableaux, quand il avait la chance d'opérer sur un fonds étendu.

Pour lui, la période de préparation, toujours si ingrate, si longue, était terminée. Il était prêt; il abordait de grands sujets. Sa perte est irréparable pour son pays de Gascogne qu'il a tant aimé, pour sa paroisse, pour ses nombreux amis.

Je considère comme un devoir de reproduire les principaux passages qui se réfèrent à l'identification des Sotiates tirés des deux dernières lettres particulières que M. l'abbé Breuils m'a fait l'honneur de m'adresser en réponse à l'article paru dans la Revue.

Cazeneuve, 18 mars 1896.

... « En ce qui touche ce que vous appelez très bien la portion congrue à laquelle je réduis les Nitiobriges, je m'étais parfaitement rendu compte de la chose ; et, si je ne l'ai pas traitée expressément dans mon travail, c'est que je croyais qu'il contenait les données nécessaires pour résoudre l'objection, sans les mettre autrement en lumière. En effet, en donnant aux Sotiates tout l'ancien diocèse de Condom et partie de celui d'Auch, je conservais aux Nitiobriges le diocèse ancien d'Agen à droite de la Garonne ; ce qui me semblait et, je l'avoue, me semble encore suffire à tout ce que les textes de César me paraissent exiger. En effet, Teutomat ne peut former son premier corps d'armée qu'en ayant recours à des contingents aquitains ; ce qui autorise à croire que le second corps d'armée demandé aux Nitiobriges pour le siège de Gergovie et devant comprendre 5.000 hommes, fut formé de la même manière. D'ailleurs si, comme je le dis en mon travail, César ressentit une amertume particulière de la trahison inattendue des Nitiobriges, ce fut, je crois, plus à cause de la surprise que pour la force du concours apporté à ses adversaires. En effet, dans le cas du siège de Gergovie, pour se venger des peuples qui contribuaient le plus à la résistance de Vercingétorix, il détacha quelques légions pour aller ravager leurs terres. Les Cadurques furent du nombre et les Nitiobriges ne sont pas mentionnés. Je ne vois donc pas encore que leur concours à la défense de Gergovie, même appuyé des Aquitains, ait été tellement prépondérant qu'il faille conclure à leur grande puissance et étendre, de ce chef, leur territoire à gauche de la Garonne. De plus, mon argument de la Garonne frontière, appuyé sur un texte fort net de César et sur une opinion traditionnelle archi-séculaire, ne me paraît pas entamé. Je concède Bordeaux mais à titre d'exception. Quant à l'étendue des Vocates par-delà la Garonne jusqu'à la Dordogne, les limites de l'ancien diocèse de Bazas, je n'y crois pas pour la période anté-romaine. Y a-t-il des textes de cette époque dans César ou ailleurs constatant le fait pour ladite période ? Je n'en connais pas. Mais ce n'est pas une preuve, il s'en faut bien, qu'il n'en existe pas.

En tout cas, s'il y en a de sûrs et incontestables, là-dessus aussi je suis prêt à rendre les armes pour ce qui concerne l'étendue des Vasates. Pour les Nitiobriges je ne connais pas non plus de textes qui m'obligent à les placer à gauche de la Garonne. A mon avis, le *quos ex Aquitaniâ conduxerat* et le *quum in Aquitaniam pervenisset* peuvent. rapprochés du texte précis de la Garonne-frontière, s'expliquer raisonnablement sans forcer à reculer la limite au sud de la Garonne. Le sens *recrûter*, *lever* pour *conduxerat* m'a été indiqué oralement par M. Bladé, et je crois en effet qu'il est soutenable malgré qu'il y ait *ex Aquitaniâ* et non *in Aquitaniâ* ; car, dans l'espèce, *ex* ou *in* peuvent paraître indifférents. »

« Autre point. Je ne me rends pas encore compte de ce qui pourrait faire condamner mon hypothèse de la suppression du peuple sotiate après la conquête de l'an 27. J'ai rappelé en effet qu'à cette date les 3 ou 400 peuples des Gaules furent réduits à soixante. Ce fait est-il contestable? Je ne le crois pas. Dès lors qui empêche d'admettre que le peuple sotiate ait été supprimé comme tant d'autres? Vous pensez que les peuples de l'Aquitaine ne furent supprimés au profit des neuf que vers le temps de Dioclétien. Mais vous n'affirmez pas trop: vous dites « paraît ». La chose est en effet incertaine; tout argument de ce côté manquerait donc de base solide. Et puis, l'inscription flaminale des Elusates à Sos a-t-elle été véritablement élevée à Sos? Elle a pu parfaitement y être transportée d'Eauze, à l'époque de la construction de l'église romane. En tous cas, je me permets d'élever un doute sur l'origine sotiate de cette inscription ; voici pourquoi : Elle est en l'honneur d'un flamine du temple de Rome et d'Auguste. Or ces temples se voyaient au chef-lieu de la cité. Y a-t-il des exemples où on les ait rencontrés loin de ce chef-lieu? Cette inscription, si vraiment elle est de Sos, tendrait donc à établir que ce temple était à Sos et non à Eauze. Aussi, jusqu'à plus ample information, je continuerai à douter du *sotianisme* de ladite inscription. »

« Quant à ce que vous voulez bien ajouter sur votre discussion et aux excuses dont vous parlez, vous n'avez nul besoin d'excuses. C'est moi au contraire qui vous dois des remerciements pour la grande obligeance avec laquelle vous avez conduit cette discussion. Ce que nous devons chercher avant tout c'est la vérité et la lumière; et quand pour cela la discussion est nécessaire, on aurait bien mauvaise grâce à ne pas l'accepter, surtout quand elle arrive, comme ici, de si bon lieu et si courtoisement... »

2 Avril 1896.

« Permettez-moi de vous remercier de votre obligeante lettre et de votre si aimable invitation à prendre rang parmi les collaborateurs de la *Revue de l'Agenais*. Je serais très honoré de pouvoir y répondre. Assurément j'ai là quelques petits travaux tout prêts à s'envoler de votre côté. Malheureusement, avec la déplorable année de blakrot que nous traversons en Armagnac et la misère profonde qui en est la suite, douze livres tournois ne sont pas une mince affaire. Mais, dès que je verrai la situation s'éclaircir de ce côté, je me hâterai de répondre à votre si obligeant appel et d'être des vôtres. Jusque-là il faut me résigner à ne vous accompagner que de mes vœux. »

« ... Un détail que je ne connaissais pas et que je trouve dans Ptolémée, grâce à M. Allmer, c'est que les *Datii* avaient pour capitale *Tasta*. Ce dernier mot m'a mis sur une piste qui pourrait bien être la véritable. Etant admis que les *Datii* étaient situés entre les Vasates et les *Ausci*, il est évident que les *Elusates* sont exactement dans les parages en question. D'autre part, une extrémité du plateau où est la gare actuelle d'Eauze et où fut jadis l'*Elusa* romaine, porte encore le nom de *La Taste*; ce même nom, au même endroit, existait aussi au moyen âge ; il y a des textes de cette époque qui le constatent. Ainsi *La Taste* serait le nom primitif du lieu et la dénomination d'*Elusa* ne serait venue, comme en beaucoup d'autres endroits, que plus tard et du nom même du peuple. Que pensez-vous de cela ? En tout cas, il est certain que les *Elusates* étaient entre Bazas et Auch, que le lieu de *La Taste* est tout à côté de l'emplacement d'*Elusa* et ne fait même avec cet emplacement qu'un seul et même plateau, et que, soit par la position géographique, soit par le nom de *La Taste*, tout cela répond aux données de Ptolémée. Je serais bien heureux d'avoir votre opinion à ce sujet... »

M. l'abbé Breuils me faisait trop d'honneur en me consultant sur ce point. C'est en simple rapporteur et non d'après des études spéciales que j'avais abordé ces questions fort ardues de l'identification ou des limites des Nitiobroges, des Datii, des Elusates, des Sotiates, des Lectorates. J'avertis M. l'abbé Breuils que je m'empressais de transmettre à M. Allmer les précieux renseignements qu'il m'avait fournis. La nouvelle fit son chemin.

A ce moment même, M. Hirschfeld communiquait à l'Académie de Berlin un mémoire sur les peuples Aquitains, qui abonde en aperçus originaux d'après des corrections ou de nouvelles interprétations de textes. Entre autres, il reconnaissait que les Dativi, dont la capitale était Tasta, cités seulement dans Ptolémée, n'ont pas existé sous ce nom. La leçon est mauvaise. Il faut lire *Elousatioi* et conclure qu'Eauze a porté le nom de Tasta. Ce fut une joie pour le savant allemand d'apprendre que sa conjecture fortement motivée était mise hors de doute par la découverte de M. l'abbé Breuils. Il voulut connaitre aussi le mémoire que notre confrère si regretté avait consacré à la question des Sotiates. Il apprécia d'autant plus cette étude que sa conclusion au sujet des Sotiates est la même que celle en faveur de laquelle M. l'abbé Breuils avait produit de nouveaux arguments. Les Sotiates, d'après lui, doivent être placés aux environs de Sos et ne se confondent pas avec les Lactorates, dont le territoire paraît avoir été de peu d'étendue. Lectoure aurait été avant tout un lieu de dévotion au culte taurobolique impérial et peut-être de domaine impérial [1].

Bien des difficultés semblent ainsi résolues. Cependant la question de savoir à quel peuple attribuer le territoire de l'Agenais et du diocèse d'Agen outre Garonne n'a pas été traitée par M. Hirschfeld.

Les dernières vues exposées au sujet de ce problème se trouvent dans les fragments de M. l'abbé Breuils que je viens de faire connaître. Ces lettres n'étaient pas destinées à la publicité ; cependant on

---

[1] La complaisance de M. Allmer n'a d'égale que sa science. Il a bien voulu me tenir constamment au courant de ses études et de celles de M. Hirschfeld, m'adresser même le mémoire de ce dernier traduit par lui et destiné à paraître dans la prochaine livraison de la *Revue épigraphique*.

Je suis heureux de citer le passage suivant de la dernière lettre de M. Allmer :

« J'ai appris avec la plus vive peine la mort presque subite de M. l'abbé Breuils, dont j'avais reçu une lettre des premiers jours de ce mois. Il m'avait envoyé son *Oppidum des Sotiates* et j'avais conçu de lui une très haute opinion. C'était un savant véritable et il avait, à ce qui m'a paru, une connaissance profonde du pays dont il parle. La découverte d'un lieu du nom de La Taste aux portes mêmes d'Eauze, confirmant d'une manière si brillante la conjecture clairvoyante d'Hirschfeld et l'identification des faux Datii avec les Elusates, est un signalé service rendu à l'histoire de l'Aquitaine et à la géographie de la Gaule romaine. »

sera frappé de leur trouver une forme aussi achevée. une suite aussi logique. Il faut posséder un sujet bien à fond pour improviser ainsi.

Ces quelques pages révèlent aussi des traits de caractère. On a pu voir que M. l'abbé Breuils n'était pas de ceux que la contradiction aigrit. Sa verve incomparable était faite de bonne humeur et jamais de méchanceté. Sa courtoisie et sa bienveillance étaient extrêmes. Ses amis du Gers fixeront son souvenir dans une biographie digne de lui. Nos lecteurs agenais pourront du moins apprécier par quelques fragments de l'œuvre ce qu'était l'ouvrier.

G. THOLIN.

MONLUC ET ANTONIO PECCI[1]

Avec *Antonio Pecci*, qui vécut durant le XVI[e] siècle, nous touchons à l'exode des Pecci de Sienne et à leur installation dans Carpineto. C'est aussi l'heure où Sienne touche aux derniers jours de sa république indépendante et va tomber sous la domination du grand duc de Toscane. Cosme I, le 22 avril 1555, en fit un siége fameux où un Français lutta désespérément pour sauver les dernières libertés d'une ville fondée jadis en Italie par des Gaulois. Ce fut le gascon Blaise Monluc qui la défendit, à bon droit, comme une colonie de frères de même sang et de même bravoure: Sienne, *Sena*, des Gaulois sénonais qui la fondèrent et que Jules César conquit et appela depuis *Sena Julia*; Sienne la Jolie, comme la surnommèrent les chroniqueurs français en reprenant sur son nom ses titres de première origine que les Romains avaient cru effacer pour toujours; Sienne la franche et la républicaine, à laquelle ses premiers frères d'outre-mont avaient donné, avec leur sang loyal et amoureux de l'indépendance, le caractère de leur race celtique dont on disait qu'elle pouvait mourir, non se déshonorer; Sienne l'hospitalière, qui dans ses armes représenta la louve et les jumeaux de la Rome impériale, et depuis accueillit sur la façade de ses merveilleux monuments le lièvre de Pise, le cheval d'Arezzo, le rhinocéros de Viterbe, le lynx de Lucques, le vautour de Volterre, le bouc de Grosseto, le dragon de Pistoie, l'éléphant de la Rome papale. Ce fut cette même

---

[1] Notre compatriote, M. Boyer d'Agen, veut bien nous permettre d'emprunter à son bel ouvrage, sous presse, l'*Histoire de Léon XIII*, quelques pages sur les évènements qui ont rapproché le grand capitaine gascon, Blaise de Monluc, d'un ancêtre du pape actuel, Antonio Pecci.

La Rédaction.

cité. auberge de l'Italie entière, dont les hôtes rapaces allaient être ses maitres et les amis ses conquérants. Dès l'année 1531, Antonio Pecci devina la chute prochaine de sa trop débonnaire patrie. Ami du pape Clément VII de la maison des Médicis, il ne voulut pas se déclarer son ennemi sur le terrain où Cosme Ier de Florence ne tarderait pas à battre et asservir une trop confiante république. Il demanda au pontife romain la permission de posséder quelques biens sur ses terres ; et, l'année même de 1531, fuyant D. Diego de Mendoza qui commençait dans Sienne à opérer pour Florence et contre lequel il avait ourdi une conspiration désormais inutile, il vint acheter dans les États Pontificaux, au lieu de Carpineto, une petite terre que lui concéda Clément VII et que lui vendit un paysan de là-bas, Gabriele Felici[1]. Mais le brave Siennois ne put rester longtemps loin de ses frères menacés. Il revint s'enfermer dans leurs murs quand les premiers coups de coulevrine lui annoncèrent la reprise des hostilités et le commencement d'un siège mémorable que les hordes des Espagnols soudoyés par Florence allaient tenir, et où une poignée de Français, Monluc en tête, ne tardèrent pas d'accourir pour y défendre leurs frères de commune origine. On aime à voir un Pecci de Sienne et un Monluc de Gascogne se tendre alors la main et joindre pour un effort commun l'énergie de leurs âmes jumelles, malgré la différence des lieux où naquirent ces deux vaillants capitaines, dignes des temps antiques qu'ils eurent la juste prétention d'imiter. Les *Commentaires* de Monluc citent souvent le témoignage de Pecci; mais les commentateurs de ces remarquables écrits se demandent encore quel fut ce capitaine Siennois, chroniqueur militaire comme notre redoutable Gascon, à qui revient l'honneur de si nombreuses références. La *Chronique* d'Antonio Pecci est perdue. Du moins son nom nous reste, et ce n'est pas sans quelque fierté que l'humble écrivain de ces lignes, — dont Agen fut, comme à Monluc, son berceau d'origine et à qui la fortune réservait l'honneur de servir d'annaliste à la famille des Pecci, — ce n'est pas sans une émotion dont il sent tout le prix, qu'il allie sur cette page ces deux noms de fameux capitaines, à la gloire mutilée desquels le sort aurait dû être moins injuste. Car, si les écrits d'Antonio Pecci ont disparu avec les dernières gloires de Sienne qui a tout au plus retenu le nom d'un de

[1] Archives de Carpineto (*Permuta di beni stabili, fatta tra Antonio Pecci e Gabriele Felici, ann.* 1531).

ses plus opiniâtres défenseurs ; les livres de Blaise de Monluc, qui nous restent, n'ont guère mieux servi par leur noble franchise à laver ce terrible soldat de la tache de sang que porte encore sa mémoire. Depuis bien des années une somme importante est léguée par une compatriote, admiratrice du héros de Fon arabie, de Pavie. d'Ascoli, de Cérisolles de Sienne et de Saint-Quentin, au bénéfice d'une statue qui serait érigée à la mémoire impérissable du légendaire Maréchal de France, sur une place publique d'Agen. Mais les édiles de cette ville, encore effrayés comme des enfants par le sanguinaire héros d'un conte de nourrice sur lequel ne prévaut pas encore l'histoire et le chef d'œuvre que Monluc a écrit de sa plume. ou plutôt de sa dague, refusent de couler en statue un argent inutile qui aiderait, à la fois, un maître sculpteur à ciseler ce magistral visage et une génération pusillanime à fortifier son courage, à l'aspect seul de ce masque effrayant qu'il suffisait à Monluc de présenter face à l'ennemi pour gagner des batailles[1]. Monluc fut un bourreau, disent les Agenais conteurs de légendes ; et les plus érudits se contentent de citer ces vers de Jacques Jasmin, leur poète :

Ero del temp qu'aciù Blazi, lou saginous,
A grand rebès de bras toumbâbo
Sus Proutestans que brigalhâbo,
Et qu'al noum d'un Diù pictadous
Arrouzâbo la terro et de sang et de plous[2].

Monluc ne fut ni un bourreau, ni même un royaliste. Monluc fut un soldat, serviteur de la France. De son temps, le maître fut le roi ; il le servit donc en loyal royaliste, comme il en eût servi tout autre à la place, « le diable même » ajoute-t-il dans son humeur gasconne. Et les huguenots, auxquels son glaive inassouvi fit éprou-

[1] La comtesse Marie de Raymond, née à Agen en 1825, chanoinesse du chapitre de Sainte-Anne de Munich, morte en cette ville en 1886, était arrière-petite nièce de Florimond de Raymond, né à Agen en 1540 et mort en 1601 à Bordeaux, conseiller au Parlement de cette ville. On doit à ce magistrat la première édition des *Commentaires* de Blaise de Monluc, imp. Millange, 1592, in-f° en deux parties. — C'est la comtesse Marie de Raymond qui a laissé à Agen un legs de 40,000 fr. pour l'érection d'une statue de Monluc, sur une place publique de cette ville.

[2] Cf. les *Œuvres complètes de Jacques Jasmin*, édit. Boyer d'Agen, 4 vol. in-8°. *Françouneto*, t. I, p. 54. (Imprim. Bellier, Bordeaux, 1892.)

ver de si terribles représailles, furent ses ennemis au même titre qu'ils semblaient être alors les ennemis de la France, la seule maîtresse à laquelle cet élève de Bayard et ce lecteur constant du *Loyal Serviteur* voua, sans défaillance d'un instant, la longue fidélité de sa vie batailleuse... Fils de seigneur et s'ennuyant dans le bien-être du manoir paternel, il quitte à dix sept ans la Gascogne, n'ayant obtenu de son père, dit-il, que « quelque peu d'argent et un cheval » d'Espaigne. A une journée de ma maison, je trouvai près Lectoure » le sieur de Castelnau, vieux gentilhomme qui avait longuement » pratiqué l'Italie. Je m'enquis bien au long de l'estat de ce pays-là » et m'en allai à Milan. »

Les lauriers de Marignan étant coupés quand Monluc y arriva, il se fait présenter par deux oncles à Lautrec, qui l'emmène estocader à Fontarabie où le généralissime du roi, témoin de ses prouesses gasconnes, lui dit dans la commune langue de leur province : « *Mon-» luc, mon amy, jou n'oubliderai jamay lou serbice qu'abès faict au » Roy!* » On ne sait pas parler françois, on est un gascon qui s'est toujours plus soucié de bien faire que de bien dire : « J'ay toute ma » vie haï les escriptures, aymant mieux passer toute une nuict la » cuirasse sur le dos que non pas escrire ; » et, sans autre compliment et perte de temps, de cette première affaire on passe aux autres. En 1521, c'est Pavie où, à la tête des Enfan s Perdus, il est fait prisonnier et libéré presque aussitôt, « car ils voyèrent bien qu'ils » n'auroient pas grand'finances » de ses poches percées aussi affreusement que sa cuirasse. C'est Ascoli, en 1527, où il est laissé sur le champ de batail e en tel état, « que tout le grand os qui est le long « de l'eschine me perça la peau, » ajoute-t-il bonnement. En 1537, on le retrouve à Cérisolles, où sa vaillance lui obtient le titre de maître de camp et commandant de Montcalieri ; ce château ne vit, d'ailleurs, pas plus longtemps que le manoir paternel de Gascogne cet infatigable coureur d'aventures nouvelles. Il faut passer cent pages et cent autres faits d'armes que Monluc conte joyeusement dans ses *Commentaires*, comme à une veillée de bivouac, pour arriver à Sienne où il s'enferme avec Antonio Pecci, dans cette même maison dite du *Capitano di Giustizia*, nom par lequel est désignée aujourd'hui encore l'ancienne et noble résidence d'une famille qui devait engendrer des soldats à la République et un pape à l'Eglise. Introduit dans la ville avec sa poignée de Gascons au front aussi dur que leur casque, il y tint, sept mois, tête aux armées espagnoles qui l'envahissaient de toute part. Une assiégeante plus terrible pour lui, ce fut la

maladie, qui l'assaillit dès l'automne 1554, et qu'il fit patienter jusqu'à la fin du siège où il se proposait de jouer à la belle un dernier tour de Gascon, en lui échappant aussi bien qu'aux Espagnols ébahis par une si intraitable vaillance. En attendant, trompant les Siennois par son pâle visage qu'il se colorait au carmin, c'étaient des charges enragées de mortiers et de coulevrines qu'il faisait pleuvoir sur l'ennemi, avec des plaisanteries de ce genre : « *Fratel mio, da li da seno! Per Dio! faccioti presente d'altri dieci scudi e d'un bicchier di vino greco!* » La résistance fut désespérée. Après sept mois d'héroïsme inutile, il fallut se rendre, mais non sans que l'honneur fût sauf et que les conditions, dictées par les vaincus eux-mêmes, fussent acceptées par les vainqueurs. « I'avois envoyé prier le marquis qu'il voulût user » d'honesteté envers les femmes anciennes et les enfans qui sortoient » avec nous, de nous prester quarante ou cinquante mulets de ceux » de ses munitions, ce qu'il fit : et avant sortir, les fis distribuer aux » Siennois, lesquels chargèrent les anciennes femmes et quelques » enfans sur les genoux. Tout le reste estoit à pied : là où il y avoit » plus de cent filles suivant leurs pères et mères, et des femmes qui » portoient des berceaux où estoient leurs enfans sur leurs testes : » et eussiez veu beaucoup d'hommes qui tenoient en une main leur » fille, et en l'autre leur femme : et furent nombrés à plus de huict » cents, hommes, femmes, enfants. I'avois veu une grande pitié aux » bouches inutiles : mais i'en vis bien autant à la despartie de ceux » qui s'en venoient avec nous, et ceux qui demeuroient. Oncque de » ma vie ie n'ay veu despartie si désolée. Et encore que nos soldats » eussent paty iusques à toute extrémité, si regrettoient-ils infiniement ceste despartie, et qu'ils n'eussent la commodité de sauuer la » liberté de ce peuple, et moy encore plus, qui ne peus sans larmes » voir toute ceste misère, regrettant infiniement ce peuple qui s'estoit » montré si dévotieux à sauuer la liberté[1]. » Aux portes de Sienne la Jolie, ainsi démantelée de ses créneaux, qui ne serviraient plus que de parade à la svelte tour Mangia où le sonneur de pierre frappe depuis l'heure de l'abaissement à la république asservie, l'élite des citoyens se donna rendez-vous. Ils préféraient à la cité sans ses vieilles franchises la liberté des champs où, selon la fière parole de Dante, on pourrait admirer le soleil toujours jeune et les étoiles toujours

---

[1] Cf. passim les *Commentaires de messire Blaise de Monluc, maréchal de France*. In-8° (Bordeaux, Millange, impr. ord. du roy, 1592.)

nouvelles. Blaise de Monluc serra avec une affection désormais impuissante la main d'Antonio Pecci; et les deux amis se quittèrent, l'un pour chercher dans son coin de terre carpinétaine l'exil où sa noble famille se perpétuerait, l'autre pour recueillir chez ses compatriotes de Gascogne un héritage plus ingrat. Maréchal de France et surtout serviteur de son pays, il remit à Charles IX son bâton avec la même fierté qu'il l'avait reçu, ajoutant dans sa lettre de démission ces originales et superbes paroles : « Quand bien l'on m'auroit » mis en pourpoint (lisez chemise), ci demeurerois-je toujours vêtu » d'une robe honorable, qui est telle que j'ay portée en armes depuis » mon enfance pour le service de vostre couronne. » Refait maréchal par Henri III, pour récompenser ses nouvelles prouesses à La Rochelle en 1573 et à Lyon en 1574. ce vieux soldat, vaincu par les années, mais jamais par les hommes, eut encore la force de trainer au siège de Rabastens ses horribles blessures, qui ne faisaient de son visage qu'une bosse et de tout son corps qu'une plaie. Il fallut que, devant cette place forte, un éclat d'arquebuse lui enlevât le dernier quartier de figure qui lui restait pour le décider à rentrer enfin en son château d'Estillac, près d'Agen où, ne pouvant plus estafiler ni pourfendre, il raconterait ses batailles. En 1577, la mort fit tomber de cette main la plume, qui y remplaçait l'épée. Ainsi le héros de Sienne et de Fontarabie alla cacher sous la pierre tombale qui le recouvre encore, à Estillac, ce visage de capitaine dont la beauté terrible fait peur aujourd'hui à ses héritiers sans mémoire. Ceux-ci, préférant le faux fantôme de la légende à la véritable figure de l'histoire, refusent à leur incomparable capitaine de paraître en statue parmi eux et de les reconduire, en pierre et autrement expressif que le fameux Commandeur du Don Juan espagnol, sur le chemin des braves qui sont le plus souvent des méconnus et dont le souvenir pourrait suffire encore à gagner des batailles.

BOYER D'AGEN.

LIVRE DE RAISON DE JEAN DE LORMAN

(*Suite*)

Départ de monsieur de Roquelaure en cour.

Le vingt-deuxiesme mars audit an (1620) monsieur de Roquelaure mareschal de France et lieutenant en Guiene pour le roy, s'en partit de Bourdeaux par commandement de sa magesté pour s'en aller en cour et s'embarqua ledit jour accompaigné de vingt-cinq ou trente gentilhomes.

Arrivée de monseigneur du Mayne à Bourdeaux.

Le judy second d'avril monseigneur le duc de Mayene arriva inopinément luy troisiesme en poste à Bourdeaux, ayant esté constrainct de quitter et abandoner la cour à cause de quelques parolles fâcheuses qu'il avoit dict contre monsieur le mareschal de Luines sur se qu'il se vouloit pourvoir au roy comme son plus grand favory de la charge de conoistable, à quoy mondit seigneur se seroit opposé vigoureusement et auroit parlé contre ledit seigneur de Luines virillement pour résister à ceste réception, tellement qu'on tient que sans son prompt départ il feust esté aresté par sa magesté à l'instigation dudit sieur mareschal.

Guerres civiles.

Au commencement de juillet les armes se prindrent en Sainctonge, soubs l'authorité de la royne mère, pour s'opposer aux faveurs que M. de Luines et ses frères avoit du roy et principalement pour empescher qu'il ne parvint à la charge de conestable à laquelle il aspi-

roit. De la ligue estoit messieurs de Soisons, du Mayne, du Nemours, de Longueville, messieurs de Vendosme fraires, messieurs d'Espernon, de Roquelaure et autres grands et notables seigneurs; sur la levée desquelles armes, le roy acompaigné de monsieur le prince de Condé, de monsieur de Guise et de monsieur de J... mit une armée en pied et donna sur quelques régimans de la royne mère quy tenoit au Pont-de-Cé qu'il emporta, ensemble L... quy tenoit pour la royne; de là s'en alla droit à Angers où il parla à la royne sa mère et faict la paix avec tout l'advantage qu'il vouloit. Pandant tout ce débat, monsieur de Témines quy estoit du party du roy en Quercy par son commandement s'en va à Moissac ou monsieur le conte de Suzes estoit avec un régiment entreteneu quy tenoit le party de la royne, s'empara de la ville et fist vuider ledit conte soubz la faveur et révolte de la plus part des capitaines dudit régimant, ce quy obligea ledit seigneur conte de se retirer à mondit seigneur du Maine quy ayant aprins ceste révolte résolut de s'en aller à Moissac pour avoir raison de ceste mutinerie; pour cest effaict il fist soubz l'authorité de la royne une levée de dix-huict à vingt mille hommes entre lesquels estoit messieurs de Pardaillan, de Mongoméry, comte de Duras, de Biron, de Barraud et autres plus notables seigneurs de Guienne, sans que personne pareust pendant ceste levee pour deffendre en ceste province le party du Roy, fist monter de Bourdeaux quatre pièces de canon et deux bateaux charges de munition, lequel canon et munitions les habitans de la presant ville et jurisdiction, avec les habitans de Lagruère tirérent par eau despuis les terres de Caumont jusques aux terres de Thoneins et tout le gros de l'armée monta la haut et roullarent es environs d'Agen, de Villeneufve et Moissac jusques vers la fin d'aoust que le Roy, ayant faict la paix au Pont-de-Sé avec la royne, escrivit à mondit seigneur Dumaine de fere retirer ses troupes, ce qu'il fist, les congédia et s'en descendit par eau à Bourdeaux, où estant il s'en partit le semmedi cinquiesme de septembre de ladite année pour s'en aller truver le Roy à Poitiers, quy s'en venoit en Guienne avec une armée de dix mille hommes pour fere rendre à ceux de la religion la ville de Laytoure qu'il leur avoit baillee pour ville d'assurance et laquelle ils avoit perdue par la révolte de monsieur de Fontaraille quy la tenoit pour eux, ensemble pour fere exécuter l'arest du Conseil contre les Biernois en faveur des ecclésiastiques; et le unziesme dudit mois ledit seigneur Dumayne feust de retour audit Bourdeaux, après avoir esté veu et caressé de Sa Magesté.

Arrivée du Roy à Bourdeaux.

Le 19 du mois de septembre en ladite année le Roy arriva à Bourdeaux où Monsieur le conte Sainct Paul l'alla voir, accompaigné de monsieur d'Argilmont, son gouverneur es villes de Caumont et Fronsac, et le dimanche 20 dudit mois, ledit sieur d'Argilmont fut prins dans la bassecourt du Louvre à l'archevesché et le 22 il eust la teste tranchée devant le palais. On tient que c'estoit à cause d'un bruslement qu'il avoit faict de la maison de Messieurs du M..... en Fronsadois, mais c'estoit pour ses mauvaises versations qu'il avoit faict tant sur la rivière pendant les désordres que pour autres excès dont il estoit chargé.

En le mesme temps le Roy venant à Bourdeaux de Paris osta le gouvernement de Blaye à Monsieur de Lussan et le bailla à Monsieur du Luxembourg, fraire de Monsieur Luynes.

Apres quinze jours ou trois semaines, le Roy s'en alla en Béar où il fist exécuter son arest et print Navarens et mit garnison en icelle soubs Monsieur de Poyane, ensemble en toutes les autres villes du dit Béar et. se faict, s'en retourna à Bourdeaux d'où il s'en partit trois jours après pour s'en aller à Paris.

1621. — Siège de Saint-Jean d'Angély et réduction de Pons.

Le premier de juin de la mesme année, le Roy assiégea Saint-Jean d'Angély avec 36 pièces de baterie et le 26 du mesme mois le Roy y entra par capitulation qu'il fit avec Monsieur de Soubize, qui sortit la vie sauve avec deux cens gentilshommee et bon nombre d'autres combatans. Le Roy fist raser les fortifications et murailles et de là c'estant parti s'en alla à Pons où Monsieur de [blanc] qui avoit esté envoyé en se lieu par l'assemblée de Larochelle pour y commander estoit, avec lequel le Roy pactisa et moyennant cent mille livres livra la place à Sa Majesté et fist sa paix et se retira en sa maison. Le Roy fist aussy razer les murailles et forteresses dudit lieu.

Arrivée de Monsieur de Rouhan en ceste province et dissipation de la Chambre de Nérac.

Le 2 du mesme mois de juin, Monsieur le duc de Rouhan, arriva à Clairac où estoit Monsieur Lafforce et le quatriesme dudit mois en

allérent à Nérac et dissiparent la Chambre, en ayant faict sortir, le cinquiesme du mesme mois, Monsieur le président Pichon et conseillers catholiques, à cause des menées qu'on disoit que ledit sieur Pichon faisoit avec Monsieur de Vignolles pour livrer la place au Roy par l intelligence qu'il avoit avec le sieur Laporte, capitaine de chateau. et Dupleix, premier conseul ; et le mesme jour lesdit sieurs de Rouhan et de Lafforse, s'en retournant dudit Nérac, firent rencontre du sieur de Vignolles au dessoubs de Puigs (Puch) avec trois cornetes de cavalerie, lesquels se voyant faible s'advancèrent à un lieu favorable et advantageux dans un champ bien fossoyé où ledit sieur Vignoles fist effort de les avoir, mais les voyant en bon ordre et résolus fust constraint aprés deux ou trois essais de les quiter avec la perte d'un gendarme et de deux blessés, et les autres se retirérent à Thoneins.

Surprinse de Lavardac et des tours de Barbaste.

Le lundy 7 dudit mois et an, Lavardac fust surprins par le sieur de Saintarailles, par l'intelligence d'aucuns des habitans dudit lieu et le mesme jour Faulon qui commandoit aus dites tours les livra au sieur de Cauderoue.

Le 8 dudit mois Monseigneur le duc de Mayene arriva audit Lavardac avec fort peu de gens.

Siège de Nérac.

Le 9 dudit mois Monsieur Dumaine fist fere les aproches dudit Nerac et le 4 [juillet] commansa la baterie du cousté du Grand Nérac et à la porte de Marquediu avec six pièces de baterie, tellement que la tour de ladite porte fust abatue de deux cens soixante six coups.

Entreprinse de Caumont.

Le 4 dudit mois de juin, Monsieur Lafforse entreprint sur Caumont et s'empara de plein jour avec six ou sept cens hommes de la ville. Le sieur Letourville, gouverneur de la place, renfermé au chateau avec fort peu de gens, feust bienstot secoureu par mondit seigneur Dumaine, lequel ayant faict entrer secours dans le chateau

contreignit les assaillans de quiter de nuict la place dans deux ou trois jours, lesquels sur leur partement mirent le feu aux pouldres qu'ils avoit dans l'esglize, tellement qu'il en demeura d'ensevelis dans les ruines environ soixante ; le reste se sauva en grand désordré à Castelgeloux et y en eut beaucoup de maltraités pas les paisans qui les trouvoit escartés du gros. Monsieur Dumaine y perdit environ cent cinquante hommes des régiments de Barraut et Saincte-Croix. Le conducteur de ceste entreprise estoit le sieur Dammé, fils du sieur de Lafforce. Pendant ceste entreprinse Nérac feust fortiffié de 366 hommes de secours conduits par les sieurs Ferron, Roquepiquet et Lavigne, capitaines.

Prinse de Nérac.

Le judy 8 dudict mois de juilhet ceux de Nérac se rendirent à mon dit seigneur Dumayne, la vie sauve et franchise de leur liberté, consciense et biens. Le landemain le sieur viconte de Castets, qui avoit esté appelé par les habitans pour gouverneur au lieu et place de son père sortit acompanié des sieurs de Monpouillan, du Longa, Despans, Malavirade, Pontolon, Caucabanes, Autièges, Marcas, Lescourèges, Castaing et autres bons hommes avec leurs armes, chevaux et équipages et les autres gens de guerre estrangers en ordre sur file quatre à quatre, la mesche alumée, tabour batant, enseigne desployée, et furent conduits environ deux lieues par la compagnie de Monsieur de Roquelaure, le tout en fort bon ordre et se suivant la capitulation ; et se faict ledit seigneur du Mayene y entra avec toute sa cavalerie, ensemble Monsieur de Roquelaure et le mareschal d'Aubeterre, et y sesjourna sept ou huict jours et de la s'en alla à Castelsarazin, au Mas de Verdun et à Lisle où il entra sans contredict des gouverneurs qui prètarent soudain obéissance les uns par argent les autres volontairement et laissa au dit Nérac dans le château 300 hommes.

Réduction de Saincte-Foy et Bragerac.

Le 9 dudit mois de juillet le Roy entra en Saincte-Foy, où il n'a rien encores altéré ny au gouvernement ny aux fortiffications, et trois jours après il entra dans Bregerac ou il a fait démolir les fortifications.

Siège de Clairac et sa prise, ensemble la réduction de Thonains.

Le mardi vingt-uniesme de juillet le Roy arriva à Thonains et soudain fist travailler à la démolition des fortiffications de l'une et l'autre ville et le 23 dudit mois il fist fere les aproches à Clairac qui se résolut à tenir, où fust tué des gens du Roy plus notables Monsieur de Termes et le baron de Mailloc, enseigne de Monsieur le conestable, et environ deux cens autres hommes; et les aproches faictes ils feust bateu de saize pièces de canon et tint le siège jusques au quatriesme d'aoust qu'ils se rendirent par capitulation moyenant cent cinquante mille livres que les habitans donarent pour avoir leurs vies et moyens sauves comme on tient et que les estrangers sortiroit aveq leurs armes et bagage, la mesche estainte et seroit conduits en lieu de seureté. La capitulation faicte, Monsieur le conestable entra avec huict compaignies et les étrangers sortirent; mais, comme il passoit la rivière, le désordre se mit parmy eux à cause que les gens du Roy vouloit butiner sur eux, tellement que peu à peu le désordre fust si grand qu'il en feust noyé au devant la ville environ quatre vingts et plusieurs de volés et destroussés par les gens du Roy et deux jours après l'affaire le procureur de la Chambre et le ministre son fils, avec un Denis, conseul, et un autre habitant furent pandeus comme rebelles. Se faict, le Roy s'en partit le mardy 20 dudit mois de Thoneins pour s'en aller à Montauban et sesjourna trois ou quatre jours à Agen d'où je le vis partir.

Passage de l'Ambassade extraordinaire d'Angleterre.

Le 28 du mois d'aoûst audit an l'ambassadeur extraordinaire du roy d'Angleterre passa à Thoneins pour aller trouver le Roy au camp de Montauban pour le disposer à se qu'on tient à un accommodement general des afferes qu'il a en son royaume contre ceux de la religion.

Restablissement de la Chambre de Guiene à Agen.

Au mois d'aoust dernier passé, le Roy par ses patanctes restablit la Chambre de Guiene en la ville d'Agen, l'ayant ostée à ceux de Nérac à cause de la resistance qu'ils firent contre Monsieur de Mayene.

Signes au ciel.

Le dimanche soir doutziesme du mois de septembre l'année 1621, environ l'heure de neuf après midy, en nuict fort ténébreuse, la lune n'aparoissant point, il se vit un grand signe au ciel de la largeur deux fois du chemin de Sainct-Jaques et beaucoup resplandissant, venant de l'horizon de la partie septentrionnalle et touchant de l'autre bout à l'orizon de la partie occidentale, tandeu en arc, du mitan duquel sortit une infinité de lances de feu qui s'aloit fondre en la partie méridionalle, lesquelles estoit par fois entrecoupées en leur chemin par d'autres qui sortoit dudit arc du cousté de la partie occidentale, et dura ce signe avec le combat et entrelas des lances despuis les neuf heures tout le reste de la nuit jusques à l'aurore et sur la pointe du jour ledit arc ainsy tandeu vers ses parties, ensemble les lances que c'estoit jectées du cousté du midy dispareurent peu à peu. Ses signes feurent grandement efroyables à voir, mais il est à craindre que les effaicts qu'ils nous présagent seront beaucoup plus fascheus à les senties sy Dieu n'a compation de nous et ne destourne son ire enflammée de dessus nos testes.

Mort de Monsieur Dumayne.

Le saitziesme du mois de septembre de ladite année, Monseigneur le duc de Mayene, gouverneur pour le Roy en ceste province de Guiene. fust tué d'une mousquetate à Montauban que le Roy tenait assiègé dès le quinziesme août de ladite année. Sou coup luy feust donné estant dans une tranchée entre deux barriques, dans la teste entre le nais et l'œuil droict dont ils moureut soudain sans parler. Il avoit son quartier du cousté de Ville-Bourbon et se feust la aussi qu'il fust tué après avoir doné de grandes preuves de son courage par deux ou trois assaults qu'il fist doner en son quartier.

Visite aux maisons de ceux de la religion en cette ville et leur désarmement par les conseuls.

Le vendredy septiesme jour de janvier 1622, les consuls Dupré, Laroche et Lendron, accompaignié d'Anthoine Dupeyron, Mosques Vieux, Lenepveu, Pierre Robert, François Viguerie, Paycherie, ju-

rat, et plusieurs autres, sont entrés dans ma maison et m'ont vizité par toutes les chembres et grenier, disant que j'avoys plusieurs arquebuzes et mosquets et autres armes ; ont fait recherche jusques dans les coffres, m'ayant demandé sy j'avoys arquebuzes, auquels j'é respondeu que j'avois seullement une arquebuze que je bailhois à mon serviteur tous les soiers qu'il estoict de garde, laquelle arquebuze, ensemble setze balles de plom et demi livre de poudre ; m'ont prins et emporté de leur authorité, que ledit Dupré a devers soy et faict sa condition melheure. Pour servir de mémoire et instruction pour se fere rendre le tout.

Remeuemants de ceux de la religion.

En ceste province, le Roy estant à Montauban avoit laissé toutes choses paciffiques, mais le vicomte de Castets estant mescontant du traictement qu'on avoit faict à son père qui estoit à Larochelle et à luy par la démolition des murailles et fortifications en son gouvernement de Casteljeloux et en sa maison de Castets, fist quelque assemblée dans sa maison d'Auros, mais ayant esté descouvert par Monsieur le maréchal de Roquelaure, son dessain feust empesché par le moyen d'une compaignie que ledit sieur mareschal mit dans ladite maison. Cela feust sur la fin d'octobre de l'année 1621.

POÉSIE

LA RAUSÈLO

I

Me semblo qu'arunan la rausèlo sannouso
Damb l'èl qu'a dins soun foun me gaitabo passa ;
Que la besioi clina, touto pessomentouso,
Debat lou pèssomen que mino moun pensa ;

Que ma bouco, beben sus elo la rousado,
Nous pourtabo à touts dus quaucoumet de pla dous ;
E quitomen qu'un jour, per mous pots atirado,
Me tournèt, fremissento e casto, mous poutous.

Me semblo qu'elo soulo emplenabo moun mounde
E qu'à-n-elo, per biure, èro soul de besoun
Lou sourel que la beire alucabo à moun froun.

Me semblo... Sufis be per que moun Jou rescounde
Soun crum grandas debat un restan de raioun.
Me semblo... Ah que pel mens lou semblan me segounde !

II

Pas mai qu'un limat lotjo al se de la rausèlo.
Mès de babo tilhouso a capelat soun èl,
Ras de tèrro soun pes l'a plegado en anèl :
Elo, me counei plus; jou, plus la trobi bèlo.

Pas mai qu'un limat bol, desbergounjat e fret,
S'assadoula del co dubèrt de la paureto ;
E l'abelho, al bournat, sens mèl e cansounneto,
Besen la plaço preso, es tournado tout dret.

Qu'un limat! E la flou plus aro se miralho
Dins lou cèl qu'èro fèit per aquel miralha.
Qu'un limat! E la cambo es seco coumo palho.

Ai! coutchado trot bas per se poudé dalha,
Lou lauraire bestial es sourtit la traulha ;
La ferro, en fourguignan, la lèbo e la brigalho.

III

Ço qu'èi pouscut trouba de la rausèlo morto,
L'èi empourtat damb jou. Pèi, farroulhan ma porto,
Batchiu qu'èi loungomen, de ginoulhous, pensat
Al lambret de bounur. altalèu bist, passat.

Z-ou coufessi ; daban la relico sacrado
Ei èstourrit moun amo e mous perpils tan fort
Que me trufi de l'aspre ou de l'amistous sort
Autan qu'un esclapou de plèjo ou de flambado.

De sigu que per res boudrioi recoumença.
Nou bèngue plus l'amou : sariò boutat deforo ;
Car, ço qu'a de milhou, lou ploura, me damoro.

Mès de moun soubeni boli res efaça :
Al malur prestarioi pulèu doublo pigasso ;
E ma relico auriò dins moun flan mai de plaço.

Ch. RATIER.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Roles gascons, transcrits et publiés par Charles Bémont. Supplément au tome premier (1254-1255), Paris, imp. nat., 1896, in-4°.

J'ai souvent entendu dire, dans mes tournées d'inspection des archives communales, que les titres les plus anciens à utiliser pour l'histoire de notre pays avaient été emportés par les Anglais quand ils perdirent la province de Guyenne. Rien ne paraît justifier cette assertion. On a conclu sans preuve à un pillage parce que des barons attachés au parti anglais, obligés de s'expatrier après sa défaite, ont conservé leurs parchemins de famille, ou parce que les dépôts d'archives de Londres sont riches en documents intéressant la Guienne. L'examen des fonds de cette dernière catégorie, conservés à la Tour de Londres et au *Public Record Office*, démontre que ces titres sont d'origine anglaise et qu'ils occupent leur place naturelle. Ce sont des pièces d'administration, de comptabilité, etc. La plus belle série, comparable à notre *Trésor des Chartes*, est celle des actes de la Chancellerie royale, les *Rôles gascons*.

Au milieu du siècle dernier, Thomas Carte avait publié un catalogue de ces rôles, bien sommaire, car il n'était pas possible de donner en 240 pages les cotes de tous les actes compris dans une période de plus de deux siècles (1241-1460). Incomplet, rempli de fautes, cet ouvrage, devenu rare, n'en rendait pas moins de grands services. Il irritait la curiosité sans la satisfaire.

Et l'on se rendait compte de l'impossibilité d'écrire l'histoire d'une partie quelconque de la Basse-Guienne sans le secours des *Rôles gascons*. Jusques à ce jour, les auteurs régionaux — et parmi eux Samazeuilh, Saint-Amans, l'abbé Barrère, Andrieu — avaient dû se résigner à laisser une lacune considérable dans la série de nos annales, des chapitres entiers à faire.

La nécessité de publier non seulement toutes les cotes mais les textes des *Rôles gascons* avait été depuis longtemps comprise par nos divers ministres de l'Instruction Publique. Un des érudits qui ont rendu le plus de services à notre province, Francisque-Michel, reçut enfin la mission d'éditer cette série, dont le premier volume parut en 1885. L'auteur, fort âgé, mourut laissant cette œuvre imparfaite. Il avait opéré sur des copies sans les collationner, sans rectifier bien des fautes évidentes. Dépourvu d'erratum et d'index, l'ouvrage était fort difficile à consulter et il semblait qu'il dût rester inachevé. Les plus vaillants parmi les érudits reculaient devant la difficulté de faire les corrections et les additions indispensables. Pour la suite, on avait reconnu la nécessité de ne pas se contenter des copies que l'on avait sous la main et de recourir à l'original. Il fallait donc des missions à Londres. En présence de tant de difficultés, le Comité du Ministère décida que la publication des *Rôles gascons* ne serait pas continuée.

Me sera-t-il permis de dire que cette situation, qui menaçait de se prolonger, attira l'attention de M. Joucla-Pelous, préfet de Lot-et-Garonne. Il songeait à solliciter du Ministre de l'Instruction Publique la reprise de la publication des *Rôles*, espérant d'ailleurs obtenir, à l'appui de ce vœu, la signature de tous ses collègues de la région intéressée. Au moment même où son rapport était rédigé, nous apprenions que le *Public Record Office* mettait à la disposition du Gouvernement français une photographie des *Rôles gascons*. « Cette » libéralité, » nous dit M. Charles Bémont, le nouvel éditeur des *Rôles*, « imposait pour ainsi dire au Gouvernement français l'obliga» tion morale de reprendre une publication qui intéresse surtout la » France. Le Comité des travaux historiques institué près le Minis» tère de l'Instruction Publique donna un avis favorable, et le travail » put enfin être repris au point où M. Francisque-Michel l'avait » laissé. »

Le complément du premier volume vient de paraître et ne laisse rien à désirer. Les corrections et additions remplissent 18 pages. La nouvelle introduction est adaptée au sujet et composée suivant toutes les règles de l'érudition. Les *Rôles* sont complétés pour les années 1254 et 1255. Une table des noms de lieux, de personnes et de matières facilite les recherches.

Pour apprécier le service que rendent ces index, il faut avoir essayé, comme je l'avais fait en 1885, de tirer d'un volume, à par-

courir d'un bout à l'autre, quelques renseignements sur un sujet spécial. Rien de plus long et de plus fastidieux.

Le premier volume des *Rôles gascons* comprend les actes émanant de Henri III (1242-1255). Il n'a pas pour notre pays la même importance que les rôles d'Edouard Ier qui suivront. Henri III n'a point possédé l'Agenais, mais le Bazadais lui appartenait et de nombreux actes intéressent les communes dépendant de ce pays qui sont aujourd'hui rattachées au Lot-et-Garonne : Sainte-Bazeille, Meilhan, Caumont. Casteljaloux, Bouglon, Cocumont, etc.

Des relations d'affaires étant établies entre les pays occupés et l'Agenais, les habitants de Marmande et des marchands d'Agen figurent dans un certain nombre de pièces.

Quelques grandes familles féodales de l'Agenais comptaient dès lors parmi leurs membres des partisans anglais, les uns par esprit d'aventure, les autres en raison des domaines qu'ils possédaient dans la Basse-Guienne. Citons les Boville, les Montpezat [1], les Dufossat, les Savignac, les Got, les Fumel, Les Piis, etc.

On voit quelle contribution apporte dès à présent à nos annales le premier volume des *Rôles gascons*. Ce n'est rien pourtant par comparaison avec les volumes qui doivent suivre, si l'on en juge par les sommaires de Thomas Carte et par les renseignements généraux que M. Francisque-Michel avait bien voulu me fournir. Cette publication sera la mise au jour d'un vrai trésor pour l'histoire des communes et des seigneuries de l'Agenais. L'activité de M. Bémont, égale à sa science, nous assure que nous n'aurons pas trop longtemps à attendre.

G. T.

---

[1] M. Bémont rattache aux Montpezat du Quercy les membres de la famille de Montpezat qui figurent dans les *Rôles*. Il nous paraît plus probable que ces personnages appartenaient à une branche issue des puissants barons agenais, leurs homonymes.

Les identifications de noms de lieu et de personne faites dans la table sont généralement irréprochables. Nous ne proposerons qu'une deuxième rectification. Quatre pièces (v° *Castrum Maurum*) sont attribuées à Castelmoron (Lot-et-Garonne). Les trois dernières semblent intéresser plutôt Castelmoron (Gironde).

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.



A Paris Chez P. Bertrand Rue S.t Jacques, a la Pomme d'Or Proche S.t Seuerin . *Auec Priuil. du Roy.*

Cliché Ph. LAUZUN — Phototypie BELLOTTI, Saint-Etienne

LE MARÉCHAL D'ESTRADES

LE

MARÉCHAL D'ESTRADES

L'histoire du Maréchal d'Estrades reste encore à écrire. Ce n'est pas que ce sujet, intéressant entre tous, n'ait déjà tenté nombre d'écrivains. Mais soit que le cadre de cette étude leur ait paru trop large, soit plutôt qu'ils aient reculé devant la pénurie de documents ou la difficulté de se les procurer, ils n'ont publié sur son compte que de simples notices biographiques. Il est vrai qu'à cette époque la plupart des sources originales, auxquelles ils auraient pu puiser, leur étaient fermées. Depuis ces dernières années seulement ont paru, on le sait, de nombreux inventaires d'Archives soit départementales, soit municipales, ouvrant sur l'histoire du pays de profonds horizons ; et elle ne date que d'hier à peine l'admission du public lettré aux riches Archives du Ministère de la Guerre et à celles plus riches encore des Affaires Etrangères. Là dorment, en effet, attendant d'être utilisés, les seuls documents inédits sur lesquels il soit permis d'échafauder une biographie sérieuse et complète de notre illustre compatriote. Aussi serait-ce avec joie et reconnaissance que tout bon Agenais en saluerait la publication.

On n'attend pas de nous que nous retracions ici la longue carrière, si bien remplie, du comte d'Estrades. Elle demanderait plus d'un volume.

Nous ne reviendrons même pas sur les nombreux articles que lui ont consacrés tous les Dictionnaires d'histoire, et

après eux quelques bonnes, mais toujours trop courtes, monographies, que nous rappellerons simplement en note [1].

En faisant précéder ces pages de son portrait, notre seul but est de rappeler à ses concitoyens cette grande figure. Godefroy d'Estrades restera toujours en effet une des plus pures gloires Agenaises, et sa patrie ne saurait désormais trop faire pour qu'on lui pardonne l'oubli dans lequel

[1] Nous croyons devoir, ne serait-ce que pour faciliter la tâche du futur historien du maréchal d'Estrades, indiquer les principaux ouvrages où, plus ou moins longuement, lui a été consacré un chapitre spécial.

Mettons en dehors *La Généalogie de la maison d'Estrades*, par Scipion Dupleix (Bordeaux 1655, in-4°), réputée introuvable, ainsi que le *Traité en forme d'abrégé de l'histoire d'Aquitaine, Guienne et Gascogne*, par Pierre Louvet (Bordeaux, 1659, in-4°) où l'auteur, faisant remonter l'origine des d'Estrades au XIII[e] siècle, ne s'appuie sur aucun texte sérieux ; laissons de côté toute la collection des *Mémoires* des XVII[e] et XVIII[e] siècles où son nom se trouve maintes et maintes fois mentionné, toujours avec éloges. Citons, par exception, ce passage de Saint-Simon, (t. V, p. 385) qui, dans ses *Additions au journal de Dangeau*, appréciant fort d'Estrades, écrit de lui : « Il était fort bon à la guerre, meilleur aux négociations où il a bien servi l'Etat et s'est fait un grand nom », et ne signalons au XVII[e] siècle que :

Les Mémoires de Madame de Motteville (Ed. Riaux, t. I, p. 204-215) où se trouve le récit intitulé : « *Quelques particularités de la négociation du comte d'Estrades en Angleterre, en 1637*).

Tallemant des Réaux. *Historiettes* : *M. et M[e] d'Estrades*, (édition Monmerqué, t. VII).

Au XVIII[e] siècle :

Le Père Anselme : Tome VII, p. 599 et suivantes.

Moreri : *Dictionnaire historique*.

La notice très bien faite sur d'Estrades de Prosper Marchand dans son *Dictionnaire historique ou Mémoires critiques et littéraires*. (La Haye, 1758, in-folio, t. I, p. 235-244).

La notice de Pinard : *Chronologie historique et militaire*. (Paris, 1760-1768, t. III, in-4°).

Enfin de nos jours :

L'excellente étude de Monsieur Labat, ancien magistrat : *Les illustres Agenais, Godefroy d'Estrades*, parue dans le tome IX, p. 71-96 du *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*.

L'article de Monsieur J. Serret, dans le numéro, du 4 janvier 1863, de l'*Abeille Agenaise*.

Le chapitre de Monsieur A. Ducourneau (Jean Lacoste), dans la *Revue de l'Agenais* (t. II et III, 1875-1876), écrit en majeure partie d'après les Lettres imprimées du comte d'Estrades.

depuis plus de deux siècles elle a laissé tomber son nom. Ce sera donc rendre hommage à sa mémoire que d'évoquer, sommairement, les souvenirs qu'il y a laissés, en même temps que de publier quelques unes de ses lettres, jusqu'à ce jour inédites et pour la plupart autographes, écrites par lui à maintes reprises aux Consuls d'Agen. Elles nous révèleront quels liens, étroitement affectueux, le rattachèrent, lui et sa famille, à la ville qui l'avait vu naître; « *Cette ville*, écrit-il, tranchant ainsi la question jusqu'ici douteuse du véritable lieu de son origine, *qui est le lieu de ma naissance et dont les intérêts me sont fort chers* [1]. »

Godefroy d'Estrades naquit donc à Agen, en 1607. Mais le plus ancien registre de l'état civil de la paroisse Saint-Etienne, à laquelle appartenait sa maison, ne remontant qu'à l'année 1621, il ne nous est point permis de préciser le mois et le jour de sa naissance, sur l'année de laquelle cependant tous les auteurs sont d'accord.

Sa famille était une des plus anciennes de l'Agenais. Et si rien ne prouve, ainsi que l'affirme Pierre Louvet dans son

---

Le résumé, très complet, qu'a donné sur la vie comme sur les ouvrages du maréchal notre regretté collègue J. Andrieu, au tome I p. 283 de sa *Bibliographie générale de l'Agenais* (1886).

Enfin la remarquable *Introduction* de notre éminent collègue M. Ph. Tamizey de Larroque à la non moins remarquable publication du manuscrit très curieux, laissé par d'Estrades: *Relation inédite de la défense de Dunkerque* (1651-1653), *suivie de quelques unes de ses Lettres également inédites* (1653-1655) (Bordeaux 1872). Dans cette brochure si savamment annotée et documentée, qui nous a servi de guide pour cette présente nomenclature, l'auteur, en quelques pages de préface seulement, semble avoir épuisé le sujet. S'inspirant des mémoires anciens, des notices antérieures, de toutes les lettres publiées déjà, de celles inédites des Archives et de la Bibliothèque Nationale, que ne nous eut-il pas donné s'il avait connu le fonds municipal d'Agen et surtout les dépôts de la Guerre et des Affaires étrangères de Paris? En le citant le dernier, nous avons tenu à rappeler une fois de plus ses mérites, toujours appréciés, d'annotateur et d'écrivain, comme aussi à le remercier de ce que, par son substantiel travail, il nous a si singulièrement aujourd'hui facilité notre tâche.

[1] Archives municipales d'Agen, AA. 37. Voir à la suite.

ouvrage cité plus haut, qu'il y ait eu un premier maréchal de ce nom à l'époque de l'occupation Anglaise, bien que l'on trouve alors dans notre ville des « *Estradenx* » et des « *de Stratis* », il n'en est pas moins vrai que, dès le xv[e] siècle, ses ancêtres furent investis de charges importantes soit dans la magistrature, soit dans l'armée.

Leurs immeubles, fort nombreux, sont déjà une preuve de leur notoriété. Dans Agen même ils possédaient plusieurs maisons. Outre celle de la rue Garonne, actuellement la maison Sabatier, leur principale résidence, celle où naquit très probablement le futur maréchal, consistait « en une » maison et jardin establis en la rue des Juifs, joignant la » maison dudict Geraud Michel, dit Ferron, marchand, et » la maison commune de ladicte ville, sortant en la place » Monrevel [1]. » C'était l'hôtel d'Estrades, situé entre l'hôtel de Vaurs à l'est, actuellement le Musée, et la maison commune à l'ouest, lequel, avec son beffroi en forme de pyramide et son grand escalier de pierre à paliers droits, est resté, pendant plus de deux siècles et jusqu'à ces derniers jours, l'Hôtel-de-Ville d'Agen. Mais bien avant qu'il ne fut devenu propriété publique, l'hôtel d'Estrades était souvent loué aux Consuls à l'effet de servir de logement soit au sénéchal, soit à de grands personnages ; et c'est comme tel que nous le voyons occupé en 1622 par Monsieur Daffis, président de la Chambre de l'Edit de Guyenne, en 1624 par le président du Bernet, etc,, et qu'il est désigné, dans une location de 1627, avec cette mention « baty à neuf [2]. »

En plus de ces propriétés urbaines, les seigneurs d'Estrades possédaient dans les environs d'Agen de nombreuses

---

[1] Archives municipales, CC. 17, p. 25 et 47.

[2] Archives municipales d'Agen. CC. 160, 161, et DD. 1. Voir aussi l'article que notre collaborateur et ami M. G. Tholin a consacré, dans le t. v, p. 177 et suiv., de la *Revue de l'Agenais*, aux *Anciens Hôtels de la ville d'Agen.*

terres dont la plus importante était celle de *Bonnel* dans le vallon du Pont-du-Casse, depuis morcelée, mais où se trouve encore le moulin qui porte leur nom ; et, en outre, celle de *Colombes* ou du *Colombier*, de *Campagnac*, et enfin la seigneurie de *Ségougnac*, près de Moirax, que d'Estrades échangea plus tard, en 1659, contre le domaine de Ganet à la famille de Sevin, toujours sur la rive gauche de la Garonne [1].

Godefroy d'Estrades était fils de François d'Estrades, seigneur de Bonnel, de Campagnac, de Segougnac, etc., et de Suzanne de Secondat de Roques, fille de Jean de Secondat, seigneur de Roques, et d'Eléonore de Brénieu, demoiselle d'honneur de Jeanne d'Albret. Leur mariage fut célébré à Agen, le 15 octobre 1604, suivant contrat déposé aux archives départementales de Lot-et-Garonne (B. 35). Le rôle de François d'Estrades, père du futur maréchal, fut si important, ses attaches avec Agen si étroites que nous demandons à nos lecteurs la permission de nous attarder sur sa personne et de leur faire connaître, en peu de mots, quelle considération il acquit à la Cour et quels services il chercha toute sa vie à rendre à ses compatriotes.

Le Père Anselme nous apprend que François d'Estrades fut « l'un des plus sages et valeureux hommes de son tems, » qu'il porta les armes pour le service du roi Henri IV contre ceulx de la Ligue et qu'il suivit ce prince en plusieurs » expéditions de guerre : après quoi il fut fait gentilhomme » de sa chambre. Le roi Louis XIII l'établit en 1620 gouverneur du comte de Moret, puis des ducs de Mercœur et » de Beaufort, et depuis de Messieurs de Nemours et d'Aumale. Il le nomma capitaine et gouverneur de la ville et » du duché de Vendôme au lieu du feu sieur de la Combe,

[1] Archives de la famille de Sevin.

« le 13 fevrier 1631, et il lui fit plusieurs gratifications. Il se « trouve emploié, ajoute-t-il, pour 2,000 livres de pension du « Roi sur l'état de 1635, en qualité de seigneur de Bonnel « et de Sigognac, maître d'hotel du Roi et gouverneur de « Messieurs les ducs de Guise, de Nemours et d'Aumale [1]. »

D'un esprit agressif et fort susceptible à l'égard de ses semblables, nous le voyons intenter, de 1605 à 1630, de nombreux procès à plusieurs gentilshommes de l'Agenais et notamment aux du Bernard, Cunolio d'Espalais, à Bernard Codoing, aux Pontac, etc. [2]; ce qui ne l'empêche point de se mettre au service de la ville d'Agen, et, autant qu'il peut le faire, de défendre ses intérêts.

En l'année 1629, on le sait, la peste ravagea tout l'Agenais. Devant la mortalité toujours croissante, les établissements publics se fermèrent, la plupart des autorités quittèrent la ville, la misère devint générale. La chambre de l'édit de Guienne, source pour Agen d'importants revenus, abandonna cette ville et alla s'établir à Bazas. Mais lorsque le mal eut cessé et que les portes se rouvrirent, ses magistrats manifestèrent l'intention de ne plus revenir. Les consuls s'adressèrent alors à M. d'Estrades, très puissant à la Cour, qui par lettre autographe, leur répond, le mardi, 2 octobre, de cette année 1629,

Qu'il lutte de toutes ses forces, à Paris, contre les prétentions des habitans de Bazas, lesquels cherchent à maintenir dans leur ville le siège de ladite Chambre [3].

Ses efforts sont couronnés de succès, et c'est par une nouvelle lettre autographe, datée de Saint-Jean de Maurienne, qu'il leur apprend l'année suivante, 19 juillet 1630, que le rétablissement de la chambre de l'Edit à Agen est décidé, et

[1] Père Anselme, t. VII, p. 600.

[2] Arch. dép. de Lot-et-Garonne. B. 634, 690, 734, 793, etc.

[3] Autographe. Arch municip. d'Agen, FF. 207.

que cet heureux résultat est dû surtout aux bons offices de M. de La Vrillière :

.... Pour mon particullier, ajoute-t-il, ny mes parolles ny mes lestres ne vous feront jamais paroistre la passion que jé pour le soulagement, pour le bien et pour l'advantage de tous les abitans de la ville d'Agen. Ce seront mes effects quy en feront voir les pruves en tous les rancontres où vous me feres l'honneur de vous servir de moy pour l'intérêt général et les vostres particuliers, dont je souhaicte les avansemens en tel point que sy mon sang estoit propre à l'aumentation des bonnes fortunes que je vous souhaicte à tous, je le vous ofrirais du mesme cœur et zèle que je suis, messieurs, votre très humble et très aquis servitur [1].

Enfin, quatre ans après, alors que la rivalité entre la chambre de l'Edit et la chambre des Aydes de Guyenne, toutes deux siégeant à Agen, atteint son paroxysme, et que les revendications pleuvent à Paris de toutes parts, d'Estrades s'interpose encore auprès du ministre, plaide devant lui la cause de ses compatriotes, insiste pour que les deux chambres soient maintenues dans Agen, et, sur la promesse que satisfaction lui sera donnée, il écrit aux consuls, à la date du 14 mai 1634, que dans toutes ses visites à M. de La Vrillière, celui-ci l'a assuré de sa bonne volonté pour la ville d'Agen :

..... Il a sy bien recogneu que la conservation de Messieurs de la chambre dans vostre ville estoit l'un des plus importans au bien public que pour ceste considération, dimanche dernier, devant le Roy, où estoit Monsieur le Cardinal-Duc et Monsieur le Chancelier, fesant le rapport de ceste afaire, il ruina les brigues de vos parties, lesquelles n'ont eu que le desplesir d'avoir mal emploié leurs promesses et leur argent. Par ses raisons et par ses soins la chambre fust confirmée et arestée dans vostre ville [2]... »

Là ne s'arrêta pas du reste le zèle de François d'Estrades. Car, aussi bien dans cette affaire de la Chambre de l'Edit, qui préoccupa longtemps si vivement les Agenais et sur laquelle les documents abondent [3], que dans toutes circonstances où la cause du Roi comme leurs intérêts étaient

[1] Autographe. Arch. municip. d'Agen, FF. 208.
[2] Autographe. Arch. municip. d'Agen, FF. 209.
[3] Archives d'Agen, FF. 206 à 211.

en jeu, il ne cessa (ses nombreuses lettres l'attestent)[1] de les prévenir qu'ils eussent à toujours compter sur lui.

Cette règle de conduite, son fils, Godefroy d'Estrades, se l'imposa toute sa vie.

Entré de bonne heure comme page du cardinal de Richelieu qui apprécia bien vite les qualités sérieuses du jeune Agenais, nous ne le suivrons pas lors de son premier séjour à la Cour, pas plus que dans sa campagne de Hollande où il servit d'abord sous un de ses oncles, Pierre de Secondat, qu'il remplaça bientôt à la tête de son régiment. C'est l'époque où sur les champs de bataille il se couvre de gloire et où se rapportent « les deux bonnes et généreuses actions du « sieur d'Estrades, jeune gentilhomme agenais », près de Landrecies, que S. Dupleix ne veut point passer sous silence[2]. Chargé peu après par Richelieu de deux missions importantes, l'une en Angleterre, l'autre en Hollande, il réussit au-delà de toute espérance et s'acquit de bonne heure la réputation d'un des premiers diplomates de son temps.

Encore moins relaterons-nous les piquants détails, si connus d'ailleurs[3], du fameux duel de la place Royale, du 12 décembre 1643, entre le duc de Guise et Coligny, à la suite d'une querelle des plus futiles entre Madame de Longueville et Madame de Montbazon. Appelé à servir de second à Coligny contre le marquis de Bridieu, d'Estrades, tout en recevant un bon coup d'épée, blessa grièvement son adversaire. Mais cette affaire le mit davantage en vue et il n'est pas de succès qu'il n'obtint dès lors à la Cour.

Hôte familier de l'hôtel de Rambouillet, d'un physique agréable, héros de plus d'une aventure galante, d'Estrades

---

[1] Archives d'Agen, AA. 36 (1629-1636).

[2] *Histoire de Louis XIII*, par S. Dupleix. Ed. 1649. T. v, p. 108.

[3] Cousin, *La Jeunesse de M. de Longueville*. Voir avant lui d'Ormesson, le manuscrit de la Régence, Gaudin, La Rochefoucauld, etc.

se trouva fort à la mode dans la société raffinée de la place Royale; le roman comme la chanson le personnifièrent sous le pseudonyme de *Théodat* ; et, ce n'est que la mort de la belle Angélique du Pin, sœur de Me d'Harambure, qu'il aima passionnément, et « après laquelle, dit Tallemant, il ne rit plus jamais », qui le décida à obtempérer aux ordres paternels et à épouser, le 26 avril 1637, Marie de Lallier du Pin, « femme agréable, nous apprend le même auteur, ayant beaucoup d'esprit et surtout beaucoup d'originalité dans l'esprit », qui le rendit père de plusieurs enfants. Elle mourut en janvier 1662 [1].

Durant les troubles de la Fronde, où tant de dévouements à la cause de la monarchie furent mis à l'épreuve, la fidelité du comte d'Estrades ne se démentit jamais. Aussi en fut-il récompensé par les nombreuses faveurs qu'après Richelieu Mazarin lui prodigua. Depuis longtemps déjà conseiller d'Etat, maréchal de camp en 1647 à la suite de ses exploits devant Dunkerque, qu'il devait défendre plus tard si héroïquement et dont il fut nommé gouverneur, plusieurs fois plénipotentiaire attitré auprès de la Cour d'Angleterre comme des Etats-Généraux de Hollande, d'Estrades reçut la mission de pacifier la Guyenne. D'abord gouverneur de la Touraine et du pays d'Aunis, d'Estrades fut nommé à cet effet lieutenant-général; c'est comme tel qu'il s'empara de Bourg et de Libourne, et qu'en septembre 1653 il fit son entrée dans Bordeaux dont un mois après il fut nommé maire perpétuel, charge qui devint héréditaire dans sa famille. Rentré dans son pays et tout puissant auprès du roi, il put ainsi le faire bénéficier de sa haute situation.

La première preuve qu'il lui donna de sa protection fut de l'exempter du logement des gens de guerre, toujours si onéreux pour les habitants:

---

[1] Père Anselme, t. VII, p. 601.

Le comte d'Estrades, lieutenant général des armées du Roy, colonel d'un régiment d'infanterie française entretenu en Hollande, commandant à La Rochelle, Brouage, Oleron, Ré, maire de Bourdeaux, commandant les troupes de Guyenne,

A tous qu'il appartiendra, sçavoir faisons que nous avons pris, mis, prenons et mettons en la protection specialle du Roy et la nostre particullière la ville d'Agen et paroisses dépendantes de la juridiction; partant nous deffendons expressement à tous gens de guerre de quelque qualité et condition qu'il soient d'y loger, piller ny fourrager soubs quelque pretexte que ce soit, ains leur donner toutes assistances en cas de besoing. En tesmoing de quoy avons icelles signées et fait contresigner par nostre secretaire ordinaire et aposer le cachet de nos armes pour leur servir et valoir ce que de raison.

Fait à Bourdeaux, ce 18 janvier 1654. DESTRADES.

Par Monseigneur
DESROSIERS.

Puis ce fut le désir bien naturel de faire une visite officielle à sa ville natale. Il choisit l'été de cette même année 1654, et, le 20 juin, il fit son entrée solennelle dans Agen. Le Journal des Consuls nous donne quelquels détails intéressants sur cet événement :

Le 20 juin 1654, M. de Hamel, nostre collègue, messieurs de Ratier et de Monteils, jurats, sont partis pour aller faire nos complimens à Monsieur Destrades.

... Le *dernier du moys* avons faict publier une ordonnance portant commandement aux habitans de tenir leurs armes prêtes pour se trouver *à l'entrée de Monseigneur le comte Destrades*.

Le mesme jour a esté tiré trois barils de poudre du grenier où l'on la tient pour le canon ou pour distribuer aux habitans à l'entrée de Monseigneur Destrades.

... Le 8 juillet, Monsieur Destrades est parti pour s'en retourner à Bordeaux par eau. Neus luy avons fourny un bateau ; et feusmes la veillée prandre congé de luy et le priasmes de favoriser ceste communauté de tout ce qu'il pourroyt, ce qu'il nous promist fort avec grands tesmoignages d'affection qu'il a pour ceste ville ; et nous dit que nous n'aurions de gens de guerre dans la ville ny dans la terre, et de plus qu'il s'emploierait fort pour faire venir la Chambre en ville, mesmes qu'il en avait chargé les mémoires à M. Delas de Gayon qu'il a envoyé en la Cour pour en parler. Neus feusmes quatre de nous le matin à 3 heures à sa maison peur le veoir [2].

---

[1] Original avec sign. autogr. Archives municipales d'Agen, EE. 28.

[2] Archives municipales d'Agen. Journal des Consuls, BB. 61, p. 34-35.

C'est également de cette année 1654 que datent les trois lettres suivantes, écrites par le comte d'Estrades aux Consuls d'Agen et par lesquelles il tient à les mettre au courant des évènements importants du royaume.

1654, 3 septembre.

MESSIEURS LES CONSULS ET HABITANS,

J'ay tant de suject d'estre satisfait de l'affection que vous tesmoignez pour le service du Roy et de la particulière bonne volonté que vous avez pour moi que j'en aurai tousjours les ressentimens que je dois.

Je vous ai informé par ma preceddente lettre de l'heureux succès des armes du Roy devant Arras et Stenay et que l'intention de Sa Majesté estoit que vous en fissiez chanter le *Te Deum*, faire des feux de joies et autres réjouissances publiques. Je m'asseure que vous l'aurez reçeue et que par elle veus serez persuadé que je ne suis pas capable de vous oublier en une action où je croi que vous prenez tant de part et qui me donne lieu de vous confirmer que je suis, messieurs les Consuls et habitans, vostre très affectionné à vous servir.

DESTRADES.

A Bourdeaux, ce troisième septembre [1].

1654, 26 septembre.

MESSIEURS LES CONSULS ET HABITANS,

Le Roy voulant que ses fidelles subjets soient informés de l'esvasion du Cardinal de Reitz et des pratiques continueles que a faites avec les ennemis de l'Estat contre son service et Sa Majesté m'ayant sur ce subjet adressé les ordres dont je vous envoye coppie, je vous faits ces lignes pour vous dire que vous ayès à y satisfere incessament et exactement et qu'en cella comme en toute autre chose ses intentions, que vous y verrès expliquées, soient fidellement exécutées et sa vollonté suivie ; à quoy m'assurant que veus satisferés, je demure

Messieurs les Consuls et habitans,

Vostre très affectionné à vous servir,

DESTRADES.

A Bourdeaux, ce 26 septembre 1654 [2].

---

[1] Original avec sign. autogr. Archives d'Agen, AA. 37. « La date 1654, écrit M. Tholin, qui a bien voulu copier pour nous ces lettres inédites de d'Estrades, dans le recueil original, est notée sur la cote et sur la lettre circulaire citée. Une tache rend incertaine la lecture du mot *troisième*. Peut-être faut-il lire treizième. »

[2] Origin. avec sign. aut. Archives d'Agen, AA. 37.

1654, 4 octobre.

MESSIEURS LES CONSULS,

Depuis que je vous ai donné advis de l'esvasion de M. le Cardinal de Retz, j'ay receu celuy de sa retraite en Espagne et de sa parfaicte union aux interêts des ennemis contre le service du Roy et son deveoir naturel ; et comme ceste rebellion ouverte et manifeste oblige Sa Majesté à faire agir contre luy et ses adherans comme criminels de lèse-Majesté, elle souhaite que ses fidels sujects en soient informés et m'a addressé ses ordres sur ce sujet ; c'est celui qui m'oblige à vous faire ces lignes pour vous en advertir et vous dire qu'estant à craindre qne ledit cardinal n'excite par ces càballes quelque bruit en la province, il est nécessaire que vous observiez avec soin les pratiques et intelligences qu'on scayt qu'il y voudrait entretenir comme en certains autres endroits du Royaume, et de vous saisir de ses émissaires s'ilz viennent à vostre cognoissance et qu'ils soient en vostre pouvoir ; sinon de m'en advertir pour y estre pourveu.

Ce qu'attendant que vous ferez volontiers, je demeure

Messieurs les Consuls,

Vostre très affectionné à vous servir,

DESTRADES.

A Bourdeaux, ce quatriesme octobre 1654[1].

Enfin, en 1656, il écrit aux Consuls d'Agen les deux lettres suivantes, autographes, où il leur exprime, plus fortement que jamais peut-être. ses sentiments de réelle affection et les assure une fois de plus de son désir de leur être toujours utile.

Paris, ce 23 janvier 1656.

MESSIEURS,

J'aurai toujours beaucoup de joye de trouver les occasions de vous servir et de vous tesmoigner l'estime que je faits de vos personnes. Je vous demande la continuation de vostre amitié et que vous me fassiés la grâce de croire que je suis très véritablement,

Messieurs,

Vostre très humble serviteur,

DESTRADES[1].

---

[1] Original avec signat. autogr. Archives d'Agen. AA. 37.

[2] Autographe. Archives municipales d'Agen. AA. 37.

A Paris, ce 15 avril 1656.

MESSIEURS,

J'ay veu par la lettre que vous aves prins la penne de m'escrire les aprehansions qu'on vous a donné d'avoir d'autres régimans dans Agen.

Je vous prie de croire que je m'emploierai tousiours très volontiers auprès de M. Le Tellier pour le destorner de tels desseins et lui oster les mauveses impressions qu'on luy a donné de vos conduittes et de celles du puble. Vous aves raison de croire que ce sont vos ennemis et lesquels voudroit voir accabler les innocens et sucitter par ce moyen du désordre ; mais en continuant de bien servir le Roy, comme vous faites, vous devés estre assuré que Monseigneur le prince de Conti vous protegera et ne permettra pas que la ville soit oprimée [1].

Je vous asseure qu'en mon particulier j'employeré tousiours mes soings et mon credit pour vos services et pour le soulagement d'une ville qui est le lieu de ma naissance et dont les intérêts me seront fort chers.

C'est ce que je vous suplie de croire et qu'en vos particuliers je suis très véritablement,

Messieurs,

Vostre très humble serviteur,

DESTRADES [2].

Toutes ces lettres de Godefroy d'Estrades, précieusement conservées à la mairie d'Agen, sont scellées sur cire rouge de ses armes. Les premières ne portent que la couronne de comte : les dernières celle de marquis. Très compliquées et rappelant les nobles alliances de ses ancêtres, elles sont ainsi détaillées par le Père Anselme :

« Ecartelé, au 1 de gueules, au lion d'argent, couché sur une terrasse de sinople sous un palmier d'or, qui est *Estrades*; au 2, d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de léopard d'or, 2 et 1, qui est la *Pole-Suffolk;* au 3, écartelé en sautoir, le chef et la pointe de sinople, à deux bandes de gueules, bordées d'or, flanqué d'or avec ces pa-

[1] Le prince de Conti avait succédé au comte d'Estrades en 1655 comme gouverneur de Guyenne.

[2] Autographe. Archives d'Agen, AA. 37. Pièce communiquée, comme les précédentes, par M. G. Tholin.

roles d'azur : *Ave Maria* à dextre, et *Gratia plena* à senestre, qui est *Mendoze*; au 4, de gueules à sept losanges d'argent, 3, 3, 1, qui est d'*Arnoul*[1] ».

C'est peut-être pour rendre encore service à sa ville natale que d'Estrades consentit à lui céder l'hôtel de ses ancêtres, attenant, on le sait, à la maison commune trop étroite, et qui ne lui servait plus que très rarement de résidence. Il le vendit, au mois de septembre 1658 aux consuls d'Agen, par l'intermédiaire de sa femme et de son procureur fondé Antoine de Grimard, pour la somme de 18,000 livres[2]. Ainsi réuni à la maison commune, qui faisait le coin des rues Garonne et Saint-Antoine et qui était surmontée de cette jolie façade aux deux tourelles en encorbellement dont la lithographie nous a seule transmis le souvenir, il prit désormais le nom de *Maison du Roi*.

— D'Estrades ne resta pas longtemps en Guienne. Ses hautes capacités militaires et diplomatiques le réclamaient à la tête des armées. Nommé à des postes importants en Catalogne comme en Piémont, négociateur du traité des Pyrénées, chargé de préparer le mariage du jeune Roi avec l'infante Marie-Thérèse, investi de la toute confiance de ce dernier lorsqu'il prit en mains les rênes de l'Etat, il fut envoyé par lui ambassadeur à Londres dans l'été de 1661, et il y remporta son principal succès. On connaît le différend qui, pour une question de préséance, s'éleva entre lui et le baron de Vatteville, ambassadeur d'Espagne; et tous ses biographes ont été d'accord pour louer le tact, l'habileté, comme le courage et l'énergie qu'il déploya dans cette affaire.

Il accompagna également le roi de France dans ses campagnes de Flandres et de Franche-Comté. Il franchit le Rhin

---

[1] Père Anselme, t. VII, p. 599.
[2] Archives municip. d'Agen, CC. 235.

à la nage à ses côtés, en 1672 ; et ses talents militaires contribuèrent à faciliter la conquête de la Hollande. Aussi fut-il récompensé de ses hauts faits d'armes et notamment de la prise de Liège en 1675 par le bâton de maréchal de France, qui lui fut octroyé le 30 juillet de cette même année.

Mais son plus beau titre de gloire est d'avoir négocié, comme premier plénipotentiaire, et conduit habilement à bonne fin le traité de Nimègue, qui assurait dans toute l'Europe la prépondérance de la France. Ce fut le digne couronnement de sa carrière (1679).

D'Estrades avait alors 78 ans. Il méritait de prendre quelque repos. Le Roi le nomma gouverneur du jeune duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent du royaume, ce qui le contraignit à demeurer à la Cour. Mais son emploi ne fut qu'honorifique, Madame de Sévigné, qui avait pour lui autant d'estime que d'affection, écrivait : « Il n'est pas à « croire que notre bon maréchal d'Estrades fasse de grandes « intrigues dans cette Cour très orageuse. » (4 février 1685).

Le maréchal d'Estrades mourut l'année suivante, à Paris, le 26 février 1686, et fut enterré, nous dit le Père Anselme, « dans un caveau de l'église Saint-Eustache, vis-à-vis la cha« pelle de la Vierge. »

Les fils qu'il avait eus de sa première femme Marie de Lallier, (ayant sur ses vieux jours et alors qu'il était encore à Nimègue épousé par procuration, le 9 juin 1679, Marie d'Aligre), se montrèrent dignes de lui. L'aîné, *Louis*, marquis d'Estrades, fut gouverneur de Dunkerque et de Gravelines et resta, comme son père, maire de Bordeaux. Il perpétua la race jusqu'à la troisième génération. Deux autres, *Jacques* et *Gabriel*, furent tués les armes à la main, l'un comme mestre de camp d'un régiment de cavalerie au siège de Fribourg en 1677, l'autre comme colonel du régiment de Chartres au combat de Steinkerque en l'année 1692. Un quatrième enfin, *Jean-François*, baptisé le 28

septembre 1648 dans l'église Saint-Etienne d'Agen où il eut pour parrain son oncle, Jean d'Estrades, évêque de Condom [1], devint abbé de Moissac en 1682, puis fut envoyé comme ambassadeur à Venise et plus tard en Piémont.

Jusqu'à ses derniers moments, Godefroy d'Estrades sut se conserver l'affection des Agenais. Nous ne saurions mieux terminer cette rapide esquisse qu'en reproduisant ce passage du testament politique des Consuls de l'année 1680, suprême hommage rendu à sa mémoire :

Il importe de se maintenir dans les bonnes grâces du Maréchal d'Estrades qui nous a toujours protégés avec tant d'affection. Nous avons lieu d'espérer que celui qui a esté l'instrument duquel Sa Majesté a voulu se servir pour donner la paix à toute l'Europe, n'oubliera jamais que nostre ville a eu l'honneur de luy donner naissance [2].

— Outre le manuscrit sur la *Défense de Dunkerque* dont nous avons parlé précédemment, le comte d'Estrades a laissé de nombreuses lettres, relatives à ses négociations diplomatiques. Les plus importantes ont été publiées sous le titre de *Lettres, Mémoires et Négociations de Monsieur le maréchal d'Estrades, Colbert, marquis de Croissy et comte d'Avaux, ambassadeurs plénipotentiaires du Roi de France à la paix de Nimègue et les réponses et instructions de M. de Pomponne*. Tel est le titre de l'édition la plus estimée, publiée en 1743 par Prosper Marchand, (Londres, [La Haye], 10 volumes in-12). M. Tamizey de Larroque dans l'Introduction de sa notice, et après lui M. J. Andrieu dans sa Bibliographie de l'Agenais, ayant sur les diverses éditions des œuvres du maréchal d'Estrades et ses principaux manuscrits épuisé le sujet, nous n'y reviendrons pas. Disons seulement que ses Lettres furent de tous temps universellement appréciées, Voltaire ayant écrit d'elles :

[1] Arch. municip. d'Agen, GG. 1.
[2] Archives municipales d'Agen, BB. 64.

« Les lettres du maréchal d'Estrades sont aussi estimées que
« celles du cardinal d'Ossat ; et c'est une chose particulière
« aux Français que de simples dépêches aient été souvent
« d'excellents ouvrages [1]. »

Il existe plusieurs portraits du maréchal d'Estrades. Un des plus curieux, au dire de M. J. Andrieu, serait celui qui fut publié chez P. Bertrand, rue Saint-Jacques, à la Pomme d'or, s. d., in-4°. Rappelons en outre le grand portrait en pied qu'une des dernières municipalités agenaises a commandé à M. Calbet et qui orne un des panneaux de la grande salle de l'hôtel de Ville d'Agen. Celui que nous donnons en tête de cette notice est la reproduction d'une gravure de Larmessin.

Ph. LAUZUN.

---

[1] Voltaire. Ecrivains du siècle de Louis XIV.

NOTES DIVERSES

Le Maréchal D'ESTRADES, dans une publication anglaise

Un des plus savants écrivains de l'Angleterre, M. Samuel R. Gardiner, vient de publier dans un des recueils périodiques les plus estimés de son pays, *English Historical Review* (de juillet 1896), une étude intitulée *Cromwell and Mazarin in 1652*. Il en a été fait un tirage à part (grand in-8° de 31 p.) dont l'auteur a gracieusement offert un exemplaire à l'éditeur de la *Relation inédite de la défense de Dunkerque (1651-1652) par le maréchal d'Estrades, suivie de quelques-unes de ses lettres également inédites (1653-1655)*[1]. M. Gardiner m'ayant fait l'honneur de citer mon petit recueil, je voudrais rendre à l'éminent érudit politesse pour politesse et appeler l'attention de mes chers compatriotes sur la place importante qu'occupe l'illustre diplomate agenais dans la brochure doublement précieuse pour moi qui vient de m'être adressée. Non seulement le comte Godefroy d'Estrades est plusieurs fois mentionné par M. Gardiner (pp. 3, 8, 9, 10, 11, 21. etc.), mais encore l'excellent historien reproduit (p. 22) une lettre inédite du futur maire de Bordeaux, qu'il tire, comme beaucoup d'autres documents français également inédits, des Archives de Londres (*Add. Mss.* 32093). Voici cette lettre (p. 22) adressée à Fitzjames et qui a le mérite de compléter la remarquable *Relation de la défense de Dunkerque*, relation qui fait autant d'honneur à l'écrivain que la défense même de la place fit honneur au militaire, au gouverneur.

T. DE L.

[1] Bordeaux, 1872, in-8, t. III de la *Collection méridionale*. Qu'il me soit permis de rappeler que j'ai publié quelques autres pages de notre renommé compatriote dans mon recueil de *Lettres inédites de quelques hommes célèbres de l'Agenais*, (Agen, 1893, p. 76-81).

A Dunquerque ce 12 Mars 1652.

« Monsieur, Le Courier que j'avois depeché à la Court arriva hier. Il m'a raporté que le Roy ne veust en aucune fasson entandre à se defere ni tretter de Dunquerque et qu'il veust employer tout ce qui depandra de son pouvoir pour le conserver.

« Sa Majesté me fait sçavoir qu'elle a fort aprouvé les raisons que je luy ay allegué pour faire une bonne union et alliance avec la république d'Angleterre. J'ai receu des ordres la dessus que je ne puis confier au papier et j'espere que vous prendrès la peine de venir faire un voyage à Dunquerque où je vous entretiendré plus particulièrement et vous diré par avanse que tant que je commanderé à Dunquerque M. Cromwel se peust asseurer qu'il y aura un ami et un serviteur fort passionné pour ses interests et qu'il pourra disposer de tout ce qui dependra de moy, pour son service et pour celuy de la république d'Angleterre. Je ne me suis pas servi des termes que j'avois lessé dans le memoire de vostre ami parce que j'ay jugé que l'affaire merittoit un plus grand esclercissement et que c'est abreger le temps que de vous faire sçavoir ce qu'on me mande.

« Je vous prie de croire que je suis tres veritablement, Monsieur, vostre tres humble serviteur.

« DESTRADES. »

LES

COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE

ET LES

PREMIERS ROIS DE NAVARRE

(SUITE)

SECONDE PARTIE

LES PREMIERS ROIS DE NAVARRE

Ici j'aborde, et dans des conditions bien souvent nouvelles, un sujet déjà traité,avec plus ou moins de compétence et d'étendue, par Lucius Marineus Siculus, Marmol, Blanca, Morales, Garibay, Yepes, Briz Martinez, Sandoval, le P. Petau, Martin Carillo, Curion, Vaseus,Mariana, Ramirez d'Avalos, Garibay, Oïhenart, Marca,le P.Moret, l'abbé de Vayrac, le P. d'Orléans, le P. de Abarca, Ferrerras et son traducteur français le chevalier d'Hermilly, le P. Masdeu, le P. Risco, Traggia, etc., etc. Mon devoir d'annaliste provincial m'imposait l'étude patiente et attentive de leurs ouvrages. Je ne m'y suis pas dérobé. A produire le résultat de cette besogne, en notant les opinions diverses, les textes apocryphes ou véhémentement suspects, les documents dépourvus de force probante, les dates si souvent fausses, à signaler les fables, les erreurs, les témérités, les contradictions, un très gros volume ne suffirait pas. Qui le lirait, et pour quel minime profit ? J'aurais prouvé tout simplement que, depuis le XVIe siècle, on dispute sur les origines de l'État Navarrais, et qu'on pourra disputer toujours, sans meilleurs résul-

tats, si l'on ne change de méthode. Il s'agit donc de faire table rase de toutes les opinions antérieures, et de ne marcher désormais qu'avec le secours des vieux textes réellement pourvus de force probante. Je constate, à grand regret, qu'en Espagne, les historiens qui ont écrit durant ce siècle finissant, n'ont pas pris ce bon parti. Est-il besoin d'ajouter, qu'en France, et durant la même période, Fauriel, Rossew Saint-Hilaire, Romey, etc., n'ont fait, le plus souvent, qu'œuvre de compilateurs, prônés par les politiciens, ou parcimonieusement soudoyés par les libraires ?

Faisons donc table rase de toutes ces opinions, et tenons pour certain :

1° Que depuis le VIIIe siècle jusqu'au Xe, les chroniqueurs de ces temps-là ne font mention d'aucun souverain de Navarre avant l'époque d'Alonso III, dit le Grand, roi des Asturies et de Léon (866-911);

2° Que les plus autorisés annalistes des XIe, XIIe, XIIIe XIVe, XVe, et XVIe siècles, ne signalent aucun roi de Navarre avant le IXe;

3° Que, sur les plus lointaines origines de l'État Navarrais, les renseignements fournis par Roderie de Tolède, qui écrivait au XIIIe siècle, doivent prévaloir contre la doctrine professée au XVIIIe par Ferreras, dans son *Historia de Espana*, et depuis par quantité d'annalistes subalternes.

§ I. — État politique du nord de l'Espagne au temps de la révolte d'Aïzon.— Après la défaite de l'armée de deux lieutenants de Louis le Débonnaire, de l'armée des comtes Ebles et Azenar-Sanche (824) par les Vascons espagnols établis sur la portion la plus occidentale du versant sud des Pyrénées, les armées Franques ne devaient plus reparaître à Pampelune. Deux ans plus tard, éclatait la révolte d'Aïzon.

Ce rebelle était un seigneur Goth qui, dès 820, avait trempé dans la conspiration de Béra, comte de toute la Marche d'Espagne, et notamment de Barcelone. En ce pays, le complice de Béra jouissait d'une telle influence que, pour le mettre hors d'état de nuire, Louis le Débonnaire s'était assuré de sa personne. Mais, en 826, Aïzon, qui se trouvait alors à Aix-la-Chapelle, pût échapper à ses surveillants, tira vers la Septimanie, franchit les Pyrenées, et arriva dans la ville d'Ausone, où ses partisans l'accueillirent comme un véritable libéra-

teur, comme seul homme capable de rétablir la fortune de l'Espagne Wisigothique.

Aussi le rebelle eut-il vite organisé une petite armée, avec laquelle il marcha sur Rode, ancienne colonie Massaliote. Cette place résista sans doute, car Aïzon la détruisit. Ensuite, il s'empara de plusieurs autres forteresses de la contrée, dans lesquelles il mit garnison, après les avoir fait réparer à la hâte (826).

Cela fait, Aïzon dépêcha son frère vers Abd el Rahman II, kalife de Cordoue, pour faire amitié avec lui, et en obtenir des secours, Tout porte à croire qu'il s'agissait d'une véritable alliance, car les seigneurs Goths devaient être déjà en pourparlers avec les Musulmans. Toujours est-il qu'Abd el Rahman II accueillit favorablement la demande du révolté, d'autant qu'il préparait lui-même, et sans doute en vue du mouvement d'Aïzon, une expédition contre les Francs.

On était au mois d'octobre (826). Louis le Débonnaire assistait à une assemblée des Francs d'Outre-Rhin convoqué à Selz, quand il apprit la révolte d'Aïzon. Aussitot, l'empereur convoqua une diète générale à Aix-la-Chapelle, pour aviser aux mesures à prendre contre le rebelle. Pépin Ier, roi d'Aquitaine se rendit à cette assemblée, avec la plupart des grands du pays, notamment les comtes ou chefs de la frontière d'Espagne. Un plan de campagne fut arrêté ; mais on trouva bon de recourir tout d'abord aux moyens de conciliation.

Aussitôt la diète finie, Pépin II, repartit pour l'Aquitaine, et convoqua ses gens de guerre, de façon à être en état de partir au premier appel. En attendant, et conformément aux ordres de l'empereur, il faisait adresser à Aïzon les plus avantageuses propositions. Pour mieux se mettre à même de résister, le révolté faisait traîner les choses en longueur. Entre temps, Abd et Rahmann II, mettait en campagne des troupes commandées par son parent Obeyd Allah, avec ordre d'opérer de concert avec Aïzon (827). Bientôt après, le chef musulman s'emparait de Saragosse, tandis qu'Aïzon continuait ses entreprises contre les places et châteaux du pays, et en expulsait les gouverneurs Francs. Certains de ces seigneurs se prononcèrent même pour le rebelle, notamment Willemund et Etilius, tous deux fils du comte Bera.

Dans ces conjonctures, Bernard, duc de Septimanie, et chef de la Marche d'Espagne, réduit à des troupes insuffisantes, fit largement son possible pour arrêter la révolte. Mais comme le péril croissait toujours, il jugea prudent de limiter ses efforts à la conservation

des places de Barcelone et de Girone, en attendant les secours sur lesquels il était en droit de compter.

La situation était grave, et pourtant l'empereur ne se hâtait pas. Toujours préoccupé de négocier, il avait dépêché en avant de l'armée Franque, l'abbé Hélisachar, son chancelier, et les comtes Hildebrand et Donat. Ces délégués parvinrent à gagner quelques seigneurs Goths incertains, ce qui permit au duc de Bernard de résister plus facilement aux Mulsumans et à Aïzon, jusqu'à l'arrivée des troupes Franques.

Le moment de la bataille approchait. On a même dit qu'Aïzon se rendit à Cordoue, pour y presser le départ de l'armée Sarrasine aux ordres d'un chef habile. Aboumerouan, émir de Saragosse, et parent d'Ab del Rahman II. Aboumerouan divisa ses troupes peu nombreuses. mais excellentes, en deux colonnes, dont l'une tira sur Girone, et l'autre sur Barcelone. Chemin faisant, les Musulmans pillaient le pays, sans rencontrer la moindre résistance, tandis qu'Aïzon ralliait autour de lui de nouveaux partisans, et que le comte Willemund ravageait la Cerdagne.

Enfin. l'armée Franque franchit les Pyrénées, sous le commandement nominal du jeune roi d'Aquitaine Pépin II, mais en réalité dirigée par Matfred, comte d'Orléans, et par le comte Hugo, dont la fille avait épousé, en 821, Lothaire. fils aîné de l'empereur. Ces troupes nombreuses, mais d'allure indécise, marchaient à petites journées, comme si elles avaient craint de rencontrer l'ennemi. Des chroniqueurs contemporains supposent, et avec grande apparence de raison, que les comtes Matfred et Hugo, adversaires acharnés de Bernard, duc de Septimanie, retardaient leur marche pour augmenter les embarras de ce seigneur. Toujours est-il que l'armée Franque n'arriva qu'après que les Sarrasins eurent pillé le pays sans coup férir, et opéré leur retraite au-delà de l'Èbre et de la Sègre.

Dans presque tout l'Empire Franc, une clameur d'indignation s'éleva contre les comtes Matfred et Hugo, qui n'avaient absolument rien tenté contre les Sarrasins et contre Aïzon. Bernard, duc de Septimanie,les dénonça comme lâches, et ils furent condamnés comme tels, le 28 février 828, par la diète d'Aix-la-Chapelle, qui les déclara déchus de leurs emplois et de leurs honneurs. Mais les deux condamnés ne devaient pas tarder à reprendre leur influence, et à recommencer, contre le duc Bernard, leur lutte si funeste à la paix de l'Empire.

Telle fut, en somme, cette révolte d'Aïzon, qui déjà marque si visiblement la décadence de l'influence Franque au-delà des Pyrénées. Bon nombre d'historiens, rapprochant cet évènement de la défaite des troupes des comtes Ebles et Azenar-Sanche, par les Vascons espagnols (824), ont cru pouvoir en inférer qu'à cette dernière date l'influence des rois d'Aquitaine cessa to'alement vers cette date à Pampelune et dans le territoire adjacent.

Voilà pourquoi ils fixent vers cette époque l'origine du royaume de Navarre, dont ils présentent Inigo-Garsia, dit Arista, comme le premier souverain. Mais la vérité est que les rois Francs jouissaient encore d'une certaine autorité au-delà des Pyrénées occidentales en 851, qu'Inigo-Garsia, dit Arista, et ses premiers descendants, ne furent que des princes ou ducs de Navarre. En attendant de le prouver, je crois utile de renseigner sommairement le lecteur sur la situation de la partie du nord de l'Espagne voisine de la Vasconie Franque, vers 824.

Il est certain que l'Espagne fut conquise par les Sarrasins entre 713 et 717. La doctrine courante, à laquelle je ne me rallierais pas très volontiers, fixe en 718 l'élection de Pélage comme roi des Asturies. Ferreras[1] suppose que Pampelune se livra aux Musulmans vers 759. Toujours est-il que Charlemagne les en chassa en 778. Mais que se passa-t-il dans l'intervalle? Voilà ce qu'il importe de rechercher.

Vers 737, mourut Pélage, le premier roi des Asturies, auquel succéda son fils Favila, décédé lui-même en 739, et remplacé par Alonso I, dit le Catholique (739-757). Par l'avénement de ce dernier, fut annexé au royaume des Asturies le duché de Cantabrie, sur lequel je reviendrai bientôt. Favila (757-768), fils et successeur d'Alonso I, dit le Catholique, étendait son autorité, non seulement sur les Asturies, mais aussi sur l'Alava, la Biscaye, et sur la Vasconie montagnarde d'Espagne, autrement dit sur la portion la plus occidentale du versant nord des Pyrénées, et sur le littoral, au moins jusqu'au Cabo del Higuer. En 758, ces Vascons montagnards se révoltèrent contre le roi Favila, qui entra dans leur pays, les battit, et ramena, parmi ses captifs, une jeune fille nommée Munina (vulgairement Nuna), qu'il épousa quelque temps après, et qui fut mère d'Alonso II, dit le Chaste, roi des Asturies et de Léon (791-842).

---

[1] FERRERAS, *Hist. d'Espagne* (trad. d'Hermilly) II, 495.

On a prétendu qu'Alonso I, dit le Catholique, avait étendu sa domination sur Pampelune et sur la Navarre. Et pourquoi ? Parce qu'on lit dans Luc de Tuy, chroniqueur du xive siècle, que ce prince enleva aux Sarrasins diverses contrées et villes, notamment l'Alava, la Biscaye, Aicon, Urdunia, Pampelune, et Berozia [1].

Luc de Tuy [1] parle,en effet,des avantages remportés sur les Musulmans par les rois Alonso I, dit le Chaste et Favila I, qui leur enlevèrent maints territoires et places, parmi lesquels la Navarre et Pampelune. Mais n'oublions pas que ce chroniqueur écrivait au xive siècle. Il y a donc lieu de préférer à son témoignage celui de la Chronique attribuée par les uns à Sébastien de Salamanque, et avec beaucoup plus de vraisemblance par les autres à Alonso I, roi des Asturies (999-1027), et fils d'Ordono II.

Oïhénart [2] admet qu'après la conquête de presque toute l'Espagne par les Sarrasins, les Navarrais gardèrent quelque temps encore leur indépendance. Luiz Carvajal de Marmol [3], dit-il, rapporte que d'après les auteurs arabes, un émir Sarrasin nommé Ben Xeque Atinio se serait emparé, vers 733, de Pampelune et de toute la Navarre. Il ajoute qu'après la mort d'Atinio, et vers 751, un chef musulman appelé Youssouf ou Yucef, arriva de Gaule en Navarre, où il fut complètement battu, à Calahorra, par Alonso I, dit le Catholique, roi des Asturies (739-757), vers 751.

Le P. Moret, suivi par Ferreras, fixe sous la date de 734, la défaite d'Abd el Melik dans les Pyrénées. Ce gouverneur de l'Espagne, blâmé par son maître Hescham, kalife de Damas,pour avoir pressuré les populations de la Péninsule, et pour n'avoir remporté que de fort médiocres succès dans le midi de la Gaule, était parti de

---

[1] Exercitum cum Froila contra Sarracenos sæpius movens (Adefonsus) quam plurimas a Barbaris civitates oppressas bellando cepit,id est Lucum, Tudam, Portugalam, etc. Alavam, Biscayam, Aiconem, Orduniam, Pampiloniam et Beroziam. Omnes quoque Arabes gladio interficiens christianos, qui detinebantur captivi, secum ad patriam duxit. Eo quoque tempore populavit Asturias et Levanum et totam Castellam, Alavam et Biscayam et Pampilonam : alias autem civitates vastavit quia illas non potuit populare. Luc. Tudens. *Chron.* l. IV.

[2] Oihenart, *Not. utr. Vascon.* 181.

[3] Marmol, *Primera parte de la descripcion general de Africa*, etc, l. II, c. 14 et 17.

Cordoue avec son armée, afin d'assurer désormais ses communications avec la Gaule, par le massacre préalable de tous les chrétiens établis dans les Pyrénées. Mais il fut battu par ces montagnards. Le P. Moret attribue cette victoire aux Vascons espagnols, par la raison que, d'après Roderic de Tolède, Abd el Melik était maître de la Celtébérie. Et comme ce pays confinait à la Vasconie transpyrénenne, Moret en conclut que la guerre eut lieu dans la portion la plus septentrionale des Pyrénées, et non dans la partie sise plus au sud, et qui correspond aux territoires de Huesca et de Saragosse.

Il convient de corriger ce qu'ont dit les auteurs susvisés d'après le texte de Sébastien de Salamanque, dont l'autorité sur ce point est de beaucoup préférable à toutes les autres. Or, Sébastien atteste formellement que l'Alava, la Biscaye, Alaon, Urdunia, Pampelune, Deyo, et la Berrueza, demeurèrent toujours au pouvoir de leurs habitants : *Alava namque, Viscaja, Alaone, et Urdunia, a suis incolis reperiuntur semper esse postessæ, sicut Pampilona, Degius, atque Berroza.* Et comme Sébastien fixe cette situation sous le règne d'Alonso I, dit le Catholique (739-757), après lequel il place à bon droit son fils et succeseur Froila Ier (757-768), il s'ensuit que, depuis la conquête de presque toute l'Espagne par les Sarrasins jusque vers 757 tout au moins, Pampelune et la Navarre demeurèrent indépendantes. Voilà pourquoi Ferreras, dont l'opinion a généralement prévalu, fixe vers 759 l'époque où Pampelune et son territoire tombèrent au pouvoir des Sarrasins. Cela dura jusqu'à la venue de Charlemagne, qui leur enleva cette ville et son territoire (778). Il est vrai qu'avant 806, les gens de Pampelune et les Navarrais, sans cesser d'être chrétiens, avaient fait alliance avec les Musulmans, et repoussé la domination du roi d'Aquitaine, sous laquelle ils se replacèrent en 806. Cette domination n'était pourtant pas très solide, puisqu'en 812 Louis le Débonnaire dût aller à Pampelune avec une armée, et qu'en 824 il y en envoya une autre commandée par les comtes Ebles et Azenar-Sanche, que battirent les Vascons montagnards établis sur le versant sud de la portion la plus occidentale des Pyrénées.

Il demeure donc bien démontré que, si lesdits Vascons furent compris dans le duché de Cantabrie, annexé au royaume des Asturies par Alonso Ier, dit le Catholique, jamais ce prince, pas plus que ses devanciers Pélage et Favila, ni ses successeurs, n'exercèrent la moindre autorité à Pampelune et en Navarre.

Je viens de nommer le duché de Cantabrie. Il faut bien que je m'explique à ce sujet.

Et d'abord, tenons pour certain que, sous les derniers rois Wisigoths, il existait déjà un duché de Cantabrie, qu'il importe de ne confondre, ni avec la Cantabrie anté-romaine, ni avec la Cantabrie romaine, ni avec celle de Sanche III, dit le Grand, roi de Navarre (1000-1035). Ce duché englobait, non seulement l'ancienne Cantabrie romaine, mais aussi les anciens territoires des Antrigons, des Caristes, des Vardules, des Berons, et tout au moins la portion de la Vasconie antique constituée par la partie la plus occidentale du versant sud des Pyrénées, en arrivant jusqu'à l'Océan, c'est-à-dire jusqu'au mont Jaizquibel, qui termine le Cabo del Higuer, l'*Oeaso promontorium* des anciens [1]. Les populations de ce duché se révoltèrent en 673; mais le roi Wamba les ramena à l'obéissance [2]. Nous ne connaissons le nom d'aucun duc de Cantabrie, au temps de la domination Wisigothique. Mais Sébastien de Salamanque signale le duc Fafia, père de Pélage, premier souverain des Asturies, et il lui assigne une origine royale : *Filium quondam Fafiani ducis ex semine regio*. Rien ne nous garantit pourtant que Fafia ait été duc de Cantabrie [2]. Nous en sommes, au contraire, certifiés pour Pierre, père d'Alonso Ier, dit le Catholique, roi des Asturies (739-757) après Favila (737-739), et gendre du premier souverain de ce pays. *Iste (Adefonsus) Petri Cantabriæ ducis fuit filius*, dit la Chronique d'Albelda. D'après Sébastien de Salamanque, ce Pierre était issu des rois Léovigilde et Recared II : *Filius Petri ducis ex semine Leuvegildi et Recaredi regum progenitus*. Il est certain que les Vascons montagnards du diocèse de Pampelune, qui s'étendaient sur la portion la plus occidentale du versant sud des Pyrénées, jusqu'à l'Océan et au mont Jaizquibel, demeurèrent rattachés, avec les autres habitants du duché de Cantabrie, au royaume des Asturies, jusqu'après 866. Ils furent alors compris dans celui de Navarre. En attendant, Froila (757), Ramire (843), Ordono Ier (850), et Alonso III (après 866), souverains des Asturies, eurent à réprimer les révoltes de ces Vascons montagnards, auxquels il faut principalement attribuer la défaite de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne (778), l'entreprise contre les troupes de Louis le Débonnaire (812), et la déroute de celles des comtes Ebles et Azenar-Sanche (824)

---

[1] Risco, *La Vasconia*, 79.

[2] Julian. Toletan., *Chron.* ad ann. 673; *Chron. Moissac.* ad ann. 673.

Il me reste à parler de la Navarre.

Ce nom n'apparaît qu'au VIII[e] siècle, après que les Sarrasins se sont emparés de toute la Basse-Vasconie espagnole, sans pouvoir soumettre la partie montueuse. Alors, on commence à désigner, sous le nom de Navarre, la région la plus voisine de l'Èbre. En basque, *nava* signifie plaine, comme *menditarra*, contracté en *mitarra*, désigne un habitant des montagnes [1]. Les Navarrais sont mentionnés pour la première fois dans Eginhard (*Pampelonem Navarrorum oppidum*) et par Saxo Grammaticus (...*nobile castrum-Esse Navarrorum*...). Quelle était l'étendue de la Navarre primitive? Là-dessus, on a beaucoup discuté. Certains érudits identifient ce territoire à la Vasconie antique, autrement dit le diocèse primitif de Pampelune, et quelque chose en plus. C'est évidemment aller trop loin. Nous savons, en effet, que vers la fin de la monarchie Wisigothique, la portion montagnarde de ladite Vasconie faisait déjà partie du duché de Cantabrie, et que ce district passa, jusqu'après 866, aux rois des Asturies, par l'avènement d'Alonso I[er], dit le Catholique. D'autre part, il est certain que la portion de l'évêché primitif de Pampelune annexée plus tard à celui de Bayonne ne fut réunie dans l'État Navarrais que vers le commencement du X[e] siècle. Pour ces raisons, je me rallie volontiers à l'opinion du prince Carlos de Viana, cité par Beuter [2], et j'attribue à la Navarre primitive, à celle du VIII[e] siècle, les cinq villes de Goni, la terre de Deyerri, Guezalaz, le Val de Lan, Amescoa, le val de Campeza, la Berrueça, le val Dalin, et spécialement la Corona Navarra, qui est une montagne en forme de couronne, sise entre Amescoa et Heulate.

Telle était la situation politique du nord de l'Espagne, au temps de la révolte d'Aïzon. Selon la doctrine généralement professée par les vieux et les jeunes bonzes de l'enseignement officiel, ce fut alors que naquit le royaume de Navarre. Mais, encore une fois, nous verrons qu'en réalité l'influence Franque persistait encore au-delà des Pyrénées en 851, et qu'avant de constituer un État distinct, ce pays ne forma d'abord qu'une principauté ou duché héréditaire sous Inigo-Garsia, dit Arista, et ses premiers successeurs.

---

[1] Risco, *La Vasconia*, 351.

[2] Beuter, *Cronica general de Espana*, l. II, c. 5.

§ II.— Les Navarais élisent pour prince ou duc Inigo-Garsia, dit Arista. — On a beaucoup discuté sur ce personnage. Mais il est convenu que nous faisons table rase des doctrines, pour ne tenir compte que des textes[1]. Commençons donc par interroger celui que nous fournit Roderic de Tolède, qui écrivait vers 1250, c'est-à-dire environ trois cent dix ans après l'apparition d'Inigo-Garsia, dit Arista, prince

---

[1] Bien que résolu fermement à ne tirer parti que des textes authentiques, ou tout au moins respectables, je ne puis m'empêcher ici de signaler sommairement les érudits dont la critique a déjà fait bonne mais incomplète justice de toutes les erreurs involontaires, et de tous les mensonges concernant la série des ducs ou princes et ensuite des rois de Navarre, depuis Inigo-Garsia, dit Arista. Au premier rang je dois citer Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, l. II, c. 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15. p. 175-354. Dans son *Histoire de Béarn*, l. II, c. 8, 9, 10 11, 12, p. 159-189, Marca, emprunte bien des choses à Oïhenart. Mais il fournit aussi, de son chef, quelques bonnes réflexions. Sa critique personnelle est pourtant loin d'égaler, pour la science et la conscience, celle d'Oïhenart. On doit plus particulièrement lieu de se méfier de Marca, quand ses doctrines historiques peuvent servir utilement ou moralement les intérêts des rois de France. Il est profondément regrettable qu'un homme tel que le P. José Moret (*Annales dei Reyno de Navarra*, I, l. IV, V, VI, p. 137-414) que le principal historien de la Navarre, n'ait pas ici tiré, comme il le pouvait si aisément, le moindre parti des livres d'Oïhenart et de Marca. Déplorablement influencé par son faux patriotisme provincial, il fait remonter l'origine du royaume de Navarre à 722, présentant comme suit la série de ses premiers souverains : Garsia-Ximenez, de 722 à 758 ; Inigo-Garsia, dit Arista, donné comme le petit-fils du précédent, de 758 à 783 ; Fortun-Garsia, frère du précédent, de 783 à 804, et sous lequel aurait été, vers 787, gagnée contre les Sarrasins la prétendue bataille d'Olast, sur laquelle a si bien disserté le P. Risco (*La Vasconia*, dans le t. xxxii de la *Espana Sagrada* p. 364-372) ; Sanche Ier, fils du précédent, de 804 à 825 ou 826 ; Ximeno-Iniguez, fils d'Inigo-Garsia, et frère de Fortun-Garsia, de 826 à 835 ou 836, lequel aurait laissé deux fils, Inigo II et Garsia, qui lui succédèrent sans laisser de postérité. Après un court interrègne, élection d'Inigo-Ximenez, dit Arista, que le P. Moret distingue d'Inigo-Garsia, dit Arista, fut élu roi de Navarre et gouverna de 836 à 858. Garsia-Ximenez, frère du précédent, de 858 à 867. Garsia-Iniguez, cousin (*sobrino*) du précédent, de 867 à 886. A dater de Fortun, dit le Moine (886-905), la méthode du P. Moret s'affermit à ce point, que tout le surplus de son œuvre prête bien rarement à la critique. Si j'ai si-

ou duc de Navarre. Le témoignage de Roderic est donc loin d'avoir ici l'autorité que nous serions tenus d'accorder à un texte authentique de la première moitié du IX[e] siècle. Cette réflexion n'épuise pas d'ailleurs mes critiques. Or, voici comment Roderic s'exprime au sujet de la généalogie des premiers princes et des premiers rois de Navarre, et tout d'abord d'Inigo-Garsia, dit Arista.

Au temps où la Castille, le pays de Léon, et de Navarre furent plusieurs fois ravagés par les Arabes[1], arriva du comté de Bigocia un homme habitué dès l'enfance aux guerres et incursions. Il se nommait Eneco (dont on devait plus tard faire Inigo). Et comme il

---

gnalé son étrange série des premiers souverains Navarrais, ou prétendus tels, c'est que cette portion de la doctrine du savant jésuite a été acceptée comme la vérité même par le gros des subalternes compilateurs. Mais il n'en est certes pas ainsi du P. Risco (*La Vasconia*, dans la *Espana sagrada*, XXXII, c. 16, 17, 18, 19, 20, p. 359-410), qui a le premier, et dès 1787, tenté de faire table rase de toutes les opinions antérieures, et de n'opérer qu'avec le secours des bons textes.

[1] Cum Castella, Legio, et Navarra variis Arabum incursionibus vastarentur, vir advenit ex Bigorciæ (var. *Bigorriæ*, *Bigoriæ*, *Vigorriæ*) comitatu, bellis et incursionibus ab infantia assuetus, qui Enecho vocabatur, et quia asper in præliis, Arista agnomine dicebatur, et in Pyrenæi partibus morabatur, et post ad plana descendens (*var.* descedens) ibi plurima bella gessit : unde inter incolas regni meruit principatum. Hic genuit fiiium Garsiam nomine, cui uxorem Urracam de regio semine procuravit. Mortuo autem Enechone Arista regnavit Garsia Enechonis filius ejus, vir largus et strenus, et in bellis continuo se exercens. Cumque quodam die minus caute in quodam viculo que Larumbe dicitur resideret, supervenientes Arabes improvidum occiderunt, et reginam Urracam uxorem suam prægnantem in utero lancea percusserunt. Sed continuo adventum suorum latrunculis Arabum effugatis regina morti proxima, tamen viva, per vulnus lanceæ sicut Domino placuit, imfantulum est enixa, et fotus ministerio muliebri vitæ miraculo omnium est servatus, et Sancius-Garsiæ vocatus. Mortua autem matre, quidam nobilis qui a tempore Enechonis Aristæ adhæserat regi Garsie suscepit infantulum et fecit eum diligentissime enutriri, et transactis infantiæ et pueritiæ annis, cum ad adolescentiam pervenisset ætatem indole, et indolem strenuis operibus superabat, et succesit in regno regi Garsiæ (era DCCCCXVIII), Nutritius autem ejus cum esset nobilis et abundans, semper eum consiliis et auxiliis ad magna provocabat, et procuratus est ei uxorem de regio semine quæ Theoda vocabu-

était très âpre aux combats, on l'avait surnommé Arista. Il demeurait d'abord dans les Pyrénées. Puis, descendant dans les plaines de la Navarre, il y fit plusieurs guerres, et mérita ainsi le principat de la part des habitants du royaume. Ce personnage eut un fils nommé Garsia, et le maria à une fille nommée Urraca, qui était de sang royal. La traduction espagnole du passage ci-dessus, laquelle est attribuée à Roderic de Tolède lui-même, donne le nom de Rigo fria au comté d'où venait Eneco ou Inigo, et fixe sa première résidence aux ports de la vallée d'Aspe, en tirant vers Roncevaux.

Parmi les autres pièces qui parlent de ce personnage et de ses descendants, je ne veux fournir ici que la principale. C'est la charte[1] donnant la liste des rois de Navarre inhumés au monastère de San-Salvador de Leyre, depuis Inigo-Garsia, dit Arista, jusqu'à Sanche-Garcie, mort l'année de l'ère d'Espagne 1113, ce qui correspond à 1075 à partir de la naissance de J.-C. Cette charte est donc d'une

---

tur, ex qua suscepit filium Garsiam nomine, qui agnomimatus est Tremulosus, etc. RODERIC. TOLETAN. *De reb Hispan.*, l. V, c. 21 et 22.— Voici maintenant la traduction espagnole attribuée sans preuves à Roderic lui-même : « Seyendo mucho estruidos de los Moros muchos veces los reyes de Castiella, de Leon, de Navarra, vene un ome de tierra de Rigo fria, que es condado, é era mucho usado en armas, é en lidiar, é en aquel lo se criarà de mozo pequeno, é llamabonle Yenego. Luego en el comienzo e moro encima de los puertos de Aspa do agora dicen Roncesvalles, é à tiempo descendio à Yuso à los llanos de Navarra, é fizo alli muchas faciendas é vencio muchas lides, asi que per estas cosas que facia dieron le el principado, é ficieron le rey de Navarra dovo un fijo que digieron Don Garcia, é Don Yenego Ariestra trabajose de lo casar con mujer del linage de los reyes, é caso lo con Dona Urraca, que era del linage de los Reyes. »

[1] Hæc est charta regum quorum corpora tumulata requiescunt in monasterio Legerensi era DCC... obiit rex Eneco Garsianes, uxor ipsius vocata Eximina. Post hæc regnavit pro eo filius ejus Eximinus Eneconis, uxor cujus fuit Munia et obiit era DCCLXX, et regnavit pro eo 22 annis Eneco Ximenonis et obiit era DCCLXX et uxor istius fuit Oneca regina, tempore quorum fuerunt martyres translatæ ab Hosca in monasterium Legerense : postea regnavit pro eo filius ejus Garsias Eneconis annis 12 et obiit era DCCCXXXV. Post cujus obitum venit Fortunius Garseanis de Corduba et inveniens ipsum mortuum Lumberri, transtulit corpus ejus ad monasterium Legerense et regnavit annis 57 postquam senuit fuit effectus monachus in monasterio Legerensi et regnavit pro eo Sancius Garseanis cum

époque relativement tardive. Elle est de plus affectée de deux lacunes, l'une au commencement, et l'autre qui se devait rapporter aux règnes de Sanche Abarca, de Garsie le Tremblant, et de Sanche le Grand. De ce texte, et de quelques autres à citer plus tard, je n'ai besoin de tirer ici sommairement que la succession des premiers descendants d'Eneco ou Inigo-Garsia, dit Arista. De sa femme Eximina ou Ximina, naquit un fils Exemino-Inigner, qui épousa Munia. De ce mariage naquirent : 1° Eneco-Ximener, dont la femme se nommait Oneca ; 2° Garsia-Ximener, qui n'eut pas d'enfants de sa femme Toda. Inigo-Ximener fut père de Garsia-Iniguer, qui s'unit à Urraca, fille d'Azenar, comte d'Aragon. De ce mariage : 1° Fortun-Garsia ; 2° Sanche-Garsia, qui épousa d'abord N. fille de Galind, comte d'Aragon, et ensuite Tota, dont le père se nommait Azenar ; 3° Ximena, qu devint la femme d'Alonso III, roi des Asturies ; 4° Eneca, mariée d'abord à Azenar-Fortun, et ensuite à Abdallah, roi musulman de Cordoue.

Voilà les deux textes. Il s'agit maintenant de commenter celui de Roderic de Tolède, en ce qui concerne Inigo-Garsia, dit Arista.

D'où venait Eneco, dont les Espagnols ont fait Inigo ? D'un pays appelé *Bigorria*. Mais où le chercher ? Là-dessus, on a beaucoup discuté. Un théologien et canoniste distingué, Martin Azpicuelta,

---

uxore sua Tota regina et venerunt ambo ad dictum monasterium ut a prædicto Fortunio acciperent gratiam et benedictionem, quos cum benedixisset, dedit Sanctio fratri suo quatuor albendas et unam cortinam et tria cornua et spatam cum vagina, loricam cum collare de auro diadema de capite suo, scutum et lanceam, caballum cum camo freno et sella duas tendas et duas ciclabes, et obiit dictus Sanctius Garseanes era 968. Post hos regnavit pro eo Garsias Sanctionis cum matre sua Tota regina et cum uxore sua regina Eximena : ex ista duos habuit filios, scilicet Sanctium et Ramirum et obiit era 1035. Post hæc regnavit Ramirus filius ejus et dcessit sine prole. Post hæc regnavit pro eo frater ejus Sanctius Garseanis cum uxore sua Urraca regina, et iste fait vocatus a vulgo Abarca... Habuit hic (Sanctius Major), filios Garsiam Raminirum et Fernandum et duas filias Maieram et Eximinam, et obiit era 1058. Post hæc regnavit pro eo Garsias filius ejus cum Estephania regina uxore sua et obiit era 1082, filius ejus Sanctius Garseanes cum uxore sua Plasentia era 1113. Hæc est charta regum quorum corpora tumulata sunt in monasterio Legerensi. OIHENART, *Not. utr. Vascon*, 238-239.

dit le docteur Navarro, invoquant les écrits de Garsia Euguius[1], évêque de Bayonne, et du prince Carlos de Navarre, fait venir Inigo-Garsia, dit Arista, de Vigorria, qui est un village de la Navarre espagnole, dans le district (*merindad*) d'Estella. C'est absurde, car Inigo-Garsia, dit Arista, était venu de la montagne. Or, ladite *merindad* est dans la plaine, au midi de Pampelune. Carita, Blanca, etc., le donnent comme originaire du comté de Bigorre, *Bigorriæ*, tracé avec deux *r* dans un manuscrit de Roderic de Tolède conservé à Paris, au Collège de Navarre. Mais quoi? Les autres manuscrits de Roderic portent *Bigorciæ*. D'ailleurs je reviendrai bientôt sur cette origine Bigorraise.

Oïhenart[2] fait partir Inigo-Garsia, dit Arista, de la vallée et vicomté de Baïgorry, comprise, depuis le XIIIe siècle, dans le district (*merindad*) de Basse-Navarre ou Navarre cispyrénéenne, appelée aussi *Navarra deça Ports*. Les anciennes formes du nom de ce pays sont *Biguria*, *Baigoer*, et parfois *Beygur*. Le plus ancien vicomte de Baïgorry connu est Loup-Iniguer, mentionné, de même que deux de ses successeurs, dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Sorde, au diocèse de Dax. Ce Loup-Iniguer était contemporain de Raymond, évêque de Bayonne, durant la seconde moitié du XIe siècle[3]. Il est certain qu'Oïhenart était lié avec l'influente famille des vicomtes de Baïgorry. A-t-il voulu flatter ici l'orgueil de ces seigneurs? Je ne le croirais pas volontiers. Oïhenart était un honnête homme. A-t-il été, sans le vouloir, dupe de ses sympathies? Je ne le crois pas non plus, car la famille desdits comtes est assez ancienne pour expliquer l'hypothèse. Mais quoi? *Biguria*, *Baigoer*, *Beygur*, ne ressemblent guère à *Bigorcia*. D'ailleurs, entre l'année 828 environ, où commence le rôle d'Inigo-Garsia, dit Arista, et la seconde moitié du XIe siècle, où vivait Loup-Inigo, l'intervalle est de plus de deux cents ans. Que se passa-t-il durant ce long intervalle? Comment expliquer

[1] Oïhenart, *Not. utr. Vascon.* 247, parle de ce Garsia Euguius comme d'un évêque de Bayonne. Mais dans catalogue sommaire des évêques de ce diocèse, à la p. 546 de la *Not. utr. Vascon.*, cet érudit ne signale qu'un évêque du nom de Garsia, et il le fait vivre en 1120. Il en est de même des auteurs du *Gallia Christ.* I. 1311. Mais est-il vraisemblable que ce prélat, au nom duquel celui d'Euguius n'est pas d'ailleurs accolé, ait écrit une histoire abrégée de la Navarre?

[2] Oihenart, *Not. utr. Vascon.* 248-250.

[3] *Id. Ibid.* 249.

que la maison du fondateur de l'État Navarrais fut déchue, de l'autre côte des Pyrénées, jusqu'à la situation de famille vicomtale? Il n'y a pas d'ailleurs à s'y tromper. La vicomté de Baïgorry ne comprit jamais que les paroisses des Aldudes, Anhaux, Ascarat, La Fonderie, Irouléguy, Lasse, Saint-Etienne de Baïgorry, Urepel.

C'est évidemment une ancienne viguerie, qui se transforma en vicomté.

Mais voici une raison encore plus décisive. Le territoire qui devint plus tard ladite vicomté, était compris, et sans conteste, dans le comté de Vasconie Citérieure, *Vasconiæ Citerioris*. Ce district ne pouvait donc porter en même temps un autre nom, celui de *Biguria*, *Baygor*, ou *Beygur*. Si Inigo-Garsia, dit Arista, était parti de là, il aurait annexé ledit comté à son principat de Navarre. Or, il est certain : 1° que cette portion de la Vasconie, de même que tout le reste, et le Bordelais en plus, ne furent annexées au royaume de Navarre que vers le commencement du xe siècle ; 2° Que durant l'intervalle compris entre 1036 environ et la fin du xiie siècle, les ducs de Guyenne, et leurs ayant-droit les rois d'Angleterre, avaient enlevé aux rois de Navarre tout le Pays Basque cispyrénéen, et que ces souverains dépossédés ne reconstituèrent que durant le siècle suivant le districtou *merindad* de Basse-Navarre.

Écartons donc la doctrine d'Oihenart, concernant l'origine d'Inigo-Garsia, dit Arista, et voyons celle que propose Marca[1].

Ce personnage, dit-il, venait du comté de Bigorre. Dans le texte de Roderic de Tolède, il faut lire *ex Bigorriæ comitatu*, et non *ex Bigorciæ comitatu*. Mais j'ai déjà fourni l'argument qui milite contre la correction proposée. En faveur de l'origine Bigorraise d'Inigo-Garsia, dit Arista, Marca fait valoir que les rois d'Aragon ont assez longtemps retenu l'hommage du comté de Bigorre[2]. Et comme l'État Aragonais fut démembré en 1035 du royaume de Navarre, il s'ensuit que les souverains de ce pays auraient transmis aux rois d'Aragon leurs droits sur le comté de Bigorre, annexé à la Navarre par Inigo-Garsia, dit Arista.

On ne peut nier, je le confesse, que les comtes de Bigorre ont jadis reconnu la souveraineté des rois d'Aragon. Ainsi fit notamment de Centulle IV, (1060-1090) vicomte de Béarn, et mari de Béatrix,

[1] MARCA, *Hist. de Bearn*, 160.
[2] *Id. Ibid.* 802.

comtesse de Bigorre, en acceptant d'être l'homme Sanche Ier, roi d'Aragon. Dans la pièce qui le constate[1], ce prince parle expressément de Centulle IV, comme d'un vassal: *Ego Sancius Aragonensium rex facio tibi Centullo Bigorritano comiti nostro homini*, etc. Admettons donc que ledit comté releva des rois d'Aragon, lesquels ne pouvaient évidemment tenir leurs droits que de leurs ancêtres les rois de Navarre. La Bigorre avait donc appartenu à ceux-ci. Mais Inigo-Garsia, dit Arista, ne la leur avait pas apportée. C'est le roi de Navarre qui, dès les premières années du xe siècle, avait déjà sous sa domination non seulement la Vasconie tout entière, et par conséquent la Bigorre, mais aussi le Toulousain et le Bordelais. Telle est, sur le comté de Bigorre, la véritable origine des anciens droits des souverains de l'État Aragonais, constitué à la mort de Sanche III, dit le Grand, roi de Navarre (1035). Il est assez clair que je ne puis ici m'expliquer à suffisance sur ce fait assez bien connu des historiens espagnols, et même de quelques annalistes français de l'ancien régime. Je réserve donc ma démontration complète pour un mémoire qui sera bientôt achevé. Mais en attendant, voici deux autres raisons, qui suffisent pour faire écarter l'origine prétendue Bigorraise d'Inigo-Garsia, dit Arista.

Ainsi que nous le verrons, l'autorité de ce personnage, en Navarre, dut recommencer vers 828. D'après les chartes précitées, et dont je dois la communication à M. Gaston Balencie, nous connaissons la série des comtes de Bigorre, en partant de 836, et en remontant tout au moins jusqu'à 815. Or, dans cette série, non seulement Inigo-Garsia, dit Arista, ne figure pas, mais il n'y a même nul moyen de lui faire la moindre place. Et puis, si notre personnage était réellement venu du comté de Bigorre, si ce fief était resté dans une branche de sa famille, les noms de ses suzerains devraient être les mêmes que ceux d'Inigo, de Garsia, de Ximeno, que nous voyons alterner si longtemps parmi les descendats d'Inigo-Garsia, dit Arista. Or, il est assez notoire que les comtes de Bigorre s'appellent Dat, Loup, Raymond, Louis, Garsie-Arnaud, Bernard, Roger, Pierre, Eschivat ou Esquivat.

Il est vrai que, selon Marca, les noms de Garsia, Semeno ou Xemeno, et Inigo, ne seraient ni gothiques, ni espagnols. Ils auraient été introduits dans la maison de Navarre par les ducs de Gascogne

[1] Marca, *Hist. de Béarn*, 812.

qui en étaient issus. Celui de Garsia se trouve dans les Annales attribuées à Eginhard (Angilbert), sous l'année 819. On y voit que le frère de Lupus, duc des Vascons se nommait Garsuand, et que celui qui fut élu par lesdits Vascons s'appelait Garsimir. Or, Garsimir est le même nom que Garsia, augmenté de la terminaison Wisigothique *mir*. Celui de *Ximeno* a pour correspondant, chez les Vascons cispyrénéens Emeno, auquel les Espagnols ajoutent tantôt *Sc*, tantôt *X*, conformément à leur habitudes phonétiques. Ils prononcent et ils écrivent *Scimeno* ou *Ximeno*. Quant au nom d'*Inigo*, sur lequel il importait d'insister, Marca ne dit absolument rien pour montrer que cette appellation vient de la Vasconie cispyrénéenne. Mais cet annaliste indique *Fortunio*, qu'il n'avait pas mentionné d'abord. On le trouve, dans les anciens titres, sous les formes *Forto* et *Fortunius*. En Béarn, il devient *Fores*. Certains documents portent la dénomination de *Fortaner*, décomposable, sans conteste, en *Forto-Anerii* ou *Azenarii*, Forton, fils d'Azenar[1] ou Aznar.

Quant au surnom d'*Arista*, donné à Inigo-Garsia, Marca le fait venir d'*Ariscat* qui, dit-il, signifie généreux et vaillant, dans le langage gascon, dialecte de l'idiome provençal. Les Bigorrais appliquent ce qualificatif à tout homme déterminé, résolu à tout braver, à tout risquer. Après Marca, j'ajoute que tel est encore le sens du mot *Ariscat* à Lectoure, ma ville natale, c'est-à-dire dans la Basse-Gascogne. Toujours selon Marca, le surnom d'*Arista* aurait été donné à Inigo-Garsia avant son avénement à la royauté, parce que c'était un homme de grand courage. Plus tard, ce sobriquet se serait métamorphosé en *Arista*, dans les manuscrits, à raison de la difficulté bien connue de distinguer les lettres *c* et *a*[2]. Mais Oïhenart[3] fait venir le surnom d'*Arista* de *harizetta*, qui signifie en basque, forêt de chênes. Cette conjecture semble bien plus plausible que celle de Marca, qui n'en a pas tenu compte. Mais, dans Roderic de Tolède, *Arista* est donné comme désignant un homme *asper in prœliis*.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

[1] MARCA, *Hist. de Béarn*, 173.
[2] *Id. Ibid.* 164.
[3] OIHENART, *Not. utr. Vascon.*, 252.

LES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

DE LA COMMUNE DE SÉRIGNAC

Canton de Puy-L'Evêque (Lot)

Du 1er Janvier 1789 au 31 Décembre 1888

Table alphabétique et généalogique par Eugène VIGOUROUX, avocat

---

Introduction et tableaux généalogiques détachés [1]

INTRODUCTION

Ce long et pénible travail, où se trouvent condensés, sous la forme la plus briève et la plus précise, plus de cinq mille dates, plus de dix mille renseignements, serait difficile à justifier, s'il ne présentait à la fois quelque utilité locale et un véritable intérêt au point de vue démographique général.

Les explications qui vont suivre ont pour objet de faire ressortir ce double avantage : en exposant séparément l'utilité et l'usage de la présente table de cent ans au point de vue local ; en déduisant ensuite de son examen attentif, des renseignements et des tableaux statistiques sur la population, la natalité, la longévité, et la stabilité des familles.

---

[1] La commune de Sérignac (Lot),qui fait l'objet de cette étude, est limitrophe du territoire du canton de Tournon.

Si l'on appliquait la méthode scientifique — dont nous avons ici un parfait exemple — au dépouillement de l'état civil de nos communes, on obtiendrait, pour la plupart d'entre elles, des résultats identiques. La population décroît rapidement : c'est un fait devenu général dans notre département. L'émigration n'en est point la cause principale ; la proportion entre le chiffre des décès et celui des naissances explique presque tout.

On arrive à de singulières constatations sur les moyennes de la vie humaine, Les enfants, soumis à tant de causes de mort, étant peu nombreux,

PREMIÈRE PARTIE

Utilité et usage de la table de cent ans

Les actes de l'état civil étant, dans toutes les civilisations avancées, le fondement de la capacité des individus, des droits et devoirs de famille, et de l'attribution des successions, toutes les mesures qui tendent à améliorer leur tenue ou à augmenter leur utilité ne peuvent être vues qu'avec faveur et intérêt. Au premier rang de ces mesures utiles doivent être classées les tables annuelles et décennales prescrites par les lois et les règlements. Mais quels que soient les services qu'elles rendent, les tables décennales s'appliquent à une durée bien restreinte, et ne dispensent pas de consulter plusieurs volumes, souvent d'une manière infructueuse.

---

le fonds de la population se compose d'adultes, qui atteignent comme à Sérignac des moyennes de vie surprenantes.

Rien ne démontre mieux que le pays est salubre, la race fortement constituée. Alors n'a-t-elle point mérité le reproche qu'un satirique adressait aux Romains de la décadence..... *vitio parentum rara juventus?*

Des études démographiques consciencieuses, comme celles que M. Vigouroux a bien voulu nous confier, indiqueront le mal ; mais qui trouvera le remède ?

En 1842, la population du Lot-et-Garonne était de 347,073 habitants ; en 1847, de 346,260. Lorsque le résultat du dénombrement de 1847 fut signalé au Ministère de l'Intérieur, celui-ci crut à une erreur de chiffre : il n'était point normal qu'une population à l'abri de la guerre et des épidémies diminuât. Le chiffre était exact et la progression descendante devait s'accentuer rapidement jusques à effrayer. Le recensement de la présente année accuse une diminution de plus de 10,000 habitants dans les cinq dernières années. Le Lot-et-Garonne est actuellement réduit à 284,612 habitants.

Les Allemands, qui aiment les statistiques, disent volontiers que chaque année d'ajournement d'une guerre de revanche représente une bataille perdue pour la France ; la proportion de croissance de leur population justifie ce langage.

N'est-il point vrai que le Lot et-Garonne perd à lui seul une bataille tous les cinq ans : 10.000 hommes !

Avant un siècle, ce département si riche sera devenu un pays à coloniser.

G. T.

En effet, plus on accumule les noms portés par les habitants d'un même pays, plus on augmente les difficultés; car différentes personnes ayant très fréquemment les mêmes noms et les mêmes prénoms, ce n'est qu'après avoir parcouru plusieurs tables et plusieurs actes qu'on trouve le renseignement cherché.

La présente table de cent ans a pour but de parer à ces divers inconvénients, au moyen de son étendue, de sa forme à la fois alphabétique et généalogique, et des renseignements et dates joints à chaques nom et prénom. On comprendra mieux son importance et son usage, si on veut bien fixer quelques instants l'attention sur la manière dont elle a été dressée, sur les lacunes, omissions ou erreurs qu'elle doit ou peut contenir, et sur la continuité dont sa tenue serait susceptible.

§ I. — *Mode de rédaction de la table de cent ans.*

Au point de vue de son objet, cette table contient tous les renseignements officiels des actes de l'état civil de la commune de Sérignac du premier janvier 1789 au 31 décembre 1888. Cette commune, étant divisée en deux paroisses avant la Révolution comme aujourd'hui (Sérignac et Ferrières le grand), et les registres publics étant alors tenus par les curés, les registres de ces deux paroisses ont été compulsés avec le même soin que les registres municipaux qui leur ont succédé. Le présent travail a donc pour effet de suppléer aux tables qui n'ont pas existé jusqu'en 1792 et à celles qui n'existent pas encore pour les six dernières années, et de refondre en une seule les neuf tables décennales dressées jusqu'ici pendant le siècle écoulé.

Une durée de cent ans a paru, pour plusieurs motifs, une limite suffisante. Cette durée, qui est la plus longue de la vie humaine, a permis de constater, pour les familles stables, des générations successives jusqu'au nombre de quatre, et d'établir ainsi la parenté jusqu'au huitième degré; cette constatation n'est-elle pas plus que suffisante pour l'application pratique et usuelle du droit de succession?

D'autre part, au delà d'un siècle, la formation des tableaux généalogiques présentait de grandes difficultés et de grandes chances d'erreurs.

Enfin le présent travail a pour but indirect de célébrer utilement le centenaire de 1789, date célèbre, grandiose ou féconde, au point de vue de la transformation de l'autorité publique, de la propriété

et des conditions matérielles du peuple : à ce point de vue, la limite de ce travail était fixée par son but même.

Telle est donc la matière et telle est l'étendue de la table; quant à sa forme elle est à la fois alphabétique et généalogique.

C'est par lettre alphabétique et sous forme de dictionnaire des noms de famille qu'elle a été dressée. Quelquefois un même nom est porté par plusieurs familles; et lorsque la généalogie, pendant le dernier siècle, ou l'insuffisance des mentions des actes et des renseignement de notoriété publique ne permettent pas de rattacher ces familles multiples à une même origine, il a été dressé plusieurs tableaux, portant le même nom, avec des indications différentes de résidence et d'établissement. D'autrefois, la multiplicité des tableaux, se rapportant certainement à une même famille, a été nécessitée par le désir de ne pas rendre chaque tableau incompréhensible à force d'indications et de complications; et alors des renvois particuliers indiquent les liaisons de parenté et de communauté d'origine existant entre les individus portés dans des tableaux différents.

Mais la table comprend aussi, dans l'ordre alphabétique, des noms isolés et ne formant point un tableau généalogique. Ces noms sont relatifs, ou à des personnes sans famille dans la commune, ou à des femmes mariées dont le nom de fille est simplement indiqué avec renvoi au nom du mari pour les renseignements.

De même, les noms isolés des maris, renvoient au nom de la famille de leur femme pour les renseignements et la parenté intéressant cette dernière.

Ces noms isolés, très utiles pour les renvois et pour la facilité des recherches, ont permis de remplir toutes les pages de ce travail et tous les blancs qu'auraient laissé les tableaux de famille, dont la longueur est nécessairement différente; ces noms isolés ont été répartis au bas de chaque page, de manière à ne pas altérer sensiblement l'ordre alphabétique qui a été respecté avec soin.

La durée de cent ans et l'ordre alphabétique ne constituent pas une différence absolument essentielle entre les tables ordinaires et la table actuelle. La véritable innovation, la source de l'utilité principale de cette dernière, c'est l'ordre généalogique et les renseignements joints à chaque nom ou prénom. En effet, des tableaux aussi complets que le permettent les actes, indiquent, pour chaque famille, les mariages, avec leurs date si elle est connue, les noms des conjoints avec leurs prénoms, la filiation, le nombre des enfants nés dans la commune et dans la période de cent ans, leurs prénoms,

leur naissance et leur décès, si les registres les constatent. Ces renseignements, rapprochés et condensés dans un même tableau qu'un seul regard peut facilement embrasser, ne permettent plus d'hésiter sur l'identité des personnes, quand même les noms et prénoms seraient identiques; il devient ainsi très facile de se reporter aux actes à consulter, lorsque leur inspection, leur lecture ou leur copie est indispensable, ou qu'on ne veut pas se contenter des mentions indiquées à chaque tableau.

Facilité, sûreté et promptitude des recherches, accumulation synthétique de renseignements précis ; tel est l'avantage et l'utilité de cette table au point de vue municipal, familial et individuel.

Cet avantage est si évident qu'il n'est pas utile d'insister; mieux vaut signaler de suite les erreurs ou omissions de nature à influer sur les recherches.

§ II. — *Erreurs ou omissions de la table de cent ans.*

Les erreurs ou omissions de cette table sont de deux espèces ; ou bien elles sont imputables à l'auteur de ce travail ; ou bien elles dérivent des registres de l'état civil eux-mêmes.

Les erreurs ou omissions de la première catégorie demandent une excuse et une réparation. L'excuse a sa source dans l'imperfection qui accompagne tous les travaux de l'intelligence humaine, en raison inverse de la force et du temps employés à les achever. Lire avec soin et prendre une note aussi exacte que possible de dix volumes de registres, classer ses notes par ordre alphabétique et généalogique, les mettre au net, les relire et les réviser, tel est le travail incontestablement long, parfois difficile et souvent fastidieux, auquel il a fallu se livrer, avec quelque patience et avec la ferme volonté d'aboutir. Si, malgré ces efforts, quelques erreurs se sont glissées dans cette accumulation de renseignements n'a-t-on pas quelques droits à l'indulgence, alors surtout que la multiplicité des indications est un moyen assez facile de réparer les lacunes ou les erreurs? En effet, le rapprochement même des mentions concernant la même famille ou le même individu, permettra de retrouver les lacunes dans les registres et de relever aussi les erreurs, au moyen d'une comparaison rendue très sûre et très facile. A cet égard, il a été ouvert à la fin du volume une partie spéciale, destinée à recevoir les errata ; une disposition simple, uniforme et en rapports constants avec les

tableaux, permettra d'y consigner chaque erratum, au fur et à mesure qu'on le découvrira.

Quant à la seconde catégorie de lacunes ou d'erreurs, celles qui proviennent des registres, il n'est pas sans utilité de les signaler d'une manière générale. Erreurs sur l'orthographe des noms, sur les prénoms, sur l'âge, sur les dates respectives de naissance et de décès; il s'en rencontre un nombre assez considérable. Ainsi, le patois n'ayant pas de lettre V et employant le B à la place, l'orthographe des noms comprenant un B ou un V est assez arbitraire et assez variable. A un autre point de vue, les dates des actes, en 1793 et 1794, sont affectées d'incorrections singulières; par ex., les deux calendriers, grégorien et républicain, sont quelquefois employés et mélangés dans une même mention, comme celle-ci: *1er janvier an II de la République Française.* Nous avons reproduit ces énonciations dans nos tableaux sans les corriger, la rectification en étant très facile. Malgré ces incorrections assez nombreuses, et les autres erreurs déjà signalées, il faut dire que, si de 1789 à 1800, les registres ont été tenus d'une manière peu satisfaisante, ils ont été ensuite rédigés avec une exactitude peu commune, sous l'active et intelligente direction des Monmayou et des Cazes.

Il n'en subsiste pas moins quelques erreurs. Quant aux lacunes, elles sont peut-être plus nombreuses. Certaines proviennent de la faute des familles: aussi en rencontre-t-on qui n'ont pas déclaré la naissance de leurs enfants mâles, probablement dans le but secret de les soustraire au service militaire. Les guerres du premier empire, la négligence des intéressés ont été la source de beaucoup d'autres omissions.

Mais il existe un genre de lacunes qui n'est imputable à personne, si ce n'est peut-être à l'insuffisance de la législation. En effet, quand on jette un coup d'œil sur les tableaux généalogiques, même sur ceux des familles les plus stables, on est étonné de voir le nombre des renseignements qui manquent pour compléter leur état civil. Le plus souvent, c'est la date du mariage qui fait défaut, ou bien encore celle du décès; car le mariage et le décès étant arrivés dans une commune différente de celle d'origine, celle-ci ne contient aucune indication de ces deux faits; et cependant ces renseignements seraient très utiles et assez faciles à obtenir. Ainsi les renseignements relatifs au mariage et au décès peuvent être d'une grande importance, au point de vue de la bigamie et de l'état civil des nomades et des absents (Voy. *Réformes pratiques*, par Ch. Bertheau, p. 91

à 106) Une loi, ou même une circulaire, pourrait prescrire l'envoi de ces renseignements au maire de la commune d'origine, qui les mentionnerait en marge de l'acte de naissance et les renverrait, chaque trimestre, au greffier du tribunal, chargé des mêmes annotations sur le double des actes de l'état civil.

§ III. — *Projet de continuation de la table généalogique.*

La table généalogique présentant des avantages incontestables, on peut se demander s'il ne serait pas possible et facile de la tenir à jour, en dressant les tableaux au fur et à mesure de la constitution des familles, et en y mentionnant la filiation, les prénoms, les dates et les renseignements intéressant chaque personne ou chaque famille. A cet effet, la place nécessaire étant laissée pour les naissances et les décès, les noms et prénoms de la femme pourraient être placés au-dessous du prénom du mari, avec lequel les réunirait la date du mariage inscrite verticalement ; des lignes tirées à la suite de cette date indiqueraient la filiation comme pour les tableaux ci-joints. Il serait d'ailleurs facile, en attendant la refonte générale d'une nouvelle table, de refaire et de remplacer les feuillets qui ne pourraient plus servir.

En tenant ces tableaux jour par jour, au fur et à mesure des actes, les confusions entre familles et les erreurs de nom ou de date seraient difficiles et presque impossibles, grâce aux renseignements actuels qu'on posséderait ou qu'on pourrait se procurer si aisément. Dressés sous les yeux des intéressés eux-mêmes, ces tableaux auraient toute leur utilité, sans les chances d'erreurs qui accompagnent fatalement les recherches anciennes, surtout quand elles s'attachent à des familles nomades ou disparues.

(*A suivre.*)

LA FRONDE A VILENEUVE-D'AGENOIS

LE SIÈGE DE CETTE VILLE PAR HENRY DE LORRAINE, COMTE D'HARCOURT,
SA LEVÉE, LA REDDITION VOLONTAIRE DES HABITANTS,
APRÈS LE TRAITÉ DE PAIX DE BORDEAUX (1652-1653), D'APRÈS DES DOCUMENTS
TRÈS RARES OU INÉDITS.

(Suite et fin)

Les Agenais avaient à se garder contre des ennemis plus redoutables et plus rapprochés que ceux dont d'Harcourt leur signalait la venue ; c'étaient les troupes mêmes de M. de Saint-Luc qui ravagent toujours les environs de la fidèle ville d'Agen. Sur les plaintes réitérées des Consuls, le général de l'armée royale rend cette nouvelle ordonnance, aussi inefficace que les précédentes[1] : « Il est » ordonné à La Pierre, l'un de nos gardes, de se tenir sur les limi- » tes de la terre et juridiction d'Agen qui luy seront indiquez par les » sieurs Consuls de ladite ville pour empêcher qu'il ne soit faict » aucune course dans ladite juridiction par les fourrageurs de cette » armée et de se transporter incontinent dans tous les endroitz de » la dite juridiction sur les advis qui luy seront donnez par les dits » sieurs Consuls pour s'opposer auxdits coureurs et fourrageurs et » empêcher toutes les violences et, enlèvementz qu'ils pourroient » faire pendant la récolte prochaine et, ou il seroit fait quelque vio- » lence au préjudice de nos dites ordonnances, nous enjoignons au » dit Lapierre de se saisir de quelqu'un des coupables et de faire du » tout un procès-verbal pour y estre par nous promptement pourveu » ainsy que de raison. Au camp devant Villeneuve le 22 Juillet » 1652. »

Tous ces désordres, ces troupes en débandade qui pillent, assassinent, violent, sur la rive gauche du Lot jusqu'à 15 kilomètres, et

---

[1] Orig. EE. 27. Communiqué Tholin.

jusqu'à 25 kilomètres sur la rive droite, incitent d'Harcourt à tenter un suprême effo t avant que son armée ne soit tombée en complète décomposition. Nous avons lu, dans la lettre de Pontac au ministre Le Tellier, datée du 15 Juillet, que les assiégeants construisaient une galerie couverte au-devant du fossé. Cette galerie est à présent terminée et d'Harcourt juge le moment favorable pour faire déposer et allumer un autre fourneau de mine à la base de la demi-lune et, par ce moyen, ouvrir une brèche qui permette de donner l'assaut. Malheureusement pour lui les assiégés sont toujours sur leurs gardes et la malechance le poursuit jusqu'au bout. Voici comment la *Relation* déjà citée. rend compte de ce second avortement : « Le » comte d'Harcourt lassé d'un si long siège et ennuyé du courage de » ces braves Bourgeois resolut de faire donner assaut general ; et » pour cet effet il fit faire des galleries pour couvrir ses retranche» mens devant la Tour de Vize et lorsqu'il estoit sur le poinct d'exé» cuter son dessein, les assiegez firent une si rude sortie qu'ils brus» lèrent les galeries tuèrent six-vingt hommes et repoussèrent le » reste dans leurs premiers retranchemens. »

A la suite d'un coup si dur Saint-Luc, de plus en plus découragé, ecrit, le 24 Juillet, à Mazarin[1] : « Je croirais manquer à la passion » que j'ay pour le service du Roy si je ne vous representois l'estat » veritable des affaires de cette province ou nous avons trouvé » moyen en séparant nos troupes de faciliter aux ennemis tous leurs » dessains. Cette separation de nos forces est cause que nous n'avons » peu prendre Villeneufve n'ayant pas assez d'infanterie. » Il pourrait ajouter que sa cavalerie ne peut suppléer au manque de fantassins puisqu'elle est occupée, au loin, à ravager les campagnes. Le sieur d'Arasse nous en fournit une nouvelle preuve dans sa lettre du 26 Juillet aux Consuls d'Agen[2]. « Les pillards, dit-il, sont revenus » aiourd'huy en intention de s'avançer et ont commencé à couper » du bled dans mon voysinage et vinder les granges de foin. Mais le » baffroy a faict assembler beaucoup de gens à Paulllac, Saint-Juilla, » Marssac et Laugnat et quelques uns de Foulayronnes ce qui les a » obligés à se retirer de meilleure heure. Mais vous ne debves pas » doubter qu'il n'y a point de recolte en ce pays icy si vous ni appor» tés quelque remède... et si vous pouviez fournir des armes à de

---

[1] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. III, p. 398.

[2] Autographe EE, 62, communiqué Tholin.

» bons hommes qu'il y a dans lesd. parroisses de notre juridiction » qui s'obligeroit de les rendre vous fairiez beaucoup de monde » avec aysance. Je vous supplie pour l'interest de tant de pauvres qui » ne recuilliront rien, y donner quelque ordre prompt et utile avant » que la récolte en soit perdue. »

Pourtant la confiance dans le succès final, qui aurait dû être un peu ébranlée, ce semble, n'abandonne pas encore les lieutenants de d'Harcourt, sur la rive droite; ils ne sont pas en proie, comme Saint-Luc, aux noirs pressentiments. Le 27 Juillet, le chevalier de Vivens écrit au commandant du régiment de Créqui[1]: « Je receus » hier deux de vos lettres du 25e du mois courant; je m'en estois » allé à un cloître pour y passer cette sainte Anne. Les eaux sont sy » puissantes qu'il est impossible aux ennemis de faire exécuter au- » cun mauvais dessein, oultre que j'y prends si exactement garde » par des hommes affidés que j'ay du costé de dela la rivière, et par » les postes advancez au pays que mes amis tiennent. Reposez- » vous, s'il vous plaist, sur mes assertions pour cette affaire; je » vous en reponds et vous asseure que quand l'ennemy se presen- » tera de Cleyrac à Sainte-Livrade vous serez adverti et que je le » tiendray le temps que vous voudrez de la riviere, faisant résis- » tance, quand toute leur armée y seroit. Ils sont occupés dela » la Dordogne, il n'y a deça qu'une garnison a Castillonnés. »

Quant à Sainte-Colombe Marin, quoique attaché au quartier général du comte d'Harcourt et en état, par conséquent, de se rendre un compte exact de la situation de l'armée royale, il a une confiance si extraordinaire dans le succès de l'entreprise que, vendant la peau de l'ours avant de l'avoir tué, il demande à Mazarin la place de gouverneur de la ville pour le jour prochain de la capitulation. Voici cette lettre étonnante datée du 30 Juillet[2]: « Monsieur le comte » d'Harcourt m'ayant veu servir assez utilement à ce siège m'a fait » l'honneur de m'offrir le gouvernement de la place qui enfin est » réduite aux abois. J'ay creu de mon devoir de vous supplier » d'avoir pour agreable que je ne l'aye pas refusé et qu'à mesme » temps je vous represente son importance afin que la Cour ayt » plustot pensée à la conserver pour le bien de son service qu'à la

[1] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. III, p. 409.
[2] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. III, p. 400.

» faire servir d'exemple. Elle est d'autant plus considérable que par » le moyen d'un pont qui est au milieu de la ville on a communica- » tion avec divers pays comme avec le Rouergue, le Quercy, l'Au- » vergne, le Limosin et qu'elle est dans le cœur de la Guienne et une » des plus notables villes de ceste province, très bonne d'ailleurs » dans son assiette et habitée d'un grand peuple qui tesmoigne desja » une extreme douleur d'avoir suivi le caprice d'un gouverneur » mal intentionné pour le service du Roy ou que ceux qui se vien- » nent rendre connoissant leur faute auroient la mesme vigueur à » la conserver à l'advenir pour le service de Sa Majesté qu'ils ont » eu à la deffendre maintenant. »

Ce naïf croit, sans doute, à l effet des petits billets de Pontac jetés dans la ville. Pourtant, pour une place aux abois qui témoigne une extrême douleur de sa résistance, les passages suivants, qui confirment le recit de la *Relation*, auraient dû laisser quelques doutes dans un esprit moins aveuglé par la convoitise. « Il ne se peust pas » dire, est il obligé d'avouer, la fatigue qu'ils nous ont donnée; il » est vrai que le dereglement du temps pendant quarante jours leur » a esté très favorable à cause que nos tranchees estoient, comme » encore, pleines d'eau. Ils nous ont par trois diverses fois bruslé » une galerie que nous avions faite sur leurs fossés, mais enfin mau- » gré leur resistance nous avons belle espérance de les voir bientost » soubmis. Je puis vous dire qu'il ne me reste à perdre que la vie » que je n'ay pourtant jamais epargnée. J'en ay de bons tesmoins » et ce siege icy ne me couste par moins de cinq hommes qui ont » esté tués auprès de moy. Mon frere de Marin y a esté si malade » qu'il a esté contraint de se retirer. »

Le même jour, 30 Juillet, le chevalier de Vivens, écrivant au commandant du régiment de Créqui redouble d'assurance et se livre à de véritables rodomontades[1] : Je croy que sy vous mestiez un party » à Saint-Gervais cela seroit capable de faire soullever les habitants » de ce lieu et des environs et par ce moyen faciliter plus tôt le » passage aux ennemis ; mais je vous prie de croire qu'il est impos- » sible que les ennemis passent la rivière et que si cela arrive je suis » un traistre. Je seray soigneux de vous advertir de tout ce qui se » passera ; soyez sans inquiétude. »

---

[1] Souvenirs du comte de Cosnac, T. III, p. 410.

Or, pendant que ce vigilant chevalier était allé au monastère de Fongrave faire ses dévotions à sainte Anne, les troupes de secours, organisées et envoyées par le Prince de Conti, se préparaient à passer le Lot à deux pas de ce monastère; et, le 30 Juillet, quand il écrivait que le passage était impossible et que, si cela arrivait, il serait un traitre, les troupes du comte de Marchin traversaient tranquillement la rivière malgré les hautes eaux, contournaient rapidement Sainte-Livrade et Allès, suivaient le vallon du Maïl et débouchaient, par le col qui sépare la Tuque de Coudié des remparts de Pujols, sur les derrières de l'armée ennemie. Partis de Fongrave à la pointe du jour, ces audacieux cavaliers, franchissant, ventre à terre, les lignes de l'infortuné Saint-Luc, entraient à Villeneuve par le quartier Saint-Etienne, à sept heures du matin. Cette brillante opération est ainsi rapportée dans une relation très curieuse [1] :

« Il y avoit desia quelque temps que M. le Prince de Conty... avoit » donné ordre au comte de Marchin d'aller ietter du secours dans » cette ville ; et desia ce comte usant de sa prudence et valeur » ordinaire avoit tenté plusieurs fois d'executer ce dessein que le » nombre des ennemis avoit rendu jusques alors inutile. Mais enfin » le ciel se melant de cet affaire luy a presenté depuis quelques » iours une favorable occasion d'y reussir avec avantage. Sur la fin » du mois de Juillet les pluyes qui ont esté extraordinaires en ce » pays, firent grossir prodigieusement la rivière de Loth, sur la » quelle Villeneufve est scituée. L'impetuosité de l'eau rompit le » pont de batteaux que le comte d'Harcourt avoit fait dresser pour » la communication de son armée qui estoit campée des deux costés » de cette rivière. Et puis l'inondation se respandant aux environs » les contraignit de changer de poste et d'esloigner un peu ses quar- » tiers. C'est pourquoy le comte de Marchin jugeant bien par l'in- » commodité du temps de l'estat ou estoient les ennemis, creut qu'il » devoit profiter de cette occasion et se resolut de faire encore un » effort à la faveur de ce desordre. En effet il commanda un party » de 220 cavaliers, parmy les quels il y a trente officiers pour aller » secourir cette Place. Il le composa de divers corps qu'il avoit avec » luy ; il prit tout son regiment avec tous ses officiers ; du regiment » de Monpouillan 30 avec quatre officiers ; de Balthazar 22 et 2 offi-

[1] Relation du secours jetté dans Villeneufve d'Agenois par le comte de Marchin. Paris, Nicolas Vivenay 1652. Communiqué par M. Tholin.

» ciers; de la Marcousse 20 et 4 officiers; de Guitaud 6 ou 7, la » compagnie de Chambon; quelques cavaliers de Fabry; des Gens- » d'armes de Monsieur le Prince 35, sous la conduite du sieur de » Vouldy. Outre quelques officiers d'infanterie et de cavalerie du » marquis de Théobon; et le sieur de Pechegud frere de ce marquis » avec dix ou douze de ses amys, qui n'ayant peu entrer jusques » alors se joignirent à ce party pour se jetter dans la ville. La con- » duite de ce secours fut donnée au s^r Duplessis lieutenant de l'ar- » tillerie dans l'armée de son Altesse. — Mais tandis que le comte » de Marchin fait avancer ce secours d'un costé, il envoye le sieur » Marcousse, colonnel de cavalerie d'un autre, avec un party de » 150 chevaux pour donner l'alarme au comte d'Harcour et amuser » cependant cette autre partie de son camp. »

» On creut que le chemin seroit plus asseuré et le passage plus » facile de l'autre coté de la rivière ou le marquis de St-Luc estoit » campé; c'est pourquoy le comte de Marchin commença à faire » passer ses troupes le trentiesme Juillet à la pointe du jour. Il de- » meura luy-meme sur le bord jusques à ce qu'elles furent toutes » passées. Et puis il se retira avec soixante maistres, accompagné » des comtes de Chastelus et de Tourville, ayant donné ordre pre- » mierement qu'on enfonçast tous les batteaux, afin d'oster par ce » moyen à ceux qu'il avoit envoyez toute esperance de retraite. »

» Mais il n'estoit pas besoin d'user de cette précaution à l'endroit » de ces braves; ils rencontrèrent d'abord une garde de cinquante » maistres qui après quelque resistance furent contraincts de plier; » en poursuivant leur chemin ils continuerent de vaincre, ils enle- » verent un quartier et menèrent quelques prisonniers. Cependant » le sieur de Vouldy, avec les Gens d'armes qu'il conduisoit, re- » poussa vigoureusement les coureurs qui s'estoient avancez pour » le reconnoistre; et ces advantages leur furent d'autant plus glo- » rieux que pendant toute cette marche ils ne perdirent que trois » cavaliers seulement. »

» Apres ces heureux exploicts ces troupes ainsi victorieuses arri- » verent devant Villeneufve sur les sept heures du matin. Il seroit » malaysé d'exprimer la joye avec la quelle elles furent reçeues » dans la ville... Le premier soin du sieur du Plessys fut d'appren- » dre du marquis de Theobon l'estat de la ville. Il trouva qu'il y » avoit encore grande quantité de bleds et qu'elle estoit suffisam- » ment pourveue de munitions de guerre; car outre qu'il y a beau- » coup de poudre dans les maisons des particuliers, il y a deux

» moulins dans la ville qui travaillent incessamment et qui en peuvent
» fournir autant chaque jour qu'on en peut raisonnablement em-
» ployer, cela n'empeschera pas qu'on leur en fournisse davantage
» par le moyen des soldats qu'il sera facile désormais de jetter dans
» la place. On ne croit pas après cela que le comte d'Harcour puisse
» réussir dans son dessein contre une ville ainsi secourue. Le pont
» de batteaux que l'eau avoit rompu n'a pas encore esté raccom-
» modé, les pluyes ont gasté ses travaux, son armée a esté presque
» ruinée par la longueur d'un siége qui a duré plus de deux mois,
» par les incommoditez de la saison et par les sorties que les assiegez
» ont faites... Une femme fut surprise par quelques Bourgeois,
» comme elle sortoit de la ville pour aller porter au comte d'Har-
» court les nouvelles de ce secours, ils la ietterent incontinent dans
» l'eau pour punir et pour expier sa perfidie. »

C'est Saint-Luc, lui-même qui, passant le Lot en bateau, vint dans la journée faire le rapport de cette surprise à son général en chef. Les résultats en étaient des plus graves pour l'armée royale ; la rive gauche dégagée du corps d'observation qui la bloquait, son accès ouvert aux entreprises des troupes de M. le Prince ; la place ravitaillée ; ses communications rétablies avec Bordeaux ; les soldats de Saint Luc en débandade vers Agen où ils sont fort mal reçus, voilà plus qu'il n'en fallait pour décourager les assiégeants.

Eh ! bien, malgré cela, Sainte-Colombe Marin reste imperturbable ; rien n'est capable de troubler sa sérénité. Il écrit le lendemain, 31 Juillet, aux consuls de la ville d'Agen, où il y avait eu émeute et voies de fait contre les fuyards de l'armée de Saint-Luc[1], une lettre dans laquelle il fait preuve de son aveuglement extraordinaire[2] :
« Les ennemis ont fait passer cette nuit 150 chevaux sur la rivière
» auprès de Fongrave dont il est entré ce matin 120 dans la ville
» assiégée, le reste ayant esté pris. Ils n'ont porté ny munitions de
» guerre ny de bouche ; c'est ce qui nous fait esperer que nous pren-
» drons plus tot la ville, parce qu'il n'y a point de fourrage et fort
» peu de vivres. M. de Théobon les a demandez pour se rendre un
» peu plus maitre de l'esprit du peuple qu'il n'estoit. C'est du coté
» de Pujols qu'ils sont entrez ou ils n'ont pas trouvé toute la resis-
» tance qu'ilz devoient vraysemblablement rencontrer. »

[1] Orig. EE. 62. Communiqué Tholin.
[2] Autographe EE. 62. Communiqué Tholin.

Quant au marquis de Saint-Luc, outré des insinuations de Marin, réduit, par l'abandon de ses soldats, à prendre un commandement de peu d'importance sur la rive droite, il conte ses malheurs au cardinal Mazarin dans une lettre datée de Montauban le 10 Août [1]. Il se plaint avec amertume, essaie de se justifier en accusant le chevalier de Vivens de l'avoir trompé, et, pour ne pas rester sous le coup de sa déconvenue, raconte complaisamment un léger avantage qu'il a remporté dans deux sorties des assiégés. « Le malheureux succès » du siège de Villeneufve, dit-il, ne peut être imputé qu'au peu d'in- » fanterie que nous avions et aux pluyes continuelles qui ont empes- » ché de continuer nos travaux et de passer le fossé de la demy- » lune. L'on resoleust dans le conseil de guerre de changer le des- » sain d'assiéger par force en celuy d'un blocus. Cinq jours après il » entra un secours de cent cinquante chevaux de mon costé et pas- » serent le Lot à demy lieue du camp de M. le comte d'Harcourt, » en un poste que le chevalier de Vivens lui avoit promis et a moy » de garder dont j'ay les lettres. »

On remarquera que Saint-Luc ne se gardait pas mieux que Vivens. On remarquera aussi l'erreur volontaire qu'il commet sur les distances; il voudrait, en effet, faire croire que le passage a eu lieu à 2 kilomètres du camp de d'Harcourt, alors que Fongrave en est distant de 15 kilomètres, et cela, probablement, pour faire endosser à son général en chef une partie de sa responsabilité. Mais, reprenons sa lettre : « Cela ne pouvoit en rien changer la resolution qu'on avoit » prise. Depuis estre entrés ils ont faict deux sorties; la première de » deux cents hommes que je poussay jusques soubs leurs murailles » et l'autre de cinq cents hommes, cavallerie et infanterie. J'arrivay » dans le temps que cent ou six-vingt mousquetaires qui estoient » tout ce que j'avois d'infanterie, avoient pris la fuite et que la ca- » vallerie des ennemis poussoit la mienne. Je feus assez heureux » pour faire regaigner à cette infanterie son poste et je les fis tour- » ner et charger ma cavallerie qui les mena battant jusques au pied » de leur demy-lune. » Ici encore un essai de justification. « Je » gardois deux lieues de pays avec cent cinquante chevaux et je n'en » pouvois respondre. Je ne croy pas qu'on m'en puisse blasmer de » cet accident que je ne pouvois empescher avec sy peu de forces et

[1] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. III, p. 107.

» particulierement un autre en repondant positivement par la copie
» des lettres que je luy envoie du chevalier de Vivens. »

D'Harcourt, malgré les illusions intéressées de Marin, malgré la confiance obstinée de Pontac en des ruses puériles, sent, à la fin, que la partie est perdue; et il prépare tout pour son départ et la dislocation de son armée. Mais, avant de battre en retraite, il rédige une proclamation indigne de lui, acte de vengeance impuissante et par conséquent ridicule, qui met les valeureux défenseurs de Villeneuve hors la loi. Voici la copie de ce placard[1] : « Il est très expres-
» sement deffendu a tous Gentilshommes et habitants des villes et lieux
» de cette province de Guyenne d'avoir aucune communication ni
» commerce avec les habitants de Villeneufve d'Agenois, leur por-
» ter aucuns vivres, ni marchandises soubs quelque pretexte que ce
» soit, ny permettre le passage donner retraite ou assistance direc-
» tement ny indirectement. Declairons que nous adjugeons dès à
» present comme de bonne prise tout ce qui pourra estre prix en
» allant audit Villeneuve ou en revenant au profit des communau-
» tés et des particuliers qui les auront prises sans qu'il soit besoin
» d'autre ordre plus expres pour ce sujet, les ayant declairés cri-
» minels de Lese-Majesté. Enioignons à tous fidels sujets de Sadite
» Majesté de leur courre sus et les tailler en pièces ou ils les trou-
» veront et sera la presente publiée imprimée affichée par tout et
» foy sera adjoutée aux coppies collationnées de la presente comme
» à l'original que nous avons signé de nostre main, fait contre
» signer par nostre secretaire ordinaire et scellé de Seau de nos
» armes. Au camp devant Villeneufve le ixe Aoust mil six cens
» cinquante deux.

» Signé Henry de Lorraine comte de Harcourt.
» Et plus bas, par Monseigneur Martin. »

Le lendemain, 10 Août, les villeneuvois n'en virent pas moins l'armée royale plier bagage, abandonner son camp et se retirer derrière le ruisseau de la Lède. Ils pouvaient faire éclater leur joie, s'enorgueillir de leur belle résistance et mépriser les menaces de leur ennemi en déroute. Là, en effet, ou d'Harcourt et ses huit mille hommes n'avaient pas réussi à faire brèche aux fortifications improvisées, à entamer sérieusement les murailles et les tours toujours debout, à

[1] Placard imprimé E. E. 12. Communiqué Tholin.

empêcher le ravitaillement de la place et les communications entre la garnison et les détachements venus de Bordeaux à son secours, que pouvaient tenter contre Villeneuve et ses habitants les rares partisans de Mazarin, isolés dans un pays hostile, même avec l'aide peu sûre des fidèles gentilshommes qui avaient signé l'humble requête du 16 Juillet?

D'Harcourt se rend très bien compte de l'impuissance de sa rageuse proclamation, mais, comme sa rancune n'est pas satisfaite, il rédige le 12 Août, au camp de Latour [1] près Monflanquin, un autre placard où il ajoute des mensonges à sa sauvage mise en interdit.

« J'ay jugé à propos, écrit-il aux consuls d'Agen en le leur adres-
» sant [2], de vous envoyer M. de Sainte-Colombe (Marin) marechal
» de camp et armées du Roy pour vous informer du sujet qui nous a
» fait retirer *pour quelque temps* les troupes de l'armée de Sa Ma-
» jesté de devant Villeneufve affin de les employer aillieurs plus uti-
» lement pour le service de Sad Majesté. *Ce n'a pas esté pour avoir*
» *receu aucuns echec*, quoyque nous ayons combattu au dela de la
» créance commune contre les pluyes extraordinaires et les innon-
» dations, mais ça esté pour donner un peu de refrechissement a
» l'armée et recommencer de nouveau à punir les rebelles. Je les
» ay declarez criminels de Leze Majesté et leur ay interdit toute
» sorte de commerce, comme vous verrez par l'ordonnance que j'en
» ay fait expédier, laquelle je vous prie de faire executer exacte-
» ment dans l'estendue de vostre pouvoir vous connoissant pour
» tres fidelles et tres zélés au service de Sa Majesté. »

Après ces recommandations aux agenais qui, quoique très fidèles et très zélés, n'ont ni l'envie ni le pouvoir de s'y conformer, d'Harcourt n'a qu'une préoccupation, celle d'abandonner secrètement son armée et de gagner Brisach en toute hâte. Le 14 Août il est encore au camp de Monflanquin d'où il charge le comte de Vaillac [3] de lui préparer un relai de 7 ou 8 chevaux et, enfin il décampe dans la nuit du jeudi au vendredi 16 Août, en laissant le commandement à François de Lorraine, comte de Lillebonne qui écrit, le même jour, aux consuls d'Agen [4] : « J'ay jugé à propos de vous donner advis que

[1] Château de Latour, terre de la famille de Saint-Amant.
[2] Orig. EE. 62. Communiqué Tholin.
[3] Jean-Paul Gourdon de Genouillac-Montferrand, baron de Casseneuil.
[4] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. III, p. 411.

» Monsieur le comte de Harcour, ayant eu congé du Roy d'aller à la
» Cour, partit de ce camp hier au soir et qu'il m'a laissé le comman-
» dement de l'armée de Sa Majesté affin que vous puissiez vous
» adresser à moy pour toutes les choses dont vous aurez besoin. Je
» vous exhorte à la même fermeté au service de Sa Majesté que vous
» avez toujours tesmoignée et de croire que la protection des armes
» de Sa Majesté ne vous manquera point. Je vous prie de nous faire
» assister de quelques batteaux et des ancres pour racomoder notre
» pont de Marmande; comte de Lislebonne. Au camp de Monflan-
» quin le 16 aoûst 1652. »

Le 20 Août, le chevalier de Créqui donne l'ordre aux deux régiments de Saint-Germain et de Saint-Mégrin de passer la Garonne à Marmande pour se rendre à Casteljaloux en toute diligence. Le comte de Lillebonne et le comte de Sauvebeuf, dont les troupes ont encore reculé de Monflanquin à Cahuzac, au-delà de Castillonnès, écrivent de nouveau aux consuls d'Agen [1]. « Nous avons ouvert la
» lettre que vous escriviez à M. le comte de Harcourt parce qu'il
» s'en est allé sur le congé qu'il a obtenu du Roy et que nous avons
» l'honneur de commander l'armée de Sa Majesté en son absence...
» estant icy avec une armée puissante pour protéger les fidelles su-
» jets de Sa Majesté. Nous avons poussé les ennemis jusques aux
» portes de Bergerac et nous sommes en estat de les battre partout
» ou nous les trouverons. Au camp de Cahuzac le 20 aoust 1652. »

Cette assurance de battre partout les rebelles était prématurée ; et les consuls d'Agen devaient faire de singulières réflexions en lisant ces promesses de secours et de protection datées, chaque fois, d'un lieu de plus en plus éloigné de leur ville. Ce qu'il y a de certain c'est que, le 14 Août encore, les troupes royales, ainsi que le raconte Baltazar, étaient mises en déroute à Sarlat [2] : « Le prince de Conty
» avait envoyé le comte de Marsin, le comte de Casteljaloux, le co-
» lonel Baltazar, le marquis de Théobon et autres capitaines com-
» mandant son armée. La se fit un grand combat le 14 aoust dernier
» qui dura depuis les trois heures de relevee jusqu'à la nuit. la cava-
» lerie du comte fit tres bien ; mais estant abandonnée et poursuivie
» vivement par le marquis de Marsin, Baltazar et autres chefs elle

[1] Original EE, 62, communiqué Tholin.
[2] Orig. EE. 62. Communiqué Tholin.

» ploya et fut contrainte de se sauver à la fuite, ce qui reste de » l'armée du comte d'Harcourt s'est retiré vers La Rochelle [1]. »

Voilà donc Villeneuve délivrée de ses ennemis. Le siège est levé, l'armée de d'Harcourt a disparu au delà de la Dordogne. celle de Saint-Luc s'est évanouie. Cette résistance glorieuse mais chèrement payée, mérite, croyons-nous, une mention spéciale dans l'histoire de la Fronde en Agenais ; et Lanauze la lui accorde, en ces termes, dans son recit, déjà cité, de la levée du siège : « Ce memorable siege se » leva le neufvieme de ce mois d'aoust apres deux mois entiers de » maladie ; il estoit composé de huict mil hommes tant cavaliers que » fantassins qui se trouvèrent le iour de leur retraite plus reculez de » la ville que le premier iour de l'ouverture de leurs tranchées; » deux mille cinq cens cavalliers ou fantassins ont été assoumés, » entre lesquels on compte cinq cens officiers. plus de mille sont » morts de maladie et tous les iours bon nombre de malades et de » blessés se retiroient et il est certain qu'il n'en est pas resté trois » mil pour pleurer leur honte et leur desolation et pour servir de » consolation à Mr leur General. Mr leur Intendant en est tombé ma- » lade de desplaisir: ces belles harangues et promesses qu'il leur » faisait pour les Aydes lui ont resté inutiles et sans effet. Si l'opi- » niastreté des assiegeants eust continué plus longtemps, ils eussent » tous pery. Les assiégés y ont perdu 36 habitans au nombre des- » quels sont les sieurs Descalon, Cocards, Boyssiere et Barraillé, » apres s'estre tous signalés et 34 blessés. » A quoi il aurait dû ajouter les pertes du regiment de Théobon, si sa lettre n'était exclusivement consacrée aux Bourgeois et habitants de la ville, à ce que nous appelons, aujourd'hui, la population civile. « Ie ne vous scaurois » exprimer le zèle et la piété des habitans, ils estoient incessamment » en faction, ou au pied des Autels, implorant l'ayde et l'assistance » du bon Dieu par l'intercession de la Sacrée Vierge sa mère à l'hon- » neur de laquelle ils ont basti une chapelle qu'ils appellent en leur » langage de Gauch, c'est-à-dire de Ioye [2]... Depuis la levée du siège » ces Braves et incomparables Bourgois ont veu la desolation de leurs » campagnes ou tout a esté entierement ravagé; ils en ont esté » estonnés mais non pas troublez. »

---

[1] *Histoire de la guerre de Guyenne*, par Baltazar, notes p. 228.
[2] *Histoire de Villeneuve*, p. 116, par F. de Mazet.



Villeneuve victorieuse se trouvait, comme on vient de le voir, à moitié ruinée par le siège ; les récoltes foulées par les troupes, les habitations démolies, les redoutes élevées au milieu des jardins, les remparts écornés par le canon, la tour de la porte de Monflanquin atteinte par dix-neuf coups de boulets et sa guérite de vigie emportée, blessures dont elle garde encore la marque, tels étaient les dégats matériels occasionnés par cette longue lutte[1] Le pays, tout à l'entour, était également ruiné par les réquisitions, les levées de soldats, de pionniers, d'argent, de vivres, et les pillages de toute sorte. Montastruc à plus de 17 kilomètres de Villeneuve fut taxé à cent hommes et dut payer 200 livres pour son rachat. Nous avons vu ce qui se passait à 15 kilomètres au sud, vers Agen, à Laugnac, Arasse, Marsac, St-Julien, ce qui se passait à Montagnac-sur-Léde à 20 kilomètres au nord. Le recteur de cette paroisse, l'abbé Combettes, ajoute à ses notes citées plus haut « qu'après le siège l'armée » vint camper à Monflanquin durant dix jours et en partit laissant » une sertayne maladie de dyssenterie, fièvres, pourpre, surdité, » vermine, etc., dans la province dont plusieurs sont morts dans la » paroisse de Montagnac. » Dans la petite paroisse de Noailhac de Pujols l'épidémie, de Juin 1652 à Avril 1653, emporta 206 habitants[2]. Enfin la pénurie d'argent était telle, même après la levée du siège, que l'on ne put réunir les six mille livres imposées par Théobon pour payer la solde de son régiment. Eh ! bien, malgré tous ces maux, suite lamentable de la guerre et plus intolérables qu'elle, nos braves bourgeois et habitants maintiurent leur résolution de rester fidèles à M. le Prince, jusqu'au bout.

Ils n'avaient pas à craindre de longtemps, en dépit des assurances prodiguées aux agenais, un retour offensif de l'armée du roi non réorganisée en Guyenne et qui venait de se faire battre, une fois de plus le 30 Septembre, et le 1er Octobre devant Lauzun. Nous prenons encore ici en flagrant délit d'inexactitude les missives des gé-

[1] *Histoire de Villeneuve*, p. 116, par F. de Mazet.

[2] *Essai historique sur la baronnie de Pujols.* Librairie Roche 1891, par l'abbé Gerbeau.

néraux de Mazarin[1]. « Le comte Marchin ayant eu advis que le
» comte de Lislebonne et le marquis de Sauvebœuf estaient campés
» à Montignac, résolut de faire enlever leurs quartiers qui estoient
» assez mal gardez. C'est pourquoy la nuict du 30 Septembre il en-
» voya de ce costé-là les Regiments de Monpouillan et de la Mar-
» cousse et Dom Luc avec 15 cavaliers de Balthazar... ils arrive-
» rent aupres de Lausun à une heure de iour seulement... Le comte
» de Lausun avoit donné advis au comte de Marchin que les ennemis
» devoient bien tost aller investir cette place ce qui avoit obligé ce
» general de luy envoyer des le iour auparavant 200 mousquetaires
» de son Régiment. En effet, le comte de Lislebonne et le marquis
» de Sauvebœuf se presentèrent devant Lausù le 1 iour de ce mois
» d'Octobre, avec 200 chevaux et 150 mousquetaires... Mais nos
» deux Regimens qui arriverent presque en mesme temps voyât pa-
» roistre ces troupes les chargerent avec tant de courage et de vi-
» gueur qu'ils les rompirent entièrement et les pousserent iusques
» dans leur quartier general ou ces deux lieutenants generaux fu-
» rent contraints de se sauver à la fuitte... cinquante des ennemis
» ont esté tuez sur la place: entr'autres Demay, capitaine des gardes
» du comte d'Harcourt. Il y a eu cèt trente prisonniers parmi les-
» quels on compte huict capitaines des Chevaux-Legers ou du Regi-
» ment de Champagne, deux capitaines de Boisse et de Grandmont,
» le chevalier de la Roque, La Neufvelle et 15 lieutenants ou cor-
» nettes. »

Mais, si les villeneuvois étaient rassurés du côté des armées roya-
les, ils pouvaient redouter l'effet produit, sur quelques citoyens hési-
tants ou fatigués de lutter, par l'arrivée du duc de Candale, par la
rentrée du Roi à Paris, par l'amnistie offerte à ceux qui se soumet-
traient, par les intrigues réitérées du Président de Pontac qui se
flattait auprès de Mazarin, dans une lettre datée d'Agen, d'amener,
à bref délai, la soumission de la ville. Cet ancien Intendant de d'Har-
court, toujours présomptueux, écrivait au Cardinal le 19 Novembre
1652[2]: « Je suis obligé de dire à Votre Eminence que l'arrivée de
» M. de Candale a eu des effets avantageux et particulierement sur

[1] La défaite de quelques troupes du comte de Lislebonne et du marquis de Sauvebœuf par celles de M. le Prince, à Bourdeaux, par G. de la Court, 1652. Collection F. de Mazet.

[2] *Souvenirs du comte de Cosnac*, t. v, p. 148.

» le sujet de la reduction de Villeneuve au service du Roy à quoy » j'avais travaillé en mon particulier assez utilement. » Or, non seulement Villeneuve ne se soumettait pas « à la seule approche du duc « de Candale et aux cris mille fois répétés de Vive le Roi » comme le croit, à tort, M. de Cosnac d'après les mémoires, erronés sur ce point, du marquis de Montglat, mais, encore, elle n'est point intimidée par le transfèrement à Agen du Parlement de Bordeaux, ni par la présence du duc de Candale à la séance d'ouverture qui eut lieu le 3 Mars 1653, c'est-à-dire plus de trois mois après la lettre de Pontac à Mazarin. Pourtant, peu à peu, tout autour de nous dans notre province de Guyenne, l'autorité royale reprend le dessus ; les défections commencent à se produire ; notre fidèle allié Pujols nous abandonne, et le chevalier de Vivens, l'homme du passage de Fongrave, tout joyeux de cet événement en informe aussitôt le Cardinal[1] : « Agen 22 Mars 1653. Villeneuve-sur-Lot suit encore son mauvais » dessain faisant mine de se remettre suivant le mouvement que les » apparences de subscister en leur rebellion ou d'en estre chatiés » leur donne... Le lieu de Pujols qui domine cette ville rebelle a » composé par les soins qu'en a pris M. de Poussou parent de M. de » Lestelle qui a ceste place en main et qui en avoit chassé la garni» son de M. de Marin, auquel on doit faire compter deux cents pis» tolles pour son desdommagement, a tenu quitte les habitants, non » compris en la rebellion de Villeneuve, des arrerages de leur taille. » Villeneuve recepvra de l'incommodité de cet accomodement » n'ayant pas de plus proche voisin. »

C'est aussi ce que pensaient le duc de Candale, gouverneur de la Province pour le Roi, et le comte de Vaillac qui viennent, peu de jours après, camper à Casseneuil. Ils croient que le moment est propice, non pour entreprendre un nouveau siège qui serait voué à un piteux échec, mais pour nouer des intrigues dans la ville, y semer la division, et par ce moyen, profiter d'une lutte intestine pour s'emparer, par surprise, de cette insolente rebelle, et faire enfin cesser le scandale d'une résistance opiniâtre, dans le temps où les soumissions les plus éclatantes leur arrivaient de toute part. Ce plan fut mis à exécution et dès le milieu d'avril 1653 le comte de Vaillac crut qu'il pouvait compter sur la coopération efficace de ses affidés. Voici

---

[1] Extrait par l'abbé Gerbeau des *Arch. histor. de la Gironde*, t. VII, p. 295.

la Relation [1] très curieuse de cette tentative hardie, déjouée, encore une fois, par la vigueur et le zèle des partisans de M. le Prince :

« On a assez apprins les divisions que M. de Candale a tasché de » semer dans Villeneufve d'Agenois (l'une des fidelles de la province) » et comme il y a des esprits foibles partout il gaigna deux consuls » et autres personnes pour porter les esprits a embrasser son party » qui seront cy-après nommez, ne pouvant les avoir par autre voye. » De sorte que Mrs leurs deputez estant arrivez à Villeneufve portant » l'ordre de Monseigneur le Prince de Conty, le 20 avril, ou ils fu- » rent receus magnifiquement de tous les habitans, scachant qu'ils » venoient de devers Leurs Altesses ; et s'estans retirez, Mr Phili- » bert Consul Député, estant allé chez luy pour reposer et prendre » le souper, seroit arrivé Mr Duret commandant les armes de Mr le » Prince dans Villeneufve, accompagné de 80 fusiliers, scachant bien » que quelques séditieux voudroient controoller en ce rencontre. » Et après avoir salué ledit sieur Consul Député luy demanda les » lettres de S. Altesse ; et les ayant données (a cause que le peuple » impatientoit de scavoir le contenu) Mr Duret ouvrit le pacquet, » dans lequel se treuva une lettre de Monseigneur le Prince de » Condé, de la quelle il se saisit. »

» Et sur cela arriva le sieur Monlau consul, créature de M. de » Candale, qui dit au sieur Duret que ce n'estoit pas a luy de retenir » cette lettre, lequel fit response qu'il estoit plus solvable de la con- » server que luy, et qu'il la vouloit monstrer au peuple, parce » qu'elle s'adressoit a eux ; et ce Mouleau consul, fit effort de la luy » arracher et lui appuya le pistolet plusieurs fois, mais la pru- » dence du Consul Deputé fit cesser ce desordre, et pria M. Duret de » se retirer avec la lettre de Monseigneur le Prince ce qu'il fit. » Le lundy, 21 dudit mois, on fit Assemblée à la Maison de ville, où » il fut resolu que le lendemain 22 on feroit dire une messe à Ste » Catherine, pour apres entendre la volonté de S. Altesse ; et tout le » peuple sy estant assemblé sans armes à la fin de la messe Mon- » sieur Philibert Consul-Député commença a declarer la volonté de » Leurs Altesses, dont le peuple fut fort satisfait. Cependant M. Du- » ret presenta la lettre de Môseigneur le Prince de Condé au pre-

[1] Relation de ce qui s'est passé à Villeneufve d'Agennois en la conspiration brassée par les intrigues du duc de Candale. A Bourdeaux, G. de la Court, 1653. Collection F. de Mazet.

» mier consul pour en faire ouverture qui la refusa, et la donna a
» M. Philibert Consul-Député. qui fit response que c'estoit à luy, veu
» qu'il estoit premier Consul. Et sur cette conteste survint quelques
» mal intentionnés nommés les Messieurs de Gamel, Jean Coquart,
» Boyssiere et autres qui se posterent dans la maison du sieur Massanes proche l'Eglise ; et pour empescher l'ouverture de la Lettre
» se mirent à crier aux armes. Le peuple sortit de l'Eglise, croyant
» que ce fut l'Ennemy; et passant devant cette maison, ces malicieux
» firent une descharge sur eux, ou furent blessez les Srs Roy, Agis,
» et Blanquefort, ce qui obligea le peuple à prendre les armes. Cependant ces mal-intentionnés se saisirent de la place qui est au
» cœur de la Ville, et se barricadèrent. Ils estoient commandez
» par le sieur Ribes, Barrot et Limouzin, estans en nombre
» de 150. Les habitans bien intentionnés en firent le mesme et les
» investirent et le sieur Louvières ayât apparceu faire une barricade
» à un coing de la place, les attaqua si vigoureusement avec le sieur
» de Saincte Foy qu'ils furent contraincts de se retirer avec les autres. »

« Les autres consuls bien intentionnés et M. Duret voyant que ce
» desordre ne pouvoit qu'attirer quelque malheur, firent en sorte de
» s'accorder, et leur baillirent otages, comme ils demandoient, les
» sieurs Jean Menoire et S. André de Coquart; et après cela ils poserent les armes. Ils demeurerent pendant quelques iours pacifiques ; mais arriva un certain Sallèles de Pujols le dernier du mois
» d'Avril qui gaigna un nommé Dulaurens pour les interests de
» M. de Candale, et tascherent de faire une caballe, promettant récompense : de sorte qu'ils voulurent attirer dans leur meschanceté les sieurs Sct Estienne, Lieutenant de la Mestre de Camp et
» Ayde Major au Regiment de Theobon, natif de Villeneufve, Landes
» lieutenant au Regiment de Theobon, Scte Foy et autres, tous natifs
» de Villeneufve, pour par leur moyen chasser le sieur Duret et faire
» soubmettre le peuple soubs le joug de Mr de Candale; et moyennant ce, on leur fairoit livrer 2,000 louys d'argent des mains de
» Mr Baratet iuge et de Massé premier consul et leur monstrèrent
» la Lettre d'eschange. »

« Cependant après avoir promis aux traitres tout, St Etienne, Landés, et Scte Foy vont advertir M. Duret lequel leur dit de prendre
» l'argent; mais quelque mal intentionné qu'on ne scait, fut advertir
» ceux qui devoient compter l'argent ce qui les obligea à se sauver.
» Cependant ils avoient adverty toute la noblesse du pays qui estoient

» a demy-lieue de la Ville, lorsque ceux qui devoient compter l'ar- » gent se sauvèrent tont incontinent. »

Je ferai remarquer que les gentilshommes de la piteuse requête du 16 Juillet 1652, qui n'avaient pas bougé de leurs châteaux pendant le siège de « la desloyalle Villeneuve », se sont mis en mouvement dès qu'ils ont supposé que l'intrigue ourdie par le duc de Candale pourrait leur en ouvrir les portes, sans danger. Cette haine des nobles contre Villeneuve est une preuve, entre beaucoup d'autres, que le mouvement de la Fronde avait pris dès le début, dans notre ville, et avait gardé jusqu'au bout un caractère nettement bourgeois et populaire, tandis que dans d'autres provinces il était, au contraire, essentiellement aristocratique. On sent, ici, passer comme un souffle avant coureur de la Révolution Française. Ceci dit je reprends la Relation.

« Mr Duret fit informer contr'eux et prendre les deux cabalistes » Salleles et Dulaurens, et on attend les ordres de M. le Prince pour » faire leur procez. Le temps fut pacifique jusques au Lundy cin- » quieme du mois de May que Mr Duret ayant advis que les Ennemy » estoient à Monflanquin, distant de déux lieues, qui menaçoient de » faire le degast, bailla ordre au sieur St Estienne et Landes de les « aller reconnoistre et partirent le lendemain 6 dudit mois, accom- » pagnés de 32 maistres Enfans de la ville, de sorte que Monlau » consul print son advantage, et faisant croire qu'ils estoient allés » chercher Guarnison, se ietta dans la Tour nommée de Monflan- » quin, laquelle est fort haute et forte ; Elle est bastie sur la Porte de » la Ville[2]. Il fut suivy des Srs Charlas, Labarriere, Coq, Malateste, » Jean Rangouze, Guillaume Rangouze avec leurs Peres, Limouzin, » Casse, Bercegol et autres au nombre de cinquante cinq. »

« Cependant avant d'entrer, ils envoyerent Gardié vers Mr de Can- » dalle et le comte de Baillac (Vaillac) pour les advertir d'envoyer » leurs Troupes promptement, Mr Duret prevoyant cecy, fit diligence » pour s'opposer au dessein de ces malicieux, c'est pourquoy il pria » Mr Delbosq consul d'aller scavoir a quel dessein ils s'estoient sai- » sis de cette tour, ce qu'il fit, et ayant parlé audit Monlau consul, » il lui respodit que c'estoit pour empescher que la Garnison qu'ils » disoient que St Estienne estoit allé chercher n'entrast dans la » ville. Mais le sieur Delbosch l'assurant qu'il estoit allé decouvrir » la posture des Ennemis, comme a esté cy-dessus dit, arriva sur ce » mesme temps un tambour, envoyé par les autres consuls et

» Mr Duret pour les sommer de vouloir leur remettre la Tour, Mon-
» lau respondit qu'il ne la vouloit rendre qu'au Roy ou a M. de Can-
» dale, et commenda faire feu, desquels coups se trouva blessé ledit
» sr Delbosch consul et son valet avec deux habitans tuez. Mr Duret
» ayant veu tout cela, il commanda tout aussitost de se saisir des
» maisons les plus proches de la Tour, et sur ce temps-la nos cou-
» reurs cy-dessus dit arrivant, furêt salüez de quelques coups de
» fusils du haut de la Tour, ce qui les obligea a aller sur la droite
» passer la Rivière pour entrer de l'autre costé de la Ville. S'estans
» rendus chez Mr Duret, il fut resolu de s'aller saisir des Peres, Me-
» res, Femmes et enfans de ceux qui estoient dans la Tour [1], ce qui
» fut exécuté. »

« Cependant la nuict venüe, le sieur St-Estienne fit faire une bar-
» ricade au pied de la Tour, ce qui fut genereusement executé, sans
» qu'il y eust personne de blessé que le sieur Bourgoigné, legere-
» ment a la iambe. Et des le mesme temps, le sr Landez fut com-
» mandé avec 160 fusiliers de s'aller saisir des remparts de la Porte
» de Penne, et sen venir par barricades se saisir de la barriere qui
» est au bas de la Tour, par ou les Ennemis eussent peu entrer; et
» le sr Denoyer avec 150 autres fusilliers de s'aller poster sur les
» Bastions de la porte de Cassaneuil, et aller ioindre le sr Landes a
» ladite Barriere, ce qui fut executé de l'un et de l'autre, avec tant
» de courage et d'adresse, qu'ils ne perdirent personne. Cependant
» le sieur St-Estienne, accompagné du sieur Scte-Foy et autres,
» firent porter du foin audessous de la Tour, et ayant mis le feu, la
» fumée les incommoda tellement, qu'ils furent contraincts de se
» ietter dans une autre Tour, nommée d'Estieu proche la première.
» Mais le sieur de St-Estienne et Mr de Mommarès capitaine de cava-
» lerie au Regiment de Lauzun et autres l'ayant sapée, y mirent le
» feu, de la quelle ayant esté chassés furent contraints de se rejetter
» dans la première [2]. »

» Le jour 7 estant venu, le sieur Descalon pria M. Duret de scavoir
» s'ils se vouloient rendre. Ils y envoyèrent un tambour pour les
» laisser sortir armes et bagage ; ceux de la Tour s'y accorderent.
» Et comme ils estoient dans ce Traité, ils entendirent l'approche

[1] Tour de la porte de Paris.

[2] Voilà pourquoi la tour d'Estieu porte sur le plan d'Illac dressé en 1792 (voir supra) le nom de Tour Brulée (Archives municipales).

» des Ennemis par le son des Trompettes et des Tambours; leur
» courage ou plus tost leur rage s'enfla et crierent : *point de quar-*
» *tier*; et du haut de la Tour faisoient signe à l'Ennemy de s'appro-
» cher. Et soudain on vit paroistre Delbreil l'ainé, chassé depuis peu
» de iours de la ville, et Gardié celui qui alla advertir Mr de Candale
» a la teste de 15 Maistres, leur criant : *courage. courage. voicy*
» *4,000 hommes de secours*. Et soudain apres on apperceut un corps
» de 1,500 pietons et 80 cavaliers conduits par le comte de Baillac.
» qui se camperent à une portée de pistolet de la ville. Mais le feu
« continuel que faisoient faire les sieurs Landés et Denoyer, con-
» traignit les Ennemys de reculer pour le moins de cent pas : Et
» sur cela le sieur Denoyer fut commandé avec 30 fusiliers d'aller
» escarmoucher contr'eux, et estant sorti hors de son poste il fit faire
» feu si a propos, qu'il obligea les Ennemis à reculer de 400 pas. »

» Le comte de Baillac ayant sceu que ces Traistres ne tenoient
» que le haut de la Tour simplement les appela des lasches et ne
» voulut point donner, ains envoya sommer la ville de se rendre sous
» l'obeyssance du Roy. La response fut telle : *Que la ville estoit au*
» *Roy et à Monseigneur le Prince et non point aux Mazarins*. De
» sorte que le comte de Baillac se retira. Mr de Candale s'en venoit
» à grands pas à la teste de 500 chevaux, croyant l'affaire faite,
» mais ayant apprins le contraire, s'en retourna tout confus. Ceux
» de la Tour voyant que les Ennemis ne faisoient mine de les secou-
» rir, ains au contraire, qu'ils s'en retournoient, furent contraints de
» se rendre à la mercy des habitans, qui par leur indulgence les
» prindrent a vie sauve et les chassèrent hors la ville sans armes.
» Ces lasches cloistrés dans la Tour ont eu 5 blessez; et Monlau
» consul chef de la caballe, pour la récompense de sa perfidie, a eu
» le bras cassé d'un coup de fusil, outre qu'ils eurêt l'hônneur d'ac-
» compagner à leur sortie les chauve-souris que la fumée avoit
» chassé des murailles. »

La *Relation* cite Mr de Philibert, le sieur Delbosch consul, le sieur Duret, le sieur de St-Etienne, les sieurs Landés, Ste-Foy, Denoyer et M. de Mommarés gentilhomme, comme s'étant particulièrement distingués; et elle ajoute : « qu'on ne scauroit assez admirer la cons-
» tance de ces braves Habitans. »

C'était encore un coup manqué; mais la constance des braves Villeneuvois venait de subir une cruelle épreuve. Il n'y avait pas eu « en ce rencontre » la belle unanimité des temps du siège; la ville

et le corps de ville étaient divisés au point d'en venir aux mains ; dans ces conditions la résistance des partisans de M. le Prince devenait de plus en plus précaire. Pourtant elle ne faiblit pas, malgré que la situation paraisse désespérée et que les chefs fassent, l'un après l'autre, leur accommodement avec la Cour. A la fin du mois de mai le marquis d'Aubeterre « qui estoit à Villeneuve d'Agenois » est mandé par le comte de Marchin pour conférer avec le colonel Baltazar sur les résolutions à prendre[1]. Théobon, lui-même, entre en pourparlers, à Marmande, avec le duc de Candale, après avoir essayé de détourner Villeneuve de la cause des Princes. Cette vaine tentative de notre ancien gouverneur nous valut un remerciement du Prince de Condé, qui écrit de son exil de Bruxelles à Lenet, le 28 juin 1653 : « Pour le regard de Theobon, je suis fort satisfait de » la manière dont ceux de Villeneuve se sont comportez a son ap- » proche et je vous prie de leur en tesmoigner ma reconnaissance[2]. » En Juillet la désagrégation du parti est presque complète ; Baltazar négocie pour son compte personnel, et invite le comte de Marchin à traiter de la capitulation pour toutes les places et les troupes qu'ils ont encore en Guyenne, car, dit-il « il ne faloit rien plus esperer de » Perigueux, de Villeneuve, de Bergerac et de Saincte-Foix[3]. »

De son côté, le comte de Vaillac poursuit la ruine des habitants de notre ville en mettant en coupe réglée les propriétés qu'ils possèdent hors des murs. C'est ainsi que le 28 Juillet 1653 il rend une ordonnance qui confisque, au profit de Lanauze de Carabelles, trente sacs de blé froment provenant des métairies de Tournemoles appartenant à Esmery et Farinel bourgeois rebelles de Villeneuve afin, dit il dans l'acte, d'indemniser Carabelles (l'un des signataires de la requête à d'Harcourt) de ses pertes dans le service du Roi[4].

Heureusement, tous ces maux vont avoir leur terme. Notre capitale se soumet et le traité de Bordeaux est échangé le 30 Juillet.

Villeneuve, dès lors, juge que sa rébellion ne doit pas se prolonger au-delà de celle de Bordeaux dont elle a suivi la fortune avec une rare fidélité; et, l'honneur de ses habitants étant sauf; son histoire militaire s'étant terminée par une page glorieuse; la paix

---

[1] *Histoire de la guerre de Guyenne*, par Baltazar, p. 115.
[2] *Mémoires de Lenet*, p. 610.
[3] *Histoire de la guerre de Guyenne*, par Baltazar, p. 127.
[4] *Histoire de Villeneuve*, par F. de Mazet, p. 117.

ayant été signée avec le Roi ; elle consent, enfin, à mettre bas les armes.

Après une conférence de trois jours entre le comte de Vaillac et les Consuls noble Pierre-Blaise Massé, sieur de Foncouverte, Antoine Hébrard chirurgien, Hugues Cantagrel, Guilhaume Monleau, Noel Barlan et Antoine Chapdu chirurgien, la capitulation fut signée le 13 Août 1653[1].

Ce siège qui avait duré deux mois, cette révolte qui se prolongeait depuis près de deux ans, cette soumission qui n'était obtenue que quatorze jours après la signature du traité de paix inspirèrent au comte de Vaillac des réflexions fort justes sur le danger de laisser à cette ville, dont les habitants avaient l'esprit si remuant et si indépendant, la ceinture de défense qui en avait fait un nid de rebelles. Dès le lendemain. 14 Août, les communautés des environs sont réquisitionnées et taxées, celle de Tournon, par exemple, « à la somme » de 225 livres pour l'entretenement des pionniers qui travaillent à » la démolition des fortiffications de Villeneufve suivant l'ordonnance » du seigneur de Vailhac, lieutenant general du XIIII° Aoust et » IV° Septembre an susdit[2] (1653). »

Les bastions en terre et les fameuses demi-lunes sont rasés, les fossés comblés, les créneaux des murailles abattus, les tours, sauf celles des portes de Monflanquin et de Pujols, démolies jusqu'au niveau des remparts[3] De plus, le 1er Septembre 1653, la ville est imposée par le duc de Candale de 30,000 livres « pour les despens de » l'armée de Sa Majesté. » et l'assemblée de la Jurade oblige solidairement envers les créanciers auxquels cette somme sera empruntée, les biens et revenus de la communauté et les biens propres et particuliers de ses membres « pour que les troupes qui sont dans la présente ville en deslogent promptement. »

Pour hâter ce moment de la délivrance définitive, Noel Barlan, Antoine Chapdu, consuls, et Thomas Vilatte marchand, partirent aussitôt pour Bordeaux, ou, le 16 septembre 1653, au nom de la Jurade ils signèrent, en l'étude de Me Bayssieres, les contrats d'obligation libérateurs[4].

---

[1] *Histoire de Villeneuve*, par F. de Mazet, p. 117-118.
[2] Comptes de la communauté de Tournon, C. C. communiqué Tholin.
[3] Les portes subsistaient toutes encore en 1792, plan Illac.
[4] *Revue de l'Agenais*, t. xvi, Joseph Beaune.

Mais pendant leur voyage il se passa un drame qui émut violemment les Villeneuvois et que je ne peux pas passer sous silence. La capitulation du 13 août promettait le pardon des rebelles et l'oubli du passé ; « pourtant le duc de Candale, au mépris de cette promesse, donna l'ordre, le 7 Septembre, d'arrêter Jean Malauzet accusé d'avoir ajusté Lamothe-Vedel, lors de la sortie ou il fut tué, contrairement aux lois de ce temps sur la guerre. Cette arrestation faillit soulever une émeute. Le comte de Vaillac n'osant résister aux ordres de son chef et redoutant une nouvelle sédition, voulut expérimenter si l'acte reproché à Malauzet était possible. Il fit tendre un drap blanc à l'endroit ou Lamothe-Vedel avait été trouvé mort et donna l'ordre de tirer dessus deux coups de mousquet du haut de l'éperon de la demi-lune. Hasard ou non, le drap ne fut point touché. Reconnu innoçent et délivré de ses fers, Malauzet porté en triomphe rentra dans sa maison aux applaudissements de ses concitoyens. Tel fut le dernier épisode de la rebellion de Villeneuve pendant la Fronde[1]. »

Il n'y a pas de bonne histoire sans légende. La tradition de cet évènement a toujours été si vive et si persistante que mon grand père et moi n'avons pas hésité à le rapporter dans nos histoires de Villeneuve. Le lecteur me pardonnera de le reproduire ici, malgré l'absence de documents à citer. Mais j'ai, dans cette étude, si copieusement et si scrupuleusement donné les preuves authentiques de mon récit, que j'ai cru pouvoir me permettre cette légère infraction à la règle que je m'étais imposée. D'ailleurs, *se non e vero e ben trovato*, et il y a, sûrement, dans cette tradition populaire un fonds de vérité.

FERNAND DE MAZET.

---

[1] *Histoire de Villeneuve*, par F. de Mazet, p. 118.

LE
DROIT DE CHASSE EN GASCOGNE
ET LES
ORDONNANCES DU DUC D'EPERNON

Dans son *Histoire économique de la propriéte et des salaires*, M. le vicomte G. d'Avenel s'est occupé des droits féodaux; la comparaison des documents et transactions du XIII[e] siècle avec ceux du XV[e] l'a amené à cette conclusion que les vieilles clauses féodales qui chargeaient primitivement la terre sont avec le temps tombées d'usage pour la plupart, qu'elles ont, suivant une expression très juste qu'il emploie « fondu peu à peu comme la neige au soleil. »

« Mais, ajoute-t-il, en disant que les droits féodaux tendent à disparaître avec les temps modernes, je dois faire exception pour un seul, qui au contraire *est de date récente* : le privilège de la chasse. Bien qu'il ait parfois été présenté comme un vestige du moyen-âge, ce droit ne remonte pas au-delà du XVI[e] siècle[1]. » C'est tardivement et par un coup d'autorité des rois qu'il s'est introduit dans la législation ; il était contraire aux coutumes généralement admises et on peut ajouter qu'en certains pays, en Gascogne notamment, il n'entra jamais complètement dans les mœurs. Ici les tribunaux, gardiens fidèles des usages de la province. cherchèrent à concilier, dans la mesure du possible, les libertés dont on jouissait à cet égard avec les restrictions formelles portées par les ordonnances royales; ils usèrent toujours très largement dans ce sens de leur pouvoir d'appréciation des faits. C'est cette opposition de la législation, d'une part, de la jurisprudence et des coutumes de l'autre que je voudrais mettre en lumière.

---

[1] Le *Correspondant* 1895, p. 351.

La plupart des coutumes reconnaissent formellement à tous les habitants le droit de chasser et de pêcher dans l'étendue du territoire de la communauté. On peut en citer de nombreux exemples.

D'après les coutumes du Polastron (1276) les habitants pouvaient s'approprier « les animaux et oiseaux sauvages ou agrestes » excepté l'autour qu'ils devaient porter aux seigneurs. Quelques réserves étaient faites aussi en ce qui concernait les éperviers, les cerfs, les chevreuils et les sangliers dont une partie était pour les seigneurs [1].

La coutume de Saramon (1334) contenait également la réserve, en faveur de l'abbé, d'une pièce des cerfs, chevreuils ou sangliers qui seraient pris par les habitants :

« Quod ille qui caperet seu occideret caprœolum, cervum, aut « aprum, teneatur dare et offerre domino abbati [cimerium] [2], nisi « faceret, pro lege et pœna, sexaginta quinque solidos tholosanos. »

Cette part faite aux seigneurs sur les animaux pris par leurs vassaux se retrouve souvent dans les coutumes anciennes ; notamment dans la Charte du Castera (19 novembre 1240) « avec laquelle nous atteignons sans doute à des usages traditionnels qui étaient en vigueur dès la fin du XII[e] siècle [3]. » Les seigneurs y avaient droit aux cimiers [4] des cerfs et des sangliers ; on devait leur porter aussi la moitié des essaims qu'on recueillait. Il en était de même à Daux d'après la coutume de 1253, dont je cite l'article 10 ainsi conçu [5] :

« Item statuit quod quilibet possit venari apros et servos et ca« birollos, lepores et cuniculos, aves et alias venationes, libere, per « totum honorem ipsius domini Jordani, salvo et retento eidem do-

---

[1] J.-F. Bladé. *Coutumes municipales du département du Gers*, p. 76.

[2] Je crois qu'on peut rétablir ce mot que M. Cassassolles (*Histoire de la ville de Saramon*. Auch, imp. Foix, 1862, p. 47) à qui j'emprunte le texte a remplacé par des points. L'auteur a conclu de ce texte qu'il était interdit de tuer un cerf, un chevreuil ou un sanglier, il me semble que ce serait en forcer singulièrement le sens.

[3] Edmond Cabié. *Chartes de coutumes inédites de la Gascogne Toulousaine*, pp. 8 et 52. Le Castera est une commune du canton de Cadours (Haute-Garonne)

[4] En vénerie, le cimier, c'est-à-dire que la croupe du cerf, se donne, dans la curée, au maître de l'équipage.

[5] Edmond Cabéi, p. 88. — Daux, canton de Grenade (Haute-Garonne).

« mino Jordano et suis successoribus cemerio, prout est consue-
« tum. »

Cette obligation n'avait en somme rien de bien onéreux et il serait difficile d'y voir une restriction apportée à la liberté de la chasse ; c'est une sorte de dîme que le seigneur prélevait sur le gibier, au même titre, par exemple qu'il se réservait à Daux même, à Ste-Livrade et ailleurs, un morceau du porc que tuait ou débitait l'habitant de sa seigneurie.

Des modifications furent apportées en 1288 (le 12 septembre) aux coutumes de Daux et on convint que les habitants ne pourraient plus chasser dans une portion du territoire que se réservait le seigneur ; « quod dicti homines non possent venari in devesio dicti domini « Jordani. » Cette modification apportée avec le temps au droit primitif des habitants est caractéristique et nous la retrouvons dans beaucoup de coutumes du xive siècle ; les noms si fréquents dans le Midi de Ladevèze, le Bedat n'ont pas d'autre origine ; ce sont des terres réservées *loca defensa seu vetata.*

La coutume d'Aubiet (1288), était plus libérale : « Item cha-
» que habitant dudit lieu peut avoir en ses possessions, clapiers,
» pigeonniers, viviers, estangs, moulins, et pêcher dans les eaux
» communes et chasser, suivant la coutume générale de Fezenzac [1]. »

A Lisle d'Arbeyssan (1308) les habitants pouvaient chasser et pêcher dans toute la terre et baronnie excepté dans un endroit réservé au seigneur, le Bedat [2]. De même à Labejan les garennes et la forêt du comte d'Armagnac sont seules exceptées du droit de chasse [3].

Les coutumes de Cezan, inédites, (6 octobre 1312) contiennent (art. 50) des réserves identiques en faveur des habitants :

« Item concesserunt dicti condomini quod ipsi, nec eorum familia,
» non venabuntur, nec venari per aliquem permettent, nec in pisca-
» riis, claperiis et colomeriis, nec in locis in quibus claperia existant
» aliquid non capient nec capi facient, nisi ex voluntate cujus
» fuerint [4]. »

---

[1] Id., p. 63.
[2] Id., p. 249.
[3] Id., p. 56.
[4] L'article 55 de la même coutume fixe en cas de contravention une amende de dix sols morlas à payer moitié aux consuls moitié aux seigneurs. (Une copie de ces coutumes conservées aux archives du château de La Hitte a été faite par M. de Carsalade qui a bien voulu me la communiquer).

Pour Lauraët et Marrast un acte du 24 août 1745 que m'a communiqué M. Daignestous (Laura notaire de Gondrin), fait mention d'une douzaine d'articles de la coutume, extraits d'une reconnaissance passée entre Bertrand de Montesquieu, baron de Lauraët, et les consuls et habitants de Marrast le 19 septembre 1427.

Voici ce qui y est porté relativement au droit de chasse « Item los « habitânts de Marrast poden cassar lebes, counils, porcs sanglas, « cabirols, serbis en lors proprietats. »

A Nogaro (1481) la confirmation des coutumes et privilèges de la ville par Pierre II, comte de Clermont, gouverneur du Languedoc, acorde le droit de chasse aux consuls et aux notables, mais elle l'interdit aux gens de métier et de condition vile. Les premiers peuvent chasser avec des chiens et par tous les moyens reconnus par les lois [1]. En 1682 le seigneur d'Urgosse, Pierre de Saint-Griède, ayant voulu empêcher les bourgeois de Nogaro de chasser dans ses terres, ceux-ci lui opposent leurs privilèges et obtiennent gain de cause [2].

A Manciet le droit de chasse existait pour tous les habitants, dans toute l'étendue de la juridiction [3].

En 1658, le comte de Ranzan (Guyenne) défendait de chasser et de porter fusil ou arquebuse dans une portion de ses terres dont il indiquait exactement les limites. Cette enceinte formait « les plaisirs de Monseigneur. » On doit supposer ajoute M. d'Avenel, par les termes dont il se servait, qu'ici la restriction au droit de chasser partout était également une nouveauté [4].

Les restrictions apportées, avec le temps, par les seigneurs au droit absolu de chasse dont jouissaient primitivement leurs vassaux, ont toutes le même caractère, ainsi qu'on a pu s'en convaincre par les exemples cités; elles ne suppriment pas la liberté de la chasse, elles la *cantonnent*. Au lieu de garder dans toute l'étendue de son fief un

---

[1] M.-H. Bladé (p. 191) a publié ces coutumes d'après une copie du siècle dernier qui est conservée aux archives du Gers sous la cote E, 271.

[2] Arch. dép. du Gers, B. 157. — Urgosse est une station de la commune de Nogaro.

[3] Procès, en 1693, entre dame Marie de Laur, veuve de messire Louis de Montbeton, seigneur de Bourrouilhan, et François Fontan, dit Demore ; les habitants de Manciet, quelle que soit leur qualité ont tous le privilège de chasser dans l'étendue de la juridiction ; ils ont été maintenus dans ce privilège par sentence rendue sur la réformation du domaine (Arch. du Gers, B, 168).

[4] Vte G. d'Avenel,

droit de chasse qu'il avait en indivis avec ses emphithéotes, le seigneur limite ce droit à une portion de territoire nettement circonscrit; c'est bien ce qu'on appelle en matière de pâturages et d'eaux et forêts le cantonnement, qui consiste à attribuer aux usagers une portion de bois ou de pâturages, pour leur tenir lieu du droit d'usage qu'ils avaient précédemment sur le tout.

Ce n'est point, tant s'en faut, la prohibition absolue telle qu'elle fut portée contre tous les non nobles, par les Ordonnances royales, notamment à celles du mois de mars 1515 [1] et du 6 août 1533.

Evidemment ces Ordonnances, comme celles qui les avaient précédées, étaient faites surtout en vue des pays du Nord. Là la chasse avait été longtemps considérée, non pas comme un plaisir mais comme une obligation pour le seigneur, le gros gibier avait pullulé dans les forêts de l'Ile de France, il était du devoir des seigneurs de défendre leurs vassaux contre ce dangereux voisinage. Dans le Midi, ces temps héroïques de la chasse n'étaient plus qu'un souvenir, et il faudrait remonter bien haut pour trouver mention dans les textes d'une telle abondance d'animaux nuisibles.

Les Ordonnances distinguaient les nobles des non nobles; aux premiers elles accordaient le monopole de la chasse comme un sport utile qui pouvait remplacer la guerre et les entretenir dans le métier des armes; aux seconds elles la défendaient car ils y perdraient le temps « qu'ils devraient employer à leurs labourages, arts mécaniques et autres selon l'estat et vacation dont ils sont. » Cette distinction très nette dans le Nord de la France était loin d'être aussi absolue dans le Midi; ici les bourgeois se trouvaient constamment mêlés aux cadets des maisons nobles, aussi bien dans les «montres» militaires que dans la vie sociale; les Ordonnances se trouvaient donc en opposition formelle avec les usages reçus dans nos provinces, et, comme le respect de la tradition faisait le fonds de la Constitution française, elles restèrent lettre morte. En 1630, l'avocat du Roi au présidial sieur Armagnac était obligé de demander une nouvelle publication de l'article 203 de l'Ordonnance de Janvier 1629, article relatif à la chasse dont on ne tenait sans doute aucun compte [2].

---

[1] Le *Recueil général des anciennes lois françaises*, d'Isambert XII p. 49 indique en note toutes les Ordonnances et tous les règlements relatifs au même objet.

[2] Auch, du Gers B. 120 f° 29. — L'article 203 de l'Ordonnance connu sous le nom de Code Michau est ainsi conçu : « Defendons toutes sortes

Aussi quand le duc d'Epernon qui, bien que gascon, avait toutes les habitudes et les idées des grands féodaux du Nord, prétendit faire revivre et appliquer cette législation dans son gouvernement, ce fut une véritable révolution. Sentetz dans son *Journal* encore inédit mais qui sera publié bientôt, marque sa surprise et son indignation :

[1645] « La chasse a esté deffendeu par monseigneur d'Espernon, gouverneur en Guyenne et Saint-Martin vis-séneschal, où personne n'osse chasser ; pour les geans roturières tous deffandant qu'ils chassent [quels] que soient. »

Le duc ne faisait pourtant que rappeler les habitants de sa province à l'observation de lois depuis longtemps établies. En 1671 (1er juin), le maréchal d'Albret, gouverneur et lieutenant général en Guyenne, renouvela les mêmes prohibitions ; son ordonnance fut enregistrée au siège présidial d'Auch le 1er juillet suivant et copie en fut adressée à toutes les juridictions de la sénéchaussée [1].

Il était impossible aux tribunaux de ne pas en appliquer les Ordonnances quoique très contraires aux coutumes officiellement concédées et aussi aux principes du droit romain sur la matière.

La doctrine de nos Cours judiciaires (nous le voyons par l'exemple du Présidial d'Armagnac) est la pure doctrine romaine. Le gibier est une *res nullius* ; il n'appartient à personne ; il est à qui peut se l'approprier. Mais tout propriétaire est en droit d'interdire à un étranger qui veut y chasser l'entrée de son fonds.

D'un autre côté, les tribunaux admettaient que le port d'armes pouvait être règlementé par l'Etat, en vertu de son droit de police ; que le Roi pouvait très bien défendre, en vue de la sécurité publique, à certains de ses sujets, de se servir d'armes à feu, d'arquebuses. Cette

---

« de chasses aux roturiers, de porter l'arquebuse ni en tirer, sur les peines « des ordonnances ; et revoquons dès à présent tous privilèges prétendus « par les habitans d'aucune ville de notre royaume, pour chasser en nos « terres et autres terres voisines desdites villes ». Notons en passant que quelques jours après cette requête au Présidial, l'avocat du Roi en fait une autre, il demande qu'on fasse une nouvelle publication de l'article 137 de la même Ordonnance relatif aux jeux de cartes, bals et réunions prohibées

[1] Arch. dép. du Gers. Série B. fonds du sénéchal d'Auch. Registre des Edits 1669-1674 p. 96. Il faut noter que l'on donnait assez souvent des autorisations personnelles de chasser qui venaient tempérer ce que les Ordonnances auraient eu d'excessif.

dérogation à la liberté de la chasse n'a pas un caractère absolument prohibitif, car il semble bien que chacun avait le droit de chasser avec des armes à feu dans l'étendue des enclos joignant à son habitation [1]. En outre il ressort des textes que jusqu'à la Révolution la chasse au moyen de lacets, filets ou gluaux, fut toujours très en usage.

Suivant une tendance générale en Gascogne les tribunaux s'efforçaient d'assimiler aux gentilshommes « les bourgeois et autres personnes vivant noblement de leurs rentes ou exerçant des professions honorables comme juges, avocats, médecins, quoique roturières ». Cette assimilation, nous la trouvons d'ailleurs dans le commentaire de Jousse sur l'Ordonnance des Eaux et forêts du mois d'août 1669 [2]. Sous prétexte d'éclaircir un texte qui n'avait pas besoin d'explication les commentateurs et les juristes semblaient prendre à tâche de le détruire.

Aussi malgré les prohibitions portées par la législation royale, malgré les difficultés chaque jour plus nombreuses auxquelles elle donna lieu entre les seigneurs et les communes qui ne voulaient pas se laisser dépouiller de leurs droits. les mœurs furent plus fortes que les lois, la chasse resta à peu près libre en Gascogne jusqu'à l'époque de la Révolution et nous ne retrouvons pas dans les cahiers de 1789 l'écho des plaintes auquelles donna lieu, dans le Nord de la France, l'exercice exclusif et trop rigoureux de ce droit par la noblesse.

A titre de document, le procès suivant m'a paru mériter d'être reproduit en entier. Si l'on veut bien ne pas se laisser rebuter par quelques longueurs, inséparables, alors comme aujourd'hui, des actes de procédure, on y verra la preuve que le présidial d'Armagnac

---

[1] 1687. Procès entre Messire Jean-François d'Armagnac, baron de Termes, comme tuteur des enfants de noble Antoine de Labarthe, seigneur de Sion, et Pierre et Jean Lacapère, chirurgiens, dudit lieu; le poursuivant prouvera que ceux-ci ont porté des armes à feu et chassé dans ses terres et celles de Sion et lesdits Lacapère démontreront qu'au contraire ils n'ont jamais porté fusil ni chassé sinon aux oiseaux, dans leur enclos, pendant les vendanges dernières. (*Arch. du Gers*, B. 162.)

[2] Cité par Merlin (*Répertoire de Jurisprudence*, p. 215.) Merlin reproduit aussi d'après Boutaric un arrêt rendu un parlement de Toulouse entre le seigneur d'Aignan et celui de Marsan, d'après lequel il semble que le gentilhomme qui faisait lever du gibier sur sa possession ne pouvait le poursuivre sur les terres du voisin.

s'inspirait à la fois des doctrines du droit romain et des traditions coutumières et que, en dépit des Ordonnances, il se montrait peu porté à la sévérité dans la répression des délits de chasse.

« Du vingt-sixiesme janvier mil six cens trente-sept.

« Pardevant Monsieur de Lucas, juge criminel, acistans messieurs de Perés, lieutenant particulier, Garros, Morlan, Yrague, Guy, Comau et Philip, conseillers,

« Par Monsieur Dupré, aussy conseiller, a esté rapporté le procès en la cause civilizée d'entre :

« Noble Abraham de Lamire, sieur de Douazac, demandeur, d'une part,

« François Touzac, de Caumont, pour lequel noble Bernard de Bezin, sieur du Frandat, a prins la cause, deffendeur d'autre;

« Clos en droict, les pièces veues,

« Ledict sieur Dupré, par son advis condempneroict led. Tousac en l'amande de dix livres avec despans, et le sieur du Frandat à le relepver, suivant la sumption de cause par luy faicte, en la procuration produicte en original par Massoc, son procureur.

« La raison de son advis est fondée sur ce qu'il appert que ledit Tousac a chassé non seullement en la terre d'un seigneur hault justicier, mais aussy en son fonds, ce quy se voit par la depposition de presque tous les tesmoings ouys en l'enqueste dud. seigneur de Douazac, quy depposent que la chasse se faisoict entre autres lieux en ung champ dependent de la metterie de Bernachon à luy appartenante, oultre ce que lect. Touzac a accordé en sa responce et quy se justiffie de lad. procuration. Et quoyque par le Droict Romain la chasse ne semble point estre deffendue, neanmoignz *qui alienum fundum ingreditur, venandi aucupandive gratia, potest a domino prohiberi ne ingrediatur*, comme il est dict ez lois *lex Cornelia injuriarum* ff. *de Injuriis*, laquelle deffence est toujours presumée pour le regard desd. seigneurs haultz justiciers.

« Mais le préjugé de ceste cour, de l'année mil six cens vingt-quatre, donné entre le mesme demandeur contre ung nommé Juste et pour mesme cause, et les Ordonnances royaux appuyant son advis quy deffendent aux roturiers, comme est led. Touzac, toute sorte de chasse, le permettant aux gentilhommes et à leurs domestiques s'ils y sont presens, ou leurs enfans. Ainsi il se void que led. Touzac estant habitant de Caumont, et led. sieur de Frandat ny les siens n'estans à lad. chasse, c'est une pure contrevantion ausd. ordonnances.

« Veu notemant que led. Tousac dict en sa responce que led. sieur du Frandat luy permit ou commanda de chasser aux perdris, ce quy ne se peult faire qu'avec armes à feu ou à quelque aultre chasse plus deffendeue, estant certain et demuré veriffié qu'un des chasseurs avoict une arquebuze qu'il lacha et en print une bacasse, l'adveu dud. sieur du Fraudat ne pouvant mettre à couvert led. Tousac, comme faict au mois de mars, posterieurement au procès commancé et par ung ennemy dud. sieur de Douazac. en haine de plusieurs procès qu'ilz ont ensemble, ceste cour n'ayant point heu esgard à pareilh adveu, suivant led. préjugé, duquel n'appert qu'il n'y ayt heu jamais appel.

« Joinct que par lesd. Ordonnances notemant celles de François I[er], [mars] 1515 et [6 aout] 1533, il est dict que les seigneurs ne peuvent. en bailhant mesmes les fiefz à leurs empliteotes, donner tels adveus ou permissions de chasser, joinct à cella l'Ordonnance très expresse de Monseigneur le duc d'Espernon, gouverneur de ceste province quy le deffend aussy expressement; ainsy percisteroit en sond. advis.

« Monsieur Yrague au contraire relaxeroict par son advis ledit Tousac des fins et conclusions, contre luy prinses par ledit de Lamire, sans despans.

« Ses raisons sont que les parties ayant esté appointées contraires en leurs faicts par l'Ordonnance au procès donnée, il fault, pour demeurer aux termes d'icelle, puisqu'il n'y a point d'appel d'icelle ny reclamation, voir sy les parties ont veriffié leurs faictz.

« Et primo *cum ab actore jus metiri debeat*, il fault voir si led. sieur de Douzac, quy est demandeur, a veriffié ses faictz quy estoient trois principalement : l'un que led. Tousac avoict chassé avec des chiens et levriers dans sa terre ; l'autre qu'il avoict chassé avec arquebuze ; et pour ung troiziesme qu'il estoict entré et chassé dans sa garenne.

« Or par l'enqueste il appert qu'il n'y a qu'ung sul tesmoing qui parle en aulcune façon et nome Tousac ; que le premier tesmoings tant seullement quy dict l'avoir veu passer avec certains aultres personages, à luy incogneus, quy menoient des chiens et levriers en nombre de dix ou doutze ; l'ung desquels incogneus quy portaient une arquebuze la lascha dans un champ du demandeur à une becasse, et partant ce n'est pas Touzac quy portoit et quy tira l'arquebuse, ains pouvoit estre quelque valet du sieur du Frandat. conseigneur dud. lieu, pour lequel la chasse se faisoit lors, de la faute duquel ledict

Tousac ne peult ny doibt respondre, ains ce sera aud. sieur du Frandat qui advoue lad. chasse.

Quand au second fait quy est d'estre entré et chassé dans la garenne du demandeur, les tesmoingz mesmes du demandeur les en deschargent et disent qu'il n'y entrerent pas et qu'ils en estoient eslongnés et ne s'en aprocherent pas que de quatre cens pas, non plus que du bois.

« Quand au troiziesme quy est d'avoir chassé avec des levriers, il est vray, les tesmoings le disent et Touzac l'advoue par sa response; occazion de quoy il semble qu'il ayt contrevenue à l'Ordonnance quy deffend ceste chasse comme les autres à des gens non nobles.

« Mais à cella il y a deux ou trois repartz : *Primo* que led. Tousac est homme bien aysé et quy vit de ses rantes et faict profession de condition honeste et qu'ainsi, ceste chasse estant permise par l'usage aux gens de sa condition, il semble que pour ce regard il ne seroit pas fort coulpable, n'estoit que il a chassé avec des levriers dans la terre du demandeur seigneur dud. lieu. Mais derechef l'exception dudit Tousac est très pertinante contre cella, car il montre par la procuration dud. sieur du Frandat, coseigneur de ladite terre, qu'il le faisoit avec son adveu et que *nominatim* il chassait pour luy, comme il est vraysemblable, puisque il estoit accompagné de plusieurs autres personnes et qu'il avoit force chiens et levriers.

« Et c'est ainsy que led. Tousac preuve mieux son faict, qui est cellny de l'adveu et permission, que n'a pas faict le demandeur les siens, n'y ayant nul doubte qu'un coseigneur d'une terre ne puisse faire chasser quy bon luy semble dans icelle, pourveu que ce soit pour soy, comme en ce faict, jaçoit qu'il ne soit pas toujours present; et cella seroit trop rigoureux, car tous les naturelz ne se plaisent pas à cest exercice, ou n'ont pas la santé pour cella assez forte et souvent les malades font chasser pour eux,

« Le prejugé de ceste cour allégué ne faisant rien au cas presant, car en icelluy le prevenu feust convaincu d'avoir chassé à l'arquebuse, ce quy se collige par les inhibitions quy luy en sont faictes pour l'advenir, et d'avanture estoit-ce dans la garenne. Or ici Tousac n'est pas convaincu d'avoir ny tiré, ny porté arquebuse, et ne doibt pas respondre d'autruy.

« L'Ordonnance de Monseigneur le duc d'Espernon non plus ne peult estre applicquée icy, car il deffand la chasse aux gens roturiers et de mestier, mais ne deffand pas aux seigneurs de faire chasser dans leurs terres,

« Et partant led. sieur de Douazac n'ayant rien vériffié contre Tousac, et Tousac au contraire ayant veriffié ses faicts, en suitte de l'Ordonnance de contraires, quy estoit l'adveu du seigneur et comme il chassoit pour luy, il percisteroit en l'advis de relaxe sans despans.

« Messieurs de Philip, Comau, Guy, Morlan, Garros conseillers et de Perès lieutenant particulier, de l'advis dud. sieur d'Yrague, conseiller.

« Monsieur de Lucas, juge criminel, de l'advis dud. sieur Dupré, et l'a conclud et arresté à l'advis dud. sieur d'Yrague comme estant la plus grande opinion.

« Taxé le rapport trois escus *æqualiter*.

(Arch. du Gers, B. 149, p. 37.)

P. TIERNY.

ENCORE

MADAILLAN DE LA SAUVETAT

ET

LES DUCS D'EPERNON

Rectifications et additions à l'intéressante brochure de M. Jules Andrieu

Un document inédit qui, à divers titres, nous semble avoir une certaine importance pour l'Agenais, est venu entre nos mains, grâce à la libéralité de Mgr le duc d'Aumale qui ouvre toutes grandes, aux travailleurs, les portes de Chantilly.

Qu'il nous soit permis de rendre publiquement notre hommage de respectueuse gratitude au grand seigneur, au lettré, à l'érudit, dont les cinq académies inscriront le nom en caractères ineffaçables au frontispice de leur temple ; au prince magnanime qui n'a embelli la demeure des Condé que pour en doter plus royalement son pays, mettant ainsi tout un glorieux passé, et tant de richesses, et tant de chefs d'œuvre, sous la tutelle des maîtres de la pensée ; gardiens naturels de notre génie national ; légataires d'élite qui conservent, jaloux et fiers, pour le transmettre à la postérité, en l'augmentant chaque jour, le patrimoine artistique, littéraire et scientifique de la France.

M. G. Macon, le distingué et si obligeant archiviste de Chantilly, voudra bien agréer également l'expression de notre très vive reconnaissance. Il interprète, avec une exquise bonne grâce, les sentiments généreux du prince et prodigue son temps et sa peine afin de satisfaire les solliciteurs; puisant pour eux, à mains pleines, dans le riche dépôt qui lui est confié.

Une étude longue et difficile, téméraire et périlleuse peut-être, que nous avons entreprise sur les *Madaillan*; œuvre pour laquelle nous sommes conduits à quêter un peu partout, nous a valu des communications très précieuses. Parmi les documents venus de Chantilly, il y en a un qui se rapporte, sous le simple nom de Madaillan, à Léon d'Albert de Laval, seigneur de Madaillan, qui joua un rôle prépondérant dans la troisième révolte des *Croquants*. en 1637, et se rendit célèbre par ses crimes, ses aventures extraordinaires. sa lutte enragée contre les d'Epernon et ses deux condamnations à la peine de mort.

Ce vilain, mais curieux personnage, qui appartient tout entier à notre Agenais, méritait bien d'être connu. Sa physionomie singulière, son courage, son audace, sa vive intelligence, sa dépravation inouïe, ont été mises en lumière par la publication du très regretté M. Jules Andrieu qui a édité, en 1894, deux factums contradictoires, conservés à la bibliothèque nationale et à La Mazarine.

Nous n'avons pas à revenir, ni à insister, sur ces deux plaidoyers vigoureux, écrits dans un langage dont la crudité cynique n'honore point leurs auteurs. Mais M. Andrieu a encadré ce procès dans quelques pages personnelles qui contiennent plusieurs erreurs. Il en a corrigé quelques-unes par un supplément de deux feuillets annexé à sa brochure. Sa retouche a du bon et, dans l'ensemble, se rapproche de la vérité. Mais en même temps elle soulève d'autres erreurs et donne naissance à des défauts plus nombreux que ceux qu'il a masqués. En voulant arranger certaines parties défectueuses de son œuvre, quelquefois l'artiste en gâte d'autres. De même lorsque nous réparons nos demeures, nous ouvrons souvent deux gouttières pour avoir la satisfaction d'en fermer une.

Il est vrai que tout ce qui touche au nom de *Madaillan*, nom de lieux et nom de personnes, porté, depuis huit siècles, par tant de familles puissantes, est un colossal sujet de méprises, une source intarissable de faussetés.

M. Andrieu le constate dans le carton supplémentaire que nous venons d'indiquer : « Le nom de Madaillan ayant été porté par plu-
» sieurs familles distinctes de l'Agenais, une certaine confusion de-
» vait nécessairement en résulter, et ceux qu'a découragés la com-
» plexité d'une généalogie aussi diffuse sont nombreux. Pourquoi ne
» me reconnaitrais-je pas de ce nombre? Les laborieuses recherches
» que m'a imposées l'étude des Madaillan m'ont peut-être permis de

» faire avancer la question d'un faible pas ; mais combien nous som-
» mes loin encore d'une élucidation complète! »

Ce pas est en effet bien faible : c'est plutôt un faux pas.

Certes l'étude des Madaillan nous impose, autant qu'à M. Andrieu, de laborieuses recherches et malgré tout, nous ne nous rangeons pas, à sa suite, parmi les découragés. Au contraire, cet abîme nous attire et nous commençons à y introduire assez de lumière pour pouvoir en sonder la profondeur. Ce labyrinthe, aux mille voies entrecroisées, ne nous rebute point. Nous persévérons à relever les empreintes; et celles que les *vrais* Madaillan ont, de loin en loin, marquées d'un pied vigoureux, nous montrent déjà le chemin qu'ils ont suivi. seuls et débarrassés de tous les compagnons de route qu'on a voulu leur attribuer. Sans avoir la hardiesse d'affirmer qu'un succès complet couronnera nos efforts. il nous est permis de croire que nous sommes en mesure, dès maintenant, d'élucider certains points restés jusqu'ici très obscurs Si ce travail est loin d'être terminé et ne doit de longtemps être publié. nous pouvons au moins l'utiliser en ce qui concerne les d'Albert de Laval, pour indiquer et relever tout d'abord les erreurs auxquelles il vient d'être fait allusion et rectifier ainsi l'intéressante notice de M. Andrieu, avant de la compléter par le document de Chantilly.

Voici quelles sont les allégations que nous allons essayer de réfuter :

1° *Louis de Madaillan de Montataire aurait été lieutenant de Monluc ;*

2° *Les Grossolles de Flamarens auraient possédé la baronnie de Madaillan de la Sauvetat*;

3° *Louis de Madaillan d'Estissac, mort en 1565, n'aurait eu que deux filles dont l'aînée apporta la seigneurie d'Estissac aux La Rochefoucauld* ;

4° *En 1673, un Laval aurait vendu à un Montataire le château du Cauze situé dans la paroisse d'Agnac*;

5° *Le château de Montataire serait en Normandie.*

Il y a dans la brochure beaucoup d'autres inexactitudes que nous ne relèverons point, craignant d'abuser de l'hospitalité qui nous est offerte ici. D'ailleurs elles n'ont pas une grande importance et doivent être le résultat de simples fautes d'impression: comme celle-ci

par exemple, à la page 43 : « Pierre de Laval, baron de Madaillan... » marié, en 1646, à Henriette de Sentours de La *Bourbe*... » C'est la Bourrelie qu'il faut lire. Nous ne voudrions pas remplir le rôle d'un prote.

I

Louis de Madaillan de Montataire aurait été lieutenant de Monluc.

« .... C'est un vilain usage et de très mauvaise conséquence en » nostre France d'appeler chacun par le nom de sa terre et seigneu- » rie, et la chose du monde qui fait plus mesler et mecognoistre les » races. Un cadet de bonne maison, ayant eu pour son appanage une » terre, sous le nom de laquelle il a este cognu et honoré, ne peut » honnestement l'abandonner : dix ans après sa mort, la terre s'en » va à un estranger, qui en fait de mesme; devinez où nous sommes » de la cognoissance de ces hommes [1]. »

Personne n'oserait soutenir et ne pourrait démontrer que les Madaillan et les Laval sont une seule et même famille. Sur cette question il n'y a jamais eu d'erreur de principe. C'est seulement dans la pratique que des confusions fréquentes ont eu lieu, à cause du titre qui a été pris pour le nom. On s'est mépris sans calcul ; on s'est trompé sans le vouloir.

Il y a cependant une importante exception à constater. Saint-Simon, qui se piquait, avec juste raison, d'être un généalogiste très exact, a *insinué* (nous employons ce mot avec intention) que le chef des *Croquants* était un Madaillan et non pas un Laval. Il cite à ce propos une *Vie du duc d'Epernon* qui était dans sa bibliothèque et dans laquelle Madaillan est représenté comme le plus indigne des gentilshommes « aussi méfiant et artificieux que méchant.... » accusé de polygamie, d'inceste, d'infanticide... etc. [2]

Saint-Simon qui était fort méchant lui-même, s'est montré particulièrement dur pour les Madaillan. Il les traite avec une aigreur et une amertume singulières ; contestant l'éclat de leur nom, l'ancienneté et l'illustration de leur noblesse. Ses injustices trop criantes ont

[1] Montaigne : *Essais*, Ed. d'Amsterdam, 1781, chap. XLVI, livre Ier : *des Noms*, p. 458.

[2] Saint-Simon. Ed. de Boislisle, t. III, pp. 30 et 343.

pour cause un différend qui s'était élevé entre Isaac de Madaillan-Montataire et le père de Saint-Simon, différend dans lequel celui-ci joua un assez vilain rôle en cherchant à exciter la colère de Louis XIII. Tallemant des Réaux raconte cela dans un piquante historiette[1] qu'il n'y a pas lieu de reproduire ici. Cette affaire avait fait naître, entre les deux familles, une grande acrimonie. Saint-Simon, héritant des rancunes paternelles, cherchait à mordre les Madaillan, à leur être aussi désagréable que possible et c'est évidemment pour cela qu'il *insinue* que Madaillan de La Sauvetat est un des leurs. Cette intention méchante est sa seule excuse, car l'époque à laquelle écrivait Saint-Simon était assez rapprochée de l'année 1644, date de l'exécution de Léon de Laval, pour que toute méprise fut impossible.

Il est préférable d'avoir à discuter le principe d'une fausse opinion que d'être obligé de poursuivre, dans la pratique, les inexactes attributions de noms qui embrouillent le travail en encombrant le terrain et augmentent les embarras du chercheur en rendant les précisions difficiles.

Dans l'espèce, nous n'avons pas à énumérer tous ceux qui se sont trompés ; mais il importe de faire connaître une des causes principales de leurs erreurs qui ne sauraient résister à un examen attentif.

Cette cause première se trouve dans les *Commentaires* de Blaise de Monluc. C'est le brave maréchal qui est bien *innocemment* le coupable. Mieux que personne il savait que son lieutenant était un Laval et s'il le nomme sans cesse « Monsieur de Madaillan » c'est du « nom de sa terre et seigneurie... la chose du monde qui fait plus mesler et mécognoistre les races. . »

Nous sommes au milieu du XVIe siècle, au moment où la baronnie de Madaillan de la Sauvetat vient de passer aux Laval[2]. Charles d'Albert de Laval, capitaine de cinquante hommes d'armes sous Monluc[3] est le premier de sa famille qui prend le titre de seigneur de Madaillan. C'est lui que Monluc, à tout propos, désigne ainsi : « Monsieur de Madaillan qui est mon lieutenant. » Madaillan l'accompagne partout ; c'est un de ses plus dévoués officiers[4].

---

[1] Tallemant des Réaux, Éd. Paulin-Paris, t. II, pp. 22 à 24.

[2] Il n'est pas nécessaire d'expliquer ici dans quelles conditions.

[3] Courcelles, *Dict. Universel de la Noblesse*, t. III, p. 10.

[4] *Commentaires de Monluc*. Ed. de Ruble, t. III, pp. 8, 151 et suivantes jusqu'à 431.

A la page 8 du tome III des *Commentaires*, M. le baron de Ruble, copié par M. Andrieu, dit que le lieutenant dont parle Monluc était : « Louis de Madaillan, seigneur de Montataire... plus tard enseigne » de Lauzun, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur des » Cévènes, colonel des compagnies françaises en Languedoc en 1574. » Sa femme Marguerite de Fay, était proche parente de Coligny. »

Les qualifications données, dans cette note, à Louis de Madaillan, sont exactes, sauf la plus importante pour nous : celle de lieutenant de Monluc — au moins pendant la période des guerres religieuses dans notre province. Et comment aurait-il pu servir, sous le farouche chef catholique, ce Montataire marié à une nièce de Coligny, à cette Marguerite de Fay, si connue par son ardent prosélytisme, dont le premier acte fut d'entraîner son mari dans la Réforme[1] ? La *France protestante* dit que Louis de Madaillan fut le premier de sa famille qui abjura le catholicisme[2].

« J'ai donné (dit Monluc) au seigneur de Madaillan et à *son frère* » qui est mon lieutenant, ung cheval d'Espaigne qu'il ne laisseroit » pour quatre cens escus, ny son frère son coursier pour cinq » cens[3]. »

« ... Monsieur de Madaillan... estoit allé à l'enterrement de sa » femme... *Son frère* qui portoit mon enseigne, s'en estoit allé à sa » maison, malade. .[4] »

Dans la délibération des trois Etats d'Agenais convoqués par Monluc, en juin 1563, figurent deux d'Albert de Laval. Ils y sont nommés *Charles* et *Jean*[5]. Or, dans la généalogie de Courcelles, déjà citée, on trouve, à des dates correspondantes : *Charles* d'Albert de Laval, seigneur de Madaillan, capitaine de 50 hommes d'armes sous Monluc, et *Jean* d'Albert de Laval, son frère, tous deux fils de François d'Albert de Laval. Donc les deux amis et serviteurs de Monluc étaient bien certainement des Laval et jamais les Madaillan de Montataire ni ceux du Cauze n'ont combattu, sous ses ordres, contre les protestants.

---

[1] *Chroniques Craonnaises*, par M. de Bodard de la Jacopière. Le Mans, in-8°, 1871, 2e édition, p. 489. — Et *Histoire d'un vieux château de France*, par le baron de Condé, p. 124.

[2] *France Protestante*, MM. Haag, t. VII, p. 161.

[3] *Commentaires*, t. III, p. 431.

[4] *Commentaires*, t. III, p. 295.

[5] Arch. Hist. de la Gironde, t. XXIX, p. 36.

Le seul véritable Madaillan dont il est question dans les *Commentaires* est Louis de Madaillan d'Estissac, gouverneur de la Rochelle et du pays d'Aunis qui, avec Frédéric de Foix Candale, La Vauguyon, Lauzun et Chavigny, accompagna en Périgord, le duc de Montpensier, lorsque celui-ci rejoignit Monluc, au moment de la bataille de Vergt, le 9 octobre 1562 [1].

Une tradition de famille, que M. Andrieu signale, veut que Monluc soit venu au Cauze se reposer chez les Madaillan et s'asseoir sur l'escabeau légendaire qui figurait encore, au commencement de ce siècle, dans le mobilier du château. C'est un récit de nos grand'mères qui n'a rien à voir avec l'histoire et dont on ne peut tirer aucune conclusion sérieuse. La branche des Madaillan du Cauze est d'ailleurs absolument distincte de celle de Montataire. Sans contester l'authenticité de ce siége de bois grossier, le seul qui convint à ce rude guerrier, aussi dur à lui-même qu'à ses ennemis; sans nier que le chef catholique soit venu au Cauze (peut-être déserté par ses propriétaires, à cette époque troublée) il est permis de dire que l'existence de ce meuble ne saurait prouver en aucune façon que les Madaillan ont servi sous Monluc. C'est leur escabeau seul qui a eu ce privilége.

II

Les Grossolles de Flamarens auraient possédé la baronnie de Madaillan de La Sauvetat.

Dans sa nomenclature des diverses baronnies de Madaillan M. Andrieu a oublié de signaler celle de Sainte-Livrade. Nous n'avons pas à démontrer ici son existence, mais il est certain que c'est comme seigneurs de Sainte-Livrade que les Grossolles ont pu prendre le titre de barons de Madaillan. On ne rencontre jamais leur nom dans les documents relatifs à La Sauvetat et l'affirmation de M. Andrieu est toute gratuite, ou le résultat d'une confusion. Pour lui donner raison il faudrait admettre que La Sauvetat et Sainte-Livrade faisaient partie de la même baronnie. Cette hypothése doit être repoussée,

---

[1] *Commentaires*, t. III, pp. 27 et 52, note 2.

En 1418, Sainte-Livrade obéissait à Pons de Castillon [1]. En 1471, Jean de Grossolles, seigneur de Montastruc rendait hommage au roi de France [2]. Dans un mémoire rédigé en faveur des d'Albert de Laval, seigneurs de Madaillan, au commencement du siècle dernier, pour servir à leur procès avec le duc d'Aiguillon il est dit : « qu'il y » avait une tour à Sainte-Livrade nommée la tour de Madaillan et » une (nogarède) nommée de Madaillan... *Turrim vulgariter...* » *quæ est caput baronniæ loci Montastruci;* c'est-à-dire que cette » baronnie était composée de deux seigneuries de Madaillan et de » Montastruc et que Madaillan ne faisait pas seulement partie de » cette baronnie, mais même qu'il en était la principale et le chef. » Ce qui s'accorde avec la reconnaissance des consuls de Sainte-» Livrade de l'an 1271, où ils disent qu'une partie de leur ville et » juridiction appartenait à Amanieu de Madaillan. *C'est cette partie* » *qui est entrée par des alliances dans la maison de Grossolles* et » qui devint le chef de la baronnie de Montastruc [3]. »

Madaillan de La Sauvetat a appartenu jusqu'au milieu du XVIe siècle à la famille de ce nom. Elle a passé alors aux Laval, puis aux d'Abzac dans la seconde partie du XVIIIe siècle; et encore faut-il remarquer que les Madaillan en avaient conservé une partie, ainsi qu'en font foi des lettres patentes pour la confection des terriers de cette baronnie [4].

La maison de Grossolles n'a jamais rien eu à prétendre, croyons-nous, sur La Sauvetat. Dans tous les cas M. Andrieu aurait donné difficilement la preuve de son affirmation.

---

[1] De Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne,* t. IV, p. 294.

[2] G. Tholin, *Ville libre et barons,* p. 175. — Massip, *Histoire de Cancon,* p. 91, note.

[3] Arch. Dép. E. St II, I, nº 326.

[4] Arch. Dép. B. 139. « Lettres patentes pour la confection des terriers de » la baronnie de Madaillan et de la seigneurie de La Tour et Monviel, » appartenant à Gilles-Victor-Honoré de Bardonin, comte de Sansac, marquis de Pardaillan, baron d'Allemans, Preyssas et Pineuil. — A Antoine » d'Abzac, brigadier des armées du roi, baron de Madaillan, co-seigneur » avec le roi de la juridiction du Paréage. — Et à *Simon de Madaillan, seigneur du Cauze,* dans la paroisse d'Agnac. » Ces lettres portent la date du 20 octobre 1773. Elle ont été insinuées à Agen le 29 novembre suivant.

III

Louis de Madaillan d'Estissac, mort en 1565, n'aurait eu que deux filles dont l'aînée apporta la seigneurie d'Estissac aux La Rochefoucauld.

Louis d'Estissac fut marié deux fois. De son premier mariage avec Antoinette de Daillon il eut deux filles : 1° Jeanne qui épousa François de Vendôme, vidame de Chartres ; 2° Suzanne qui épousa Jacques de Balaguier de Montsalez et plus tard Antoine de Lévis comte de Quélus[1]. C'est à une fille de cette Suzanne, Marguerite de Balaguier de Montsalez, que fut marié, en 1589, Charles de Monluc, petit-fils du Maréchal, qui fut sénéchal d'Agenais, rallié à Henri IV, en 1594, et tué au siège d'Ardres, le 19 mai 1596[2].

De son second mariage avec Louise de la Béraudière « dicte jadis la belle Rouet à la Cour » suivant Brantôme, Louis d'Estissac eut trois enfants : 1° Charles d'Estissac qui, en 1586, trouva la mort dans le duel terrible que se livrèrent les prétendants à la main de la jeune Anne de Caumont, si riche et si malheureuse[3] ; 2° Charlotte, mariée, en 1570, à Gabriel-Nompar de Caumont, comte de Lauzun[4] ; 3° Claude, héritière de son frère Charles, mariée, le 25 septembre 1587, à François IV de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, auquel elle apporta la Seigneurie d'Estissac[5].

IV

Un Laval aurait vendu à un Montataire le château du Cauze en 1673.

Nous nous sommes longtemps demandé où M. Andrieu avait pris cette date de 1673. Il n'indique aucun document qui permette de la

---

[1] Brantôme, Ed. Ludovic Lalanne, t. X, pp. 101, 102.

[2] Ibid — Et Ad. Magen : *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, p. 181 index.

[3] Feu M. le comte de La Ferriere ; *Nouvelle Revue*, 1er et 15 décembre 1894 — Et *Revue des Questions Historiques*, 117e livraison, 1er janvier 1896 : *La maréchale de Saint-André*, par M. Clément-Simon, pp. 127 à 131.

[4] Brantôme, ibid, p. 92.

[5] La Chenaye des Bois et tous les généalogistes — Voir une note de M. Paulin-Paris au tome III, pp. 359, 360 de son édition de Tallemant des Réaux.

vérifier et ne renvoie à aucune source. Après bien des recherches, nous avons eu la bonne chance de découvrir la cause de cette nouvelle erreur, grâce à l'obligeance de M. Montaud, notaire à Allemans-du Drot, qui est un érudit et un ami de l'Histoire. Il possède un terrier de la paroisse d'Agnac, dressé au siècle dernier, par les soins d'un membre de sa famille et c'est sur ce terrier que la date en question a été relevée.

Voici le texte qui, selon nous, a donné lieu à cette grosse méprise : « Extrait de l'arpentement général fait, en 1754 et 1755, par Mᵉ Guil-» laume Chayrou arpenteur juré de la paroisse d'Aignac... plus tient » led. seigʳ de Madaillan un repaire appelé du Cauze *et autres biens* » *nobles y attenant acquis* du seigʳ de Laval par contrat du vingt-» sept mars mil six cent septante trois... »

Nous cherchions ce contrat, mais nous n'en avons pas besoin. Ce terrier nous en dit assez. Ce n'est pas le Cauze qui a été acheté en 1673 ; ce sont *les autres biens nobles y attenant.* Et en voici la preuve. C'est le contrat de mariage d'Alain de Geneste, écuyer, baron de Malromet, avec Marie de Madaillan, fille d'Elie de Madaillan sʳ du Cauze et de feu Jeanne de Peyrarède « contrat passé le *28 octobre 1647,* au château du Cauze *appartenant* à Elie de Madaillan[1]. »

C'est encore le contrat de mariage de noble Jean de Madaillan, écuyer, seigneur de Malromet, fils de Mᵉ Elie de Madaillan, sieur *du Cauze,* avec Marguerite de Laguehay (18 juin 1668), insinué à Agen, *le 10 mars 1670*[2]. Et enfin les lettres de réhabilitation pour cause de dérogeance de noblesse, du 26 juillet 1669, dans lesquelles Elie de Madaillan est qualifié *sieur du Cauze*[3].

Est-il possible d'admettre que cette propriété étant dans la famille de Madaillan, en 1647, 1668, 1669, ait été vendue et rachetée par ces mêmes Madaillan dans une période de quatre ans ?

Le château du Cauze a été vendu seulement au début de ce siècle. Dans notre étude sur les Madaillan, nous aurons à expliquer qu'ils le possédaient de temps immémorial et simultanément avec la baronnie de Madaillan.

---

[1] Arch. dép., B. 76, fº 42.
[2] Arch. dép., B. 80.
[3] Arch. de la famille.

V

Le Château de Montataire serait en Normandie.

Il suffit d'indiquer cette erreur qui ne mérite pas d'être réfutée. Montataire est dans l'Oise, tout près de Creil et de Chantilly, arrondissement de Senlis. Personne ne le savait mieux que M. Andrieu qui s'appuie sur la charmante monographie du château de Montataire publiée, en 1883, par le baron de Condé. Peut-être en écrivant Montataire pensait-il à Lassay qui est bien en Normandie.

*
* *

Le dernier paragraphe du factum de Madaillan est ainsi rédigé : « Ces bonnes actions lui ont acquis tous ses faux tesmoins, à quoy » il faut adjouster la déposition que fit le sieur de Madaillan à Nérac » devant Monsieur de Machault, Intendant de la justice en Guienne. »

M. Andrieu a ajouté cette note : « M. de Machault était-il intendant de Guienne. en 1638, ou seulement intendant de l'armée de » Condé ? V. G. Tholin, cahiers des Doléances du Tiers Etat du pays » d'Agenais. »

Le document que nous allons reproduire et qui n'est autre chose que la déposition faite à Nérac, par Madaillan devant M. de Machault, répond péremptoirement à cette question.

« *Annotations de M. de Machaut, Intendant de Justice » à l'armée de Guyenne, 1639.*

» Ledit guarde s'appelle Sagie et » est marié à Bergerac, et parla » aud. s[r] de Madailhan dans son » cabinet.

« *Mémoire de M. de Madaillan.*

« Messieurs d'Espernon et de Lavalette envoyèrent l'un de leurs » gardes au baron de Madailhan, de » La Sauvetat, pour le prier de faire » en sorte que par son moyen il fist » souffrir le peuple d'Agenois et » souslevé qu'il feust, il luy feroit » savoir ses intentions, l'assurant » d'une très grande récompense,

» Ledit Sagie dit aud. s[r] de Ma-» dailhan le contenu aud. article, et » led. Laforest le dit en présence » d'infinies personnes.

» *qui sont Charon Gillet, Loy-» seau et autres officiers de la jus-» tice.
» **pour qu'on ne les tua.

» Ledit Sagie dit aud. s[r] Lescous-» sou les mesmes choses qu'il avoit » dit aud. s[r] baron de Madailhan » pour l[e] souslèvement.

« *et pendant led. tems les Hespa-» gnols se retirèrent du Socoa et » autres lieux de la frontière qu'ils » occupoient.

» Tout ceux du lieu de la Sauvetat » peuvent déposer de lad. violence.

» Ledit garde partant de chez » ledit baron de Madailhan s'en alla » trouver Lamothe Laforest, gen-» tilhomme de Périgort, le domes-» tique et l'oblige tout à l'heure à ce » souslever et se saisir de Bregerac » dans lequel lieu il lui ordonna de » tuer le lieutenant particulier, Char-» ron Gillet et autres principaux de » la ville, les croyant espion de son » Eminence.

» En mesme temps il despeche ce » mesme garde à monsieur Graviere » archiprèthe de Bregerac pour luy » ordonner le mesme que dessus, » lequel promit de le faire et le soir » avant armes advertit ceux de Bre-» gerac* contre qui l'on devoit agir » de se retirer dudit lieu**.

» Le mesme jour ledit garde fut » trouver le sieur de Lescousou, au-» quel aussy il feust donné le mesme » ordre pour le souslevement.

» Et tout cecy se fist pour estre » obligé de mener les trouppes que » commendoit le duc de Lavalette » en Agenois, affin que l'ennemy » eust plus de moyen de se retirer » du Sacoa comme il fist*.

» Et après avoir fausse la foy qu'ilz » avoit donnée à tous ses messieurs » les souslevés, il les attaque, brusle » et saccage la Sauvetat, y pille et » brusle les églises, y force les fem-» mes et filhes, non contant de ce, » les mennent encores troys jours » durant touttes nues dans l'armée,

» Ceux que Mrs les ducs d'Espernon et de La Vallette ont fait réserver ceux avec lesquels il avoit traitté pour le souslèvement et qui en pourroient déposer, comme entre autres les srs de Madailhan, La Mothe, La Forest, Graviere, l'Archiprestre, Lescoussou, le sr de Polet, qui avoit un régiment et est de la terre de Grignol, le colonel La Marque de la terre de M. de Biron et plusieurs autres.

» Toutes les villes en feront plaintes.

» Saimbol prévost d'Agenois qui a esté guarde de M. d'Espernon, a requises lesd. ordonnances.

» Feurent pris dans lad. maison mille saq de [en blanc] et quantité de meubles et d'argent dont il y a eu information faite et poursuitte contre Saimbol et ceux qui l'assistoient. Led. argent feust donné à M. d'Espernon ou à son capitaine des guardes.

» Après cette viollance les duc d'Espernon et de la Valette, voyant bien que leur intelligence seroit descouverte, despéchèrent le marquis du Duras vers le Roy, le supplier d'accorder à son puple une abollition sous ceste condition que les ducs d'Espernon et de La Vallette rezerveroit deux bénéffices de l'abolition quy bon leur sembleroit et s'estoit seulement pour bannir ou faire punir ceux avecque quy il avoit traitté pour ledit souslèvement, car il n'a réservé que ceux là seulement.

» Il est certain que Bregerac, Saintefoy, Castilhonnès, Monflanquin et autres villes d'Agenois, ont donné aux ducs d'Espernon et de La Vallette plus de troys cens mille livres soubz les ordonnances desd. seigneurs, sans que l'interest du Roy y soit entré et avoir mesme fait une tailhe pour la norriture de ses chains et équipage des chasses.

» Et parce que le sieur de Chassain s'estoit escandalizé de se qu'on luy voulloit faire nourrir partir de ses chains, il avoit envoyé dans sa maison Chambel vis sénéchal, le prendre prisonnier, luy piller sa maison et pour se délivrer de la capitivité où il feust mis, il falleut qu'il donnâ une grosse somme d'argent pour le recouvrement duquel il s'est desja pourveu devers le Roy.

» Le fis du s[r] de Briet feust assas-
» siné à coup de bourlets de sable.
» La violence faite au s[r] de Sau-
» vage et infinies autres telles ac-
» tions.

» M. de Madailhan a baillé ce mé-
» moire à Monseigneur le prince et
» j'ay escrit ce qu'il m'a dit cy des-
» sus à Nérac le XV[e] jour de may
» M.VI[c].XXXIX.

» Nous ne disons pas icy combien
» de personnes ont esté tués inoça-
» ment, combien de filhes de bonnes
» maisons enlevées et mariées de
» force avecq leurs domestiques, ny
» combien de chateaux ont esté pil-
» lés et razés sans aucune authorité
» de justice.

Nous avons scrupuleusement respecté le texte, l'orthographe inégale et la disposition du mémoire qu'on vient de lire.

Pour terminer, nous allons reproduire un autre document inédit que nous avons trouvé dans la partie non encore classée des archives municipales de Bergerac auxquelles M. Gustave Charrier consacre gratuitement son existence. On ne saurait trop reconnaitre les mérites d'un homme modeste qui, sans passer par l'Ecole des Chartes, s'est épris des annales si riches de son pays et travaille sans relâche, avec succès, à leur classification.

Lettre adressée à MM. les consuls de Bergerac par M. de Bourdeille [1].

« Messieurs, n'ayant jamais veu Madaillan, je suis avec subiect estonné
» de ce que ce soir il m'a esté porté une lettre par un jeune gentilhomme
» de mon voysinage agé de douze à treize ans, soubsescripte dudict Ma-
» daillan et sans dacte par laquelle il me mande avoir sa grace du Roy et
» le pardon de ces faultes passées ce que je ne puis croire n'en ayant rien
» sceu de la cour ny de la part de Monseigneur d'Espernon c'est pourquoy
» pour ne vous y tromper pas sy ledit Madaillan que je faictz suivre passe

[1] Henri, vicomte et baron, puis marquis de Bourdeille, gouverneur du Périgord. Voir *Maison de Bourdeille en Périgord*, par le marquis de Bourdeille, p. 31.

» dans vostre ville ou voysinage faictes l'arrester et ceux qui seront en sa » compagnie. Je me prometz ce soing de l'affection que vous avés au ser- » vice du Roy et vous prie de me croire, Messieurs,

» Vostre très affectionné serviteur,

» BOURDEILLE.

» de La Feuillade, ce 29 décembre 1637. »

M. CAMPAGNE.

APPENDICE

A LA

RELATION DU SIÈGE DE PONDICHÉRY

(1778)

J'ai eu la bonne fortune par la publication de l'*Essai biographique sur le général de Bellecombe*, qui a trouvé une si aimable hospitalité à la *Revue de l'Agenais*, d'être mise en rapport avec M. Barbé, ancien conseiller à la Cour d'Appel de Pondichéry. M. Barbé est l'auteur d'un livre : le *Nabab René Madec. Histoire diplomatique des projets de la France sur le Bengale et le Pendjab* (*1772-1808*), *d'après nos papiers d'Etat originaux et inédits et les archives privées de la famille de Madec* (Alcan, éditeur). Par ce titre on voit que M. Barbé a puisé aux sources les plus sûres. Je signale son ouvrage aux lecteurs de la Revue de l'Agenais sûre qu'ils trouveront un vif intérêt à cette étude très documentée et remplie de détails inédits et attachants.

Elle nous fait connaître la vie des partisans français dans l'Inde au XVIII[e] siècle, explique notre influence et retrace les phases de notre possession. Elle renferme des détails historiques sur M. de Madec, dont le nom revient fréquemment avec éloges dans la relation du siège de 1778, et sur d'autres noms cités dans l'Essai biographique (quoique l'orthographe varie, ce sont les mêmes personnages). On y trouve aussi l'explication de l'abandon de la flotte que le rapport ne nous donnait pas. En parlant de la demande de capitulation proposée par les Anglais à leur arrivée devant Pondichéry, M. Barbé dit page 261. » Il (Munro) dut être singulièrement désabusé par la » réponse de son adversaire qui semble tout entière un défi de » paladin. »

Plus loin je relève les deux passages suivants qui complètent et mettent en lumière cette figure de notre Agenais ; on verra que

l'opinion de M. Barbé repose sur des documents officiels tout à l'honneur de celui que l'on appelait le *vice-roi*.

« Si on semble pouvoir reprocher à M. de Bellecombe de n'avoir
» pas agi vis-à-vis de Troujolly avec la foudroyante manière dont le
» bailli de Suffren se comportera bientôt dans l'Inde, envers ses
» officiers hésitants, c'est la seule critique qu'on puisse en bonne
» justice lui adresser. » (Page 267).

« En règle générale on reconnait à M. de Bellecombe les plus
» éminentes qualités militaires et dans la masse énorme de docu-
» ments que j'ai parcourus je n'ai jamais vu que deux reproches à
» son adresse ; celui que nous connaissons à propos de Troujolly,
» ensuite une accusation assez générale contre son caractère qu'on
» représente souvent comme difficultueux et inégal. » (Page 273).

Durant son long séjour aux colonies, entouré de gens qu'il fallait toujours harceler pour en obtenir le moindre travail, éloigné de la métropole et médiocrement soutenu dans les entreprises qu'il croyait nécessaires, le général pouvait bien n'avoir pas l'humeur toujours égale. La confirmation de ses talents militaires, au sujet desquels j'étais trop incompétente pour insister, m'a paru devoir toucher ses compatriotes et ajouter à l'intérêt de ce que j'avais pu leur en faire connaître.

J'ose espérer qu'ils ressentiront une certaine fierté et une noble émulation à la pensée qu'un fils de cette terre de l'Agenais a dignement rempli sa tâche pour Dieu et la Patrie.

H. DE B.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Ed. Piette. *Etude d'ethnographie préhistorique. Les plantes cultivées de la période de transition au Mas-d'Azil.* Paris, s. d., in-8° de 24 p. avec pl. — Extrait de *L'Anthropologie*, t. vii, n° 1.

M. Piette, auquel nous devons déjà tant d'observations intéressantes sur la période antéhistorique, vient de dresser un état des plantes cultivées durant la période de transition, d'aprés des fouilles faites dans la grotte du Mas-d'Azil (Ariége).

Dans cette grotte, les couches, régulièrement superposées, se classant ainsi :

6. — Assise du fer (*protosidérique*).

5. — Assise du bronze (*calceutique*).

4. — Assise des haches en pierre polie (*pélécique*).

3. — Assise à escargots (*coquillière*).

2. — Assise à galets coloriés et à harpons perforés en ramure de cerf élaphe (*élaphienne*).

1. — Assises cervidiennes contenant des ossements de renne, des gravures, des aiguilles, des harpons à fût cylindrique en ramure de renne, de gros lissoirs en andouillers de cerf (*élapho-tarandienne*).

Les assises 2 et 3 qui représentent l'époque de transition se sont formées sous l'empire d'un climat extrêmement humide. »

Cette époque de transition est antérieure à l'époque des haches polies.

Les couches 3 et 2 du Mas-d'Azil ont fourni : un petit amas de blé (*triticum vulgare*) ; des restes de glands de chêne ; des osselets d'aubépine ; des noyaux de prunelles ; des noisettes (*corylus avellana*) ; des châtaignes (*castanea vesca*) ; des noyaux de cerises (*prunus cerasus*) et de merises (*prunus avium*) ; des noyaux de prunes de six variétés, parmi lesquelles le *prunus insititia*, le *prunus domestica ;* des noix (*juglans regia*).

Cette constatation permet de rectifier des croyances erronées sur l'origine étrangère ou l'importation de certains arbres fruitiers, qui étaient certainement indigènes. La présence d'espèces améliorées prouve que la culture était pratiquée dès l'époque de transition, avant même la découverte du polissage de la pierre. Ni les escargots, ni les poissons, ni les fruits sauvages ne suffisaient à ces populations primitives qui avaient su déjà discerner et sélectionner quelques bonnes espèces de fruits. Elles avaient aussi choisi parmi les graines de plantes le blé dont la facile conservation assure l'existence de chaque jour car les fruits n'ont qu'une saison et la pêche et la chasse n'offrent que des ressources incertaines.

G. T.

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.



Cliché Ph. LAUZUN *Phototypie BELLOTTI, Saint-Etienne*

CHATEAU DE CAUZAC

EN AGENAIS

LE
CHATEAU DE CAUZAC

Qui dit Cauzac, dit Ligueur. Au nom de Cauzac se rattachent en effet d'importants souvenirs historiques; et Balthazar de Thoiras fut trop mêlé à cette période de luttes intestines, de coups de main, de trahisons, pour que nous n'ayons pas cru devoir, tout en résumant ses principaux faits d'armes, comme en énumérant sommairement la liste de ses ancêtres ainsi que de ses successeurs au château de Cauzac, reproduire, en tête de ces pages, l'image de ce château, jusqu'à ce jour inédite, et appeler l'attention de nos lecteurs sur ce curieux manoir, juché au-dessus d'une des gorges les plus pittoresques de l'ancien Agenais.

Sis dans le canton de Beauville, à son extrême limite occidentale avec celui de Laroque-Timbaut, le château de Cauzac, à 200 mètres environ d'altitude, est une construction massive, sur plan quadrangulaire, n'offrant plus actuellement comme défenses que trois tourelles rondes en encorbellement, trois échauguettes, sur ses angles Nord, Est et Ouest. L'angle Sud en est dépourvu. La déclivité presque à pic du rocher en cet endroit rendait de ce côté toute escalade impossible. Nul besoin par suite de le fortifier. En re-

vanche le côté Nord, dominé par le coteau voisin, était plus facilement accessible. Aussi, le château était-il de ce côté préservé d'une première attaque par une cour intérieure, assez vaste, close de murs élevés, percés d'archères et couronnés sans doute autrefois d'un chemin de ronde et d'une ceinture de machicoulis. Sur la porte de cette cour s'élevait une tour carrée, crénelée, également percée de meurtrières, qui constituaient un des principaux points défensifs.

Par son appareil moyen, ses archères encore visibles, sa tour d'entrée, le château de Cauzac semble dater de la fin du XIII[e] ou plutôt du commencement du XIV[e] siècle, se rattachant à cette époque où l'invasion anglaise fit surgir dans le Sud-Ouest de si importantes constructions militaires. De nombreux remaniements sont venus dans la suite le modifier. Aux XV[e] et XVI[e] siècles, les meurtrières furent adaptées aux nouvelles armes à feu, les murs furent ajourés, et de sombre forteresse qu'il était, le manoir de Cauzac fut rendu plus habitable par ses propriétaires. Puis, le couronnement supérieur fut démoli, la toiture abaissée, des ouvertures à créneaux furent percées à ses trois étages, une terrasse fut dressée contre le mur méridional dans le but de raccorder le principal corps de logis à une annexe en contre bas, que l'on désigne encore sous le nom de Petit château, de nombreuses décharges, écuries, granges, celliers, communs de toutes sortes s'élevèrent successivement sur le côté Ouest de la cour ; si bien que la physionomie primitive s'en est trouvée peu à peu considérablement altérée.

Néanmoins, tel qu'il se présente de nos jours, surtout du côté du Midi, fièrement campé sur le roc escarpé qui domine l'étroite vallée de Sainte-Eulalie [1], le château de Cauzac a

[1] Dans sa remarquable étude sur l'*Architecture religieuse de l'Agenais*, M. G. Tholin a consacré à la petite église romane de Sainte-Eulalie, aux curieux chapiteaux, une page rappelant sa valeur archéologique.

encore très grand air. Il fait songer à ces donjons isolés qui se voient sur certains points de la France. Il rappelle surtout, par son plan quadrangulaire, comme par ses tours d'angle, son seul ornement, dans notre pays le château de Combebonnet avec lequel il a plus d'une ressemblance, et aussi quelques-unes de ces constructions du XIVe siècle, si bien décrites par le regretté Léo Drouyn dans sa Guienne militaire, telles que les moulins fortifiés, toujours sur plan carré, de Bragas, canton de La Réole, de la Salle près de Cleyrac, canton de Sauveterre, ou mieux encore le château de Camarsac dans l'Entre-deux-Mers [1].

— Les notes généalogiques de Mme la comtesse Marie de Raymond [2], prises sur les originaux mêmes des documents conservés au château de Cauzac [3], nous fournissent de précieux renseignements sur l'histoire de ses seigneurs. Bien qu'utilisées déjà en partie par M. Ph. Tamizey de Larroque dans la préface de son intéressante brochure, *les Vieux papiers du Château de Cauzac* [4], sur lesquels nous reviendrons plus d'une fois, nous les rappellerons sommairement.

Disons auparavant, d'après l'abbé Barrère [5], que bien avant le XIIIe siècle, c'est-à-dire l'époque où nous voyons la seigneurie de Cauzac entre les mains des Thoiras, cette terre est mentionnée comme appartenant au Xe siècle aux ducs de

---

[1] *La Guienne Militaire*, par Léo Drouyn, t. I, p. 28 et t. II, p. 306 et 329. Voir aussi les belles eaux-fortes à l'appui.

[2] Archives départ. de Lot-et-Garonne. Fonds Raymond. Reg. 5. Art. Thoiras, 38 pages avec tableaux généalogiques, armes et un joli dessin au crayon du château de Cauzac.

[3] On sait que la plupart des Archives du château de Cauzac ont été données aux Archives départ. de Lot-et-Garonne, (Fonds Cauzac), par M. le comte d'Aymar et M. le marquis Frédéric d'Albi de Châteaurenard.

[4] *Les Vieux papiers du Château de Cauzac: documents inédits*, publiés par M. Ph. Tamizey de Larroque. Agen, Lenthéric, 1882.

[5] *Une trahison sur la ville d'Agen.* Revue de Gascogne, t. XVII, p. 347.

Gascogne, et notamment à Hugues, évêque d'Agen. A sa mort, Sance, autre duc de Gascogne, s'en serait emparé pour la donner à sa sœur Garsinde, la reprendre à la mort de cette dernière et la vendre à Aymeric Afanove, qui l'aurait transmise à son fils Guillaume. Ce dernier duc de Gascogne en fit don moitié à l'abbaye de Condom, moitié à celle de Saint-Maurin. L'existence de ces premiers ducs de Gascogne étant fort problématique et ne pouvant contrôler l'assertion de l'abbé Barrère, nous ne donnons ces renseignements que sous toutes réserves.

Ce qui est plus sûr, c'est l'existence d'un *Pierre de Cauzac*, au commencement du XIIIe siècle, lequel, d'après Bernard Gui, le célèbre Inquisiteur, dans sa chronique des prieurs de Grandmont [1], aurait fait au monastère du Defez, près d'Agen, la première éducation de Bertrand de Goth, plus tard pape sous le nom de Clément V.

Mais ce n'est réellement qu'à partir de la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire de l'époque où le château fut construit, probablement par eux, que nous voyons dans les actes publics mentionnée la terre de Cauzac, comme appartenant aux seigneurs de Thoiras, dont le nom s'écrit également *Thieuras*, *Tioras*, etc. En 1288, *Bas de Cauzac* passe un arrentement. En 1326, un contrat de décharge est signé par *Guillaume de Thieuras*, seigneur de Cauzac. Dans un contrat d'afferme de 1343 figure un *Eymeri de Cauzac*. Enfin, en 1352, 1355, 1357, etc., de nombreux actes sont signés par un *Bernard de Cauzac*, habitant de Beauville, etc [2].

Jean de Thoiras, chevalier, dont le nom se trouve dans un arrentement de 1466, est le premier seigneur de Cauzac, à partir duquel M[me] de Raymond a pu établir une filiation suivie. Il épousa Jeanne de Beynac et en eut un fils *Jean II*

[1] Voir Dom Bouquet. Tome XXI.
[2] Archives du Château de Cauzac. Voir aussi fonds Raymond.

de Thoiras, qui, en 1460, se maria avec Hélène de Raymond. Des six enfants qui naquirent de cette union, l'aîné *Pierre de Thoiras*, seigneur de Cauzac, perpétua la race en épousant le 8 mai 1509 Catherine de Mondenard, laquelle se remaria plus tard à Jean de Bezolles. De son premier mariage naquit *Pierre-François de Thoiras*, le père de Balthazar, sur lequel nous devons nous arrêter un instant.

C'est en effet ce Pierre-François de Thoiras et non son fils Balthazar, beaucoup trop jeune en 1569 pour avoir un commandement de troupes huguenotes, dont parlent Saint-Amans et, d'après lui, Samazeuilh, lorsqu'ils nous présentent le seigneur de Cauzac comme le chef des Réformés de l'Agenais en cette année, et l'accusent des plus exécrables méfaits. S'inspirant de l'*Histoire des Saints de l'Ordre des Hermites de S. Augustin* [1], Saint-Amans écrit que Thoiras s'empara de Monflanquin aussitôt après le départ de Monluc et que ses soldats y pillèrent non seulement les églises et les maisons des catholiques, mais qu'ils y commirent des meurtres et d'horribles excès. Ils égorgèrent, ajoute-t-il, les religieux Augustins [2]. Et Labrunie, sur lequel il s'appuie, allant plus loin, écrit : « Après avoir brulé le couvent des Augustins et massacré tous les religieux, les Réformés coupèrent en morceaux le corps du prieur le P. Bonis,qu'ils vendirent publiquement à la boucherie [3]. » Mais cet annaliste ne prononce pas le nom de Thoiras. Enfin Samazeuilh confirme également ce fait de barbarie [4].

Nous ne savons en vérité s'il a jamais été commis. Quoiqu'il en soit il ne peut être imputé à Balthazar de Thoiras, comme d'aucuns l'ont écrit, son père François n'ayant épousé

---

[1] Toulon, 5e vol. in-f°. 1641, p. 694.
[2] *Histoire du dép. de Lot-et-Garonne*, t. I, p. 377.
[3] *Abrégé chronologique des Antiquités d'Agen*. Agen, 1892, in-8°, p. 111.
[4] *Histoire de l'Agenais et du Condomois*, t. II, p. 144.

que le 8 juillet 1545 Françoise de Narbonne, duquel mariage naquit Balthazar, qui ne pouvait avoir plus de vingt-deux ans en 1569.

Balthazar de Thoiras fut le grand homme de guerre de la famille. Toutefois, ce n'est que vingt ans après le drame de Monflanquin qu'il apparaît, non pas comme un chef protestant, ainsi que l'a écrit M. J. de Laffore [1], mais bien comme un enragé ligueur et comme le bras droit du marquis de Villars dans l'Agenais.

La cause de son attitude nous croyons la trouver, moins dans la fermeté de ses croyances catholiques que dans la faveur dont jouit le seigneur de Cauzac auprès de la reine Marguerite, dès l'époque où cette princesse, chassée de la Cour de France et rebutée de son mari, vint se retirer à Agen, en cette année mémorable de 1585, pour y organiser le parti de la Ligue. Faut-il aller jusqu'à croire, d'après le Divorce Satyrique, que Balthazar de Thoiras, le *Causaquet* ainsi que le désigne le fameux libelle [2], était à cette époque l'amant de Mme de Duras, la grande confidente de la Reine ? Ce qui est certain c'est que le seigneur de Cauzac fut un favori de Marguerite, qu'il la servit dans le malheur, entretint avec la prisonnière du château d'Usson une correspondance suivie [3], fut nommé son gentilhomme d'honneur lorsque cette princesse rentra à la Cour, et que jusqu'à l'expiration de la Ligue il défendit sa cause dans l'Agenais.

La vie de Balthazar de Thoiras, seigneur de Cauzac, de Montcuquet, de Peschec, capitaine de cinquante hommes d'armes des vieilles ordonnances du Roi, etc., mériterait

---

[1] *Revue de l'Agenais*, t. VII, p. 290.

[2] *Œuvres complètes de d'Aubigné*, t. II, 1877, p. 667. Edition de notre regretté compatriote François de Caussade.

[3] *Les vieux papiers du château de Cauzac*, p. 97.

d'être longuement racontée. Les documents abondent, des plus intéressants, sur son existence orageuse. Le peu de place qui nous est octroyée ne nous permet que d'énumérer ici très succinctement ses principaux faits d'armes, comme de rappeler sommairement les vicissitudes diverses que subit par suite son château de Cauzac.

Dès le 18 juin 1588, le duc de Guise lui écrit une lettre des plus flatteuses où « il lui témoigne l'estime qu'il fait de lui » et l'engage vivement « à venir prendre part aux occasions qui se présentent pour l'honneur de Dieu et la conservation des gens de bien [1] ». A cet appel à la révolte Balthazar de Thoiras répondit immédiatement; il s'enrola dans le parti de la Ligue, et, avec les deux Villars, en devint un des chefs les plus militants. Le 22 juillet 1592, par commission du marquis de Villars, lieutenant-général en Guienne, il est nommé chef de soixante maistres « pour, avec iceux, s'opposer aux ennemys de la Saincte Union » et tenir campagne dans le Quercy [2].

D'après sa correspondance avec Villars, nous le voyons à la fin de 1592 opérer dans cette province, puis, l'année suivante, passer en Gascogne et finalement revenir dans l'Agenais. En cette année 1593, il lui est fait don de 10,000 écus par dame Jeanne d'Eschelles, dame de Frespech, veuve de Gui de Monterran, premier baron de Guienne, « pour le récompenser de la protection qu'elle a reçue de lui durant les dernières guerres [3]. »

Ce n'est pas Agen qui aurait pu lui octroyer une semblable faveur, cette ville ayant failli, en l'année 1594, être surprise par l'armée des Ligueurs, Balthazar à leur tête. L'abbé

---

[1] Archives du château de Cauzac. Original aux archives dép. de Lot-et-Gar. — Voir aussi *Les Vieux Papiers du château de Cauzac*, p. 1.

[2] Idem.

[3] Archiv. dép. de Lot-et-Gar., B. 27.

Barrère a raconté longuement [1], et après lui M. G. Tholin [2], comment Agen, partagé en deux camps à peu près de même force, décida, le 20 avril, de faire sa soumission à Henri IV, et comment Villars, qui en était gouverneur, après avoir promis d'envoyer une députation au Roi, se ravisa et menaça les Agenais de « leur faire mortelle guerre », s'ils ne restaient pas fidèles à la Sainte Union. Il fit venir, pour mieux les surveiller, le régiment du sieur du Bouzet, ainsi que les trois compagnies de gendarmes des sieurs de Lau, de Montespan et de Cauzac, et ce n'est qu'à la suite de longs pourparlers, après avoir retenu un otage et pris toutes ses précautions, qu'il consentit le 12 mai à quitter la ville. Celle-ci, malgré une vive opposition, appela Charles de Monluc, lieutenant du Roi en Guienne, et rompit dès ce moment ouvertement avec le parti de la Ligue. Six mois se passèrent, pendant lesquels Villars et Cauzac, toujours menaçants du côté d'Aiguillon, de Madaillan et de Montpezat, rançonnaient le pays et faisaient des prisonniers jusque sous les murs d'Agen.

L'arrivée des Croquants, gens du Tiers Etat, ramassés parmi les plus pauvres de la campagne, paysans ruinés, à demi morts de faim, qu'on appelait aussi Chasse-Voleurs, Tard-Advisés, etc., et qui, sous le prétexte de faire rentrer dans l'obéissance ceux de la Ligue, dévastaient tout sur leur passage, ruinant, pillant, incendiant fermes et châteaux, vint porter à son comble l'inquiétude des habitants d'Agen. Ce fut bien pis, lorsqu'ils apprirent au commencement de novembre 1594 que Cauzac lui-même, à la tête de ses plus courageux Ligueurs, avait résolu de s'emparer d'Agen. D'accord avec de nombreux habitants, restés fidèles à son parti, il devait escalader les murailles du côté de la tour de Vaqué

---

[1] *Une trahison sur la ville d'Agen*. Revue de Gascogne, t. XVII. p. 347.

[2] *Agen pendant les guerres de religion*. Revue de l'Agenais, t. XX, p. 177.

et mettre tout à feu et à sang. Le complot fut heureusement découvert et les traitres punis. Sur la nouvelle que lui en envoya Matignon, Henri IV prononça aussitôt la confiscation des biens de Balthazar de Thoiras et, par brevet du 8 décembre, fit don à plusieurs gentilshommes de ses amis de toutes les terres des rebelles, « à cause de la trahison par eulx faite sur la ville d'Agen [1]. »

En même temps, les Consuls s'adressaient au maréchal de Matignon pour qu'il leur fut permis de s'opposer à la violence des Ligueurs, « courir sus au son du tocsin et tailler en pièces ceux qui vexent et ravagent le plat païs par prinses de personnes et bestail... [2] » Un des prompts effets de la concession accordée par le maréchal fut la prise et la mise à sac des châteaux de Cauzac et de Montaigut, qui, dès cette fin d'année 1594, furent une première fois dévastés.

Ce qui empêcha Balthazar de les défendre, c'est qu'il recevait à ce moment l'ordre de s'enfermer dans le château de Montpezat avec les derniers Ligueurs, suivant commission du marquis de Villars, du 30 décembre 1594 :

Recognoissant, est-il dit, assez de quelle importance est la place et chasteau de Monpesat d'Agennois et combien la conservation d'icelle au party de la Saincte Union des catholiques nous doibt estre recommandable... à ces causes, et d'aultant que pour garder et maintenir icelle place en l'obeissance de ce dict sainct party, nous ne saurions fere choix ny meilleure eslection que de vous, pour la confiance que vous en avez jusqu'en icy rendus, ensemble de vostre valleur, dextérité, vigilance, expériance au faict des armes et bonne diligence ; Nous, pour ces causes, etc. [3] »

---

[1] Ce brevet, dont l'original appartient à M. l'abbé J. de Carsalade du Pont, a été publié pour la première fois par lui dans la *Revue de Gascogne*, t. XVII, p. 143 (1876). Il a été reproduit par M. J. de B. de Laffore dans la *Revue de l'Agenais*, t. VII, p. 290 (1880).

[2] Arch. municip. d'Agen. BB. 37 f° 220.

[3] Archives du château de Cauzac. Original donné aux Arch. dép. de Lot-et-Garonne (Fonds Cauzac). — Idem, *Les Vieux Papiers*, p. 29.

Mais la Ligue était aux abois et la lutte ne pouvait continuer longtemps. Déjà, le 18 janvier 1595, le Parlement de Bordeaux rendait un arrêt portant que la ville et le château de Montpezat seraient remis au maréchal de Matignon dans le délai de trois jours [1]. A la notification qui lui en fut faite Cauzac répondit en jetant à la porte dudit château l'abbé de Pérignac, représentant en ce lieu de la duchesse de Mayenne. La résistance se poursuivit encore quelques jours. Néanmoins, dès la fin de février, les Ligueurs du château de Montpezat consentirent à se rendre. Mais ils le prirent de haut, et c'est Thoiras qui dicta lui-même à Matignon, le 2 mars 1595, les articles de la capitulation. Tous lui furent accordés ou à peu près, notamment celui où il fut stipulé « *qu'il lui serait donné récompense des bruslemens, demolitions et desgats faicts de ses biens par les Crocquans, pour quatre ou cinq mil escus ;* » et encore celui en vertu duquel « *ses maisons et celles de la dame de Montegut, sa femme, lui seront également remises et rendues avec tout ce qu'il trouvera estre dans icelles* [2]. »

Parallèlement au fait de la reddition du château de Montpezat et dans cette même première semaine de mars de l'année 1595, un autre fait se passait, que nous ne saurions omettre tant il est lié à l'histoire même du château de Cauzac :

Abandonné par son propriétaire, qui depuis plus de trois mois tenait énergiquement à Montpezat, le château de Cauzac, on l'a vu, avait été une première fois dévasté par les gens d'Agen, qui avaient voulu se venger de la tentative avortée, entreprise contre eux par Balthazar de Thoiras. Ce

---

[1] Archives du château de Cauzac. Idem, p. 31.

[2] Idem, p. 45. — Voir original conservé aux arch. dép. — Id. B. 3. — Id. *Revue de Gascogne*, t. XVII, p. 353.

fut bien pis encore quand, sortis du Périgord, les Croquants s'avancèrent vers l'Agenais, mettant tout au pillage sur leurs pas. Six compagnies des leurs vinrent camper sous les murs de Cauzac, et, d'accord avec les consuls et jurats d'Agen qui leur faisaient passer des vivres [1], en forcèrent facilement les portes et s'y installèrent durant tout l'hiver de 1595, y établissant leur principal quartier-général. Contraints de déloger au moment de la convention passée entre Thoiras et Matignon, c'est en vain que ce dernier leur enjoignit de respecter les propriétés du seigneur de Cauzac. Ils ne tinrent aucun compte des articles du traité et ne purent résister au plaisir sauvage de tout saccager. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage de la requête adressée quelques jours plus tard au maréchal de Matignon par Balthazar de Thoiras et qui est suffisamment éloquent :

« Monseigneur, le sieur de Causac vous remonstre en toute humilité que, estant dans le lieu et place de Monpesat pour ceux de la Ligue, il vous auroit pleu luy permettre et accorder que ses maisons, ensemble celles de la dame de Montegut, sa femme, quy avoit esté prinse par les Croquans et aultres gens de guerre, portant les armes soubz vostre autorité, luy seroient randues avec tout ce qui estoit dedans incontinant après qu'il auroit remis en vos mains ladite place de Monpesat... Mais, quelque commandement que vous ayez faict de luy randre ses dictes maisons avec les meubles et autres chouses quy estoient dedans icelles, ceux quy s'en estoient emparés n'auroient tenu compte de le faire que huict jours antiers après la reddition dudict Monpesat, pandant lequel tems ils auroint comis tous les maux et desordres dont ils se peurent adviser, ayant entièrement bruslé et rompeu tous les meubles de bois, emporté et vandeu la plus grande partie de ses bleds et vuivres, vairser les vins, faisant roller les poinçons et barriques pleines le long des costaux, enlever et voler tous les meubles, habitz, licts, garniteures diverses, linceuls, nappes, servietes, vaisselle d'estaing, cuivre, leton, maitail et fers qui estoient dans les dictes maisons en belle et grande quantité, rompeu toutes les portes

[1] Archives municipales d'Agen. BB. 37 et CC. 328 et 329. — Idem. Comptes des Consuls. — Idem. G. Tholin, *La Ville d'Agen pendant les guerres de religion*, etc.

et fenestres et couvertures de ses dictes maisons, mis le feu dans les puis affin de les tarir du tout ou tellement les empuentir qu'ils ne servissent jamais plus comme ils ne feront aussy; pareillement faict bruller et metre par terre six beaux et grans pigeonniers et tout entierement une belle maison sise auprès de la maison de Causac, où il y auroint de beaux et grans estables à cheval et commodités de pleusieurs belles chambres pour loger et acommoder ung train; plus quatre grandes granges les trois couvertes de tuille, la quatriesme de paille; plus deux moulins; couppé et arraché toute la belle grande vigne, ensemble les jardins et vergers, et oultre couppé jusques à la scinture d'un homme une grande quantité d'arbres gros frutiers, environ six à sept centz, et pour comble et couronnemens de toutz les dicts désordres et voleries auroient pillé les ornemens et la cloche d'une belle chappelle qui estoit près de ladicte maison de Cauzac, fondée et rentée de long tems par les seigneurs dudict lieu, laquelle dicte chapelle, ensamble l'autel d'icelle, ilz auroient rompeuz et démolis jusques aus fondemens, et revenans toutz les susdictz et aultres désordres, brullement, maux et larrecins comis en ses dictes maisons et biens à sa perte et dommaige pour plus de dix mille escus;.. etc. [1]

Ajoutons qu'un *Mémoire pour Monsieur de Cauzac*, écrit postérieurement, nous fait connaître les principaux acteurs de ces scènes de désordre; et ce n'est pas sans étonnement que l'on trouve à la tête de ces bandes des pillards des gens tels que les capitaines Geraud Rigal et Joseph de la Ville, et qui plus est encore, comme leur colonel, un des membres de la famille de Boyssonade. Mais ce ne fut pas sans peine que, selon l'accord passé entre Cauzac et Matignon, ce dernier put obtenir la restitution des biens de Balthazar de Thoiras, et que les Croquants consentirent à abandonner ses châteaux de Cauzac et de Montcuquet, non toutefois, ainsi qu'on l'a vu, « sans avoir pillé lesdites maisons, bruslé les écuries et les tours qui estaient sur la bassecour » [2].

---

[1] Archives du château de Cauzac. — Id. Les *Vieux papiers du château de Cauzac*, p. 62 et suiv.

[2] *Les Vieux papiers du château de Cauzac*, p. 74 et suiv.

Deux mois après, le 28 mai 1595, Balthazar de Thoiras se rendait en la ville d'Agen ; et là,

« entre les mains du maréchal de Matignon, il prêtait solennellement serment de fidélité à Sa Majesté, jurant et promettant sur les Saints Evangiles d'estre et de demeurer bon et fidel subject du Roy Henry quatriesme, roy de France et de Navarre, le recognoissant pour Roy legitime et souverain de ce royaume »[1].

Henri IV se montra comme toujours bon prince. Il oublia le passé et il octroya au seigneur de Cauzac des lettres de grâce, pleine et entière, « voulant et entendant que la mémoire de tout ce qui s'est fait et passé, tant en ladite ville de Monpezat qu'en ses maisons particulières pendant et à l'occasion des présents troubles, demeure éteint et aboli »[2]. Bien plus, il lui accordait 4,000 livres pour l'indemniser de toutes les pertes qu'il avait subies, et il prenait Balthazar de Thoiras sous sa protection et sauvegarde.

Autant avait été orageuse sa jeunesse, autant fut paisible son âge mûr. Nous avons déjà dit quelles faveurs obtint le seigneur de Cauzac de la reine Marguerite. Le 8 janvier 1596, elle lui accordait, d'Usson où elle était encore, la charge d'un des quatre conseillers et gentilshommes d'honneur de sa maison, aux gages de 800 écus par an ; et, plus tard, lorsqu'elle fut rentrée à la Cour, elle lui délivrait, le 16 mars 1611, un certificat, en vertu duquel elle déclare

« que le sieur de Cauzac est l'un de nos gentilshommes d'honneur, qu'en cette qualité il nous sert journellement, qu'il est couché sur l'estat de nos officiers domestiques, et qu'il est payé de ses gages jusqu'à aujourd'huy »[3].

---

[1] *Les vieux papiers du château de Cauzac*, p. 53.

[2] Archives départementales de Lot-et-Garonne, B. 3. — Id. *Revue de Gascogne*, t. XVII.

[3] Archives du château de Cauzac. — Id. Archives départementales de Lot-et-Garonne, fonds Cauzac.

Balthazar de Thoiras se maria deux fois. Le 19 novembre 1576, il épousa Marie de Gout, dont il eut trois enfants. Le 5 août 1587, il convolait en secondes noces avec Armoise de Lomagne, dame de Las Treilles. Son fils aîné *François*, qui lui succéda au château de Cauzac, demeura toute sa vie fidèle au roi de France. Les lettres qu'il reçut du maréchal de Roquelaure en 1615 et 1616, du duc d'Epernon en 1625 et 1627 [1], nous le montrent homme de guerre, marchant sur les traces de son père. Il sert notamment contre M. de Rohan, et son nom se trouve accolé, dans une autre lettre du maréchal de Roquelaure, à celui du capitaine d'Estrades, Agenais comme lui, dont le fils allait porter si haut la fortune de sa maison. François de Thoiras épousa, avant 1621, Jeanne de de Galard de Béarn de Brassac, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut en 1634. Avec lui s'éteignirent le nom et la famille de Thoiras.

— Héritière de tous les biens de son mari, Jeanne de Galard les transmit, par testament du 29 août 1659, à l'un de ses parents, *Marc de Cugnac*, sieur de Pauliac, son légataire universel, à la condition que ce dernier n'entrerait en jouissance desdits biens que lorsque les revenus de la terre de Cauzac auraient payé les dettes et legs de la testatrice [2]. L'exécution de cette clause demanda cinq ans ; et ce ne fut qu'en 1664 que Marc de Cugnac put entrer en pleine possession du château de Cauzac. Maréchal de camp des armées du Roi, premier capitaine aux gardes françaises, le nouveau propriétaire de la seigneurie de Cauzac se distingua dans toutes les guerres des Flandres et de Hollande, notamment au siège de Landrecies, et il mourut le 26 avril 1678, après

---

[1] Archives du château de Cauzac. — Archives départementales de Lot-et-Garonne. — Voir aussi les *Vieux papiers du château de Cauzac*, p. 89 et suiv.

[2] Archives départementales de Lot-et-Garonne ; fonds Cauzac.

avoir épousé Elisabeth de Beaulieu, dont il n'eut pas d'enfants.

En vertu d'un codicille de Jeanne de Galard, à la date du 6 décembre 1664, dans le cas où le sieur de Cugnac ne laisserait aucun héritier direct, sa succession devait passer à Messire *Louis-Alain de Verduzan,* son petit neveu [1]. Mais un procès s'engagea au sujet de ce riche héritage, intenté par la famille de Gironde, qui fut déboutée de ses réclamations par arrêt du Parlement de Bordeaux du 18 août 1680. Le sieur de Verduzan resta donc paisible propriétaire de tous les biens des Thoiras.

Marié à Marguerite de Raymond, le 4 février 1685, le nouveau seigneur de Cauzac en eut trois filles, dont la seconde, Marie, épousa en avril 1723 *Henry d'Aymar de Châteaurenard,* capitaine de dragons au régiment de Languedoc, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et issu d'une des plus anciennes familles de la Provence [2]. Ce fut elle à qui échut en partage la seigneurie de Cauzac.

Depuis cette époque, les comtes de Châteaurenard ont établi au château de Cauzac leur principale résidence. C'est là où la noblesse de l'Agenais vint chercher, pour l'élire son député aux Etats-Généraux de 1789, *Joseph d'Aymar d'Albi, comte de Châteaurenard,* brigadier des armées du Roi [3] ; et c'est à ce même château que, durant les années terribles, séjourna sa femme, née de Chevigné, employant toute son énergie à défendre ses droits menacés, tenant tête chaque jour à l'orage, et contre la meute dé-

[1] Voir fonds de Raymond, Reg. 5, la généalogie manuscrite de la famille de Verduzan.

[2] On voit encore sur les bords de la Durance, au-dessus d'un roc escarpé et à l'entrée d'une des gorges les plus pittoresques des Alpines, les ruines imposantes du château de Châteaurenard.

[3] Archives départementales de Lot-et-Garonne, B. 209. Procès-verbal de l'assemblée des Trois Ordres.

chaînée faisant preuve du plus ferme et du plus noble caractère [1].

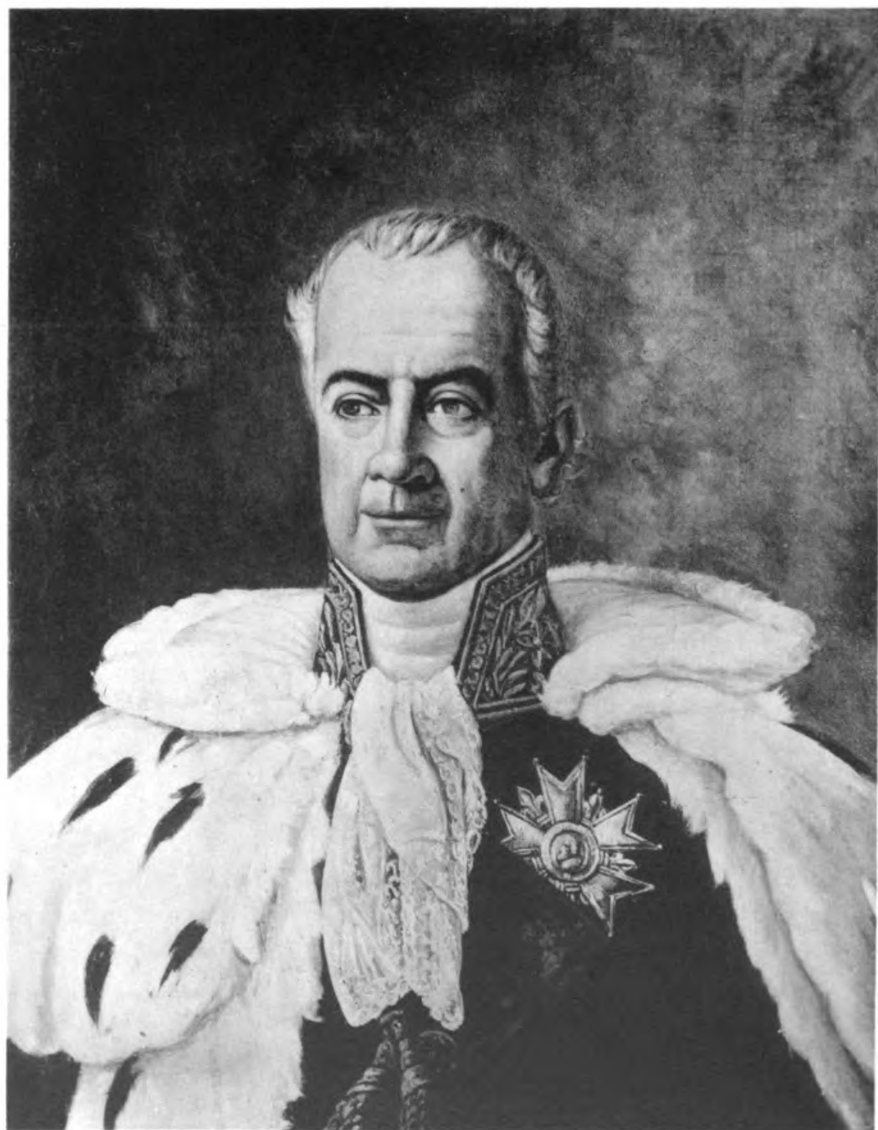
— Le château de Cauzac est encore habité par *M. le comte d'Aymar d'Albi de Châteaurenard.* Fidèle à la tradition de sa famille il accueille avec une même bonne grâce tous ceux qui viennent frapper à sa porte, et c'est avec une simplicité et une bonne humeur qui ne se démentent jamais qu'il est heureux de leur en faire les honneurs. Pourquoi faut-il qu'à l'heure même où nous écrivons ces lignes et où à son nom, si populaire dans toute la contrée, nous allions joindre celui de son frère, également vénéré, la mort de *M. le marquis Frédéric de Châteaurenard,* ancien ministre plénipotentiaire, ancien conseiller d'Etat, commandeur de la Légion d'honneur et longtemps membre du Conseil général de Lot-et-Garonne pour le canton de Laroque-Timbaut, vienne jeter un voile de deuil sur cette demeure, berceau des deux frères, où s'écoulèrent paisibles et heureuses leurs premières années ? A la mémoire de ce dernier nous adressons ici un reconnaissant et respectueux hommage, comme nous remercions une fois de plus M. le comte de Châteaurenard, autant de sa générosité pour avoir donné ses Archives au département de Lot-et-Garonne, que de la bienveillante hospitalité avec laquelle, récemment encore, il nous recevait dans la grande salle de son château, si plein d'éloquents souvenirs.

12 octobre 1896.

Ph. LAUZUN.

---

[1] Les très curieux documents fournis sur elle par les Archives du château de Cauzac, scrupuleusement dépouillés et étudiés par un de nos plus érudits collègues, ne devraient pas rester plus longtemps ignorés du public. Sous le titre de : *Une grande dame Agenaise pendant la Révolution*, la biographie de la comtesse de Châteaurenard s'impose, et c'est avec joie qu'elle serait accueillie par tous les friands de l'époque révolutionnaire.



Cliché Abbé de Rozec. Phototypie Bellotti, St-Etienne

LE BARON PORTAL

MINISTRE DE LA MARINE SOUS LA RESTAURATION



Cliché Abb... Phototypie BELLOTTI, St-Etienne

LE BARON PORTAL

MINISTRE DE LA MARINE SOUS LA RESTAURATION

UN MINISTRE DE LA MARINE

ET SON MINISTÈRE

SOUS LA RESTAURATION

LE BARON PORTAL[1]

I

Le parti protestant était bien amoindri à la fin du XVIIe siècle; les guerres de religion, les persécutions, la défaveur royale l'avaient presque complètement ruiné.

Cependant quelques rares gentilshommes huguenots, principalement dans le midi de la France, avaient conservé leurs domaines seigneuriaux; les membres de la famille de Portal eurent ce privilège.

En 1683, Louis de Portal, son épouse, Jeanne de La Porte et leurs enfants avaient quitté leur château de La Portalière près de Romans en Dauphiné, pour fuir les premières dragonnades, et s'étaient réfugiés dans les Cévennes non loin de Saint-Hippolyte.

Des dragons venant du Vivarais, se portèrent chez eux, égorgèrent le père, la mère et l'un des enfants. L'habitation fut incendiée et rasée. Auprès était le moulin de Portal, situé au pied des montagnes

[1] La famille du baron de Portal avait porté la particule avant la Révolution, depuis Oldric de Portal, capitoul de Toulouse en 1229.

Le baron Frédéric, fils du ministre de la Marine et père de l'auteur, fit établir sa filiation par arrêt de la Cour de Bordeaux en 1867.

Depuis, les membres de cette famille signent de Portal en écritures publiques et privées.

sur la petite rivière de la Candolière, affluente du Gardon. Quatre des enfants s'y cachèrent Henry, Marie, Guillaume et Pierre, et réussirent à sauver leur vie.

Ils prirent ensuite le chemin de l'exil, projetant de passer par Montauban et de s'embarquer à Bordeaux pour gagner la Hollande et recourir à la protection de Guillaume d'Orange.

Le plus jeune, Pierre, exténué par la longueur de la route, qui se faisait à pied, ne put dépasser Montauban. Il y tomba malade et fut recueilli par un boulanger, son coreligionnaire, qui le garda chez lui, et lui enseigna son métier.

Quelques années plus tard nous voyons Pierre de Portal s'unir à Isabeau d'Astorg, fille de Simon d'Astorg et de Raymonde de Montel.

L'attachement de M. d'Astorg au protestantisme avait été pour lui aussi une cause de ruine, mais au moment du mariage de sa fille, sa fortune était en partie rétablie par la fondation d'une manufacture de draps. Son gendre en prit la succession après lui.

Pierre et Isabeau eurent trois enfants.

L'aîné, enlevé à sa famille, fut baptisé catholique et ne parut pas le regretter puisqu'il se fit prêtre.

Le second, Paul, entra dans l'armée, n'y resta que quelques années, épousa Anne de Noalhan et devint industriel comme son père et son grand-père.

Le troisième fut l'auteur de la branche de La Fumade.

Bientôt la famille put acquérir la terre de Pénardières en Quercy [1].

Pierre de Portal, fils de Paul de Portal et d'Anne de Noalhan, épousa Guillemette Delfau.

Un de leurs fils ayant été enlevé et baptisé par le clergé catholique, Guillemette se cacha dans sa petite propriété d'Albarèdes près de Montauban pour y mettre au monde son prochain enfant et le dérober au zèle du curé.

C'est là que naquit, le 31 octobre 1765, Pierre-Barthélemy Portal d'Albarèdes.

[1] Ce domaine était situé dans un lieu pittoresque et charmant. La maison avait l'extérieur d'un châlet. On y arrivait par un chemin creux bordé d'arbres séculaires qui faisaient dôme au-dessus de la route. Le feuillage était impénétrable au soleil et à la pluie. Le pays était ravissant; un ruisseau vif, alerte, semblable aux Gaves des Pyrénées, traversait la propriété.

Pierre et Guillemette eurent six enfants. C'était une lourde charge pour la modeste fortune de la famille, d'autant que la plupart de ces enfants annonçaient des caractères indomptables. « Mon grand-père » étant un des plus jeunes, écrit la comtesse du Maisniel dans ses » *Souvenirs*, couchait auprès de ses parents, et le soir, le croyant » endormi, ils se lamentaient sur la paresse et l'indiscipline de leurs » fils aînés. Le petit Barthélemy, tout ému de la peine de ses parents, » prit de son lit d'enfant la ferme résolution, malgré sa légèreté et » son horreur naturelle pour le travail, de devenir un jour leur ap- » pui et leur consolation. Il tint largement parole, et fut dans la suite » la providence de tous les siens.

» Malgré la religion protestante de sa famille, il fut admis au col- » lége des Jésuites de Montauban. Il y resta peu de temps, mais il » conserva toute sa vie du respect et de l'admiration pour l'esprit » éducateur de ses anciens maîtres.

» A dix-huit ans il fut retiré du collège ; son père lui fit faire un » habillement neuf couleur flamme d'Opéra à la mode de Paris (jus- » que-là il avait usé les vêtements de ses frères aînés), puis lui re- » mettant 1,200 fr. : « C'est, mon cher enfant, tout ce que je puis » faire pour toi ; voici une lettre pour M. Rodrigue, armateur à Bor- » deaux; ton travail et ta bonne conduite aidant, tu feras ton chemin » dans le monde.

» Bien vite l'armateur en question comprit la supériorité de son » jeune commis. Il le rapprocha de lui, le mit au courant de ses affai- » res et Pierre-Barthélemy n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il lui » abandonna sa maison de commerce. » C'était en 1789.

Il se trouvait donc à cette époque en position de songer au mariage. Son choix se fixa sur Mlle Elisabeth Acquié de Bergis, fille d'un ingénieur distingué, qui avait perdu la vue en cherchant à sauver des malheureux dans un incendie.

C'est à Montauban qu'ils se connurent. Elisabeth était très jolie, peu mondaine, tout occupée de son père aveugle. Sa modestie, son abnégation touchèrent M. Portal qui eut le bonheur d'en faire la compagne dévouée de toute sa vie.

Elle était, disent ceux qui l'ont connue, petite, ni grasse, ni maigre, très beau teint mat et blanc, les yeux bruns très fendus et peu ouverts, le front et le nez très bien faits, les cheveux très noirs, les pieds et les mains jolis et petits; mais ce qui est plus difficile à décrire c'était sa physionomie si douce, si aimable, sa modestie de

jeune fille, sa bonté qui la portait à rendre à chacun tous les services possibles.

Il fallait arrêter son élan qui allait au-delà de ses forces. Sa santé était bonne mais délicate. Tout était assez bon pour elle ; elle avait toujours ce qu'il lui fallait et il était nécessaire de se fâcher pour qu'elle pensât à elle.

L'ile de Saint Domingue était pour Bordeaux une source de fortunes rapides. M. Portal avait déjà gagné 1,500,000 fr. dans ses relations avec cette colonie lorsque survint la Terreur.

Le maximum lui enleva 1,200,000 fr. ; avec les 300,000 qui lui restaient il partit pour Montauban, acheta une terre appelée Les Aurioles où il se mit à l'abri des tourmentes révolutionnaires.

M. Portal n'avait aucun goût pour l'agriculture ; aussi, dès que la Révolution s'apaisa, il retourna à Bordeaux et y refit rapidement sa fortune.

Il avait voulu à cette époque acheter le château féodal de Béchevelle, qui après avoir été vendu sous la Terreur comme bien national, se trouvait entre les mains d'acquéreurs insolvables.

Ce beau domaine était situé dans le Médoc et lui plaisait beaucoup ; mais, avant de se présenter pour l'acquérir, il voulut y être autorisé par l'ancien seigneur, lequel avait émigré et vivait dans la misère à Londres. Il lui offrait aussi une somme considérable à titre d'indemnité.

L'émigré lui répondit ces simples mots : « Monsieur, j'aime mieux » votre procédé que votre argent. «

M. Portal n'insista pas et renonça à son projet.

Sa délicatesse scrupuleuse dans les affaires était déjà renommée.

Il lui arriva un jour d'entrer en contestation avec l'un de ses correspondants, chacun refusant de recevoir une grosse somme d'argent qu'il croyait due à l'autre. La nomination d'un arbitre devint nécessaire pour les accorder.

Nommé président du Tribunal de Commerce et membre du Conseil de Bordeaux sous l'Empire, M. Portal fut envoyé à Paris, en 1811, par la Chambre de Commerce et par la ville, pour présenter à l'Empereur un rapport sur les affaires du Port de Bordeaux.

Napoléon s'entretint plusieurs fois avec lui, et garda le souvenir de sa haute capacité.

De retour dans la Gironde, M. Portal ne voulut jamais être indemnisé des frais considérables de voyage et de séjour à Paris, mais il

accepta une voiture et un nécessaire en vermeil d'une grande richesse, offerts par la ville de Bordeaux.

Pendant le Blocus continental, nous le voyons armer des corsaires qui lui firent parfois des prises avantageuses.

Il reçut un jour la nouvelle de la capture d'un navire anglais à La Rochelle. C'était un de ses corsaires qui l'avait saisi ; il était chargé d'un million de francs en espèces. Vite il se mit en route, lorsqu'une seconde lettre l'avertit que le navire anglais était repris et avait filé sous le nez du corsaire.

L'Empereur nomma M. Portal, Maître des Requêtes, en son Conseil d'Etat, le 2 juillet 1811. Cette marque de faveur et d'estime parut plus gênante que flatteuse à celui qui la recevait ; cependant il l'accepta pour servir son pays. Les soins que réclamaient sa famille et ses affaires, lui rendaient le séjour de Bordeaux très nécessaire ; d'ailleurs, malgré les bonnes grâces du grand homme, M. Portal n'aima jamais ni l'Empereur ni le Régime impérial, dont il redoutait les extravagantes conquêtes.

Napoléon avait senti avec sa pénétration habituelle tout le parti qu'on pouvait tirer d'un homme de cette trempe ; aussi aimait-il à s'entretenir souvent avec lui, et à le consulter sur l'administration de nos colonies. Ce ne fut qu'à la fin de 1813 qu'il lui permit de se retirer.

Vers cette époque, les affaires du Port de Bordeaux devinrent désastreuses et M. Portal vit sombrer sa maison d'armateur et toute sa fortune. Cela le touchait fort peu, écrivait sa petite-fille la comtesse du Maisniel, et, après les crises de l'Empire, il refit rapidement sa fortune. Cependant il ne devait pas lui être loisible de rester longtemps tranquille dans sa famille.

Rentré depuis peu à Bordeaux, il reçut une lettre du comte Mollien, ministre du Trésor, le priant de lui prêter son concours pour régler des comptes de fournisseurs, qui lui inspiraient peu de confiance. M. Portal y consentit avec empressement.

En 1814, un décret de l'Empereur le nomma, avec le comte Cornudet, commissaire civil auprès de l'armée du maréchal Soult, qui était en retraite dans le département des Basses-Pyrénées. La retraite continuant, le département des Landes allait être ouvert, les ennemis pouvaient jeter une division sur Bordeaux et, dans un entretien qu'ils eurent à Peyrehorade avec le maréchal, il fut convenu

qu'ils se rendraient dans cette première ville pour éviter, s'il était possible, le mouvement insurrectionnel qui commençait à s'y manifester.

Ils se rendirent en effet à Bordeaux ; l'ordre y fut maintenu, et la veille du jour où le duc d'Angoulême y entra, ils passèrent les rivières emmenant avec eux à Libourne les troupes, les fonctionnaires, les magistrats, les caisses et tout ce qu'ils purent enlever.

L'abdication de l'Empereur vint les surprendre, et rendit à M. Portal sa liberté. Il rejoignit sa femme et ses enfants en Touraine, chez un ami qui leur avait offert l'hospitalité pendant les mauvais jours.

Ses fonctions d'adjoint à la mairie de Bordeaux et ses affaires personnelles le rappelèrent dans cette ville. Il y ramena sa famille.

La plus jeune de ses filles, Lucile, plus tard marquise d'Audiffret, fut au nombre des demoiselles désignées par la Ville, pour offrir des compliments et des fleurs à Son Altesse Royale la duchesse d'Angoulême.

« Nous avions des robes de mousseline blanche, écrivait-elle,
« avec une écharpe verte posée en sautoir, garnie de crépines d'ar-
« gent, et une couronne de lys sur la tête. Le pont de Bordeaux
« n'existait pas; une tente fut dressée au bout du Chapeau-Rouge.
« Là nous vîmes arriver la barque dorée avec douze matelots élé-
« gamment costumés; mon cœur battait bien fort. Depuis plusieurs
« années les rapports entre la France et l'Angleterre avaient cessé,
« de sorte que la toilette de la Princesse nous parut singulière. Elle
« n'était pas gracieuse; sa voix était dure ; elle portait sur ses traits
« l'empreinte de la souffrance. Elle traversa rapidement la tente et
« se dirigea vers une calèche qui l'attendait, mais l'enthousiasme
« était si grand qu'à l'instant les chevaux furent dételés, et la voiture
« traînée par le peuple jusqu'au Palais Royal. »

II

Tandis que M. Portal se reposait à Bordeaux au milieu des siens, Louis XVIII s'installait sur le trône de ses pères.

Lorsque vint le moment de reconstituer le Conseil d'Etat, le Roi voulut le maintenir dans la place qu'il y occupait, observant que c'était le seul homme dont tout le monde lui eut dit du bien.

« Mon projet était de rester là où j'étais, écrit M. Portal dans ses « mémoires [1], et de laisser passer l'orage ; je ne sais comment il se « fit que, n'ayant hasardé aucune démarche, ni demandé aucun ap- « pui, je fus rappelé et nommé Maître des Requêtes à la première « formation du Conseil d'Etat sous Louis XVIII.

« Je revins à Paris, je prêtai serment et me remis à l'œuvre, bien « résolu toutefois, à profiter de la première occasion pour rentrer « dans ma famille.

« De grandes fautes furent commises ; l'armée devint mécontente ; « l'esprit public changea ; Bonaparte revint de l'île d'Elbe.

« Je fus informé qu'il était encore question de me comprendre « dans le Conseil d'Etat impérial en qualité de Conseiller d'Etat.

« Je fus trouver M. Regnault de St-Jean d'Angely le priant de pré- « senter mon refus à l'Empereur et d'obtenir que, sans éclat et sans « autre forme, mon nom fût rayé.

« M. Regnault voulut bien s'acquitter de ce message et deux jours « après je reçus l'ordre de me rendre aux Tuileries.

« Introduit dans le cabinet de l'Empereur il vint à moi et me dit : « Est-ce que vous voulez me déclarer la guerre ? — Sire, je n'ai « pas une armée à mes ordres et si je l'avais je l'emploierais à la « défense de mon pays. — Mais pourquoi donc ne voulez-vous pas « rentrer dans mon Conseil ? — L'Empereur me permet-il de lui « parler en toute sincérité ? — Oui, vôyons, parlez. — Sire, V. M. « se souvient qu'après m'avoir accordé mon congé en 1813 et pen- « dant que j'étais à Bordeaux comme simple particulier, elle daigna « jeter les yeux sur moi pour m'envoyer à M. le Comte Cornudet en « qualité de commissaire civil à l'armée du maréchal Soult. Nous « fûmes au quartier général qui alors était à Peyrehorade. La re- » traite continuait, le département des Landes était ouvert, une « pointe sur Bordeaux était probable ; nous crûmes que notre pré- « sence dans cette ville serait plus utile qu'à l'armée, et nous nous y « rendimes. L'ordre y fut maintenu, et la veille ou l'avant-veille de « l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux avec une division de « l'armée anglaise, nous en sortimes emmenant avec nous les ma- « gistrats, les fonctionnaires, quelques soldats, les munitions, les « caisses et tout ce que nous pûmes emporter. Nous fûmes à Libour-

---

[1] *Mémoires du Baron Portal*, publiés par son fils le baron Frédéric Portal, Paris, Amyot, 1846, in-8° de 318 p.

« ne, à Périgueux, et enfin nous revinmes à Cavignac. Les événe-
« ments marchaient fort vite et nous apprimes que V. M. avait
« prononcé son abdication. Les magistrats, les fonctionnaires ren-
« trèrent à Bordeaux et je me retirai en Touraine, où était ma fa-
« mille. Sans que j'eusse fait aucune démarche, sans que j'eusse
« écrit à personne, je fus compris dans le Conseil d'Etat de Louis XVIII.
« Je lui ai prêté serment, il n'a pas donné son abdication, et je vous
« supplie de permettre que je fasse pour lui, ce que j'avais fait pour
« vous. L'Empereur me fixa avec des yeux pleins de colère. Il fit
« deux ou trois tours dans son cabinet, puis, s'arrêtant devant moi,
« il me demanda ce que je prétendais faire: Aller vivre à la cam-
« pagne lui dis-je. — Allez, on vous donnera un passeport, mais les
« yeux seront ouverts sur vous.

« Je m'occupai de suite des préparatifs de mon départ pour me
« rendre auprès de mon père sur sa terre de Pénardières. Mais,
« avant de quitter Paris et cinq ou six jours après l'audience des
« Tuileries, je reçus une lettre de M. Carnot, ministre de l'Intérieur,
« qui m'annonçait que l'Empereur m'avait nommé maire de sa bonne
« ville de Bordeaux.

« Je répondis à M. Carnot que l'Empereur savait mieux que per-
« sonne que je ne convenais pas à la place de maire de Bordeaux et
« que cette place ne me convenait pas. »

M. Portal était toujours heureux de se rapprocher de ses parents pour lesquels il avait une tendresse extrême.

Leur vieillesse avait été assombrie par la vie orageuse de leur fils aîné Jean-Pierre et par sa fin prématurée et violente. Il fut tué dans un duel.

D'après la jeune Lucile, cette vie de famille à la campagne devait avoir beaucoup de charme.

« Je me suis bien amusée à Pénardières, écrivait-elle ; c'est un des
« plus joyeux moments de ma vie. La table était sans cesse dres-
« sée ; tous les membres de la famille, très nombreux, venaient sou-
« vent nous voir. Mon grand'père, vénérable vieillard tout ha-
« billé de gris, depuis le chapeau jusqu'aux souliers, présidait nos
« réunions. Il était aveugle et passait souvent ses doigts sur ma
« figure, pour se rendre compte de mes traits. Un jour il me dit :
« As-tu de bons yeux mon enfant ? — Bon papa, j'ai la vue bien basse.
« Il reprit : C'est un triste héritage et le seul que je puisse lais-
« ser à mes enfants. »

M. Portal de La Fumade, oncle de Pierre-Barthélemy, vivait aussi à Pénardières ; sa vie devait y être assez monotone, mais il n'était pas toujours heureux dans le choix de ses distractions.

Lorsque les charbonniers s'arrêtaient pour passer la nuit dans les environs, ils choisissaient souvent cette admirable avenue dont nous avons parlé, qui était impénétrable au soleil et à la pluie. L'oncle Portal allait les trouver et leur disait avec bonhomie : « Je suis fâché » de vous voir passer la nuit à la belle étoile ; venez souper avec moi » et je vous donnerai un bon lit. » Les braves gens étaient enchantés. Après les avoir bien régalés, il les conduisait dans une chambre à quatre lits à colonnes. Quand ils étaient endormis, moyennant des poulies placées à l'étage supérieur, on hissait les lits à la hauteur de quelques pieds.

On entendait alors des cris lamentables dans la maison ; des bruits lugubres de chaines. Ces pauvres gens, bien effrayés, en ouvrant les yeux, voyaient à la fenêtre un fantôme affreux dont les yeux et la bouche lançaient des éclairs. C'était une citrouille piquée au bout d'un bâton, percée de trous, éclairés par une chandelle, et dans leur terreur ils sautaient en bas du lit et croyaient tomber dans un abîme. Une fois l'un d'eux se cassa la jambe. L'accident fit du bruit, et ce fut la fin de cette dangereuse plaisanterie.

L'audience des Tuileries avait eu du retentissement et l'une des premières ordonnances de Louis XVIII en remontant sur le trône, porte la nomination de M. Portal comme membre d'une commission chargée de pourvoir au service de l'armée des alliés.

Cette commission était composée en outre de MM. Corvetto et de Labouillerie. « Nous nous mîmes à l'œuvre, dit M. Portal dans ses » Mémoires, et les embarras, les exigences, les difficultés, les crève- » cœur de toute nature rendirent cette mission horriblement péni- » ble.

» Nous pourvûmes aux premiers besoins, et peu à peu le trésor » public se trouva en moins mauvais état.

» M. Corvetto fut nommé ministre des finances, M. de La Bouille- » rie fut chargé de la trésorerie de la Couronne, et on m'appela aux » fonctions de directeur supérieur des Colonies.

» Ayant toujours l'idée fixe de revenir au milieu de ma famille, de » diriger l'éducation de mes enfants et de m'occuper de mes affaires » et de mes propriétés, j'acceptai la place de directeur des Colonies,

» à condition que ce ne serait que pour un temps limité et sans trai-
» tement.

» A cette époque, les négociations avec les puissances étrangères
» allaient s'engager. M. de Richelieu me chargea, pour quelques-uns
» des éléments des traités à faire, de négocier avec l'Angleterre,
» l'Autriche, la Prusse et la Russie. Quatre boites avec le chiffre en
» diamants et le portrait des souverains attestent dans ma famille
» la part que je pris à ces tristes et difficiles négociations. »

Le temps pendant lequel M. Portal avait promis de conserver la direction supérieure des Colonies étant expiré, il obtint de Louis XVIII la permission de rentrer dans sa famille, mais il voulut, avant de partir, prendre congé de lui et le remercier. Sa Majesté le reçut avec bonté et lui demanda de présider le collège électoral de Montauban.

Le Tarn-et-Garonne était partagé en deux camps, l'un occupé par les ultra-royalistes et l'autre par les ultra-libéraux. M. Portal, qui était éminemment un modéré, obéit au Roi sans grand enthousiasme, craignant d'échouer. Il partit pour Montauban où sa famille vint aussitôt le rejoindre.

« Nous avions une très belle maison, écrivait la plus jeune de ses
» filles, trois cuisiniers, et tous les jours deux grands repas, un à
» midi pour les paysans, et un à cinq heures pour les gens de la
» ville. »

Bien secondé par M. de Balzac, alors préfet de Tarn-et-Garonne, et s'étant fait apprécier par la plupart des électeurs, le nouveau candidat obtint une assez grande majorité.

Des compliments, des sérénades, des dîners en furent la suite, puis il partit pour Bordeaux, en attendant que la session fut ouverte.

A la Chambre, M. Portal siégea au Centre Droit. Il fit partie des quatre-vingt-sept députés qui se réunirent chez François Durand et convinrent d'appuyer le Ministère Richelieu. Il devait tomber malgré leurs efforts, et être remplacé, en décembre 1818 par le ministère Dessoles.

M. Portal ayant refusé d'y entrer fut mandé aux Tuileries par Louis XVIII.

« Eh bien, dit-il, ne voulez-vous point me servir ? » — « Sire, je
» serais heureux de sacrifier ma vie pour le service de Votre Majesté,
» mais il est de mon devoir de lui éviter des regrets. » — « Pas du

» tout, pas du tout, ne croyez pas cela, vous êtes parfaitement en
» état de conduire le Ministère de la Marine et je veux qu'il passe
» dans vos mains. »

» Comme il résistait encore : « On m'avait prévenu, dit le Roi, que
» j'aurais à employer les grands moyens. M. Portal je vous ordonne
» de prendre le portefeuille de la Marine ; si dans quelques mois et
» après l'épreuve vous insistez encore, nous tâcherons d'y pourvoir ;
» aujourd'hui c'est impossible et il faut en finir. » — « Sire, j'obéis,
» mais je prie le Roi de se souvenir que mon obéissance n'est que
» pure soumission. » — « Allez, rassurez-vous, mettez-vous à l'œu-
» vre et tout ira bien. »

Dans ses Mémoires, le nouveau Ministre parle de son insuffisance, tant il est vrai que la modestie est le cachet du mérite, comme l'humilité est celui de la sainteté. Il nous dit aussi qu'il n'éprouva jamais un plus grand chagrin que de se voir chargé d'un semblable fardeau.

Voulant alors se consacrer uniquement au service de la France et à un gouvernement qui avait toutes ses sympathies. il confia sa maison prospère de Bordeaux, pour le malheur des siens, à son plus jeune frère, Paul, dont l'incapacité et la légèreté compromirent tout.

La soumission de M. Portal à son souverain devait lui coûter cher. Sa famille ne le regrette point.

III

Avant d'envisager le rôle de M. Portal dans la rénovation de notre marine, il est indispensable de jeter un coup d'œil sur la situation difficile qu'il acceptait en entrant aux affaires.

La Marine souffrait alors d'un double mal : le discrédit moral, le dépérissement matériel : « On ne pouvait oublier, nous dit-il dans
» ses Mémoires, le rôle secondaire et malheureux qu'elle avait joué
» sous l'Empire et on ne croyait plus à son avenir. »

En 1818, sous l'administration du comte Molé, le gouvernement qui donnait 180 millions pour l'armée, en accordait difficilement 45 à la marine dont 14 affectés aux chiourmes et aux colonies.

La flotte ne se composait, à cette époque, que de 45 vaisseaux et 29 frégates. C'était la décadence, décadence accélérée encore par le défaut de constructions nouvelles, et par la pénurie de nos approvisionnements.

Le corps d'officiers, qui était d'environ 1,500 en 1791, était réduit à 850.

L'antagonisme entre les anciens marins de la Révolution et de l'Empire et les émigrés rentrés au service sans expérience du métier, amenait de continuelles discordes.

La Marine, par suite de son état financier, était réduite à un minimum d'armements, et laissait improductif cet admirable instrument de l'inscription maritime dont l'avait doté Colbert.

La population des ports souffrait aussi, et le contre-amiral Daugier pouvait s'écrier à juste titre dans un discours à la Chambre : « Vous vous tromperiez, Messieurs, si vous pensiez que ce doulou-» reux état de choses ne porte que sur un petit nombre de gens ; il » pèse à la fois sur plus de cinquante mille ! En effet, la marine mi-» litaire, malgré de nombreuses et pénibles réductions, emploie » encore dans ses arsenaux, dans ses forges et fonderies et dans » les diverses manufactures établies presque exclusivement pour » son service près de 16.000 ouvriers. Ce n'est donc pas s'écarter » de la vérité que de dire, en y comprenant leurs familles, que plus » de 50,000 individus de la classe ouvrière attendent d'elle des » moyens d'existence. »

La marine marchande était, elle aussi, en pleine décadence. Les propriétés dans les villes maritimes avaient perdu plus de la moitié de leur valeur.

Les armateurs hésitaient à lancer sur les mers leurs navires, exposés aux entreprises des pirates, enhardis par l'absence du pavillon national.

Nos colonies, en rapports moins étroits avec la mère-patrie, pâtissaient aussi de cette situation. Elles avaient également à souffrir de la piraterie, et réclamaient en vain des escadrilles.

La sécurité même de la France et de son sol était menacée en cas d'une nouvelle guerre européenne, puisque nous n'aurions pu, dans cette hypothèse, opposer une force navale suffisante à celle des envahisseurs.

Nos défenses côtières demandaient des sacrifices considérables ; Cherbourg attendait l'achèvement de sa jetée ; Dunkerque, le désensablement de son port et de son chenal.

Pour rétablir cette marine si délabrée, pour faire reconstruire les flottes dont les traités nous avaient privés, M. Portal a d'abord effacé l'idée défavorable qu'on se faisait alors de la marine. Il a fait disparaître par son impartialité l'antagonisme des officiers de l'ancien

corps, pour la plupart émigrés, et de ceux qui avaient servi sous l'Empire. Il a doté la marine d'un budget normal ; il a prévu ses besoins et montré les moyens d'y pourvoir. C'est grâce à lui que nous avons triomphé en Espagne. C'est grâce à lui qu'en 1830 l'expédition d'Alger a réussi. Au point de vue administratif, il a laissé un certain nombre d'utiles dispositions que nous énumérerons plus loin.

Jamais œuvre aussi importante ne fut entreprise avec de si modestes ressources. Jamais ressources aussi modestes ne produisirent résultat plus heureux. Son passage au Ministère de la Marine a laissé de profonds souvenirs à tous les officiers et administrateurs.

Nous avons dit que M. Portal aurait souhaité de vivre dans la retraite et de s'occuper lui-même de l'éducation de ses enfants. Sa femme partageait absolument cette manière de voir. Peu soucieuse d'aller à la Cour, elle devait quitter avec regret ce Bordeaux où elle comptait tant d'amis ; mais, son mari la réclamant avec ses enfants, il fallut partir.

En entrant à Paris par la barrière des Bonshommes, la voiture de Madame Portal se cassa. « Nous fûmes obligés de mettre pied à » terre et d'entrer dans un cabaret, écrivait sa fille Lucile. On » alla nous chercher un fiacre et c'est dans ce modeste équipage que » nous arrivâmes à la porte du Ministère. Le concierge, ne voulait » pas ouvrir disant que les fiacres n'entraient pas, mais, lorsque ma » mère se fut nommée, tout le monde se mit à nos ordres. Je mon- » tai avec émotion l'escalier du Ministère, je traversai deux anti- » chambres magnifiquement éclairées, remplies de laquais et d'huis- » siers, puis la porte du salon s'ouvrit, et je me trouvai dans les » bras de mon père. J'étais très émue. C'était l'heure du diner. On » ouvrit une porte à deux battants, et une voix stridente cria : Mon- » seigneur est servi. Mon émotion redoubla et je crois que j'ai bien » mal diné ce jour là, malgré la délicatesse du festin. Ma mère, qui » devait être prochainement présentée au Roi par la duchesse De- » cazes, se fit faire deux habits, l'un de deuil et l'autre de tulle » blanc lamé d'or, avec un manteau de velours vert et une toque » également brodée d'or, ornée de plumes blanches. La toilette avait » coûté trois mille francs. Le Roi recevait les Dames tous les lundis, » entouré seulement des gentilshommes de sa maison. Lorsqu'on » demanda à ma mère si sa présentation à Louis XVIII ne l'avait » pas intimidée : Oh non répondit-elle, mon mari n'était pas là.

« Nous ne la suivions pas dans ses nombreuses visites, mais tous

» les jours nous allions nous promener au bois de Boulogne dans
» une belle berline avec deux laquais en culottes courtes et bas de
» soie, se tenant debout derrière la voiture. Mon père avait pour
» son service personnel un coupé à deux chevaux. Tous les mardis
» nous avions un dîner de trente à quarante personnes, et le soir
» réception. Ce défilé de tous les grands personnages politiques, di-
» plomatiques et de tous les officiers de la Marine nous amusait
» beaucoup. Chacun cherchait à nous être agréable, et je crois que
» grâce à notre simplicité et à notre naturel, nous nous tirions très
» bien de cette épreuve. De bons cuisiniers donnèrent à notre table
» une grande renommée, sans parler de Félix le maître d'hôtel qui
» excellait dans son art.

» J'avais le plus grand désir de voir le Roi de près. Mon père dit
» à ma mère de me conduire un dimanche à la petite chapelle de
» Saint-Cloud. Nous fûmes très bien placées. Lorsqu'un gentilhomme
» de service ouvrit les deux battants de la porte de la chapelle et
» cria : le Roi ! j'éprouvai une telle émotion que je ne pus contenir
» mes larmes. Le Roi, qui passait très péniblement devant nous,
» nous regarda, reconnut ma mère et en sortant de la messe s'amusa
» beaucoup de ce petit incident. »

Les premiers mois du Ministère furent pour M. Portal une période de recueillement. Il voulut s'assimiler encore davantage, l'essence même des questions maritimes, dont il s'occupait déjà au Conseil d'Etat, et réunir les matériaux nécessaires pour proposer à la Chambre un budget motivé et détaillé. M. Boursaint, chef de la comptabilité de la Marine, et le Baron Jurien, directeur des Ports, le secondèrent activement dans ses travaux.

Avant l'administration de M. Portal, les ministres se bornaient à présenter une simple et courte nomenclature des divers services de la Marine, avec le chiffre en regard de l'allocation demandée. Lui procéda autrement, et voulut que dans les demandes de fonds, il y eut décomposition des différents totaux et énonciation de tout ce qui les formait. Il devenait dès lors facile pour les députés de contrôler les demandes de crédit à l'aide des effectifs eux-mêmes.

Au mois de mars 1819, M. Portal exposa en Conseil des Ministres, sobrement, simplement, le résumé de ses appréciations. Il indiquait avec une grande sûreté de diagnostic la racine du mal et le remède qu'on y pouvait apporter, tout en tenant compte des facultés du trésor et de l'état actuel des finances.

« Nous sommes arrivés, disait-il, au moment où la France doit
» économiser les 45 millions que lui coûtent annuellement la Marine,
» ou bien porter cette dépense au taux qui seul peut la rendre
» utile. Avons nous intérêt à avoir une marine militaire? Cette
» question peut paraître étrange et pourtant elle est devenue néces-
» saire. Je rougis presque de le dire, tant cette vérité est simple et
» me parait évidente, que si la France se passait d'une marine mili-
» taire, elle sacrifierait ainsi un de ses principaux moyens de puis-
» sance et de considération.

« Nos côtes sont accessibles comme nos frontières, et les vais-
» seaux sont peut-être plus utiles à la défense des côtes, que les for-
» teresses ne le sont à la défense des frontières.

» Nous avons des colonies à protéger et à défendre, et elles doi-
» vent être protégées et défendues, plus encore par des vaisseaux
» que par des garnisons militaires.

» Si nous ne considérons la Marine que dans ses effets et résultats
» en temps de paix, on aperçoit qu'elle est le plus grand appui et
» presque l'unique ressource de la population de tout le littoral de
» la France, qu'elle honore et protège nos rapports lointains, qu'elle
» concourt au progrès des sciences, qu'elle entretient des officiers
» de premier mérite, qu'elle ajoute à notre travail et à nos consom-
» mations, favorise le débouché de nos produits industriels et agri-
» coles et qu'elle tient, en un mot, un des rangs les plus remarqua-
» bles parmi les moyens de puissance et de prospérité qui appartien-
» nent ou peuvent appartenir à la France.

» Ainsi nos intérêts pendant la guerre et nos intérêts pendant la
» paix réclament également la formation et l'entretien d'une marine
» militaire. »

M. Portal concluait en annonçant qu'il demanderait 65 millions à la Chambre lorsque l'heure en serait venue. Mais, dans la session de 1819, il devait surtout soutenir et expliquer le budget du comte Molé, son prédécesseur. En présentant sa demande de crédit, qui était de 45 millions, le nouveau ministre en fit ressortir l'insuffisance, insista sur le dépérissement des divers services de son Ministère, et annonça que bientôt il solliciterait des Chambres le moyen de l'enrayer.

Dans cette session il s'étendit longuement sur la question des colonies, qui l'avait toujours vivement intéressé. Au Sénégal, l'abolition de la traite des noirs, stipulée par la convention du 20 septembre

1815, avait laissé les esclaves sans emploi et les chefs africains sans revenus.

« Les indigènes, disait-il dans son discours à la Chambre (juin
» 1819), nous demandent protection et sollicitent les bienfaits de la
» civilisation. L'insuffisance des ressources locales et l'impossibilité
» d'accroître les impôts qui pèsent sur les colonies, obligent la Mé-
» tropole à subvenir à l'excédent des dépenses par une dotation.
» Gardons-nous cependant de regretter les sacrifices que nous de-
» mandent ces possessions.

» Ils sont largement compensés par les avantages qu'elles nous
» procurent. C'est là que des marchés sont toujours ouverts aux pro-
» ductions de notre sol et de nos manufactures, et que nous trou-
» vons ces denrées précieuses qui sont devenues pour nous des
» objets de première nécessité. Il ne me serait pas encore possible,
» Messieurs, de vous présenter le compte exact des transactions aux-
» quelles le commerce maritime s'est livré en 1818, mais nous sa-
» vons qu'en 1817 il avait été expédié pour les seules colonies de La
» Martinique, de La Guadeloupe et de Bourbon, trois cents navires
» chargés de marchandises françaises évaluées de 30 à 40 millions
» et que les retours en denrées coloniales se sont élevés à plus de
» 62 millions, valeur en entrepôt. »

La discussion s'engagea après le discours du Ministre. M. Laisné demanda que le budget de la Marine fut porté à 50 millions. Le contre-amiral Daugier, vint également appuyer les observations de M. Portal. M. Avoyne Chantereine dit entre autres choses : « Nous
» devons tout attendre du zèle et du patriotisme d'un Ministre, dis-
» posé à porter dans toutes les parties du service, la probité sévère
» qui le caractérise, l'esprit d'ordre et d'économie qui lui est pro-
» pre. »

M. de La Fayette lui demandant ce qu'il comptait faire dans nos possessions coloniales pour empêcher, toute reprise de la traite des noirs, le Ministre de la Marine répondit en ces termes : « Je puis dire
» que le gouvernement du Roi a fait tout ce qui pouvait dépendre de
» lui pour qu'elle cessât partout. Nous avons poursuivi les au-
» teurs de cet odieux trafic sur les côtes d'Afrique, nous l'avons
» empêché au Sénégal et les ordres les plus précis sont donnés pour
» confisquer les bâtiments sur lesquels il aurait lieu. Cependant je
» ne saurais garantir qu'aucun français ne se soit livré à ce com-
» merce illégitime, si opposé à nos sentiments d'humanité. Les An-

» glais qui ont les premiers aboli la traite des nègres ont vu égale-
» ment avec peine plusieurs de leurs compatriotes se rendre cou-
» pables de ce trafic.

» Au reste la France offre à cet égard la plus forte garantie, c'est » que notre système de colonisation au Sénégal étant établi sur des » principes diamétralement opposés à la traite, nous avons le plus » grand intérêt à ce qu'elle n'ait pas lieu. C'est avec des hommes li- » bres que nous voulons suivre la culture dans ce pays. On s'est » imaginé que nous avions le projet d'employer des blancs, des fran- » çais, mais ne sait-on pas que les Européens ne peuvent travailler » sous un climat aussi brûlant. »

Le crédit demandé pour les colonies 6 millions 342 mille 94 francs fut adopté finalement.

Le budget de 1819, nous l'avons déjà dit, était une œuvre étrangère à M. Portal, et les travaux parlementaires, au moment de son entrée aux affaires, ne pouvaient plus être modifiés.

Il n'en sera pas de même en 1820. C'est dans ce budget que nous verrons s'affirmer pleinement sa puissante personnalité, la force de son caractère à la fois novateur et prudemment hardi et une pénétration d'esprit qui allait parfois jusqu'à une sorte de prescience.

Baronne de GERVAIN.

(A suivre.)

LES
COMTES CAROLINGIENS DE BIGORRE
ET LES
PREMIERS ROIS DE NAVARRE

(SUITE)

Il n'y a donc pas à croire Oïhenart sur l'étymologie du mot *Arista*. N'importe. Les réflexions de Marca sur le même sujet, n'en demeurent pas moins fausses, inspirées qu'elles sont, une fois de plus, par sa préoccupation constante de servir, et en ce cas indirectement, l'intérêt des rois de France. Pour fortifier sa plaidoirie en faveur de l'origine Bigorraise d'Inigo-Garsia, dit Arista, Marca invoque un passage du vieux chroniqueur Sampiro, concernant le mariage contracté, vers 870, par Alonso III, dit le Grand, roi des Asturies, avec Amelina, appelée ensuite Ximena, fille du roi de Navarre Garsia-Iniguez, afin de rapprocher, par cette alliance, Pampelune, c'est-à-dire la Navarre et toute la Gaule: *universam Galliam simul causa cognationis secum adsosciavit, uxorem illorum prosapia generis accipiens nomine Ximenam.* Un auteur moins ancien, puisqu'il écrivait au XIIIe siècle, Roderic de Tolède, raconte le même fait un peu plus au long. Alonso III, roi des Asturies, dit Roderic, voulant tourner tous ses efforts contre les Sarrasins, étendre le domaine de la foi chrétienne, et gagner l'amitié des Gaulois (Asturiens), et des Navarrais, prit une femme appelée Amelina, et ensuite Ximena, qui était de la famille des rois Francs (*ex regali Francorum genere*). De

cette union naquirent quatre fils : Garsia, Ordono, Froila, et Gonzalve[1].

Voilà les deux textes dont se prévaut Marca, Or, nous verrons, au bon moment : 1° que Garsia-Iniguez, arrière-petit fils d'Inigo-Garsia, dit Arista, et beau-père d'Alonso III, dit le Grand, roi des Asturies, doit être compté comme le premier et véritable roi de l'État Navarrais ; 2° Que, ni son père Inigo-Ximenez, ni son grand-père Ximeno-Iniguez, ni son aïeul Inigo-Garsia, dit Arista, ne furent de véritables souverains. Sans doute, ils ne demeuraient pas toujours fidèles aux rois d'Aquitaine. Mais ils étaient bien forcés, en attendant mieux, de s'appuyer le plus souvent sur ces souverains, pour n'être pas annexés au royaume des Asturies.

Quant au noms de *Garsia* ou *Garcia*, de *Ximeno*, et d'*Inigo*, que Marca prétend avoir été transportés d'Aquitaine en Espagne, cet argument ne soutient pas l'examen. Les Basques, ou Vascons cispyrénéens, n'étendirent, en effet, l'appellation de Vasconie au surplus de l'ancienne Novempopulanie qu'en 602, date de la création du duché bénéficiaire de Vasconie. Et, en dehors du domaine de ces Basques cispyrénéens, où donc est la preuve que les noms d'hommes précités soient les mêmes que dans le reste de la Gascogne ? Ainsi, cet argument de bien minime portée, n'a pas même le mérite de l'exactitude matérielle. Et puis, où est donc la certitude qu'en adoptant ces noms d'hommes, les Espagnols les auraient accommodés à leur prononciation ? Comment, enfin, Marca démontre-t-il que *Ximeno* et *Fortuno* soient représentés, en Béarn, par *Menoun* et *Fores* ?

Donc, Inigo-Garsia, dit Arista, n'était originaire, ni de la vallée ou future vicomté de Baïgorry, ni du comté de Bigorre. D'ailleurs, Roderic de Tolède nous le désigne, non pas comme ayant franchi les Pyrénées, pour tomber sur les Sarrasins, mais bien comme parti, pour son entreprise, du versant méridional de la partie occidentale de cette chaîne de montagnes (*in Pyrenœi partibus*), afin de guerroyer dans les plaines sous-jacentes (*in plana descendens*). — Le P. Risco

---

[1] Post hæc volens omissis aliis stragi Arabum insudare, et fide terminos dilatare, Gallos et Navarros amicitia sibi junxit, et ex Francorum regali genere uxorem duxit nomine Amelinam, quæ postea Ximena mutato nomine fuit dicta, ex qua suscepit quatuor filios, Garsiam, Ordonium, Froilam, et Gundisalvum, etc. RODERIC. TOLETAN. *De reb. Hispan.* IIII, 15, ap. Schott, II, 78.

fait de ce personnage un descendant des rois Wisigoths, et voici comment il raisonne.

Tout d'abord, il est certain que, peu d'années avant la conquête de l'Espagne par les Sarrasins, on trouve des ducs de Cantabrie choisis par les souverains de la Péninsule parmi les personnes de leur famille. Le lecteur est déjà fixé sur l'étendue de ce duché, comme sur la date et la façon dont il fut annexé au royaume des Asturies. Or, l'un de ces ducs de Cantabrie fut Favila, père de Pélage premier souverain de l'État Asturien.

Ce fait est attesté par Sébastien de Salamanque, parlant de l'élection dudit Pélage [1]. Tel fut encore Pedro, le père du roi Alonso I[er], mentionné dans la Chronique d'Albelda, et dans celle de Sébastien de Salamanque [2] ?

La résidence permanente de ces ducs de Cantabrie dans leur gouvernement, y favorisa la propagation de la race royale. Nous savons, en effet, qu'après la conquête des basses régions, par les Musulmans, certaines familles, issues des rois Wisigoths, se maintinrent en Alava et en Navarre. A l'une d'elles appartenait Munia, femme de Fruela, roi des Asturies, faite prisonnière chez les Vascons transpyrénéens, dont ce prince avait châtié la révolte. Roderic de Tolède atteste formellement que Munia était de sang royal [3]. Ce chroniqueur n'est pas moins précis quand il raconte que le roi Alonso II, dit le Chaste, roi des Asturies, fuyant devant l'usurpateur Mauregat, se réfugia chez les parents de sa mère Munia, en Alava et en Navarre. Ces grandes familles Alavaises et Navarraises avaient une même origine. Nous savons que Vela-Ximenez était comte d'Alava, et Inigo-Ximenez, duc de Navarre. De la même race sortait aussi Ximena, Navarraise d'origine, fille de Garsia-Iniguez, et femme du roi Alonso III, dit le Grand.

Le seul chroniqueur qui fasse mention de cette origine des rois de Navarre est le moine de Silo, dont le témoignage est tout à la fois si précieux et si digne de confiance. Parlant des rois Garsia-Sanchez, et de son fils Sancho-Garsia, ce religieux donne pour père au pre-

---

[1] Filium quondam Fafiani ducis ex semine regio. SEBASTIAN. SALAMANTIC., *Chron.*

[2] Iste Petri Cantabriæ ducis filius fuit. *Chron. Albeld.* — Filius Petri ducis ex semine Leovilgidi et Reccaredi regum progenitus. SEBASTIAN. SALAMANTIC., *Chron.*

[3] RODERIC. TOLETAN., *De Reb. Hispan.*, c. IV, c. 6.

mier Pedro, qui fut duc des Cantabres[1]. Quant à Alonso III, dit le Grand, il nous le montre épousant Ximena, issue de la race des rois Wisigoths[2]. Ainsi, les rois de Navarre descendaient de Pedro, duc des Cantabres, et se rattachaient par conséquent aux rois Léovigilde et Récarède I.

Telle est, sur ce point, l'opinion du P. Risco[3]. Certes, elle est rigoureusement déduite des textes dont nous disposons. Il n'en est pas moins regrettable que ces renseignements ne soient pas plus nombreux, et plus explicites.

Cette doctrine paraîtra sans doute singulière à quelques lecteurs. Jadis, elle m'a aussi beaucoup étonné. Mais le fait est que je l'ai soigneusement contrôlée de tous points, sans pouvoir exercer utilement ma critique.

Il est prouvé que les Vascons englobés dans le duché de Cantabrie supportaient impatiemment la domination des rois Wisigoths. Léovigilde (581), Recarède I (602), Gundemar (610), Suinthila (621), dûrent comprimer les révoltes de ce peuple. Au temps des Musulmans, ledit duché eut d'abord ses chefs particuliers. Mais, en 739, Favila, roi des Asturies, étant mort, les grands de ce cet État choisirent pour le remplacer, le fils et l'héritier de Pedro, duc de Cantabrie, Alonso Ier, dit le Catholique (739-757). Le nouveau roi avait épousé la fille de Pélage, premier roi des Asturies. Voilà, je tiens à le répéter, quand et comment ledit duché de Cantabrie fut réuni audit État. Cette réunion dura complètement jusqu'à la véritable et définitive constitution du royaume de Navarre, après 866. Durant cet intervalle, les Vascons de la partie la plus occidentale du versant sud des Pyrénées se révoltèrent contre les rois Ramire Ier (780), Ordono Ier (850), et Alonso III, dit le Grand (après 866).

Ceci posé, et Inigo-Garsia, dit Arista, étant reconnu originaire de la portion la plus occidentale du versant sud des Pyrénées occidentales, cherchons à préciser davantage la situation de ce comté de *Bigorcia* (*Bigorria* dans le manuscrit du Collège de Navarre seulement), appelé *Rio fria* dans la traduction espagnole du texte précité de Roderic de Tolède. J'ai déjà dit qu'à tort ou à raison, plusieurs érudits attribuent cette traduction à Roderic. Il est assez clair que ledit comté ne pouvait être que d'origine carolingienne. Voilà, soit dit en

[1] Sed Garcias, qui ex nobili Petri Cantabriensium ducis ex origine dicebatur. *Chron. Silens.*

[2] Duxit uxorem ex regali Gothicæ gentis natione Ximenam. *Chron. Silens.*

[3] Risco, *La Vasconia*, 409-410.

passant, qui prouve une fois de plus combien on a encore peu étudié l'organisation polique de la partie la plus occidentale du versant sud des Pyrénées et des régions sous-jacentes, après la prise de Pampelune, et la création du royaume d'Aquitaine (778). Mais où donc se trouvait ce comté de Bigorcia ? Pour tâcher de le découvrir, je dois, au préalable, présenter quelques considérations de géographie physique.

A partir du col d'Ibaneta, et en suivant de l'ouest à l'est la ligne de faîte des Pyrénées, nous trouvons : 1° la vallée française de Cize, confinant vers le sud à la vallée espagnole de Roncevaux, constituée par le bassin de l'Iraty, et par son affluent de la rive droite ; 2° la vallée française de Soule, arrosée par le Saison, et confinant aussi vers le sud aux vallées espagnoles de Roncal et de Anso, arrosées, la première par l'Esca, et la seconde par le Veral. Au levant de celle-ci, nous rencontrons celle de l'Echo, arrosée par l'Aragon Subordan, limite occidentale de l'ancien comté d'Aragon.

Oïhenart, qui circonscrit à bon droit le comté d'Aragon entre les deux rivières de même nom, dit que ce territoire fut enlevé aux Sarrasins, avant 836, par un seigneur nommé Aznar, guerroyant pour le compte des rois de Navarre. Notre érudit présente comme premier comte d'Aragon cet Aznar, qu'il confond avec le personnage de même nom, Aznar-Sanche, comte de Vasconie Citérieure, de 824 tout au moins à l'année 836[1]. Or, c'est là une erreur qui sera réfutée plus bas.

L'Aznar dont s'agit enleva l'Aragon primitif aux Sarrasins, à peu près vers l'époque où Inigo-Garsia, dit Arista, devint, non pas roi, mais prince ou duc des Navarrais. Le premier comte Aragonais n'avait donc pu rien conquérir au profit de l'État Navarrais, puisque cet État était encore à naître. Ainsi, ladite annexion n'arriva que plus tard. Par conséquent, à aucune époque, les rois des Asturies n'étendirent leur autorité sur le territoire dont s'agit.

Dominaient-ils, au contraire sur le comté de Bigorcia, d'où était venu Inigo-Garsia, dit Arista ? — Tâchons de raisonner juste.

Pour toutes les raisons déjà dites, nous savons qu'il ne faut pas chercher ledit comté sur le versant nord des Pyrénées Vasconnes. Opérons donc sur le versant sud, c'est-à-dire dans la portion de ce territoire constitué, en allant de l'ouest à l'est, par les vallées de Roncevaux, de Roncal, et d'Anso, comprises toutes trois dans la Vasconie

---

[1] OÏHENART, *Not. utr. Vascon.*, 365-371.

antique. Sous peine de méconnaître l'autorité de plusieurs textes authentiques, il est absolument impossible de ne pas donner aux premiers rois des Asturies la vallée de Roncevaux, et à l'ouest de celle-ci tout le surplus de ladite Vasconie qui s'étend, toujours à l'ouest, sur le versant sud de la chaîne de montagnes, jusqu'aux pays d'Alava et de Guipuzcoa. Dans ces montagnes se trouvent, en effet, les divers ports suivis par les Francs revenant de Pampelune en 778, 812, et 824. Or, il n'est pas douteux que les soldats de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, en passant par là, n'aient été assaillis par les Vascons montagnards du versant sud. De la Vasconie antique, il faut donc octroyer aux rois des Asturies toute la portion dudit versant qui commence à la vallée de Roncevaux, et qui se prolonge vers l'ouest jusqu'aux pays de Guipuzcoa, d'Alava, soumis alors, ainsi que la Biscaye, à la domination des mêmes princes, comme en témoignent clairement divers textes indiscutables.

Mais alors, où prendre le pays d'où partit Inigo-Ximenez, dit Arista, sinon entre la vallée de Roncevaux et le comté d'Aragon ? Comment constituer le district dont s'agit, sinon avec les vallées de Roncal, de Anso, d'Echo, et peut-être aussi avec quelques territoires adjacents ? Sans doute, Inigo-Garsia, dit Arista, et ses premiers successeurs, dûrent faire des conquêtes dans la basse région, c'est-à-dire dans la Navarre. Mais aucun texte ne témoigne qu'ils fussent déjà les maîtres de Pampelune.

Rendons-nous compte, en effet, de la situation d'Inigo-Garsia, dit Arista, avant qu'il fut élu prince ou duc des Navarrais. C'était un chef de ces montagnards que l'histoire des deux versants des Pyrénées occidentales nous montre, à l'époque des rois mérovingiens et Wisigoths, s'élançant de leurs vallées, alors si difficilement accessibles, pour piller, les uns la Basse-Vasconie cispyrénéenne, les autres les plaines de la Navarre. Les preuves de ces pratiques surabondent. Inigo-Garsia, dit Arista, et ses compagnons ne se distinguaient donc de leurs devanciers que par ce fait qu'ils pillaient les Musulmans, au lieu de voler les chrétiens, comme ils l'avaient déjà fait sous Recarede Ire (602)[1], et sous Recarède II (après 648)[2].

---

[1] Sæpe etiam (Reccaredus) et lacertos contra Romanorum insolentias, et irruptiones Vasconum movit. ISIDOR. *Histor. Gotthor* sub aera (Hispaniae) DCXXIV.

[2] Gens effera Wasconum Pyrenæis montibus promota diversis vastationibus Hiberiæ patriam populando crassatur. — Innoxius quippe multorum

Il semble donc bien déjà que le comté de Bigorcia doit être cherché du côté des vallées de Roncal, de Anso, et de Echo. Vers l'ouest, je le répète, la portion de l'antique Vasconie formée par la portion la plus occidentale des Pyrénées, et soumise tant bien que mal aux premiers rois des Asturies, ne dépassait pas la vallée de Roncevaux. D'autre part, le futur comté d'Aragon atteignait à l'ouest la rive gauche de l'Aragon Subordan. C'est donc entre ce cours d'eau et la vallée de Roncevaux, c'est donc sur ce territoire, où jamais les rois des Asturies ne firent acte d'autorité, que se trouvait le principal du comté de Bigorcia.

Selon Marca [1], l'élection d'Inigo-Garsia, dit Arista, aurait eu lieu au pays de Sobrarbe. Mais cet érudit n'en donne aucune preuve acceptable. Il ne songe pas d'ailleurs que ce pays se trouve au levant du comté d'Aragon, qui était encore à naître, et qu'occupaient alors les Sarrasins. Ce n'est pas tout. Marca me semble croire que l'élection d'Inigo-Garsia, dit Arista, s'accomplit selon les formes régulières en usage dans les États dès longtemps constitués. En ce cas, le texte précité de Roderic de Tolède lui donne un plein démenti. Notre personnage était un chef de bandes, guerroyant depuis l'enfance contre les Sarrasins. Il était donc chef de fait, et peut-être de droit, en Bigorcia. En s'emparant de la Navarre primitive, Inigo-Garsia dit Arista, ne fit, avec l'assentiment exprès ou tacite de ses compagnons, qu'accroître le domaine de son influence, mais non pas le principe même de son autorité.

Mais quelle fut, pour ce chef et ses premiers successeurs, la nature même de cette autorité ? Quel titre prenaient alors ces personnages ? La grande majorité des annalistes les considère comme de véritables rois, et voici pour quelles raisons. D'abord, ce titre de roi leur est donné dans des documents tantôt authentiques, tantôt anciens, et en partie respectables. Les personnages y dénommés se sont transmis le pouvoir de génération en génération. La Navarre s'est agrandie de bonne heure sous leurs efforts. Elle a donc constitué, dès l'origine, un véritable royaume.

Cette théorie ne résiste pas à la critique.

---

christianorum sanguis effunditur. Templis Dei infaustum bellum infertur, sacra altaria destrunutur, plerique ex clericatus officio ensibus obtruncantur, etc. TAJON, *Epist. ad Quiric*, dans la *Espana Sagrada*, XXXI, 72.

[1] MARCA, *Hist. de Bearn*, 165.

Et d'abord, nous avons les preuves que plusieurs autres familles, devenues plus tard royales, remontent plus haut que les dates diverses, où tel ou tel membre d'entre elles commença d'exercer des droits souverains, par lui transmis à sa postérité. Il n'est donc pas légitime d'affirmer qu'Inigo-Garsia, dit Arista, son fils, et ses deux petits-fils, ont régné, par cela seul qu'ils se sont transmis en agrandissant leur domaine, les pouvoirs de leur père et grand-père.

Roderic de Tolède ne nous donne pas d'ailleurs Inigo-Garsia, dit Arista, comme ayant obtenu la royauté. mais le principat (*principatum*), terme qui, durant l'époque carolingienne, était loin de désigner exclusivement l'autorité souveraine. Par contre, force textes authentiques, antérieurs à l'époque où vivait Roderic, donnent à ces personnages le titre de rois (*reges*). Mais si, dans le sens plein et habituel du mot, *rex* désigne un homme investi de l'autorité souveraine, si *regnare* caractérise l'exercice de son autorité, il n'en reste pas moins prouvé, et très largement, que ces mêmes termes sont aussi pris dans un moindre sens. Sous les rois Wisigoths et Mérovingiens, *rex* désigne parfois des fils de véritables rois, fils qui n'exercent pourtant pas l'autorité suprême du vivant de leur père. A cette même époque, comme aux temps carolingiens, ce titre est donné aux ducs et aux comtes [1]. Là-dessus, Du Cange fournit, à suffisance, des exemples dont il me serait facile d'augmenter le nombre, en utilisant les recherches d'Oïhenart [2], et de quelques autres érudits.

Le titre de *rex*, appliqué à Inigo-Garsia, dit Arista, et à ses premiers descendants, pas plus que le verbe *regnare*, caractérisant leurs actes, dans les anciens textes, n'impliquent donc pas, d'une manière irrécusable, que ces personnages aient virtuellement exercé une véritable autorité souveraine. Nous verrons même, en 850, les deux petits-fils du chef de la maison de Navarre qualifiés simplement de ducs, et reconnaissant encore, après rébellion temporaire, l'autorité de Charles le Chauve.

Je pourrais donner d'autres raisons. Mais elles viendront plus naturellement sous ma plume, quand je traiterai du principat des premiers descendants d'Inigo-Garsia, dit Arista, et des trois premiers et véritables rois de Navarre.

On attribue à notre personnage la fondation du monastère de San-Salvador de Leyre, où furent ensevelis beaucoup de ses descendants.

---

[1] Du Cange, *Gloss.* (édit Henschel), 761, v° *Rex*, col. 1-2.

[2] Oïhenart, *Not. utr. Vascon.*, 192-193.

Quant aux succès par lui remportés sur les Sarrasins, il faut nous contenter du peu que nous raconte Roderic de Tolède. Nous devons, en effet, reléguer parmi les légendes l'apparition dans le ciel d'une croix qui rappelle le labarum de Constantin. Cette croix présageait au chef Navarrais l'anéantissement d'une armée de Sarrasins, et la délivrance de Cordoue.

D'après la charte de San-Salvador de Leyre, Inigo-Garsia, dit Arista, était fils de Garsia, dont il mit le nom à la suite du sien, suivant l'usage de son pays et de son temps. Toujours selon ladite charte, ce seigneur avait épousé une femme nommée Eximina. Roderic de Tolède appelle tout simplement *Enecho* le premier prince de Navarre. Mais, dans le texte de la charte de San-Salvador de Leyre, il est dénommé Inigo-Garsia (*Enecho Garseanes*). Ce personnage était donc le fils d'un seigneur nommé Garsia, sur lequel nous sommes sans renseignements. Et si, comme le prétend Marca, le fils de ce Garsia était comte de Bigorre, avant de devenir roi de Navarre, pourquoi ne retrouvons-nous pas plus le nom de son père que le sien dans les deux chartes à moi communiquées par M. Gaston Balencie ?

Du mariage d'Inigo-Garsia, dit Arista, avec Eximina, naquit un fils appelé Garsia par Roderic de Tolède, et Ximeno-Iniguez (*Ximeno Eneconis*) par la charte du monastère de San-Salvador de Leyre. Cette charte, qui fournit toute une série de princes ou rois de Navarre jusqu'en 1175, ne mérite certainement, je le répète, aucune confiance en ce qui concerne les dates et la durée des principats et des règnes. De là, parmi les annalistes, maintes discussions stériles, dont j'ai pris connaissance par le menu, mais dont l'exposé, même sommaire, fatiguerait le lecteur sans lui profiter en rien. C'est pourquoi j'admets, avec Oïhenart, Marca, le P. Risco, etc., que le principat d'Inigo-Garsia, dit Arista, dût naître entre l'année 824, qui est celle de la défaite des comtes Ebles et Aznar-Sanche par les Vascons du versant sud de la partie la plus occidentale des Pyrénées et l'année 828, qui marque la fin de la révolte d'Aïzon. Alors, la domination Franque déclinait déjà. et très visiblement, dans le nord de l'Espagne. Il n'en demeure pas moins certain qu'elle y persistait encore, et qu'en Navarre cela dura, je le répète, au moins jusqu'en 850. Il est d'ailleurs incontestable que les circonstances étaient déjà plus favorables pour les gens du comté de Bigorcia et les Navarrais, qui déjà songeaient à s'affranchir de la domination des rois d'Aquitaine, mais qui ne voulaient pas de la souveraineté

des rois des Asturies, et qui pourtant n'étaient pas encore assez forts pour constituer un État distinct. En attendant, ces populations firent comme elles purent, flottant, selon l'intérêt du moment, entre les Sarrasins, les rois des Asturies, et ceux d'Aquitaine. Entre temps, et depuis la révolte d'Aïzon, la fortune des princes Francs déclinait toujours au-delà des Pyrénées Vasconnes et Catalanes. Mais elle ne devait pas finir encore. C'est pourquoi tout concourt à désigner l'espace compris entre 824 et 828 ou 829 comme l'époque où commença le principat d'Inigo-Garsia, dit Arista.

Ici, je crois le moment venu de redresser une erreur dont j'ai déjà parlé incidemment, une erreur d'Oïhenart et des annalistes qui ont adopté sa doctrine, concernant le prétendu passage en Espagne d'Aznar-Sanche, comte de Vasconie Citérieure. Ce passage aurait eu lieu vers 831, et par conséquent à l'époque où Inigo-Garsia, dit Arista, exerçait déjà l'autorité en Navarre. Ledit comte Aznar-Sanche aurait conquis sur les Sarrasins le comté d'Aragon, et l'aurait transmis à ses descendants.

Il est certain, je le confesse, que le premier comte d'Aragon se nommait Aznar. Garibay le fait descendre d'Eudes, duc d'Aquitaine [1]; mais Oïhenart a fait bonne justice de cette assertion [2]. Cet érudit nous donne à bon droit Aznar-Sanche comme le fils d'un seigneur de la Vasconie cispyrénéenne nommé Sanche, comme le frère de Sanche-Sancion, comte après lui de la Vasconie Citérieure, comme le frère aussi de Sancia, qui épousa Ymon ou Emenon, comte de Périgord. Mais ensuite, l'habituelle et bonne doctrine de notre annaliste faiblit. Confondant Aznar, premier comte d'Aragon, avec Aznar-Sanche, comte de Vasconie Citérieure, il nous le montre combattant au service du roi de Pampelune, enlevant Jacca aux Sarrasins, et faisant de cette villee la capitale du comté d'Aragon. De ce dernier Aznar naquirent : 1° Galind-Aznar, comte d'Aragon après son père ; 2° Eximinus ou Ximinus-Aznar ; 3° Theuda, mariée à Bernard, comte de Ribagorza. Galind-Aznar fut père de deux filles : 1° N..., femme de Sanche-Garsia, roi de Pampelune ; 2° Endregot-Galind, dont la fille, Ximena ou Tarasia, épousa Garsia-Sanche, roi de Pampelune. Galind-Aznar succéda, comme comte d'Aragon, Fortun-Eximinus, qui le transmit à son fils Aznar II. Je n'ai d'autre sérieux grief

[1] Garibay, *Los* xl *libros del compendio historial*, l. xxxi, c. 2.

[2] Oïhenart, *Not. utr. Vascon.*, 366-370.

contre cette généalogie, que celle qui fait des deux Aznar, du comte de Vasconie Citérieure et du premier comte d'Aragon, un seul et même personnage.

D'autre part, Ferreras affirme qu'en 831 le premier de ces Aznar, c'est-à-dire Aznar-Sanche, reçut de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, un affront dont le sujet reste inconnu. C'est pourquoi le comte passa de la Vasconie Franque en Navarre, où avec l'assistance de ses parents, il souleva les habitants contre Pépin Ier, qui fut impuissant à comprimer cette rebellion. Jusqu'alors, ajoute notre historien, la Navarre avait été soumise aux Francs depuis Charlemagne (778). Les agissements d'Aznar sont donc la première manifestation de l'indépendance de ce pays, en attendant qu'il formât un Etat distinct[1]. Renchérissant sur cette doctrine, le chevalier d'Hermilly, traducteur français de l'*Histoire d'Espagne*, de Ferreras[2], suivi par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*[3], présentent Aznar, non pas comme le premier roi, mais comme le plus ancien seigneur ayant dominé avec la Navarre.

Ces assertions ne soutiennent pas l'examen. Aucun texte ne prouve, en effet, qu'Aznar-Sanche ait passé les Pyrénées à la suite de différends avec Pépin Ier, et qu'il ait alors enlevé aux Sarrasins le territoire qui forma dès lors le comté d'Aragon. Encore une fois, c'est d'un autre Aznar qu'il s'agit. Nous aurons d'ailleurs la preuve, au bon moment, qu'en 836 c'est-à-dire un moment avant sa mort, le seigneur qui nous intéresse continuait à résider dans le Sud-Ouest de la Gaule, et qu'il y était toujours comte de la Vasconie Citérieure, appelée aussi Espagne Citérieure. Et puis, dès 824 environ, Inigo-Garsia, dit Arista, s'était fait, en Navarre, une grande situation qu'il transmit à ses héritiers. Aznar-Sanche, et après lui son frère Sanche-Sancion ne pouvaient donc y exercer alors les mêmes pouvoirs, que leur reconnaissent pourtant Ferreras et le chevalier d'Hermilly.

Encore une observation. Certains annalistes ne doutent pas qu'Aznar, comte d'Aragon, n'ait eu une femme nommée Marie, qui aurait épousé Vandregisile, donné comme parent de Charles le Chauve et comme établi comte dans la Marche d'Espagne par Louis le Débonnaire. Par son père Artalgarius, et ses autres ascendants, Hatton,

---

[1] Ferreras, *Hist. d'Espagne*, II, 573 (trad. d'Hermilly).
[2] *Id. Ibid.*, Préface du tome III.
[3] *Art de vérifier les dates* (édit. de 1770, in-fol.), 805.

Eudes, Boggis, ce Vandregisile est rattaché à Charibert, roi d'Aquitaine, et frère de Dagobert Ier. Avec sa femme, il aurait fondé, en 835, le monastère d'Alaon, dans le diocèse d'Urgel en Catalogne, et il y aurait été enterré la même année, à la survivance de quatre fils : 1° Bernard, comte des Marches de Gascogne en 845 ; 2° Hatton, comte de Palhas en 845 ; 3° Antoine, vicomte de Béziers, en 845 ; 4° Aznar, vicomte de Soule et de Louvigny en 845. Mais le fait est que toute cette doctrine est exclusivement tirée de la charte apocryphe d'Alaon.

Je ne prendrai donc pas la peine de discuter là-dessus. Pour la curiosité du fait, je tiens pourtant à faire observer que, même en acceptant momentanément cette charte comme authentique, il est impossible, vu les raisons déjà données, d'identifier Aznar-Sanche, comte de la Vasconie Citérieure, son homonyme présenté comme le père de Marie, femme de Vandregisile.

Voilà ce que je tenais à dire sur les prétendues origines du comté d'Aragon, d'après Oïhenart et des historiens qui ont adopté cette portion de sa doctrine. Il est assez clair que, si ces érudits avaient raison, la chose aurait eu lieu du temps d'Inigo-Garsia, dit Arista. C'est pourquoi j'ai consigné ici mes réflexions à leur place chronologique.

Quelle était l'étendue du principat d'Inigo-Garsia, dit Arista, à l'époque de sa mort ? Ce seigneur devait évidemment commander dans son pays natal, dans le comté de Bigorcia ou de Rio fria dont parlent Roderic de Tolède, et la traduction de son livre parfois attribuée à ce chroniqueur. Il dominait aussi sur la portion des plaines de la Navarre récemment enlevées aux Sarrasins. Mais aucun texte ne nous renseigne sur l'étendue de cette conquête. Dans ce territoire, Oïhenart[1] ne comprend pas Pampelune, dont il ne présente l'annexion comme déjà consommée qu'en 850. Rien ne prouve, je le concède bien volontiers, qu'Inigo-Garsia, dit Arista, se soit emparé de cette ville. Mais elle put être été enlevée aux Musulmans par son fils Ximeno-Iniguez, ou tout au moins par l'un de ses deux petit-fils, Inigo-Ximenez et Garsia-Ximenez. Je m'expliquerai plus bas à ce sujet.

A quelle époque mourut le premier prince ou duc de Navarre ? Aucun texte authentique, ou simplement respectable, ne nous renseigne

---

[1] Oïhenart, *Not. utr. Vascon.* 260.

à ce sujet. On a, je le sais, beaucoup discuté là-dessus, et proposé diverses dates. Mais le fait-est qu'aucune d'elles ne résiste à la critique d'Oïhenart[1]. Contentons-nous donc d'une assez large approximation.

Il est certain que le seigneur dont s'agit fut remplacé, comme prince ou duc de Navarre, par son fils nommé Ximeno-Iniguez, lequel laissa lui-même pour héritiers deux enfants, Inigo-Ximenez, et Garsia-Ximenez. Or, nous verrons que le second Inigo-Ximenez était déjà prince ou duc de Navarre en 839.

En remontant, nous trouvons d'abord son père Ximeno-Iniguez, et ensuite son grand-père Inigo-Garsia, dit Arista. Après Ximeno-Iniguez, viennent ses deux fils, Inigo-Ximenez, mort vers 842, et Garsia-Iniguez, qui lui succéda, et après lequel son fils Garsia-Iniguez, exerça incontestablement l'autorité.

Si nous réduisons arbitrairement à trois ans, l'exercice de l'autorité du premier Ximeno-Iniguez, son père Inigo-Garsia, dit Arista, serait mort vers 836,ce qui d'ailleurs est admis par divers annalistes de la Navarre.

Le premier prince ou duc de Navarre fut enterré au monastère de San-Salvador de Leyre, dont on lui attribue la fondation. Voilà ce qui résulte notamment de la charte précitée constatant l'inhumation de bon nombre de ses descendants dans ledit couvent. Selon cette charte, la femme d'Inigo-Garsia, dit Arista, se nommait Ximina (*uxor ipsius vocata Eximina*). Sa famille est inconnue.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*A suivre.*)

---

[1] OÏHENART, *Not. utr. Vascon.* 268-269.

LES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

DE LA COMMUNE DE SÉRIGNAC

Canton de Puy-L'Evêque (Lot)

Du 1er Janvier 1789 au 31 Décembre 1888

(Suite et fin)

DEUXIÈME PARTIE

Tableaux et renseignements statistiques sur l'état de la population et des familles.

Les actes de l'état civil et les tableaux qui les résument ne présentent, directement et à première vue qu'un simple intérêt local ou individuel, dont l'importance et la valeur viennent d'être indiquées. Mais si on les examine à un point de vue plus général, si on les compare avec le mouvement de la population, il s'en dégage quelques enseignements démographiques et sociaux, qu'il peut être utile de signaler.

Pour donner à ces renseignements une véritable portée, il y aura lieu d'indiquer, préliminairement et en peu de mots, la situation et la nature du territoire de la commune. Un coup d'œil général, à l'aide de tableaux comparés, suivra ces observations préliminaires. On sera ainsi conduit à des tableaux et à des remarques spéciales sur le mouvement de la population, le nombre des actes de l'état civil des différentes espèces, l'âge et la longévité moyenne, la stabilité des familles, résultant très probablement de leurs coutumes successorales. Des conclusions plus générales termineront cette étude, exclusivement fondée sur la statistique et sur des faits officiels.

§ 1. — *Situation et nature du territoire.*

La commune de Sérignac (canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors, département du Lot) possède une superficie un peu plus considérable que la superficie moyenne des communes de la France, sa surface totale étant de 1843 hectares. Ce territoire occupe partie

d'un plateau élevé de 230 mètres au-dessus du niveau de la mer, et situé sur la rive gauche du Lot. Exposé à tous les vents, ce plateau jouit d'une température sensiblement moins élevée que celle de la vallée du Lot. Le sol, de formation jurassique, est très peu accidenté. Au lieu de vallées et de montagnes, on y distingue de simples dépressions de terrains, de telle sorte qu'on y trouve très peu de sources et un tout petit ruisseau de deux à trois kilomètres de longueur. Le terrain est généralement calcaire, peu profond, sec et pierreux : quelques bas-fonds présentent seulement une certaine profondeur de bonne terre ; partout ailleurs, le sous-sol est formé, à 20 ou 30 centimètres de la surface, de rochers affectant une forme plate ou sphérique, et dépassant même quelquefois le niveau du sol.

Le cadastre, daté de 1841, repartit ainsi qu'il suit, les différentes natures de terrain :

Chemins et places publiques, environ..........	30 hectares.
Sol de maisons et édifices....................	10
Prés..	40
Jardins.......................................	6
Terres labourables............................	940
Vignes..	400
Bois..	320
Friches et patures en chiffres ronds..........	100
Total..............	1.840 hectares.

Cette répartition a été sensiblement modifiée, soit par la construction de chemins vicinaux ayant actuellement une longueur totale de 14 kilomètres environ ; soit par la transformation de quelques terres en prés et surtout en vignes aujourd'hui disparues, soit enfin par la mise en culture de quelques friches au moyen de transports de terrains tirés des bas-fonds.

Terre d'une fertilité médiocre, surtout depuis la perte des vignes, climat très sain : tels sont les caractères les plus frappants du territoire de la commune.

§ 2. — *Tableaux généraux.*

Bien que le territoire ait la même étendue depuis 1789, sans aucune variation, les naissances, les mariages, les décès, les morts-nés, l'âge moyen des décédés et la population sont représentés par des chiffres très différents et très variables suivant les années. Nous donnons ici le tableau complet de ces chiffres (tableau A).

(Tableau A)

Années	Naissances	Mariages	Décès	Morts-nés	Age moyen des décédés	Population
1789	20	5	15		34	
1790	19	2	25		23	
1791	18	4	22		58	
1792	10	5	32		44	
1793 an II	39	16	22		39	
an III	13	3	21		50	
IV	17	10	9		37	
V	20	10	12		44	
VI	13	6	5		33	
VII	23		16		22	
VIII	21		5		60	
IX	20	8	15		37	
X	15	4	19		42	
XI	16	6	25		28	
XII	22	8	17		52	
XIII	24	7	5		45	
XIV. 1806	25	5	12		50	
1807	13	5	10		50	
1808	22	6	5		54	
1809	15	6	7		37	
1810	14	2	12		42	
1811	9	6	16		32	
1812	17	3	18		52	
1813	17	16	15		35	
1814	18	5	1		37	
1815	16	7	18		46	
1816	16	6	13		46	
1817	21	6	15		30	
1818	18	2	8		71	
1819	12	1	16		71	
1820	14	4	11		48	
1821	15	5	14		20	
1822	25	8	18		14	
1823	18	9	14		41	
1824	21	3	14		44	
1825	12	9	16		63	
1826	12	8	15		48	
1827	19	8	5		52	
1828	17	6	10		28	
1829	16	7	9		56	
1830	12	8	13		19	
1831	13	4	15		50	
1832	18	5	11		34	
1833	18	5	19		61	
1834	14	8	32		36	
1835	18	5	8	1	50	
1836	16	7	18	1	50	747
1837	18	9	5		30	
1838	10	4	14	1	47	
1839	19	8	17		47	
1840	20	6	9		36	

Années	Naissances	Mariages	Décès	Norts-nés	Age moyen des décédés	Population
1841	11	5	12		65	723
1842	22	5	18		44	
1843	10	4	19	1	47	
1844	17	9	16	1	63	
1845	18	7	12	2	33	
1846	19	8	11	2	35	750
1847	10	5	17	1	43	
1848	18	8	18	1	50	
1849	13	4	18	1	50	
1850	5	6	14		48	
1851	12	6	16	2	50	753
1852	14	2	17		49	
1853	13	8	19	1	61	
1854	17	9	10		60	
1855	9	4	17		65	
1856	5	5	11		55	721
1857	16	4	17		55	
1858	7	8	16	2	51	
1859	14	4	17		50	
1860	9	7	4	1	39	
1861	8	3	12	4	35	666
1862	9	2	12	1	41	
1863	10	8	18	1	49	
1864	11	4	7		62	
1865	4	5	14	2	44	
1866	19	7	11		36	653
1867	12	9	14		39	
1868	16	5	15	1	48	
1869	8	5	12		45	
1870	14	11	16	1	58	
1871	15	4	18		58	628
1872	13	7	12		61	
1873	8	8	8		59	
1874	7	2	14	1	46	
1875	13	2	12		65	
1876	7	8	16		62	634
1877	11	5	12	2	37	
1878	8	6	4		65	
1879	11	2	10		45	
1880	12	2	7	1	44	
1881	9	3	9	1	62	597
1882	5	2	7		60	
1883	10	5	12		52	
1884	10	2	14		62	
1885	3	6	9		35	
1886	8	4	10		72	572
1887	6	3	12	1	53	
1888	7	4	12	1	54	

Pour les premières annés, postérieures à la loi du 20 septembre 1792, qui confiait la tenue des registres de l'état civil aux officiers municipaux à la place des curés des paroisses, les chiffres ci-dessus présentent des incertitudes, à cause de la mauvaise tenue des nouveaux registres. Les autres chiffres eux-mêmes ne sont pas d'une exactitude absolument mathématique. En effet, on y retrouve nécessairement les lacunes et les omissions déjà signalées au sujet des actes de l'Etat civil: preuve nouvelle et surabondante des difficultés d'une statistique absolument exacte.

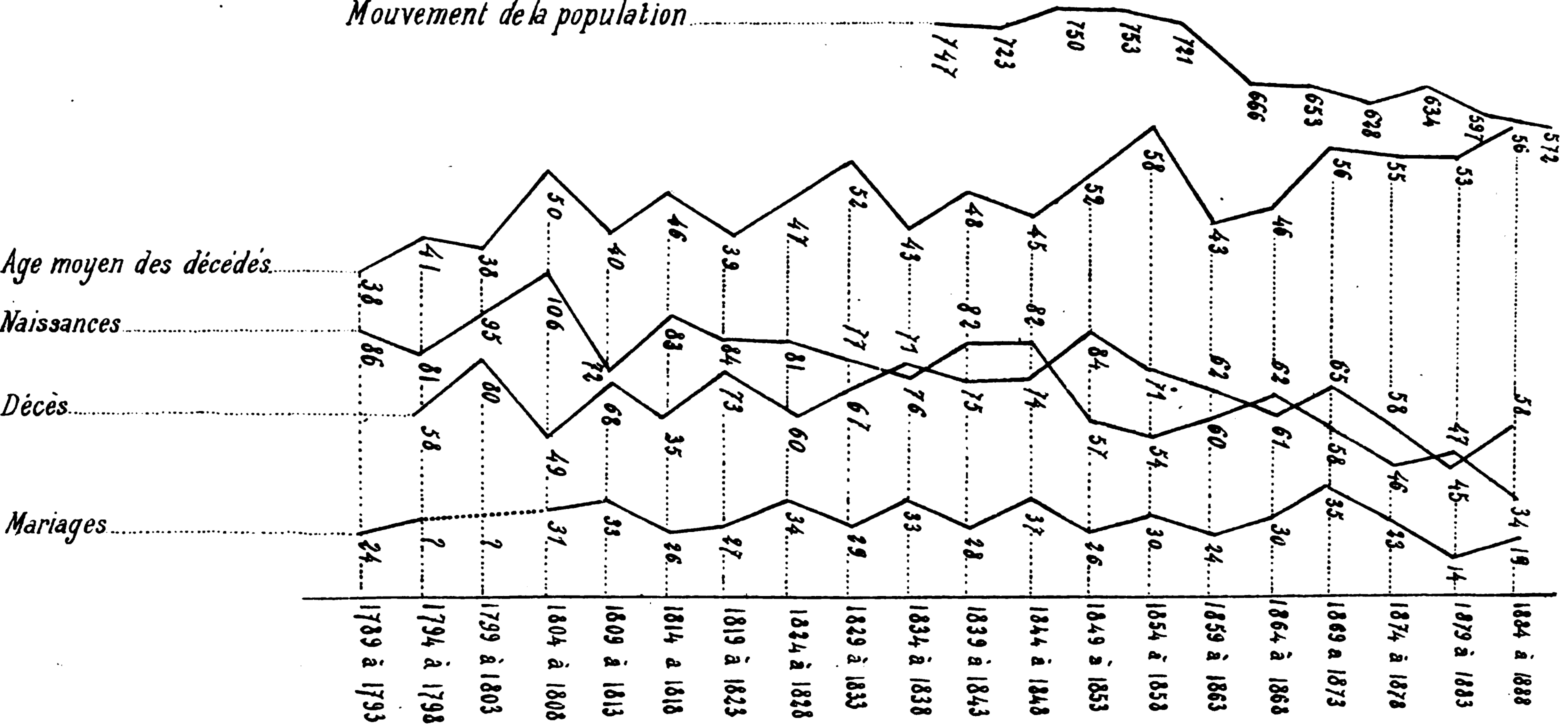
Quoiqu'il en soit, pour essayer de tirer quelque enseignement de toute cette accumulation de chiffres, nous les résumons par période quinquennale dans le tableau graphique B, en regard.

§ 3 — *Mouvement de la population.*

Les archives de la municipalité ne contiennent les recensements quinquennaux de la population que depuis 1831. Les résultats généraux en sont consignés dans le tableau graphique B ; mais il n'est pas sans intérêt de donner à cette partie du tableau général quelques développements en distinguant le nombre des maisons et des ménages, le sexe de la population, et le nombre moyen d'habitants par chaque ménage (tableau C).

(Tableau C)

ANNÉES	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	TOTAL DES DEUX SEXES	POPULATION PAR MÉNAGE	OBSERVATIONS
1831							
1836			373	374	747		
1841		162	352	371	723	4.46	
1846		165	384	366	750	4.54	
1851	165	168	384	369	753	4.48	
1856	161	163	374	347	721	4.42	
1861	152	153	346	320	666	4.35	
1866	157	152	332	326	658	4 30	
1872	150	151	314	314	628	4.15	
1876		149	311	323	634	4.26	
1881		145			597	4.11	
1886		148			572	3.86	


B
Mouvement de la population
747 723 750 753 721 666 653 628 634 597 572
Age moyen des décédés
38 41 38 50 40 46 39 47 52 43 48 45 52 58 43 46 56 55 53 56
Naissances
86 81 95 106 72 83 84 81 77 71 82 82 84 71 62 62 65 58 47 58
Décès
58 80 49 68 35 73 60 67 76 75 74 57 54 60 61 58 46 45 34
Mariages
24 ? ? 31 33 26 27 34 29 33 28 37 26 30 24 30 35 23 14 19
1789 à 1793
1794 à 1798
1799 à 1803
1804 à 1808
1809 à 1813
1814 a 1818
1819 à 1823
1824 à 1828
1829 à 1833
1834 à 1838
1839 à 1843
1844 à 1848
1849 à 1853
1854 à 1858
1859 à 1863
1864 à 1868
1869 a 1873
1874 à 1878
1879 à 1883
1884 à 1888

Il se dégage à première vue de ce tableau une douloureuse constatation : c'est la diminution véritablement effrayante et sans cesse progressive de la population depuis 1851. De cette époque à 1886, la diminution s'élève à 181 habitants, soit près du quart du chiffre le plus élevé. Et ce mouvement ne tend qu'à s'accélérer par suite d'émigrations récentes.

Ce fait, d'autant plus grave qu'il est plus général et plus commun dans la population rurale, est peut-être encore plus sensible que ne le rapporte la statistique. Si, en effet, le recensement dans la présente commune est absolument sincère, il existe d'autres localités où une municipalité complaisante et désireuse de ne pas diminuer son importance, augmente fictivement le chiffre total de la population, au moyen d'absents ou de décédés, afin de conserver les 12 ou 16 conseillers municipaux, attribués par la loi, sous la condition d'un chiffre de population déterminé.

Quoi qu'il en soit, il serait sans doute intéressant de rechercher la cause de cette diminution ; mais ce travail, long et compliqué, exigerait des développements trop considérables. Nous remarquerons seulement qu'il est difficile de mettre ce fait regrettable à la charge du phylloxéra et des mauvaises récoltes, puisque la diminution a été plus sensible de 1856 à 1872 que de 1872 à 1886. D'autre part, la vie moyenne ayant augmenté (voir, tableau B du § 2), une mortalité excessive n'a pu contribuer à cette diminution. Il paraît donc évident que le fait résulte d'une insuffisance de natalité (voir même tableau), ou de l'émigration. Dans quelle mesure l'une ou l'autre de ces causes a-t-elle contribué à ce résultat ? La première nous semble de beaucoup la plus active, attendu que l'excédent des décès sur les naissances coïncide avec la diminution de la population (voir même tableau). Mais des recherches bien longues et qui excéderaient le cadre de cette étude, seraient nécessaires pour apprécier plus rigoureusement l'influence respective de l'émigration et de l'immigration.

Avec la diminution de la population, le tableau ci-dessus révèle un autre fait intéressant à constater. En 1846, 750 habitants étaient répartis entre 165 ménages ; ce qui représente une moyenne de 4,54 personnes par ménage. Ce nombre moyen n'est plus en 1886 que de 3,86 ; et il a diminué d'une manière absolument constante. Ce fait résulte tant de la diminution du nombre des enfants, que des difficultés qui surgissent de plus en plus entre les vieux

parents et les jeunes époux, et aboutissent souvent à une séparation d'habitation.

Un autre fait très frappant, c'est la dissémination de la population et la coïncidence presque absolue du nombre des maisons avec le nombre des ménages: de telle sorte que chacun de ceux-ci habite une maison séparée. On ne peut disconvenir que ce double fait n'ait une influence sensible sur la moralité, en supprimant de nombreuses occasions de désordre: il faudrait donc aussi, à ce point de vue, accorder la plus grande faveur possible à la constitution et à la conservation des petits domaines ruraux, isolés et formés de terres agglomérées.

Au sujet de ces dernières observations, quelqu'un reprochera peut être à la présente statistique de vouloir déduire de grands effets de petites causes, et des conclusions très larges de prémisses très restreintes. Ce reproche serait immérité. La statistique se borne à affirmer, et elle le peut très légitimement, qu'un ensemble de petites causes combinées et très nombreuses, peut produire des effets sensibles et considérables: après tout, la mer n'est-elle par formée de gouttes d'eau, et la science ne vient-elle pas de révéler avec éclat la puissance inimaginable des infiniments petits, qui en fait les distributeur de la vie et de la mort sur tout le globe terrestre? Il n'est pas d'ailleurs contestable que la diminution de la population rurale, qui se dégage des observations actuelles, ne soit un grand mal social, du moins s'il existe dans l'ensemble du territoire. La population rurale fournit à l'armée plus de soldat valides, à l'industrie plus de matières premières; elle consomme moins de valeurs circulables, et se gouverne avee plus de facilité et avec moins d'efforts.

D'autre part, dans un état bien organisé, la population en général, est une source de puissance et de richesse. Qu'est-ce, en effet, que la richesse, si ce n'est, la facilité d'échanger des services et des productions? Or, sans population, les services sont nuls et les productions presque insignifiantes. Au contraire, dans un Etat gouverné par la justice, les productions et les services augmentent avec la population. Car, la nécessité, combinée avec la justice, oblige la généralité des hommes à servir ou à produire, et à donner en échange des services ou des produits équivalents à ceux qu'ils reçoivent; ainsi la justice et la nécessité, qui avaient été divinisées par les païens, apparaissent comme les deux colonnes du progrès et de la civilisation; et sous l'empire de lois équitables et sagement appliquées, l'augmentation de la populatiou multiplie la richesse en même temps que la puissance.

Sans aucun doute, si la vie, suivant l'expression du poëte, n'était qu'un banquet, où le nombre des invités aurait pour effet nécessaire de diminuer la ration individuelle, si en d'autres termes, la terre et les éléments soumis à la puissance de l'homme, étaient productifs par eux-mêmes et sans aucun effort, on conçoit facilement que la part de chacun des membres de la société serait d'autant plus forte que ceux-ci seraient moins nombreux ; et, dans cette supposition, les Malthusiens auraient raison, au point de vue purement économique, et si on a soin encore de faire abstraction des services que la population donne et que la production ne remplace pas. Mais une telle hypothèse est contraire à la réalité des faits. La vie n'est pas un festin ; la terre n'est pas un paradis terrestre ; les invités ne sont pas de simples consommateurs. Ces derniers font également l'office de fournisseurs et de producteurs ; et si l'Etat est tellement bien gouverné par la justice, que chacun tende à produire plus qu'il ne consomme, la population, mise en présence de tant de terres incultes ou mal cultivées, devient le facteur le plus puissant de la fortune publique.

§ 4. — *Nombre des actes de l'état-civil, suivant leurs espèces.*

Après cette disgression, qui paraîtra sans doute un peu longue, et qui n'est qu'une protestation contre une erreur trop accréditée dans les livres d'économie politique, et trop souvent réalisée dans les faits, il est temps de revenir aux considérations statistiques qui doivent faire l'objet exclusif de cette introduction.

Le nombre total des actes de l'état civil depuis 1789 a atteint le chiffre de 3.375, qui se répartit ainsi :

Naissances	1.431
Mariages	558
Décès	1.346
Morts nés	32
Reconnaissances et légitimations d'enfants naturels	6
Adoptions	1
Divorces	1
Total	3.375

Les naissances ont dépassé les décès jusqu'en 1850, sauf la période de 1834 à 1838, pendant laquelle les deux chiffres ont été presque égaux. Depuis 1850, les décès ont excédé les naissances, sauf égalité

presque complète de chiffres pour la période de 1864 à 1868. Mais en moyenne et à cause des 62 premières années du siècles, les naissances surpassent les décès de 85 pour toute la durée de 100 ans.

En relevant, sur le tableau généalogique, les naissances multiples, on constate qu'il s'est produit 15 accouchements doubles et un triple; mais les 33 naissances qui en sont résultées, ont été suivies de 20 décès presque immédiats.

Les naissances illégitimes n'ont été que 19 pour tout le siècle, soit seulement un enfant naturel sur 75. Or, dans le département du Lot, les naissances illégitimes en 1873 s'élèvent à 173 sur 6,111 naissances, soit un enfant naturel sur 35. (*Annuaire statistique de France, 1882*). Dans le département de la Seine, les naissances illégitimes représentent presque le quart de la totalité, et dans la France entière, la moyenne est de un enfant naturel sur 14 naissances. Les conditions morales de la commune, au point de vue actuel, sont donc des plus satisfaisantes.

Le nombre des mariages est resté sensiblement stationnaire : cependant, depuis 1874, une diminution est très perceptible. Dans le courant du siècle, 34 veufs se sont mariés une seconde fois et deux une troisième; alors qu'on ne compte que 5 veuves remariées et un seul mariage entre veuf et veuve. Il n'a donc existé en tout que 45 seconds ou troisièmes mariages, soit 1 sur 12 seulement, tandis que dans la France entière la moyenne est de 1 sur 6.

§ 5. — *Age et longévité moyenne.*

Les tableaux reproduits au § 2, montrent que l'âge moyen des décédés tend à augmenter depuis 1789, et que, dans certaines années, il s'est élevé jusqu'à 72 ans. Pour toute la période de 100 ans, la moyenne de la longévité atteint le chiffre de 47 ans[1] ; un tel chiffre suppose un climat très sain et des habitudes morales relativement excellentes.

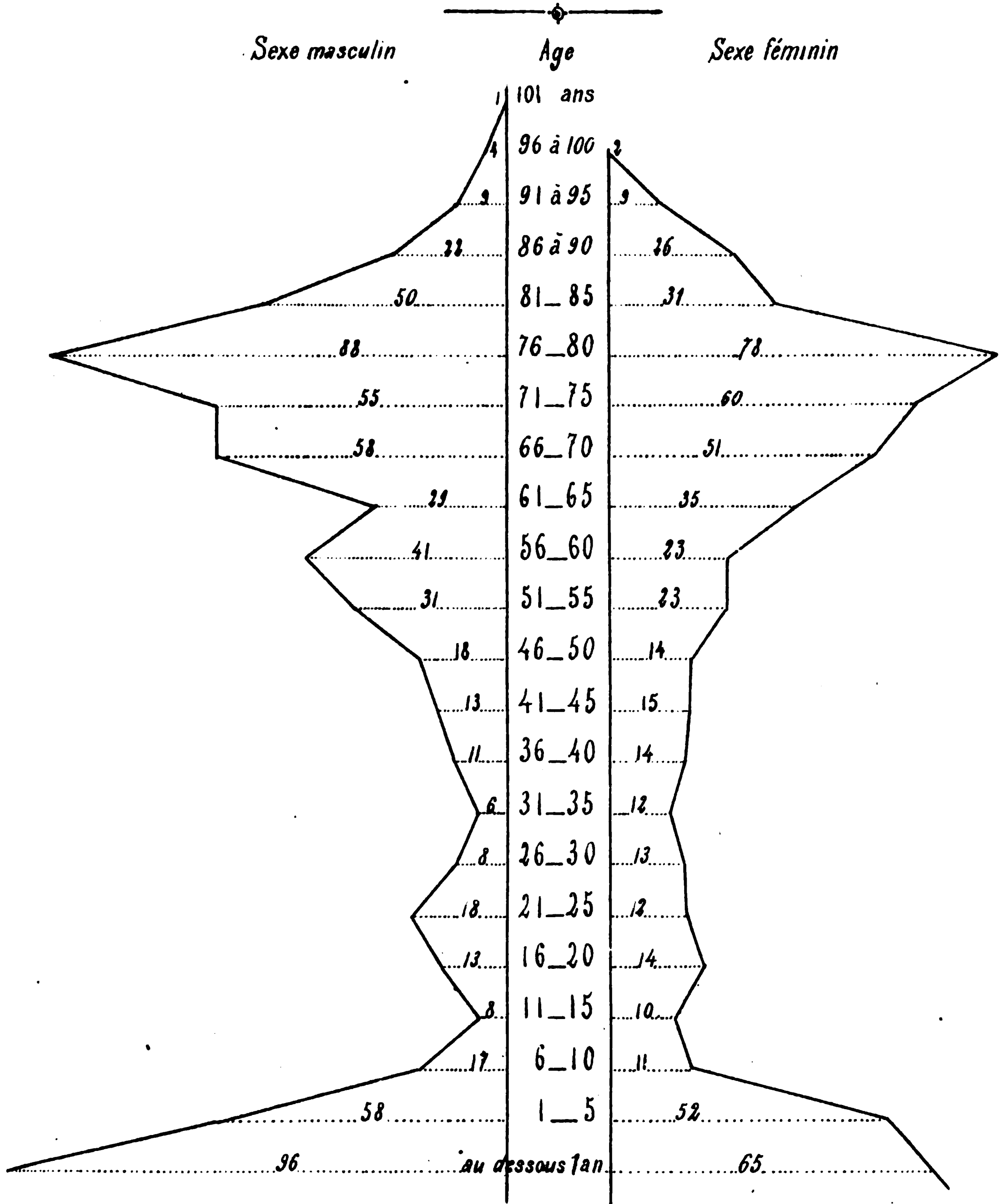
Si on examine de plus prés la mortalité et si on la compare avec l'âge et le sexe des décédés, on trouve le résultat consigné en abrégé dans le tableau graphique suivant : le tableau complet et détaillé aurait occupé beaucoup trop de place, on se contentera donc de l'abrégé porté au tableau D.

[1] 43 ans pour les premiers 50 ans ; et 51 ans pour la seconde moitié du siècle.

D

TABLEAU DE LA MORTALITÉ

Suivant l'âge et le sexe.



D'après ce tableau, la mortalité, 5 à 6 fois plus considérable la première année, diminue brusquement après cinq ans, et demeure presque stationnaire jusqu'à 50 ans. A cet âge, elle s'accroît à peu près sans interruption jusqu'à 80 ans, époque à laquelle la diminution, faute de sujets, est excessivement rapide.

Dans le courant du siècle, une seule personne a atteint 96 ans, une autre 97, une troisième 98, deux 99, une cent (100) et une dernière 101 ans : aucune n'a dépassé cette dernière limite.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, la mortalité a été sensiblement la même dans la première et la deuxième moitié du siècle; mais à 1 an et au-dessus, la mortalité est devenue de plus en plus faible, ce qui doit être attribué, sans doute, à une amélioration incontestable des conditions de la vie matérielle. Toutefois les 7 personnes qui ont atteint 96 à 101 ans appartiennent toutes à la période antérieure à 1840.

§ 6. — *Stabilité des familles et coutumes successorales.*

La table généalogique est peut-être le seul document qui permette de constater, d'une manière certaine, le degré de stabilité des familles. Or, en parcourant avec soin la table qui fait suite à la présente introduction, on arrive sur ce point aux constatations suivantes, déduites d'un tableau qui n'a pas assez d'intérêt pour être reproduit en entier :

1° Familles existant dans la commune depuis 100 ans avec le même nom.	56
2° Familles ayant la même durée, mais n'ayant pas le même nom.	37
3° Familles existant depuis moins de 100 ans et plus de 50 ; avec le même nom ou sous des noms distincts et successifs.	12
4° Familles ayant une durée de 50 à 25 ans seulement. .	10
5° Familles établies depuis moins de 25 ans.	21
On arrive ainsi à un total de.	136

En tenant compte de la division de quelques familles en deux ou plusieurs branches, ce total concorde avec celui des ménages fixés ci-dessus à 148.

A côté des familles qui existent encore, se placent celles qui ne sont plus dans la commune, à cause qu'elles sont éteintes, disparues ou de passage. Leur nombre atteint pendant les 100 ans, 164, sur lesquelles, 15 sont restées trois quarts de siècle, 16, moitié, 11 un quart de siècle et 118 moins de 25 ans. Cette dernière catégorie représente surtout, soit des étrangers, dont les actes de naissance, de mariage ou de décès. ont été accidentellement constatés sur les registres, soit des métayers qui sont venus exploiter momentanément des domaines de la commune.

Pour juger de la stabilité des foyers, il n'y a donc pas à tenir un grand compte des familles disparues : d'autant mieux que leur stabilité relative résulterait peut-être d'observations reportées à une date plus ancienne. Il faut par conséquent fixer exclusivement l'attention sur les familles actuellement existantes. Or, parmi celles-ci 70 0|0 ont plus de 100 ans, 8 0|0 plus de 50, 7 0|0 plus de 25 : il n'en reste que 15 0|0 ayant moins de 25 ans d'existence,

Si on tient compte des quelques métayers qui habitent la commune, et qui, n'étant pas attachés au sol par la possession d'une propriété immobilière, ont des habitudes plus nomades, il est probable qu'on ne rencontrera guère nulle autre part une plus grande stabilité des foyers.

On doit attribuer ce résultat à la répartition de la propriété rurale et à son mode de transmission. En effet, dans une population à peu près exclusivement vouée à la culture des terres, il n'existe presque aucune famille qui n'ait des possessions plus ou moins étendues. Or' dans toutes les familles, la quotité disponible est toujours transmise à l'aîné, qui paie lui-même ses autres frères et sœurs et qui demeure chargé de ses vieux parents ; ceux-ci venant à décéder, une cession de droits successifs complète la transmission intégrale préparée du vivant des père et mere.

Cette coutume est tellement constante qu'on ne lit guère un seul contrat de mariage qui ne contienne une donation par préciput. Aussi le partage en nature, la dispersion de la famille et du foyer ne sont nullement entrés dans les mœurs. De là, cette persistance des familles qui n'est pas, sans doute, ordinaire avec des coutumes successorales opposées.

CONCLUSION

En terminant ici les observations présentes, qui peuvent paraître longues, bien qu'on se soit efforcé de leur donner la plus grande concision, il est peut-être utile de faire ressortir les conclusions les plus importantes qui se dégagent de ce travail.

En ce qui concerne la première partie de cette introduction, l'utilité de la table de cent ans semble devoir être hors de toute contestation. Avec cette table, il deviendra plus facile de dresser exactement les nouveaux actes, de retrouver les différents degrés de parenté ; au moyen des nombreux tableaux qui la composent, chaque famille peut se procurer l'occasion de renouveler de pieux souvenirs et d'heureux exemples.

La seconde partie fait ressortir des constatations bien différentes. Les unes, comme la diminution de la natalité et de la population, sont bien pénibles à relever : c'est la vie, c'est la fortune, c'est la patrie atteintes dans leurs racines. D'autres, au contraire, font l'honneur de la commune : longévité des habitants ; stabilité des familles, moralité relativement excellente ; c'est un patrimoine que les générations actuelles doivent améliorer, loin de le laisser dépérir. En perfectionnant de plus en plus ce qui est bon, en abandonnant les traditions funestes, chacun est sûr de travailler utilement à son bonheur, à la prospérité de sa famille, au progrès et à la gloire de la patrie.

TROISIÈME PARTIE

Tableaux généalogiques détachés

Pour donner une idée exacte de la table généalogique, nous reproduisons, après l'introduction qui précède, l'une des 165 pages du registre, prise au hasard. Seulement, au lieu des couleurs rouges, bleues et noires qui indiquent sur le manuscrit, les naissances, mariages et décès, nous avons fait précéder les mêmes mentions,

afin de faciliter l'impression, des lettres M. N. et D. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages des registres.

Les abréviations des tableaux se comprennent facilement. On voit, par exemple, que Jean Lapèze est le septième fils de Jean et de Marguerite Delrieu. Il s'est marié deux fois : de son premier mariage, il a eu trois enfants d'un seul accouchement ; tous les enfants et la mère sont décédés presque immédiatement. Il s'est marié une seconde fois ; et de son mariage est né un enfant. Il était lui-même né le 24 ventose an XIII et il est décédé le 29 mai 1862.

E. VIGOUROUX.

LANTUECH Marie, M. Etienne Perbosc, à Sérignac.

— Antoine, M. Antoinette Jacquié, D. 31 octobre 1790, 45 ans.

Pierre, M. 2 mars IX Marie Gary.
(193)
N. 2 avril 1771 — N. s^(on) de Bournac

— Jeanne, M. Pons Couture, à Cazes.

LAPÈZE à Sérignac, à Réaux.

Pierre M. Marie Carles, D. 16 nivose III, 66 ans (142)

Jean M. Marguerite Delrieu
D. 4 avril 1840, 80 ans (253) — D. 31 décembre 1853, 70 ans (201)

- Jean Pierre — N. 30 pluv. III (10)
- Jeanne — N. 21 vend. IV (36) — M. Jacq. Bertrand — D. 21 fév. 1848, 51 ans (217)
- Pierre M. Jeanne Perié — N. 14 mess. VI (54) — D. 19 av. 1871, 70 a. (273)
- Marie — M. 7 Oct. 1844 Guil. Calvet à Goth — D. 12 janv. 1871, 64 ans (271)
- Catherine — N. 6 mars VIII (78)

Enfants de Pierre et Jeanne Perié :

- Louis Hilaire, M. 30 sept. 1855 Joséphine Rigal (106) — N. c^(ne) de Fargues
- Louise Victoire — N. c^(ne) de Grézels — M. 20 juin 1855, Xavier Caumont
- Marie — D. 6 sept. 1847, 3 ans (210)
- Marie — N. 1er fév. 1845 (18) — D. 1er fév. 1845, 1 j (192)

Enfants de Louis Hilaire et Joséphine Rigal :

- Victor — N. 18 oct. 1856 (51)
- Françoise — N. 14 nov. 1857 (42)
- Victorine — N. 18 nov. 1859 (56)
- Pierre Isidore — N. 15 avril 1863 (64)
- Clémentine — N. 30 juillet 1865 (4)

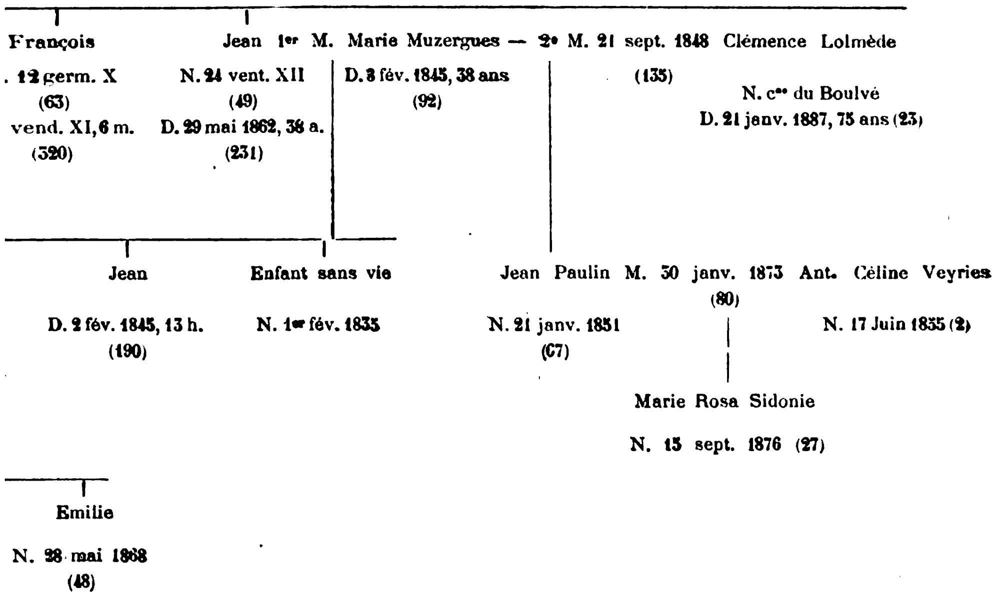
LAPÈZE Guillaumette M. Jean Rajade à Pellatou.

LAPOUGE métayer, Jean, M. Marie Lougayrou.

- François Auguste — D. 1er nov. 1868, 16 ans (250)
- Victorine — N. 25 déc. 1863 (7) — D. 5 sept. 1869, 2 ans (227)
- L… — N. 17 j… — D. 12 mai…

— Jeanne, M. François Prady, métayer.

LAQUES, Jeanne, M. Jeanne Capmas à la Bouyssonnade.



uis
nv. 1868
1)
1862, 51 j.
16)

DOCUMENTS INÉDITS

Une lettre d'A. BARTAYRÈS

Antoine Bartayrès qui, par son zèle et par son savoir, tint si dignement, entre Saint-Amans et Adolphe Magen, la place de secrétaire perpétuel de la Société académique d'Agen, avait déjà un peu plus de soixante ans quand il écrivit à Jean-Baptiste Truaut, notaire à Lavardac, son confrère comme correspondant de ladite Société [1], la lettre que l'on va lire et que l'on dirait écrite par un jeune homme, tant on y voit d'agréable vivacité. Ce n'est qu'en Gascogne qu'un sexagénaire — et encore doublé d'un mathématicien ! — trouve le secret de tracer avec une verve si juvénile le programme d'un voyage qu'il devait accomplir avec un non moins juvénile entrain. Mon petit document [2] n'a pas seulement le mérite de nous montrer sous le jour le plus favorable un travailleur qui est déjà quelque peu oublié : C'est aussi une sorte de complément de la *Relation d'un voyage dans une partie de nos Landes* que Bartayrès lut à ses confrères, le 21 mars 1832, et qui a été imprimée dans le *Recueil des Travaux de la Société* (Tome III, 1834, p. 217-269) [3].

T. DE L.

---

[1] C'est l'auteur d'une estimable *Monographie historique du canton de Lavardac* (Agen, 1851), qui a été fort utilisée par Samazeuilh dans son *Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac* (1881), et qui a été louée par Jules Andrieu (*Bibliographie générale de l'Agenais*, II, 351).

[2] Extrait du peu qui me reste de ma jadis si riche collection d'autographes.

[3] De la *Relation* de Bartayrès on rapprochera celle de son devancier : *Voyage agricole, botanique et pittoresque dans une partie des Landes de Lot-et-Garonne et de celles de la Gironde* (Agen, 1818, in-8°). Bartayrès a très bien apprécié cet ouvrage dans l'*Eloge de M. de Saint-Amans* (*Recueil* et volume déjà cités, p. 137-172. Voir les pages 149, 150 et 151.

A Agen, le 22 août 1833.

Mon cher et honorable Monsieur,

Comme votre fils ainé[1] désirerait être du voyage que je vais faire avec M. Dousset et mes deux fils ! Ce n'est pas dans les écoles que se forme en entier l'éducation de la jeunesse. Les élèves n'apprennent guère que des théories sur nos bancs : il faut qu'ils sachent encore lire dans le grand livre de la nature. Ce complément nécessaire de l'éducation se prend avec beaucoup de plaisir, lorsqu'on a le bonheur de le prendre avec un père, avec une personne qui prend un vif intérêt à notre instruction. Voilà pourquoi je vais faire faire à mes enfants une tournée qui dans une vingtaine de jours les instruira au moins autant que dix mois de classes, et les instruira en les amusant. Nous allons droit à Bordeaux ; de Bordeaux à la Teste, de la Teste à Bayonne, etc. Puis nous reviendrons par St-Justin, Lubon, Boussès et Lavardac. Je suis muni de lettres de recommandation pour tous les naturalistes, géologues, ingénieurs des ponts et chaussées, et généraux commandants des places que nous trouverons en route. Par ce moyen nous pourrons étudier, en passant, les plantes, les minéraux, les insectes, les coquilles ; nous pourrons visiter tous les monuments des arts qui se trouvent dans Bordeaux, dans Bayonne. Si M. votre fils ainé vient avec nous, au lieu de deux enfants, j'en aurai trois[2]. Mes soins et mes leçons seront les mêmes pour tous. Si madame votre épouse craignait pour son fils les fatigues du voyage, qu'elle se rassure en songeant que Théodore est de la partie : nous nous arrêterons avant d'être las ; et très certainement des difficultés qui n'arrêteront pas Théodore, ne sauraient être qu'un jeu pour Emile. Quant à la dépense je ne crois pas qu'elle aille au-delà de 40 ou 50 francs pour chacun. Cependant je suis d'avis que vous ne fournissiez à votre fils ce qui lui manque pour faire cette somme, que sous le titre de prêt. Vous ne lui donnerez à Toulouse que la moitié de la rétribution ordinaire : par ce moyen tout vous sera remboursé au bout de quelques mois. Il faut que cette jeunesse apprenne que le plaisir

[1] Ce fils aîné Emile, devint président de Chambre à la Cour d'Alger ; il est mort, il y a quelques années, dans sa maison de campagne de Pader (commune d'Ambrus), où son père était mort en 1856. Le président Truaut, avec lequel j'étais très lié, passait auprès des bons juges pour un remarquable botaniste. Ses gendres, M. Georges Duvigneau et M. le colonel Mansuy conservent à Pader son magnifique herbier qui contient, outre la flore régionale, la flore pyrénéenne, alpestre et algérienne. Ayant assisté aux funérailles de mon ami, je rendis hommage, le lendemain, dans le journal l'*Avenir*, aux éminentes qualités de l'homme et du magistrat.

[2] Ce seul mot peint la proverbiale bonté de Bartayrès.

ne se goûte bien qu'en l'achetant par quelque privation. Pardon, mon estimable monsieur, il est un peu tard. Votre fils part demain à 5 heures du matin... je m'endors... et je ne sais trop ce que j'écris[1] malgré tout le plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous.

Mes respects à Madame et à vos deux bonnes et aimables démoiselles (*sic*)[2].

BARTAYRÈS.

Pour Monsieur Truaut, à Lavardac.

---

[1] On goûtera la spirituelle bonhomie de cet aveu.

[2] L'accent aigu, *suraigu*, ainsi placé, dénonce une habitude de prononciation qui semble aujourd'hui choquante, mais qui, dans la première moitié de ce siècle, n'avait, parmi nous, rien d'étonnant, de *dissonant*.

NOTES DIVERSES

Les Routiers de Castelculier

On a souvent parlé des importantes conséquences de très petits faits. Croirait-on que la présence de quelques routiers dans le château de Castelculier[1] causa l'établissement d'un impôt spécial dont furent frappées, en 1394, les populations méridionales et qui provoqua une foule de réclamations et de protestations? L'affaire eut tant de retentissement que l'on en retrouve des traces considérables dans un grand nombre des dépôts publics de la région. Les consuls de la sénéchaussée de Carcassonne tinrent conseil et déclarèrent que la taxe (c'était un fouage de 16 sols) était excessive et qu'il fallait en référer aux communes. (Documents conservés aux Archives d'Albi, CC. 93). On possède aux Archives de Montpellier (armoire B, cassette 15) toute une caisse de lettres adressées à ce sujet par diverses communautés aux consuls de cette ville, lettres dont je voudrais bien que l'on nous donnât une bonne analyse. Je trouve ces renseignements entièrement nouveaux dans un remarquable travail de M. Paul Dognon, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, sur *Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du* XIIIe *siècle aux guerres de Religion,* (Toulouse, Edouard Privat, 1896, grand in-8°, p. 241). On trouvera bon nombre d'autres

---

[1] Voir une petite notice sur ce château dans l'*Histoire de l'Agenais*, par Jules Andrieu (I, 75). L'excellent annaliste n'a pas mentionné les circonstances rappelées ici. C'est un devoir pour tous ses confrères d'indiquer les améliorations qu'il faudrait apporter à la nouvelle édition d'un ouvrage qui remplace avantageusement tous les volumes jusqu'à présent consacrés à l'histoire de l'Agenais.

indications précieuses dans ce volume sur nos villes principales : Agen, Marmande, Nérac, Tonneins, Casteljaloux, sur nos villes moins importantes et quelques-unes toutes petites : Lamontjoie-Saint-Louis, Astaffort[1], Clermont-Dessus, Prayssas, Laroque-Timbaut, Lafox, Pujols, Fumel, Castelsagrat, etc.[2]. Trop généreux pour notre cher Agenais, le savant professeur de Toulouse nous fait cadeau (p. 43) de *Pouy-Carrejalart,* localité qui appartient à notre bon voisin le département du Gers.

T. DE L.

---

[1] L'auteur nous recommande (p. 152) de lire, dans la coutume d'Astaffort (de 1304), article 90 : *far questas* au lieu de *farquailhas,* qui n'a aucun sens.

[2] M. Dognon cite très souvent les *Chartes d'Agen* publiées par MM. Magen et Tholin, il cite aussi bien souvent un travail qui n'est plus à louer de ce dernier érudit, *Ville libre et barons*. Voir notamment (p. 153) le parti qu'il en tire.

EN TISSANT ET EN COUSANT[1]

Les jours son courts et les nuits longues. Ceux qui peinent et travaillent ne se reposent que rarement, car ce que le jour trop court n'a pu faire la longue nuit le fera.

A la cour de Bodinkthorp les mains se remuaient encore tard et se hâtaient de préparer des habits chauds pour présent de Noël[2];

---

[1] Ce chapitre est le xvi de l'Epopée allemande de Frédéric-Guillaume Weber, intitulée « Dreizehnlinden » — Les Treize Tilleuls — Ce titre de Dreizehnlinden n'a rien d'historique. mais le poète avoue qu'il peut fort bien s'appliquer au monastère Bénédictin de Corvey sur le Weser. Le théâtre de cette épopée en strophes de 4 vers trochaïques est donc sur les bords du Weser et de la Nethe, vers 822 et 823, c'est-à-dire à l'époque où Louis le Pieux, ce faible fils de Charles-le-Grand, né à Cassinogilum et par conséquent notre compatriote, portait assez péniblement sur les bords du Rhin la couronne de fer et la lourde épée de son glorieux père.

Ce poème publié seulement en 1878 est vite devenu classique au-delà du Rhin à cause de la perfection de sa forme et du souffle chrétien et national, qu'on y respire d'un bout à l'autre, et parce qu'il nous montre le triomphe définitif du Christianisme sur le Paganisme. Malheureusement les archaïsmes de mots et d'idées y sont nombreux, ce qui le rend pénible à lire, comme il est facile de s'en assurer par la seule lecture de ce chapitre où nous voyons une fille des Francs captive au château de Bodinkthorp et soupirant toujours vers les bords ensoleillés de sa Garonne.

[2] Il faut se rappeler que la fête de Noël qui remonte au pape Télesphore (127 à 139) a toujours été regardée par les races Saxonnes comme une des plus grandes fêtes de la religion chrétienne et qu'elle est encore en Allemagne et en Angleterre l'occasion de nombreux divertissements. Nos étrennes viennent probablement des cadeaux qu'on se faisait et qu'on se fait encore chez les Saxons à l'occasion du Christmass et du Weihnachten. C'est encore en effet à la Noël — et non au premier de l'an — que la race Saxonne échange des vœux et des étrennes.

Des habits chauds pour les pauvres gens et divers objets pour la maison et pour les hôtes, car les présents sont toujours bienvenus, mais les présents de Noël sont les meilleurs de tous.

Silencieuse comme d'ordinaire, mais un peu plus silencieuse, pâle comme toujours, mais un peu plus pâle, Hildegonde était assise dans la grande salle de travail, au milieu des gens de sa cour.

Les plus grandes jeunes filles tissaient et l'ensouple voguait à l'envi sous leurs doigts vigoureux. La trame était de laine bleue et la chaîne de fil blanc.

Les plus petites, diligentes comme de petites abeilles, maniaient l'aiguille et le fil. Aux unes et aux autres, Hildegonde, d'un signe de tête, distribuait la louange, ou le blâme.

Tout près de l'âtre, sur des escabeaux de hêtre, les graves serviteurs sculptaient à qui mieux mieux, dans les nœuds de l'érable, les plus beaux ustensiles de ménage :

De belles cuillers bien tournées, des pots à miel et des pots à beurre et — cadeau plus délicat — des broches pour les tresses des jeunes filles.

Isenhard, le métayer, fendait délicatement le tendre bouleau pour le tresser, comme on tresse une corde, et en faire le manche flexible d'un fouet :

« Car le travail est nécessaire, o Gérard, murmura-t-il, pour toi surtout — mais aussi pour les autres!... » Mais, n'entend-on pas au-dehors comme le son des cornes? »

« Impertinente petite Aiga, ne ris pas ! Dans les nuits d'été dansent les Elbes [1], mais en hiver règnent les sombres [2] Puissances.

---

[1] Les Elbes ou Elfes, qui sont devenus nos sylphes et nos sylphides étaient des Fées des montagnes. C'était des créatures aériennes qui aimaient à danser au clair de lune sur le gazon des prairies et à l'ombre des grands arbres. Elles avaient des cheveux d'or, des voix mélodieuses, des harpes magiques, en un mot, elles étaient la personnification de ce que la nature a de plus riant et de plus gracieux.

[2] En général les dieux scandinaves, les Ases, étaient regardés comme redoutables. Ils étaient au nombre de douze. Le plus grand de ces dieux était Odin qu'on représentait sous les traits d'un vieillard qui n'a qu'un œil et qui porte un grand chapeau et un manteau bleu. Il était l'époux de Frigga, la Junon du Valhalla ; le père de Balder, le dieu de la paix ; et de Thor, le dieu de la guerre. C'était donc le chef de l'armée des sombres Puissances.

« Ne touchons-nous pas aux douze Nuits [1] Saintes, où le Géant céleste tant redouté, Hackelbernd [2], se promène à travers la forêt et la brume? »

« N'entendez-vous pas des « cliff » et des « claff » et des hennissements enroués? C'est l'armée des compagnons de chasse, montés sur des chevaux fauves, qui passent à travers les airs, comme une nuée de fantômes. »

« Seul, dans l'enclos, j'entendis souvent leur cri : « Au milieu du chemin! » Et je me tins toujours au milieu du chemin. »

« O il n'est pas méchant le vieillard et parfois même il donne de beaux présents! N'a-t-il pas jeté un jour à un pauvre diable de tailleur une cuisse de cheval? [3].

« En aval, sur le Weser, à Isenhof, un chien avait perdu la troupe des chasseurs et s'était couché près du troupeau de la ferme et personne ne pouvait le chasser. »

« Il était vieux et maigre et ne se nourrissait que de cendre. Il était toujours muet, à moitié endormi, ne faisait entendre que de légers gémissements, et ne prêtait l'oreille qu'à la tempête qui secouait la forêt. »

« Mais pendant les douze Nuits saintes quand le bruit sauvage de l'armée ébranla les ténèbres, il partit et disparut comme l'eut fait un tourbillon de poussière. »

Friedebrand, le valet d'écurie répondit : « Moi aussi je l'ai vue! Je l'ai vue passer dans la gorge de la montagne aux frênes se dirigeant vers le nord. »

« C'était des cris sortant de cent poitrines, des coups de fouet, des hurlements, des rires, des clameurs, et en tête de cette armée volait le grand Hibou [4].

---

[1] C'étaient celles qui s'écoulaient depuis la Nuit Sainte par excellence — Weihnachten — jusqu'au jour des rois. C'était pendant ces douze nuits — les plus tristes de l'année — que le pouvoir des sombres Puissances était le plus absolu.

[2] Hackelbernd est un des surnoms d'Odin. Ce mot signifie qu'il « portait un manteau » ou « porteur de manteau. »

[3] Les Saxons mangeaient la chair du cheval, ce qui leur fut interdit par les lois des Francs et par plusieurs conciles.

[4] Le grand hibou s'appelait Tutosel et avait été une nonne devenue, après sa mort, la compagne d'Hackelbernd.

« Au carrefour, tout près du tilleul, brusquement tombèrent du ciel un cheval et un cavalier et j'eus peur de la colère du vieux Woden ; »

« Car je vis bien son bonnet et son manteau. Mais le géant fut vite remis en selle et disparut furieux dans les airs. »

Imma disait : « Dans son voile blanc, son habit bleu et ses longues tresses, chante Dame Holle [1] près de la fontaine, dans la forêt, durant tout l'été, et file sa quenouille. »

« Pendant l'hiver, comme les autres, elle erre inconsolable, au milieu des cris confus de l'armée semblable aux âmes non rachetées, »

« Comme les pâles enfants morts sans baptême. » — « Mille ans ? » gémit quelqu'un. — « Davantage ! Davantage ! » répond un autre. « Marche ! Marche ! »

« Que cela est triste ! » dit le fermier. Que chacun reste au milieu du chemin ! » — « Venez, valets ! Le cheval et les bœufs réclament vos soins ! »

« Griese, le jeune seigneur, dit Aiga, doit, dit-on aussi, chasser éternellement et sans jamais se reposer à travers les marais, parce qu'il a tué un moine. »

« Laissez ces contes ! dit la châtelaine. Occupons-nous de choses sérieuses. — Pauvre Doda tu n'as pas besoin de regarder avec crainte vers la fenêtre. »

« Ce que tu entends n'est que le bruit du vent et le sourd mugissement des chênes... Et la Fille des Francs répondit en soupirant : « Hélas ! Je ne puis m'y faire !

« Quel pays ! Dix lunes d'hiver et deux de mauvais temps ! Ses hommes sont de la race des ours et ont pour dieux des arbres et des géants ! »

« La terre en est grise et sans fleurs, le ciel en est gris et sans soleil. O qu'elle est radieuse au contraire ma patrie des bords de la Garonne ! »

Aiga répondit : « Rien d'étonnant que tu trembles, fille délicate, dans ce pays des ours ! Tu ferais bien de revenir vers les bords de la Garonne ! »

« Quel pays ! Douze longues lunes brille l'éblouissant soleil d'été, au-dessus des forêts riantes, sur les bords de la Garonne ! »

---

[1] Dame Holle était la déesse de l'agriculture et du mariage.

« Sur les bords de la Garonne s'épanouissent beaucoup de fleurs, — et quelles fleurs! — De sveltes garçons au teint d'argent sortent de chaque calice ; »

« De sveltes garçons qui s'inclinent et saluent poliment les dames ! Vivent les bords de la Garonne où dans les champs, comme des fleurs, poussent les fiancés ! »

« Qu'ils sont rares dans ce pays! Qu'ils sont rares en Saxe, où, comme le dit pourtant le refrain, *les belles filles poussent comme les fruits sur les arbres !...*

« Ton cœur soupire vers les rives de la Garonne!... Si tu partais demain, pauvre Doda, tu y serais juste au temps des fleurs! »

« A l'école, dit la châtelaine, tu fus toujours du côté des railleuses, o Aiga. Sur la lèvre de la jeune fille, o Aiga, la raillerie est comme un ver sur une rose! »

Aiga comprit la leçon et, rougissante, baissa la tête et se remit à coudre. Et deux fois et trois fois se rompit le fil! Et deux fois et trois fois tombèrent les ciseaux !

Mais elle n'aimait pas à bouder et son œil redevint joyeux quand. passant ses doigts à travers les boucles de ses cheveux, elle parla du *Petit Peuple* [1].

« Les Fées étaient bien aimables et toujours prêtes à nous servir. Quand, le soir, le travail n'était pas fini, le matin il était toujours prêt. »

« Mais maintenant elles sont parties. Elles ont fui le son des cloches, la fourberie des hommes, la hache et le hoyau des défricheurs de la forêt. »

« En voyant ces monceaux de toile je songe à leurs doigts agiles. O qu'ils disparaîtraient vite si ces bonnes filles nous aidaient ! »

Doda reprit : « Les puissances des ténèbres n'ont rien à voir avec les présents de Noël, elles qui exercent leur art funeste au sein des abîmes et des tombeaux ! »

« Si les pauvres reçoivent de la laine et de la toile, dit Imma, il y a deux épaules nues que nous ne devons pas oublier, ce sont les épaules d'Eggis. »

« Du garçon de forge ! » s'écria Doda. Ce serait un péché de songer à lui et d'offrir un présent au fils du diable en cette fête du Dieu-Enfant ! »

---

[1] On entend par ce nom les Elbes, les Fées, les Lutins et tous les petits génies champêtres de la race des nains.

« On peut lire ce qu'il est, sur le front noirci de ce sournois, et bien qu'il ne porte pas un chaperon rouge [1], il est pourtant un fils des Elfes.

« C'est un de ces êtres qui se dissimulent dans les fentes des rochers et qui rient malicieusement quand leurs mensonges et leurs perfidies ont égaré les pas et la raison de l'homme. »

« Le pauvre garçon, dit Aiga, parce qu'il a des yeux noirs et des joues brunes, parce qu'il est agile et joyeux, est-il indigne de recevoir un gilet?

« Ma foi, tout fils de Lutin qu'il est, il est doux et bon et plus d'une de ses sœurs n'est pas, il s'en faut, si jolie, si gentille ! »

« Si je te disais, belle Doda : Vilain monstre que tu es ! — ce que je n'oserais jamais dire — au lieu de : O la belle fleur du midi ! — ce qui serait un mensonge :

« O comme ta douce petite main aurait vite choisi la meilleure de mes joues pour y faire s'épanouir en plein hiver, cinq roses de la Garonne ! ».

« Aiga, dit la gracieuse châtelaine sur un ton de reproche, tiens ta langue! Vous êtes tous l'objet de mes soins, même le pauvre garçon de forge !...

Mais n'avez-vous pas entendu le chat sauvage? C'est l'heure. Allez vous reposer et n'oubliez pas de dire votre prière du soir ! »

A. BOUYSSY,

Professeur de rhétorique au Petit-Séminaire.

---

[1] Les Nains et les Esprits follets portaient un chaperon rouge, ce qui inspira à Perrault son Chaperon Rouge.

EXCURSION

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU TARN-ET-GARONNE

AU PAYS D'ALBRET ET DANS LE CONDOMOIS

C'est encore sous le charme des journées des 14, 15 et 16 septembre de cette année, passées en l'aimable compagnie de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, que nous prenons la plume pour rendre sommairement compte de l'excursion faite par elle au pays d'Albret, suivant l'itinéraire tracé par M. G. Tholin, secrétaire perpétuel de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

Et tout d'abord, notre premier devoir n'est-il pas de remercier le si distingué président de la Société Montalbanaise, M. le chanoine Pottier, de ce qu'il a bien voulu diriger cette année « *ses manœuvres d'automne* » dans notre région ? Avec lui, nous avons accompli une de ces chevauchées, familières à Henri IV, le long de la Baïse et dans les bois environnants. N'est-ce pas en effet comme sur les traces du Béarnais et guidés par son panache blanc que nous avons défilé sous les murs de Vianne, de Montgaillard, et de Xaintrailles, pour aller nous perdre sous les branchages épais de ses parcs de Durance et de l'Avance, faire une halte à son cher moulin de Barbaste et rentrer à la nuit en sa bonne ville de Nérac ?

Dirons-nous les noms de tous les excursionnistes ? A la Société de Montauban, représentée comme toujours par son vénéré président le chanoine Pottier, son vice-président Mila de Cabarieu, son archiviste Dumas de Rauly, son trésorier Buscon et nombre de membres résidants, tels que MM. le commandant Roques, le baron Izarn de

Capdeville, Paul Fontanié, Henri Soubies, Arthur de Costes, Bourdeau, Vercenx, de Lavaur-Laboisse et, parmi les ecclésiastiques, MM. les chanoines Fourment, Calhiat, les abbés Laborie, Oulès, Henri de Scorbiac, Quilhot, etc., s'étaient joints, à Agen, MM. G. Tholin, secrétaire-général de la société académique de cette ville, de Bosredon, son vice-président, de Lassalle, directeur du *Journal de Lot-et-Garonne*, Bladé, correspondant de l'Institut, Nicolaï, secrétaire général de la société archéologique de Bordeaux, Ferrand, chanoine de cette même ville, Graule, chanoine d'Albi, les abbés Barthe et Peberay, Alphonse Branet, de la Société archéologique du Gers, etc., puis, au cours de la journée, MM. Maille, curé de Vianne, L. Dardy, curé de Durance, Chau, propriétaire du château de Xaintrailles, les abbés Dubos et Dubois, enfin, avec celui qui écrit ces lignes, M. J. Gardère, bibliothécaire-archiviste de la ville de Condom, qui devait si bien prendre en mains les deux jours suivants la direction de l'excursion dans le Condomois. Aussi est-ce au nombre de près de quarante que nous nous trouvions sur le quai de la gare de Vianne, notre première étape, avides de contempler de près les anciennes murailles de cette ville, une des plus intéressantes de tout le Sud-Ouest.

— Vianne est en effet le type le mieux conservé que nous possédions de la bastide de la fin du XIII[e] siècle. Fondée, en 1284, sur l'emplacement du village de Villelongue, en vertu d'un contrat de paréage passé entre noble Jourdain de l'Isle, seigneur dudit lieu, et Jean de Grailly, sénéchal pour le roi d'Angleterre du duché de Guienne, elle reçut le nom de Vianne, d'une tante dudit seigneur Jourdain de l'Isle, Vianne de Gontaud-Biron, dont il était l'héritier[1]. Deux ans après, en 1286, des coutumes lui furent octroyées.

Son enceinte présente la forme d'un pentagone irrégulier dont trois côtés se coupent à angles droits. Au centre, selon la règle générale qui a présidé à l'élévation de ces petites villes si nombreuses dans le Sud-Ouest de la France, et dont les rues, coupées à angles droits, les font ressembler, suivant le mot de M. Curie-Seimbres à

---

[1] Dans ses *Notes historiques sur les Monuments féodaux ou religieux de Lot-et-Garonne*, M. J. de Bourrousse de Laffore s'est longuement étendu sur cette fondation de la bastide de Vianne, p. 127 et suiv.

de grands potagers [1], se trouve la place, carrée, autrefois entourée de couverts, aujourd'hui détruits. Et si l'église ne s'élève pas sur un de ses côtés, c'est qu'elle existait bien avant la fondation de la bastide, puisque son style roman d'église dont le sanctuaire, moins large que la nef, est composé d'une seule abside et d'une seule travée de chœur, semble la faire remonter au commencement du XII° siècle. L'église de Vianne, décrite par M. G. Tholin [2], est d'autant plus intéressante qu'elle existe à peu près dans son intégrité primitive. Le portail seul, dans le style gothique, a remplacé au XV° siècle l'ancien portail roman, aujourd'hui muré, qui s'ouvrait au Midi.

Conservés aussi bien que l'église, les remparts de Vianne, avec leur bel appareil moyen, leurs chemins de ronde, leurs quatre portes surmontées de tours carrées presque intactes, qui se font vis-à-vis, les deux tours circulaires très en saillie, sises aux angles de l'enceinte, présentent encore le plus pittoresque aspect. Ils rappellent surtout du côté du Nord les remparts d'Aigues-Mortes, plus élevés, si purs de lignes, si curieux au point de vue militaire.

Maintes fois décrite par les nombreux archéologues qui l'ont visitée, la bastide de Vianne a trouvé en Pierre Benouville, enlevé naguère si prématurément à ses amis, son meilleur architecte. Dans sa monographie graphique, où il n'a épargné ni les coupes ni les plans, il a pris à cœur de la restaurer dans son premier état. Pourquoi faut-il que ses belles planches dorment, loin de la portée du public, dans les cartons de la Commission des Monuments historiques, et qu'elles aient été reproduites par la photographie à un nombre si restreint d'exemplaires? Grâce cependant à celui qu'a eu soin d'apporter M. Tholin, les archéologues Montalbanais ont pu en apprécier la valeur et se rendre facilement compte des moindres détails architectoniques.

Après avoir très convenablement déjeuné à l'hôtel de Mme Pons et reçu sous les frais ombrages du jardin de M. Latouche, maire de Vianne, la plus cordiale hospitalité, nous avons pris la direction de

---

[1] *Essai sur les Villes fondées dans le Sud-Ouest de la France sous le nom générique de Bastides*. Toulouse, Ed. Privat, 1880. Rappelons que le plan de Vianne a été publié dans le volume du *Congrès archéologique* tenu à Agen en 1874. Paris, 1875, p. 184.

[2] *Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais*, par G. Tholin, chap. VI, p. 108.

la Lande et, chemin faisant, nous nous sommes arrêtés devant les ruines imposantes du château de Montgaillard.

— Il n'existe pas de plan du *château de Montgaillard*. Celui du cadastre est trop sommaire ; et ce n'est cependant que par ce moyen qu'il serait possible de déterminer son ancienne configuration. Car ce n'est pas un simple manoir, ni même un de ces châteaux Gascons, rectangulaires et à deux tours d'angles, comme il en existe tant sur la frontière de l'Armagnac et du Condomois, que nous avons devant les yeux, mais bien l'ossature informe d'une véritable forteresse féodale, avec son donjon carré en gros appareil, ses sombres profondeurs, et nombre de tours irrégulières, dont l'ensemble protégeait le village assis au-dessous sur plan polygonal, à l'enceinte encore facile à rétablir.

Le château de Montgaillard appartenait, depuis la fin du XIIIe siècle, aux Jourdain de l'Isle, fondateurs de Vianne, qui l'avaient reçu de Vianne de Gontaud-Biron, épouse, plus tard répudiée, d'Amanieu VI d'Albret, et fondatrice du couvent des Dominicains de Condom, ainsi que du célèbre couvent de religieuses, établi dans cette ville à Pontvert sur la Gèle, et qui prit plus tard le nom de Prouillan. De nombreux actes d'hommages rendus par lesdits seigneurs de l'Isle aux XIVe et XVe siècles attestent l'ancienneté de leurs droits. On ignore à quelle époque fut détruit le château qui domine tout le pays et d'où la vue, moins belle cependant que celle de Xaintrailles, s'étend au Nord sur la plaine du Lot et de la Garonne et à l'Est sur les coteaux de l'ancien Bruilhois. Quoiqu'il en soit, ses ruines exigeaient une courte mais sérieuse visite. Nous la leur devions, aussi bien comme attrait archéologique que pour répondre à l'appel, plein de courtoisie, de Mme et de M. Chevalier, maire de Montgaillard, ancien conseiller général du canton de Lavardac, qui ont tenu à nous en faire les honneurs. Qu'ils veuillent bien agréer l'expression de nos remerciements.

— Autrement captivante était la visite que nous nous étions proposés de faire au *château de Xaintrailles*, à trois kilomètres au-dessus, vers l'Ouest. Le nom seul de Xaintrailles évoque de magiques souvenirs ; et ce n'est qu'avec respect que nous nous sommes approchés du berceau et de la demeure de Pothon, l'illustre compagnon d'armes de la Pucelle, celui d'entre tous les guerriers du XVe siècle qui a

contribué le plus à expulser de France et surtout de Gascogne l'ennemi séculaire, l'Anglais détesté.

Ce n'est pas à nous à refaire ici, même en quelques mots, l'histoire et la description du château de Xaintrailles [1]. Datant de la première moitié du XIIIe siècle, ainsi que l'attestent son appareil, ses meurtrières, la majeure partie de ses dispositions militaires [2], cette antique demeure fut restaurée ou rebâtie même à neuf en plusieurs endroits vers le milieu du XVe siècle, à l'époque où le célèbre maréchal vint y terminer ses jours. Chaque siècle vit s'y ajouter de nouvelles constructions. Successivement habitée, après Pothon, par ses héritiers les Lamothe, puis les Chamborel, qui jouèrent au temps des guerres de religion un rôle important dans l'histoire du pays, il passa par le mariage de Francienne de Chamborel dans la grande famille des Montesquiou, qui, durant la fin du XVIe et tout le XVIIe siècle, en firent leur principale résidence. Toujours par contrat de mariage, les Montesquiou le transmirent en 1724 aux de Lau de Lusignan qui l'ont gardé jusqu'à nos jours. La mort seule de la dernière marquise, arrivée en octobre 1863, le fit entrer dans une famille étrangère, la première depuis plus de six cents ans. Il ne pouvait tomber en meilleures mains.

Très habilement et très consciencieusement restauré, depuis deux ans à peine, par M. Chau, son propriétaire actuel, le château de Xaintrailles reprend chaque jour davantage sa physionomie d'autrefois. L'aile méridionale, la plus ancienne, a subi les premiers remaniements ; et la grande salle à manger du rez-de-chaussée, les salles du premier étage, le donjon, la courtine qui le relie à l'aile du Nord, toute la partie en un mot contemporaine des premiers Xaintrailles a été reprise, ajourée, couronnée, selon les vrais principes de l'époque, sans que rien de défectueux ni de contraire au style primitif ne vienne y jeter sa note discordante.

Cet exemple est malheureusement trop rare pour qu'il ne mérite pas d'être signalé. Aussi est-çe avec joie que la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, par la voix toujours si écoutée de son pré-

---

[1] Voir notre *Monographie du château de Xaintrailles*, avec plan et eau-forte. Agen. 1874. In-8°.

[2] Les châteaux de Montgaillard et de Xaintrailles sont cités dans une série d'actes d'hommages de l'année 1259, qui doivent être publiés dans le prochain volume, actuellement sous presse, du *Recueil de la Société*.

sident, a applaudi au bon goût et aux généreux efforts de l'intelligent propriétaire et qu'elle a tenu à témoigner à M. Chau ses plus chaleureux encouragements.

Pourquoi faut-il que la belle réception, qui a suivi la visite détaillée du château, dans les grands salons modernes de l'aile septentrionale nous ait forcés d'écourter notre programme, et que nous ayons été obligés de renoncer au plaisir de voir le *lac de la Lagüe?* Pour nous qui, de longue date, connaissions ce site enchanteur, dépendant du domaine de Xaintrailles, c'est de toutes nos forces que nous avons supplié nos collègues de ne point passer outre. Notre appel est resté sans réponse; et la plupart n'ont point jugé à propos de s'y arrêter. Que le poids des malédictions de Mélusine retombe sur eux! Car elle nous attendait, la belle charmeuse, sur les bords fleuris de nénuphars, qui lui servent de dernière résidence; et nous la savons trop vindicative pour ne pas craindre qu'elle ne poursuive les indifférents de sa colère et que, dans les nuits sombres du prochain hiver, elle ne jette sur eux ses plus noirs maléfices!

— Les pouvoirs de la pauvre fée Serpente ne s'étendent pas heureusement jusqu'à la *Tour d'Avance!* Car là aussi, pressés par le temps, nous n'avons pu nous arrêter. Elle est cependant intéressante à étudier, cette tour solitaire, isolée au milieu des pins et des marécages de l'Avance, ancienne propriété des chevaliers de Malte au XIIIe siècle, puis englobée dans le parc royal de Durance, et finalement rendez-vous de chasse d'Henri de Navarre. A cinq étages, sur plan carré, flanqué au nord-est d'une tourelle ronde qui sert de cage à un escalier à vis, elle vient d'être restaurée, et même rendue habitable, par les soins éclairés de son propriétaire actuel, M. le marquis de Virieu.

— Il était quatre heures, quand, après avoir traversé les marais de l'Avance, pays de bécassines, nous sommes arrivés à *Durance* et surtout au prieuré de *La Grange*, où nous attendait M. le curé Dardy. Car, si elle offre quelque intérêt la vieille bastide de Durance, avec ses rues droites, sa porte méridionale encore debout, grâce à l'achat qu'en a fait la Société académique d'Agen, les restes de son vieux château, séjour favori d'Henri de Navarre, son église enfin, ancienne chapelle seigneuriale des barons de Durance, puis devenue église paroissiale, combien plus attrayante encore est la visite de La Grange, à cinq cents mètres à peine au delà du village!

« Le prieuré de La Grange » a écrit M. Nicolaï, qui nous accompagnait, « est la dernière curiosité de Durance, comme il en est la perle[1]. » Il est surprenant en effet de retrouver encore intact, au milieu des pins et caché sous le lierre et la vigne vierge, un prieuré de Prémontrés, fortifié, intact comme au moyen-âge, et cela grâce à l'habile restauration qu'en a faite son propriétaire, M. le curé de Durance. Il n'est pas jusqu'aux si précieuses et si intéressantes peintures murales de la chapelle qu'il n'ait cherché à conserver. Aussi M. l'abbé Dardy méritait bien les éloges qu'on a été heureux de lui adresser, pour les soins intelligents avec lesquels il a sauvé d'une ruine certaine cet intéressant spécimen de l'architecture monastique au XIIIe siècle[2].

Enumérerons-nous tous les objets de sa riche collection? Nous ne saurions passer sous silence l'admirable chasuble en points brodés du XVe siècle, la jolie statuette en albâtre de madone ou de vestale, de curieux moules en bois de cartes à jouer, des grotesques, également en bois sculpté, reproduisant des types de Callot, une rarissime châsse en pierre, très petite, mais dont le couvercle et les parois sont ornés de ronds ou patères, accusant bien l'époque mérovingienne, trouvée dans un des chapiteaux de la chapelle, des inscriptions, de vieilles gravures, notamment des Albert Durer, de précieuses éditions, sans oublier une jolie collection de faïences du pays et quelques tapisseries remarquables.

— Nous tenions essentiellement à voir avant la nuit le *moulin de Barbaste*. Il nous a été donné de pouvoir y arriver à temps. Eclairées par les derniers rayons du soleil couchant, jamais peut-être les *Quatre Sœurs*, aux tailles inégales, ne se sont montrées plus coquettement belles, au-dessus du vieux pont qu'elles étaient jadis chargées de défendre. Telles elles apparurent maintes fois aux yeux d'Henri de Navarre, alors que, sur le soir, il rentrait fatigué d'une longue chasse dans la Lande; telles elles durent, toutes neuves, remplir d'orgueil les moines de Condom, leurs premiers maîtres,

---

[1] *Les Maisons d'Henri IV dans les Landes de Gascogne et d'Albret*, par M. A. Nicolaï. Bordeaux. Féret. 1896.

[2] Voir la très rare plaquette : *Le Prieuré de la Grange*, où M. le curé Dardy a décrit sa demeure si pittoresque et artistique. (Bordeaux. Typ. Dupuy. 1860).

au moment où elles surgirent tout d'un coup, au XIIIe siècle, au-dessus des rives de la Gélise.

Car le moulin de Barbaste est admirablement conservé ; et, dans toutes ses parties, il accuse sa double destination de forteresse et de moulin.

Dans une de ses meilleures pages[1], M. Félix de Verneilh n'hésite pas, contrairement à l'opinion de M. J. de Laffore, à attribuer ce curieux monument à la première ou tout au moins à la seconde moitié du XIIIe siècle. Combien plus affirmative encore aurait été son opinion, s'il avait connu les nombreux châteaux Gascons de la frontière Armagnacaise et Condomoise, qui ont avec le moulin de Barbaste de multiples traits de ressemblance, et dont quelques uns sont datés ! Ce qui donne entièrement raison au savant archéologue.

Comme la bastide de Vianne, les quatre sœurs de Barbaste avaient dès ses premières courses dans le Lot-et-Garonne, séduit notre ami Pierre Benouville. Il en a laissé de superbes dessins. Plans du rez-de-chaussée et des divers étages, coupes, croquis, projets de restauration, vues cavalières, Benouville n'a rien négligé pour en donner une monographie complète ; et c'est, guidés encore par la rare épreuve de ses planches, apportée par M. Tholin, que nous avons pu étudier dans ses plus intimes détails ce curieux et très rare spécimen de moulin fortifié du moyen-âge.

Centre aujourd'hui d'une importante minoterie, le moulin de Barbaste est devenu la propriété de M. Ducasse. Nous ne saurions ici passer son nom sous silence, tenant à le remercier de son aimable accueil et de la gracieuseté avec laquelle il nous a permis, non seulement de visiter tout l'édifice, mais encore de nous reposer sous les frais ombrages de ses allées, qui longent, vertes et fleuries, la rive droite de la rivière.

Il faisait nuit depuis longtemps, quand nous sommes arrivés à Nérac.

— Le devoir du chroniqueur n'est-il pas de raconter toutes les phases d'une excursion et de n'omettre aucun détail d'une journée si bien remplie ? S'il en est ainsi, qu'on nous permette d'ajouter qu'à huit heures les excursionnistes, au nombre de plus de quarante, (on

---

[1] *Une lettre de M. de Verneilh sur la date du moulin de Barbaste.* (Revue de l'Agenais, t. VII, p. 269).

est toujours plus nombreux à ces moments-là), venaient s'asseoir à l'hôtel de France, autour d'une table parfaitement servie par M. Dubernet. N'ayant pu accepter l'invitation que, fidèle à la tradition, lui avait adressée notre Président, M. le Maire de Nérac s'était fait représenter par M. Passet, conservateur du Musée. Nous n'étonnerons personne en disant combien a été pleine de tact et de délicatesse l'allocution prononcée par M. le chanoine Pottier, tenant à remercier personnellement tous ceux qui avaient prêté leur concours à l'organisation de cette fête archéologique, et en quels termes éloquents et avec quelle parfaite courtoisie M. Passet a souhaité la bienvenue à la Société Montalbanaise, se mettant à son entière disposition pour la matinée du lendemain, consacrée à la visite des monuments de Nérac. La soirée n'aurait pas été complète s'il ne nous avait pas été donné d'entendre M. Bladé dans quelques-unes de ses plus originales productions poétiques ; M. Nicolaï faire un appel éloquent à toutes les Sociétés archéologiques de la Gascogne en vue de former une vaste fédération ; M. le chanoine Ferrand enfin, de l'Académie de Bordeaux, interpeller en vers charmants la Baïse et lui faire dire tout ce qu'elle pensait « de nouste Henric », son roi bien-aimé.

Il ne restait plus qu'à visiter le lendemain matin la vieille capitale de l'Albret, si déchue de son antique splendeur. Un soleil radieux éclairait les derniers restes du château d'Henri IV, pleurant sa gloire à jamais perdue, ses grands corps de logis renversés, ses sculptures mutilées, et semblant nous demander à hauts cris qu'on rétablisse au moins devant ses arcades béantes la statue, exilée au loin, du vainqueur de Coutras. Est-il besoin de dire qu'avec le plus grand respect nous avons salué les deux belles mosaïques gallo-romaines, trouvées, l'une sous les premiers arbres de la Garenne, l'autre tout récement sur les bords du plateau qui s'étale au-dessus et que renferme une maison particulière? La vue seule du marbre élégant du sculpteur Campagne a détourné nos esprits de ces archaïques méditations. On ne peut en effet regarder distraitement ce joli corps de femme, caressé par la vague, qui à Paris fut l'*Epave* et à Nérac est devenu *Fleurette*. Car, ce n'est point une jeune fille qu'a voulu ici représenter l'artiste ; et nous devons lui savoir gré de ce que, s'inspirant sans doute du passage de la Chronique Pérès, qui relate à la date du 22 août 1592, c'est-à-dire quatre ans après le départ définitif d'Henri IV, la mort, très naturelle, de Fleurette, « jardinière du Roy, » il ait tenu à l'immortaliser, non pas sous les traits d'une mignonne enfant, encore toute énamourée, mais bien sous ceux

d'une femme déjà mûre, suffisamment expérimentée et qui n'avait plus rien à attendre depuis longtemps de son royal protecteur.

Mais ce qui est plus certain et moins sujet à controverses, c'est l'admirable Garenne « l'allée de trois mille pas, qu'avait faict faire Marguerite, » ainsi qu'elle l'écrit dans ses Mémoires, et qui se déroule toujours verte et majestueuse sur la rive droite de la Baïse ; c'est la place de la chapelle où allait prier l'aimable reine de Navarre, les deux arbres jumeaux qu'elle planta avec son mari un jour de réconciliation, le jardin du Roi, la fontaine de las Poupetos, la fontaine du Dauphin, élevée en 1601, en souvenir de la naissance du futur Louis XIII, tous ces souvenirs poétiques en un mot, qui se dégagent ici aussi bien de la splendeur de la nature que de l'éloquence de l'histoire.

A l'élégant chalet, construit récemment, au centre de la Garenne, un lunch nous a été offert, au nom de la municipalité, par M. le Conservateur du Musée ; ce qui a permis à M. Mila de Cabarieu, vice-président de la Société Montalbanaise, de témoigner une fois de plus sa gratitude et d'exprimer de nouveau ses plus chaleureux remerciements. Après quoi la Compagnie a visité le Petit Nérac, saluant au passage les maisons dites de Sully et de Théodore de Bèze, admirant le pittoresque du Vieux Pont et des Tanneries, et faisant une dernière halte au Musée, où l'attiraient principalement les anciens croquis et la reproduction en relief du château primitif des d'Albret.

C'est à regret qu'à dix heures nous quittions Nérac pour nous diriger sur Condom, but de notre deuxième étape, emportant du séjour favori d'Henri de Navarre un doux et inoubliable souvenir.

Ph. LAUZUN.

« Lou nouste Enric ! »[1]

Un jour, chantant par les chemins,
La bouche en cœur, l'œil en extase,
Fleurs et galettes dans les mains,
Deux cents bergers de Coarraze
S'en allaient à Pau.

Quand la cour
Du château de la bonne reine
De ces gais compagnons fut pleine,
Un veilleur, du haut d'une tour,
Cria : — Holà ! gens de la plaine,
La cour n'est point un lieu public :
Que voulez-vous ? — À perdre haleine,
On lui répondit : — *Capitaine,*
Qu'èm bienuts bese nouste Enric ! —

Or, riant de cette équipée,
Sur le perron, la plume au vent,
Le jarret tendu, relevant
D'une main sa petite épée,
Et, de l'autre, à ces braves gens
Jetant des baisers engageants,
« Leur Enric » lança cette phrase :
Diou biban ! bibe Coarraze ! —

Ainsi, nous, les Montalbanais,
Nous d'Aquitaine et de Gascogne,
En république, sans vergogne,

---

[1] Poésie lue à la réunion du Congrès archéologique, à Nérac.

Nous venons, en plein Agenais,
Dire bonjour au Béarnais.
Car il fut nôtre aussi, j'espère,
Ce drille, ce joyeux compère,
Ce fils des antiques Bourbons
Qui, dans les partis furibonds
Où chacun se disait le maître,
Déclara qu'il ne voulait être
Qu' « avec les braves et les bons ! »

Heureux Nérac, chère Baïse,
Comme vous l'aimiez, à vingt ans,
Debout sous les drapeaux flottants,
Glaive au poing, parfois sans chemise,
Diable à quatre, battu, battant,
Bon toujours, et toujours content ?

Certe, après les échauffourées,
Dans l'histoire du Vert-Galant
Je trouve, en récapitulant,
Trop de Gabrielles d'Estrées...
Si, lorsque l'amour s'en mêla,
Père Cotton eût été là,
Peut-être eût-il mis le holà...
Mais, corbleu ! quel est sur la terre
Le roi qui mérita jamais
Le droit de jeter une pierre
Dans le jardin du Béarnais ?

A l'honneur du grand Capitaine,
Sa belle vie est toute pleine
D'exquises cordialités,
De délicates charités,
De pardons généreux, jetés
Çà et là, d'une âme sereine,
Aux soldats les plus éhontés
De l'orde ingratitude humaine.
Enfin, disons, car il le faut,
Qu'en dépit de ces Corysandres
Que longtemps il courtisa trop,
Ses grandes amours — les plus tendres —

S'élevèrent toujours plus haut :
Son peuple, telle fut, en somme,
La passion de ce grand homme.
Des amourettes, je sais bien
Qu'il en eut en surabondance ;
Mais il fit l'amour à la France —
Même contre toute espérance —
Et c'est beau : le reste n'est rien !...

Aussi, sur tes bords, ô Baïse,
Où le flot redit à la brise
Les vieux couplets du jeune gars ;
Au pied de ces pauvres remparts,
O Nérac, ou flottent, épars,
Des parfums de chevalerie,
Nous, Gascons et Montalbanais,
Fils de la langue d'oc chérie,
Nous venons dans le Béarnais
Acclamer la grande Patrie.

Et moi, poète *francilhot*,
Qui parlai pour nous tous, je gage
Que l'incomparable « Reyot »
Nous crie en son naïf langage :
— *Pau, Nérac, Bourdéou, Montauban,*
Qué pla bous aymi, Diou biban ! —

A. FERRAND.

BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Gustave de Galard, *sa vie et son œuvre,* par Gustave Labat [1].

Chaque période historique a son caractère typique qui la différencie nettement de toutes les autres au point de vue du décor, des arts, de la littérature et des mœurs. Mais ce caractère ne se dégage qu'à la longue, alors que la distance permet la mise au point. Ainsi, aujourd'hui, l'époque de la Restauration est assez éloignée de nous pour que nous la voyions bien marquée à son coin personnel. Mais si le tableau est arrêté dans ses grandes lignes, il n'est point poussé dans le détail de telle sorte que des retouches utiles, des rehauts heureux n'y puissent trouver place. C'est là le rôle que jouent, à leur heure, des mémoires inédits, une étude fouillée, une monographie consciencieuse.

Le livre que vient de faire paraître M. G. Labat sur Gustave de Galard appartient à ce dernier ordre de publications.

En nous racontant la vie et en nous décrivant minutieusement l'œuvre d'un peintre de mérite, issu d'une famille bien connue dans l'Agenais, et qui donna sa mesure à Bordeaux sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X, l'auteur apporte une sérieuse contribution à l'histoire des usages et des mœurs dans le Sud-Ouest à cette époque.

En effet, Gustave de Galard consacra sans relâche et avec une grande fécondité, tout son labeur artistique à reproduire les personnages et les scènes qu'il avait sous les yeux, et son œuvre reconstitue, exactement et finement observée, la vie contemporaine à Bordeaux et dans la région. Quant à son histoire elle est bien simple

---

[1] Gustave de Galard, sa vie et son œuvre (1779-1841), par Gustave Labat. 1 vol. grand in-8°. Bordeaux, Féret et fils, éditeurs 1896. — Ouvrage enrichi d'un portrait et de plusieurs fac-simile.

et pourtant, comme celle de tout homme envisagée dans son ensemble, elle a son côté romanesque. Ici même le romanesque confine au tragique.

Presque enfant, n'ayant pas encore quatorze ans, Gustave de Galard fut forcé de fuir la patrie. Son père le marquis de Galard, baron de Magnas, était condamné à mort et exécuté le 15 avril 1793. Ses trois fils, après avoir erré dans la campagne, se partageaient leurs dernières ressources et parvenaient à gagner l'étranger. Tandis que l'aîné allait prendre du service dans l'armée des Princes, Gustave, dit-on, déguisé en femme, passait la frontière d'Espagne et, quelque temps après, rejoignait son second frère à l'ile de Saint-Thomas. Aux Antilles d'abord, puis en Angleterre et en Suisse, il demanda à son pinceau les ressources nécessaires à l'existence ; puis, à force d'observation, de travail et de goût, d'ouvrier devint artiste.

A la rentrée des émigrés il vint se fixer à Bordeaux que, dès lors, il ne quitta plus.

Encore peu connu sous l'Empire, il commençait à marquer quand vint la Restauration et fut tout à fait mis en lumière par de très vivants portraits lithographiés et coloriés du duc et de la duchesse d'Angoulême qui furent très répandus et dont il est encore possible de retrouver des exemplaires en furetant chez les bouquinistes et les marchands d'antiquités. M. G. Labat nous apprend que l'artiste, en culotte courte et l'épée au côté, alla « croquer » la duchesse à la chapelle de la rue Margaux où elle entendait un sermon.

A partir de ce moment l'œuvre de Galard se développe rapidement et s'affirme avec son caractère nettement local et provincial.

L'artiste voyait Bordeaux, la Gironde, la lande ; il voyait des Bordelais, des Landais, des gens du Haut-Pays et, imprégné de son milieu, il le reproduisait. Il ne se croyait pas forcé, sous prétexte de grand art, d'évoquer une antiquité et un moyen-âge de fantaisie ou, les pieds sur ses chenets, de peindre une caravane dans le désert. S'il voulait du romain il ne peignait pas une fête de Néron au Colysée, mais des gamins jouant aux billes dans les ruines du Palais Gallien ; et, avec ce système ou plutôt grâce à ce bon sens, il est arrivé, dans une série d'albums de lithographies, publiés de 1818 à 1830, à édifier une précieuse collecti n de types vus qui sauvegardera sa mémoire mieux que vingt-cinq toiles médiocres dites « d'histoire. »

Avec ces albums nous pouvons repeupler le Bordeaux de la Restauration, surtout le Bordeaux populaire. Galard, en effet, affectionne surtout la grisette élégante et la cadichonne forte en gueule,

la petite bonne et le tourlourou, la paysanne de la banlieue et le marin du fleuve. Il excelle à en saisir le côté pittoresque, les campe, les groupe, les fait parler à merveille, en un mot les fait vivre et, toujours, pour fond leur donne les coins de rue, les places, les paysages qui leur sont familiers.

En feuilletant ces planches au gai coloris on peut retrouver, pour tout le Sud-Ouest, des figures effacées, des costumes oubliés, des usages disparus. Ne nous montrent-elles pas, pour ne parler que de l'Agenais, des scènes de cette navigation si active de la Garonne et de la Baïse qui, par ses lourds bateaux plats au gouvernail gigantesque, descendait à Bordeaux les marchandises et les productions du Haut-Pays. De nos jours le chemin de fer a supplanté la grande barque comme le mécanicien noir de fumée a remplacé le patron. Mais, ne fût-ce qu'en effigie, on a plaisir à revoir celui-ci, dont les lourds vêtements luttent mal contre le brouillard et l'humidité, et dont le bras robuste et les traits énergiques attestent qu'un marin d'eau douce était encore un rude gaillard.

Si les spirituelles lithographies de Gustave de Galard, dessinées d'un crayon net, ferme et souple à la fois, demeurent son originalité, là ne s'est point bornée son œuvre. Il a montré dans des portraits à l'huile, sentis et très poussés, qu'il pouvait hardiment aborder la peinture et que son talent lui eût permis d'y obtenir de réels succès si son tempérament primesautier, la démangeaison de la main ne l'avaient invinciblement entraîné vers les genres où la rapidité de l'exécution répond le mieux à la vivacité de la pensée.

Du reste, rien de ce qu'a fait de Galard n'est omis dans le livre de M. G. Labat. Grâce à ses longues et patientes recherches, grâce aussi aux richesses de son cabinet, celui-ci a tout relevé, tout classé, tout signalé : tableaux, miniatures, aquarelles, lithographies, dessins, croquis. Mais il ne faut pas croire que son travail n'ait que l'intérêt d'un catalogue. Par les sommaires, les remarques et les annotations qu'il y a prodigués il en a fait un document et un document d'importance.

Personne, en effet, mieux que M. G. Labat ne pouvait commenter l'œuvre de l'artiste bordelais de la Restauration. Critique d'art expérimenté, profondément artiste lui-même, alliant dans de charmantes aquarelles la précision du dessin à la fraicheur et à la transparence du coloris, il avait toute l'autorité voulue pour assigner sa juste place au peintre dont il faisait la biographie ; et, en outre, par ses études personnelles, par sa mémoire impeccable toute grouillante

d'anecdotes recueillies en sa prime jeunesse des contemporains mêmes de Gustave de Galard, il lui appartenait plus qu'à tout autre de ciseler le cadre dans lequel devait se dérouler cette biographie.

En résumé, tel qu'il est, riche de faits, alerte de coupe, élégant de forme, le livre de M. G. Labat méritait d'être présenté aux lecteurs de la Revue tant à raison de son intérêt propre qu'à raison de la personnalité de son auteur.

Celui-ci, déjà connu par ses travaux sur la Tour de Cordouan, est un des ouvriers actifs de cette décentralisation intellectuelle dont beaucoup parlent tant qui la soutiennent si peu et qu'il serait fort à désirer de voir enfin passer de la théorie à la pratique. Aussi, au point de vue artistique, tout indiqué en la matière, tirerons nous, à la vieille mode, de l'ouvrage que nous venons d'analyser une *morale* qui se formulera par deux vœux.

Le premier, c'est que les artistes de province, si souvent gens d'un sérieux mérite, sans s'acharner à courir après la gloire, laquelle est oiseau rare et fugace, se décident enfin à regarder autour d'eux et à reproduire ce qu'ils ont bien dans l'œil. S'ils objectent que notre époque est banale, nos types sans caractère et nos costumes quelconques, nous leur répondrons qu'en toute époque il est du pittoresque, mais qu'il faut savoir le chercher où il se trouve, le comprendre et le mettre en saillie, que, de plus, il n'est point de type qui ne porte en soi sa personnalité et que c'est le temps qui se chargera de rendre nos costumes curieux. Un jour, quelqu'invraisemblable que cela paraisse, le croquis d'un monsieur en redingote noire et en chapeau dit « haut de forme » sera gibier de collectionneur. D'ailleurs on a le droit de s'assurer la sympathie de la postérité en dessinant de préférence les accortes Landaises à la taille fuselée ou les grisettes des bords de Garonne si éveillées sous leurs foulards de soie. Leur tour viendra vite, hélas, de paraître archaiques! Demandez plutôt aux jolies petites femmes de Gustave de Galard.

Notre second vœu est qu'à défaut d'un musée spécial, une section particulière soit consacrée dans nos musées de province à recueillir les œuvres et les souvenirs locaux. Croit-on, par exemple, que l'étranger, le touriste, voire même l'indigène ne seraient pas plus intéressés par les anciennes gravures du pays, par les types locaux d'autrefois, par les vieux plans de nos villes que par des Raphaël de contrebande et des Rembrandt « attribués à », valant cent sous l'un dans l'autre? De la sorte, il y aurait un musée de l'Agenais à Agen; à Bordeaux, un musée du Bordelais où l'on pourrait admirer, à côté

des lithographies de Galard, les belles eaux fortes de l'éminent et regretté Léo Drouyn qui vient de tomber, frappé en plein travail, quand sa verte vieillesse semblait défier les coups du temps.

Et voilà nos deux vœux. Ils sont fort beaux, n'est-il pas vrai ; mais nous n'avons pas, bien entendu, la naiveté de croire qu'ils servent jamais à quelque chose. Pourtant, tandis que nous y sommes, nous y joindrons un conseil et, celui-là, avisé qui le suivra, c'est de mettre dans toute bibliothèque régionale « Gustave de Galard, sa vie et son œuvre » par Gustave Labat.

Francisque HABASQUE.

*
* *

LE MAS-D'AGENAIS SOUS LA DOMINATION ROMAINE ET LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE SAINT-MARTIN, par Alexandre Nicolaï, Bordeaux, Féret et fils, 1896, in-8°, 184-XII p., pl. Prix : 2 fr. 50.

Les lecteurs de la *Revue* peuvent se souvenir de divers articles dans lesquels il a été question des antiquités si nombreuses et si intéressantes du Mas-d'Agenais. Depuis un siècle on les a reconnues, on a commenté les textes qui s'y rapportent, mais elles n'avaient pas encore été l'objet d'une étude complète et méthodique. L'ouvrage de notre ami M. Nicolaï comble cette lacune.

En suivant l'ordre de ses divisions, nous allons signaler ou discuter successivement : les attributions proposées pour les localités de *Vernemetis* et de *Pompejacum* ; le tracé de la voie romaine qui desservait le Mas ; la description du cimetière antique de Rébenac près Saint-Martin de Lesque et l'inventaire des objets qui en ont été retirés.

Vernemetis était un temple dédié au Soleil, situé *in agro velano*, en Agenais, sur un point culminant dominant un cours d'eau. Fortunat nous en a donné l'étymologie en langue gauloise : *Grand Tem-*

ple (*Ver* = grand ; *nemetis* = temple). C'est à *Vernemetis* que le chrétien Vincent empêcha de se produire le prodige de la roue enflammée. Il fut martyrisé à peu de distance de *Vernemetis*. Léonce II, évêque de Bordeaux, transforma ce temple en basilique et le consacra à Saint-Vincent.

Pompejacum (domaine de Pompée) était un *castrum* situé aux confins de l'Agenais, sur la rive gauche de la Garonne et sur le bord du fleuve. Le corps de saint Vincent, découvert miraculeusement, y fut transporté. On y édifia une superbe basilique en l'honneur du saint. Léonce recouvrit cette basilique d'une toiture d'étain.

La basilique de saint Vincent fut pillée, en 585 par les troupes de Gontran.

Les localités de *Vernemetis* et de *Pompejacum* étaient à environ 5 milles (7 kil. 1/2) de distance l'une de l'autre.

A la fin du xvii[e] siècle (1698), les Bollandistes, en publiant, à la date du 9 juin, les *Actes* de saint Vincent-d'Agenais, et les *Leçons* des anciens livres liturgiques du diocèse d'Agen, eurent le soin d'en rapprocher les textes de Fortunat et de Grégoire de Tours qui se rapportent aux deux célèbres sanctuaires élevés en l'honneur du saint, proche du lieu où il subit le martyre. Ils hésitèrent à identifier les localités de *Vernemetis* et de *Pompejacum*, citées par ces divers auteurs, qui donnent sur elles les renseignements que nous venons de résumer[1].

---

[1] Il est regrettable que pas un seul de nos annalistes n'ait fait d'abord une étude critique des textes. C'est indispensable, car il y a beaucoup à ajouter aux commentaires des Bollandistes.

Seul, M. A-F. Lièvre, dans sa notice intéressante, *Une fête solaire en Agenais au V[e] siècle*, a fait une distinction entre les sources diverses de l'histoire de saint Vincent. Les *Actes* tirés des manuscrits d'Utrecht et de Wesphalie, antérieurs aux *Leçons* des anciens livres liturgiques, sont, dit-il avec raison, d'une plus grande autorité que ces dernières.

Mais à quelle époque les *Actes* ont-ils été rédigés ? Probablement plus de deux siècles après le martyre puisqu'ils contiennent une allusion à la transformation du *vernemet* en basilique, transformation qui date du pontificat de Léonce († 564) : « *quæ omnia probabiliter gesta et diruta nunc dæmonis tem-* » *pla et erecta in melius Martyris tecta testantur*. »

D'autre part, Grégoire de Tours († 593) dit à propos de saint Vincent : « *Cujus passionis historia ab incolis retinetur*. » Faut-il en conclure que les

Au siècle dernier, le chanoine Argenton chercha à résoudre la difficulté et proposa des solutions. Lui, son rédacteur Labrunie, puis Saint-Amans, qui les copie si souvent, ont placé *Vernemetis* au Mas-d'Agenais. Une étude plus complète des textes et des localités porta M. Ad. Magen à identifier au contraire le Mas-d'Agenais avec *Pompejacum*. M. Longnon, après avoir compulsé tous les mémoires consacrés à cette question, a adopté cette attribution, si fortement motivée qu'elle semblait définitive[1]. Cependant M. Nicolaï a cru devoir accorder ses préférences à l'opinion professée par nos plus anciens auteurs : il place avec eux *Vernemetis* au Mas.

Comme il n'a point réussi à nous convaincre, nous allons rappeler les principales preuves exposées par M. Magen, auxquelles nous croyons pouvoir en ajouter de nouvelles.

On n'a point encore pris garde que *Velanum* est plutôt une forme adjective qu'un nom de lieu. A *Vernemetis* on célébrait le culte solaire et le dieu gaulois du soleil est Bélénus. Comme v = b dans

---

Actes ont été rédigés entre les années 564 et 593 ? Pas absolument. Les termes employés par l'historien paraissent applicables aussi bien à des traditions verbales qu'à des écrits.

Les *Leçons* paraissent avoir été écrites bien postérieurement aux *Actes*, d'après eux et d'après des traditions. Elles mentionnent la translation du corps saint à Conques, qui eut lieu dans des circonstances et à une époque non déterminées mais non point probablement durant les premiers siècles du moyen âge.

Ainsi les *Actes* et les *Leçons* ont été rédigés longtemps après les évènements. Ces textes n'en ont pas moins une haute valeur car ils s'ajoutent, en les expliquant de la façon la plus simple et la plus satisfaisante, aux témoignages de Grégoire de Tours et de Fortunat († 609). Avec ces derniers auteurs nous ne sommes plus dans le domaine de la légende mais dans celui de l'histoire.

Il restera malgré tout des difficultés probablement insolubles, par exemple celle de la date du martyre, qui peut fort bien ne pas correspondre avec celles des persécutions. Vincent, ayant troublé l'exercice d'un culte, tombait sous le coup de lois applicables en tous temps.

[1] *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, Paris, Hachette, 1878, in-4°, p. 549. M. Longnon a su exposer, en quatre pages, avec une parfaite clarté, les données complexes qui peuvent servir à résoudre le problème.

La bibliographie des ouvrages qui traitent de ces questions a été déjà donnée dans la *Revue* (1895, p. 157.)

notre pays, l'*ager velanus* ou *belanus* doit se traduire littéralement par *le champ bélénien, le champ consacré à Bélénus,* c'est-à-dire que le grand temple ou *vernemet* s'élevait, suivant l'usage, dans une région réservée (*regio nemetis*)[1], un bois sacré.

D'ailleurs Fortunat est assez explicite sur ce point particulier de l'isolement du temple. Dans le passage où il nous montre l'évêque Léonce transformant le *vernemet* en église, il nous dépeint la beauté du paysage: *specie suadente loci.* Ces termes s'appliqueraient mal à un édifice situé dans une ville.

Ajoutons qu'à l'époque mérovingienne, *Vernemetis* n'était pas une ville, ni même un *vicus* ; on n'y voyait qu'une simple villa, dotée, il est vrai, d'un privilège exceptionnel. On y frappait monnaie. C'est à cette localité que M. Quicherat attribue les pièces à la légende VERNEMITO VILL[2].

Il est prouvé que le Mas était une ville importante dès les premiers siècles. Donc ce n'est pas *Vernemetis*, qui était encore une solitude au VIe siècle et où fut édifiée une seule villa à l'époque mérovingienne. Le catholicisme, on le comprend, eut quelque peine à atténuer la terreur qui préservait de toute violation les enceintes consacrées aux dieux.

Pompejacum, où le corps de saint Vincent fut transporté et placé dans la grande basilique édifiée en son honneur, était un *castrum* qui semble avoir porté deux noms à l'époque où furent rédigées les *Leçons* du bréviaire ; autrement, comment s'expliquer la formule « *castrum qui ab incolis dicitur Pompejacum* ? » Pourquoi dire : que les gens du pays appellent, au lieu du nom tout court ? C'est que sans doute les voyageurs employaient de préférence le nom de *La Station Agenaise, Mansio Agennensis*, qui devait faire disparaître l'autre.

Un fait analogue s'est d'ailleurs produit à Aiguillon. Son *castrum* gallo-romain de Lunat, situé à la pointe du coteau dominant le con-

---

[1] Cette correction, pour *regio metensium*, indiquée par les Bollandistes, soutenue par M. Lièvre, est des plus acceptables. Elle s'explique par le fait que les copistes ont mal interprété les abréviations d'un manuscrit primitif. Elle détruit un système d'interprétation mal étayé d'après lequel il faudrait chercher dans la région de Mézin l'emplacement des deux basiliques de Saint-Vincent.

[2] *De la formation des anciens noms de lieu*, Paris, Franck, 1867, p. 131.

fluent de la Garonne et du Lot, *in aculeo*, bien qu'il soit devenu un vicus mérovingien où l'on frappait monnaie [1] a cependant perdu son nom : celui d'Aiguillon a prévalu.

Toutefois le souvenir du nom de *Pompejacum* ne s'est effacé qu'à une époque récente. Il y avait au Mas-d'Agenais, sur la bordure des vieux fossés, une chapelle appelée Pompéjac. Elle subsistait encore au siècle dernier et les anciens cadastres du Mas portent la mention des revenus considérables dont elle jouissait. Il est à noter que les plus anciens sanctuaires chrétiens portent des noms qui indiquent combien furent modestes les constructions primitives : ce sont des chapelles, des oratoires (*oratorium*, qui a fait chez nous Auradou, Lourdens), de petites églises, *gleizette*, *gleizotte*.

L'église actuelle du Mas, sous le vocable de Saint-Vincent, a remplacé la basilique primitive qui abritait le tombeau du saint. M. Nicolaï en convient avec tous les auteurs. Il a cru même retrouver le tombeau de saint Vincent dans un sarcophage de marbre aux emblèmes chrétiens qui, de la ferme de La Garesse, au Mas, avait été transporté à Bouglon. Mais ceci ne peut être donné que comme une simple hypothèse [2].

En somme on retrouve au Mas tout ce qui convient à *Pompejacum*: 1°, le nom, Pompéjac ; 2° la situation voulue, aux confins de l'Age-

[1] Un prochain article « *Causeries sur les origines de l'Agenais* » contiendra quelques notes sur les ateliers monétaires mérovingiens de nos pays que personne n'a encore songé à identifier.

[2] Citons les conclusions d'un article critique de M. An. de Montaiglon sur un sujet tout pareil. Il s'agit du sarcophage qui existait dans l'église de Saint-Loup (transformée aujourd'hui en chapelle privée), commune de Montagnac :

« [M. l'abbé Arbellot] se fondant sur ce que l'église où se trouve le sarcophage décrit par M. Tholin est dédiée à Saint-Loup, suppose que ce sarcophage sans aucune inscription est celui de saint Loup lui-même. Rapprochant cette supposition de l'épithète de *Papa*, donnée par d'anciens manuscrits à saint Loup dans la suscription d'une lettre de Sidoine Apollinaire, il en conclut qu'on a tort de ne pas comprendre saint Loup dans la liste des évêques d'Agen au ve siècle. Nous n'avons pas à entrer dans la discussion de ce point d'histoire religieuse ; mais, devant la condition absolument anonyme du monument, il nous paraît impossible de prouver, à défaut de tout témoignage écrit, que ce soit là le tombeau de saint Loup. Le tombeau est incontestablement important, mais il peut tout aussi bien

nais ; le site, sur la Garonne, rive gauche[1] ; 3° le *castrum*, la ville gallo-romaine fort ancienne et fort importante, comme l'atteste son cimetière, ses ruines, les villas de sa banlieue ; 4° la grande basilique, celle du tombeau, dont les débris sont reconnaissables ; 5° le vocable de Saint-Vincent qui n'a pas cessé d'être appliqué à son église.

La conclusion s'impose : Le Mas est *Pompejacum* ; c'est donc avec raison que M. Longnon, se ralliant à la thèse de notre ami si regretté M. Magen, l'a inscrit sous ce nom sur sa belle carte des Gaules.

Quelle que soit la force de ces preuves, il convient cependant d'examiner la thèse contraire et d'exposer les arguments qui ont déterminé M. Nicolaï à placer *Vernemetis-Velanum* au Mas. Il y en a deux.

D'abord le texte de Grégoire de Tours au sujet de la basilique de Saint-Vincent, située dans une ville, qui fut pillée par les troupes de Gontran : « *quæ est juxta terminum aginnensis urbis ipse ubi martyr pro Christi nomine agonem* DICITUR *consumasse.* »

La grande basilique de Saint-Vincent, celle du tombeau, celle que pillèrent les troupes de Gontran est bien celle du Mas : on est d'accord là-dessus. Mais pour trouver avec M. Nicolaï dans le texte précité de Grégoire de Tours une preuve de l'identification de *Vernemetis-Velanum* avec le Mas il faudrait admettre :

1° Que le texte de Grégoire de Tours a seul autorité pour nous fixer sur le lieu du martyre et qu'il est formel.

2° Que le corps de saint Vincent aurait été transporté de *Pompejacum* à *Vernemetis-Velanum* entre les années 564, date de la mort

---

se rapporter à un autre saint personnage, dont la mémoire aurait complètement disparu ; à un riche chrétien, qui n'aurait laissé aucun souvenir de sainteté. » (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, p. 518).

Le sarcophage du Mas est un des plus connus de France, M. de Caumont l'ayant publié comme type, d'après un dessin de M. Léo Drouin, dans son *Abécédaire* d'archéologie.

Ajoutons que M. Nicolaï et M. le vicomte de Luppé ont rendu un grand service en obtenant la restitution de ce précieux monument à l'église du Mas.

[1] M. Longnon (*op. cit.*) rappelle en effet une variante intéressante des manuscrits de Fortunat, qui prouve que *Pompejacum* était situé sur les bords de la Garonne : *De basilica ultra* (alias *apud*) *Garumnam*.

de Léonce, qui, loin de déplacer le tombeau du saint, avait orné la basilique qui l'abritait, et l'année 585, date de l'expédition de Gontran.

Les objections abondent.

1° D'après les *Actes*, le saint ne fut martyrisé ni à *Pompejacum* ni à *Vernemetis* mais à peu de distance du temple : « *ad locum haud longe remotum a templo.* » Si Vincent a été traîné dans la direction de la ville voisine qui était Pompéjac on pouvait dire tout aussi bien qu'il avait été martyrisé à Pompéjac.

Il a été d'usage, de tous temps, d'attribuer à une ville les événements qui se passent dans sa banlieue. Il en est ainsi pour les batailles qui portent le nom de la ville la plus voisine des champs où elles sont livrées. Grégoire de Tours, qui écrivait loin de notre pays, s'est conformé à l'usage. Il dit juste, alors même que le martyre aurait eu lieu au-delà de *Vernemetis* par rapport à *Pompejacum.*

Des auteurs de martyrologes, cités par les Bollandistes, ont procédé de la même façon en attribuant le martyre à Pompéjac, comme l'indiquent les titres : « *In Gallia Pompejaci passio S. Vincentii martyris* ; — *In Gallia Pompeje martyris.* » Il est d'ailleurs si facile pour des auteurs éloignés du pays de confondre le lieu de la sépulture de celui, fort proche, du martyre.

Nous venons de raisonner comme si le texte de Grégoire était formel. Ce texte est au contraire dubitatif : on y trouve *dicitur*, le *dit-on* de ceux qui ne certifient pas ce qu'ils rapportent.

Il n'y a donc rien à tirer du texte de Grégoire de Tours pour l'identification de *Vernemetis-Velanum* avec le Mas.

2° Le corps de saint Vincent a été transporté et déposé à Pompéjac. Les *Actes* sont précis sur ce point et aussi les *Leçons*, qui prouvent, en plus que ces reliques y sont restées jusques à l'époque indéterminée de leur translation à Conques [1]. M. Nicolaï, qui, d'ac-

[1] Dans un passage, reproduit par M. Nicolaï (p. 25), Saint-Amans a fait, en quelques lignes, un historique de nombreuses pérégrinations subies par les reliques de saint Vincent. Malheureusement cet auteur ne cite pas les sources et ses dires se trouvent en contradiction avec les textes réunis par les Bollandistes, et en dehors desquels nous n'en connaissons pas se rapportant au sujet.

Combien les Bollandistes sont prudents dans leurs commentaires ! Ils déclarent douteuse l'assertion d'après laquelle le corps de saint Vincent aurait été transporté à Conques vers l'année 890, en même temps que celui de

cord avec tous les auteurs, reconnaît au Mas la basilique du tombeau aurait dû forcément conclure que le Mas est *Pompejacum*.

Voici le second argument de M. Nicolaï en faveur de sa thèse : aucun site dans le pays ne répond mieux que celui du Mas à la description de *Vernemetis-Velanum* telle qu'elle a été faite par les auteurs anciens.

Ceci ne peut guère se dire d'une région accidentée comme celle du Mas où les éminences abondent à proximité des *anciens* lits de la Garonne et des rivières telles que l'Ourbise, en amont du Mas, et l'Avance, en aval.

Nous ne pensons pas, comme M. Nicolaï, que *Vernemetis* doive être cherché exclusivement aux bords de la Garonne. Il dominait un cours d'eau (*amnis*, ce qui ne veut pas dire un fleuve). Les affluents de la Garonne que nous venons de citer coulent l'un et l'autre à la distance voulue de 7 kilomètres et ces rivières ont assez de profondeur pour recouvrir complètement une roue.

Ceci est important à établir car, pour nous, *Vernemetis* reste à retrouver tandis que pour M. Nicolaï c'est Pompéjac. Il ne faut pas,

---

sainte Foy, dérobé à l'église d'Agen. A ces savants éditeurs de textes hagiographiques il faut des preuves pour conclure.

Par opposition à cette méthode, qui est la bonne, notons la légèreté avec laquelle nombre d'auteurs ont traité les textes mêmes de Grégoire de Tours, auquel ils font dire que les troupes de Gontran auraient incendié la basilique de Saint-Vincent et violé son tombeau. Ce n'est point sûr. Les barbares, pour pénétrer dans la basilique, où les habitants s'étaient réfugiés avec leurs trésors, mirent le feu *aux portes*, qu'ils achevèrent de rompre à coup de hâche. Les réfugiés furent passés au fil de l'épée et leurs trésors pillés, en même temps que les meubles de l'église et les vases sacrés. C'est tout et c'est assez pour justifier les traits que rapporte l'auteur de la vengeance divine : il y avait violation du droit d'asile, meurtres et vols sacrilèges.

Il n'est pas question de la destruction de la basilique dans l'*Hist. ecclés.* (liv. VII, XXXV), non plus que dans certains manuscrits du *Livre des Miracles* (ch. CV). La version de ce dernier ouvrage adoptée par les Bollandistes porte seule : *Basilica vallatur tota.* » On sait que, dans certains manuscrits, les récits de Grégoire de Tours ont été l'objet d'amplifications. Les versions les plus sommaires paraissent les plus authentiques. On peut juger par là qu'il ne faut pas conclure absolument des textes de Grégoire de Tours comparés les uns aux autres, à la destruction de la basilique de Pompéjac par les troupes de Gontran, non plus qu'à la violation du tombeau.

Le corps saint a été respecté puisqu'il fut plus tard transféré à Conques.

croyons-nous, limiter des recherches d'autant plus difficiles que les ruines d'une église et d'une villa n'offrent pas une grande superficie. On a vainement cherché des noms dérivés de *Vernemetis* ou *Velanum* ou *Saint-Vincent*, qui est le vocable chrétien. Rien de satisfaisant n'a encore été proposé [1].

Ajoutons encore que la distance, d'*environ* cinq milles, ne doit pas être considérée comme aussi absolue, aussi rigoureusement déterminée qu'un chiffre d'itinéraire. Il en est un peu des milles cités dans les récits comme des lieues de paysan et l'on paraît autorisé à chercher *Vernemetis* dans un rayon de 5 à 9 kilomètres autour du Mas.

---

[1] Je rappelle que les abords de *Vernemetis* sont qualifiés d'*ager*, *rus*, *regio*, ce qui exclut l'existence d'une ville. Le seul passage où nous trouvons la mention d'*oppidum velanum* se trouve dans les *Leçons*, c'est-à-dire dans la relation la plus moderne. Les rédacteurs ont pu supposer, comme d'ailleurs Saint-Amans l'a fait de nos jours, qu'un grand temple doit se trouver nécessairement dans une ville. Ils ignoraient les usages gaulois tout contraires. Il peut se faire aussi qu'à la date, relativement récente, où furent rédigées les *Leçons* une petite ville existât autour de la basilique de Léonce dans les champs béléniens.

En explorant, il y a plus de vingt ans, la butte isolée de Lanau (commune de Grézets-Cavagnan), que personne n'avait encore signalée, j'avais été frappé de la vue exceptionnelle dont on jouit de ce point culminant (135 m.) Des terrassements faits de main d'homme, mêlés de débris d'anciennes poteries et de briques plus modernes paraissent indiquer une destination primitive de refuge ou de poste d'observation bouleversé par une occupation plus récente. Longtemps après cette première visite, frappé de l'analogie des noms de *Lanau* et de *Velanum*, du rapport de la distance entre le Mas et Lanau (6 kil. à vol d'oiseau), je pensai que là peut-être s'élevait le temple de *Vernemetis*. Mais il fallait supposer que l'Avance (aujourd'hui à 1,800 mètres de Lanau), qui formait autrefois d'immenses marais, se répandait, il y a quatorze siècles, jusques au pied de la butte. Dans une seconde visite, faite à dessein, l'impression fut plutôt défavorable. La petite rivière couvrait-elle autrefois toute cette surface de prairies? Une étude des niveaux et des sous-sols permettrait de trancher cette question. Des fouilles faites dans les couches des terrassements supérieurs de la butte seraient encore plus probantes.

J'ai décrit la butte de Lanan dans *Notes sur les stations, les oppidum, les camps et les refuges du département de Lot-et-Garonne*, Agen, 1877, p. 29.

Je me prépare à céder la plume à M. l'abbé Dubos, curé de Saint-Léon, qui, dans une prochaine livraison, traitera plus à fond un sujet que j'ai abordé seulement en critique. Je sais qu'un texte tiré des archives de Conques, qu'une étude complète des localités lui ont suggéré des aperçus nouveaux.

A son tour, M. Nicolaï pourra reprendre la question. Ces polémiques resteront courtoises et l'importance du sujet justifiera l'étendue donnée à ces dissertations. Le lecteur pourra juger en connaissance de cause au milieu de la diversité des opinions. Ce n'est pas toujours en tirant la corde du même côté que l'on fait sortir la vérité du fond du puits.

Le lecteur voudra bien pardonner ces longs développements et mon excellent confrère, M. Nicolaï, une contradiction qui m'était imposée par le souci de la vérité, Je n'avais pas eu l'occasion de traiter ce sujet après tous nos auteurs ; mon appréciation est donc libre et dégagée de toute préoccupation d'amour-propre.

Je ne puis en dire autant au sujet des théories de M. Nicolaï sur le tracé de la voie romaine de Bordeaux à Agen, entre Cérons et le confluent du Ciron, station non contestée, et Agen. J'ai cherché à identifier les deux stations d'*Ussubium* et de *Fines*. Comme j'ai pris parti, mon opinion, qui n'a pas changé, peut paraître suspecte. Je ne résumerai point les cinq pages d'un article paru récemment dans la *Revue*[1] et d'ailleurs reproduites par M. Nicolaï. Les spécialistes ont toutes pièces en main. Je tiens seulement à donner une explication sur la façon différente dont M. Nicolaï et moi prenons les mesures.

La meilleure méthode consiste à étudier le trajet sur le terrain, à suivre les vieux chemins entre les deux stations présumées, à établir quelques points de repère, a reconstituer la voie avec ses détours possibles ; on obtient ainsi des chiffres se rapprochant de ceux des itinéraires, si l'on ne s'est point trompé au sujet de l'emplacement des stations.

Pour la portion de la voie entre *Ussubium* et *Fines*, d'une part, et entre *Fines* et Agen, d'autre part, il est possible de procéder ainsi car il existe des tronçons de la voie suffisamment caractérisés. Mais

[1] 1895, p. 519.

personne ne me parait avoir essayé de rechercher et de suivre sur le terrain la portion de la voie entre *Sirio* et *Ussubium*. En pareil cas. on peut mesurer sur la carte le trajet le plus court pour un piéton — et non le trajet à vol d'oiseau quand il se présente un obstacle naturel, tel qu'une montagne à pic ou un fleuve que la route ne franchissait pas —. En procédant ainsi, on sait fort bien à l'avance que la voie ne pouvait pas avoir cette rectitude ; aussi n'est-on point surpris de trouver entre le chiffre du trajet le plus court et celui des itinéraires une différence qui peut varier d'un dixième. dans les bonnes conditions topographiques. à un sixième ou même plus dans un pays accidenté. Les chiffres que j'ai donnés comme ceux du trajet le plus court sont exacts ; ils résultent de mesures prises sur la carte de l'Etat-Major (Cérons à Langon, où la Garonne fait un coude ; Langon à Saint-Martin de Lesque).

M. Nicolaï a pris un moyen terme. Il a noté les mesures d'après les chemins les plus courts parmi ceux qui existent actuellement, même les canaux et les chemins de fer modernes. Ses chiffres devaient différer des miens. Il y a plus : en discutant l'attribution d'*Ussubium* à Saint-Martin de Lesque que j'ai proposée, il prend les mesures en faisant passer la voie de *Sirio* à *Ussubium* par Hures, comme si de nos jours pour aller de Bordeaux à Agen on passait par Périgueux. Il n'est pas surprenant que la différence entre nos chiffres soit de 10 kilomètres et demi et que dès lors nos conclusions sur l'emplacement d'*Ussubium* soient différentes.

La direction normale d'une route entre Cérons et Saint-Martin de Lesque est Langon, Auros, Aillas, Saint-Sauveur ; précisément de bonnes routes existent sur tout ce parcours.

Toutes les voies romaines de l'Agenais sont très directes, plus directes même que nos chemins vicinaux les plus récents. La raison en est que, le cas échéant, elles abordent les pentes de front au lieu de les contourner.

Il ne nous en coûte nullement d'avouer que notre identification d'*Ussubium* est plus conjecturale que celle de *Pompejacum*. Rien ne prouve mieux les difficultés du sujet que la diversité des opinions émises par les auteurs les plus sérieux et les plus autorisés.

Et maintenant j'ai hâte de dire que, dans l'ouvrage de M. Nicolaï il y a toute autre chose que des dissertations renouvelées sur ces vieux sujets : les précisions archéologiques abondent ; une vaste enquête porte sur toutes les découvertes faites au Mas et à Saint-

Martin ; le cimetière antique de Rébenac a été décrit d'après des fouilles et daté[1]. Les marques de potier, trouvées en grand nombre (91 marques avec 19 variantes) dans l'immense nécropole et dans sa banlieue ont été colligées et publiées dans des conditions exceptionnelles avec une méthode scientifique irréprochable. Des planches, des indications minutieuses de mesure ; des soins méticuleux pour assurer une bonne lecture ; la recherche des provenances et des dates ; des références bibliographiques étendues : tout cet ensemble de détails font du chapitre consacré à ce sujet spécial — et ce chapitre est le plus long du livre — un modèle du genre. Voilà qui restera ; c'est de l'inédit ; c'est une large contribution à l'épigraphie agenaise.

Bien peu de personnes comprennent l'importance de cette branche de l'archéologie et combien même seraient disposées à rire de la chasse passionnée que nous faisons aux vieux tessons !

Pour les convaincre de l'intérêt que peuvent présenter ces modestes débris, pour les décider à les recueillir à l'occasion, à les conserver, à les donner aux musées, je voudrais leur dire, en peu de mots, l'impression produite par une conférence à laquelle j'assistais il y a dix ans. Le Dr A. Plicque en était l'auteur. Il habite Lezoux (Puy-de-Dôme), où les débris de fabrication de poteries arvernes couvrent 200 hectares. Il a classé et parfois daté les produits divers de

---

[1] Il y a vingt-trois ans, j'avais effleuré le sujet et décrit sommairement le cimetière de Rébenac dans les termes suivants :

« J'ai visité récemment huit de ces tranchées qui ont en moyenne 1 mètre 50 à 2 mètres de profondeur, dans lesquelles se voient : des excavations en forme de puits, comblées par des couches de terre noire, qui renferment des cendres et des fragments de vases ; des rangées épaisses d'ossements confondus pêle-mêle, ce qui paraît attester l'usage sans doute accidentel de fosses communes ; des inhumations plus régulières avec leur indispensable mobilier céramique ; des vases isolés pleins d'un terreau noir, qui représentent des incinérations ; enfin des cavités aux parois rouges et calcinés, qui peuvent être des *ustrinum*. » (*Revue des Sociétés savantes*, année 1873, 5e série, t. VI, p. 135.)

Il m'avait manqué de pouvoir surveiller des fouilles ; une visite au chantier alors désert était insuffisante.

Dans le même article j'ai publié un dessin de la lampe de bronze antique, trouvée dans le cimetière et qui figure aujourd'hui dans la collection de M. le comte de Chasteigner.

cette industrie. Il annonçait la publication d'un catalogue de 3.500 noms de potiers des officines arvernes[1].

Ce seul énoncé nous apprend à quel degré la céramique peut enrichir le fonds actuel de l'onomastique gallo-romaine.

Quand un atelier est connu, si les produits qui portent ses marques se rencontrent à cent lieues de là vous pouvez en conclure à l'établissement de bonnes routes et à un trafic considérable entre les deux points. Si des marchandises essentiellement fragiles et relativement de vil prix étaient colportées à de si grandes distances c'est assurément que les communications étaient nombreuses et s'opéraient avec facilité et sécurité. Ces débris d'ustensiles vulgaires attestent ainsi, non moins que les riches édifices, l'étendue de la civilisation romaine.

Les échantillons de céramique que l'on peut dater datent du même coup les cimetières, les ruines parmi lesquels on les retrouve. Les premières lignes de l'histoire d'une commune peuvent donc être inspirées par l'étude de quelques morceaux de terre cuite.

Enfin certaines pièces se recommandent par leur mérite artistique ; sans compter des statuettes, des fragments de haut relief, des lampes historiées, les poteries à pâte fine, à couverte rose lustrée ou noire, d'une grande pureté de forme, sont parfois décorées avec un goût parfait de motifs empruntés à la faune ou à la flore.

Mais, assez de ces digressions. Rappelons que la monographie du Mas est le deuxième volume que l'auteur a publié depuis un an sur des sujets agenais. La plume alerte de M. Nicolaï, son crayon d'artiste font doublement revivre nos vieux monuments trop peu connus. D'autres travaux sont annoncés et, dans le nombre, la *Revue* doit avoir sa part. C'est par cette bonne nouvelle que je termine.

G. T.

---

[1] *Congrès archéologique de France*, LII° session. Paris, Champion, 1886, p. 280.

AUTOGRAPHES DU FONDS DE RAYMOND

LAMARTINE

LETTRE A ALPHONSE KARR

Paris, 7 décembre 1864.

MON CHER KARR,

Je vous écris avec les doigts tout parfumés des fleurs de votre jardin, et avec les yeux tout éblouis de la charmante gràvure coloriée qui enveloppait le bouquet.

Tous les soirs, dans mon salon où il est étalé et rafraichi, vos nombreux amis et moi nous faisons commémoration de votre nom admiré et aimé.

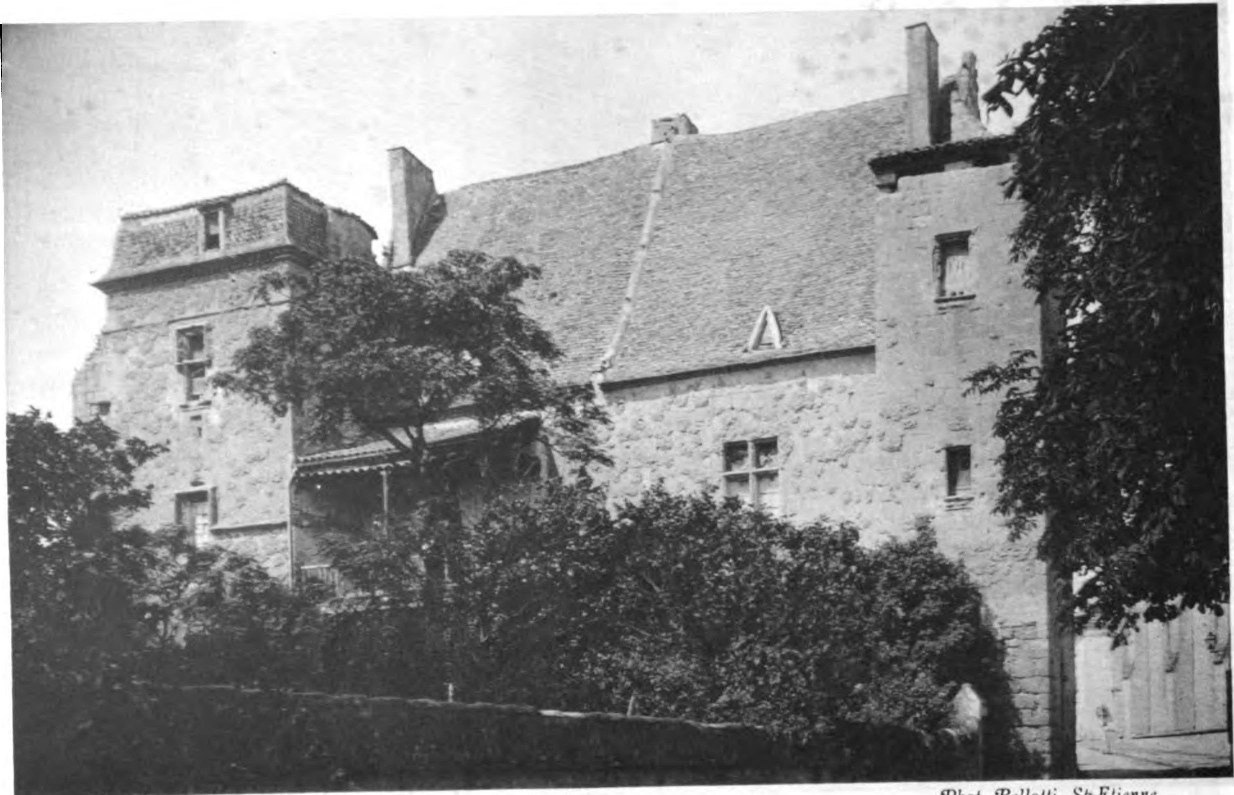
Je ne vous écris qu'un mot, car je vous attends prochainement pour nous entretenir de nos peines et de nos doléances réciproques.

Je suis plongé dans ce moment dans de grandes douleurs et dans des travaux urgents pour me soutenir encore un an.

Adieu, priez pour moi, comme je prie pour vous ! Et aimons-nous, c'est tout ce qui nous reste.

ALPH. DE LAMARTINE.

La Commission de direction et de gérance : G. THOLIN, O. FALLIÈRES, PH. LAUZUN.



Cliché Ph. Lauzun — Phot. Bellotti, St-Etienne

CHATEAU DE GONTAUD

(Lot-et-Garonne)

LE MARÉCHAL DE BIRON

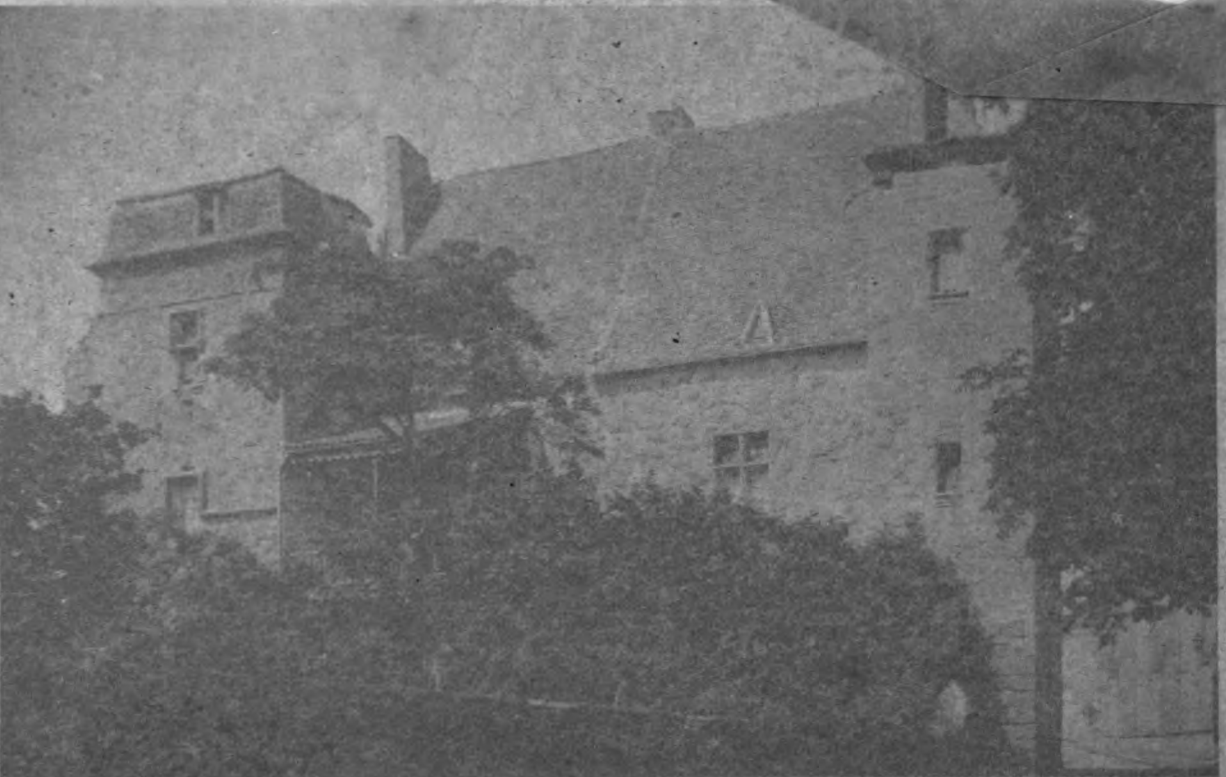
ET

LA PRISE DE GONTAUD EN 15[illegible]

Quand, en mon extrême jeunesse, à ma sortie du collège, se manifesta ma vocation de chercheur, ce fut à l'occasion de l'histoire de ma ville natale. Je pensai, dès lors, à réunir les matériaux d'une monographie de Gontaud aussi complète que possible. Je commençai par étudier des papiers de famille auxquels étaient mêlés divers documents municipaux, car plusieurs de mes aïeux ont été successivement maires de Gontaud, et, à l'époque où j'eus l'honneur d'administrer cette commune (1860-1870), je pus saluer, parmi mes prédécesseurs, mon père, mon grand-père, mon bisaïeul et mon trisaïeul. Aux vieux papiers trouvés dans mes archives domestiques vinrent, presque jour par jour, se joindre d'autres vieux papiers recueillis un peu partout et jusque dans les coffres des bons paysans de la commune de Gontaud et des communes voisines [1]. Tout cela formait déjà une grosse liasse

---

[1] J'ai rappelé dans une lettre à M. l'abbé [illegible], imprimée, à titre d'introduction, en tête de sa *Notice* [illegible] *gneurs et la paroisse de Mauvezin*, 1887, p. [illegible] chez un de nos vignerons, « des actes de [illegible] fort curieuses particularités. »



Cliché Ph. Lauzun — Phot. Bellotti, St-Etienne

CHATEAU DE GONTAUD

(Lot-et-Garonne)

LE MARÉCHAL DE BIRON

ET

LA PRISE DE GONTAUD EN 1580

Quand, en mon extrême jeunesse, à ma sortie du collège, se manifesta ma vocation de chercheur, ce fut à l'occasion de l'histoire de ma ville natale. Je pensai, dès lors, à réunir les matériaux d'une monographie de Gontaud aussi complète que possible. Je commençai par étudier des papiers de famille auxquels étaient mêlés divers documents municipaux, car plusieurs de mes aïeux ont été successivement maires de Gontaud, et, à l'époque où j'eus l'honneur d'administrer cette commune (1860-1870), je pus saluer, parmi mes prédécesseurs, mon père, mon grand'père, mon bisaïeul et mon trisaïeul. Aux vieux papiers trouvés dans mes archives domestiques vinrent, presque jour par jour, se joindre d'autres vieux papiers recueillis un peu partout et jusque dans les coffres des bons paysans de la commune de Gontaud et des communes voisines [1]. Tout cela formait déjà une grosse boule

[1] J'ai rappelé dans une lettre à M. l'abbé Alis, actuellement curé de Saint-Colomb, imprimée, à titre d'introduction, en tête de sa *Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin*, 1887, p. v), que j'eus le plaisir de découvrir, chez un de nos vignerons, « des actes de jurade du xvi siècle qui me révélèrent de fort curieuses particularités. »

de neige au moment où ma bonne étoile voulut que je rencontrasse, sur ma route de passionné chercheur, un érudit aussi bienveillant que Jules Delpit, qui me prodigua les plus affectueux encouragements et les plus utiles indications. Ce vénéré maître, avec lequel j'ai eu, pendant une longue suite d'années, des relations aussi douces que profitables [1], mit dans ma main le fil conducteur qui me permit d'aborder facilement les collections bordelaises, où je consultai surtout, à la bibliothèque de la ville, les cartulaires de l'abbaye de la Sauve, et, aux archives départementales, les portefeuilles de l'Intendance ; il fut aussi mon guide dans les grands dépôts de Paris, aux Archives nationales comme à la Bibliothèque nationale, et je me souviens que le premier manuscrit, dont je demandai communication en ce dernier établissement (mai 1854), fut un volume des copies rapportées de Londres par l'illustre Bréquigny [2]. De nombreux voyages à Paris (avec des séjours de plusieurs mois) me permirent (1860-1875) de compléter peu à peu ma riche moisson. D'autre part, mon premier soin, dès que j'eus été installé dans mes fonctions municipales, fut de classer et d'étudier tout ce qui restait à la Mairie de liasses et de registres. J'avais trouvé ces vénérables paperasses éparses dans le grenier du petit hôtel de ville, exposées aux dangers de l'eau des gouttières et de la dent des souris [3]. Je les rangeai avec un soin pieux

[1] Voir ce que j'en ai dit dans le travail intitulé : *Jules Delpit. Notes biographiques et bibliographiques*. Périgueux, 1892, pp. 4, 5 et suivantes.

[2] Jules Delpit avait dressé, pour ses propres travaux, un excellent catalogue des pièces transcrites sous la direction de Bréquigny et conservées aujourd'hui dans la collection Moreau. Ce catalogue facilita beaucoup mes recherches, mais je payai, plus tard, ma dette à celui qui m'avait si bien orienté, en m'aidant de ce même catalogue pour copier force documents destinés à ses chères *Archives historiques du département de la Gironde*.

[3] Je sauvai ainsi les antiques *Coutumes de Gontaud* qui, à peine protégées par le parchemin en partie lacéré de leur couverture, gisaient honteusement dans la poussière et qui furent insérées, peu de temps après ce sauvetage, dans le tome VII des *Archives historiques*, p. 41 et suivantes.

dans un placard dont l'achat fut la première dépense du nouvel administrateur, et où j'espère qu'elles seront toujours paisiblement conservées. Grâce à la bienveillance de deux préfets, zélés protecteurs des recherches historiques, M. Alphonse Paillart, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste-paléographe, et M. Paul Féart, je pus bientôt joindre, en évitant les fatigues du déplacement, aux analyses et transcriptions de ces débris des anciennes archives municipales de Gontaud, l'examen des dossiers Gontaudais des archives du département. Mais mon ambition avait grandi, comme grandit, selon le proverbe, l'appétit d'un convive dans le joyeux exercice de ses fonctions ; ce n'était plus seulement du passé de ma ville natale que je m'occupais : je voulais retracer aussi l'histoire de diverses autres communes de l'Agenais. C'est ainsi que, sous les auspices du conseil général de Lot-et-Garonne, je publiai, en 1869, une notice sur l'humble, quoique très *élevée*, commune de *Hautesvignes*, maintenant ma chère voisine, car elle n'est qu'à quelques pas de mon ermitage, et, en 1872, une notice vingt fois plus développée sur la ville de *Marmande* [1]. Au moment, où j'allais continuer avec le plus beau zèle à utiliser mon amas d'extraits et de transcriptions dans diverses monographies plus ou moins considérables — la plus considérable eut été la monographie de Gontaud — je fus pris dans un engrenage dont je ne suis pas encore sorti et dont je ne sortirai peut-être jamais : je veux parler de la série des gran-

---

[1] J'avais aussi fait paraître, en 1869, une *Notice sur le prieuré de Sainte-Livrade*, et j'avais en préparation plusieurs notices sur d'autres établissements monastiques de l'Agenais, notamment sur l'abbaye d'Eysses, sujet qui, pour ma plus grande consolation, a été parfaitement traité par mon vénéré et savant ami M. l'abbé Louis Bertrand (*L'Abbaye d'Eysses en Agenais*. Notice composée par un Bénédictin de Saint-Maur et publiée avec notes, compléments et appendices par Ant. de Lantenay.— Agen, 1893), et sur l'abbaye de *Saint-Maurin,* dont j'ai donné tout récemment un fragment important aux *Annales du Midi* sous le titre de *Notice sur les abbés de Saint-Maurin* (Toulouse, 1895).

des publications dont me chargea, sur la flatteuse proposition du Comité des travaux historiques et scientifiques, le Ministère de l'Instruction publique, pour la célèbre collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France* (*Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac*, 1 vol. in-4°, 1873 ; *Lettres de Jean Chapelain, membre de l'Académie française*, 2 vol. in-4°, 1880-1882 ; *Lettres de Fabri de Peiresc*, 6 vol. in-4°, 1888-1896 [1]).

Absorbé par les soins à donner à tous ces volumes, et aussi par ma constante collaboration à divers recueils périodiques de Paris et de la province, j'avais été péniblement obligé d'ajourner mes notices sur Gontaud et sur diverses localités de l'arrondissement de Marmande. Le sacrifice momentané est hélas ! devenu un sacrifice définitif. Les exécrables flammes du 9 juillet 1895, qui ont dévoré la plupart de mes livres (six mille volumes environ), ont aussi dévoré la plupart de mes manuscrits. J'ai eu l'inexprimable douleur de voir disparaître, en quelques minutes, le fruit de près de cinquante années de labeurs non interrompus. Certes j'ai profondément regretté cette collection de livres formée avec tant d'amour et qui avait été admirée par d'éminents bibliophiles, mais combien j'ai encore plus regretté cette collection de manuscrits de tout genre, où, à côté d'innombrables notes et copies, brillaient plusieurs centaines de documents originaux, d'inappréciables autographes. Parmi les pièces qui constituaient ce que j'appelais, en riant, mon *cabinet des manuscrits*, j'ai déploré d'une façon particulière et presque avec désespoir la disparition de celles qui concernaient l'histoire de ma bien-aimée ville natale. Par une sorte de

[1] Le tome VII est sous presse. J'espère que le tome X et dernier, si Dieu me prête vie, pourra voir le jour tout au commencement du XXe siècle. Les six gros volumes de la correspondance de mon héros ont été accompagnés de vingt fascicules consacrés à ses *Correspondants* (1879-1894). Une douzaine d'autres fascicules paraîtra de 1896 à 1900. Le tout formera bien un total de cinq à six mille documents précieux.

cruel raffinement dans la catastrophe, une ironique fatalité voulut que le vent, qui souffla en cette sinistre journée, portât jusqu'aux environs du pavillon Peiresc des milliers de feuillets imprimés ou manuscrits à demi-brûlés, où je reconnus, avec la plus poignante émotion, des documents relatifs à Gontaud, transcrits en mon heureuse jeunesse et d'une main qu'embrasait cette noble fièvre de l'enthousiasme qui caractérise les véritables travailleurs.

Au nombre des rares pièces manuscrites qui ont échappé à l'incendie j'ai retrouvé un certain nombre de lettres d'Armand de Gontaud, premier maréchal de Biron. Une de ces lettres, relue après bien des années, m'a paru tellement intéressante que je n'ai pas voulu attendre plus longtemps pour la publier. Je la détache donc du recueil spécial qui m'est resté de la correspondance du maréchal-baron de Biron, en la rapprochant de divers autres documents déjà imprimés, mais qui, pris en leur ensemble, sont généralement peu connus. Ce sera là un petit chapitre de cette histoire de Gontaud dont je me reprocherai toujours d'avoir tant différé la publication [1]. Devant l'irréparable destruction des matériaux destinés au petit édifice dont je caressais l'idée

---

[1] Je possède encore un groupe de documents relatifs à l'affaire de la translation du cimetière de Gontaud (un peu avant 1789). Je les mettrai prochainement en lumière, en y annexant (en appendice) quelques pièces diverses, les unes sauvées du feu, les autres qui m'ont été envoyées comme fiches de consolation par des confrères et amis que je remercie cordialement de leur généreuse sympathie. Puisque j'en suis au règlement de comptes, j'offre encore ici mes plus vives actions de grâces à mes excellents collaborateurs, M. G. Clément-Simon, ancien procureur général, M. J. Gardère, archiviste-bibliothécaire de la ville de Condom et M. l'abbé Charles Urbain, docteur ès lettres et lauréat de l'Académie française, qui ont eu l'aimable obligeance de consulter pour moi trois ouvrages que j'ai le chagrin de ne plus posséder, le *Journal de François de Syrueilh*, l'*Histoire de France* de *Scipion Dupleix*, l'*Histoire universelle du président de Thou*. Enfin j'exprime ma plus chaleureuse reconnaissance à un autre collaborateur, aussi habile artiste que savant archéologue, mon ami M. Philippe Lauzun, qui a eu l'extrême complaisance d'orner mon travail de deux photogravures où l'on retrouve et admire le château de Gontaud mentionné dans tous les documents qui vont suivre.

depuis mon adolescence, je me dis avec une amère tristesse que ma négligence a été bien coupable et que je suis impardonnable de n'avoir pas fait passer, avant tout autre travail, un travail qui s'imposait à moi comme un devoir filial, et, en quelque sorte, sacré.

*
* *

On possédait jusqu'à ce jour trois principaux récits de la prise de la ville de Gontaud (13 juillet 1580), tous dûs à des contemporains : le premier, au chanoine François de Syrueilh, archidiacre de Blaye, dont la chronique n'est connue que depuis l'année 1873 [1]; le second, au grand historien Jacques-Auguste de Thou [2]; le troisième, au condomois Scipion Dupleix, né onze ans avant l'évènement, mais qui vit de près, dans sa longue carrière, beaucoup de témoins des guerres de la fin du XVIe siècle en la région gasconne et re-

---

[1] Cette chronique, parfaitement éditée par M. G. Clément-Simon, a été insérée dans le tome XIII (1873) des *Archives historiques du département de la Gironde* (pp. 244-347). Il en a été fait un tirage à part qui est d'une extrême rareté.

[2] *J. A. Thuani Historiarum sui temporis pars quarta* (s'étendant de l'année 1574 à l'année 1584). On sait que la première partie de l'admirable monument (1546 à 1560) avait vu le jour en 1604 et que la dernière partie (posthume et publiée par l'agenais Pierre Dupuy et le parisien Nicolas Rigault), laquelle embrasse la période comprise entre 1584 et 1607, fut imprimée en 1620.

cueillit de leur bouche des détails qui donnent à son histoire des règnes de Henri III et de Henri IV la valeur d'un original [1]. De ces deux derniers récits, l'un publié pour la première fois en 1608, l'autre en 1636, et qui sont presque identiques, dérivent, comme des petits ruisseaux de deux sources très rapprochées l'une de l'autre, les versions propagées, depuis plus de deux siècles et demi, par les historiens généraux ou régionaux, les premiers ayant puisé de préférence dans l'ouvrage du magistrat parisien, les autres dans l'ouvrage du magistrat gascon. Je publierai d'abord le texte de J.-A. de Thou et, en regard de ce texte, je placerai une traduction aussi exacte que possible, les traductions déjà imprimées étant toutes assez infidèles, quoique les entreprises aient été faites par de nombreuses mains. Je mettrai ensuite sous les yeux du lecteur les narrations de Fr. de Syrueilh et de S. Dupleix. Enfin je donnerai la relation officielle adressée au roi de France, le 28 juillet 1580, par le Gouverneur de la Guyenne, lequel deshonora sa facile victoire en laissant commettre d'inutiles cruautés dans la malheureuse ville qui avait été le berceau de sa glorieuse famille et que ce souvenir tout seul aurait dû lui faire respecter.

---

[1] *L'Histoire Générale de France* commença à paraître en 1621 ; le dernier des cinq volumes in-f° est de 1643.

I

RÉCIT DU PRÉSIDENT DE THOU

« Ineunte Quintili ad Gontaldum in Aginnatibus exiguum oppidum, inde gentilitium ipsi Birono nomen, promota castra : ruinaque edita, cum in eo regii essent ut oppugnationem tentarent, ictu tormenti a nostris displosi Lardimalius ex nobilitate Petrocoria vir strenuus discerptus est ;

Dans les premiers jours de juillet, il [Biron] fit avancer son armée vers Gontaud[1], en Agenais, petite ville[2] d'où il tirait son nom de famille, et l'attaque ayant été résolue, comme l'armée royale tentait de livrer l'assaut, Lardimalie, appartenant à la noblesse périgourdine[3], homme de

---

[1] Je constate que J. A. de Thou adopte, pour ce nom, la forme qui lui a été généralement attribuée et que l'on trouve déjà dans un document du xe siècle jadis par moi tiré de je ne sais plus quel volume de la collection Doat. Pendant que j'étais, en 1866, l'hôte heureux des descendants du frère du maréchal de Biron, dans le splendide château de Saint-Blancard, j'eus à soutenir un petit combat contre feu le très aimable comte Armand de Gontaud qui cherchait à justifier la présence de la lettre *T* à la fin de son nom. Mon cher et regretté contradicteur ne se rendit pas, et la très noble famille, en ce point comme à d'autres égards, reste toujours fidèle à ses traditions.

[2] Mézeray, l'historien au savoureux langage, a très pittoresquement rendu l'*exiguum oppidum* en disant (t. III, in-f°, p. 228) : « Quantité de petites bicoques se rendirent à Biron, entre lesquelles la ville de Gontaud, en Agenois, qui avait donné le nom à la maison de ce Mareschal, fut saccagée et brûlée pour avoir enduré le canon. »

[3] A. de Froidefond de Boulazac (*Armorial de la noblesse du Périgord*, t. I, 1891, p. 215) déclare que « la maison de Foucauld de Lardimalie a toujours été regardée comme une des plus distinguées de la haute noblesse du pays ». On peut voir sur cette famille une notice assez étendue dans le tome IX de l'*Histoire généalogique des pairs de France* publiée par le chevalier de Courcelles. Il ne faut pas confondre le personnage mentionné par de Thou avec son homonyme et parent, probablement son frère, Jean Foucaud, seigneur de Lardimalie, nommé en 1574 gouverneur du comté de Périgord et de la vicomté de Limoges, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre, un de ses correspondants, plus tard chambellan du roi Henri IV, tué d'un coup de canon en 1606. Sur ces deux Lardimalie, dont la fin se ressembla tant, je m'étonne de ne rien trouver dans les œuvres complètes de leur compatriote Pierre de Bourdeille, seigneur-abbé de Brantôme. J'avais dans mon énorme dossier de documents Gontaudais, dans mon *Gontaudiana*, un exemplaire du Journal l'*Écho de Marmande* où l'on avait inséré, sous le second Empire, un article-feuilleton sur Gontaud, avec reproduction de l'épitaphe en vers français de Lardimalie dont la pierre tumulaire, trouvée dans l'église des Cordeliers de Marmande, avait été transportée, plus tard, à la bibliothèque municipale de cette ville. M. le chanoine A. Jacomy, curé de Gontaud, a reproduit, dans son

quod consilio factum cum interpretaretur Bironus, captum tormentarium in crucem agi jussit; factaque mox v, locus captus ac crudeliter direptus esti occisis obviis, et incendio in aedis desertas immisso, quod totum fere oppidum depastum est, Canconis, qui in regiis castris erat, sola domo excepta. Id actum III Eid. Quintil. »

(Edition de Londres, 1733, in-f°, t. III, *lib.* 72, § VII).

courage, fut mis en pièces par un coup de canon tiré par un des nôtres [1]. Biron, ayant supposé que cela avait été fait avec préméditation, ordonna que l'on se saisit du canonier et qu'on le pendit[2]. Et bientôt la ville ayant été prise, fut cruellement saccagée, ceux que l'on rencontrait étant tous immolés, et le feu ayant été mis dans les maisons désertes, de telle sorte que presque toute la ville fut détruite [3], à l'exception de la seule maison de Cancon qui était dans le camp de l'armée royale[4]. Cela se passa le 3 des ides de juilet.

---

excellente *Histoire de Notre-Dame de Gontaud* (p. 57-58), la pièce funéraire « dont la poésie, dit-il, laisse peut-être à désirer », d'autant plus à désirer, ajouterai-je, que a pièce se présente à nous sous la forme d'un sonnet et que le sonnet n'admet pas la moindre faiblesse.

[1] Cet *a nostris* montre que le président de Thou, vingt-huit ans après l'évènement, faisait cause commune avec l'armée royale commandée par le maréchal de Biron.

[2] La traduction littérale semblerait exiger qu'on *le mit en croix*, mais *croix* veut quelquefois dire gibet et il s'agit bien ici de pendaison, car mon interprétation est confirmée par les documents qui vont suivre celui-ci.

[3] Ma ville natale eut toujours beaucoup à souffrir des incendies. En l'année 1209, elle fut détruite par le feu, comme nous l'apprend *la Chanson de la Croisade contre les Albigeois* (voir l'édition de M. Paul Meyer, 1875, p. 16). Alors très probablement l'église de Notre-Dame fut en grande partie victime du fléau, car si les absides et le transept sont de l'époque romane et antérieurs au XIII[e] siècle, la façade, tant admirée par un de nos plus savants archéologues, qui y reconnait « le plus beau spécimen du style du XIII[e] siècle que possède l'Agenais » (*Supplément aux Etudes sur l'archéologie religieuse de l'Agenais* par G. THOLIN, Agen, 1883, p. 11), dût être reconstruite peu de temps après la guerre albigeoise. Quelques années plus tard, ainsi que l'atteste un document du 3 février 1252-1253), le feu prit aux cornières de Gontaud (*fogs se prengo al cornales de Guontaud*) et huit maisons au moins furent consumées par les flammes (*Archives municipales d'Agen. Chartes publiées* par A. MAGEN et G. THOLIN, 1876, in-4°, p. 70). De l'incendie du milieu du XIII[e] siècle il faut rapprocher l'incendie du 10 mars 1800 qui dévora tout un quartier de la ville et qui a été raconté par M. le Curé de Gontaud (p. 126-129 de l'*Histoire de Notre-Dame*, déjà citée).

[4] Cette maison était le château qui appartient aujourd'hui à M. Martineau. Le personnage appelé *Cancon* tout court par J. A. de Thou n'était autre que haut et puissant seigneur Jean de Montferrand, vicomte de Foncaude, baron de Cancon, chevalier de

II

RÉCIT DU CHANOINE F. DE SYRUEILH

Le vendredy VIII[e] juillet, le dixt sieur mareschal partit pour s'en aller à Marmande et marcha en bataille avec deux pièces de batterie, d'autant qu'il avoit à passer au devant de la dicte ville de Saincte-Bazille où l'ennemy estoit et s'arresta quelques heures au devant de la dicte ville [1], mays les ennemys ne firent semblant de sortir et craignant estre assiegés myrent le feu aulx faulxbourgs et les firent brusler et environ dix-sept granges pleines de bled, foin et paille.

Dans peu de jours après que le dict sieur mareschal fut arrivé à Marmande, le roy de Navare se partit de la ville de Thouneins et s'en alla [2]. Lavardin aussi s'en alla de Saincte-Bazille, y laissant garnison.

Et advenant le mercredy XIII[e] juillet, monsieur le mareschal arriva devant une petite ville nommée Gontaut, où il y a un chasteau assez fort, le somma de se rendre, à quoy ils ne voulsirent entendre. Ce dict jour, la dicte ville assiégée, le canon assis, faist bresche et prins d'assault tant la ville que le dict chasteau [3] et six ou sept vingtz soldatz mis au fil d'espée, toute la ville bruslée [4] et troys des cappitaines penduz, et avec eulx cinq des plus seditieux de la ville.

---

l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, souvent mentionné dans les *Commentaires* de Blaise de Monluc, et mort le 8 février 1595. (Voir *Histoire de la ville et des seigneurs de Cancon,* par Lucien Massip (Agen, 1891, grand in-8°, p. 146-158).

[1] Voir *Histoire de la ville et de la baronnie de Sainte-Bazeille*, par l'abbé R.-L. Alis (Agen, 1892, p. 148-150).

[2] Voir *Notice historique sur la ville de Tonneins*, par Alphonse Lagarde (Agen, 1884, p. 48).

[3] On verra dans la lettre du vainqueur que si la ville fut prise le 13 juillet, le château, ne fut pris que le lendemain, au matin. C'est une toute petite inexactitude d'un chroniqueur ordinairement très bien informé et qui écrivait au milieu même des scènes qu'il raconte.

[4] Notons là quelque exagération. Le maréchal de Biron dit plus exactement que la ville fut presque toute brûlée. Il y a quelques années seulement subsistaient dans la grand'rue et dans la rue de l'Hôpital plusieurs maisons qui avaient survécu à l'incendie de 1580, car elles étaient du XV[e] siècle. Le *Dictionnaire des communes de la France*, par feu Adolphe Joanne signalait encore, en 1864, des « maisons de la Renaissance » à Gontaud.

Ceste execution estonna si bien les aultres villes tenans le parti contraire, qu'elles se rendirent et envoyèrent les clefs à monsieur le mareschal qui s'en vint du dict Gontaut à Thouneins de laquelle tous les habitans s'en estoint fouys de nuyct, hormis quelques femmes. On y trouva force bleds et vins et aultres vivres. Les villes qui se sont rendues ou qu'ils ont abandonnées sont la dicte ville de Thouneins haulte et basse, le Mas-d'Agenois, Monhurt, Monclar, Sainct-Bartholomieu, Sainct-Pastour, Damazan, Gontaut, Le Puy de Gontault, Castelnau de Grate Combe [1].

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(*A suivre.*)

---

[1] P. 80-81 du tirage à part (Bordeaux). Dans le tome XIII des *Archives historiques du département de la Gironde* (p. 321), on a ainsi analysé le récit de F. de Syrueilh : « Le maréchal de Biron canonne et prend d'assaut la ville de Gontaud où il met le feu et fait égorger la garnison ».

L'AGRICULTURE DU SUD-OUEST

ET LE

CONCOURS RÉGIONAL D'AGEN

EN 1896

Un Concours régional met en relief d'une façon particulière la situation agricole d'un pays : les races locales, les produits de toute nature, les divers appareils de culture et de préparation des récoltes s'y trouvent réunis en grand nombre. En présence d'un tel ensemble, il est même aisé, si on se reporte à quelques années, de constater les transformations et les progrès accomplis par la culture.

Il y a dix ans, époque de la dernière exposition régionale d'Agen, nous disions dans un travail semblable à celui-ci : « Toutes les branches de la production agricole souffrent dans notre riche région : le phylloxera et le mildew en ont anéanti la principale richesse au moment où la culture des céréales a cessé, en quelque sorte, d'être rémunératrice. » Deux causes exercent aujourd'hui une action prépondérante sur l'agriculture du Sud-Ouest, sans que toutefois l'état antérieur de souffrance se soit amélioré : la question, trop ignorée peut-être, du change et la reconstitution des vignobles toujours incertaine, par suite de l'apparition constante de maladies cryptagomiques nouvelles.

Dans une conférence, faite l'an dernier à l'occasion du Concours régional de Toulouse, un économiste d'une compétence bien connue, M. le sénateur Fougeirol, a exposé avec

une remarquable netteté l'action du change sur la production agricole. Il est intéressant, au début de cette étude, d'en rappeler les données essentielles.

L'ouverture, chez toutes les nations, de nombreuses voies ferrées, le développement de la marine à vapeur aussi bien que les traités de commerce actuels ont provoqué, a dit en substance M. Fougeirol, la formation d'un marché général des produits. Quiconque peut s'y présenter dans les circonstances les plus avantageuses l'emporte fatalement sur ses concurrents. L'échange des produits a amené à son tour l'échange du numéraire qui n'est pas le même en tout lieu. En Europe, il a pour mesure l'or ; en Asie, dans la plupart des états de l'Amérique, l'argent. De plus, la valeur des deux métaux obéit, comme toute autre marchandise, à la loi commune de l'offre et de la demande. D'après les renseignements fournis par la statistique, les trois quarts des peuples du monde effectuent leurs transactions commerciales à l'aide de la monnaie argent, le dernier quart est au contraire monométalliste or ou emploie simultanément les deux étalons, or et argent. La France, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique sont monométallistes or. Mais il ne s'en suit pas pour cela que l'argent n'ait pas cours chez ces diverses nations ; elles cessent uniquement d'en accroître la réserve, tandis qu'elles augmentent le numéraire or. Ainsi en France, depuis 1873, les hôtels des monnaies sont fermés à la libre frappe de l'argent. Un lingot d'argent de 100 grammes ne peut plus être transformé aujourd'hui en quatre pièces de cinq francs. Il doit être vendu dans les conditions d'une opération commerciale ordinaire : présenté sur le marché il ne vaut plus que dix francs d'or environ. Il résulte de ce fait que la valeur des deux monnaies doit supporter, dans une opération de change, une différence proportionnelle à leur valeur métallique. En effet, nous apprend M. Fougeirol, la roupie in-

dienne d'une valeur de deux francs cinquante centimes est payée à l'échange un franc vingt-cinq centimes et le yen japonais, équivalent à une pièce française de cinq francs, deux francs cinquante centimes seulement. La piastre des états de l'Amérique du Sud et notamment le papier avili de la République argentine subissent une dépréciation plus grande encore.

Il est facile, maintenant, de prévoir les conséquences d'une transaction commerciale entre nations qui possèdent un étalon monétaire de nature différente. Un hectolitre de blé, expédié par exemple de Buenos-Ayres ou de Bombay à Bordeaux, donnera lieu, après livraison, à une opération de change. D'après ce qui vient d'être établi, la roupie indienne ou la piastre d'Amérique perdra la moitié de sa valeur nominale et le négociant expéditeur gagnera par ce seul fait, en dehors du bénéfice purement commercial cent pour cent sur cette marchandise. Quelle sera, au contraire, dans ce même cas, la situation de l'expéditeur européen? Des vins, des objets manufacturés sont débarqués dans l'un des pays choisis comme exemple. Cette fois ces marchandises sont échangées contre des piastres, des roupies ou des yens. La transformation de cette monnaie en numéraire or s'effectuera de toute nécessité d'une façon absolument inverse de la précédente. Le négociant européen perdra, en conséquence, cent pour cent sur cet envoi ou, pour plus d'exactitude, il ne se décidera à acheter la marchandise locale, en prévision d'un change aussi onéreux, qu'à des prix très bas et forcément peu rémunérateurs pour le producteur européen.

Dans une intéressante communication, faite à Agen au Congrès des Sociétés agricoles du Sud-Ouest pendant la semaine du Concours régional, M. Lefèvre, avocat et propriétaire à Marmande, a, lui aussi, démontré avec une parfaite précision l'influence du change sur la crise agricole actuelle.

« Pour les grandes opérations commerciales, a-t-il dit et consigné dans une brochure, on ne déplace plus de monnaie. On évalue la somme en monnaie du pays du vendeur et en monnaie du pays de l'acheteur. Il y a perte ou bénéfice, selon le cas, mais jamais parité.

« Tant que le commerce n'a pu se servir que des moyens de transport longs et coûteux, la spéculation sur les changes était impossible ou à peu près improductive. Mais avec l'abaissement du prix des transports et les progrès de la télégraphie, le spéculateur peut opérer sur tous les marchés.

« Un spéculateur sur les blés, le juif Ephrussi par exemple, n'a qu'à donner ordre par télégraphe, à son agent de Bombay ou de Calcutta de lui acheter du blé. Le change de Paris sur l'Inde lui permet, avec un million de francs versés à Paris, d'en avoir deux à la disposition de son acheteur en monnaie indienne. On charge, et, sur simple avis que le blé est à bord, le spéculateur revend sa cargaison à la halle aux blés. Peu lui importe un droit de douane de quatre ou cinq francs puisqu'il gagne le double de son prix d'achat réel. »

A l'occasion du récent millénaire de la Hongrie, le gouvernement de ce pays essentiellement agricole a organisé à son tour un Congrès international d'agriculture à Budapesth. Là encore on a agité la question des céréales, principale origine de la crise agricole qui sévit en Europe. Sous quelque face que le problème fût examiné, rapporte l'un des délégués français les plus autorisés, M. Sagnier, membre de la Société nationale et centrale d'Agriculture de France, on entendait la plupart des orateurs déclarer que la cause prédominante de la permanence de cette crise était, non pas dans la surproduction, mais dans la mauvaise conception du régime monétaire européen. Les graves inconvénients qui sont résultés de l'abandon du bimétallisme y ont été mis en relief avec la clarté de l'évidence. C'est un fait qu'il importe de constater, des agriculteurs et des agronomes appartenant à toutes les

parties de l'Europe se sont rencontrés sur ce terrain avec une unanimité absolue; il n'y a eu de contradiction, ajoute M. Sagnier, que de la part des économistes purs qui paraissent guidés plutôt par les conceptions théoriques que par l'observation des faits contingents.

En présence d'un tel état de choses, M. le sénateur Fougeirol et le chef actuel du cabinet, M. Méline, une autorité comme on le sait en semblable matière, estiment qu'il conviendrait, au point de vue de la production européenne, de revenir au bimétallisme or et argent ou bien, si l'entente n'est pas possible avec les autres nations, de se ranger, malgré certains inconvénients graves, parmi les monométallistes argent.

M. Lefèvre voudrait, de son côté, limiter à un seul métal qui serait l'argent la frappe de la monnaie, tout en conservant l'or, monnaie plus commode et plus plaisante, à la condition que son emploi ne soit pas obligatoire. Ce serait quelque chose comme le billet de banque qui n'a pas cours forcé. La valeur commerciale en serait modifiée par la suite, d'après le rapport entre la valeur commerciale de l'or et celle de l'argent.

Il importe enfin, pour ne rien omettre, de mentionner un courant très actif qui se manifeste à l'heure actuelle aux Etats-Unis d'Amérique en faveur d'une réforme monométalliste argent ou tout au moins bimétalliste. Sans aucun doute, si cette réforme aboutit avant que l'Europe ne l'ait elle-même réalisée, elle exercera une répercussion des plus néfastes sur la production agricole et industrielle européenne déjà très gravement atteinte.

La viticulture, avons-nous dit, est la seconde cause de souffrance de l'agriculture méridionale.

Personne ne l'ignore, la vigne, malgré des soins multiples, ne donne plus aujourd'hui que des résultats incertains.

C'est qu'établie sur souches américaines, elle porte en elle-même, pensent les physiologistes, le germe de sa faiblesse. Lorsqu'une maladie se déclare dans un pays, disent-ils, elle attaque de préférence les espèces étrangères. Si à ce vice d'origine on ajoute la plus ou moins bonne adaptation des cépages au sol, l'affinité plus ou moins grande des greffons au sujet, on verra combien sont nombreux les cas d'insuccès auxquels sont exposés les viticulteurs. Aidés des conseils de la science et de l'expérience du passé, ils sont cependant entrés depuis ces dernières années dans une voie plus assurée de reconstitution et de défense des vignobles.

En 1886, la grande prime d'honneur du Concours régional fut décernée à M. le comte de Noailles pour la bonne administration de son domaine de Buzet et pour les traitements de défense dont il faisait usage contre le phylloxéra à l'aide des procédés insecticides.

Le jury, cette année, a accordé un objet d'art à MM. François Marraud, à Pont-du-Casse, et Georges Cassius, à Layrac, qui ont créé, le premier un vignoble de 36 hectares en cépages américains greffés de plants français ; le second un vignoble de 25 hectares également planté en cépages étrangers greffés de plants français. Il a remis, en outre, une médaille d'or grand module à M. Joseph de Gaulejac pour avoir reconstitué dans les mêmes conditions un vignoble de 12 hectares sur son exploitation de Baratayre, commune de Sauvagnas. Enfin, M. d'Alexandry, à Pellehaute, commune de Lisse, a reçu une médaille d'or grand module pour une belle création de 35 hectares de vignes en sables des landes.

La question longtemps indécise entre les deux procédés de défense contre le phylloxéra — insecticides et cépages étrangers — est en réalité résolue aujourd'hui. Les pays à grands rendements, tels que le Languedoc et les contrées productrices des grands crus, le Médoc par exemple, en présentent la meilleure preuve. Château-Margau, l'un des qua-

tre premiers grands crus de la Gironde, est à l'heure actuelle, personne ne l'ignore, entièrement replanté en cépages américains greffés avec les plants français cultivés dans la localité.

La réussite d'une culture de vigne réside toute entière, on le voit, dans une convenable adaptation des plants au sol.

A ce propos, M. Fréchou, le distingué président du Comité de viticulture du département de Lot-et-Garonne, exposait comme suit, dans son rapport adressé l'an dernier, au Ministre de l'Agriculture, la question de la reconstitution des vignobles: « De l'aveu de tous les viticulteurs, il résulte, que les meilleurs porte-greffes sont les riparia et les rupestris sélectionnés ; une longue expérience a démontré leur supériorité au double point de vue de la résistance et de la fertilité, et c'est sur eux que repose la confiance des viticulteurs. En effet, dans les terrains argilo-siliceux et silico-argileux, ils font preuve d'une remarquable vigueur et supportent le greffage sans trace d affaiblissement ; mais en revanche ils montrent une sensibilité extrême à l'action du calcaire : dès que cet élément dépasse 20 % et même un dosage moins élevé. Lorsque le sol est humide, on ne peut, sans risquer un échec, utiliser ces variétés comme porte-greffes. La découverte d'un cépage, résistant à la fois au phylloxéra et au calcaire, serait d'une utilité inappréciable pour les viticulteurs. Nous avons lieu d'espérer que cette découverte est à la veille de se réaliser. Certains hybrides de rupestris et de riparia, soumis à la rude épreuve des terrains les plus calcaires, se défendent victorieusement et supportent sans fléchir l'opération du greffage. Il ne manque, pour proclamer d'une façon définitive leur résistance au calcaire, que la sanction d'une plus longue expérience.

Parmi ces cépages nous devons surtout citer : l'Aramon-rupestris-ganzin n° 1, le Colman-rupestris 160 A, le Bouris-

cou-rupestris n° 601, le Mourvède-rupestris 1202, le Taylor-rupestris et enfin le chasselas-Berlandieri n° 41. »

Pour terminer ce rapide examen de la situation de la viticulture, il reste à dire un mot des maladies cryptogamiques et à parler d'une précieuse découverte de date récente faite à ce sujet.

Depuis longtemps on connaissait l'efficacité du soufre contre l'oïdium et celle des sels de cuivre contre le mildew et le black-rot. Mais d'autres maladies non moins redoutables la chlorose, la brunissure, la maladie pectique, peut-être même l'anthracnose ponctuée restaient sans spécifiques. Toute autre est, en effet, l'organisation de ces parasites. Leurs spores ou organes de reproduction au lieu d'occuper, comme celles de l'oïdium et du mildew, certaines parties superficielles de la plante, telles que les feuilles ou les fruits, élisent domicile dans les tissus les plus intérieurs et pénètrent même jusqu'à la mœlle du végétal. De là la difficulté de les atteindre. A la suite d'une inspiration des plus heureuses, basée sur l'observation des lois physiologiques, M. le docteur Rassiguier est parvenu à les combattre avec succès. Il a eu la pensée de procéder par inoculation et de faire absorber à la vigne malade une certaine dose de sulfate de fer dilué dans l'eau, en pratiquant des badigeonnages sur la section de la taille. Les premières expériences eurent lieu, en 1891, dans la commune de La Lévinière, canton d'Olonzac (Hérault). Après des doutes, des hésitations, ainsi qu'il arrive toujours en pareille circonstance, cette utile découverte fit un rapide chemin. Aujourd'hui des communes entières des départements de l'Aude et de l'Hérault, où la reconstitution paraissait impossible, par suite des atteintes de la chlorose, ont vu reverdir leurs vignobles.

Introduit de la sorte, le sulfate de fer ne peut en réalité pénétrer qu'en très faible quantité dans les tissus de la plante. Aussi s'est-on demandé quel pouvait être son mode

d'action. Ce sel, pense M. le professeur Prunet de la Faculté des Sciences de Toulouse, doit agir en raison de la sensibilité extrême des organismes inférieurs vis-à-vis certaines combinaisons métalliques. Il suffit, par exemple, de placer des algues dans une eau ayant parcouru des tuyaux de plomb pour immédiatement occasionner leur mort. De son côté, M. Bernard, professeur de chimie à Cluny, émet une toute autre hypothèse. Selon lui, la chlorose serait dûe à une incrustation des tissus végétaux et le sulfate de fer agirait à la façon des corps désincrustants. Il se produirait là les mêmes phénomènes chimiques que dans les tubes d'une chaudière incrustés par des sels calcaires, désincrustés par des acides.

La viticulture n'a pas été seule récompensée au concours de cette année, comme on pourrait le supposer jusqu'ici. La commission chargée de visiter les propriétés a examiné avec le même intérêt les diverses autres branches de la production agricole. Avant d'aller plus loin, nous devons également faire connaître les noms des lauréats de ces autres et non moins importantes catégories.

La grande prime d'honneur, consistant en un objet d'art d'une valeur de 3,500 francs et en une somme de 2,000 francs, a été décernée à M. Jean Boulin, à Prégay, commune d'Allemans, pour avoir réalisé sur son exploitation les améliorations les plus propres à servir d'exemple.

M. Etienne de Védrines, à Lanagrand, commune de Lasserre et M. d'Archambault de La Corrège, à Monac, commune de Clairac, ont reçu, chacun de leur côté, un prix cultural, c'est-à-dire un objet d'art de 500 francs et une somme de 2,000 fancs pour la bonne tenue de leurs domaines.

Des primes d'honneur, représentées par un objet d'art et une somme de 300 à 500 francs, ont été attribuées en outre

à la petite culture, à l'horticulture et à l'arboriculture. MM. Pierre Vidal, à Colayrac ; Etienne Barrat, à Puch ; Jean Laborde, à Damazan, s'en sont vus les heureux titulaires.

De plus, le jury a accordé, avec un rappel de prix cultural à M. Joseph de Gaulejac et un rappel de médaille d'or grand module à M. Félix Fournié, un certain nombre de prix de spécialité, de médailles d'or et d'argent à des agriculteurs de mérite.

Rendons-nous, il en est temps enfin, au concours régional. Comme il y a dix ans, il occupait la belle et vaste esplanade du Gravier ainsi que le champ de foire qui l'avoisine. 1,221 instruments ou machines, 994 animaux, 705 produits agricoles divers y sont restés rangés dans le meilleur ordre par M. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture, du 29 août au 6 septembre.

Point n'est nécessaire de décrire en détail ces nombreuses collections Qui ne connaît, en effet, la physionomie peu variée d'un Concours régional ; mieux vaut rechercher dans cet ensemble les faits saillants ou les nouveautés qui ont pu s'y produire.

Voici d'abord les machines et les instruments arrivés les premiers sur le champs du concours.

La mécanique a accompli des merveilles en agriculture comme pour l'industrie. Telle est du moins l'impression première d'une visite à ces nombreuses collections. La charrue, par exemple, cet instrument, jadis rudimentaire, retourne aujourd'hui le sol sans aucun effort de la part du laboureur, d'elle-même pour ainsi dire, tant elle est bien équilibrée dans ses organes ; les moissonneuses coupent tout à la fois les tiges de blé et lient les gerbes ; les grandes batteuses rendent le blé néttoyé et prêt à être porté au marché ; les faucheuses, dont le travail équivaut à celui de huit hommes, soulagent actuellement l'ouvrier agricole du plus

pénible labeur des champs. Mais, dira-t-on, ces puissantes machines ne peuvent convenir qu'à la grande propriété. Par les syndicats, par l'entreprise privée ne sont-elles pas également, répondrons-nous, à la portée de tous. Les machines à vapeur destinées au battage du blé en donnent la preuve dans nos contrées depuis plusieurs années.

Au nombre des nouveautés mécaniques du concours nous mentionnerons d'abord la planteuse de pommes de terre de M. Bajac, de Liancourt (Oise). Monté sur roues et traîné par un cheval, cet ingénieux instrument trace la raie, dépose le tubercule, le recouvre et forme le billon.

M. Guyot, de Carcassonne, a imaginé de son côté un pulvérisateur mu par traction animale, destiné à remplacer pour le sulfatage de la vigne le pulvérisateur à dos d'homme et le pulvérisateur à bât. Le premier, on ne l'ignore pas, est d'une manœuvre assez pénible pour l'opérateur; le second présente l'inconvénient de perdre la position horizontale par suite du bercement de l'animal qui le porte et, comme conséquence, il projette irrégulièrement le liquide sur les parties de vignes à traiter. A vrai dire, les pulvérisateurs à dos d'hommes ont subi depuis quelque temps d'heureuses transformations, telles que l'introduction de l'air comprimé dans le récipient qui contient le liquide ou la formation de certains gaz produits par une combinaison chimique dûe à M. Fréchou. N'étant plus obligé de manœuvrer la pompe placée contre le réservoir, l'ouvrier dirige alors, sans fatigue et à son gré, le jet de sulfate de cuivre sur les points voulus. Le pulvérisateur de M. Guyot offre, néamoins, de l'intérêt et mérite d'être décrit en ce qu'il permet d'effectuer le traitement avec promptitude, lorsqu'on doit défendre une grande plantation contre les maladies cryptogamiques.

Un réservoir de 200 litres environ et une pompe reposent sur un chassis supporté lui-même par deux roues;

un essieu d'une longueur restreinte, à fusées redressées de bas en haut, relie ces dernières en les tenant rapprochées et inclinées l'une vers l'autre à leur partie supérieure; quatre tuyaux, pourvus chacun de trois ou quatre jets, s'étendent de droite et de gauche au-dessus des rangées de vignes; une courroie enroulée autour du moyeu de l'une des roues actionne, en outre, le piston au moment de la mise en marche. Il résulte de l'ensemble de ces dispositions une stabilité suffisante de l'appareil, la faculté de pouvoir le conduire partout où passe l'animal qui le traîne sans danger pour les pampres des vignes, enfin la possibilité pour le conducteur, placé derrière la machine, de surveiller le bon fonctionnement des divers organes et de diriger l'animal.

Messieurs Mabille frères, d'Amboise, les constructeurs biens connus de pressoirs, ont également exposé à Agen un appareil d'invention récente sous le nom de nouvelle presse continue.

Cet instrument fort ingénieux est construit en vue d'extraire les jus blancs des raisins rouges, les jus des raisins blancs et les moûts provenants des raisins rouges cuvés.

Pour cela, une trémie reçoit la vendange qui tombe sur deux cylindres à cannelures obliques, animés pendant le travail d'un mouvement inverse. De là la vendange passe dans un cylindre perforé où à lieu une pression. A ce moment le moût s'écoule par des ouvertures spéciales dans des récipients placés au-dessous du cylindre, tandis qu'une vis d'archimède entraîne les divers résidus au dehors. Un registre, installé dans la trémie inférieure effectue ensuite la séparation des jus clairs de ceux qui prennent de la coloration.

Selon leurs dimensions ces appareils, d'un prix malheureusement assez élevé (1,200 à 2,200 francs), sont actionnés par le bras de l'homme ou par une machine à vapeur.

Nous terminerons cette revue des principales nouveautés mécaniques du Concours en signalant les moteurs portatifs

à pétrole de MM. Brouhot, de Vierzon, et Japy, de Beaucourt, bien propres à favoriser l'emploi des batteuses, des pressoirs et autres instruments d'intérieur de ferme sur les exploitations d'une certaine importance.

Nous ne saurions quitter la section des machines sans dire un mot des essais publics, et assurément nouveaux pour bon nombre d'agriculteurs, qui ont eu lieu pendant la semaine du Concours avec certains intruments de culture d'une utilité plus spéciale à nos contrées, tels que les défonceuses à vapeurs.

La reconstitution des vignobles sur cépages américains donne aux appareils de cette nature une actualité toute particulière. La vigne américaine possède, on le sait, de puissantes racines qui s'étendent à une grande profondeur après la plantation. Ces organes se trouvent-ils gênés pour prendre une entière expansion, on les voit remonter vers les couches supérieures du sol, s'étioler et, en fin de compte, cesser de nourrir la plante qui meurt à l'âge de cinq ou six ans, au moment d'entrer en plein rapport. Mais à la culture de la vigne ne s'arrêtent pas les avantages des défoncements. Cette opération est non moins favorable aux diverses autres plantes en mettant à leur disposition un plus grand cube de terre végétale et en abaissant le niveau de la nappe d'eau souterraine. Si le sol est humide, il se trouve ainsi assaini ; s'il est sec, il conserve au contraire pendant l'été une certaine fraîcheur, par suite d'une moindre évaporation, dûe au transport de la nappe d'eau à une plus grande profondeur.

Il existe différents types de défonceuses également appréciées, selon les pays et selon les circonstances. Nous nous arrêterons seulement à celles qui ont pris part aux épreuves du Concours d'Agen. Trois appareils de construction française, d'un type à peu près identique, s'y sont présentés. Ce sont : les défonceuses de MM. Pelous frères, de Toulouse ;

Guyot, de Carcassonne, et Amouroux frères de Toulouse. Une locomobile, un treuil et une charrue de forte dimension (système Brabant) forment l'ensemble de ces appareils. Il est aisé de comprendre leur mise en marche. La charrue et le moteur sont placés en face l'un de l'autre. Cela fait, celui-ci attire à lui, à l'aide d'un cable métallique, la défonceuse qui, sa course terminée, est ramenée vide à son point de départ par un attelage ou une poulie de renvoi. On continue de la sorte, en avançant chaque fois la locomobile de la largeur d'une raie, jusqu'à ce que le champ soit entièrement labouré.

Le problème du labourage mécanique est, on peut le dire, entièrement résolu aujourd'hui. Plus de huit cents laboureuses à vapeur fonctionnent en Angleterre et un nombre plus considérable encore retourne chaque année en Amérique, en de longs sillons, les grandes plaines de l'Illinois, de l'Iowa et du Minnesota. En France, ces appareils sont plus particulièrement utilisés dans les pays viticoles, le Languedoc, entre autres, en possède plusieurs qui se trouvent entre les mains d'entrepreneurs spéciaux ou à la disposition des syndicats.

A la vue de ces puissants engins on éprouve le désir de connaître le prix de revient de leur travail régulier et mathématique. Une entreprise faite dans le département de l'Aude, sur le domaine de Salauze, va nous en fournir les éléments.

La moyenne des raies ouvertes dans une journée, avec un parcours en longueur de 274 mètres et une profondeur supérieure à 0,50, a été de 34, ce qui correspond à un travail effectif de 52 ares. Il a fallu quatre hommes et une paire de bœufs, 156 kilos de charbon, acheté 3 fr. 40 cent. les 100 kilos: soit en tout 24 fr. A cette dépense il convient d'ajouter une certaine somme représentant l'amortissement et l'intérêt du capital engagé. Admettant une avance de dix

mille francs comme valeur du matériel, 200 journées de travail annuel, une durée de cinq années et un intérêt de 5 %, on obtient un chiffre de 31 fr. 25 c. Si on reporte ensuite ce total à l'hectare, on trouve une dépense de 91 fr. 25 c.

Ce calcul présente un réel intérêt en ce que les agriculteurs, désireux d'opérer des défoncements, pourront le comparer au prix de revient mieux connu d'un travail identique, exécuté avec la défonceuse à treuil et à traction animale ou avec une forte charrue trainée par plusieurs attelages.

Satisfait des épreuves pratiques qui ont eu lieu à Agen, le Jury a décerné un premier prix et une médaille d'or à MM. Pelous, un deuxième prix et une médaille d'argent à M. Guyot, un troisième prix et une médaille de bronze à MM. Amouroux.

L. BRUGUIÈRE.

(*A suivre*).

UN MINISTRE DE LA MARINE

ET SON MINISTÈRE

SOUS LA RESTAURATION

LE BARON PORTAL

(Suite)

IV.

Lorsque M. Portal, en Conseil des Ministres, annonça l'intention de demander 65 millions aux Chambres, le baron Louis bondissant sur son fauteuil faillit renverser la table qui réunissait les membres du cabinet.

« Calmez-vous, lui dit le ministre de la Marine, permettez que le Conseil m'entende jusqu'au bout, je n'ai pas l'intention de demander cette somme de suite, sachant qu'elle n'est pas disponible. mais je suis parfaitement décidé à ce que mon service devienne utile et honorable, sinon je laisserai à d'autres le soin de s'associer à un tel gaspillage »

Le baron Louis ne se calma pas. Il parlait avec tant de volubilité, ses gestes étaient si violents, qu'il aurait excité l'hilarité de collègues moins sérieusement occupés.

Son opposition aux projets de M. Portal ne devait pas être de longue durée; la division s'était introduite dans le Ministère au sujet de la Loi électorale du 5 février. D'après cette loi, tout contribuable payant 100 écus d'impôts directs était électeur.

Les électeurs se réunissaient au Collége du département pour nommer les dép·tés, lesquels étaient réélus chaque année par cinquième.

L'élection du Président du Collège électoral était réservé au Roi.

Les électeurs avaient le choix du secrétaire et des scrutateurs.

« Mercredi dernier, écrivait M. de Villèle à des amis Toulousains, » le Conseil des Ministres a été très orageux; la division existe » entre Decazes, de Serre et Portal, d'une part, Gouvion St-Cyr, » Dessoles et Louis, de l'autre, trois voulant changer la loi d'élec- » tion, trois ne le voulant pas. Cela a fini par l'expulsion de ces » derniers. »

C'était effectivement le projet de modification de la Loi électorale qui avait envenimé les dissentiments et nécessité la séparation, mais le poste restait difficile pour ceux qui le gardaient. « Jamais Minis- » tère n'eut un aussi gros combat à livrer et moins d'amis, écrivait » M. de Barante à Mme Anisson-Duperron (6 décembre 1819). Il est » enveloppé d'une malveillance et d'un décri dont on ne peut se » faire l'idée. Tout le monde a contre lui rancune ou méfiance. Cela » ne tient pas aux noms propres; mettez-en d'autres, demain ce » sera la même chose. C'est l'autorité qu'on veut détruire ou inju- » rier tant qu'on ne l'a pas absolument pour soi. »

Le 19 novembre 1819, MM. de Gouvion St-Cyr, Dessoles et Louis quittaient le Ministère et MM. Pasquier, Latour-Maubourg et Roy y entraient. Le premier prenait le portefeuille des Affaires étrangères, le second celui de la Guerre, le troisième celui des Finances.

La Présidence du Conseil était décernée à M. Decazes. « Monsieur, » nous dit le baron Pasquier dans ses Mémoires, l'avait encouragé » à accepter ce poste et lui avait fait promettre aide et assistance. » Les dernières élections avaient jeté un grand trouble dans l'esprit » du Prince et Monseigneur le duc d'Angoulême avait été formelle- » ment chargé par lui, de faire connaître à M. Decazes que tout ce » qu'il lui demandait était de former un Ministère dans la couleur » de MM. Pasquier et Portal. »

Peu après sa nomination, le Président du Conseil désira céder sa place au duc de Richelieu. Il ne comptait guère sur la passagère bienveillance du Pavillon Marsan et était effrayé sans doute, par la responsabilité de cette situation, dans des circonstances aussi difficiles.

« Je ne refusai pas de faire la démarche que demandait M. Deca- » zes, écrit à ce sujet le baron Pasquier, mais j'exigeai que M Portal

» m'accompagnât. Nous fûmes tous deux autorisés à dire au duc de
» Richelieu, qu'il serait maître absolu dans la composition du Minis-
» tère, que M. Decazes était prêt à donner sa démission.

« M. Portal et moi, nous exigeâmes l'assurance formelle, que
» cette offre était faite de bonne foi, avec une entière résignation,
» lui déclarant que nous ne voulions servir d'organes à aucune
» espèce de feinte.

« Tout ce qu'on peut dire fut dit par M. Portal et par moi dans
» notre conférence avec le duc de Richelieu. Il refusa. »

Le moment était enfin venu pour le ministre de la Marine d'entrer dans la lice pour y défendre ses idées personnelles et non plus comme en 1819 celles d'un autre. Il expose au Roi, dans son rapport du 20 janvier 1820, ce qu'est actuellement la Marine, ce qu'elle doit être pour rester digne d'un pays comme la France, et ce qu'elle sera à l'aide des subsides qu'il réclame.

« Sire, lui disait-il dans ce rapport, depuis que Votre Majesté
» m'a confié le département de la Marine et des Colonies, je me suis
» appliqué à pénétrer dans tous les détails de cet important service,
» afin de juger s'il était possible de s'arrêter aux limites qu'on s'é-
» tait jusque là prescrites, ou si l'intérêt de Votre Majesté, toujours
» conforme à celui de ses peuples, n'exigeait pas qu'elles fussent
» franchies.

« Je vais mettre sous les yeux de Votre Majesté le résultat de
» mes observations. Je présenterai d'abord dans un exposé rapide
» l'état actuel de la Marine.

« Le personnel atteint par trois réformes opérées presque sans
» intervalle, est arrivé au terme des réductions praticables.

« Les officiers qui nous restent, forment un corps où l'on voit
» éclater dans tous les rangs, avec le dévouement le plus sincère,
» des talents faits pour honorer la Fance. Mais au besoin de sécurité
» qu'ils éprouvent après tant d'incertitudes, se joint un besoin ex-
» trême de mouvement et d'utilité. Les armements ne conviennent
» ni à la dignité du pays ni aux vœux du commerce dont ils ne pro-
» tègent pas assez les entreprises renaissantes ; ils ne suffisent même
» pas à l'instruction des officiers, qui perdent, dans une oisiveté
» involontaire, l'expérience nautique et surtout la pratique des
» grandes manœuvres qu'il est si difficile d'acquérir.

« Le mobilier naval, encore imposant en 1814, décroît et menace
» de s'anéantir, faute d'entretien et de remplacement. Les magasins

» sont tellement dégarnis que les objets mal assortis qu'ils fournis-
» sent peuvent compromettre le sort des expéditions. Les édifices
» établis à terre ou fondés à la mer, monuments aussi utiles que
» pompeux des règnes précédents, se dégradent de plus en plus, au
» préjudice de l'avenir, qui nous reprochera la perte d'un héritage
» dont nous devrions être les conservateurs.

« Notre système colonial, modifié par des actes récents et décisifs,
» sollicite en vain des moyens assez étendus pour soulager et vivi-
» fier les anciens établissements, et pour en créer de nouveaux, où
» la France, en réparant ses pertes, puisse offrir une seconde patrie
» à ceux de vos sujets que des chances plus variées de fortune
» appellent loin de leurs foyers.

« Et si nous ne jouissions pas d'une paix dont tout garantit la
» durée, de quels autres malheurs cette détresse ne serait-elle pas
» le présage ?

« Montrerai-je dans une guerre nouvelle ce glorieux pays qui sut
» anoblir jusqu'à ses revers, privé même de l'honneur de la résis-
» tance, spectateur impuissant de la destruction de son commerce
» maritime, de la conquête de ses colonies, et des insultes que mul-
» tiplierait sur tous les points du territoire français un ennemi qui
» ne trouverait d'opposition ni dans l'expérience des hommes, ni
» dans la force des vaisseaux !

« Et cependant, pour descendre à cette décadence, la France n'a
» pas dépensé moins de 268 millions depuis cinq ans. Faudrait-il en
» conclure que les dépenses ont été mal dirigées ? Non certes, on a
» tiré tout le parti possible des sommes accordées chaque année,
» mais ces sommes, inférieures au nécessaire le plus restreint, n'ont
» jamais admis qu'un petit nombre de combinaisons plus ou moins
» défavorables au service. En un mot la dépense du département,
» considérable en elle-même, ruineuse surtout par son insuffisance,
» a constamment été privée de la proportion qui pouvait seule la
» rendre profitable.

« Ainsi les 45 millions que l'on consacre cette année à la Marine
» sont employés pour ainsi dire en pure perte; ils reculeront l'ins-
» tant d'anéantissement, mais ils ne sauraient rétablir une force
» presque éteinte.

« Cette vérité n'avait point échappé à mes prédécesseurs mais,
» dans les circonstances difficiles où ils administraient, ils crurent
» sans doute, qu'il n'était pas prudent de le révéler à un peuple as-

» sailli déjà par des maux inouis et qui n'aurait pas aperçu sans » émotion les charges qu'il avait encore à supporter.

« Aujourd'hui, Sire, que votre main paternelle a cicatrisé les plaies » les plus profondes de l'Etat, la même circonspection ne serait de » ma part qu'imprévoyance, et je crois devoir dès les premiers mo- » ments de notre retour à une meilleure situation, indiquer à Votre » Majesté d'autres nécessités qui réclament aussi de prompts se- » cours.

« Je l'affirme sans hésiter: notre puissance navale est en péril ; les » progrès de la destruction s'étendent avec une telle rapidité, que si » l'on persévérait dans le même système, la Marine après avoir con- » sommé 500.000.000 de plus aurait totalement cessé d'être en 1830.

« C'est dire assez que sans perdre dans une attitude passive des » moments qui nous coûtent si cher, il faut abandonner l'institution » pour épargner la dépense ou augmenter la dépense pour mainte- » nir l'institution.

M. Portal examine ensuite le moyen de reconstituer la Marine sans charger la France d'impôts excessifs : « efforçons-nous, dit-il, » d'asseoir par le seul emploi des ressources existantes un système » qui sans être complet ne soit pas nul, qui sans être étendu ne soit » privé ni d'harmonie ni de durée ; bornons nous enfin à perpétrer » un petit nombre de germes assez actifs, assez forts, pour que dans » un autre temps la France rendue à toute sa vigueur les retrouve » et les développe.

« Quelle somme peut-on accorder actuellement à la Marine sur » les revenus ordinaires du Trésor ? Je ne craindrais pas d'avancer » qu'on y pourra consacrer 65 millions, pourvu qu'on dirige vers » ce département si longtemps négligé les portions de revenu qui » deviendront successivement libres.

« C'est sur cette base de 65 millions que j'avais établi le budget » de mon département pour l'exercice 1820. Mais quoique Votre » Majesté eut senti qu'elle ne pouvait plus longtemps laisser la Ma- » rine dans son état actuel, quoiqu'Elle eût manifesté l'intention de » l'en retirer en lui accordant un supplément indispensable, des obsta- » cles sont venus contrarier une si juste sollicitude et Votre Majesté » m'a ordonné de réduire pour cette année ma demande de crédit à » 50 millions.

« J'obéis, en déplorant la nécessité qui détruit l'ensemble d'un bon » système d'organisation, et qui retarde encore une amélioration » dont l'urgence me semble démontrée. Toutefois comme il faudra

» plus tard qu'on adopte un plan et qu'on le suive avec constance, » je vais exposer, à Votre Majesté les détails de celui que j'avais » préparé et je les appuierai d'états où seront développés les calculs » élémentaires.

« Mon rapport sera terminé par l'indication des changements à » faire pour réduire la dépense à 50 millions.

« De cette manière ma demande de crédit se trouvera naturelle- » ment justifiée. Peut-être même la comparaison aura-t-elle l'avan- » tage de laisser sur l'inexécution du premier projet des regrets » dont l'avenir pourra profiter.

« Dans l'hypothèse d'un service complet la répartition de fonds » s'établit ainsi :

Personnel.	14.028.171
Matériel	45.172.916
Colonies	6.070.000

Suivent des détails techniques que nous épargnons au lecteur mais nous tenons à citer le passage relatif aux aumôneries, nous montrant l'importance que M. Portal, bien que protestant, attachait aux pratiques de la religion catholique :

« Les aumôniers de la marine se réduisent à ceux qui desservent » les hôpitaux et les chapelles des grands ports. Les difficultés qui » sont nées de diverses circonstances n'ont pas encore permis de » ramener les équipages embarqués aux pratiques religieuses que la » Révolution a fait cesser. Il serait d'un grand intérêt moral qu'on » revint, dès qu'il sera possible, à l'usage de placer des aumôniers » sur les vaisseaux et sur les autres bâtiments destinés à de longs » voyages. »

Le Rapport étudie ensuite au moyen de quelles réductions on passera du crédit nécessaire de 65 millions à celui de 50 auquel le gouvernement a arrêté sa demande et il se termine ainsi :

« Voilà les modifications que subit le Budget de mon département » par le retranchement de 15 millions sur l'absolu nécessaire.

» Je n'ai désormais besoin d'aucun autre développement pour » montrer qu'elles détruisent le système dans ses parties les plus » essentielles, et que si les prochains services ne remédiaient pas à » l'insuffisance du crédit de cette année, la Marine ne parviendrait » pas à sortir de la situation affligeante où elle est aujourd'hui. »

Peu de semaines après la présentation de son rapport, le 13 février 1820, M. Portal était réveillé la nuit en sursaut.

On venait le quérir en toute hâte pour assister aux derniers moments du Duc de Berry.

« Ma grand'mère et ses filles était à l'Opéra ce jour là [1], elles » assistèrent avec horreur aux derniers moments du Prince et en » conservèrent toute leur vie le dramatique souvenir. L'arrivée de » Monseigneur l'archevêque de Paris, suivi de son clergé en désor- » dre apportant les derniers sacrements dans la Loge Royale ; le » courage du Prince, sa présence d'esprit disant à la Duchesse de » Berry ménagez-vous Madame pour l'enfant que vous portez ; le » désespoir de la famille Royale la stupeur des assistants : cette » scène ne pouvait être oubliée. »

Voici en quels termes le ministre de la Marine annonçait aux populations maritimes, l'attentat qui devait soulever en France une si profonde et si légitime émotion.

Télégramme aux Ports du 15 février 1820.

« Un événement affreux a eu lieu hier. — Son Altesse Royale » Monseigneur le Duc de Berry a été assassiné. L'assassin a été ar- » rêté sur le champ. — Paris est consterné, mais la tranquillité pu- » blique n'a pas été troublée. Je vous écris à ce sujet par le cour- » rier. »

» Signé : PORTAL »

Circulaire du 15 février 1820.

« MONSIEUR,

» Lorsque cette lettre vous parviendra, vous saurez déjà l'exé- » crable attentat qui, en nous ravissant un de nos princes, a détruit » un des appuis du Trône, et a enlevé à la France et à son Roi une » de leurs plus chères espérances.

» La tranquillité qui règne dans la capitale est égale à sa conster- » nation. Dans nos Ports comme dans nos villes, l'horreur du crime, » les plus justes regrets rempliront toutes les âmes. Chacun parta- » geant la douleur du Roi, et se confiant dans sa profonde sagesse, » attendra l'effet des mesures que Sa Majesté jugera devoir ordon- » ner ou proposer. Bien convaincu que ces sentiments sont ceux

[1] Souvenirs de la Comtesse de Maisniel.

» de toutes les personnes attachées au service de la Marine, je n'ai
» aucun ordre particulier à vous donner dans cette cruelle circons-
» tance, et je me borne à vous recommander de maintenir le bon
» ordre dans vos arsenaux. »

Le ministre de la Marine devait peu de jours après cette communication transmettre au Roi, les nombreuses adresses de dévouement qui se couvrirent dans les Ports des signatures des officiers de la Marine royale.

Cependant l'esprit de parti, la haine contre M. Decazes s'emparérent de cet événement et, tandis que la famille Royale suppliait Louis XVIII de le congédier, M. Portal et M. Pasquier étaient chargés par leurs collègues, de lui demander son remplacement à la Présidence du Conseil par le Duc de Richelieu.

Le Roi répondit assez sèchement par un refus absolu, nous dit M. Pasquier, mais il finit par céder aux objurgations de sa famille. « J'ai toujours pensé, ajoute-t-il, que cette démarche nous avait fait
» tort dans l'esprit de Louis XVIII. »

M. Portal, en s'y prêtant, se souvenait sans doute que M. Decazes lui-même, avait naguère souhaité et sollicité la combinaison qui mettait le Duc de Richelieu à la tête des affaires. Le ministre de la Marine était fidèle à cet ami malheureux et se montrait indigné des calomnieuses imputations répandues sur son compte. Il voulait donner sa démission : « Si vous sortez, lui dit le Duc de Richelieu, je
» n'entrerai pas. »

M. de Barante dit dans sa correspondance, que le seul collègue vraiment dévoué à M. Decazes était M. Portal et que par lui, il conservait des relations avec les royalistes modérés. Du reste son sort ne ressemblait en rien à une disgrâce ; il était envoyé ambassadeur à Londres avec le titre de Duc.

Le Duc de Richelieu fut nommé Président du Conseil et M. Siméon ministre de l'Intérieur, le 21 février 1820. A la même époque, le Baron Mounier entra aux affaires en qualité de Directeur général de la Police du Royaume.

V.

M. Decazes s'était occupé peu avant sa chute de remanier la loi du 5 février et avait proposé les modifications suivantes :

Les collèges de département devaient être composés d'électeurs payant un cens de 1,000 francs, lesquels étaient élus par des collèges d'arrondissement formés eux-mêmes de tous les contribuables payant 300 francs d'impôts. Ces collèges de département formant ainsi un second degré dans le corps électoral devaient élire 172 députés.

Les collèges d'arrondissement en nommaient 258, de sorte que la Chambre se trouvait portée au chiffre de 430.

Ce projet ne donnait satisfaction à personne. Le Ministère se décida à le retirer, et à présenter une loi nouvelle (17 avril 1820) dont le mécanisme se réduisait à ceci :

Le collège de département n'était pas élu ; il existait de droit et était composé des plus imposés ; c'était lui qui nommait directement les députés sur une liste de candidats élus par chacun des collèges d'arrondissement, en nombre égal au chiffre des députés que le département avait à élire, de sorte que la liste des candidats se trouvait double, triple, quadruple de celle des députés à nommer selon le nombre d'arrondissements contenus dans le département.

Tout contribuable payant 100 écus faisait de droit partie du collège d'arrondissement. De là le nom de loi à double vote, parce que les plus imposés contribuaient dans les collèges d'arrondissement à la nomination des candidats, et qu'ils votaient une seconde fois et cette fois seuls, dans les collèges de département où, parmi ces candidats, on choisissait les députés.

L'abandon du projet Decazes et la présentation de la loi nouvelle soulevèrent de terribles conflits à la Chambre.

Cette dernière mesure surtout fut attaquée avec une virulence extrême par les plus brillants orateurs de l'opposition.

La Fayette en prit acte pour lancer un vérible appel à l'insurrection qui ne réussit que trop bien, comme en témoignèrent de sanglantes émeutes dans les rues de Paris. Il se prétendit délié de son serment à la charte par un projet qui faisait mentir les promesses de cet acte constitutionnel.

Benjamin Constant en critiqua l'esprit anti-démocratique. M. Royer-Collard blâma aussi la loi présentée, et défendit celle du 5 février. C'est en lui répondant que M. Portal fit entendre ce discours :

« Messieurs, plusieurs de nos adversaires ont beaucoup moins » soutenu la loi du 5 février, qu'ils n'ont combattu celle qui vous » est proposée. Ce fait remarquable n'a pu vous échapper. Un autre » fait vous paraîtra digne d'une attention sérieuse.

» C'est ce double aveu d'un de nos plus éloquents adversaires » (Royer-Collard) que la société, que le trône sont en péril, et qu'il » faut des modifications à la loi du 5 février 1817.

» Or, Messieurs, de quoi s'agit-il ? Notre collègue reconnaît l'exis» tence des factions, et il revendique l'honneur d'être inscrit le pre» mier sur les listes de proscription. J'espère qu'il n'obtiendra pas » cet honneur fatal, ou nous le partagerons avec lui. Mais j'augure » mieux des destinées de la France, et j'aime mieux dire avec lui, » que toujours il est possible de combattre et de vaincre les factions. » Il est vrai qu'il y met une condition. Pour vaincre les factions, » a-t-il dit, le gouvernement n'a besoin que *d'être*.

» Mais avec les factions qu'il reconnaît, avec les factions telles que » la Révolution, les Cent jours et la loi du 5 février nous les ont » faites, lorsque tout résiste et que rien n'appuie, je cherche pour » le gouvernement cette manière *d'être* que veut notre collègue, et » je me demande si les passions désordonnées d'une société peuvent » tout à coup se subordonner aux règles sévères de la logique.

» La Charte a voulu régulariser les éléments d'une démocratie » toujours destructifs quand ils sont livrés à la force aveugle et ma» térielle. Elle a voulu les fixer à l'élément conservateur de la pro» priété, signe visible des forces morales que la loi présume dans » tout citoyen appelé à l'exercice d'un droit politique.

» Or, dans cette grande nation longtemps agitée par l'esprit dé» mocratique si la Charte a combiné l'élément démocratique avec » les autres intérêts de la société, était-ce pour les anéantir ?

« Messieurs, toute la question est de savoir si cette Charte Royale a » voulu que la démocratie dominât sur tous les intérêts d'une grande » nation, et si la loi du 5 février a réellement préparé son triomphe.

« Et lorsque nous venons signaler les périls du trône et de la so» ciété, on nous répond : Oui le péril est immense !

« Lorsque nous demandons secours contre le péril on nous dit : « Gouvernez ! »

« Lorsque nous parlons des factions, on reconnaît l'existence des » factions et l'on dit aux factions : inscrivez-nous sur vos listes fa- » tales.

« On nous dit gouvernez ! Eh ne sommes-nous pas ici pour vous » dire, avec la loi du 5 février : il est impossible de gouverner ! Et à » cet égard nous sommes d'accord avec plusieurs de nos collègues, » qui proposent de notables changements à cette loi.

« Une nouvelle loi vous est présentée. Elle est la seule possible » dans le moment présent. C'est l'esquif du naufrage.

« Avec une telle situation que l'on avoue, devons-nous donc entrer » dans ces questions, si le droit électoral modifié de telle ou telle » manière, est un droit ou un privilège, si les capacités sont divisi- » bles ou ne le sont pas.

« Messieurs, on vous a cité quelques maximes de Bonaparte et sur » leur autorité l'on a entendu prouver que Messieurs de Villèle et de » Corbière avaient soutenu la souveraineté du peuple. Je leur laisse » le soin de s'en défendre. Mais puisque l'on a cité les hommages » fallacieux de Bonaparte à la souveraineté du peuple, ne pourrait-il » pas m'être permis de m'emparer aussi de quelques autres de ses » paroles, de vous dire avec lui, et plus justement qu'il ne le disait » alors : N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire qui, pressé de tous » côtés par les Barbares, se rendit la risée de la postérité, en s'occu- » pant de questions abstraites au moment où le bélier frappait les » portes de la ville.

« Cette leçon vaut bien celle à laquelle je l'oppose, sachons donc » en profiter.

« Assurez, Messieurs, à votre pays par une loi sage et appropriée » aux circonstances de bonnes élections également amies du trône et » de la liberté.

« Cherchez les faits, et laissez de côté les paroles et les raisonne- » ments. L'orateur auquel je réponds avoue ce danger. Qu'il con- » sente donc qu'on y porte remède. Il veut que nous trouvions le » remède en conservant le principe de la loi du 5 février, et je crois » que ce principe serait une cause de mort. Dans notre situation » vous ne pouvez pas courir la chance des palliatifs faibles et incer- » tains ; loin de guérir le mal ils pourraient l'aggraver encore, car » les remèdes qui ne guérissent pas, irritent presque toujours.

« La loi qui vous est présentée est peut-être plus contraire qu'au- » cune autre au jeu funeste des passions.

« Si c'est un tort d'avoir voulu atteindre ce but, les ministres doi-

» vent l'avouer franchement, et c'est à vous de juger si un tort sem-
» blable peut se qualifier de conspiration.

« Quoi, Messieurs, ce serait à cette tribune, ce serait au nom du
» Roi, ce serait en présence de la France et de l'Europe que nous
» voudrions conspirer.

« C'est avec vous et par vous que nous commencerions cette cons-
» piration! Et c'est par la Chambre des Pairs et par l'approbation
» Royale que nous la commencerions !

« Plût à Dieu que si notre chère France était jamais destinée à sup-
» porter encore et des troubles et des conspirations, tous les conspi-
» rateurs vinssent ici comme nous faire connaitre leur but, leurs
» motifs et vous solliciter de prendre part à leurs desseins !

« De telles conspirations seront toujours nobles et généreuses.
» Elles auront toujours pour objet de conserver le Trône et nos liber-
» tés, de faire prévaloir les intérêts du peuple sur les entreprises
» des factions; elles seront telles enfin qu'elles honoreront tous ceux
» qui auront le courage de s'y associer.

« Si donc le projet qui vous est soumis, Messieurs, n'est pas une
» conspiration, ou bien si cette conspiration vous parait digne de
» vos sentiments généreux; si vous croyez comme moi que la divi-
» sion des colléges soit propre à affaiblir l'influence des factions;
» que c'est un moyen de faire prévaloir bientôt les opinions les plus
» raisonnables et les plus sages, toujours inséparables des intérêts
» permanents de la société; que c'est à cette condition, à cette con-
» dition seule que nous pouvons conserver et fortifier notre gouver-
» nement représentatif; et que c'est par le gouvernement que nos
» institutions et nos libertés doivent recevoir les garanties et le dé-
» veloppement successifs qui leur sont nécessaires; vous voterez,
» Messieurs, l'article 1er ainsi que je le vote moi-même sans autre
» amendement que celui de la commission. »

La loi du double vote fut adoptée avec une imposante majorité, le 12 juin 1820. Elle passa aussi à la Chambre des Pairs après des débats assez vifs, mais qui ne durèrent que quatre jours.

Le parti ultra était composé en grande partie des amis du nouveau chef de Cabinet. Il espérait, en leur faisant quelques concessions les ramener à des sentiments plus raisonnables. Toujours du parti de la conciliation, le ministre de la Marine aurait voulu que le Roi fit sans délai appeler M. de Villèle aux affaires. Il offrait son portefeuille. Le chef du cabinet repoussait absolument cette combinaison.

« M. Portal, écrit le Baron Pasquier, eut fait un grand vide dans » le Conseil. Le Duc de Richelieu l'avait apprécié, en faisait grand » cas. Il s'opposa à cette proposition, disant que, privé de M. Portal, » introduisant à sa place au conseil une personne qui était claire- » ment l'instrument d'un parti, il lui était impossible de prévoir jus- » qu'où on aurait la prétention de le conduire sur les affaires géné- » rales.

» Il ne pouvait se résoudre à se séparer de lui. Ce fut alors que » M. de Châteaubriand proposa l'entrée au Conseil, sans porte- » feuilles, de MM. de Villèle et de Corbière, tout en gardant Portal » à la Marine. »

Ce plan séduisit le Duc parce qu'il lui laissait l'assistance du ministre qui avait sa confiance [1].

« Les relations intimes de M. Portal, nous dit encore M. Pasquier, » étaient surtout avec les modérés ; elles étaient bonnes et confiantes » même avec la droite extrême. Les députés du centre enfin n'igno- » raient pas en combien d'occasions, il avait utilement joué le rôle » de modérateur dans le Conseil des ministres. »

Cependant la délivrance de la Duchesse de Berry approchait, et, le 29 septembre 1820, elle donna le jour à un fils.

Durant l'accouchement, les Princes du sang et les Ministres attendaient dans un salon voisin de sa chambre la naissance de l'Enfant Royal. L'étiquette voulait même qu'ils fussent au chevet de la Princesse, afin qu'aucune fraude ne put être pratiquée. Tous ces Messieurs restèrent respectueusement à la porte ; seul le Duc d'Orléans s'approcha du lit et demanda à constater *de visu* que l'enfant était bien attaché à sa mère.

Le ministre de la Marine rentra chez lui outré, d'une pareille impudence.

C'est par la circulaire suivante qu'il annonçait aux populations maritimes le joyeux événement.

---

[1] Le Duc de Richelieu a donné à M. Portal une rare marque d'estime. Il lui a confié ses Mémoires politiques avec prière de ne point les publier. Le chef actuel de la famille Portal les a entre les mains.

29 Septembre 1820.

« Messieurs,

« Les vœux de la France sont exaucés. Ce matin, vers trois heu-
» res, S. A. R. la duchesse de Berry est heureusement accouchée
» d'un prince.

« D'après les ordre du Roi cet événement doit être salué par
» une salve de 24 coups de canon dans toutes les places, les forts
» ou châteaux, où sont tirées trois salves de 21 coups de canon le
» 26 août, jour de la fête de Sa Majesté. Vous voudrez bien vous
» conformer à cette disposition en ce qui touche la Marine.

« Il sera fait aux troupes et aux marins embarqués, une distribu-
» tion extraordinaire pendant deux jours, de vin ou d'eau-de-vie à
» votre choix.

« Recevez, etc.

« Signé : Portal »

Les réjouissances qui marquèrent la naissance du duc de Bordeaux eurent une animation toute spéciale dans la Marine : des salves d'artillerie, des gratifications extraordinaires, des distributions de vin ; une mesure d'amnistie pour les déserteurs indiquent suffisamment que le ministre fit de ce jour une fête nationale pour nos populations maritimes.

Vers cette époque il reçut une lettre datée de Paris, d'une écriture inconnue, signée William Portal. Elle était à peu près conçue en ces termes :

« Monsieur le Ministre,

« Je désirerais savoir si ma famille et la vôtre ont, comme je le
» crois, la même origine. Je vous demande donc un rendez-vous
» pour éclaircir cette affaire qui m'intéresse beaucoup. Avant d'a-
» voir l'honneur de vous voir, je tiens à vous dire que je suis riche
» et que je ne demanderai jamais rien à la France, etc. »

Il fut facile à ces deux messieurs de constater leur commune extraction.

Ce William Portal descendait en ligne directe de Guillaume, fils de Louis de Portal et de Jeanne de La Porte, qui, après le massacre de ses parents, s'était réfugié en Hollande, d'où il avait gagné l'Angleterre à la suite du Prince d'Orange.

Devenu ministre anglican, Guillaume avait obtenu des bénéfices et des honneurs, et, dans un âge très avancé, la charge de gouverneur

du Prince George (plus tard George III). Sa postérité était parvenue à la fortune, tandis que la branche française végétait à Montauban.

M. Portal reçut son parent avec la plus grande cordialité. Au lendemain de sa lettre, il l'invita avec sa fille Sophie, à dîner au Ministère.

Cette jeune personne était du même âge que Lucile Portal et, chose étrange, si on songe à l'éloignement de leur parenté, il y avait entre elles une grande ressemblance.

Les meilleurs rapports ont toujours existé depuis, entre les deux branches française et anglaise de la famille de Portal.

Baronne de GERVAIN.

(*A suivre.*)

NOTE SUR L'EGLISE DE SAINT-COME [1]

(FOUILLES DE SEPTEMBRE 1896)

A mois de septembre dernier, M. le Curé de Saint-Côme me faisait obligeamment connaître qu'un certain nombre de matériaux, susceptibles de présenter un intérêt archéologique, venaient d'être mis à découvert, tandis que l'on creusait le sol pour établir les fondations du clocher dont la population de la paroisse s'est montrée jalouse d'embellir sa curieuse petite église.

C'est à cet aimable appel que je me rendais le dimanche 13 septembre, et je suis particulièrement heureux de donner à la *Revue de l'Agenais* les quelques notes que je pris en compagnie de M. l'abbé Cluzol. J'eus la bonne fortune d'arriver sur les lieux en un moment où, par une observation du repos dominical qui me fut si favorable, les colonnes, dégagées de la veille de l'épais blocage dans lequel elles avaient été noyées et dissimulées, se trouvaient encore en place. Elles n'y devaient plus être le lendemain et je m'occupai sans retard à prendre du chantier, dans cette phase des travaux, une vue photographique et un plan qui éclaireront le procès-verbal des observations qui suit. Je pensai d'ailleurs que la fouille poussée plus avant pourrait donner d'autres résultats, et il était encore plus utile dans ce cas d'avoir la très exacte physionomie des choses et leur position respective. Cet événement s'est réalisé alors que je n'étais déjà plus dans le Lot-et-Garonne ; les notes prises par M. l'abbé Cluzol nous renseigneront donc seules en ce qui concerne les dernières et définitives découvertes. Le clocher commence en effet à s'élever ; sa première pierre a été posée solennellement le mercredi 7 octobre. Je persiste néanmoins à penser que le sous-sol, dans les environs

---

[1] Canton du Port-Sainte-Marie.

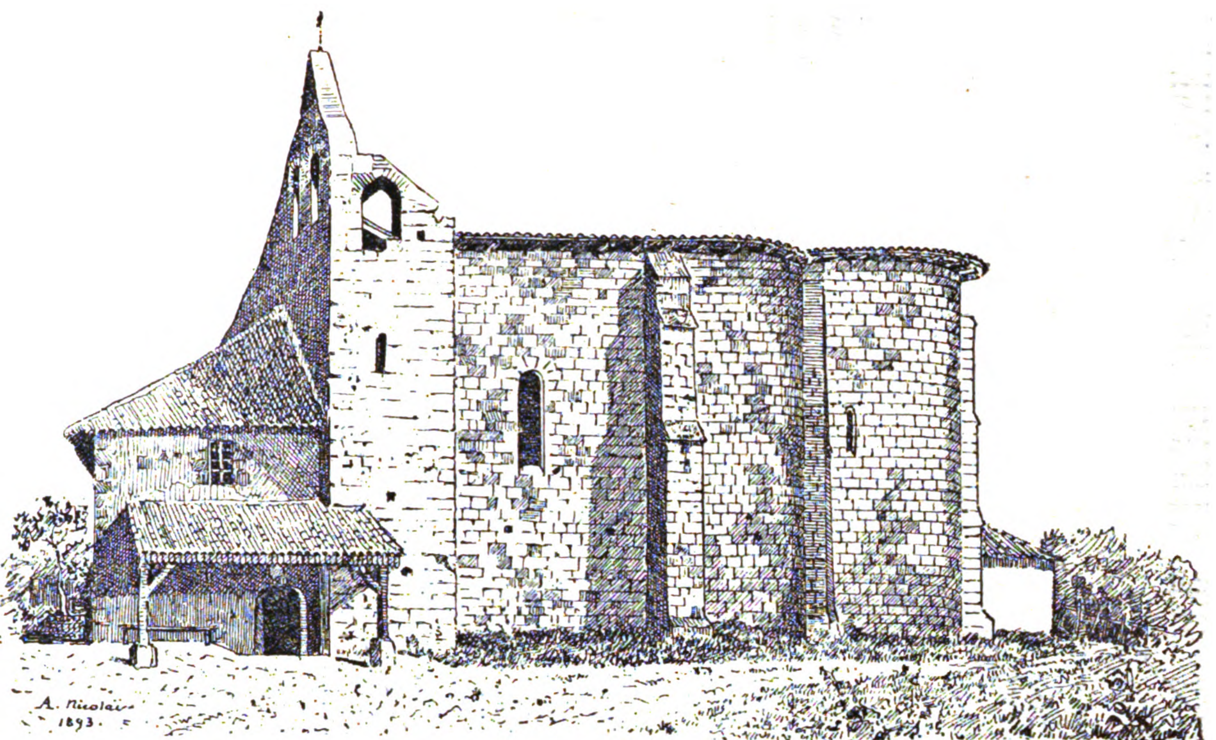


Fig. 1. — Vue extérieure de l'église de St-Côme avant les travaux de réfection de septembre 1896.

immédiats de l'église, renferme d'autres vestiges des divers monuments qui ont pu précéder l'édifice actuel de Saint-Côme, mais aura-t-on jamais une occasion nouvelle de le fouiller profondément ?

*
* *

L'église de Saint-Côme, pour la plus complète description de laquelle je renvoie aux précieuses *Etudes sur l'Architecture religieuse de l'Agenais*[1] de mon éminent collègue M. G. Tholin, appartient à ce type peu répandu des églises romanes dont l'abside circulaire s'engage dans deux autres demi ou fausses absides donnant, en plan, un demi cercle flanqué à sa base de deux quarts de rond en avancement[2]. Cette disposition architecturale donne à l'intérieur un chœur et une sorte d'avant-chœur ; une seconde travée pour la nef proprement dite complète l'édifice. La façade qui a subsisté jusqu'à ces derniers mois était flanquée du clocher (côté midi), sur lequel on avait, à une époque très postérieure au XIIe siècle, disposé un clocher arcade. Contre cette façade, et jusqu'à la hauteur d'un premier étage, on avait appuyé en prolongement, au XVIIe siècle, un petit bâtiment dans la muraille duquel était pratiquée la porte d'entrée de l'église. C'était une chapelle de la Vierge où l'on descendait par quelques marches et de cette sorte de vestibule on pénétrait dans la nef véritable de l'église par une large porte à cintre surbaissé, sur le claveau central duquel était la date : 1644. Au-dessus de la chapelle, sous le toit, était disposée, par une anomalie singulière, l'une des chambres du presbytère attenant à l'église. (V. fig. 1 et le plan, fig. 2.)

---

[1] P. 153.

[2] V. fig. 2, plan de l'église. — A l'église de Sainte-Livrade construite sur un plan semblable que mentionne M. G. Tholin (ibid.), nous ajouterons la petite église de Gouts. Je me propose de réunir, en une petite étude, toutes les églises similaires du Lot-et-Garonne et de la Gironde avec tous leurs détails architectoniques. Elles répondent à un type peu répandu et présentent toutes entre elles un si grand air de famille qu'il n'est pas impossible qu'elles aient été édifiées par les mêmes constructeurs, ou qu'elles aient été adoptées par un ordre religieux comme type pour toutes les églises ou chapelles desservies par ses communautés.

En démolissant la muraille de cette annexe face au midi, on a trouvé engagé dans le blocage un chapiteau de marbre blanc très pur ; la corbeille en est tout entière décorée de feuilles d'acanthe d'un faible relief dont les sommités, pour marquer les deux étages du chapiteau, forment une légère saillie en crochet, mais sans se rapprocher de l'enroulement en volute si classique lorsqu'on arrive au roman de la deuxième époque tout au moins. La ciselure en est d'une grande finesse et révèle un autre temps et un autre faire que ceux accusés par trois autres fragments de chapiteaux en marbre blanc aussi trouvés dans les mêmes fondations[1]. (V. fig. 3.)

Ces derniers surtout, qui sont de dimensions plus grandes, me paraissent remonter à une haute époque et je n'hésiterais guère à les attribuer à un artiste romain ou gallo-romain[2].

A 5m30 de l'angle de l'ancien clocher, la muraille méridionale s'arrête coupée à angle droit par celle qui, à l'ouest, supportait la façade de cette annexe démolie aujourd'hui. Là, quatre colonnes étaient engagées dans l'appareil de blocage nuisant à la solidité de la construction plutôt qu'elles n'y contribuaient. Aucune d'elles ne se trouvait également distante et d'ailleurs leurs diamètres diffèrent sensiblement. La colonne B du plan est en marble blanc avec 0m 26 de diamètre et 1m environ de hauteur; les trois autres en calcaire coquillager A, C. D donnent: 0m 30, 0m 39 et 0m 38 de diamètre avec une hauteur variant de 1m 50 à 1m 80. Deux autres fûts de colonne arrondis sur un seul côté ce qui indique bien qu'ils étaient engagés au tiers dans la paroi d'un édifice antérieur, avec 0m40 de diamètre et 1m de hauteur, sont ornés de cannelures en torsade ; on les a mis à découvert dans le mur nord. Ils sont en pierre et ont dû supporter

[1] Il y a de temps immémorial dans l'église de Saint-Côme un chapiteau en marbre transformé en bénitier qui est contemporain de ceux-ci. (Voir fig. 4.)

[2] Ces chapiteaux ont le plus grand air de famille avec ceux que donne pour le IVe et le Ve siècle M. de Caumont dans son *Abécédaire d'Archéologie* (*Archéologie religieuse*), pp. 13 et 15. Il suffit d'en rapprocher nos chapiteaux et spécialement celui transformé en bénitier figuré plus loin (fig. 4.) Les chapiteaux de marbre que mentionne M. de Caumont appartiennent aux premières églises chrétiennes élevées dans notre pays et il est infiniment probable qu'ils provenaient de monuments païens détruits au IV ou au Ve siècle.

de très lourds chapiteaux. On peut les attribuer à l'époque carolingienne.

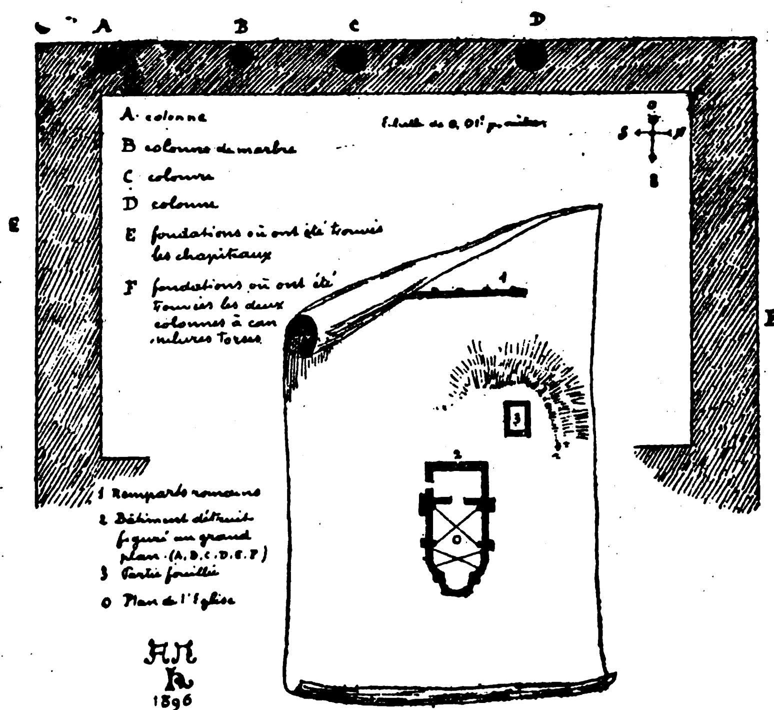


Fig. 2. — Plan des parties fouillées.

Ni les unes ni les autres de ces colonnes n'ont pu recevoir d'emploi dans l'édifice actuel ; elles attestent l'existence, aux environs du xe siècle pour les plus récentes et du ve ou du vie siècle au plus tard pour les plus anciennes (colonne de marbre et chapiteaux de marbre), de monuments plus importants et à coup sûr plus somptueux que notre église du xiie siècle dont le décor, pour n'être pas sans intérêt, n'en est pas moins de la plus grande sobriété.

Voilà ce que nous affirment dans ces substructions ces matériaux que j'ai pu étudier sur place ; ils ne se perdront pas désormais.

Avec un zèle et un soin qui l'honorent et qui sont bien faits pour être donnés en exemple, M. l'abbé Cluzol se propose de grouper colonnes et chapiteaux dans le jardin du nouveau presbytère où ils seront à l'abri des terribles injures des enfants qui, à Saint-Côme comme ailleurs, auraient trouvé en eux un jeu de massacre providentiellement offert à leurs coups !

Beaucoup d'autres fragments de marbre, dont plusieurs semblent avoir été de simples plaques de revêtement, ont également été mis de côté sous mes yeux.

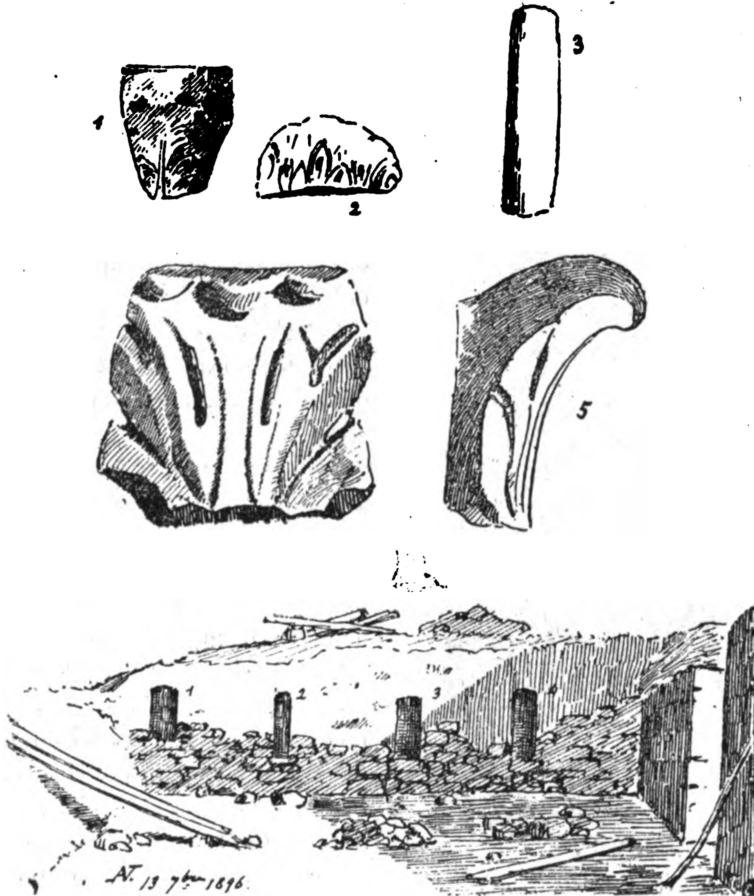


Fig. 3. — 1 et 2, chapiteaux de marbre blanc ; 3, fût en marbre blanc de la colonne B du plan par terre ; 4 et 5, fragment de crochet d'un chapiteau en marbre blanc ; 6, vue perspective des fouilles.

Il est à rappeler d'ailleurs que l'église de St-Côme est bâtie sur l'emplacement d'un ancien *castrum* ou *castellum* romain dont les murailles en petit appareil, flanquées de contreforts à la manière des remparts d'Aiguillon, se trouvent à 50 mètres de là, parementant le petit plateau qui domine la voie ferrée de Bordeaux à Agen. Dans la fouille pratiquée à vingt mètres environ de l'église pour la construc-

tion du nouveau presbytère, j'ai recueilli quantité de fragments de poteries grises et noires et de briques à rebord. Un détail qui n'est pas non plus à négliger : l'église de Saint-Côme est placée sous le vocable de l'un des plus fameux martyrs de la foi, l'un des premiers, si je ne me trompe, et rappelle une date bien plus reculée quant à sa consécration que la construction de notre édifice actuel du XII[e] siècle[1]. Certainement la première basilique placée sous le patronage de saint Côme remontait aux premiers temps de la conquête de la Gaule par le christianisme. Nous l'avions pensé depuis longtemps et voilà que les pierres nous deviennent comme les authentiques témoins de ce que ni la tradition des hommes ni les écrits ne nous ont livré.



Fig. 4. — Chapiteau en marbre transformé en bénitier à St-Côme.

Le 28 octobre dernier, M. l'abbé Cluzol me faisait part des découvertes faites depuis ma visite.

Dans la partie nord des fouilles, à deux mètres de profondeur, on a rencontré un coin de mur en petit appareil tout calciné et, au pied, des charbons et une grande quantité de grains de blé et de fèves brûlées avec des poteries intéressantes. Un fragment de mosaïque de 0[m]25 environ de côté a également été trouvé. Les trois colonnes en pierre du plan A, C et D sont quasiment tombées en miettes quand on a voulu les déplacer tant le feu

[1] C'est pourquoi M. Rohault de Fleury, dans son grand ouvrage *La Messe*, a cité l'église de Saint-Côme et publié : 1° Son plan, d'après M. le marquis de Castelnau-d'Essenault (*Souvenirs archéologiques de la ville d'Aiguillon et de ses environs. — Bulletin monumental*, 1873, p. 665) ; — 2° Deux vues extérieures et des détails d'après des photographies exécutées par M. Philippe Lauzun.

avait agi sur elles, seule la colonne en marbre B a pu être mise à l'abri ; l'une des deux colonnes à cannelures en torsade a été débitée par un ouvrier en quête de pierre, en l'absence de M. le curé ; l'autre cependant reste et sera conservée. Deux bases de colonne en marbre blanc l'une d'un diamètre de 0m60 et l'autre de 0m35 ont été encore découvertes.

Tel est le bilan de ces fouilles intéressantes que l'on peut considérer comme achevées. J'espère que, grâce à l'obligeance de M. le curé de Saint-Côme, je pourrai dessiner les poteries ou restituer leurs formes pourvu que les fragments en soient suffisamment importants si elles ne sont pas entières, ainsi que la mosaïque qui est bien romaine. Assez grossière, elle est ornée d'entrelacs agencés les uns dans les autres ; les cubes sont de cinq couleurs : blanc, rouge, jaune, vert et noir ; les rouges sont en brique cuite. Ces dernières découvertes sont bien faites pour inspirer le regret que quelques journées d'ouvriers n'aient pas été exclusivement réservées à une fouille archéologique, tandis que l'occasion s'en offrait dans des conditions qui ne se représenteront pas de longtemps.

Alexandre Nicolaï.

ANTIQUITÉS DE CAUMONT, SAMAZAN, ARGENTON

Note additionnelle à mes recherches sur le cimetière gallo-romain de St-Martin de Lisque :

Saint-Martin, commune de Caumont, m'a livré les puits funéraires soupçonnés [1]. M. de Luppé en a fait fouiller un jusqu'à 6^m 20 où l'on a trouvé le fond ; il était rempli de cendres et d'objets divers; la sépulture même a été trouvée intacte avec 8 pichets entiers et des poteries samiennes sigillées qui, elles, n'ont pas résisté ; trois monnaies : l'une seule est déchiffrable, elle est de Constantin ; voilà qui date, mais les poteries, par leur forme et les caractères des inscriptions, dataient autant à mes yeux. Ainsi fus-je tout heureux d'avoir assigné le IIIe siècle sur ces remarques à M. de Luppé avant d'avoir vu les monnaies. Détail : cette fosse ou mieux ce puits a, pour la première fois, à ma connaissance, donné à Saint-Martin une de ces statuettes d'argile d'un blanc ivoirin que les potiers de l'Allier fabriquaient même avant l'invasion romaine et qui représentaient des déesses mères allaitant deux jumeaux (Lucine, Latone, Isis ?...), des Vénus Anadyomènes, des Dieu Risus, etc... Celle-ci est une déesse-mère, la tête seule manque ; elle rentre bien dans la catégorie de celles fabriquées au IIIe siècle.

Le second puits nous a mené à 3^m80 ; il nous a livré, tout au contraire du précédent, 4 ou 5 patères sigillées entières et d'autres très importants fragments de poteries samiennes décorées. Le mobilier des vases noirs, blancs, rouges, plombaginés, mordorés, etc. était énorme et dans les deux puits tout a été recueilli avec la plus minu-

---

[1] Voir l'étude sur le cimetière gallo-romain de Saint-Martin dans *Le Mas d'Agenais sous la domination romaine.*

tieuse recherche afin de donner de ces deux fouilles un irréprochable détail. J'ai là un intéressant supplément à donner.

Restons-en aux Romains : 1° A Samazan j'ai découvert en dehors du camp, dans un champ, en face de la propriété de M. de Massonneau, les vestiges d'un centre d'habitation ; les moellons, les briques à rebord, de nombreux fragments de marbre blanc, vert veiné de blanc, etc., des débris de poterie accusent certainement une habitation ; on la trouverait à très peu de profondeur. Il y aurait bien là une fouille à faire.

2° A Argenton, derrière l'abside de l'église et à une dizaine de mètres du mur du cimetière, j'ai trouvé des substructions anciennes, des ossements, deux crânes posés sur la ligne des fondations, de la chaux, des débris de poterie grise et noire, des fragments de verre, des traces de charbons partout, des tuiles à rebords et à canal. J'étais embarrassé pour assigner une époque et je croyais que tout cela pouvait être du haut moyen âge, du temps des religieux et du monastère qui desservirent l'église romane, mais ici encore comme à Samazan, la présence de la poterie Samienne a levé tous doutes. Nous avons pratiqué, avec un jeune séminariste, fils du propriétaire du sol, M. l'abbé Brouillon, trois sondages profonds de 1m50 à 1m80 et nous avons suivi une ligne de fondations en moëllons qu'une autre coupe à angle droit.

3° Commune d'Argenton encore ; autre gisement gallo-romain sur une terre près des Falots appartenant à M. Mirambeau, maire de la commune. Voilà qui ajoute à la carte romaine de l'Agenais.

ALEXANDRE NICOLAÏ.

NOTES SUR LA FÉODALITÉ EN AGENAIS

AU MILIEU DU XIIIe SIÈCLE

Personnel féodal. — Redevances féodales. — Châteaux-forts.

Parmi les sujets d'histoire locale qui n'ont été traités par aucun des annalistes de l'Agenais on peut en citer un des plus importants : l'origine, la constitution, l'extension, le rôle de la féodalité au moyen âge n'ont été l'objet d'aucune vue d'ensemble ; les détails même qui abondent dans les textes publiés et dans ceux que signalent les inventaires n'ont pas été relevés comme ils mériteraient de l'être. Il faut bien avouer que, sous le nom d'histoires de l'Agenais, on n'a guère publié jusques à nos jours que des abrégés de l'histoire d'Agen combinés avec des récits épisodiques sur les guerres dont le pays a été le théâtre. Samazeuilh a de bons passages sur la grande seigneurie d'Albret ; mais les seigneuries de Bruilhois, de Caumont, de Lauzun, de Duras, de Fumel, de Montpezat, etc., etc., dont l'histoire se confond avec celle de l'Agenais, n'ont trouvé personne pour les mettre au rang qui leur serait dû dans un ouvrage bien proportionné.

Sans doute l'origine de la féodalité dans notre pays reste obscure, de même que l'origine de nos institutions communales ; mais, à prendre l'état existant au moment où les documents deviennent assez nombreux pour bien nous renseigner, au XIIIe siècle, quel vaste champ d'observation ! Dans cette petite autonomie du pays d'Agenais se fondent deux élément opposés : la juridiction comtale ou royale aux institutions républicaines ; la juridiction seigneuriale, qui tient au contraire de la constitution monarchique. Un lien réunit en fédération ces éléments disparates : le pouvoir du suzerain, le comte ou le

roi, qui est plutôt protecteur et justicier que maître absolu. En temps de paix, son rôle est facile ; mais cependant le suzerain prévoit, avec raison, que, dans l'avenir, l'équilibre sera rompu au profit de la féodalité et par le fait un peu à son détriment. Pour faire échec à la féodalité, il multiplie les fondations de villes sur ses domaines. On a souvent traité, sans l'épuiser, ce sujet de la création des bastides ou villeneuves, sur lequel je ne reviendrai pas ; mais on n'a pas relevé, du moins pour l'ensemble du pays, les traits qui caractérisent la politique des seigneurs pendant plus de deux siècles de troubles. Presque tous, d'une génération à l'autre, poursuivaient un seul but, l'agrandissement de leurs domaines, trop souvent en dépouillant un voisin plus faible : un autre seigneur, une commune libre, une abbaye. Les guerres devaient leur fournir assez d'occasions de s'étendre pour que leur prédominance dans le pays fut établie à la fin du moyen âge.

A une époque où l'idée de patrie était si peu développée, où la force primait le droit, où chacun — les communes aussi bien que les barons — embrassait la cause présumée la plus avantageuse, les seigneurs n'ont le plus souvent bataillé que pour retirer de leurs services des profits personnels : terres, châteaux, redevances, fruits des rançons et des pillages, charges et honneurs.

Par suite des conquêtes et des usurpations imposées par la violence et aussi des donations, des échanges, des achats, des alliances, des héritages réalisés par des moyens légitimes, il y eut, du XIIIe au XVe siècle, de grands bouleversements dans les divisions territoriales du pays. Nous savons avec précision quels furent les résultats de ces remaniements et dans quelle mesure le nombre et les délimitations des juridictions furent définitivement fixés à la fin du moyen âge ; mais on est moins bien renseigné sur le point de départ. Il serait impossible de dresser une carte de l'Agenais au XIIIe siècle au point de vue des limites des juridictions ; il ne l'est pas de fournir un dénombrement presque complet des seigneuries.

Parmi les documents qui renferment à ce sujet les indications les plus copieuses figurent au premier rang les séries d'hommages. La plus ancienne connue remonte à l'année 1259. Elle forme un rôle de parchemin de dix mètres de longueur, conservé aux Archives nationales. Ce texte précieux doit paraître dans le prochain volume du *Recueil*. Il servira de pièce justificative à ces *Notes*.

Nous ne l'étudierons pas ici au point de vue de la géographie historique. Notre intention est : 1° de signaler sommairement les par-

ticularités touchant aux redevances féodales; 2° de déterminer le nombre et la condition des vassaux du comte de Toulouse qui constituent le personnel féodal dans l'Agenais; 3° de citer et de décrire en quelques lignes les châteaux édifiés au XIIIe siècle; 4° de comparer les hommages de 1259 avec d'autres qui datent des années 1286 et 1287 afin d'en tirer quelques renseignements sur les changements opérés dans le pays depuis le règne de saint Louis jusques à celui de Philippe-le-Bel.

I

En 1259, le souverain de l'Agenais était Alfonse de Poitiers, comte de Toulouse, frère de saint Louis.

Dix ans auparavant, à l'avènement de ce prince, alors en Orient, son chapelain Philippe, était venu en son nom prendre possession de ses domaines. Dans une lettre écrite à ce sujet il lui rendait compte en ces termes des difficultés qu'il avait éprouvées particulièrement en Agenais : « Nos alames à la cité de Agen et requeimes les feutez, » mais il ne les nos voldrent pas faire car leur franchises estoient » teles, si comme ils disoient, qu'ils ne devoient pas jurer devant » ceo que vos leur eussiez juré. Et li baron et li chevalier de Age- » neis repondirent ausinc ne ne voldrent faire les feutez lors. »

Cependant les barons se ravisèrent, estimant sans doute que l'occasion serait bonne pour réduire leurs devoirs : « nos offrirent, dit » le chapelain, à faire feuté en forme qui n'estoit pas bonne ne pro- » fitable. Pourquoi nous ne la volsimes pas recevoir. » Et le chapelain ne reçut les hommages que dans la forme par lui requise[1]. Ces actes ne nous sont point parvenus.

Lorsque, dix ans après, le traité d'Abbeville eut assuré au comte de Toulouse la possession précaire de l'Agenais, les hommages furent renouvelés. Ce sont les actes qui vont être mis au jour et que nous utilisons par avance.

Signalons d'abord la grande variété des obligations stipulées dans les feutez des vassaux d'Alfonse de Poitiers.

Hommages simples. — Vingt-quatre exemples.

---

[1] Edgard Boutaric, *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, Paris, Plon, 1870, p. 72.

Ceci est exceptionnel. La plupart des hommages impliquent : 1° des obligations comme celle de l'*ost* ou service militaire personnel limité à 40 jours pour chaque expédition ; ou bien une contribution militaire en hommes non personnelle ; 2° pas d'obligations mais des redevances en objets ou en argent ; 3° tout à la fois des obligations et des redevances.

Il y a seulement trois exemples d'*ost* dû personnellement sans doute pour la durée ordinaire de 40 jours ; deux exemples d'*ost* pendant 9 jours, l'un avec cette restriction que ce service est dû seulement au cas où le comte fera la campagne en personne [1].

Un exemple d'*ost et curiam*, avec un chevalier. Il semble dans ce cas que le vassal, escorté d'un chevalier, dût assister le suzerain dans la tenue des assises judiciaires aussi bien qu'à la guerre.

Un chevalier d'*ost*. — Quatorze exemples.

Deux chevaliers d'*ost*. — Cinq exemples.

Un chevalier d'*ost* et des redevances d'acaptes (c'est-à-dire payables seulement à mutation de seigneur), variant de 60 sous à 30 livres. — Dix-sept exemples.

Un sergent d'armes d'*ost* et des redevances d'acaptes de 30 à 100 sous. — Quatorze exemples.

La moitié d'un sergent d'armes. — Un exemple.

La moitié d'un fantassin. — Un exemple. On ne dit pas quelle était la somme à payer équivalent à la moitié des frais d'entretien d'un soldat pendant la durée de l'*ost*.

Les redevances seulement en argent varient de 5 sous d'oublies (rente annuelle) à une obole d'or, à 300 sous, à 30 livres à payer une seule fois à mutation de seigneur. — Sept exemples.

Les redevances en nature peuvent s'appliquer à une arme, un faucon, une tête de bétail, une pièce de vêtement, etc., à payer en acaptes.

Une lance. — Deux exemples.

Une lance dorée. — Un exemple.

Un faucon niais (*nisus*) ou un épervier. — Un exemple.

Un épervier ou 10 sous. — Un exemple.

Un autour. — Un exemple.

---

[1] L'*ost* que devaient fournir les habitants d'Agen était de 40 jours par an ; ils ne devaient servir que dans les limites du diocèse ou à une demi journée des limites de l'Agenais. *Coutumes d'Agen*, chap. 2.

Un autour ou 10 sous. — Un exemple.

Une paire de gants sans soie et une lance. — Un exemple.

Des chaussures rouges ou 15 sous morlas. — Un exemple.

Un chevalier d'*ost* et un taureau ou 5 sous arnaudins. — Un exemple.

Le quart d'une vache. — Un exemple.

Un plein *pugnet* de chandelles du même modèle[1]. — Un exemple.

Il y a aussi des redevances d'une nature spéciale. Ysarn et Arnaud de Sainte-Marse devaient suivre la meute du seigneur ou peut-être même lui fournir une meute (*facere cassam domino comiti*) quand il lui plairait de chasser entre le pont de Barbaste et la Garonne.

Bernard Vilan, pour ses fiefs sis dans la paroisse de Gauran (Gers), doit une fois au comte, s'il passe par ladite paroisse, l'hommage, 4 chapons, 6 galettes (*placentas*) et un baril de vin.

L'abbé d'Eysses, comme seigneur du village d'Eysses, doit nourrir quatre pauvres tous les jours pour le salut de l'âme dudit comte. Il reconnaît de plus que les habitants d'Eysses doivent au comte l'*ost*, 10 setiers de froment et 10 d'avoine.

Certains tenanciers de Penne et d'Agen doivent aussi, de l'aveu de leurs seigneurs, des redevances en blé et en vin au comte de Toulouse.

En réduisant à cet état sommaire les actes qui constatent ou définissent les obligations des seigneurs de l'Agenais envers leur suzerain, on est frappé de voir que les auteurs des hommages lui soient rattachés par des liens si faibles, par des redevances si peu onéreuses. Ceci nous conduit à examiner si la condition de la noblesse de l'Agenais n'était pas exceptionnelle tant au point de vue de l'accession facile de la bourgeoisie qu'en raison de son indépendance et de ses privilèges.

II

Il faut ici faire abstraction de beaucoup de généralités et de particularités devenues des lieux communs au sujet de la noblesse.

Les feudistes des deux derniers siècles, soit par ignorance soit pour flatter des vanités personnelles, ont accrédité des notions trop

---

[1] *Plenum pugnum candelarum unius rase*. Le *pugnus* ou *pugnetus*, peut-être analogue à la *pugnière*, était une mesure usitée pour les grains.

souvent fausses sur les origines ordinaires de la noblesse. Ils n'ont pas fait les distinctions nécessaires sur les conditions diverses de cette classe dans le nord et dans le midi de la France.

Pour être exact, il faut, dans notre région du sud-ouest, faire des distinctions même d'un pays à l'autre.

C'est pourquoi nous allons citer exclusivement les ouvrages d'érudits modernes, qui, en toute impartialité, après avoir compulsé des milliers de documents, nous paraissent avoir le mieux déterminé la condition de la noblesse dans nos pays.

Les bénéfices consistant dans la concession de fonds de terre, moyennant la recommandation, acte par lequel le bénéficiaire, en se mettant sous la protection du cédant promettait ses services. les bénéfices existent en germe dans les institutions germaniques.

« Les bénéfices prirent au dixième siècle le nom de fiefs... »

« Parmi les hommes libres qui convertirent leurs alleux en bénéfice par la recommandation, les uns étaient de braves soldats, des compagnons intrépides ; ceux auxquels ils se recommandèrent s'estimèrent heureux d'obtenir le secours de tels auxiliaires, et leur rendirent leurs alleux à titre de fiefs, sans autre condition que le service militaire. Telle fut l'origine d'un grand nombre de fiefs nobles ; mais il y eut une infinité de petits propriétaires qui, en recherchant le patronage des grands, n'avaient rien à leur offrir en échange de la protection que ceux-ci leur promettaient. Le seigneur leur rendit leurs terres, mais à condition qu'ils lui payeraient annuellement une rente en argent plus ou moins forte ou qu'ils lui rendraient quelque service corporel autre que celui des armes. Ce furent les terres roturières ou censives. Les possesseurs de terres soumises seulement au service militaire formèrent les classes nobles... »

« Dans le système féodal pur. tout possesseur de fief devenait noble en acquérant un fief. C'est un fait dont on ne saurait douter ; mais pour acquérir un fief, il fallait remplir certaines conditions, dont la première était de le desservir par les armes. Un brave soldat faisait un bon vassal ; on arrivait donc par la profession des armes à la noblesse, et cet état de choses a duré jusques à Henri IV... »

« L'acquéreur (d'un fief) prêtait hommage au seigneur, et pourvu qu'il demeurât dans son fief, il était considéré comme gentilhomme et ses enfants acquéraient la plénitude de la noblesse à la tierce foi, c'est-à-dire lors du troisième hommage rendu de père en fils... »

« Pour la sénéchaussée de Beaucaire, il fut judiciairement constaté, en l'an 1298, qu'un usage immémorial permettait aux bour-

geois de recevoir la noblesse de la main des barons et des prélats, de porter le ceinturon militaire et de jouir des privilèges accordés aux chevaliers ; mais c'était là une exception. Les rois s'arrogèrent le droit de faire des nobles. Le premier anoblissement date de Philippe III[1]... (1270.)

Durant « la première moitié du XIII[e] siècle les conditions voulues pour être armé chevalier ne paraissent pas avoir été aussi rigoureusement fixées qu'elles le furent plus tard. Bien des gens d'une noblesse douteuse recherchaient les honneurs de la chevalerie et suppléaient par le payement d'une somme d'argent à ce qui pouvait leur manquer du côté de la race. . »

« Dans le Midi, les liens féodaux étaient assez relâchés ; une foule de chevaliers ne devaient pas le service militaire ; en outre il y avait un grand nombre de terres libres, autrement dit des alleux, dont les propriétaires ne reconnaissaient pas le seigneur[2]... »

Empruntons aussi quelques passages à une remarquable étude sur les origines de la noblesse par M. le baron de Verneilh[3] ; après avoir cité des promotions de 240 chevaliers, en 1157, de mille chevaliers, en 1205, cet auteur ajoute :

« Ne semblerait-il pas, en présence de ces chiffres qu'on croirait empruntés aux listes des nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, au lendemain de nos expositions universelles, qu'il s'agissait plutôt de la levée d'un corps de cavalerie, que d'une distinction, d'un grade nouveau accordés à des soldats déjà en possession de la noblesse, et ne serait-on pas tenté d'en conclure que tout ce qui servait à cheval au XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], était désigné sous la qualification de chevalier? Leur nombre excessif dans les armées de ce temps-là, viendrait confirmer cette hypothèse. On voit en effet dans les récits des troubadours, entre autre dans une histoire de la Croisade contre les hérétiques, écrite en vers provençaux par un contemporain et publiée par M. Fauriel, que l'armée de Simon de Montfort, marchant contre les Albigeois, comptait dans ses rangs vingt mille chevaliers pour un contingent total de deux cent

---

[1] Edgard Boutaric. *Institutions militaires de la France.* Paris, Plon, 1863, p. 104, 114, 137, etc.

[2] Edgard Boutaric. *Saint Louis et Alfonse de Poitiers*, p. 495, 496.

[3] *De l'Avènement des nouvelles couches sociales sous l'ancien régime.* Article paru dans *Le Correspondant*, en 1879, et tirage à part.

vingt mille hommes environ, ce qui donne bien la proportion habituelle de la cavalerie relativement à l'infanterie, mais exclut pour la plus grande partie de ces chevaliers, par le fait seul de leur nombre, l'idée d'une naissance privilégiée, d'une classe à part dans la nation... Le fait est qu'on voit apparaître tout à coup, de siècle en siècle, dans les listes des chevaliers des noms tout nouveaux qu'on rencontrait avant dans d'autres professions que celle des armes. Il y avait donc, dès le moyen âge le plus reculé, une sorte de recrutement de la noblesse militaire, la seule qui existât alors, et une façon toute naturelle de s'y incorporer, pour les familles auxquelles leur fortune permettait de servir à leurs frais et qui en avaient le goût. »

Toutes ces observations paraissent s'appliquer fort justement à la noblesse agenaise.

Il est peu de pays où la séparation entre la bourgeoisie et la noblesse ait été moins tranchée. Les bourgeois, en acceptant le service militaire, en montant à cheval, n'avaient qu'à se mettre dans les rangs des barons et des chevaliers.

Plus encore. Les habitants d'Agen avaient le droit de fonder des bastides ou places fortes et de leur donner des coutumes, c'est-à-dire de faire acte de baron [1].

Les vassaux agenais du comte de Toulouse qui consentirent les hommages de 1259 sont au nombre de 150, parmi lesquels 57 non qualifiés; 67 chevaliers; 19 damoiseaux; 1 damoiselle; 1 abbé; 3 bourgeois.

Les non qualifiés paraissent être les barons; ce sont les plus puissants seigneurs mais il ne prennent aucun titre. Il n'y avait entre eux aucune hiérarchie et tous, sans doute, pouvaient avoir à leur service des chevaliers. On pouvait être et l'on était bien souvent chevalier sans terre. Aussi M. le baron de Verneilh fait-il observer justement que la noblesse d'origine chevaleresque ne doit pas être confondue avec la noblesse d'origine féodale.

Dans nos pays, la puissance des seigneurs, ne tenant point à un rang nominal, était uniquement proportionnelle à leur fortune, c'est-à-dire à l'étendue et à la valeur de leurs terres, au nombre et à la force de leurs châteaux. Ceci en principe; en fait il est évident que le suzerain, lorsqu'il avait à accorder des charges, à attribuer des commandements, devait avoir égard à la valeur individuelle.

---

[1] *Coutumes d'Agen*, chap. 32.

On peut définir en deux mots la condition de la noblesse en Agenais au XIIIe siècle : on y arrive par les services militaires, par la fortune, ou en vertu des franchises communales; on y tient rang suivant sa fortune et tant vaut la terre tant vaut le seigneur.

L'abbé, les cinq bourgeois, les trois vassaux qui reconnaissent devoir des rentes annuelles ne possédaient sans doute que des fiefs roturiers. Tous les autres fiefs mentionnés dans la série des hommages paraissent bien être des fiefs nobles.

Cependant on est surpris de constater que les barons agenais aient échappé au service militaire personnel (dont il y a trois exemples seulement), qui est l'obligation ordinaire du fief noble. L'observation de M. Boutaric que les liens entre le suzerain et les vassaux s'étaient relâchés dans le Midi n'est juste pour aucun pays comme pour le nôtre.

Les barons avaient même la prétention de jouir du même privilège que la république d'Agen, à laquelle le comte ou le roi prêtait d'abord le serment de protection avant d'en recevoir le serment de fidélité [1]. C'était l'usage, dirent-ils au bon chapelain Philippe, et peut-être avaient-ils raison. Quoi qu'il en soit, celui-ci, qui paraît avoir été quelque peu ébahi de cette façon de traiter d'égal à égal, fit la sourde oreille pour ne pas créer un précédent.

Les nobles, tout aussi bien que les habitants d'Agen, avaient le droit de bâtir des châteaux forts sans avoir à demander pour cela l'autorisation du suzerain [2].

En somme la noblesse de l'Agenais, de même que les communes, jouissait de privilèges exceptionnels, d'une indépendance presque absolue.

La condition de la noblesse dans notre pays offre d'autres particularités, notamment le fractionnement des seigneuries.

M. le baron de Verneilh a écrit dans l'étude déjà citée : « Cette organisation puissante (de la noblesse) ne comporte qu'un personnel restreint de dignitaires : on peut s'en convaincre par la rareté des châteaux que le douzième et le treizième siècle ont laissés, et par le petit nombre de terres qualifiées de châtellenies dans les recense-

---

[1] *Coutumes d'Agen*, chap. Ier. L'usage se maintint pour les souverains jusques à Charles IX et au-delà de ce règne pour les sénéchaux représentants du roi.

[2] Thomas Carte, *Rolles gascons*, t. Ier, p. 50.

ments territoriaux. Jusqu'au xve siècle, l'équivalent de l'un de nos départements n'avait pas plus de vingt à trente centres féodaux, et on aurait tort de penser que toutes les familles issues très authentiquement d'une race chevaleresque ont eu dans le principe des châtelains parmi leurs ancêtres. Quelques-unes ont eu ce privilège, mais c'est l'exception. L'étude des monuments permet d'affirmer que presque tous les castels, maisons nobles, repaires, logis ne datent que de la seconde moitié du quinzième siècle et des siècles suivants.»

En Agenais, le fractionnement était autrement caractérisé. Nous verrons dans la suite de cette étude que 61 châteaux forts sont cités dans les hommages de 1259 au comte de Toulouse ; 4 dans les hommages à l'évêque d'Agen de 1263; 18 de plus dans les hommages au roi d'Angleterre de 1286-1287. Nous aurons encore à ajouter quelques noms à ces nomenclatures. Il y avait dans l'Agenais une centaine de châteaux forts à la fin du XIIIe siècle.

Il suffit d'ailleurs de constater que depuis la fin du moyen âge jusques à la Révolution, il y eut sur le territoire compris dans l'ancien Agenais (c'est-à-dire Agenais et Condomois) et du Bruilhois, territoire qui constitue encore en majeure partie le département de Lot-et-Garonne, un peu plus de deux cents juridictions seigneuriales.

Il appartiendra aux historiens de nous dire, après avoir étudié le fonctionnement des institutions et relevé un ensemble de faits, si le fractionnement des seigneuries fut un bien ou un mal pour le pays. Il semble, à première vue, que les communes auraient bien moins résisté aux empiètements des barons si ceux-ci avaient été moins nombreux et plus forts.

Il faut observer que la série des hommages de 1259 ne donne pas un dénombrement complet des seigneuries. Les vicomtes d'Auvillars et de Lomagne, les seigneurs de Fimarcon, les représentants de la grande noblesse du pays toulousain qui avaient des possessions dans l'Agenais, tels que les Alaman et les de l'Isle, ne figurent pas dans ces actes. Il répugnait peut-être aux plus hauts barons d'avoir affaire au procureur du suzerain plutôt qu'au suzerain lui-même. Ceux-ci ont pu passer leurs hommages ailleurs qu'en présence de Bon Toset, juge d'Agen. Certains seigneurs, qui ont des possessions en Périgord, en Quercy, de même qu'en Agenais font leur déclarations dans le même acte. La réciproque doit être vraie; les hommages du Quercy doivent contenir quelques articles qui nous intéressent.

Une partie des lacunes est facile à combler, grâce au texte plus complet des hommages rendus au roi d'Angleterre en 1286, 1287,

Quelques seigneuries restent malgré tout hors de ces dénombrements. Par exemple le sire d'Albret déclare qu'il ne rend pas l'hommage pour le château de Nérac, attendu qu'il tient ce fief de l'abbaye de Condom.

Les évêques d'Agen avaient aussi des fiefs pour lesquels on leur devait l'hommage. Ce sont, d'après un document de l'année 1263, encore inédit[1] : la vicomté de Bruilhois, la châtellenie de Boville, des fiefs à Fumel, à Astaffort, Ligardes, Madaillan d'Agen et les seigneuries munies de châteaux de Clermont-Dessus, de Roquecor et de Lacour (ces deux dernières aujourd'hui dans le Tarn-et-Garonne), etc.

Il faut aussi tenir compte des terres et châteaux forts appartenant aux Templiers et aux Hospitaliers et qui ne sont pas mentionnés dans les hommages.

Les possesseurs de fiefs n'en avaient pas toujours la pleine propriété. Il y a quelques exemples de paréage entre le suzerain et les seigneurs, des exemples beaucoup plus nombreux de propriétés collectives, de divisions des fiefs en parts égales ou inégales. Ceux qui voudront faire une étude complète sur le régime féodal en Agenais devront rechercher avec soin les chartes, malheureusement trop rares, qui peuvent renseigner sur la nature de ces associations féodales, sur les droits et les devoirs des co-seigneurs.

G. THOLIN.

(*A suivre.*)

---

[1] *Recueil* d'Argenton, p. 29. Arch. dép. — Il faut rappeler que les quatre seigneurs qui devaient porter l'Evêque d'Agen sur leurs épaules, à sa première entrée, étaient ses principaux vassaux.

LE MAGISTRAT DE ROMAS[1]

MESSIEURS,

L'électricité atmosphérique donna aux hommes les premières manifestations visibles, extérieures de ce fluide si utilisé aujourd'hui quoique encore si peu connu. Combien de fois se répétèrent ces phénomènes tangibles d'éclairs et de tonnerre, sans qu'on eût la moindre idée de leur facile reproduction en nos laboratoires. Entre le fluide de Thalès attirant les corps légers, et le cerf-volant du magistrat de Romas attirant les pailles du voisinage, que de siècles écoulés ! Et combien sont intéressantes à retracer les audacieuses tentatives d'hommes souvent ignorés et qui, cependant, ont apporté à l'édifice scientifique leur part contributive de lumière et de travail. Vous avez vu qu'ici, j'ai pris l'habitude, à chaque semestre, avant de pénétrer dans la technique des faits et des expériences, de consacrer ma leçon inaugurale à un de ces chercheurs, brillants ou obscurs, qui ont fait progresser la science si féconde, si prometteuse, pourrait-on dire, de l'électricité. C'est ainsi que le conventionnel Marat, Duchenne de Boulogne.... ont défilé devant vous[2]. Je donne en mon chauvinisme, la préférence aux Français. D'ailleurs, ce chau-

---

[1] Leçon inaugurale semestrielle du Cours libre d'Électrothérapie professé par le Dr Foveau de Courmelles, à l'École Pratique de la Faculté de Médecine de Paris, amphithéâtre Cruveilhier, 20 avril 1896.

Cette étude a paru dans *L'Actualité médicale* (8e année numéro 5, 15 mai 1896).

M. le docteur Goureau, l'un des rédacteurs en chef de cette revue, a bien voulu nous autoriser à la reproduire. Nous le prions, lui et l'auteur, de vouloir bien agréer nos remerciements. G. T.

[2] *L'Electricité curative*, 1 vol. illustré, 300 p., préface du Dr Péan. Paris, 1895.

vinisme est là d'accord avec la vérité historique. S'il est vrai que « la science n'a pas de patrie » nous estimons avec notre grand et regretté Pasteur, que les savants en ont une, et il nous convient de glorifier ceux de nous, Français, qui l'honorent ! Il faut reconnaître que, si notre esprit primesautier ne sait pas toujours utiliser ses découvertes ou en tirer tout le parti pratique possible, nous avons du moins cette originalité cérébrale, intuitive et ingénieuse, qui sait soupçonner, pressentir, découvrir, démontrer les mystérieux secrets des forces qui nous entourent. Puis, hélas ! souvent nos efforts sont stériles, jusqu'à ce que l'un de nous, le plus souvent un étranger, retrouve sous la cendre de l'oubli, l'étincelle mal éteinte du travail accompli et du progrès réalisé. Des jours, des mois ou des années séparent la genèse de la renaissance...., parfois seulement des heures. Ce dernier cas doit s'appliquer au magistrat français de Romas et à l'Américain Franklin, deux contemporains admirés de leur vivant, mais dont l'un a survécu pour la postérité, alors que notre compatriote est injustement oublié.

Il n'y eut que des heures, ou plutôt si peu de jours écoulés entre leurs mémorables recherches sur l'électricité atmosphérique, qu'il va nous falloir serrer de très près les documents, pour en faire sortir vive et éclatante la légitime et pure gloire française que fut de Romas. Il en résultera par les citations nécessaires quelque aridité ou quelques longueurs, mais les contestations entre les deux savants doivent être rapportées ici, pour la clarté de la défense et pour la cause de notre compatriote !



Voyons tout d'abord ce qu'était de Romas, en quel milieu il vivait, l'état à son époque de la question de l'électricité astmosphérique, puis nous examinerons ses travaux.

Jacques de Romas est né à Nérac en 1713 et mort dans la même ville en 1776. Son père, avocat au parlement, le destina à la magistrature et le fit nommer, en 1738, lieutenant assesseur au présidial de Nérac. Ce n'était donc pas un savant de profession, mais il était de cette race forte, intellectuellement parlant, des génies du XVIIIe siècle qui menaient de front, également bien, la science et la philosophie, la découverte, les principes extraits des lois de la nature et la littérature, voire le roman. La spécialisation n'était pas encore

inventée. De Romas, en possession de sa place modeste, en sa ville natale, réunit en lui la magistrature et la science. La physique obtint ses préférences; elle était à la mode, et l'électricité faisait alors beaucoup parler d'elle. De Romas appartenait, d'ailleurs, à ces classes élevées de la société qui occupaient leurs loisirs par l'amour de l'étude. L'aristocratie de la naissance fraternisait avec son égale, celle du talent ou génie : nobles et savants avaient supprimé les vaines distances sociales et étudiaient ensemble. L'argent aidait le mérite, par genre ou par goût, mais les résultats étaient toujours utiles à l'humanité. Des cénacles réunissant ces esprits d'élite à sympathies communes s'étaient formés à Paris et en province. C'étaient presque de petites académies où l'on discutait et où l'on travaillait.

Dans la province de Guyenne, au milieu du xviiie siècle, une société de ce genre existait, avec, pour fondateur et arbitre, le chevalier de Vivens.

Agronome de premier ordre et littérateur brillant, le chevalier de Vivens était l'un des esprits les plus distingués de son temps, et avait réuni, en son château de Clairac, quelques hommes qui lui ressemblaient. Avec l'hospitalité généreuse et les frais ombrages, on trouvait là : Montesquieu, se délassant de ses hautes spéculations législatives et philosophiques par la physique; son fils, le baron de Secondat ; le docteur Raulin, qui fut médecin par quartier de Louis XV; les frères Dutilh, deux gentilshommes physiciens très instruits, qui furent les aides et les collabrateurs de Romas ; de Romas; les abbés Guasco et Venuti.

Que de travail peut être ainsi fait quand inspirateurs, initiateurs et travailleurs s'entendent et mettent en commun les efforts, les idées et les recherches.

Mathieu Dutilh, surtout aida de Romas. Cet avocat au parlement de Bordeaux eut, de 1740 à 1776 (jusqu'à la mort du magistrat de Nérac), les rapports scientifiques et amicaux les plus suivis. C'est au château de la Tuque, appartenant à Mathieu Dutilh, qu'eut lieu, le 14 mai 1753, la première expérience sur le cerf-volant dans ses rapports avec l'électricité atmosphérique et qui fut répétée à Nérac le 7 juin 1753. Nous y reviendrons tout à l'heure.

∴

De Romas et son milieu rapidement analysés, voyons maintenant où l'on en était quant à la question de la foudre. L'électricité en gé-

néral, ou plutôt statique, de frottement, seule peu connue encore, était très étudiée. Comme phénomènes atmosphériques anciens, connus ou simplement signalés, on peut citer le cheval de l'Empereur Tibère, étincelant à Rhodes sous la main qui le frottait; de même le père de Théodoric; l'illumination des javelots romains, la nuit, la veille de la victoire de Posthumius sur les Sabins; la flamme sur la lance de Gylippus allant à Syracuse. Pline, Plutarque rapportent des faits du même genre. César, dans ses *Commentaires*, raconte que, pendant la guerre d'Afrique, lors d'un orage, la pointe des dards d'un grand nombre de soldats brilla d'une lumière spontanée! Les feux Saint-Elme, l'illumination du mât de perroquet du navire de Christophe Colomb..... sont des phénomènes analogues, la plupart du temps qualifiés de miraculeux ou de prophétiques par les contemporains. Le pouvoir des pointes se montrait, là, visible; et l'utilisaient bien avant Franklin les constructeurs des deux temples de Jérusalem, qui le garnissaient de paratonnerres, et les Anciens, qui lançaient des flèches dans les nuages orageux, les déchargeant ainsi en partie.

Arrivons aux xviiie siècle qui va voir créer, naître, connaître tous les fluides électriques, d'abord l'électricité statique, puis le fluide orageux et, sur son déclin, l'électricité galvanique.

∴

Très saisissantes sont les analogies des électricités atmosphérique et statique, aussi furent-elles perçues et annoncées dès qu'une machine à frottement fonctionna. Wahl, avant même Otto de Guericke, le célèbre consul de Magdebourg (1650), avait annoncé que cette lumière et ce craquement paraissent en quelque façon représenter le tonnerre et l'éclair.

En 1735, Grey, plus formel, exprime la même analogie. En France, l'abbé Nollet n'y vit qu'une probabilité séduisante (1748).

Franklin venait de signaler le pouvoir des pointes dans ses *Lettres à Collinson* que la Société Royale de Londres, sauf le Dr Fothergill, avaient raillées et voulu étouffer; en France, Buffon les fit traduire par son ami le physicien Dalibard. Celui-ci et Delor firent alors les premières expériences atmosphériques avec des barres de fer isolées sur le toit de la maison de Delor, rue de l'Estrapade, et à Marly, dans le jardin de Dalibard. Ce fut ici que l'expérience restée célèbre

« de Marly » se fit, avec le curé, d'abord, Dalibard, ensuite, à son retour de Paris, où l'on alla le chercher (10 mai 1752); le 17 mai, la maison de Delor eut aussi la visite de l'électricité atmosphérique, et le lendemain Buffon l'eut à son château de Montbard.

On n'allait pas bien loin chercher la foudre: une tige de fer-blanc de quelques mètres était fixée sur un endroit élevé, et l'on attendait. Il y avait une certaine audace, dont fut victime, d'ailleurs, le professeur Richmann, de Saint-Pétersbourg. un peu plus tard (6 août 1753). Mais de Romas, plus entreprenant encore, voulait s'élever, si je puis dire, au sein des nuages et y étudier le feu du ciel. Aussi, dès le 12 juillet 1752, faisant connaître les résultats de ses observations sur la barre isolée, à l'Académie de Bordeaux, il terminait ainsi sa lettre:

« Je me réserve de mettre au jour la dernière, *quoiqu'elle ne soit qu'un jeu d'enfant*, lorsque je me serai assuré de sa réussite, par l'expérience que je me propose de faire. »

Rapprochons ces termes précis de ceux, vagues, d'une des *Lettres de Franklin à Collinson*: « Pour décider cette question, savoir si les nuages qui contiennent la foudre sont électrisés ou non, *j'ai imaginé de proposer une expérience à tenter....* »

Franklin a une idée assez peu précise, — c'est la tige de fer à placer sur un endroit élevé, — mais n'a pas *réalisé* les essais de Buffon, Dalibard, Delor et de Romas. Tout le monde ayant ou pouvant avoir des idées, parfois exactes, le plus grand mérite est surtout de bien préciser l'expérience en son *modus faciendi*, ou mieux de la faire réaliser d'après ses instructions, et enfin mieux encore de la réaliser soi-même, et il fallut les succès français, — *les premiers*, — pour que Franklin fasse des expériences, puis arrive aussi, — mais après de Romas, — au cerf-volant et le lance vers les nuages.

∴

Mais laissons la parole à de Romas, et l'on en trouve le texte dans les six mémoires de cet auteur déposés du 12 juillet 1752 au 14 août 1753, à l'Académie de Bordeaux, non publiés, mais paraphés *ne varietur* par le corps savant de cette ville, centre électrique, alors comme aujourd'hui. L'historique et les revendications, — d'ailleurs consacrées après examen par notre Académie des sciences, — sont

contenus dans une brochure de de Romas parue l'année de sa mort (1776), sous le titre: ***Mémoires sur les moyens de se garantir de la foudre dans les maisons, suivi d'une lettre sur l'invention du cerf-volant électrique.***

Après avoir rappelé ses résultats avec la barre de fer électrisée communiqués le 12 juillet 1752, il continue :

« De cette observation, je conclus que si je pouvais élever un corps non électrique et l'isoler commodément, j'obtiendrais de grandes lames de feu au lieu de petites étincelles.

« Pour vérifier cette conclusion, je pensai d'abord à substituer à la barre, qui avait sept à huit pieds de hauteur verticale au-dessus du toit de ma maison, un des plus longs mâts de navire que je pourrais trouver. Mais, ayant bientôt entrevu la nécessité d'une grande dépense, soit pour me procurer cette pièce, soit pour l'isoler, et plus encore dans la crainte de ne point obtenir des effets fort considérables, j'abandonnai cette idée presque dans le moment où je la conçus.

« Néanmoins, toujours plein du désir d'augmenter le volume du feu électrique, il fallut chercher le moyen qu'il y avait à trouver pour y parvenir ; en conséquence, je me plongeai dans de nouvelles méditations. Enfin, une demi-heure après, tout au plus, le cerf-volant des enfants se présenta tout à coup à mon esprit, et comme j'y vis aussitôt, sinon les effets éclatants que cette machine a montrés depuis, — du moins en partie, — il me tardait de la mettre à l'épreuve.

« Par malheur, je n'en avais pas le temps ; je devais rendre compte à l'Académie de Bordeaux de mes observations sur la barre de M. Franklin, — de Romas rend là au grand Américain une justice et un hommage qui ne lui seront point, simple réciprocité cependant, rendus. — C'est ce dont je m'acquittais, par une grande lettre que j'adressai à cette compagnie le 12 juillet 1752. Je ne me bornai pas à cela : je lui parlai aussi du procédé à la faveur duquel j'espérais de faire produire plus de feu électrique qne je n'en avais vu sur la barre ; je lui indiquai même suffisamment en quoi ce procédé consistait, puisque je le lui annonçai comme un simple jeu d'enfants. »

∴

De Romas dit ensuite que l'Académie de Bordeaux, très contente, l'engagea à poursuivre ses expériences, mais qu'il n'y eut plus d'orage cette année là et qu'il dût en remettre la continuation au printemps suivant. Pendant ce temps, Franklin, qui a jusque-là laissé travailler les autres, qui leur a laissé le soin de vérifier d'ingénieuses théories étayées sur quelques faits de laboratoire, théories que l'avenir détruira problablement, telle l'hypothèse de l'émission de la lumière de Newton que remplacèrent les ondulations! Franklin, disons-nous, devant les succès, se décide à faire silencieusement avec son fils une expérience dont la vague description est envoyée en une lettre datée de Londres du 15 janvier 1753 à l'Académie des sciences de Paris, par le physicien Watson.

Ces faits, et surtout ceux que nous allons exposer, sont tout au long racontés dans les *Merveilles de la Science*, de notre regretté ami Louis Figuier. On a reproché à ce savant de n'avoir été qu'un vulgarisateur; et pour se convaincre du peu de valeur de ce reproche, on n'a, même et surtout possédant très bien une question, qu'à lire sur le sujet ce qu'a écrit Figuier, on y trouve un travail énorme, des vues originales et en certains domaines des expériences dues à l'auteur. Et si je me permets cette digression c'est qu'en une œuvre de justice envers notre compatriote de Romas, il m'a paru utile d'en faire une autre pour Louis Figuier, d'autant plus douce pour moi que je l'ai connu, estimé et apprécié de son vivant, et qu'en mon actuel domaine, il me facilite la tâche. Science et vulgarisation peuvent d'ailleurs aller de front, témoins Arago et Babinet parmi les morts.

Malgré les documents qui vont suivre et après la décision, signifiée à Franklin qui ne donna pas signe de vie (de l'Académie des sciences du 4 février 1764, l'abbé Nollet et Duhamel commissaires), on est étonné de voir le grand nombre de savants qui ne parlèrent jamais ou si peu de notre compatriote de Romas, comme Priestley, notamment. Mais ce qui est plus douloureux, c'est de voir Becquerel père, Biot, les docteurs Sestier et Méhu et maints auteurs des dictionnaires historiques destinés à nos jeunes générations, — des Français! — oublier les recherches du magistrat de Nérac. Et même Biot va plus loin, ne citant pas même celles de Buffon, Dalibart, Delor.... Serons-nous donc toujours ainsi en admiration devant les seuls travaux étrangers! Et combien de rapprochements contemporains pourrions-nous faire!

Ce qui est acquis, c'est que, le 9 juillet 1752, de Romas confiait son idée de cerf-volant électrique à son ami Mathieu Dutilh, qu'officiellement, le 12 du même mois, l'Académie de Bordeaux en était avisée, et que le 4 février 1764, l'Institut de France en reconnaissait la véracité.

∴

Août 1752 s'écoula sans orages, disions-nous, et de Romas ne put, cette année-là, lancer son cerf-volant : mais le 14 mai 1753, les frères Dutilh et de Romas lancèrent un cerf-volant de dix-huit pieds carrés de surface, — et non un petit mouchoir sur quatre morceaux de bois comme Franklin. Moins heureux que celui-ci, leur premier essai échoua : nulle électricité ne se montra sur la corde de chanvre bien que des barres de fer isolées en décelassent.

Mais de Romas avait la foi et la persévérance. Loin de se déconcerter par cet insuccès, il en vit la cause : la corde de chanvre, peu mouillée, dit-il dans un mémoire publié par l'Académie des sciences de Paris, en 1755, et « une corde de chanvre qui n'est pas mouillée, ne conduit jamais bien le feu électrique que lorsque l'électricité est très forte. » Il recommença donc le 3 juin, avec le même cerf-volant, pourvu d'une corde entourée d'un fil de cuivre, labeur de patience de 260 mètres, l'appareil restant, — l'angle de la corde avec l'horizon étant d'environ 45°, — à une hauteur d'au moins 183 mètres.

Suivons l'expérience, et constatons que de Romas, — bien que non instruit par la mort de Richmann non encore arrivée, — se comporta en parfait physicien, que nul de nos contemporains ne désavouerait. Le cerf-volant fut attaché à une pierre très lourde placée sous l'auvent d'une maison. Un cylindre en fer-blanc de 35 centimètres de longueur et de 3 centimètres de diamètre fut fixé au fil de cuivre du cerf-volant. Au dessous, à la corde, un fil de soie de 1 mètres 15 de long attirait en avant cette corde, et permettait, avec un véritable *excitateur* formé d'un cylindre de fer-blanc d'un pied de longueur au bout d'un tube de verre, de tirer des étincelles du cylindre de la corde.

L'expérience était publique; plus de deux cents personnes sorties de Nérac étaient là, et le savant français ne craignait pas, « en cas d'insuccès, le ridicule » que Franklin, au dire de son fils, eût peur d'encourir.

On eut d'abord de petites étincelles et tous les assistants s'amusèrent; on jouait avec le tonnerre, le feu du ciel étincelait sous les doigts! Mais soudain de Romas chancela d'un choc, et cependant sept ou huit personnes s'exposèrent encore, puis l'expérimentateur écarta tout le monde et demeura *seul*, tout à son expérience avec son excitateur. Ce furent alors des lamès de feu, une odeur d'*ozone* qu'on appela une odeur soufrée, — aussi crût-on à l'enfer descendu sur la terre! — un bruissement continu comme d'un soufflet de forge, des cylindres lumineux, sortes de colonnes de lumière reliant le ciel et le sol! Trois longues pailles, par hasard, là gisantes, sautèrent comme des pantins une danse échevelée, attirées par la corde.

De Romas crut devoir cesser quand la pluie redoubla; en effet, de violentes explosions jaillirent entre le sol et le cylindre de la corde. Le bruit en fut perçu très loin et l'une des pailles s'éleva le long de la corde de cent mètres environ, tantôt attirée, tantôt repoussée, et, dans le premier cas, il en partait des lames de feu accompagnées d'explosions.

Pendant tout le cours de l'expérience, les nuages ne donnèrent plus ni éclairs, ni pluies, à peine entendit-on le tonnerre dans le ciel. De Romas fit donc avorter un orage, enlevant l'électricité des nuages, pour la rendre inoffensive et la conduire au sol. Arago avait pensé à diriger, dans le même but, des aérostats spéciaux ou cerfs-volants. Ce n'est nullement là une vue de l'esprit, et il résulte de mes recherches sur l'électricité et l'ozone atmosphérique — deux données parallèles et proportionnelles des éléments ambiants, — que la condensation des nuages en pluie est une cause importante de formation d'électricité atmosphérique,

M. Palmieri, du Vésuve, a fait la même constatation; les docteurs de Pietra-Santa (1865), Muller (1895), l'abbé Fortin (1890) l'on vu pour l'ozone. Quant aux orages, ce sont des *effets*, non des *causes* électriques; il s'agit là de la décharge de condensateurs aériens arrivés lentement à être trop chargés, et leur présence, — avant le phénomène, — est accusée par l'excès d'ozone ambiant[1]; c'est alors que la décharge artificielle pourrait être pratiquée. Et les expériences de de Romas le démontrent sans conteste. En effet, le

[1] Communication au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, du 7 avril 1896, et au Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences de Carthage, 4 avril 1896.

cerf-volant, tombé sous l'action d'un autre phénomène électrique, l'orage, éclairs et tonnerre, reprit de plus belle.

Pendant que l'appareil tombait, on voulut repelotonner la corde; tout alla bien, d'abord, mais une saute de vent l'ayant fait remonter, une *différence de potentiel*, — comme nous dirions aujourd'hui, — se produisit, et reçut une secousse si violente, que celui qui pelotonnait la corde la lâcha, la laissa tomber sur le pied d'un assistant qui éprouva, lui aussi, une forte secousse.

De Romas passa bientôt. — cela devait être à son époque, — pour un sorcier. À Bordeaux, où il voulait répéter ses expériences, le tonnerre tomba, avant qu'il les fit sur le bâtiment qui contenait les appareils; ceux-ci furent alors détruits par la foule, leur attribuant cette attraction du tonnerre et il dut fuir devant la populace ameutée.

Delor et Dalibard, à Londres; puis le physicien Charles, à l'exemple de Pilâtre de Rosier; puis le Père Beccaria (de Turin); Musschenbrock (1756 à 1750), le prince de Galitzin et Le Dentan (la Haye, 1775 à 1778), van Swinden (Amsterdam), l'abbé Bertholon, Baumé, Fontana, en 1776, répétèrent les expériences de de Romas, mais sans obtenir l'intensité qu'il avait obtenue. Plusieurs fois, ce dernier fut jeté par terre par des commotions violentes; aussi put-il donner des conseils aux personnes « ayant un courage mâle » qui voudaient refaire ses expériences, et ils sont, nous le répétons, d'une netteté contemporaine. Et s'il les eût connues, l'infortuné Richmann qui attirait chez lui l'électricité sans isolant, on n'aurait pas enregistré la mort de cette illustre et regrettée victime de la foudre, trois ans plus tard.

∴

En janvier 1753, Paris et Londres connurent les expériences de l'émule de notre compatriote, de Franklin. Nous allons voir la différence de netteté de ce dernier qui *semble* avoir eu l'antériorité expérimentale spéciale, mais non l'idée première. Nous avons résumé, — trop à notre avis, — les travaux français; mais, pour la justice, nous allons citer textuellement l'Américain, dans le seul document qui ait date certaine :

« M. Franklin, écrivait Watson à notre Institut, le 15 janvier 1753, a remis à la *Société royale*, il y a quinze jours, une assez belle expérience électrique, pour tirer l'électricité des nuées. Sur deux petits bâtons de bois croisés, d'une longueur convenable, faites étendre à

ses angles un mouchoir de soie, dressez-le avec une queue et une corde de chanvre, etc., et vous aurez un cerf-volant des enfants. A l'extrémité d'un de ces petits bâtons, à l'autre bout duquel on attache la queue, il faut mettre un fil de fer d'un pied de longueur; on se sert, dans cette machine, de soie, au lieu de papier, pour la garantir plus sûrement du vent et de la pluie. Quand on attend un orage de tonnerre (qui sont très fréquents en Amérique), on fait monter, à l'ordinaire, ce cerf-volant, moyennant du fil de chanvre, à l'extrémité duquel on attache un ruban de soie, que l'observateur empoigne, se retirant, pendant qu'il fait de la pluie, dans une maison afin que ce ruban ne se mouille point. On devrait encore garder que le fil de chanvre ne touchât point les murs ni les bois de la maison. Quand les nuées de tonnerre s'approchent de la machine, ce cerf-volant avec le fil de chanvre s'électrise, et les petits morceaux de chanvre s'étendent de tous côtés, et, en mettant une petite clef sur ce fil, vous tirez les étincelles; mais lorsque la machine, le fil, sont pleinement mouillés, l'électricité se conduit avec plus de facilité, et l'on peut voir les aigrettes de feu sortir abondamment de la clef en approchant le doigt. De plus, de cette façon, on peut allumer l'eau-de-vie et faire l'expérience de Leyde et tout autre expérience de l'électricité. »

Ce que l'on constate de suite, c'est combien Franklin a été favorisé par les éléments; il emploie un cerf-volant en soie, substance, isolante, sa corde est simplement en chanvre; il n'a ni condensateur, ni excitateur, il a de l'électricité et pas trop — sans quoi il eut été tué! Quel concours favorable de circonstances qui le font réussir du premier coup, et le sacrent, — pourrait-on dire, — heureux mortel au même titre que l'ignorance des contemporains vis-à-vis de Romas. Quelle infériorité scientifique, comparée au génie de notre compatriote qui a si bien tout combiné, tout conduit et tout indiqué!

Les *Mémoires de Franklin*, composés par son fils, Guillaume Franklin qui fut gouverneur de New-Jersey, ne sont pas plus explicites, ce qui semble impliquer que l'expérience ne fut pas renouvelée par son auteur; Kinnersley, collaborateur de Franklin, la refit longtemps après, sans grande méthode.

Certes, nous ne voulons pas diminuer Franklin qui, électricien et inventeur des paratonnerres, sociologue, philosophe et économiste, a trop de titres à l'admiration universelle; mais, en ne voulant pas rendre justice à de Romas qui l'en pria en une lettre, avec des preu-

ves à l'appui, lettre dont Franklin se borna à accuser réception, sans en rien contester; en laissant s'accréditer sa prétendue priorité sans protester, et pour cause, contre le jugement de notre Institut qui l'en déboutait, il s'est, disons-nous, volontairement diminué lui même! C'est ce qu'a pensé et écrit M. Mergey, en une belle « Etude des travaux de de Romas. » Mais, ajouterai-je: Que dire de nos compatriotes qui l'ont aidé, aident encore le volontaire silence de Franlin destiné à entretenir une méprise qui était utile à sa gloire, au détriment des autres!

⁂

Nous arrivons maintenant à la partie la plus difficile de notre tâche, non celle de prouver l'antériorité de Romas, — nous croyons que c'est chose faite, — mais de la compléter en résumant un long document qui serait à citer en entier. Il prouve la modération, la valeur et le génie de l'homme. Mais il est très long et excèderait de beaucoup les limites de notre cadre. Et le scinder, c'est l'amoindrir à tous les points de vue. — Je vais essayer de faire pour le mieux. Il s'agit d'une revendication intitulée: *Lettre de M. de Romas, lieutenant assesseur au présidial de Nérac, à l'auteur du Journal Encyclopédique,* et protestant contre l'extrait d'un livre de Priestley : l'*Histoire actuelle de l'Electricité*, où il est dit de Romas, à propos du cerf-volant de Franklin : « Et M. Romas voulant s'assurer par lui-même de ce qu'il entendait à ce sujet, la (l'expérience) répéta en France, mais avec beaucoup plus d'appareil. » Il est évident que de Romas, traité de plagiaire, ne pouvait pas laisser passer cette accusation sans protester.

Comme on s'y attend, le journaliste Lutton n'inséra pas sa lettre, bien qu'accompagnée de documents justificatifs ; elle parut dans son livre, un peu après sa mort, qui fut certainement hâtée par l'injustice et la mauvaise foi constante à son égard.

Sans vouloir arguer du secret gardé à l'expérience de Franklin, faite pour lui seul et son fils, expérience si vaguement décrite, du reste ; sans prétendre même, — grande loyauté à signaler en passant, — que Franklin ait connu sa lettre du 12 juillet 1752 et l'allusion si transparente du « jeu d'enfant », de Romas se justifie comme il en était malheureusement besoin, comme encore il l'est, d'où la nécessité grande de cette leçon historique.

Il n'a pu, le 12 juillet 1752, connaître les expériences de Delor et Dalibard de 1753, faites un an après, — pas davantage la tentative

de Franklin. En admettant, comme le fait de Romas, que l'expérience dans la campagne de Philadelphie ait été faite fin juin 1752, elle n'a pu être avant, il aurait fallu que Franklin, aimant particulièrement de Romas de qui il était totalement ignoré avant juin 1752, lui ait dépêché de suite un bateau pour la lui annoncer, et que cet incomparable voilier, conduit exactement sur la droite route par des vents favorables, forts et constants, eût parcouru plus de douze cents lieues en moins de treize jours. »

De Romas montre, — et cela est très important, car il faut se rappeler qu'à son époque la vapeur n'existait pas, — pourquoi « treize jours », au lieu du rare minimum de sept ou huit semaines, quand deux, trois ou quatre mois n'étaient pas nécessaires. En effet, Priestley fait l'aveu, et Franklin n'y contredit jamais, même devant les réclamations de Romas, les dernières parues l'année de la mort de celui-ci, en 1776, alors que le savant Américain mourut seulement en 1790, Priestley, disons-nous, affirme que Franklin ne fit ses expériences d'aiguilles qu'après avoir connu celles de Delor et Dalibard, qui datent du 1er mai 1752; il fallait donc aux nouvelles le temps d'arriver à Philadelphie, le temps à Franklin de les vérifier comme il dit l'avoir fait; tout cela conduit au plus tôt, — en supposant même encore *un voilier incomparable et des vents extraordinairement favorables*, — à la fin du mois de juin, et il faudrait admettre qu'à cette époque Franklin ait pu expérimenter de suite, ayant un cerf-volant, et j'ajouterai un *orage* sous la main ! De Romas n'a eu, lui, à Nérac, distant seulement de Paris de cent cinquante lieues, la nouvelle que le 27 mai et le 9 juillet, après ses recherches personnelles, il communiquait son idée de cerf-volant au chevalier de Vivens, aux frères Dutilh, dont l'un devait construire le cerf-volant, à M. de Bégué, qui en peuvent témoigner.

D'autre part, Franklin ne communiquait, trop sommairement d'ailleurs, ses recherches à ses amis intimes de Londres qu'en janvier 1753.

De Romas montre combien sont connus ses travaux décrits dans les gazettes de l'époque, dans des lettres tant aux Académies de Bordeaux et de Paris, qu'échangées avec le Père Beccaria, avec l'abbé Nollet... Donc, Priestley est volontairement mal informé pour les rôles respectifs de Franklin et de Romas :

« Tout bien considéré, — dit ce dernier, — de quoi s'agit-il entre nous deux? M. Franklin ne me consteste point l'invention du cerf-volant électrique ; la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, et

que j'ai en main, en fait foi. Il est seulement arrivé, au bout de quelque temps, que des personnes sans intérêt se sont fait une fête d'essayer de m'enlever cette machine pour la lui donner. Oh ! sans doute M. Franklin rejettera avec dédain un présent si honteux ; il est trop riche de son propre fonds pour vouloir l'augmenter en y joignant le bien d'autrui. S'il a cru ci-devant être le premier auteur du cerf-volant (ce que je suis encore à apprendre de sa part), il doit maintenant revenir de cette idée ; il doit voir que mes preuves sont aussi claires que le jour.

« Ne croyez pourtant pas, Monsieur, que par ces dernières paroles je prétende insinuer que M. Franklin n'a pas eu l'idée du cerf-volant à peu près en même temps, ou même, si l'on veut, plus tôt que moi. Il se peut que cela soit, il se peut que cela ne soit pas ; je n'en sais rien. Toutefois, j'augure que, conduit par les mêmes principes qui me conduisaient, il était très capable d'en tirer, en Amérique, les mêmes conséquences que j'en tirais en Europe.

« Mais ce n'est pas là le fond de la contestation ; il se réduit à ceci : on voudrait nous faire accroire que M. Franklin a fait usage du cerf-volant dans le mois de juin 1752. Non seulement ce fait n'est pas contesté, il y a plus, c'est qu'il est impossible de jamais y parvenir. Il est convenu par mes adversaires que ce physicien a opéré en secret et sans autre assistant que son fils, crainte de devenir la risée des sots. Il n'en est pas de même mon côté ; j'ai allégué que j'avais eu l'idée du cerf-volant dès le 12 de juillet de la même année 1752 ; j'ai établi cette prétention par une lettre de la même date, j'ai autorisé cette date par un certificat de l'Académie de Bordeaux, date conséquemment la plus authentiquement fixée.

« Tel est, de part et d'autre, l'état de la question. Si à présent, de ce point de vue, on prend garde que les choses cachées ne sont pas du ressort des hommes, et qu'ainsi ils sont astreints à juger par les preuves mises sous leurs yeux, on ne peut s'empêcher de décider en ma faveur. »

Tel est aussi notre avis. Nous conclurons comme de Romas lui-même, heureux de pouvoir légitimement revendiquer pour notre compatriote la part de gloire qui lui revient, heureux de pouvoir, une fois de plus, montrer notre chère patrie à la tête du progrès et des grandes idées !

D[r] FOVEAU DE COURMELLES.

NOTES DIVERSES

CASSINOGILVM ET M. JULLIAN

Et moi qui croyais la question de l'emplacement de *Cassinogilum* définitivement résolue en faveur de Casseuil, comme j'avais cru la question de l'emplacement de la capitale des Sotiates définitivement résolue en faveur de Sos ! [1] Ainsi que les flots et les destins, les opinions des critiques sont d'une désespérante mobilité. S'il faut en croire M. Camille Jullian, qui est un des oracles de la science archéologique, et dont les décisions font loi, dans le monde de l'érudition, il faudrait considérer comme douteuse la solution généralement acceptée. Quelques extraits de la curieuse note du renommé professeur de Bordeaux (*Le Palais Carolingien de Cassinogilum*, dans le recueil de Mémoires offerts à M. Gabriel Monod par ses anciens élèves, 1896, p. 89-94) montreront à mes chers lecteurs qu'ils doivent, comme moi, se résigner à n'être plus convaincus de l'identification de la fameuse villa gallo-romaine et de notre voisine l'humble localité de Casseuil, au confluent du Drot et de la Garonne.

M. Jullian, qui aime à marcher droit au but et qui ne s'attarde jamais en chemin, débute ainsi : « Il y a peu de questions plus irritantes que celle du palais carolingien de *Cassinogilum*. Chaque géné-

[1] Voir sur ces deux points *Quelques notes sur Jean Guiton, le maire de La Rochelle* (Agen, 1863, pp. 3-6). M. Jullian a établi (p. 90, notes 7, 8 et 9) la liste des principaux défenseurs de notre *Casseneuil*, de *Casseuil* et du *Chasseneuil* du Poitou. Cette liste complète celle que je donnai, il y a plus de trente ans, et à laquelle mon éminent *successeur* aurait pu, de son côté, emprunter un certain nombre d'indications.

ration la reprend et la résoud d'une manière différente ; de nouveaux textes paraissent, et, loin d'éclairer le problème, l'obscurcissent. Qu'il me soit permis d'indiquer en quoi il consiste et en quel état il se trouve. »

Après ce vif et net exorde, le savant critique résume ce que les chroniqueurs carolingiens racontent de *Cassinogilum*, et il a bien soin de constater qu'ils ne donnent aucune indication précise sur l'endroit où s'élevait la villa de Charlemagne. Quel dommage que ces chroniqueurs aient été unanimes pour se contenter de dire que la villa était en Aquitaine ! S'ils avaient pris la toute petite peine de mettre les points sur les i, combien de discussions étaient supprimées, de peine et de papier épargnés ! Que cela nous serve de leçon et, nous tous qui travaillons, cherchons toujours à être aussi minutieusement exacts et complets que possible ! Je reviens à M. Jullian, un de ces guides dont on n'aime pas à se séparer, pour lui emprunter cette remarque (p. 90) : *Cassinogilum* a été, pendant les trois quarts de siècle qu'a vécu l'Etat carolingien d'Aquitaine une résidence favorite de ses souverains, une sorte de métropole du royaume ; il est donc du plus haut intérêt pour l'histoire générale, d'en connaître l'emplacement. » Cet emplacement, M. Jullian, après une discussion aussi savante qu'ingénieuse, est bien tenté de le signaler fort loin de notre région ; car, dit-il, « si on cherche les documents favorables à Chasseneuil en Poitou, on n'en trouve que deux, mais d'une rare précision, et qui ont sur les documents de Casseuil le double avantage d'être contemporains de Louis-le-Pieux et d'être des actes officiels. [1] » Toutefois l'excellent critique croit pouvoir nous faire une concession, nous accorder une fiche de consolation (p. 93-94) : « On peut hésiter encore avant d'attribuer définitivement

[1] Le premier de ces documents est un diplôme de 828 du roi Pépin d'Aquitaine, tiré du *Polyptique de l'abbé Irminon* et sur lequel M. Léopold Delisle a le premier attiré l'attention (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1856-57, p. 465). Le second, qui n'avait pas encore été mis à profit par les érudits, et qui appartient à l'année 811, est inséré dans les *Monumenta Germaniæ historica, Epistolæ* (IV, 1895, p. 592). C'est encore M. L. Delisle, dont la bienfaisante activité ne sera jamais assez louée, qui a signalé, dans son livre sur le *Cabinet des manuscrits* (I, 1868, p. 41), la lettre du prêtre Claude (plus tard évêque de Turin), contemporain et protégé de Louis, et aussi

à Chasseneuil le palais où naquit Louis-le-Pieux. On se demandera s'il n'y a pas eu deux palais carolingiens de ce nom. Et cette hypothèse semble confirmée par la remarque suivante: Quand il s'agit de Casseuil où de la ville ou Louis-le-Pieux est né, que Charlemagne a habitée, les chroniqueurs et Aimoin écrivent *Cassinogilum* ; quand il s'agit de celle du Poitou, les documents mettent toujours *Cassanogilum*. Il y a des motifs d'un autre ordre à ne pas abandonner Casseuil sans regret. Ce confluent du Drot et de la Garonne est un des points stratégiques de l'Aquitaine, et on sait avec quelle habileté toute militaire Charlemagne choisissait l'emplacement de ses châteaux et de ses villas. La marée remonte jusque-là ; la Garonne s'y croise avec une importante chaussée qui va de Poitiers en Espagne ; nulle part, à la frontière de Vasconie, Charlemagne n'eût trouvé de centre mieux disposé pour rallier ses troupes, abriter ses flottes, surveiller le fleuve et commander les routes. Dans la région de la Basse-Garonne, il y a trois places fortes essentielles, trois nœuds pour ainsi dire par lesquels on tient le pays: Blaye-sur-Gironde, Fronsac-sur-Dordogne et La Réole. Charlemagne occupa Blaye fortement, bâtit Fronsac; eût-il négligé La Réole? S'il mit prés de là *Cassinogilum*, il n'eût point rencontré en Aquitaine un plus admirable emplacement de souveraineté militaire et de résidence politique. — Nous avons la liste des quatre châteaux où son fils le roi d'Aquitaine séjournait tour à tour: l'un est près de la Loire, l'autre sur la Charente, le troisième en Auvergne ; aurait-il évité de résider sur les bords de la Garonne, à la limite de la Vasconie, aux approches de l'Espagne, c'est-à-dire dans le pays qui avait le plus besoin de ses armes et de sa justice? Enfin, sur la route qui mène de Poitiers à La Réole, et la dernière station avant cette dernière localité, est la *villa ad Francos* [Aimoin, *Vita Abbonis*.18. Aujourd'hui Francs dans la Gironde] ; Charles n'y aurait-il point laissé une garnison de Francs pour protéger les approches de sa villa? — Ces raisons peuventelles prévaloir contre des textes formels? Les partisans de Casseuil

---

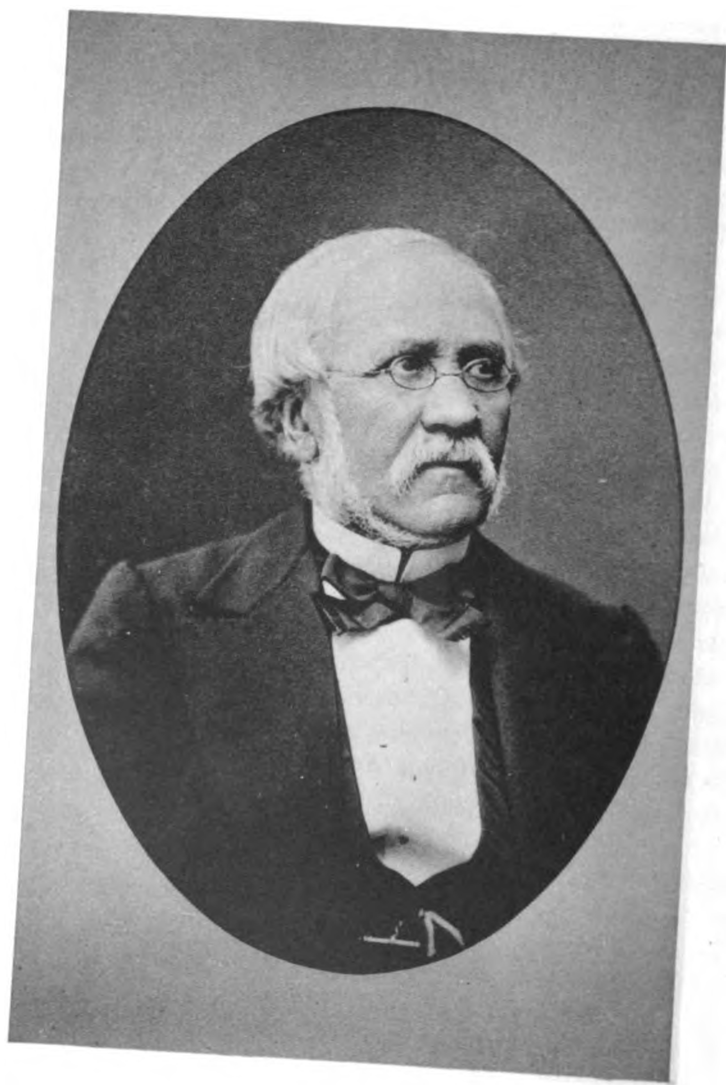
son hôte à *Cassanolium* « faubourg de Poitiers », par conséquent *témoin oculaire* et décisif. Combien j'avais tort, en 1863, de contester. (*Notes* déjà citées, p. 5), la validité des arguments de M. Delisle « un des membres les plus savants de l'Institut, quoiqu'il en soit un des plus jeunes ! » Malheur à qui ose combattre contre Achille !

le croiront, ceux de Chasseneuil le nieront. Elles sont en tout cas assez fortes pour faire encore douter que la question de *Cassinogilum* soit résolue [1]. »

T. de L.

---

[1] Au moment même où j'achève de rédiger cette note, j'apprends que, hier, dans la séance du 24 décembre, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a nommé M. Jullian son correspondant. J'avais non seulement souhaité, mais encore prédit cette élection. (*Revue Catholique de Bordeaux*, livraison du 10 novembre 1896, p. 585-599) article intitulé : *Montesquieu et M. Jullian*. Je suis sûr d'être l'interprète de tous les rédacteurs et de tous les lecteurs de la *Revue de l'Agenais* en offrant au nouvel élu les plus cordiales de toutes les félicitations.



n'ai pas eu l'hon...
... Frédéric Lot...
d'un de ses meill...
même et ...
remarquable ...
bien, j'ai retenu ...
paroles de celui que je ...
L'accord complet de deux ...
Recteur de Clermont nous ga...
pression même de la vérité.

Je vais analyser rapidement ...
tant quelques citations qui donn...
désir de connaître l'intéressant ...
récit : « Le 17 juin dernier, dans ...
Lot-et-Garonne[2], loin de toute ...

[1] Extrait des *Mémoires de la* ...
deaux, ... de la 5e série. ...

[2] Moi qui suis un grand admir...



BIBLIOGRAPHIE RÉGIONALE

Notice nécrologique sur Frédéric Fournet, PAR M. MICÉ, RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT[1].

Je n'ai pas eu l'honneur de connaître directement notre compatriote Frédéric Fournet, mais je l'ai beaucoup connu par les éloges d'un de ses meilleurs amis, Adolphe Magen, lequel était la sincérité même et non moins juste que bienveillant. Aussi, quand j'ai lu la remarquable notice qui vient d'être consacrée à ce parfait homme de bien, j'ai retrouvé dans les pages émues du biographe l'écho des paroles de celui que je me plaisais à surnommer mon *frère aîné.* L'accord complet de deux juges comme *notre* Magen et comme M. le Recteur de Clermont nous garantit que leurs appréciations sont l'expression même de la vérité.

Je vais analyser rapidement la brochure de M. Micé, en lui empruntant quelques citations qui donneront certainement au lecteur le vif désir de connaître l'intéressant récit tout entier. Voici le début de ce récit : « Le 17 juin dernier, dans une des plus modestes communes de Lot-et-Garonne[2], loin de toute voie ferrée, un homme succombait à

[1] Extrait des *Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux,* t. I de la 5e série. Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1896, grand in-8e de 17 pp. avec portrait (héliogravure Dujardin).

[2] Moi qui suis un grand admirateur de la charmante ville de Lamontjoie, je suis obligé de constater, en passant, que la commune dont cette ville est le chef-lieu, ne peut pas être rangée parmi nos plus modestes communes, car le nombre de ses habitants dépasse 800, tandis que, dans plus de la moitié de nos communes rurales, la population n'est que de 600, 500, 400 âmes et descend même au-dessous de ce dernier chiffre. Deux communes, voisines de mon ermitage, n'ont, l'une, Agmé, que 240 habitants, l'autre, Hautesvignes, que 266. Je prends la liberté de renvoyer à une toute mince plaquette intitulée : *Les reliques de Saint Louis à Lamontjoie* (Bordeaux, 1894) où j'ai fait l'éloge de cette ville et surtout de sa délicieuse église.

une longue et implacable maladie. Le lendemain, un ami d'enfance, M. Numa Soulé, élevait la voix sur le seuil de l'église, au moment du départ du cercueil pour Bordeaux, et, deux jours après, des représentants de la Société des Sciences physiques et naturelles suivaient les obsèques; mais aucun ne pouvait prendre la parole sur la tombe, car, si on connaissait vaguement les mérites du collègue disparu, — si on savait que, parti de peu, il était arrivé à une haute considération et à une grande fortune, — il avait fait son chemin dans un passé déjà nébuleux, à une époque où tout va vite, et les membres présents ne pouvaient dire. au juste, ce qu'il avait été et par quels efforts persévérants il s'était fait une place au soleil. J'ai voulu combler cette lacune. J'ai prié la veuve de celui qui fut un de mes maîtres de m'envoyer des renseignements destinés à compléter ou à préciser mes souvenirs, — ce qu'elle a fait avec une telle bonne grâce et une telle exactitude de détails que je ne saurais trop la remercier de sa collaboration ».

M. Micé nous apprend que Pierre-Frédéric Fournet naquit à Agen le 8 décembre 1815, que son père, géomètre en chef du cadastre, n'avait, pour élever quatre enfants et soutenir de vieux parents sans grandes ressources, que le modeste traitement attaché à ses fonctions, mais que cet excellent père, formé tout seul, et connaissant le prix du travail et du savoir, ne négligea rien pour procurer à ses fils ce qu'il considérait comme la meilleure et la plus sûre des dotations. Frédéric, ajoute le biographe, fut confié à Bartayrès [1] « qui, émerveillé de la précocité de l'enfant, lui fit commencer le latin dès l'âge de cinq ans. Les délassements du jeune écolier consistaient à construire, le jour, des écluses, des moulins en carton, qu'il actionnait avec

---

[1] Relevons ici deux légères erreurs du docte biographe appelant Bartayrès « un vieux savant, très dur pour ses élèves ». Bartayrès, à l'époque où il était le professeur de Fournet, ne pouvait passer pour un *vieux*, car il n'avait pas encore atteint la soixantaine et l'on sait que la vieillesse ne commence guère qu'à 70 ans. Il n'a jamais été *très dur* pour ses élèves ; il aimait à les faire bien travailler, mais ce devoir de conscience ne peut être confondu avec la dureté. Bartayrès était, au contraire, un des hommes les meilleurs qui aient jamais existé et, sans invoquer les souvenirs de ses anciens élèves, parmi lesquels Adolphe Magen fut un des plus brillants et des plus reconnaissants, je me contenterai de citer la lettre, empreinte d'une si paternelle bonté, écrite au sujet d'un autre de ses distingués élèves (le président Truaut) que j'ai eu le plaisir de publier dans la précédente livraison.

les petites chutes d'eau se trouvant à sa portée, — à jouer, le soir, avec son père, des parties d'échecs, dans lesquelles il lui arrivait de trouver parfois de très heureuses combinaisons ».

M. le Recteur de Clermont retrace avec une minutieuse exactitude l'histoire de la jeunesse de son modeste héros. Il nous le montre obtenant, après quelque temps de séjour au Collège d'Agen, le 22 août 1831, le diplôme de bachelier ès-lettres à Cahors, étudiant ensuite trois ans la médecine auprès du Dr Besançon, obligé de renoncer à continuer dans cette voie, son père ne pouvant lui en fournir les moyens, se tournant alors vers la pharmacie qui paraissait moins longue comme études et plus immédiate comme résultats, sortant bientôt, avec un certificat élogieux, de l'officine célèbre de Magonty (à Bordeaux), pour devenir, peu après, interne à l'hôpital Saint-Louis, à Paris. Entré, en avril 1838, au laboratoire de Gay-Lussac, il est recommandé, le 18 décembre suivant, comme préparateur par le grand chimiste à Laurent, qui venait d'être nommé professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Bordeaux. Notre compatriote débuta en janvier 1839 au nouveau laboratoire et fut nommé à titre définitif, le 27 mars suivant, par un des meilleurs ministres de l'Instruction publique que nous ayons possédé, et dont la Gascogne doit fièrement garder toujours le souvenir, le comte de Salvandy.

Ici se place chronologiquement une anecdote contée avec trop d'agrément par M. Micé pour que je résiste à l'envie de la reproduire : « Il était alors logé à la Faculté même, dans une pièce ayant servi de Conciergerie à la Prison municipale et située au-delà (en allant vers le jardin de la Mairie) de la partie du bâtiment de la rue Montbazon occupée par la Faculté des Lettres. Un artiste de Paris, Claire, a fait de cette pièce le cadre de sa *Comparution de Thérésia Cabarrus devant Tallien*. C'est là, pense-t-il, que la belle marquise de Fontenay aurait produit sur le trop fameux proconsul la forte impression dont parle Arsène Houssaye dans *Notre-Dame de Thermidor* et qu'elle mit à profit pour adoucir le régime de la Terreur à Bordeaux. J'ignore si la fantaisie a eu quelque part au choix de ce milieu pour la scène à reproduire; mais on comprendra que Fournet — quand, arrivé à la période triomphante de son existence, il a vu le tableau à l'une des Expositions de la Société des Amis des Arts — se soit empressé de l'acheter et de mettre en lumière, dans son salon de la place Tourny, une œuvre lui rappelant la modeste chambre qu'il avait tout d'abord occupée à Bordeaux ».

Je voudrais bien reproduire une autre attachante historiette relative à un des plus mémorables incidents de la vie de l'habile chimiste, aux grands succès qu'il obtint, le 8 juillet 1840, à Périgueux, devant la Cour d'assises, étant coexpert d'Orfila et de Jules Cloquet et ayant été chargé par les deux illustres professeurs de la Faculté de Paris de défendre, à l'audience, le rapport commun, et, le soir du même jour, en un banquet où, au nom de tous les convives, qui étaient tous des chimistes, il porta un toast éloquent à celui qu'on appelait déjà le *Père de la Toxicologie*. Mais ne nous arrêtons pas trop devant ces triomphes scientifico-oratoires et rappelons que Fournet fut nommé, le 17 novembre suivant, professeur de physique et de chimie de l'École Supérieure Communale. Rappelons surtout, en laissant la parole au narrateur, qui, racontant le mariage du fondateur de la grande industrie chimique à Bordeaux, s'exprime bien délicatement sur « un évènement qui, toujours grave dans la vie, a exercé sur celle de Fournet une influence exceptionnelle : « il épouse, le 8 février 1846, Mlle Castaing, de peu d'avoir, mais de grand bon sens, modérant l'ardeur de son mari et prête cependant à le seconder de tout son pouvoir s'il se lance à nouveau. Désormais tout lui réussira, car si elle a foi en son savoir, elle le rendra calme et prudent, et ces qualités, toujours utiles, sont de première nécessité quand on se lance dans le tourbillon du commerce et de l'industrie ». M. Micé, reparlant, un peu plus loin, de l'heureuse influence exercée par Mme Fournet sur son mari, dont elle fut, jusqu'au dernier jour, le *bon génie*[1], nous montre ainsi les deux collaborateurs à l'ouvrage : « Éclairé par l'expérience, secondé par un aide de tous les instants et dont le dévouement égale l'intelligence, il compte bien réussir cette fois. Après deux congés employés à l'étude de ses projets, il donne, en mai 1851, sa démission des diverses fonctions qu'il occupait à Bordeaux et va créer, à Toulouse d'abord, à Agen ensuite, en exploitant les eaux du gaz de ces villes, des fabriques de sulfate d'ammoniaque. Les deux usines, bien

---

[1] Nous trouvons (p. 14) cette révélation touchante : « Quand une double cataracte compliquée d'amaurose fit tomber des mains de Fournet le journal ou le livre, les yeux et la voix de sa femme lui procurèrent sa nourriture spirituelle quotidienne. » — Citons encore les dernières lignes de la notice où un nouvel hommage est rendu à la noble femme : « Si la mort eût attendu encore huit mois, nous célébrions les noces d'or de M. et de Mme Fournet. Ce rêve d'amis ne s'est pas réalisé. Je suis heureux, du moins, de pouvoir dater le présent éloge du jour où nous espérions fêter le cinquantenaire d'un ménage aussi uni que vaillant. — Clermont-Ferrand, le 8 février 1896 ».

installées, bien conduites, donnent des bénéfices ; la modeste dot de Mme Fournet, employée à ces créations, est maintenant une petite fortune. Le jeune ménage, devenu concessionnaire des eaux de notre grande usine à gaz, revient à Bordeaux en 1856, s'installe rue Pierre, et produit des masses d'un sulfate d'ammoniaque très blanc et fort recherché du commerce. Mais tout cela, c'est de la petite industrie, il faut arriver à faire en grand l'acide sulfurique. Fournet cherche un emplacement qui soit à la fois et assez vaste pour permettre à l'usine qu'il rêve de grands développements, et assez bien situé pour rendre faciles les approvisionnements et les expéditions. Il trouve enfin la propriété d'Artigues-Vieilles, boulevard de l'Impératrice, sur le territoire de la commune de Caudéran. Cet immeuble a été accru depuis par de nombreuses annexions qui l'ont amené à contenir trois hectares et à donner sur quatre rues ».

Je ne suivrai pas M. Micé dans tous les détails qu'il nous fournit sur les opérations du vaillant chimiste, mais je résumerai ce qu'il dit des magnifiques résultats obtenus : « Tant de souplesse d'esprit, d'activité, de savoir et de soin, allait enfin recevoir sa récompense. Déjà, à l'Exposition de la Société philomathique de 1859, le jury, en lui décernant une médaille d'argent, avait prédit l'avenir en ces termes : *Les connaissances scientifiques et industrielles de M. Fournet, sa persistance, sa ténacité, les heureux résultats qui doivent en découler pour la prospérité de Bordeaux, nous le font classer au premier rang de nos industriels.* A l'Exposition suivante (celle de 1865), Artigues-Vieille avait acquis le développement que nous venons d'indiquer, une véritable collection de produits chimiques était placée sous les yeux du public, et la commission déclarait, par l'organe de son rapporteur, que M. Fournet avait *dépassé les prévisions du jury de 1859 et les espérances que faisait naître son usine ; qu'il avait rendu des services réels à la viticulture, qu'il avait su se rendre éminemment utile à l'industrie et contribuer au développement de la richesse du pays ;* qu'il méritait, en conséquence, une des quatre médailles d'or ; et cette haute distinction lui était accordée. Dès lors, la période militante de l'existence de ce grand lutteur est terminée ; son sort est assuré, son usine est classée... ».

M. Micé, après avoir signalé le culte de Fournet pour l'amitié, après avoir retracé plusieurs beaux traits de ce riche bienfaisant, après avoir rappelé qu'il gratifia largement ses collaborateurs, qu'il secourut à

pleines mains ses parents peu fortunés, qu'il donna dix mille francs à la Société des sciences physiques et naturelles, que sa digne compagne et lui fondèrent chacun un lit à l'Asile Albert-Brandenburg (Œuvre de l'hospitalité de nuit), qu'il a fait, avant de mourir, beaucoup de bien *à* la commune et *dans* la commune habitée par lui[1], ajoute (p. 15) : « Il a acheté et restauré en 1870 le vieux château de Daubèze, propriété de famille, et acquis, en même temps, la résidence du général de Gondrecourt, à Lamontjoie. C'est là qu'il a passé ses trois ou quatre dernières années, celles de souffrance et de cécité ; là qu'il a succombé, à près de quatre-vingt ans, à la bronchite chronique qui l'étreignait depuis près d'un quart de siècle ».

A la notice, que j'ai eu fort à louer en plusieurs passages de ce compte-rendu, on peut reprocher une lacune regrettable, car elle est incomplète en un point très important. Elle se tait sur la fin admirablement chrétienne de Fournet. J'ai le bonheur de posséder à Lamontjoie un ami des plus vénérables, une amie des plus gracieuses. De l'un et de l'autre j'ai reçu d'émouvants détails sur les sentiments de résignation et de piété dont le mourant fut animé. Madame Fournet elle aussi m'a fait l'honneur de m'écrire la plus touchante des lettres sur les derniers moments de celui qu'elle a tant aimé et qu'elle aimera toujours. Je disais tout à l'heure qu'elle avait été le *bon génie* de son mari : elle a mérité plus que jamais un titre aussi beau quand, faisant pour lui ce que la fille de Littré fit pour son illustre père, elle l'amena peu à peu et avec la plus persuasive douceur à s'incliner devant l'éternelle vérité. Fournet avait toujours eu un profond respect pour les idées religieuses, mais il était resté, ainsi que tant d'hommes de sa génération, peu croyant, sinon incrédule. Comme il avait beaucoup de loyauté, il ne demandait qu'à être éclairé. Dieu daigna bénir la bonne volonté du malade, les tendres exhortations de Mme Fournet, les prières de tous les amis de ces personnes d'élite. La lumière *d'en haut* inonda cette âme qui avait été toute au travail, au devoir, à la vertu. Acceptant avec le courage des anciens martyrs les purifiantes souffrances des heures suprêmes, le malade donna le plus édifiant des spectacles, et laissant ainsi à sa désolée compagne et aux amis qui entouraient son lit de mort les plus fortifiantes et les plus consolantes espérances,

---

[1] Il m'est doux de rappeler que Fournet fut le plus généreux de tous ceux qui souscrivirent pour le buste d'Adolphe Magen.

il s'endormit dans le Seigneur au milieu de la paix et de la sérénité d'un saint, méritant qu'on lui appliquât le vers si souvent cité, mais que l'on ne citera jamais assez, tant il est admirable :

Rien ne trouble sa fin ; c'est le soir d'un beau jour.

T. de L.

*
* *

Abbé Durengues. — M. Martin de Bonnefond, curé de Marmande depuis la restauration du culte jusques a sa mort, d'après sa correspondance (1802-1809). Agen, imp. veuve Lamy, 1896, in-8°, 105 p.

François Martin de Bonnefond, curé de Marmande avant et après la Révolution, eut pour premier biographe son ami le comte Marcellus[1].

Le curé de Marmande avait donné l'exemple des plus hautes vertus : le courage dans les périls et la fermeté inébranlable des convictions; un dévouement sans bornes pour les malheureux, les ignorants, les déshérités ; la plus large tolérance pour les opinions et la plus grande charité pour les personnes.

Il conquit l'estime et l'affection de tous ceux qui le virent à l'œuvre et le connurent de près, à Tournon, à Bordeaux, à Marmande.

Il semble qu'à ce sujet il n'y eût rien à ajouter au témoignage d'un contemporain. Cependant tout un côté intéressant de la vie de Martin de Bonnefond avait été négligé : sa correspondance, conservée à l'évêché d'Agen, étudiée par M. l'abbé Durengues, nous a révélé ce que fut l'administrateur et le casuiste et parfois même le conseiller de l'évêque durant la période difficile qui suivit la restauration du culte.

Aujourd'hui que tout est ordonné on a peine à se rendre compte

---

[1] Louis-Marie-Auguste, qu'il ne faut pas confondre avec son fils Marie-Louis-Jean-André, auteur de nombreux ouvrages. *La Vie de M. Martin de Bonnefond* eut trois éditions. Voir la *Bibliogr.* de Jules Andrieu.

des questions multiples qu'on avait à résoudre après la signature du Concordat.

Pour les églises, quelles paroisses à maintenir, quelles à supprimer ? Quel rang à donner aux paroisses, aux succursales, en conciliant les droits anciens et les traditions avec les nouveautés ?

Pour le personnel, depuis l'évêque, autre que le titulaire du siège en 1789 — Mgr d'Usson de Bonnac, encore vivant — jusques aux prêtres assermentés ou non qu'il fallait rejeter ou accepter, rétablir dans des situations plus hautes ou moindres, combien de solutions délicates !

Le pape avait dû lui-même faire table rase. Certains fidèles, et non des moins pieux, ne voulurent pas accepter ces bouleversements ; la secte des *Illuminés* ne reconnut pas la nouvelle hiérarchie ; elle devint puissante à Marmande et le zèle et les efforts du curé Bonnefond ne réussirent pas à l'entamer.

Les couvents avaient été abolis ; les œuvres dissoutes. Ni séminaires, ni collèges. Les curés manquaient de logement en raison de la vente des anciens presbytères. Les ressources de l'administration pas plus que la bonne volonté et la bourse des fidèles ne pouvaient suffire pour tout reconstituer.

Le nouveau catéchisme blessait des convictions intimes. Il répugnait à nombre de prêtres au cœur royaliste, à l'âme républicaine, d'enseigner le chapitre des devoirs envers l'empereur[1]. Celui qui avait restauré le culte exigeait autre chose que de la reconnaissance platonique. Donnant, donnant. Le clergé était dans une grande sujétion.

Durant la période révolutionnaire, de nombreux mariages civils n'avaient pas été suivis de mariages religieux. Parmi ceux qui étaient unis de la sorte l'accord ne se faisait pas toujours pour demander la bénédiction du prêtre ; il en résultait de grandes difficultés pour l'administration des sacrements.

---

[1] Qu'on en juge par ces extraits :

... « Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu » même... »

« D. *Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre » empereur ?*

« R. Selon l'apôtre saint Paul ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu » même, et se rendraient dignes de la damnation éternelle. »

Catéchisme d'Agen de l'année 1807, p. 64.

Enfin, faute d'enseignement religieux, la plupart des jeunes gens ignoraient les premiers préceptes ; des vieillards avaient oublié le chemin de l'église aux portes si longtemps fermées. Il fallait multiplier les missions pour instruire les uns pour raviver la foi des autres.

Le curé de Marmande s'usa littéralement et mourut à la peine. La conciliation, la douceur, l'indulgence inspiraient son apostolat. Il était aussi un excellent administrateur, très ferme à l'occasion, et un homme d'initiative. Cela ressort de toute sa correspondance avec Mgr Jacoupy.

Ces documents, qui n'avaient pas été utilisés par M. le comte de Marcellus méritaient donc d'être publiés. Leur intérêt est considérable, car ils permettent de se rendre compte par comparaison de l'état de tout le diocèse.

En les mettant au jour, M. l'abbé Durengues a donné par avance un épilogue au grand ouvrage qu'il prépare et qu'il annonce : *L'Eglise d'Agen sous la Révolution.*

G. T.

*
* *

Les anciennes familles dans la Gironde, par Pierre Meller, t. ii, 1896.

Le premier volume de cet ouvrage a été l'objet d'un compte rendu dans cette revue (1895, p. 555). Pour la suite de son travail, l'auteur a suivi la méthode qui a été indiquée.

Le tome ii contient 85 notices, en 124 pages. Dans le nombre des familles auxquelles elles se rapportent il en est d'agenaises par leur souche, ou leurs ramifications, ou leur changement de résidence. Citons entre autres : Beaune, Botet de Lacaze, de Ferrand, du Foussat, de Fumel, de Lard, de Piis, de Vivie de Régie, etc.

M. Meller est disposé à rattacher la famille girondine des du Foussat à la grande famille féodale des du Fossat, seigneurs de Madaillan près Agen. Ce serait alors une branche collatérale. La branche directe paraît être tombée en quenouille à la fin du xive siècle, Jeanne

du Fossat ayant apporté en dot ou en héritage à la famille de Bécaru ce château de Madaillan si redouté des Agenais.

On peut regretter que ces articles ne soient pas accompagnés de notes bibliographiques. Les additions de ce genre auraient pour avantage de faire discerner les travaux personnels de l'auteur des résumés de généalogies déjà faites ou même de gros ouvrages tels que ceux de M. Noulens sur les Galard, de M. l'abbé Alis sur les Ferrand (*Hist. de Mauvezin*) etc. De plus ces indications seraient précieuses pour les lecteurs curieux de consulter des monographies plus complètes sur les familles.

G. T.

NÉCROLOGIE

LÉO DROUYN

M. Léo Drouyn est mort à Bordeaux dans un âge avancé. Pour sa biographie, nous ne pouvons que renvoyer aux notices que ses compatriotes et ses amis ont consacrées à cet infatigable travailleur, à ce grand artiste, à ce parfait honnête homme.

Contentons-nous de rappeler les services qu'il a rendus à notre pays.

Son ouvrage si estimé *La Guienne militaire* contient une importante notice sur le château de Duras.

Il a été le premier à faire connaître le beau sarcophage chrétien trouvé au Mas-d'Agenais.

Une de ses dernières et de ses plus importantes publications, les *Variétés girondines*, contient des chapitres entiers intéressant l'histoire de la portion du Bazadais qui, sur la rive droite de la Garonne, confinait à l'Agenais, c'est-à-dire d'un territoire auquel notre département a fait des emprunts.

M. Léo Drouyn laisse une prodigieuse quantité de notes en dossiers classés avec un ordre irréprochable par localités et par familles. Il communiquait avec une rare complaisance ces notes rédigées pendant plus d'un demi siècle, aux cours de nombreux voyages, au prix de longues recherches. Il les a léguées à la bibliothèque de Bordeaux. C'est un vrai trésor dans lequel nos auteurs pourront puiser quand ils auront à traiter des sujets se rapportant à la Basse-Guienne.

G. T.

TABLE MÉTHODIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XXIIIe.

ARCHÉOLOGIE

HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE

Histoire régionale

Histoire municipale

Bibliographie régionale

DOCUMENTS HISTORIQUES

SCIENCES

Histoire du Droit

Agriculture

Histoire naturelle

VOYAGES

LITTÉRATURE

Poésies françaises

Poésies Gasconnes

Fragment d'un poète Allemand

Bibliographie

BIOGRAPHIE

Bibliographie

NÉCROLOGIE

MÉLANGES

TABLE DES PLANCHES

La Commission de direction et de gérance : G. Tholin, O. Fallières, Ph. Lauzun.



